Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annuairejaarboek68louv

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1904

ANNUAIRE

DE

Louvain,

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE de

DE

LOUVAIN

1904 – 1905

– 69

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT
imprimeur de l'Université

LF
4031
C5A5
t.68-69

654613
27. 3. 57

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de l'ère chrétienne 1904

L'année 2680 des Olympiades, ou la 4e année de la 670e Olympiade, commence en juillet 1904.

L'année 1321 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le lundi 30 mars 1903, et l'année 1322 commence le vendredi 18 mars 1904, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1904.

Il y aura, dans l'année, deux éclipses de soleil, une annulaire et une totale.

I. Éclipse annulaire de soleil, le 17 mars, invisible à Louvain.

II. Éclipse totale de soleil, le 9 septembre, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	5
Épacte	13
Cycle solaire.	9
Indiction romaine.	2
Lettre dominicale.	CB

Fêtes mobiles.

Septuagésime	31 janvier.
Les Cendres	17 février.
Pâques	3 avril.
Les Rogations	9, 10 et 11 mai.
L'Ascension	12 mai.
La Pentecôte.	22 mai.
La Sainte Trinité	29 mai.
La Fête-Dieu.	2 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,

Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	14 39	5 16
2	S.	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	15 37	6 11
3	D. ☺	ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	16 45	7 19
4	L.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	17 59	8 10
5	M.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	19 17	8 52
6	M.	ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	20 36	9 29
7	J.	ste Mélanie, vierge.	7 47	15 51	21 53	10 0
8	V.	ste Gudule, vierge.	7 47	15 52	23 7	10 29
9	S. ☾	s. Marcelin, évêque.	7 46	15 54	—	10 57
10	D.	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Agathon, pape	7 45	15 56	0 20	11 26
11	L.	s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 45 —	15 57 —	1 30 —	11 56 —
12	M.	s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 44 —	15 58 —	2 38 —	12 29 —
13	M.	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 43 —	15 59 —	3 42 —	13 6 —
14	J.	s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 43 —	16 1 —	4 42 —	13 47 —
15	V.	s. Paul, ermite. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 42 —	16 2 —	5 35 —	14 35 —

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	S.		s. Marcel, pape. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*	7 42 —	16 4 —	6 23 —	15 27 —
17	D.	●	*Saint Nom de Jésus.* s. Antoine, abbé.	7 41	16 5	7 4	16 23
18	L.		Chaire de s. Pierre à Rome.—*Réunion du Conseil rectoral.*	7 40 —	16 7 —	7 40 —	17 22 —
19	M.		s. Canut, roi de Danemark.	7 39	16 9	8 11	18 22
20	M.		ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 38	16 11	8 38	19 23
21	J.		ste Agnès, vierge et martyre.	7 37	16 12	9 3	20 25
22	V.		ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 36	16 13	9 27	21 27
23	S.		Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 35 —	16 15 —	9 50 —	22 31 —
24	D.		s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 34	16 17	10 14	23 35
25	L.	☽	Conversion de s. Paul.	7 33	16 19	10 41	—
26	M.		s. Polycarpe, évêque et m. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 31 — —	16 21 — —	11 10 — —	0 40 — —
27	M.		s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.	7 30	16 23	11 45	1 47
28	J.		s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 24	12 27	2 54
29	V.		s. François de Sales, évêque de Genève.	7 27	16 26	13 17	4 0
30	S.		ste Martine, vierge et mart. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 26 — — — — —	16 27 — — — — —	14 18 — — — — —	5 1 — — — — —
31	D.		*Septuagésime.* s. Pierre Nolasque.	7 25	16 29	15 29	5 55

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L. ☺	s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 23	16 31	16 46	6 42
2	M.	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE †. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 21	16 33	18 7	7 23
3	M.	s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté de Médecine. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 20	16 35	19 28	7 59
4	J.	s. André Corsini, ev.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 18	16 36	20 46	8 29
5	V.	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 17	16 38	22 3	9 0
6	S.	ste Dorothee, v. et mart.; s. Amand, év. — *Réunion de l'Ecole Saint-Thomas. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 15	16 40	23 17	9 29
7	D.	*Sexagésime.* s. Romuald, abbé.	7 14	16 42	—	10 0
8	L. ☾	s. Jean de Matha. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1903-1904.*	7 12	16 43	0 27	10 31
9	M.	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.	7 10	16 45	1 33	11 7
10	M.	ste Scolastique, vierge.	7 9	16 47	2 35	11 47
11	J.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque.	7 7	16 49	3 31	12 33
12	V.	ste Eulalie, vierge et mart.	7 5	16 51	4 20	13 23
13	S.	ste Euphrosine, vierge.	7 3	16 52	5 4	14 18
14	D.	*Quinquagésime.* s. Valentin, prêtre et m.	7 1	16 54	5 41	15 15
15	L.	ss. Faustin et Jovite, mart.	7 0	16 56	6 13	16 15
16	M. ●	ste Julienne, vierge.	6 58	16 57	6 42	17 16
17	M.	*Les Cendres.* ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 56	16 59	7 7	18 17
18	J.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 55	17 1	7 32	19 20
19	V.	s. Boniface de Lausanne.	6 53	17 3	7 56	20 22

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	S.	s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 51	17 4	8 19	21 25
21	D.	*Quadragésime.* b. Pépin de Landen. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 49	17 6	8 45	22 26
22	L.	Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 46	17 8	9 13	23 34
23	M.	s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 44	17 10	9 45	—
24	M. ☽	*Quatre-Temps* s. Modeste, évêque.	6 42	17 12	10 23	0 39
25	J.	s. Mathias, apôtre.	6 40	17 13	11 7	1 43
26	V.	*Quatre-Temps.* ste Walburge, vierge; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 15	12 0	2 44
27	S.	*Quatre-Temps.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.	6 36	17 17	13 4	3 39
28	D.	*Reminiscere.* ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.	6 34	17 19	14 16	4 30
29	L.	s. Justin; s. Oswald, évêque.	6 32	17 21	15 34	5 13

MARS.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 30	17 22	16 55	5 51
2	M. ☉	b. Charles le Bon, comte de Flandre, m.	6 28	17 24	18 15	6 24
		—*Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal).*	—	—	—	—
			—	—	—	—
3	J.	ste Cunégonde, impératrice.	6 26	17 25	19 36	6 56
4	V.	s. Casimir, roi.	6 24	17 27	20 54	7 26
5	S.	s. Théophile.	6 22	17 29	22 9	7 57
6	D.	*Oculi.* ste Colette, vierge.	6 19	17 31	23 19	8 30
7	L.	s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.*	6 17	17 33	—	9 6
		— *Réunion de la Fac. des Sciences.*	—	—	—	—
			—	—	—	—
8	M.	s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 15	17 34	0 25	9 46
			—	—	—	—
			—	—	—	—
9	M. ☾	ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 13	17 36	1 24	10 30
			—	—	—	—
10	J.	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 11	17 37	2 16	11 19
			—	—	—	—
11	V.	s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 9	17 39	3 2	12 12
			—	—	—	—
12	S.	s. Grégoire le Grand, pape. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 6	17 40	3 41	13 8
			—	—	—	—
13	D.	*Laetare.* ste Euphrasie, vierge.	6 4	17 42	4 15	14 7
14	L.	ste Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 2	17 44	4 45	15 7
			—	—	—	—
15	M.	s. Longin, soldat.	5 59	17 46	5 12	16 9
16	M.	ste Eusebie, vierge.	5 57	17 48	5 37	17 11
17	J. ●	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 55	17 49	6 0	18 13
			—	—	—	—
18	V.	s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jerusalem.	5 53	17 51	6 25	19 18
			—	—	—	—
19	S.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 51	17 53	6 49	20 22
20	D.	*La Passion.* s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 55	7 16	21 27

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	L.		s. Benoît, abbé.	5 46	17 56	7 47	22 32
22	M.		s. Basile, martyr.	5 44	17 58	8 23	23 35
23	M.		s. Victorien, martyr.	5 41	17 59	9 4	—
24	J.	☽	s. Agapet, évêque de Synnade.	5 39	18 1	9 53	0 35
25	V.		ANNONCIATION DE LA TRES SAINTE VIERGE*†. s. Hubert, évêque.	5 37 —	18 2 —	10 50 —	1 32 —
26	S.		*N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Ludger, év. de Munster.	5 35 —	18 4 —	11 56 —	2 22 —
27	D.		*Rameaux.* s. Rupert, évêque de Worms.	5 33	18 5	13 9	3 6
28	L.		s. Sixte III, pape. — *Commencement des vacances académiques.*	5 31 —	18 7 —	14 26 —	3 45 —
29	M.		s. Eustase, abbé.	5 28	18 9	15 46	4 19
30	M.		s. Véron, abbé.	5 26	18 11	17 5	4 52
31	J.	☺	*Jeudi-Saint.* s. Benjamin, m.	5 24	18 12	18 24	5 22

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	*Vendredi-Saint.* s. Hugues, abbé.	5 22	18 14	19 42	5 53
2	S.	*Samedi-Saint.* s. François de Paule.	5 19	18 15	20 56	6 26
3	D.	PAQUES. s. Richard, évêque de Chicester.	5 17	18 17	22 6	7 0
4	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Isidore de Séville.	5 15	18 18	23 10	7 39
5	M.	ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.	5 13	18 20	—	8 22
6	M.	s. Célestin, pape.	5 11	18 21	0 8	9 11
7	J. ☾	s. Albert, ermite.	5 9	18 23	0 57	10 3
8	V.	s. Perpétue, évêque de Tours.	5 6	18 24	1 39	10 59
9	S.	ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 4	18 26	2 15	11 58
10	D.	*Quasimodo.* s. Macaire, évêque.	5 2	18 28	2 48	12 58
11	L.	s. Léon le Grand, pape.	5 0	18 29	3 15	13 59
12	M.	s. Jules I, pape.	4 58	18 31	3 40	15 1
13	M.	s. Herménégilde, martyr.	4 56	18 32	4 5	16 3
14	J.	s. Justin, philosophe et m.; s. Tiburce.	4 54	18 34	4 28	17 7
15	V. ●	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 51	18 36	4 53	18 12
16	S.	s. Benoît-Joseph Labre, conf.; s. Drogon, ermite.	4 49	18 38	5 20	19 17
17	D.	*Misericordia.* s. Anicet, pape et martyr.	4 47	18 39	5 49	20 23
18	L.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 45	18 41	6 23	21 29
19	M.	s. Léon IX, pape. — *Fin des vacances académiques.*	4 43	18 43	7 3	22 31
20	M.	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 41	18 45	7 49	23 29
21	J.	s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.	4 39	18 46	8 44	—
22	V.	ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 37	18 48	9 47	0 20
23	S. ☽	s. Georges, martyr.	4 35	18 49	10 55	1 6
24	D.	*Jubilate.* — PATRONAGE DE S. JOSPH. s. Fidèle de Sigmaringen.	4 33	18 51	12 8	1 44
25	L.	s. Marc, évangéliste.	4 31	18 52	13 25	2 19

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
26	M.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 29	18 54	14 42	2 50
27	M.	s. Antime, évêque et martyr.	4 27	18 55	15 59	3 21
28	J.	s. Paul de la Croix ; s. Vital, martyr.	4 25	18 56	17 16	3 50
29	V. ☺	s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 24	18 58	18 31	4 20
			—	—	—	—
			—	—	—	—
			—	—	—	—
			—	—	—	—
30	S.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 22	19 0	19 45	4 54

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*Cantate.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 19	19 1	20 53	5 31
2	L.	s. Athanase, évêque et docteur.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*	4 17	19 3	21 55	6 13
3	M.	Invention de la ste Croix; s. Alexandre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	4 16	19 5	22 49	6 59
4	M.	ste Monique, veuve.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*	4 14	19 6	23 36	7 51
5	J.	s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	4 13	19 8	—	8 47
6	V.	s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	4 11	19 9	0 15	9 46
7	S. ☾	s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	4 9	19 11	0 48	10 46
8	D.	*Vocem.* Apparition de St Michel.	4 7	19 13	1 18	11 47
9	L.	*Rogations.* s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*	4 5	19 14	1 44	12 48
10	M.	*Rogations.* s. Antonin, archevêque de Florence.	4 4	19 16	2 8	13 50
11	M.	*Rogations.* s. François de Hiéronymo.	4 2	19 17	2 32	14 54
12	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 0	19 18	2 56	15 58
13	V.	s. Servais, évêque de Tongres.	3 59	19 20	3 21	17 4
14	S.	s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts.*	3 58	19 22	3 50	18 11
15	D. ●	*Exaudi.* ste Dymphne, vierge et martyre.	3 56	19 23	4 21	19 17
16	L.	s. Jean Népomucène, martyr.	3 55	19 25	4 59	20 2[illegible]
17	M.	s. Pascal Baylon.	3 53	19 26	5 45	21 2[illegible]

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	M.	s. Venance, martyr.	3 52	19 27	6 37	22 19
19	J.	s. Pierre Célestin, pape.	3 51	19 29	7 39	23 6
20	V.	s. Bernardin de Sienne.	3 50	19 30	8 47	23 48
21	S.	*Jeûne*. ste Itisberge, vierge.	3 49	19 31	9 58	—
22	D. ☽	PENTECOTE. ste Julie, vierge et martyre.	3 47	19 32	11 12	0 23
23	L.	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 45 —	19 34 —	12 28 —	0 55 —
24	M.	N.-D. Secours des Chrétiens.	3 44	19 36	13 44	1 24
25	M.	*Quatre-Temps*. s. Grégoire VII, pape.	3 43	19 37	14 58	1 53
26	J.	s. Philippe de Néri.	3 42	19 38	16 13	2 21
27	V.	*Quatre-Temps*. s. Bède, le Vénérable, doct.; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 41 —	19 39 —	17 26 —	2 51 —
28	S.	*Quatre-Temps*. s. Augustin, archev. de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41 —	19 40 —	18 36 —	3 26 —
29	D. ☺	LA SAINTE-TRINITÉ. s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40 —	19 41 —	19 40 —	4 5 —
30	L.	s. Ferdinand III, roi.	3 39	19 42	20 39	4 49
31	M.	stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 38	19 43	21 29	5 39

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Pamphile, martyr.	3 37	19 44	22 12	6 33
2	J.	FÊTE-DIEU ✝. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 36	19 45	22 48	7 31
3	V.	ste Clotilde, reine.	3 35	19 47	23 19	8 31
4	S.	s. François Caraccioli, confes.; s. Optat, évêque de Milève.	3 34	19 48	23 47	9 32
5	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* s. Boniface, apôtre de l'Allemagne.	3 34	19 49	—	10 34
6	L. ☾	s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	3 33	19 50	0 12	11 37
7	M.	s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	3 33	19 51	0 35	12 39
8	M.	s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	3 32	19 51	0 59	13 43
9	J.	ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	3 32	19 52	1 23	14 47
10	V.	FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	3 32	19 53	1 49	15 53
11	S.	s. Barnabé, apôtre. — *Réunion de l'École St-Thomas.*	3 32	19 53	2 20	17 1
12	D.	s. Jean de Sahagun.	3 32	19 54	2 55	18 7
13	L. ●	s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*	3 31	19 55	3 37	19 12
14	M.	s. Basile le Grand, archev. de Césarée.	3 30	19 56	4 27	20 11
15	M.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mart.	3 30	19 57	5 26	21 3
16	J.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean-François Régis.	3 30	19 57	6 33	21 48
17	V.	ste Aléne, vierge et martyre.	3 30	19 57	7 45	22 26
18	S.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 58	9 1	22 59
19	D.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	10 17	23 30
20	L. ☽	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 59	11 33	23 58

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	M.	s. Louis de Gonzague.	3 30	19 59	12 48	—
22	M.	s. Paulin, évêque de Nole.	3 31	19 59	14 1	0 26
23	J.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	15 14	0 55
24	V.	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	16 23	1 28
25	S	s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	17 28	2 4
26	D.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	18 29	2 43
27	L. ☺	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 33	19 58	19 22	3 50
28	M.	s. Léon II, pape.	3 34	19 58	20 9	4 22
29	M.	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	20 48	5 19
			—	—	—	—
30	J.	ste Adile, vierge.	3 35	19 58	21 21	6 19

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 57	21 50	7 20
2	S.	*Jeûne.* Visitation de la très sainte Vierge.	3 36	19 57	22 16	8 21
3	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. s. Euloge, martyr.	3 37	19 57	22 40	9 23
4	L.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 56	23 3	10 26
5	M. ☾	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 38	19 56	23 26	11 28
6	M.	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*	3 39	19 56	23 51	12 31
7	J.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt. — *Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 39	19 55	—	13 36
8	V.	ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 40	19 54	0 19	14 41
9	S.	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 53	0 50	15 47
10	D.	Les sept Frères Martyrs.	3 43	19 53	1 28	16 53
11	L.	s. Pie I, pape.	3 44	19 52	2 14	17 55
12	M.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 45	19 51	3 9	18 52
13	M. ●	s. Anaclet, pape et martyr.	3 46	19 51	4 14	19 42
14	J.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 47	19 50	5 26	20 25
15	V.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 48	19 49	6 42	21 1
16	S.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde.	3 49	19 48	8 1	21 33
17	D.	s. Alexis, confesseur.	3 50	19 47	9 19	22 3
18	L.	s. Camille de Lellis. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 52	19 46	10 36	22 31
19	M. ☽	s. Vincent de Paul.	3 53	19 44	11 51	23 1
20	M.	s. Jérôme Emilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	3 54	19 43	13 3	23 31

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	J.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD Ier, *Roi des Belges.* — *Fêtes nationales.*	3 55	19 42	14 14	—
22	V.	ste Marie-Madeleine.	3 57	19 41	15 20	0 6
23	S.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 58	19 40	16 22	0 44
24	D.	ste Christine, vierge et martyre.	3 59	19 39	17 17	1 27
25	L.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	4 0	19 38	18 5	2 17
26	M.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 36	18 46	3 11
27	M. ☺	s. Pantaléon, martyr.	4 3	19 35	19 22	4 9
28	J.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 4	19 33	19 53	5 9
29	V.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 31	20 20	6 10
30	S.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 30	20 45	7 13
31	D.	s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 9	19 29	21 8	8 14

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 10 — — —	19 27 — — —	21 32 — — —	9 16 — — —
2	M.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Etienne, pape.—*Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 12 — — —	19 26 — — —	21 56 — — —	10 19 — — —
3	M.	Invention du corps de s. Etienne.	4 13	19 24	22 21	11 21
4	J. ☾	s. Dominique, confesseur.	4 15	19 22	22 50	12 25
5	V.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 16	19 20	23 24	13 30
6	S.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 18 —	19 19 —	— —	14 34 —
7	D.	s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.	4 19 —	19 17 —	0 5 —	15 36 —
8	L.	s. Cyriaque, martyr.	4 21	19 16	0 53	16 36
9	M.	s. Romain, martyr.	4 22	19 14	1 52	17 29
10	M.	s. Laurent, martyr.	4 24	19 12	3 1	18 15
11	J. ●	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 26	19 9	4 16	18 56
12	V.	ste Claire, vierge.	4 27	19 7	5 35	19 29
13	S.	*Jeûne.* s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 29 —	19 6 —	6 55 —	20 3 —
14	D.	s. Eusèbe, martyr.	4 30	19 4	8 16	20 33
15	L.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.	4 31 —	19 2 —	9 35 —	21 3 —
16	M.	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 33	19 1	10 51	21 34
17	M.	s. Tibérat, abbé.	4 34	18 59	12 3	22 7
18	J. ☽	s. Joachim; ste Hélène, impératrice.	4 36	18 57	13 11	22 45
19	V.	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 37 —	18 55 —	14 15 —	23 27 —
20	S.	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 39	18 53	15 13	—
21	D.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40 —	18 50 —	16 3 —	0 14 —

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h.	SOLEIL Lever m.	SOLEIL Couch. h.	SOLEIL Couch. m.	LUNE Lever h.	LUNE Lever m.	LUNE Couch. h.	LUNE Couch. m.
22	L.		s. Timothée, martyr.	4	42	18	48	16	46	1	6
23	M.		s. Philippe Béniti.	4	44	18	47	17	24	2	3
24	M.		s. Barthélemy, apôtre.	4	45	18	45	17	56	3	2
25	J.		s. Louis, roi de France.	4	46	18	43	18	23	4	3
26	V.	☺	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4	48	18	41	18	49	5	4
27	S.		s. Joseph Calasancza.	4	49	18	39	19	13	6	5
28	D.		s. Augustin, évêque et docteur.	4	51	18	37	19	37	7	8
29	L.		Décollation de s. Jean-Baptiste.	4	52	18	35	20	0	8	9
30	M.		ste Rose de Lima, vierge.	4	54	18	33	20	25	9	12
31	M.		s. Raymond Nonnat.	4	55	18	30	20	53	10	15

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	s. Gilles, abbé.	4 57	18 28	19 23	11 18
2	V.	s. Étienne, roi de Hongrie.	4 59	18 26	22 0	12 21
3	S. ☾	s. Remacle, évêque de Maestricht.	5 0	18 24	22 44	13 23
4	D.	*ss. Anges Gardiens.* ste Rosalie, vierge.	5 1	18 21	23 36	14 22
5	L.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 18	—	15 15
6	M.	s. Donatien, martyr.	5 5	18 16	0 39	16 4
7	M.	ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425).*	5 7	18 14	1 49	16 47
			—	—	—	—
			—	—	—	—
8	J.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.	5 8	18 12	3 5	17 24
			—	—	—	—
9	V. ●	s. Gorgone, martyr.	5 10	18 10	4 25	17 58
10	S.	s. Nicolas de Tolentino.	5 11	18 8	5 46	18 30
11	D.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 13	18 6	7 8	19 1
12	L.	s. Guy d'Anderlecht.	5 14	18 3	8 28	19 32
13	M.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 16	18 1	9 44	20 6
14	M.	Exaltation de la Ste Croix.	5 18	17 59	10 58	20 44
15	J.	s. Nicomède, martyr.	5 19	17 56	12 6	21 25
16	V. ☽	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 21	17 54	13 7	22 11
17	S.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 22	17 52	14 0	23 2
18	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Joseph de Cupertino.	5 23	17 50	14 46	23 58
			—	—	—	—
19	L.	s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 25	17 48	15 25	—
20	M.	s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 26	17 46	15 58	0 56
21	M.	*Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.	5 28	17 44	16 28	1 56
22	J.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 29	17 41	16 55	2 57
			—	—	—	—
23	V.	*Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et mart.	5 31	17 38	17 18	3 58
24	S. ☺	*Quatre-Temps.* Notre-Dame de la Merci.	5 33	17 36	17 41	4 59
25	D.	s. Firmin.	5 35	17 34	18 5	6 2
26	L.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 36	17 32	18 29	7 4
27	M.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 30	18 56	8 7

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
28	M.	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 39	17 28	19 26	9 11
29	J.	s. Michel, archange.	5 40	17 26	20 0	10 14
30	V.	s. Jérôme, docteur.	5 42	17 24	20 41	11 15

—

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTE	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. —	5 44	17 21	21 28	12 14
		Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. —	—	—	—	—
		Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales	—	—	—	—
		et à l'Ecole des Sciences Commerciales et	—	—	—	—
		Consulaires. — Ouverture de la seconde	—	—	—	—
		session des examens de passage et de la	—	—	—	—
		session ordinaire des examens de sortie	—	—	—	—
		à l'Institut agronomique et à l'Ecole de	—	—	—	—
		Brasserie.	—	—	—	—
2	D. ☾	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Léger,	5 46	17 18	22 25	13 8
		évêque d'Autun.	—	—	—	—
3	L.	s. Gérard, abbé.	5 47	17 16	23 29	13 57
4	M.	s. François d'Assise. — *Ouverture de la*	5 49	17 14	—	14 40
		seconde session des examens d'admission	—	—	—	—
		à l'Institut agronomique et à l'Ecole de	—	—	—	—
		Brasserie. — Ouverture de la seconde	—	—	—	—
		session des examens de passage et de sortie	—	—	—	—
		aux Ecoles spéciales (grades non légaux).	—	—	—	—
5	M.	s. Placide, m.	5 50	17 12	0 40	15 19
6	J.	s. Brunon, confesseur.	5 52	17 10	1 56	15 53
7	V.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde*	5 54	17 7	3 15	16 26
		session des examens de passage et de sortie	—	—	—	—
		aux Ecoles spéciales (grades légaux).	—	—	—	—
8	S.	ste Brigitte, veuve.	5 56	17 5	4 37	16 56
9	D. ●	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 57	17 3	5 58	17 27
10	L.	s. François de Borgia.	5 58	17 1	7 18	18 1
11	M.	s. Gommaire, patron de Lierre.	6 0	16 59	8 35	18 36
12	M.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 57	9 48	19 17
13	J.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 3	16 55	10 53	20 2
14	V.	s. Calixte, pape et martyr.	6 5	16 53	11 52	20 53
15	S.	ste Thérèse, vierge.	6 7	16 50	12 42	21 48
16	D. ☽	s. Mommolin, évêque de Noyon et de	6 9	16 48	13 24	22 46
		Tournai.	—	—	—	—

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
17	L.	ste Hedwige, veuve. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 29 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*	6 10	16 46	14 0	23 46
18	M.	s. Luc, évangéliste.— *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1904-1905.*	6 12	16 44	14 31	—
19	M.	s. Pierre d'Alcantara.	6 13	16 42	14 58	0 47
20	J.	s. Jean de Kenti.	6 15	16 40	15 23	1 49
21	V.	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 17	16 38	15 46	2 51
22	S.	s. Mellon, évêque.	6 19	16 36	16 9	3 53
23	D.	s. Jean de Capistran.	6 21	16 34	16 34	4 56
24	L. ☺	s. Raphaël, archange.	6 22	16 32	16 59	5 59
25	M.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs.	6 24	16 30	17 28	7 2
26	M.	s. Evariste, pape et martyr. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 25	16 28	18 1	8 7
27	J.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.	6 27	16 26	18 39	9 10
28	V.	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 29	16 24	19 24	10 9
29	S.	ste Ermelinde, vierge. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général, art. 6.)	6 31	16 22	20 17	11 6
30	D.	s. Feuillen, martyr.	6 33	16 20	21 19	11 55
31	L. ☾	*Jeûne.* s. Quentin, martyr.	6 34	16 18	22 26	12 40

NOVEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 36	16 17	23 37	13 18
2	M.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 37	16 15	—	13 53
3	J.	s. Hubert, évêque de Liége.	6 39	16 14	0 53	14 24
4	V.	s. Charles Borromée, archev. de Milan.	6 41	16 12	2 10	14 54
		— INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.	—	—	—	—
		— *Indulgence plénière.*	—	—	—	—
5	S.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.	6 42	16 10	3 29	15 23
6	D.	s. Winoc, abbé. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*	6 44	16 8	4 49	15 54
7	L. ●	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences.* — *Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*	6 46	16 6	6 7	16 29
8	M.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 48	16 5	7 23	17 7
9	M.	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 50	16 4	8 34	17 51
10	J.	s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 51	16 2	9 38	18 40
11	V.	s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 53	16 1	10 34	19 34
12	S.	s. Liévin, évêque et martyr. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 54	15 59	11 21	20 33
13	D.	s. Stanislas Kostka.	6 56	15 58	12 0	21 34
14	L.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric,	6 58	15 57	12 33	22 36

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		évêque d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*	— —	— —	— —	— —
15	M. ☽	ste Gertrude, v.; s. Léopold, c. — *Fête patronale de S. M. le Roi* Léopold II.	6 59 —	15 55 —	13 2 —	23 38 —
16	M.	s. Edmond, archevêque de Cantorbery.	7 1	15 54	13 27	—
17	J.	s. Grégoire le Thaumaturge.	7 3	15 52	13 51	0 39
18	V.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 5 —	15 51 —	14 14 —	1 41 —
19	S.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 6	15 50	14 37	2 43
20	D.	s. Félix de Valois.	7 8	15 49	15 2	3 46
21	L.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 10	15 48	15 29	4 51
22	M.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 11	15 47	16 0	5 55
23	M. ☺	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 46	16 37	7 0
24	J.	s. Jean de la Croix.	7 14	15 45	17 20	8 3
25	V.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 44	18 11	9 2
26	S.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 17 —	15 44 —	19 11 —	9 55 —
27	D.	*1er dimanche de l'Avent.* s. Acaire, évêque de Noyon.	7 18 —	15 43 —	20 16 —	10 41 —
28	L.	s. Ruf, martyr.	7 20	15 42	21 27	11 22
29	M.	s. Saturnin, martyr.	7 22	15 41	22 40	11 57
30	M. ☾	s. André, apôtre.	7 24	15 40	23 56	12 28

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 25	15 39	—	12 57
2	V.	ste Vivienne, vierge et martyre.	7 26	15 39	1 11	13 26
3	S.	s. François Xavier.	7 27	15 38	2 28	13 54
4	D.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue.	7 29	15 38	3 45	14 26
5	L.	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 30	15 37	5 0	15 0
6	M.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 31	15 37	6 13	15 40
7	M. ●	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 32	15 37	7 21	16 26
8	J.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE †. — *Indulgence plénière.*	7 33	15 36	8 21	17 19
9	V.	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 34	15 35	9 13	18 16
10	S.	s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit et de l'Ecole St-Thomas.*	7 36	15 35	9 56	19 17
11	D.	s. Damase, pape.	7 37	15 35	10 33	20 19
12	L.	s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 38	15 35	11 4	21 22
13	M.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 39	15 35	11 31	22 25
14	M. ☽	*Quatre-Temps.* s. Nicaise, évêque. — MESSE D'OR.	7 40	15 35	11 56	23 27
15	J.	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 41	15 36	12 18	—
16	V.	*Quatre-Temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 42	15 36	12 41	0 29
17	S.	*Quatre-Temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge.—*Anniversaire de l'inauguration de* S.M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	13 4	1 32
18	D.	Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 43	15 36	13 30	2 35

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
19	L.		s. Némésion, martyr.	7 44	15 37	13 59	3 40
20	M.		s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	14 33	4 44
21	M.		s. Thomas, apôtre.	7 45	15 37	15 14	5 49
22	J.	♋	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	16 2	6 51
23	V.		ste Victoire, vierge et martyre.	7 46	15 39	16 59	7 48
24	S.		*Jeûne*. s. Lucien.	7 46	15 39	18 4	8 38
25	D.		NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 47	15 40	19 15	9 22
26	L.		SECOND JOUR DE NOËL'. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	20 30	10 0
				—	—	—	—
27	M.		s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 41	21 45	10 34
28	M.		ss. Innocents.	7 47	15 42	23 1	11 3
29	J.	☾	s. Thomas de Cantorbéry.	7 47	15 43	—	11 31
30	V.		s. Sabin, évêque et martyr.	7 48	15 44	0 16	11 59
31	S.		s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	1 31	12 28

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — Ave Maria.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens**, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte Romain, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901; élu vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901; nommé évêque de Liége le 1er octobre suivant, sacré à Liége le 6 janvier 1902, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie.

Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'eglise métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg.

Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'eglise métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine honoraire de la métropole de Reims, commandeur de l'ordre de Léopold.

Rue Duvivier, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.
A. Van Hoonacker, doyen de la Faculté de Théologie.
L. De Lantsheere, doyen de la Faculté de Droit.
E. Masoin, doyen de la Faculté de Médecine.
G. Doutrepont, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.
D. Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.
N. Sibenaler, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold.
Place Saint-Jacques, 6.
S. Demanet, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.
Rue de Bériot, 23.
J. Van Battel, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse.
Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. Van Hoonacker**. — *Secrétaire*, **M. Becker**.

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la commission des études bibliques; membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie

biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale.

Rue des Moutons, 153.

E. H. J. Reusens, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission royale d'histoire et de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers.

Rue Léopold Vander Kelen, 26.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome : *le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale.*

Rue de Namur, 108.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold : *la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque, le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas).*

Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire, recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en

théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold : *le droit canon.*

Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie).*

Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand : *la théologie dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie).*

Lubbeek.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges : *la théologie morale.*

Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie : *la théologie dogmatique.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

P. Ladeuze, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Bondroit, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur extraordinaire, docteur en droit canon : *l'histoire ecclésiastique; les institutes de droit canon.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

R. Maere, professeur extraordinaire, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine* et *la diplomatique du moyen âge.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

H. Coppieters, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire); le cours élémentaire d'hébreu.*

Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *la théologie morale spéciale.*

Collège Américain, rue de Namur, 112.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. De Lantsheere.** — *Secrétaire*, **M. Nerincx.**

C. H. X. Périn, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'Université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome.

A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold.

Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile.*

Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.*

Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps (chevalier), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidie, commandeur de l'ordre de Notre Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Bresil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien président de l'Union interparlementaire, vice-président du conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, président de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie des sciences de Christiania, président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre

de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien président de l'Institut de droit international : *l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial.*

Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie, etc. : *le droit public.*

Bruxelles.

A. Schicks, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande.*

Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold : *les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé.*

Rue de la Station, 120.

S. Deploige, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand : *l'économie politique, le droit naturel.*

Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de

Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.*

Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.*

Rue de la Station, 114, Louvain.

A. Nerincx, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'Université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit constitutionnel et droit administratif; science financière.*

Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur honoraire à l'École des sciences politiques et sociales, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, ff. de chef du cabinet de S. M.

Rue de Naples, 20, Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Masoin.** — *Secrétaire*, **M. Lemaire.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, ancien président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain : *la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale.*

Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant etranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique :

la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale.

Marché-Ste-Anne, 17.

E. Hubert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier d'académie de l'Université de France, vice-président de l'académie royale de médecine de Belgique, etc. : *le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale, la clinique gynécologique et la policlinique obstétricale.*

Rue Léopold, 13.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique chirurgicale et la médecine opératoire.*

Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique interne.*

Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, officier de l'ordre de Léopold : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine : *la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique.*

Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.*

Rue du Mayeur, 7.

J. Denis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique : *la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.*

Marché-aux-Pommes de terre.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris : *l'anatomie humaine.*

Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique.*

Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie : la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie.*

Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique.*

Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur extraordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *l'hygiène.*

Boulevard de Tirlemont, 45.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Doutrepont.** — *Secrétaire*, **M. Van Battel.**

C. C. A. Mœller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Leopold, docteur en philosophie et lettres : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.*

Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold : *le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale.*

Rue de Bériot, 38.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande : *l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques.*

Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops, professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, archidiacre de l'église métropolitaine de Malines.

A Malines.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques.*

Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, délégué au Comité international de législation du travail, membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.*

Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.*

Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, chevalier de l'ordre de Léopold; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

Place St-Jacques, 6.

D. Mercier, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, officier de l'ordre de Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal : *la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin.*

Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden : *le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères.*

Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire : *l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne, la critique historique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge.* A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie

et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas : *la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.*

Rue de la Station, 133.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit : *les langues et les littératures romanes.*

Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire : *philologie et littérature anglaises.*

Rue des Récollets, 22.

E. Remy, professeur ordinaire, docteur en philologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Chaussée de Namur, 96, Héverlé.

L. C. Casartelli, évêque de Salford, professeur honoraire, docteur en langues orientales, maitre ès arts (Université de Londres), membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc.

A Manchester.

J. Van Battel, professeur extraordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

A. Carnoy, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres : *le zend et le pehlvi, la paléographie grecque*, suppléant de M. Colinet pour les cours de grec.

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

M. Defourny, chargé de cours : *l'Économie politique, histoire des théories sociales : Saint Simon et Aug. Comte, conférence de philosophie sociale.*

Rue Vésale, 2.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. N. Sibenaler.** — *Secrétaire*, **M. R. De Muynck.**

Louis Henry, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1re classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.*

Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique : *la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique.*

Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines.

Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. Micha, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur mécanicien : *la description générale et la construction des machines.*

Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne : *la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.*

Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1re classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président de l'association permanente des congrès internationnaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants : *les constructions du génie civil et l'architecture.*

Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur : *la métallurgie et l'électricité industrielle.*

Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, correspondant étranger de la société nationale d'agriculture de France, etc.

Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.*

Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).

J. Marchand, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *la physique expérimentale, le génie rural d'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles, les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux.*

Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières et l'apiculture.*

Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, vice-président de la Société Nationale de Laiterie, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture : *la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles et la théorie des manipulations chimiques.*

Place du Peuple, 7.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées l'embryologie, la paléontologie animale.*

A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures,

du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.*

Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie).*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions.*

Avenue de Steenbrugge, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, docteur en sciences naturelles, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges : *la géologie, la paléontologie stratigraphique.*

Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales.*

Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique.*

Rue Léopold, 38.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques : *la mécanique appliquée.*

Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la cosmologie et la chimie.*

Rue des Flamands, 1.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences : *la chimie physique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires.*

Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole de France : *les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, la topographie et la construction des routes, la protection des forêts, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin.*

Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie : *l'exploitation des chemins de fer.*

Place Léopold, 23, Hasselt.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique).*

Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (cand. en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique).*

Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ordinaire, ingénieur-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions.*

Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques : *les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie projective.*

Collège du Pape, place de l'Université.

V. Grégoire, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en philosophie et en théologie : *la botanique et la cytologie.*

Rue du Canal, 20.

P. Daubresse, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Ecoles spéciales, suppléant pour la description générale et la construction des machines.*

Rue des Orphelins, 16.

L. Frateur, professeur extraordinaire, médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires d'origine animale, les éléments d'obstétrique vétérinaire, la podologie, démonstrations, excursions et exercices pratiques.*

Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur extraordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, membre de la société chimique de Paris : *la chimie organique, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.*

Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles : *la cristallographie, la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique.*

Boulevard de Jodoigne (extérieur), 14.

G. Gillon, professeur extraordinaire : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.*

Place du Peuple, 13.

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'astronomie et la géodésie.*

Rue Léopold Vander Kelen, 35.

A. de Hemptinne, professeur ordinaire, docteur de l'université de Leipzig : *le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques.*

Rue de la Vallée, 56, Gand.

J. Havet, professeur extraordinaire, docteur en médecine, suppléant de M. Gilson *pour les travaux pratiques.*

Rue des Flamands, 87.

G. Kaïser, chargé de cours, ingénieur des arts chimiques : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.*

Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'Académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht.

Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
F. Degrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.

Sous-régent, F. Claeys-Boúúaert, licencié en droit canon.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : (Place de l'Université.)

PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.

Sous-régents : Th. Lefort, candidat en philosophie et lettres et J. Van Cauwenbergh, étudiant en théologie.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de 1m90 sur 0m90 de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE. (Rue des Récollets, 29.)
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

Président, J. Van Battel, assesseur du Vice-Recteur, professeur à la Faculté de Philosophie et lettres.

Sous-régents : C. Hontoir, candidat en philosophie et lettres et F. Tessens, étudiant en théologie.

SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Directeur, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie, collège du St-Esprit, rue de Namur.

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences politiques et sociales, décoré de la croix *Bene Merenti*, rue de Bruxelles, 30.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir ces objets au Séminaire moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282 ; de 1851, p. 237 ; de 1884, p. 319 ; de 1889, p. 434.

Institut supérieur de Philosophie. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

I. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

II. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

III. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

IV. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

V. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

VI. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

VII. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Institut Carnoy. (Rue du Canal, 20.)

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences et V. Grégoire, professeur à la Faculte des Sciences.
Assistants : J. Berghs, F. Malengreau et L. Delcourt.
Préparateurs : Dumez et Lathouwers.

II. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Berghs.

III. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.
(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

IV. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, Dumez.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

V. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Gillard.

VI. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

VII. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Berghs.

VIII. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Wynants.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)
DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 109 et P. Stiénon, docteur en sciences chimiques, place de l'Université, 4.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeurs : J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences et R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

Institut électromécanique.
(Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES).

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

II. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, L. Lemaître.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

Institut géologique.
(Rue St-Michel, 10.)

Concierge, E. Hinderyckx.

I. MUSÉE GÉOLOGIQUE.
(Géologie, paléontologie stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

II. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE (1).

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 245.

III. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

IV. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

V. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Hinderyckx.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Dethier, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole, rue des Joyeuses-Entrées, 50.

LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES (INSTITUT AGRONOMIQUE).
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Mignolet, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole.
Concierge, P. Wouters.

MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, D. Homblé.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Recollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Van Dormael, ingénieur, expert-chimiste agricole.
Concierge, P. Wouters.

BRASSERIE EXPÉRIMENTALE.
(Rue des Récollets, 35.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N...

JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

Institut zoologique.

I. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, N...
Concierge, E. Thielemans.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

II. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Ellington.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de service, N...
Concierge, E. Thielemans.

III. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36.)
ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur : Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : De Beule, Debaisieux, Roux et Courtoy, docteurs en médecine.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE. (Institut Vésale, rue des Récollets, 38).

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : R. Bruynoghe, F. Evely, E. Escoyez et Fr. Tits.
Concierge, F. D'Hont.

INSTITUT RÉGA. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Marché-aux-Pommes de terre.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr Maldague.
2me assistant, Dr Tagneaux.
Concierge, E. Mellaerts.

LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, De Beule et Vermeylen, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs F. Willems et C. Carpentier.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Goossens.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1). (Rue Vésale.)

Professeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directrice, Mlle L. Moty.
Assistant, Dr L. Thielemans.
Élève interne, E. Normand.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 16.
F. Breithof, ingénieur civil des mines, rue de la Station, 141.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chefs des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue Koelhem, 89.
J. Van de Velde, conducteur des travaux, rue de la Laie, 53.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

(1) Voir l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1903-1904.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. VAN HOONACKER. — Secrétaire : M. BECKER.

F. J. Moulart, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De locis theologicis*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h.—*Cours de haute philosophie (V. École de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM : *Liber IV Decretalium, De sponsalibus et matrimonio :* lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *Les Institutions religieuses des Hébreux* (suite), mercredi et vendredi à 12 h. — *Cours supérieur de langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Eglise et les gouvernements d'ancien régime* (suite), mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE, prof. extraord.), lundi à 20 h. et vendredi à 16 h.

M. De Baets, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Verbo Incarnato*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De virtutibus theologicis* (suite); *De Justitia*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'ÉCRITURE SAINTE : *Les Evangiles Synoptiques* (suite), jeudi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *La Littérature gnostique*, mercredi à 8 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 29.

A. Bondroit, Prof. ord. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. extraord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE : *Les Cata-*

combes, samedi de 11 h. à 12 h.; *Le mobilier religieux de style gothique*, vendredi à 15 h.

H. Coppieters. Prof. extraord. *Cours élémentaire de langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 10 h.

A. Bondroit, Prof. ord. *La Théologie morale fondamentale : De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi à 9 h. mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters. Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse*, jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième année.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. Le traité *De Matrimonio*, lundi et mardi à 10 h., jeudi à 9 h.

O. Dignant, Prof. ord. (suppléant E. Van Roey, Prof. extraord.). *La Théologie morale spéciale*, jeudi et samedi à 11 h., vendredi à 10 h.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 10 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi à 9 h., mercredi et jeudi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters. Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse*, jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

N... *La théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. DE LANTSHEERE.—Secrétaire : M. NERINCX.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. NERINCX, Prof. extraord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., et mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi et jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7* (art. 1 à 710 du Code civ.) *et 9* (lois organiques du notariat) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7* (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) *et 9* (lois organiques du notariat et lois fiscales) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 5, 6, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du Code*

civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indique ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. POULLET. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre. Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker. Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps. Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *L'Organisation judiciaire comparée*, mercredi à 14 1/4 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Régime juridique de la paix en temps de guerre*, lundi à 15 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Ecoles économiques depuis un demi siècle*, mardi à 14 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques des Etats-Unis et de la France*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : Le Régime des biens*, lundi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*, mercredi à 16 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *La Législation commerciale comparée*, jeudi à 15 1/4 h. — *Le Droit industriel belge*, lundi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Le Budget et le Crédit public*, mercredi à 15 1/4 h.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.
Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.
Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

École des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. BRANTS. — Secrétaire : M. BANG.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h., mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.—*Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi et mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 h., jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, lundi à 10 h., mardi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau. Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Descamps. Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez. Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

C. Lecoutere. Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 19 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet. Prof. ord. *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

N... *Rôle commercial des colonies*, mardi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang. Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

L'horaire des cours de langues arabe, chinoise, italienne, portugaise et roumaine sera déterminé ultérieurement.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. MASOIN. — Secrétaire : M. LEMAIRE.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre;

de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques,* aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique,* mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques,* aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques,* jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie,* leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre. — *La Clinique propédeutique,* trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée,* mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

E. Hubert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales. Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale,* indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Mascin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée*, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de

8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant M. F. Ranwez, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. DOUTREPONT.—Secrétaire : M. VAN BATTEL.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition*, jeudi à 11 h.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet. Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculte de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre. Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. Carnoy, chargé de cours). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. Carnoy, chargé de cours). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indique ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 h., jeudi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, lundi à 8 h., mercredi de 8 h. à 10 h., jeudi à 12 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 12 h., mercredi à 7 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gotique* et l'*Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais* cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus. — *Notions de langue gotique.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Van Battol, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moelier, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Chargé de cours. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français*

(partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise*

(cours de deux annees), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), vendredi à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes)*, mardi de 17 h. à 19 h., pendant toute l'année. — *La Grammaire historique de l'allemand*, vendredi à 18 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), lundi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge. — L'Archéologie chrétienne*, cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique, le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer. — *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique*. — *L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

A. Carnoy, chargé de cours. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, lundi de 8 1/2 h. à 10 h., mardi et jeudi de 16 h. à 17 1/2 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, lundi, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *première partie : depuis les origines jusqu'au* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Physique*, lundi à 12 h., mercredi à 16 h., jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, mardi et samedi à 10 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 8 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 1/2 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, chargé de cours. *L'Économie politique*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, lundi à 10 h., jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi et vendredi à 8 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *première partie, depuis les origines jusqu'au* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire de la philosophie ancienne*, mercredi à 11 1/2 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi à 9 h. et mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, chargé de cours. *Histoire des théories sociales : Saint-Simon et Auguste Comte*, lundi et jeudi, à 11 h., pendant le second sem.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, vendredi à 12 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et le Droit social*, mardi, jeudi et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie ancienne*, mercredi à 11 1/2 h. et vendredi à 9 h. pendant le second semestre.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *La littérature française contemporaine.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry,** le vendredi à 15 h.

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys**, le vendredi à 15 h.

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **MM. S. Deploige** et **M. Defourny,** le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf,** le jeudi à 18 h.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. SIBENALER. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/4 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi

à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie projective*, mardi de 9 1/2 h., à 11 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée, la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre.— *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. Havet, professeur extraordinaire, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., mercredi à 9 1/4 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique), aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot. Prof. ord. *La Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Géologie, la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin. Prof. extraord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie, la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. DE DORLODOT et KAISIN.

C. Blas, Prof. ord. *Les Éléments de Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin. Prof. extraord. *La Cristallographie*, cours des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. —*Exercices pratiques* (cours de trois semestres), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale*), jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h. — *Les Éléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. *Laboratoire de recherches de physique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de Physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mer-

credi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre : de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre ; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre ; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre ; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Le programme sera déterminé ultérieurement.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'annee; mardi à 15 h., séance facultative.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant M. N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h., mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet. Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Braet. Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*,

lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite) et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indique ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h. et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite) et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Électricité et ses Applications*

industrielles, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale,* mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive,* samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques,* sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales,* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines,* samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique,* vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui de *Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 13 h., mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1er mars.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Graphostatique et la Science du dessin*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.—*Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Physique industrielle*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, la *Construction des machines*, jeudi et vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi à 15 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie géné-rale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élementaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.—*L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent d'acquérir le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Appareils et méthodes de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*,

l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire*

de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (1re partie du cours), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés générales, distribution)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Télégraphie et téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (Sidérurgie*, 2e partie du cours), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h., à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, mardi à 11 h., vendredi et samedi à 8 h., pendant

le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année : *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*. mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, lundi et mercredi de 11 h. à 13 h., mardi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques*, y com-

pris la télégraphie et la téléphonie, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

—

Institut Agronomique.

Président : M. F. JANSSENS.—Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Proost, Prof. ord. *L'Entomologie agricole* (Suppléant L. FRATEUR, Prof. extraord.), partie du cours de *Zoologie agricole* ci-dessous.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale,* mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *Physique et mécanique générales,* lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques,* mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques,* mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale,* lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales,* vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations,* mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Notions générales d'agriculture,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin,* lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie),* jeudi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques,* lundi à 15 h. — *Zoologie agricole,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie,* le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique,* lundi à 8 h. et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage)*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques d'Arpentage, de Nivellement, d'Irrigation et de Drainage*, mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie.* lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions rurales*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Machines agricoles*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'extérieur*, jeudi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. Pieraerts, Prof. extraord.). *L'Hygiène*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.— *Les Moteurs*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, mardi et mercredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier (Topographie et construction des routes : irrigations) et la Protection des forêts*, vendredi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen spécial des sciences agronomiques.

Voir programme spécial.

Examen d'expert chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *Mécanique, Hydraulique, Arpentage, Levé de plans, Nivellement*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Compléments*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier. Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie*, lundi à 8 1/2 h. et vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge. Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi à 8 h., pendant le premier semestre et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Machines motrices*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre et à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Cultures spéciales*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, deux séances par semaine, pendant toute l'année. — *Les Eléments de construction et la Résistance des matériaux*, lundi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique)*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-Physiologie, 2e partie)*, jeudi et vendredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi après-midi, pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi è 11 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie et la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines à glace*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Distillerie et la Fabrication de la levure*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge. Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae. Prof. ord. *Les Constructions industrielles et Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst. Prof. ord. *Les Matières premières employées dans les industries des fermentations*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Appareils et les Opérations chimiques* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Analyse des sucres et des matières azotées*, jeudi à 8 h. et à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi à 9 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique appliquée*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.— *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second sem.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* 2e partie), mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Questions spéciales de chimie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; lundi à 10 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique et la Mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h. et mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre.—*La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 9 1/2 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle annee jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique*, lundi à 8 h. et vendredi à 11 h. pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité industrielle*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions de brasseries et de distilleries*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, samedi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 15 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions de droit civil et de droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose*, *la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 h. à 10 h., pendant le

premier semestre.— *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Constructions industrielles et le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.—*Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Esthétique animale*, mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie, lundi de 14 1/2 h. à 18 h. et vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.
Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.
E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.
F. Breithof, ingénieur.
Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

DOCTEUR AD HONORES.

1902—1903.

R. P. De Groot, de l'ordre des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université d'Amsterdam, docteur en théologie.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1902-1903.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Colard, Xavier, de Meix-devant-Virton, prêtre du diocèse de Namur; 20 juillet.
2 Colens, Louis, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Logghe, Achille, de Thourout, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 Meeusen, Victor, de St-Léonard, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Noël, Léon, de Malines, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
6 Tobac, Ed., de Op-Heylissem, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
7 Van Ginneken, Honorius, d'Esschen, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins; id.
8 Vermaut, Julien, de Courtrai, prêtre du diocèse de Bruges; id.
9 Walters, Joseph, de Cruyshautem, prêtre du diocèse de Gand; id.

BACHELIER EN DROIT CANON.

Glénisson, Em., de Turnhout, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 20 juil.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Frutsaert, Emile, d'Ostende, prêtre du diocèse de Bruges; 20 juillet.
2 Vaes, Maurice, d'Anvers, prêtre du diocèse de Tournai; id.
3 Van Crombrugghe, C., de Smeerhebbe, prêtre du diocèse de Gand; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 13 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Réglements publiés dans les Annuaires.*

LICENCIÉS EN DROIT CANON.

1 Allossery, Paul, de Gheluvelt, prêtre du diocèse de Bruges; 20 juillet.
2 De Meester, Alphonse, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Van Roey, Ernest, de Vorsselaer, prêtre de l'archidiocèse de Malines, licencié en théologie (1); 20 juillet.

FACULTÉ DE DROIT.

DOCTEURS EN DROIT.

D'une manière satisfaisante.

1 Neytscheff, Polychron, d'Andrinople; 9 février.
2 Casimir, Stéfan, de Bucarest; 26 mars.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE
A LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

D'une manière satisfaisante.

van Caloen, Léon, de Bruges; 18 juillet.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Avec la plus grande distinction.

1 Bevilacqua, Giulio, de Vérone; 7 juillet.

D'une manière satisfaisante.

2 de Coninck de Merckem, Pierre, de Merckem; 17 juin.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Michotte, Paul, de Bruxelles; 21 mars.
2 Mahmoud, Abbas Khan, de Tauris (Perse); 2 avril.
3 Van de Walle, Paul, de Bruges; 17 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Gollier, Théophile, de Wavre; 7 mars.
2 Vermaut, Robert, de Courtrai; 13 octobre.

(1) Les thèses de M. Van Roey étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Justo Auctario ex Contractu crediti.* — XXIII-300 pages.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES.

1 De Lannoy, Fleury, de Tournai; 7 mars.
2 De Bray, Auguste, de Braine-le-Comte; 17 juillet.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Janssen, Jean, de Louvain; 28 février.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

1 Lemaire, Raymond, de Tourneppe; 7 juillet.
2 Pelzer, Auguste, d'Aix-la-Chapelle; 14 juillet.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Jacquin, Alcide, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, de Banne (Haute-Marne) 30 mars.

Ecole des sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec la plus grande distinction.

1 Bouckaert, Arthur, de Wynghene.

Avec grande distinction.

2 Spitaels, Maurice, de Santhoven.
3 Boulanger, Eugène, de Charleroi.

Avec distinction.

4 Van Schendel, Georges, de Malines.
5 Clerbaux, Joseph, de Tournai.
6 Hubené, Louis, de Schaerbeek.
7 Haesaerts, François, de Wygmael.
8 Beirlant, Georges, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

9 Portier, Camille, de Loo.
10 Boeye, Pierre, de Haesdonck.
11 Goedert, Arthur, de Florenville.
12 Sapieha, Casimir, de Léopol.

13 Bosmans, Ernest, de Diest.
14 Caluwaerts, Léon, d'Essche-St-Liévin.
15 Evenepoel, Joseph, de Wavre.
16 Gey, Charles, de Bruges.
17 Laureys, Joseph, de Louvain.
18 Lambrechts, Jules, de Louvain.
19 Mesmaekers, Robert, de Turnhout.
20 Roland, Raymond, de Grand-Manil (Gembloux).
21 Vander Elst, Joseph, de Wilsele.
22 Vedrin, Armand, d'Op-Heylissem.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Ranson, Raphaël, de Loo.
2 Venant, Joseph, de Vlamertinghe.

Avec distinction

3 De Wolf, Florimond, de Haesdonck.
4 Beyls, Raphaël, de Renaix.
5 Smets, Paul, de Brée.
6 Pétrement, Alphonse, de Halanzy.
7 de Lhonneux, Paul, de Namur.
8 Lefever, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

9 Colaert, Urbain, de Poperinghe.
10 Hendrickx, Félix, de Blanden.
11 Swenden, Michel, de Terhagen.
12 Thienpont, Georges, d'Audenarde.
13 Huyghebaert, Denis, de Malines.
14 De Clercq, Félix, de Ninove.
15 Pleitinx, Charles, de Louvain.
16 Watteyne, Gustave, de Mons.
17 Carette, Louis, de Mouscron.
18 Straven, Egide, de St-Trond.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Remes, Albert, d'Anvers.
2 Taccoen, Raphaël, de Leysele.
3 Wagemans, Joseph, de Cortessem.

Avec distinction.

4 Bontinck, Camille, de Kessel-Loo.
5 Noël, Fernand, de Sugny (Luxemb.).
6 Van Ormelingen, René, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

7 Libert, Raymond, de Longueville.

8 Vander Ghote, Pierre, de Dixmude.
9 Ledocte, Jean, de Chastre.
10 Servais, Joseph, d'Ixelles.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Ingenbleek, Joseph, de Brée.

Avec grande distinction.

2 Remes, Albert, d'Anvers.
3 Taccoen, Raphaël, de Leysele.

Avec distinction.

4 Del Marmol, Alfred, d'Ensival.
5 Micha, Léon, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

6 Béro, Gaston, de Hamme-Mille.
7 Vander Ghote, Pierre, de Dixmude.

DOCTEURS EN SCIENCES COMMERCIALES.

D'une manière satisfaisante.

Verhoeven, Léon, de Louvain.

ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT.

Avec distinction.

1 Deruelle, Joseph, de Laeken.

D'une manière satisfaisante.

2 De Bisschop, Alphonse, d'Ypres.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Bruehl, Charles, d'Herdof (Cologne).
2 Nève, Paul, de Gand.
3 Lucq, Henri, de Trazegnies.
4 Hoffmans, Adelin, de Braine-le-Comte.
5 Cogoluègne, René, de Bourg-Lastic (France).
6 Dusart, Charles, de Virginal.

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

Avec distinction

7 Degrève, Arthur, de Tourinnes.
8 Plissart, Marc, d'Anvers.
9 Van Oeckel, Henri, de Cappellen.
10 Moynihan, Kevin, de Roscommon (Irlande).
11 Delestré, Louis, de Nieuwenrode.
12 De Bachelier, Jules, de Neeryssche.
13 Clesse, Adelin, de Liége.
14 Darian, Louis, de Beyrouth (Syrie).
15 Geuens, Maurice, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

16 Samaha, Antoine, de Chouaire (Liban).
17 Comte de Grünne, Eugène, de Bruxelles.
18 Guesdon, Noel, de la Croizille (France).
19 Tierney, John, d'Athy (Irlande).
20 Livesay, William, de Dorgeeling (Indes anglaises).
21 Fritzgibbon, Edwin, de Midleton (Irlande).
22 Van Puyvelde, René, de St-Nicolas.
23 Feltesse, Léon, de Grand-Ham.
24 Marsigny, Paul, de St-Denis Bovesse.
25 Ricardi, Joseph, de Catane (Sicile).
26 Vier, Edmond, de Détroit (Michigan)

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Ziembinski, Sigismond, de Varsovie.
2 Berthet, César, de Chens (France).
3 Vanderhenst, Gaspar, d'Overpelt.
4 Van Halst, Léon, de Menin.
5 De Coene, Albéric, de Wevelghem.
6 Bruynseels, César, de Hulshout.
7 Deckers, Léon, d'Anvers.

Avec distinction.

8 Aranjo, Pierre, de San-Thyrso (Portugal).
9 Brosens, Antoine, de Hoogstraeten.
10 Letellier, Max, de Waudrez.
11 Hendrickx, Mathieu, de Brée.
12 De Schepper, Gratien, de l'Ecluse.
13 Michotte, Raymond, de Namur.
14 De Deckere, Maurice, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

15 Golliez, Théophile, de Wavre.
16 Vandersmissen, Louis, d'Alost.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Janssens, Edgard, de Hasselt.

2 Mansion, Auguste, d'Anvers.
3 Maccarone, Pietro, d'Aderno (Sicile).

Avec grande distinction.

4 Bertens, Henri, de Tilbourg.
5 Maas, Joseph, de Bois-le-Duc.
6 Belpaire, Jules, d'Anvers.
7 Pottiez, Joseph, de Frasnes lez-Buissenal.
8 Richard, Pierre, de Châtel (France).
9 Méheust, Joseph, de Plaintel (côtes du nord) France

Avec distinction.

10 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres.
11 Balthasar, Julien, d'Odeigne.

D'une manière satisfaisante.

12 Desmet, Eugène, de Bruxelles.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1903.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Bonnevie, Georges, de Schaerbeek.

Avec grande distinction.

2 D'Haene, Eugène, d'Ixelles.
3 De Riemaecker, Albert, de Petegem.

Avec distinction.

4 Franck, Jules, d'Anvers.
5 Vanden Bossche, Franz, de Louvain.
6 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
7 Van Bleyenberghe, Désiré, de Bierbeek.
8 de San, Edouard, de Charleroi.
9 Pottier, Louis, de Spa.
10 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
11 Guillaume, Gustave, de Madrid.
12 Taymans, Jean, d'Ixelles.
13 Collette, Georges, de Bruxelles.
14 Collard, Charles, de Louvain.
15 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.
16 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.
17 Vandenneuker, Adrien, de St-Servais.
18 Pirmez, Fernand, de Bruxelles.
19 Descamps, Pierre, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

20 Tallon, Paul, de Geet-Betz.
21 Van Winckel, Maurice, de Castre.
22 Thibaut, Charles, de Ciney.
23 de Lichtervelde, Guillaume, de Bruxelles.
24 Liebaert, Joseph, de Courtrai.
25 Van Gindertaelen, Armand, de Louvain.
26 Depuydt, Arthur, de Beerst.
27 Bellefroid, Louis, de Zepperen.
28 Adollet, Gustave, de Genval.
29 Lambert, Edmond, de Liége.

30 Pacco, Emile, d'Enghien.
31 Houtart, Francis, de Bruxelles.
32 Nelissen, Paul, de Hasselt.
33 Willems, Fritz, de Hasselt.
34 de Pierpont, René, de Rivière.
35 de Coppin de Grinchamps, Ultain, de Moustier s/Sambre.
36 Burthoul, Elie, de Vilvorde.
37 Cambier, Paul, de Renaix.
38 Descamps, Philippe, de Belœil.
39 Cordier, Auguste, de Mousty.
40 Lonchay, Edgar, de Remoiville.
41 Verplancke de Diepenhede, Willy, de Bruxelles.
42 Van Breedam, Amédée, de Malines.
43 Beco, Jean, de Bruxelles.
44 de Patoul, Pierre, de Lens.
45 de Beauffort, Philippe, de Linden.
46 Legrand, Raymond, de Mons.
47 Cuelenaere, Hector, de Maldegem.
48 du Bus de Warnaffe, Pierre, de Tournai.
49 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
50 Verhoeven, Joseph, d'Anvers.
51 Dehennault, Eudore, de Fleurus.
52 Deraedt, Henri, de Nederzwalm.
53 Lekeux, Marcel, de Verviers.
54 Mertens, Fritz, de Malines.
55 Mols, Georges, d'Anvers.
56 Nieuwenhuys, Louis, de Bruxelles.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.

Avec grande distinction.

2 Duplat, Georges, de St-Josse-ten-Noode.
3 Clasens, Léon, de Bruxelles.
4 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
5 Jacobs, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).
6 André, Georges, de Givet.

Avec distinction.

7 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
8 Delmée, Edouard, de Molembaix.
9 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
10 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
11 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
12 Becasseau, Henry, de Mons.
13 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.
14 Taymans, Joseph, d'Ixelles.
15 Verté, Paul, de Merckem.

16 Declercq, Joseph, de Ninove.
17 Gérard, Georges, d'Etalle.

D'une manière satisfaisante.

18 Allard, Etienne, d'Uccle.
19 Bruneel, Maurice, de Bruges.
20 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
21 Jacobs, Victor, d'Anvers.
22 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
23 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
24 Jadot, Paul, de Belœil.
25 Depas, Joseph, de Visé.
26 Coppieters, Joseph, de Lophem.
27 Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
28 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
29 De Vroe, Emile, d'Anvers.
30 Cambier, Albert, de Renaix.
31 Verheyen, Arthur, de Malines.
32 Dugardin, Joseph, de Bruges.
33 Cooreman, Henri, de Bruxelles.
34 Bonamy, Léon, de Jambes (Namur).
35 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
36 Lefèvre, Auguste, de Tintigny.
37 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
38 De Voghel, Georges, de Bruxelles.
39 Andris, Ernest, de Monceau-s/Sambre.
40 Delvaux, Louis, de Malines.
41 Hanon de Louvet, Paul, de Nivelles.
42 Du Monceau, Eugène, de Grez-Doiceau.
43 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
44 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
45 de Paepe, Paul, de Châtelet.
46 Genart, Fernand, de Houdeng-Aimeries.
47 Van Biervliet, Léon, de Gand.
48 Béro, Emile, de Louvain.
49 Liebaert, Auguste, de Courtrai.
50 Lamotte, Octave, de Liége.
51 Leclef, Pierre, d'Anvers.
52 Lefebvre, Alexandre, d'Alost.
53 Mernier, Lucien, de Martilly.
54 Stappaerts, Emmanuel, d'Anvers.
55 Luyssen, Charles, de Bruges.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
2 Van Caillie, Henri, d'Ostende.
3 de Briey, Renaud, de Bruxelles.

Avec distinction.

4 Delecourt, Max, de Lens
5 Harmignies, Maurice, de Mons.
6 Leonard, Herman, de Trazegnies.
7 Desoil, Georges, de Binche.
8 Defroidmont, Joseph, de Bruxelles.
9 Cauwe, Georges, de Bruges.
10 Bauchau, Jean, d'Anhée.
11 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
12 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
13 Horgnies, Georges, de Ham-s/Sambre.
14 Van Cauwenbergh, Joseph, de Lierre.
15 Olbrechts, Robert, de Malines.
16 Capelle, Joseph, de Floreffe.
17 De Bouck, Georges, de Bruges.
18 Claes, Charles, de Hal.
19 Quoidbach, Joseph, de Hasselt.

D'une manière satisfaisante.

20 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
21 Gerard, Edouard, de Dampremy.
22 de Woelmont, Henry, de Bruxelles.
23 Degrelle, Louis, de Monceau-s/Sambre.
24 De Ridder, Ernest, de Wynegem.
25 Mertens, Victor, d'Aerschot.
26 Jourdain, Paul, de Bruxelles.
27 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
28 de Biolley, Emmanuel, de Verviers.
29 Dupire, Arthur, de Monceau-sur-Sambre.
30 Brabant, Charles, de Perwez.
31 De Clercq, René, de Bruges.
32 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.
33 Demal, Léon, de St-Trond.
34 Elsen, Paul, d'Anvers.
35 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
36 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
37 Cambier, Maurice, de Charleroi.
38 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
39 Mathé, Joseph, de Rethy.
40 Maertens, Edouard, de Bruges.
41 de Cordes, Henri, d'Enghien.
42 Bernard, Valère, de Herchies.
43 Berta, Joseph, de Hal.
44 Pastur, Max, de Jodoigne.
45 Van Rossom, Adolphe, d'Anvers.
46 Caron, Albert, de Turnhout.
47 Schul, Pierre, d'Anvers.
48 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
49 Goffin, René, de Petit-Enghien.

50 de Biolley, René, de Verviers.
51 de Ghellinck, Roger, de Bruxelles.
52 Smets, Charles, de Malines.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 de Briey, Renauld, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Desoil, Georges, de Binche.
3 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
4 Olbrechts, Robert, de Malines.

Avec distinction.

5 Defroidmont, Joseph, de Bruxelles.
6 Delecourt, Max, de Lens.
7 Harmignie, Maurice, de Mons.
8 Caters, Henri, de Louvain.
9 Léonard, Herman, de Trazegnies.
10 Van Caillie, Henri, d'Ostende.
11 Cauwe, Georges, de Bruges.
12 Elsen, Paul, d'Anvers.
13 Quoidbach, Joseph, de Hasselt.
14 Berta, Joseph, de Hal.
15 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
16 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.

D'une manière satisfaisante.

17 Chenot, Paul, de Neufchâteau.
18 Dautricourt, Joseph, de Bruges.
19 de Woelmont, Henry, de Bruxelles.
20 Genonceaux, Pedro, de Bruges.
21 Gofflot, François, d'Erezée.
22 Storms, Paul, de Rummen.
23 Stie, Joseph, de Louvain.
24 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
25 Dansaert, Georges, de Bruxelles.
26 Lagae, Joseph, de Roulers.
27 Oliviers, Arthur, de Louvain.
28 Verspeyen, Joseph, de Gand.
29 Bauchau, Jean, d'Anhée.
30 Beauduin, Emile, de Goyer.
31 Degrelle, Louis, de Monceau-s/Sambre.
32 Maertens, Edouard, de Bruges.
33 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
34 Dupire, Arthur, de Marcinelle.
35 Demal, Léon, de St-Trond.
36 Gérard, Edouard, de Dampremy.

37 Jourdain, Paul, de Bruxelles.
38 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
39 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.
40 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
41 Capelle, Joseph, de Floreffe.
42 De Bouck, Georges, de Bruges.
43 de Cordes, Henri, d'Enghien.
44 De Clercq, René, de Bruges.
45 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
46 Mertens, Victor, d'Aerschot.
47 Pastur, Max, de Jodoigne.
48 Schul, Pierre, d'Anvers.
49 Van Rossom, Adolphe, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Minne, Alfred, de Tirlemont.

Avec distinction.

2 Delrue, Maurice, d'Avelghem.
3 Vande Velde, Oscar, de Lebbeke.
4 Schoolmeesters, Simon, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

5 Kumps, Auguste, de Marbaix.
6 Van Reeth, Albert, de Boom.
7 Janssens, Léon, de Berchem.
8 Tirmarche, Hector, d'Aerschot.
9 Torfs, Aloïs, d'Itegem.
10 Vanden Bril, Louis, de Jette-St-Pierre.
11 Cuelenaere, Richard, de Maldegem.
12 Mertens, Jean, de Steenhuffel.
13 Peeters, Jacques, de Cappellen (Anvers).
14 Van Driessche, Joseph, de Hamme (Fl. Or.).

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Vercamer, Gaspard, de Leysele.

Avec distinction.

2 Dethise, Victor, de Falmagne.
3 Roman, Max, de Berchem (Audenarde).
4 De Bougne, Emile, de Hoogstraeten.

D'une manière satisfaisante.

5 Denis, Gustave, du Rœulx.
6 Sterckx, Charles, de Sempst.
7 Velge, Maurice, de Lennick-St-Quentin.

8 Van Diest, Fernand, de St-Amand lez-Puers.
9 Schotte, Paul, d'Ingelmunster.
10 Colaert, Robert, d'Ypres.
11 Torfs, Louis, de Lierre.
12 Heuninckx, Léonce, de Tirlemont.
13 Reusens, Maurice, de Malines.
14 Stuckens, Louis, de Merchtem.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Roevens, Louis, d'Oorderen.
2 De Ponthière, Auguste, de Ham-sur-Heure.

Avec grande distinction.

3 Swillens, Emile, de Bilsen.

Avec distinction.

4 Docq, René, de Tongrinnes.
5 de Gheldere, Robert, de Couckelaere.
6 De Cooman, Alphonse, de Diest.
7 Pourbaix, Henri, de Namur.

D'une manière satisfaisante.

8 Boedts, Julien, d'Eerneghem.
9 Janssens, Gustave, d'Oostmalle.
10 Petre, Joseph, de Bruxelles.
11 Petre, Jules, de Mons.
12 Verstraeten, Auguste, de Cortenberg.
13 Van Roosbroeck, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
14 Lefevre, Maurice, de Thieumont.
15 de Duve, Alphonse, d'Anvers.
16 De Geest, Hector, de Merchtem.
17 Joux, Melchior, de Thuillies.
18 Corthouts, Maurice, de Louvain
19 Geens, Auguste, de Malines.
20 Huyghe, Robert, de Sleydinge.
21 Janssens, Joseph, d'Anvers.
22 Rullot, Fernand, de Maillen.
23 T'Sjoen, Hippolyte, de Wannegem-Lede.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec grande distinction.

1 Caprasse, Alfred, de Cherain.
2 Noël, Léon, de Sommerain.

Avec distinction.

3 Nihoul, Charles, de Tourinne-St-Lambert.
4 Caters, Henri, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

5 Hendrix, Omer, de Diest.
6 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
7 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
8 Baels, Henri, d'Ostende.
9 de Saint-Omer, Jules, de Recogne.
10 Dansaert, Georges, de Bruxelles.
11 Oliviers, Arthur, de Louvain.
12 Van Rey, Jean, de Hasselt.

EXAMENS RÉUNIS DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE) ET DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Claes, Charles, de Hal.

D'une manière satisfaisante.

2 Cambier, Maurice, de Charleroi.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.

Avec grande distinction.

2 Bruynoghe, Richard, d'Alveringhem.
3 Haeterman, Raymond, d'Appelterre.
4 Verschave, Georges, d'Alveringhem.
5 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château.
6 Michielsens, Gustave, d'Anvers.
7 Yernaux, Nestor, de Montigny-sur-Sambre.
8 Prové, Charles, d'Idegem.
9 Fillet, Achille, de Tirlemont.

Avec distinction.

10 Gaudoux, Auguste, de Liége.
11 Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot.
12 Conreur, Edmond, d'Anderlues.
13 Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
14 Van den Berghe, Raphaël, de Rousbrugge-Haringhe.
15 Van de Maele, Clément, de Moerkerke.
16 Franck, Jean, de St-Trond.
17 Heintz, Alphonse, de Bastogne.
18 De Smedt, Henri, de Tirlemont.
19 Delchambre, Georges, de Castillon.

20 D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
21 Basteyns, Emile, de Liezele.
22 Constandt, René, de Pervyse.

D'une manière satisfaisante.

23 D'Harveng, Louis, de Bruxelles.
24 Hubert, Georges, de Mons.
25 Mistiaen, Franz, de Louvain.
26 Géronnez, Emile, de Wasmes.
27 De Schutter, Louis, de Beirendrecht.
28 Dubois, Alexandre, de Libin.
29 Hennaux, Alfred, de Paris.
30 Mahy, Maurice, de Charleroi.
31 Tonglet, René, de Longchamps-Leuze.
32 Verellen, Alphonse, de Puers.
33 Van den Abeele, Georges, de Bornhem.
34 de Souza, Jean-Baptiste, de Braga (Portugal).
35 De Keersmaecker, Léon, de St-Hubert.
36 Boné, Georges, de Bruxelles.
37 De Doncker, Joseph, d'Assche.
38 De Meersseman, Léon, de Langemarck.
39 Geeraerts, Paul, de Louvain.
40 Gérard, Albert, de Stavele.
41 Van Hoeck, Paul, de St-Joose-ten-Noode.
42 Van Hirtum, Louis, de Kessel-Loo.
43 Michaux, Lucien, de Hamme-Mille.
44 Follet, Hilaire, de Poperinghe.
45 De Snick, Léon, de Thielt.
46 Cammaert, Edmond, de Schoondijke (Hollande).
47 Boulanger, Joseph, de Sibret.
48 Coppez, Auguste, de Tournai.
49 Dubois, Isidore, de Louvain.
50 Van Cauwelaert, Arthur, de Herinnes.
51 Vennens, Camille, de Steendorp.
52 Evely, Fernand, de Bruxelles.
53 Mistiaen, Franz, de Buggenhout.
54 Sebille, Emile, de Monceau-Imbrechies.
55 Depasse, Georges, de Piéton.
56 De Wever, Emile, de Ternath.
57 Peeters, Henri, de Borgerhout.
58 Van Camp, Hubert, de Schooten.
59 De Geest, Remi, d'Overmeire.
60 Talpe, René, de Moorslede.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Barbry, Robert, de Locre.
2 Devloo, René, d'Oostvleteren.
3 Van Nuffel, Charles, d'Hemixem.

Avec grande distinction.

4 Apers, Isidore, de Vracene.
5 Bienfait, Arthur, de Louvroil (France).
6 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
7 Daels, François, d'Anvers.
8 Daumont, Georges, d'Alost.
9 Fonteyne, Alexis, de Vracene.
10 Hubin, Albert, de St-Servais.
11 Leleux, Octave, de Jumet.
12 Roux, Louis, de Namur.
13 De Grave, Henri, de Bruxelles.

Avec distinction.

14 Aerts, Emile, de Louvain.
15 Calozet, Jean-Baptiste, d'Awenne.
16 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
17 de Piro d'Amico, Guido, de Malte.
18 Denoncin, Henri, de Sugny.
19 Helsen, Amand, de Broechem.
20 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
21 Merckx, Egide, de Tongres.
22 Polet, Maurice, d'Esneux.
23 Rigaux, François, de Biévène.
24 Schols, Jules, de Neerlinter.
25 Sterckmans, Camille, de Louvain.
26 Therasse, Gaston, de Liége.
27 Van Baelen, Amand, de Hulshout.
28 Vanden Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
29 Vanden Weghe, Michel, de Rousbrugge.
30 Vossius, Armand, de Heers.
31 Belva, Jules, de Couvreux.

D'une manière satisfaisante.

32 Bayot, Joseph, de Rienne.
33 Boine, Joseph, de Louvain.
34 Calicis, Eugène, de Gilly.
35 Chenot, Lucien, de Bastogne.
36 Cordier, Joseph, de Jehonville.
37 Dawant, René, de Courcelles.
38 De Coster, Florimond, de Malines.
39 Dedonder, Omer, d'Œudeghien.
40 De Geeter, Edmond, de Gilly.
41 Geerts, Constant, de Terhagen.
42 Gripekoven, Albert, de Schaerbeek.
43 Goffin, Lucien, de Waret-la-Chaussée.
44 Heekhout, Armand, de Schoonaerde.
45 Lampaert, Armand, de Somergem.
46 Olemans, Emile, de Gammerages.

47 Plancquaert, Léon, de Mouscron.
48 Quiévreux, Georges, de Mourcourt.
49 Roelandt, Arthur, d'Everbecq.
50 Turinne, Georges, de Brugelette.
51 Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
52 Van der Beken, Pierre, d'Anvers.
53 Van Wynendaele, Octave, de Deftinge
54 Veckmans, Jean, d'Ixelles.
55 De Preter, Louis, de Rhode-St-Genèse.
56 Van den Bergen, Louis, de Malines.
57 Van Ongeval, Franz, de Deftinge.
58 Laffut, Théodore, de Naninne.
59 Pieters, François, de Lebbeke.
60 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
61 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
62 Janssens, Jules, de Berlaere.
63 Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).
64 Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
65 Jacobs, Hector, de Calloo.
66 Reiber, Léon, de Grandglise.
67 Roels, Joseph, d'Oordegem.
68 Sotomayor, Florencio, de Santiago (Chili).
69 Van Langenhove, Camille, de Wiese.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Courtoy, Fernand, d'Andenne.
2 Debaisieux, Georges, de Louvain.

Avec grande distinction.

3 Lauwens, René, de Bruxelles.
4 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
5 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
6 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
7 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

8 Rolin, Paul, de Florennes.
9 Tagnon, Léon, de Foccant.
10 Luyten, Charles, de Moll.
11 Dupont, Jean, de Herenthals.
12 Vloeberghs, Arthur, de Saventhem.
13 De Pauw, Emile, d'Ursel.
14 Nachtergael, Arthur, de Dour.
15 Oblin, René, de Petit-Enghien.
16 Cuypers, Georges, de Louvain.
17 Mairiaux, Marcel, de Ragnies.

18 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.
19 Schmit, Roger, de Kessel-Loo.
20 Snacken, Louis, de Lillo.
21 Manne, Eloi, de Ville-sur-Haine.

D'une manière satisfaisante.

22 Pira, Constant, de Louvain.
23 Van Herpe, Jules, de Heestert.
24 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.
25 Verheyden, Franz, de Dilbeek.
26 Linard, Paul, de Cuesmes.
27 Vanden Berghe, Georges, de Frizet-St-Marc.
28 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
29 Dewals, Victor, de Sterrebeek.
30 Lootens, Maurice, d'Oost-Roosebeke.
31 Gallez, Louis, de Montreuil-au-Bois.
32 Oliviers, Armand, de Louvain.
33 Van Cutsem, Gustave, de Vlesembeke.
34 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
35 Van Kerckvoorde, Louis, de Waerschoot.
36 Isebaert, Louis, de Deerlyk.
37 Demortier, Charles, de Termonde.
38 Fierens, Auguste, d'Anvers.
39 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
40 Spaas, Léon, de Hamont.
41 Lagae, Joseph, de Courtrai.
42 Lecrinier, Paul, de Binche.
43 Hausse, Arthur, de Meix-devant-Virton.
44 Elewaut, Emile, de Haesdonck.
45 Smekens, Arthur, de Gand.
46 Dethise, Joseph, de Falmagne.
47 Doussy, Gustave, de Courtrai.
48 Francq, Henri, d'Obourg.
49 Holemans, Jean, de Boom.
50 Laureys, Jean, de Lierre.
51 Ledresseur, Paul, de Louvain.
52 Seuntjens, Emile, d'Anvers.
53 Vryghem, Adolphe, de Courtrai.
54 Tinel, Jean, de Malines.
55 Van Steenberge, Léon, de Hauthem-St-Liévin.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Campen, Octave, de Deftinge.
2 Calicis, Edgar, de Ransart.
3 Lerat, Paul, de Mons.
4 Tenret, Fernand, de Marchienne-au-Pont.
5 Loriers, Louis, de Meldert.

Avec distinction.

6 Escoyez, Edgar, de Tertre.
7 Petit, Arthur, de Laeken.
8 Vanneste, Arthur, de Courtrai.
9 Samain, Octave, de St-Genois.
10 Maes, Clément, de Denderhautem.
11 Boterman, René, de Sleydinge.
12 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.
13 Bournonville, François, de Spy.
14 De Witte, Anatole, de Lebbeke.
15 Van Dooren, Jean, de Turnhout.
16 Normand, Emile, de Blaton.

D'une manière satisfaisante.

17 Van Haverbeke, Joseph, de Gheluwe.
18 Tessens, Joseph, de Herenthout.
19 Peeters, Jules, de Vorst.
20 Jacquerie, Raphaël, de Blandain.
21 Wyckmans, Louis, de Weerde.
22 Bodart, Auguste, de La Hestre.
23 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
24 Flament, René, de Brye.
25 Geerts, Joseph, de Malines.
26 Lecouturier, Léon, de Court-St-Etienne.
27 Pasteels, Lambert, de Louvain.
28 Walravens, Albert, de Saintes.
29 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
30 Six, Rodolphe, de Bruges.
31 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.
32 Collart, Henri, de Dinant.
33 Leusch, Louis, de Bastogne.
34 Deckers, François, de Melsele.
35 Somers, Robert, de Boom.
36 Lambillotte, François, de Farciennes.
37 Amand, Abel, de Vurste.
38 De Ridder, Pierre, de Hoeylaert.
39 Jadoul, Auguste, de Wanzin.
40 Lebrun, Léon, de Dion-le-Mont.
41 Lowie, Théodore, de Staden.
42 Van den Daelen, Emile, de Grammont.
43 Brosens, Edmond, de Minderhout.
44 Boever, Jean, de Laroche.
45 De Maeschalck, Jean, de Sinay.
46 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
47 Douilliez, Georges, de Morlanwelz.
48 Graveline, Jean, d'Aire-sur-Lys (France).
49 Loots, Edmond, de Bar-le-Duc.
50 Masson, Jean-Baptiste, de Chiny.
51 Ransquin, René, de Plancenoit.
52 Groffen, Félix, de Stabroeck.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS
(3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.
2 Thielemans, Léon, de Molenbeek.
3 De Beule, Frédéric, de Buggenhout.
4 Maldague, Louis, d'Oisy.

Avec grande distinction.

5 Honnorez, Edmond, de Corbeek-Dyle.
6 Willems, François, d'Audegem.
7 Deroitte, Victor, de Liége.
8 Brenard, Max, de Rebecq.
9 Bertrand, Nestor, de Vracene.
10 Duwez, Maurice, de Bruxelles.

Avec distinction.

11 Hallet, Fernand, de Fontaine-l'Evêque.
12 Hausse, Jules, de Meix-devant-Virton.
13 Plancq, Léon, de Bersillies-l'Abbaye.
14 Ranson, Charles, de Loo.
15 Retsin, Camille, de Vlisseghem.
16 André, Arthur, d'Ellezelles.
17 Burger, Henri, de Tournai.
18 Crouzé, Georges, de Ste-Marie d'Oignies.
19 Grymonprez, Victor, de Courtrai.
20 Havaux, Georges, de Chapelle lez-Herlaimont.
21 Moret, Albert, de Dampremy.
22 Stassart, Jean-Baptiste, de Jumet.
23 Smeesters, Joseph, de Hougaerde.
24 Verwimp, Louis, de Gheel.
25 Van Hoof, Joseph, de Lierre.
26 Wautiez, Edouard, de Châtelet.
27 Carpentier, Constant, de Santvliet.
28 Caluwaerts, Norbert, d'Essche-St-Liévin.
29 De Schodt, Pierre, de Boesinghe.
30 Hoebeke, Nestor, de Grammont.
31 Bastin, Carloman, de Daussois.
32 Dommary, Léandre, de Rognée.
33 Escoyez, Edgar, de Tertre.
34 Renard, Paul, de Louvain.
35 Vermylen, Joseph, de Westerloo.

D'une manière satisfaisante.

36 Luyssen, Ernest, de Bruges.
37 Mauroit, Gaston, de Mons.

38 Moëris, Joseph, de Lierre.
39 Verbeek, Cesar, de La Clinge.
40 Van der Snickt, Léon, de Grammont.
41 Van Steenberge, Albert, de Hauthem-St-Liévin.
42 De Wallens, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
43 Eeman, Pierre, de Lierde-St-Martin.
44 Ferrière, Arthur, de Longueville.
45 Versmissen, Henri, de Hoogstraeten.
46 Van der Smissen, Pierre, de Vlesembeke.
47 Claessen, Victor, d'Arendonck.
48 De Boode, Désiré, de Pottes.
49 Friart, Charles, du Rœulx.
50 Kenis, Edmond, d'Esschen.
51 Kinart, Albert, de Seneffe.
52 Mantia, Camille, de Strepy.
53 Van Eesbeek, Joseph, de Goyck.
54 Geens, Antoine, de Tirlemont.
55 Lambrecht, Emile, de Nevele.
56 Mora, Gerardo, de Palmarès (Costa-Rica).
57 Pauwels, Jules, d'Anvers.
58 Reusens, Edmond, de Malines.
59 Vande Weyer, Edouard, de Gheel.
60 Van Ruymbeke, Ferdinand, de Courtrai.
61 Verscheure, Clément, d'Oostcamp.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Delcourt, Hector, de Peronne lez-Antoing.

Avec distinction.

2 Claessens, Félix, de Maeseyck.
3 Bournonville, Maurice, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Bilderyst, Camille, de Braine-le-Comte.
5 Gallez, Maurice, de Binche.
6 Impe, Joseph, de Thielt.
7 Cailliau, Georges, de Bruges.
8 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
9 Hiernaux, Gaston, de Mont-s/Marchiennes.
10 Houssiau, Henri, de Hal.
11 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
12 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
13 Vandercam, Alphonse, d'Isque.
14 Willio, Alphonse, de Diest.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delcourt, Hector, de Peronnes lez-Antoing.
2 Hiernaux, Gaston, de Mont s/Marchiennes.
3 Bournonville, Maurice, de Bruxelles.
4 Claessens, Félix, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

5 Cailliau, Georges, de Bruges.
6 Impe, Joseph, de Thielt.
7 Bilderyst, Camille, de Braine-le-Comte.
8 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
9 Dupon, Philippe, de Dixmude.
10 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
11 Gallez, Maxime, de Binche.
12 Houssiau, Henri, de Hal.
13 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
14 Vandercam, Alphonse, d'Isque.
15 Willio, Alphonse, de Dinant.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Génicot, François, de Forville.
2 Goffin, Charles, de Gingelom.
3 Daive, Xavier, de Frasnes lez-Buissenal.
4 Maillet, Léon, de St-Nicolas.

D'une manière satisfaisante.

5 Bouillart, René, de Trazegnies.
6 Loriers, Isidore, de Petit-Waret.
7 Duwez, Georges, d'Enghien.
8 Govaerts, Henri, de St-Trond.
9 Vermeyen, Arthur, de Hauwaert.
10 Van Melckebeke, Prosper, de Malines.
11 Lorette, Victor, de Mellet.
12 Maertens, Arthur, de Louvain.
13 Martens, Achille, de Sleidinge.
14 Parent, Lucien, de Montigny-s/Roc.

EXPERT-CHIMISTE.

D'une manière satisfaisante.

Daive, Xavier, de Frasnes lez-Buissenal.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec distinction.

1 Descamps, Emmanuel, de Lovenjoul.
2 Vitry, Léon, de Binche.
3 Jeanty, Alphonse, de Vaux lez-Rosières.
4 Demblon, Oscar, de Wellin.
5 Janssen, Albert, d'Anvers.
6 Bellemans, Franz, de St-Nicolas.
7 Dubois, Joseph, de Beeringen.

D'une manière satisfaisante.

8 Versluys, Albert, de Louvain.
9 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
10 S'Heeren, Jules, de Tirlemont.
11 Nève, Philippe, de Brecht.
12 Jacquemin, Eudore, de Michamp.
13 Carton, Edmond, de Tournai.
14 Alen, Robert, de Louvain.
15 Carlier, Louis, de Maffles.
16 Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
17 Gelders, Valère, d'Ypres.
18 Orban de Xivry, Etienne, de Louvain.
19 Van Overstraeten, Baudouin, de Louvain.
20 Verreydt, René, de Diest.
21 Tinant, Pierre, d'Ixelles.
22 Standaert, Florent, de Calmpthout.
23 Le Tellier, Charles, de Mons.
24 Van den Eynde, Joseph, d'Olsene.
25 Van den Bergen, Joseph, de Malines.
26 van Caloen, Jean, de Lophem.
27 de Schietere de Lophem, Adrien, d'Audenarde.
28 Delannoy, Jules, d'Enghien.
29 Jeanty, Paul, de Nobressart.
30 Leunen, Fernand, de St-Trond.
31 Eraers, Paul, de St-Trond.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Hinnekens, Hervé, de Thielt.

Avec distinction.

2 Dossche, Pierre, de Waterland-Oudeman.

D'une manière satisfaisante.

3 D'Helft, René, de Bruges.
4 Marck, Henri, de Malines.
5 Ost, Urbain, de Zwyndrecht.
6 Verwilghen, Hubert, de St-Nicolas.
7 Veltkamp, Antoine, de Louvain.
8 Tombeur, Théophile, de Kessel-Loo.
9 Michielsen, Hubert, de Hoogstraeten.
10 Anthonis, Henri, de Malines.
11 Corty, Joseph, de Bruges.
12 Van Obbergen, Louis, de Malines.
13 Boon, Victor, de Santhoven.
14 Wagemans, Gaston, de Léau.
15 Rembry, Léon, d'Eecloo.
16 Vanden Eynde, Joseph, d'Olsene.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Hostie, Jean, de Gand.
2 Dorff, Alfred, de Bruxelles.
3 Boseret, Edmond, de Dinant.

Avec distinction.

4 de Radzitsky d'Ostrowick, Charles, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

5 Boever, Jules, de Laroche.
6 Feye, Marcel, de Louvain.
7 Verbaet, Maurice, de Moerbeke.
8 Zech, Henri, de Soignies.
9 Van de Vin, Léon, d'Anvers.
10 Mistiaen, Corneille, de Louvain.
11 Demay, Lactance, de Paturages.
12 de Lichtervelde, Pierre, d'Ecaussines.
13 Gendebien, Paul, d'Ixelles.
14 Hollanders, Jacques, de Louvain.
15 Deckers, Victor, de Cappellen.
16 de Bonhome, Joseph, de Habay-la-Neuve.
17 de Ghellinck d'Elseghem, Ernest, de Bruxelles.
18 Romain, Achille, de Walhain-St-Paul.
19 Kempeneers, Alphonse, de Neerhespen.
20 Jacobs, Félix, de St-Gilles (Bruxelles).
21 de Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Geûens, Maurice, de Bruges.
2 Vroman, Omer, de Reckem.

D'une manière satisfaisante.

3 Matthys, Maurice, d'Oostwinckel.
4 Brocorens, Fernand, de Grammont.
5 De Grave, Maurice, de Furnes.
6 de Mûelenaere, Robert, d'Ardoye.
7 Hellemans, Edouard, de Malines.
8 Seys, Joseph, d'Ypres.
9 Van den Hende, Franz, de Thisselt.
10 Van der Maeren, Louis, de Ressegem.
11 Busschaert, Théodule, d'Aelbeke.
12 Potvliege, Prosper, de Maldegem.
13 Kemna, Adolphe, d'Anvers.
14 Van den Eynde, Joseph, d'Olsene.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Fauconnier, Paulin, de Feluy.

Avec distinction.

2 Dancot, René, de Luttre.

D'une manière satisfaisante.

3 Blondiau, Adolphe, de Dampremy.
4 Mottart, Alphonse, d'Ohain.
5 Tihon, Amand, de Remicourt.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Doyen, Léon, de Thorembais.
2 Elebaers, Charles, d'Anvers.
3 Leusch, Louis, de Verviers.
4 Prykartz, Jules, de Verviers.
5 Simar, Théophile, de Petit-Rechain.
6 Van Doren, Auguste, de Wolverthem.

Avec distinction.

7 Calozet, Joseph, d'Awennes.
8 De Backer, Emile, de Tongre-N.-Dame.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Leemans, René, de Cortenberg.
2 Vuylsteke, Joseph, de Poperinghe.
3 De Saegher, Joseph, de Lichtervelde.

D'une manière satisfaisante.

4 Gorissen, Mathieu, de Mechelen-s/Meuse.
5 Huvenaers, André, de Zeeland (Brab. sept. Holl.).
6 Van Bemmel, Gérard, de Cothem (Utrecht, Holl.).

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

1 Boulanger, Gustave, de Chastre.
2 Jacob, Clément, d'Ohain.
3 Jadin, Armand, de Walhain-St-Paul.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

1 De Vocht, Henri, de Turnhout.
2 De Baere, Cyrille, de Baesrode.

D'une manière satisfaisante.

3 Vrydaghs, Paul, de St-Trond.
4 Van Hoof, François, de Lierre.
5 Vrancken, Victor, d'Exel.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Laddyn, Norbert, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Hinderyckx, Edmond, d'Iseghem.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Van der Essen, Léon, d'Anvers.
2 Van Cappel, Emile, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

3 Bogaerts, Gustave, de Schaerbeek.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 De Wals, Charles, de Sterrebeek.
2 Lefort, Théophile, d'Orchimont.

Avec distinction.

3 Pirot, Martin, de Ciney.

D'une manière satisfaisante.

4 Bouchat, Georges, de Namur.
5 Dauby, Albert, de Louvain.
6 Barthels, Henri, de Liége.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Beeckman, Joseph, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

2 Henquinez, Joseph, de Looz.
3 Daeleman, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).
4 Stryckers, Jean, de Maestricht.
5 Muyshondt, Théophile, de Mont-St-Amand.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 Desclez, Victor, d'Ohain.

D'une manière satisfaisante.

2 Leuridan, Félicien, de Belœil.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Explication d'un auteur grec et traduction à livre ouvert.
Exercices sur des questions de philosophie.

D'une manière satisfaisante.

Neut, Paul, de Bruges.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

1 Van de Wyer, Joseph, de Budingen.

D'une manière satisfaisante.

2 Ceyssens, Charles, de Hasselt.
3 Van Puyvelde, Léon, de St-Nicolas.
4 Bolen, Charles, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE.

Avec grande distinction.

1 Barbe, Paul, de Menin.

Avec distinction.

2 Goemans, Louis, de Louvain.

EXAMEN SUPPLEMENTAIRE

Histoire de la géographie critique, histoire et encyclopédie de l'histoire, géographie, histoire de la philosophie, partie moderne.

Avec distinction.

De Jonge, Edouard, de Grimmingen.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

Derume, Emile, de Celles.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

1 Ghignet, Ernest, de Waterloo.
2 Lambert, Ernest, de St-Léger.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 De Cock, Joseph, de Herdersem.

Avec grande distinction.

2 Naveau, Victor, de Tirlemont.

Avec distinction.

3 Van Passel, Etienne, de Bierbeek.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec distinction.

* Goemans, Louis, de Louvain.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 * Derume, Emile, de Celles.

Avec distinction.

2 * Jamsin, Ernest, de Marcinelle.

D'une manière satisfaisante.

3 * Herbillon, Joseph, de Schaerbeek.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 * Lambert, Ernest, de St-Léger.

Avec distinction.

2 * Ghignet, Ernest, de Waterloo.

D'une manière satisfaisante.

3 Woillard, Emile, de St-Léger.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 De Cock, Joseph, de Herdersem.

Avec grande distinction.

2 * Van Passel, Etienne, de Bierbeek.

Avec distinction.

3 * Naveau, Victor, de Tirlemont.
4 Van Fraechem, Emmanuel, de Haecht.

D'une manière satisfaisante.

5 Boonen, Jacques, d'Op-Itter.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Escoyez, Eudore, de Tertre.

Avec grande distinction.

2 Vercruysse, Aimé, de Maeter.

Avec distinction.

3 Schaepkens, Louis, de Maestricht.
4 Notteau, Isidore, de Dranoutre.
5 Snoeck, Remi, de Hulste.
6 Van de Kerchove, Omer, de Ledeghem.
7 Van Bogaert, Albert, de Hamme.
8 Pauwels, Homère, de Seveeken.
9 Boucquet, Gérard, de Moorslede.
10 De Mayer, Alphonse, de Niel.
11 Wendelen, Louis, de Tongerloo.
12 Vaesen, Ernest, d'Andenne.
13 Van Cauwelaert, François, de Lombeek-Notre-Dame.
14 Petit, Aimé, de Bruxelles.
15 Sebrechts, Joseph, de Willebroeck.

D'une manière satisfaisante.

16 Aernaudts, Edmond, de L'Ecluse.
17 Deton, Willy, de Charleroi.
18 Van Huffelen, Arthur, de Vracene.
19 Vanhee, Charles, de Loo.
20 Truyens, Ernest, de Beirendrecht.
21 Rosman, Marcel, de Bruxelles.
22 Delfosse, Emile, de Louvain.
23 De Capmaker, Georges, d'Alveringhem.
24 De Pauw, Léon, de Molhem.
25 de Souza, Antoine, de Pernambuco (Brésil).
26 Laigneaux, Léopold, de Brasmenil.
27 Weyns, Henri, de Deurne.
28 Roggeman, Eugène, de Cruyshautem.
29 Naulaerts, Auguste, de Herenthout.
30 Hollebecq, René, d'Ooteghem.
31 Demanet, Henri, de Villers-la-Ville.
32 D'Hooghe, Franz, de Basel.
33 Bussens, Jules, de Schaerbeek.
34 Carlot, François, de Fayt-la-France.
35 Honoré, Ange, de Wervicq.
36 Tondreau, Oger, de Beclers.
37 Van Cauwenberghe, Paul, d'Hérinnes.
38 Priem, Michel, de Bavichove.
39 Keyenberg, Laurent, de Schoote.
40 De Lille, Firmin, de Maldegem.
41 Evrard, Hector, de Limal.
42 Gabriel, Edgar, de Boussu.
43 Latinne, Alphonse, de Marbaix.
44 Mallue, Jules, de Dhuy.
45 Moorkens, Joseph, de Berchem (Anvers).
46 Poodt, Arthur, de Ternath.
47 De Bontridder, Louis, de Bruxelles.

48 Driane, François, de Herenthout.
49 De Jaeger, Joseph, de Knesselaere.
50 De Roeck, Emile, d'Auderghem.
51 De Ryck, Alfred, d'Aygem.
52 De Geest, Oscar, de Merchtem.
53 De Vroey, Alphonse, de Merxem.
54 Labar, Arthur, de Chassepierre.
55 Prado de Almeida, Licinia, d'Ytor (Brésil).

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Van Mollé, Jacques, de Louvain.

Avec grande distinction

2 Tits, Franz, de Louvain.
3 Mattelaer, Pierre, de Courtrai.
4 Bourdeaux, Henri, de Termonde.

Avec distinction.

5 Engelbeen, Armand, de Cruyshautem.
6 Boes, Jules, d'Alken.
7 Feys, Remi, de Hoogstade.
8 Huicq, Omer, de Pipaix.
9 Van Raes, Léon, de Wervicq.
10 Talpe, Paul, de Moorslede.
11 Guisset, Louis, d'Arc-Ainières.

D'une manière satisfaisante.

12 Venquier, Maurice, d'Anvaing.
13 Van Raemdonck, Charles, de St-Nicolas.
14 Robert, Clotaire, de Dampremy.
15 Philippart, Walter, de Poix St-Hubert.
16 Coene, Alphonse, de Stavele.
17 Desbarax, Henri, de Louvain.
18 Henrard, Alphonse, de Molenbeek.
19 Latinne, Joseph, de Marbais.
20 Molhant, Arthur, de Malines.
21 Sioen, Daniel, d'Avelghem.
22 Veen, Albert, de Hérinnes lez-Enghien.
23 Smets, Guillaume, de Heers.
24 Quaeyhaegens, Gérard, de Lierre.
25 Gelders, Charles, d'Ulverstan (Angleterre).
26 François, Jules, de Gingelom.
27 Davidts, Jean, de Kessel-Loo.
28 De Gyger, François, de Borgerhout.

29 Dusart, Joseph, de Loupoigne.
30 Florin, Victor, de Pecq.
31 Holemans, Henri, de Malines.
32 Lorette, Abel, de Mellet.
33 Moulin, Gaston, de Naast.
34 Quinet, Henri, de Lodelinsart.
35 Dosogne, Léon, d'Anhée.
36 De Wolf, Carlos, de Bruges.
37 Herman, Charles, de St-Trond.
38 Van Langendonck, Georges, de Malines.
39 Vanden Berghe, Joseph, de Moorseele.
40 Defoy, Léon, de Turnhout.
41 Friart, Norbert, du Rœulx.
42 Fonder, Théophile, de Châtelet.
43 Overloop, Joseph, de Bruxelles.
44 Teeuwen, Jean, de Nederweert (Limb. Holl.).

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Buelens, Armand, d'Anvers.
2 Pycke, Hector, d'Hoorebeke-St-Corneille.
3 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.

Avec grande distinction.

4 Muset, Joseph, de Louvain.
5 Martins, Thomas, d'Areya (Portugal).
6 Bailleux, Fernand, de Gozée.
7 Cuypers, Théophile, de Louvain.
8 Maréchal, Joseph, de Charleroi.

Avec distinction.

9 Cnuts, Joseph, de Gortessem.
10 Courtens, Rodolphe, de Langemarck.
11 Langhendries, Louis, de Herffelingen.
12 Van Aerde, Maurice, de Malines.
13 Pélerin, Jules, de Mons.
14 Monnier, Eugène, d'Œudeghien.
15 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.
16 Yernaux, Nestor, de Montigny-s/Sambre.

D'une manière satisfaisante.

17 Vermeiren, Joseph, de Wygmael.
18 Vanden Daelen, Julien, de Grammont.
19 Keyenberg, Arthur, de Schooten.
20 Descamps, Armand, d'Andregnies.

21 Cornil, François, de La Hamaide.
22 Clément, Isidore, de Steenkerke.
23 Canivet, Irénée, de Froidchapelle.
24 Grégoire, Eugène, de Kemseke.
25 Van Wetter, Odilon, de Hoorebeke-Ste-Marie.
26 Loneux, Fernand, de Jenneret.
27 Fonder, Auguste, de Couvin.
28 Gérard, Adhémar, de Bruxelles.
29 Bouillon, Georges, de Roux.
30 Vroman, Joseph, de Reckem.
31 Vande Weghe, Joseph, d'Oostcamp.
32 Van Gysegem, Joseph, de Louvain.
33 Leclercq, Léon, de Boussu lez-Walcourt.
34 Savage, Auguste, de Québec.
35 Toussaint, Edmond, de Bande.
36 Heylen, Modeste, de Herenthout.
37 Lebbe, Robert, de Bruges.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE)

D'une manière satisfaisante.

1 Casteels, Louis, de Steenhuffel.
2 Piron, Alfred, de Tirlemont.
3 Bovy, Fernand, de Seraing.
4 Adant, Adolphe, de Bruxelles.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Tits, Léon, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Smedts, Arthur, de Louvain.

Avec distinction.

3 Adant, Adolphe, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Sterckx, Frédéric, d'Ixelles.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Willaert, Fernand, de Bruges.

Avec distinction.

2 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE) (1).

D'une manière satisfaisante.

1 * Terby, Charles, de Louvain.
2 * Van den Bossche, Fernand, de St-Trond.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1re ÉPREUVE).

SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Dumez, Robert, de Wervicq.

SCIENCES BOTANIQUES.

Avec la plus grande distinction.

2 Berghs, Jules, de Genest.

SCIENCES MINÉRALOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

3 Vitoria, Edouard, d'Alcoy (prov. d'Alicante), Espagne.

D'une manière satisfaisante.

4 Stiénon, Pierre, de Chapelle lez-Herlaimont.

SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

5 Rieth, Kurth, d'Anvers.
6 Stappers, Léon, de Chênée.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).

SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec grande distinction.

1 Tits, Antoine, de Louvain.

SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

2 * Guelff, Paul, d'Arlon.
3 Vekemans, John, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1re ÉPREUVE)

Avec grande distinction.

1 Gosseries, Auguste, d'Erquelinnes.
2 Sottiaux, Georges, de Marcinelle.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

3 Caenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
4 Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.

Avec distinction.

5 Goffart, Fernand, de Wavre
6 Pira, Armand, de Louvain.
7 Vitry, Edouard, de Binche.
8 Meeussen, Emile, d'Oelegem.
9 Brel, Romain, de Zantvoorde.
10 Bovy, Fernand, de Seraing.
11 Pensi, Xavier, d'Etterbeek.
12 Cluckens, Raymond, de Malines.
13 Jadoul, Charles, de Braine-le-Château.
14 Claeys, Emile, de Waereghem.
15 Malfait, Joseph, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

16 De Brouwer, Auguste, de Bruges.
17 Limpens, Fernand, de Termonde.
18 Gallez, Emile, de Montrœil-au-Bois.
19 Baerts, Léon, de St-Trond.
20 Duprez, Marcel, de Bruxelles.
21 De Bontridder, Henri, de Bruxelles.
22 de Potter, Urbain, d'Anvers.
23 Plissart, Charles, de Bauffe.
24 Watteyne, Maurice, de Mons.
25 Delvaulx, Victor, de Malines.
26 Eggermont, Paul, de Leignon.
27 Dupriez, Adhémar, de Tournai.
28 Van Damme, Floris, d'Anvers.
29 Verwimp, Joseph, de Gheel.
30 Verbruggen, Léon, de Bruxelles.
31 Pacco, Paul, d'Enghien.
32 Roger, Louis, de Suarlée.
33 Saurtet, Georges, de Wavre.
34 Watteyne, Baudouin, de Bruges.
35 Fonteyne, Léopold, de Vracene.
36 Gaussin, Alphonse, de Ciney.
37 Mercier, Maurice, d'Arlon.
38 Janssens, Antoine, de Louvain.
39 Liénart, Pierre, d'Ixelles.
40 Wyckmans, Joseph, de Bornhem.
41 Bourgeois, Joseph, d'Anderlecht.
42 De Grave, Maurice, de Bruxelles.
43 Delmotte, Marcel, de Velaine.
44 Heymans, Henri, de Loupoigne.
45 Poodts, Albéric, de Rupelmonde.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Van Hecke, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

2 Hambresin, Jean, de Bruxelles.
3 Van der Rest, Maurice, de Bruxelles.
4 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
5 Lagasse, Victor, de Nivelles.
6 Brackx, Léopold, de Dudzeele.

D'une manière satisfaisante.

7 Goffart, Henri, de Wavre.
8 Gueur, Ernest, de Furnes.
9 Nève, Pierre, de Gand.
10 Mestdagh, Omer, de Bruges.
11 Jacobs, Nestor, de Bulscamp.
12 Nonnon, Armand, de Charleroi.
13 de Cordes, Joseph, d'Enghien.
14 Hublet, Jules, de Charleroi.
15 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
16 Lardinois, Séraphin, de Marchienne-au-Pont.
17 Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
18 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
19 De Beer, Georges, de Thielt.
20 Hermant, Albert, de Bouffioulx.
21 Cornelis, Arthur, de St-Georges-ten-Distel.
22 Misonne, Robert, d'Enghien.
23 Petiau, Emile, de Liége.
24 Roderburg, Paul, de Louvain.
25 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
26 Charles, Louis, de Bastogne.
27 Duquenne, Albert, d'Anvers.
28 De Strycker, Hubert, de Lierre.
29 Gualbert, Firmin, de Kain.
30 Van Biesem, Louis, de Louvain.
31 Roland, Maurice, de Chaussée-Notre-Dame (Soignies).
32 Soupart, César, de Molenbeek.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
2 Mennes, Auguste, de Merxem.

Avec distinction.

3 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
4 de Ramaix, Amaury, de Berlin.

5 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
6 De Rey, Emmanuel, de Louvain.

D'une manière satisfaisante

7 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
8 Guilmin, Joseph, de Villers-le-Heest.
9 Parmentier, Cyrille, de Tilff.
10 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
11 Hertsens, Georges, de Malines.
12 Libert, Alfred, d'Anthée.
13 Mommens, Edgar, de Lessines.
14 Sonnet, Oscar, d'Ermeton-sur-Biert.
15 Verbouwe, Ovide, de Watou.
16 De Rode, Paul, de Louvain.
17 Delvaulx, Théophile, de Malines.
18 Hanoteau, Léon, de Barbençon.
19 Samain, Hilaire, de St-Genois.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Lievens, Arthur, de Meerbeek.
2 Verriest, Gustave, de Louvain.

Avec distinction.

3 Alliaume, Maurice, de La Louvière.
4 Goffart, Paul, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

5 Adant, Adolphe, d'Anvers.
6 Bauchau, Michel, de Louvain.
7 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.
8 Neut, Adolphe, de Gand.
9 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
10 Severin, François, de Grand-Manil (Namur).
11 Clément de Cléty, Albert, d'Uccle.
12 Clerin, Joseph, de Châtelet.
13 De Becker, Georges, de Louvain.
14 Dubois, René, de Deux-Acren.
15 De Winter, Auguste, de Gheel.
16 Jadot, Octave, d'On.
17 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.
18 Schobbens, Vincent, d'Anvers.
19 Van Aerde, Alfred, de Menin.
20 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Clément, Ernest, de Steenkerke.
2 Genart, Albert, de Houdeng-Aimeries.

D'une manière satisfaisante.

3 Boone, Joseph, de Turnhout.
4 De Laey, Alban, de Hooglede.
5 De Thaye, Charlot, de Carnières.
6 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
7 Louveaux, Paul, de Malines.
8 Malengreau, Raoul, de St-Ghislain.
9 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
10 Schul, Léon, d'Anvers.
11 Sengier, Edgar, de Courtrai.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Cloot, Remi, de Coolscamp.
2 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
3 Warocquier, Charles, de Tournai.

D'une manière satisfaisante.

4 Deloof, Richard, de St-André lez-Bruges.
5 Feye, René, de Louvain.
6 Piens, Edgar, de Binche.
7 Sansen, Albert, de Poperinghe.
8 Van Caeneghem, Jules, de Semmersaeke.
9 Cauwe, Emile, de Bruges.
10 Félix, Léon, de Neuville (Philippeville).
11 Lien, Louis, de Moustier-sur-Sambre.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE)

Avec distinction.

1 Stillemans, Jean, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

2 Braun, Maurice, de Bruxelles.
3 Dehairs, Gustave, de St-Trond.
4 Dony, Gustave, d'Oteppe.
5 Lagasse, Edouard, de Nivelles.
6 Plissart, Albert, d'Etterbeek.
7 Cornet, Arsène, de Mariemont.
8 Schramme, Louis, d'Ostende.
9 Vanderlinden, Joseph, d'Uccle.
10 Zoude, Adrien, de Poix.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Broos, Gustave, de Hauwaert.
2 Collignon, Camille, de Halanzy.

Avec distinction.

3 Mostaert, Edouard, de Bruges.
4 Van Kelecom, Fernand, de Louvain.
5 Jacquemin, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

6 Mertens, Norbert, de Cureghem.
7 Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.
8 Zerck, Oscar, de Ninove.
9 Plissart, Albert, d'Etterbeek.

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 De Paepe, Paul, de Huysse.
2 de Cartier d'Yves, Ludovic, de Namur.
3 Lelong, Paul, de Charleroi.
4 Richard, Raoul, de Namur.
5 Mommens, Jules, de Melsbroeck.
6 Van den Broeck, Paul, de St-Nicolas.
7 Houdart, Georges, de Nivelles.
8 Claes, Remi, de Moll.
9 Van Haudenard, Maurice, de Belœil.
10 Verwilghen, Raphaël, de Roulers.
11 Verhulst, Jean, de Louvain.
12 Beaufaux, Georges, de Gosselies.
13 Geairain, Egide, de Mont-sur-Marchienne.
14 Ferminne, Adolphe, de Roux.
15 de Dorlodot, Jean, de Floriffaux.
16 Minne, Fernand, d'Etterbeek.
17 Salembier, Adhémar, de Pecq.
18 Delplanque, Fernand, de Tournai.
19 Puissant, Félicien, de Tamines.
20 Vermeiren, Charles, de Bruxelles.
21 de Bueger, Léon, de Bruxelles.
22 Jacobs, Fernand, d'Anvers.
23 De Raedt, Constant, de Wavre.
24 Bertholet, Fernand, de St-Gilles.
25 Siméon, Charles, de Tirlemont.
26 Vereenooghe, Emile, d'Ixelles.
27 de Rosenwerth, Stanislas, de Cielenicca (Pologne).
28 Harrewyn, Georges, d'Eeckeren.
29 Lekeux, Maurice, d'Arlon.
30 Hebbelynck, Albert, de Meirelbeke.
31 Janssens, Christian, de Louvain.
32 Van Haelst, Oscar, d'Anvers.
33 Mikolajezak, Victor, de Lanssenburg (Suisse).
34 Crispin, Georges, de Spy.
35 Tassin, Vital, de Montigny.

36 Marteleur, Elie, de Marcinelle.
37 Jamar, Fernand, de Melin.
38 Dumont, Hector, de Marcinelle.
39 Lenders, Guillaume, de Boorsheim.
40 Doms, Gaston, de Louvain.
41 Vranckx, Armand, de Louvain.
42 Meewis, Théodore, de Brée.
43 Hers, Gery, de Namur.
44 Gripekoven, Georges, de Schaerbeek.
45 Schul, Jacques, d'Anvers.
46 Nuytemans, Léon, d'Anvers.
47 Dubuisson, Georges, de Pont-de-Loup.
48 Elens, Paul, de Stockheim.

Programme B.

1 Van Lierde, Joseph, de Sotteghem
2 Engelbeen, Ferdinand, de Cruyshautem.
3 Lenders, Guillaume, de Bonsheim.
4 Kintgen, Alphonse, de Luxembourg.
5 Hekiméau, Alexandre, de Batoum.
6 Ponette, Paul, de Renaix.
7 Mathé, Eugène, de Rethy.
8 Reul, Léonard, de Gilly.
9 Delahaye, André, de Namur.
10 de Mandalunez Sacia, Louis, de Havane.
11 Vidanrrazaga-Ugarte, Victor, de Havane.
12 Thibaut, Victor, de Marchiennes.
13 Nyssens, Théophile, de Kieldrecht.
14 Bricout, Delphin, de Forest-sur-Senne.
15 Hers, Gery, de Namur
16 Pierard, Elie, de Lambusart.
17 Fonteyne, Emile, de Louvain.
18 Gripekoven, Georges, de Schaerbeek.
19 Cayphas, Georges, de Gozée lez-Thuin.
20 Cavanilles, Juan, de Villaviciosa (Asturias).
21 Corbugy, Oscar, de Thuin.
22 Dumont, Hector, de Marcinelle.
23 Dumortier, Maurice, de Tournai.
24 De Roedt, Jean, de Court-St-Etienne.
25 Heylen, Jules, d'Anvers.
26 Buffet, Michel, de Wiltz (G.-D.).
27 Jonet, Armand, de Courcelles.
28 De Clercq, Henri, de Bruges.
29 Frans, André, de Malines.
30 Claes, Clément, de Curange (Hasselt).
31 Loring, Fernando, de Malaga.
32 Raway, Léon, de Molenbeek-St-Jean.
33 Carlier, Emile, de Nivelles.

34 Bienvenu, Rigobert, de Vlamertinghe.
35 Van Coillie, Alphonse, de Roulers.
36 Falk, Fernand, d'Anvers.
37 Gobert, Jules, de Mont-sur-Marchienne.
38 Kneppen, Albert.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Frère, René, de St-Gilles (Bruxelles).
2 Schock, Nicolas, de Grevenmacher (G.-D.).

D'une manière satisfaisante.

3 Allard, Franz, de Châtelineau.
4 Becken, Louis, de Hasselt.
5 Corpi, Dominique, de Constantinople.
6 De Fraine, Léon, de Grammont.
7 Ghiot, Léon, de Leuze.
8 Janssens, Ludovic, de St-Nicolas.
9 Krantz, Nicolas, de Wiltz (G.-D.).
10 Schul, Max, d'Anvers.
11 Van Everdingen, Richard, de Charleroi.
12 Nys, Charles, de St-Nicolas.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Chabot, Armand, d'Ans.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Jaer, Alfred, de Bruxelles.
2 Gilissen, Victor, de Bruxelles.
3 Kugener, Léon, de Nospelt (G.-D.).
4 Mevis, Paul, de Jodoigne.
5 Maton, Léon, de Diest.
6 Pollet, Maurice, de Beclers.
7 Vanden Bulcke, Joseph, de Wervicq.
8 Deraedt, Constant, de Bousval.
9 Fosseaux, Albert, de Rouvroy.
10 Goreux, Henri, d'Avin.
11 Leurquin, Léopold, de Spy.
12 Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.
13 Mahieu, Louis, de Binche.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re EPREUVE).

Avec distinction.

1 Defalque, René, de Court-St-Etienne.

D'une manière satisfaisante.

2 Cuylits, Paul, de Bruxelles.
3 Leroux, Robert, de Chimay.
4 Mangon, Georges, de Heppignies.
5 Soete, Carl, de Gheluwe.
6 Scheys, Fernand, de Jodoigne.
7 Thienpont, Léon, de Meulebeke.
8 Vanden Bossche, Joseph, de Louvain.
9 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
10 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
11 Claus, Laurent, de Nukerke (Audenarde).
12 Chapelle, Raoul, de Godarville.
13 de Savoye, Charles, de Soignies.
14 Jacquemin, Henri, de Marchin.
15 Kayser, Nicolas, de Coutern (G.-D.).
16 Lefebure, Antoine, de Neufville.
17 Sohier, René, de Monceau-s/Sambre.
18 Sœur, Daniel, d'Assesses.
19 de Monge, Gérard, d'Ohey.
20 Isaac, Louis, de Landelier.
21 Van Hamont, Paul, de Donck (Limbourg).
22 Gérard, Charles, de Couillet.
23 Descamps, Etienne, de Ville-s/Haine.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Cosse, Prudent, de Frasnes lez-Marienbourg.
2 Clément, Léon, de Termonde.
3 Bruneau, Félix, d'Enghien.
4 Cordonnier, Georges, de Beaulieu (France).
5 Lambert, Jules, de Falmignoul.
6 Lantonnais, Georges, de Liége.
7 Legrand, Alexis, de Nassogne.
8 Mary, Henri, d'Annevoie.
9 Wagner, Joseph, d'Ettelbruck.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Zerck, Oscar, de Ninove.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Albert, de Bruxelles.
2 Cousin, Paul, d'On.
3 Coenen, Arthur, de Wygmael.
4 Dupont, Edouard, de Luxembourg.
5 de Vigneron, Edouard, de Bruxelles.
6 Laval, André, d'Eick (G.-D.).
7 Thirionet, Léon, de Bruxelles.
8 Caenepenne, Geny, d'Etterbeek.
9 de Maret, Paul, de Stavelot.
10 Deckmyn, Jerôme, de Roulers.
11 De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
12 Gonzalès, Salvador, de Valence (Espagne).
13 Jacqmin, Jean, de Hal.
14 Van der Straeten-Waillet, Alphonse, de Waillet.
15 Palgen, Joseph, d'Audin-le-Tiche (Lorraine).
16 Palgen, Paul, d'Hussigny-Godbranche (France).
17 Pierlot, Karl, de Walcourt.
18 Heuvelmans, Jules, de Liége.
19 Van Damme, Georges, de Lokeren.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL.

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Albert, de Bruxelles.
2 Deckmyn, Jérôme, de Roulers.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
2 Cuigniez, Georges, de Warcoing.
3 Brennet, Baudouin, de St-Amand lez-Fleurus.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Evrard, Robert, de Nimy.
2 Boghossian, Zénon, du Caire.
3 Decker, Charles, de Luxembourg.
4 Van Doren, Joseph, de Wygmael.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Haas, Victor, de Metz.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Cauwe, René, de Bruges.
2 Colin, Ernest, d'Ixelles.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Schmitz, Maurice, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 De Brouwer, Joseph, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Verbeke, Georges, de Courtrai.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Taburiaux, Raoul, de Charleroi.
2 Verheyden, Fernand, de St-Trond.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (4e ANNÉE, ÉPREUVE FINALE).

D'une manière satisfaisante.

Legrand, Maurice, de Samson.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Choppinet, Joseph, d'Enghien.
2 Dodopoulos, Nicolas, de Kirk-Kilissé.
3 Nakoff, Petre, de Leskevetz.
4 Heck, Arthur, de Chapelle lez-Herlaimont.
5 Boulet, Armand, de Gand.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 Todoroff, Tenu, de Kotel (Bulgarie).
2 Jacqmin, Jean, de Hal.
3 Goffart, Paul, de Wavre.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Alexandre, Albert, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delacroix, Edgar, de Bruxelles.
2 Frickx, Théophile, de Héverlé.

D'une manière satisfaisante.

3 Beelaerts, Jean, de Malines.

ÉPREUVE UNIQUE.

Avec grande distinction.

1 Mertens, Albert, de Cruybeke.

Avec distinction.

2 Helleputte, Louis, de Gand.
3 Lefebvre, Charles, de Tournai.
4 Tennstedt, Joseph, de Petit-Enghien.

D'une manière satisfaisante.

5 Muller, Georges, de Gand.
6 Seret, Maurice, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Haes, Victor, de Metz.
2 Van Hove, Edouard, de Louvain.

ÉLÈVES LIBRES (ARCHITECTURE).

Avec le plus grand succès.

1 Hecq, Adolphe, de Binche.

Avec succès.

2 Cauwe, Emile, de Bruges.

ÉLÈVE LIBRE (MINES).

D'une manière satisfaisante.

Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Debacker, Gérard, de St-Josse-ten-Noode.
2 Van Aerschodt, Léon, de Louvain.
3 Knop, Eugène, d'Uccle.
4 De Preter, Gustave, de Berchem.
5 Detry, Joseph, d'Ixelles.
6 Mommaerts, Henri, de Louvain.
7 Gillain, Joseph, de Vitrival.
8 Schobbens, Paul, d'Anvers.
9 Huyghe, Carlos, de St-Laurent.
10 Dehaye, Emile, de Feluy.
11 Jadoul, Paul, de Bernissem.
12 Dauverin, Armand, de Dinant.
13 Demanet, Pierre, de Heppignies.
14 Migon, Maurice, de Gand.
15 Reginster, Paul, de Seny.
16 Descamps, Fernand, de St-Symphorien.
17 Moreels, Louis, de Bruxelles.
18 Clesse, Dieudonné, de Roumont.
19 Van Cauwelaert, Léopold, de Denderwindeke.
20 Peeters, Antoine, de Liége.
21 Godbille, Georges, de Corswarem.
22 Godbille, Maurice, de Corswarem.
23 Vandermaesen, Auguste, d'Esneux.
24 de Chestret, Jean, de Haneffe.
25 de Villers, Jean, de Leeuw-St-Pierre.
26 de Havay, Pierre, de Gosselies.
27 della Faille, Henri, de Leverghem.
28 Snyers, Charles, de Goyer.
29 Delforge, Prosper, de Chaumont.
30 Feron, Auguste, de Monceau-Imbrechies.
31 Labay, Emile, de Dolembreux.
32 Jadoul, Charles, de Marlinne.
33 Lhermitte, Gaston, de Marche.
34 Van Marsinelle, Emile, de Herstappe.
35 Jerusalem, Mathieu, de Dison.
36 Broun, Louis, de Malines.
37 Dutrannois, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
38 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.
39 de Mulder, Edgard, de Diepenveen.
40 de Parkx, Charles, de Jandrain.
41 Repetto, Raoul, de Buenos-Ayres.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Coulonval, Jules, de Baileux.

Avec grande distinction.

2 Schelstraete, Hector, d'Oordeghem.
3 Antoine, Victorien, de Noville.
4 Delcourt, Léon, de Cuesmes.

Avec distinction.

5 Dewachter, Arnold, de Malderen.
6 Smulders, Gustave, de Feluy-Arquennes.
7 Sody, Louis, de Louvain.
8 Boes, Edouard, d'Alken.
9 Verhaeghe, Charles, de Vichte.
10 Van Houdenhove, Jules, d'Assche.

D'une manière satisfaisante.

11 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.
12 Reichling, Egide, de Houdelange.
13 Vanden Haute, Edmond, d'Aspelaere.
14 Melchior, François, de Hasselt.
15 England, Georges, d'Ath.
16 Jans, Michel, de Messelbroeck.
17 Crets, Ferdinand, de Maestricht.
18 Notebaert, Albert, de Maldeghem.
19 Snyers, Paul, de Corthys.
20 Devos, René, d'Erwetegem.
21 de Clippele, René, de Sarlardingen.
22 Septroux, Joseph, de Gouy lez-Piéton.
23 Dupont d'Ahérée, Alfred, de Wagnée.

A subi avec succès un examen complémentaire sur diverses branches.

Sebrechts, Jean, de Willebroeck.

Ont subi avec succès un examen d'élèves libres sur diverses branches.

1 Spruyt, Dony, d'Anvers.
2 Rouchdy, Husseine, du Caire.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Anciaux, Maurice, de Wavre.
2 Colpaert, Camille, de Waereghem.
3 Ledoux, Maximilien, de Jemelle.
4 Deneuter, Charles, d'Anvers.

Avec distinction

5 Evrard, Jean, de Ville-sur-Haine.
6 Rosseels, Egide, de Louvain.
7 Wagemans, Charles, de Cortessem.
8 Bastyns, Louis, de Lize-Seraing.
9 Berthoiet, Henri, de Dinant.
10 Vankoekenbeek, Gustave, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

11 Mullié, Paul, de Ploegsteert.
12 Crabbé, Emile, d'Heelenbosch.
13 Wintmolders, Edouard, d'Engelmanshoven.
14 Doumen, Edouard, de Mechelen.
15 Fallas, Emile, de Velm.
16 Smets, François, de St-Trond.
17 de Clippele, Victor, de Gyseghem.
18 Lurkin, Victor, de Nassogne.
19 Devaux, Félix, de Verviers.
20 de Bogaerde, Guillaume, de Bruxelles.
21 Janssens, Paul, de Tirlemont.
22 Mestdag, Carlos, de Bruges.
23 Dury, Pierre, de Godinne.

A subi avec succès un examen d'élève libre sur diverses branches.

Ezcurra, Pedro, de Buenos-Ayres.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec grande distinction.

1 Glorie, Hector, de Poperinghe.

Avec distinction.

2 de Ribeaucourt, Adrien, de Perck.
3 Nagant, Henri, de Fauquemont.
4 Mattlet, Armand, de Ben-Ahin.

D'une manière satisfaisante.

5 Mossez, Louis, de Rosières.
6 Langlois, Henri, de Louvain.
7 Cortvriendt, Victor, de Denderleeuw.
8 de Moffarts, Eugène, de Nieuwenhoven.
9 de Coster, Arthur, de Louvain.
10 Drousie, Paul, de Dour.
11 Van Caloen, René, de Bruges.
12 Cristof, Léon, de Focsani (Roumanie).
13 de l'Escaille, Paul, de l'Ecluse-Hougaerde.
14 Ducarme, Alfred, de Hannut.
15 Kariger, Victor, de Fouches.

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec grande distinction.

1 Dubois, Albert, de Libin.

Avec distinction.

2 Quiévy, Prosper, d'Ostiches.

D'une manière satisfaisante.

3 Speckaert, Armand, de Bruxelles.

SECTION DE CHIMIE.

(PROGRAMME ANCIEN).

A subi l'épreuve théorique de l'examen d'expert chimiste agricole.

D'une manière satisfaisante.

Lepaige, Wilfrid, d'Herenthals.

A subi d'une manière satisfaisante la 2e épreuve préparatoire à l'examen d'expert chimiste agricole.

de Wouters d'Oplinter, Maurice, de Rochefort.

(PROGRAMME NOUVEAU).

Ont subi la 2e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec grande distinction.

1 Lamproye, Louis, de Tongres.

Avec distinction.

2 Florent, Arthur, de Melle.

Ont subi la 3e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec distinction.

1 Meys, Achille, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

2 Ledocte, Guillaume, de Grand-Axhe.

Ont subi l'épreuve pratique de l'examen d'ingénieur chimiste agricole.

Avec grande distinction.

1 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchten.
2 Van Dormael, Joseph, de Louvain.

Ont subi l'épreuve théorique de l'examen d'ingénieur chimiste agricole.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchtem.
2 Van Dormael, Joseph, de Louvain.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Glibert, Joseph, de Braine-l'Alleud.
2 Allen, Richard, de Diest.
3 Frederix, Joseph, d'Aerschot.
4 Mattonet, Hubert, d'Aix-la-Chapelle.
5 Lannoy, Henri, de Bruxelles.
6 Dossin, Georges, de Visé.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Dumont, Henri, de Wervicq.
2 Wauters, Rodolphe. de Liége.
3 Legrand, Gustave, de Beauvais (Nord).
4 Quiévy, Léon, d'Ostiches.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 de Mévius, Gustave, d'Ixelles.
2 Sallets, Louis, de Betecom.

D'une manière satisfaisante.

3 Conrard, Emile, de Herstal.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

D'une manière satisfaisante.

Thyssen, René, de St-Nicolas.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	208	54	66	21	13	8	370
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	13
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
1893	3	1	3	»	»	»	7
1894	10	4	3	»	»	»	17
1895	13	2	1	1	1	»	18
1896	5	2	5	1	»	»	13
1897	9	4	3	»	1	»	17
1898	10	1	2	2	1	»	16
1899	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
1902	5	2	3	0	1	»	11
1903	9	1	3	2	1	»	16
Totaux	435	118	160	50	38	17	818

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
Totaux	2361	2385	1967	1163	7876

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2361	2385	1967	1163	7876
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
1903	275	342	150	314	1081
Totaux	10639	13369	6595	7693	38296

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) V. note 1, p. 163.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
	5303	1973	510	405	8191
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28 (1)	46	642(2)
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
Totaux	24405	8999	3053	1839	38296

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note 1, p. 163.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humani.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 (3)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
Totaux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 168.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66(1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1902-1903.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	363	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
1902-03	604	»	252	280	413	395	126	2070
Totaux	10824	1932	12376	9918	17253	17483	5155	76834

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1902-1903.

Théologie	126
Droit	395
Médecine	413
Philosophie et Lettres	280
Sciences	252
Écoles spéciales	468
Agronomie	136
Total	2070

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1902-1903 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2070 élèves inscrits pendant l'année 1902-1903, 1850 sont Belges; 220 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	265
— de Brabant	499
— de Flandre occidentale	213
— de Flandre orientale	192
— de Hainaut	316
— de Liége	71
— de Limbourg	105
— de Luxembourg	82
— de Namur	107
Total	1850

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	34
Amérique centrale	1
Angleterre	5
République-Argentine	1
Autriche	1
Brésil	4
Bulgarie	2
Chili	5
Costa Rica	1
Croatie	1
Égypte	4
Empire Ottoman	5

Espagne	11
États-Unis	15
France	32
Indes anglaises	1
Irlande	10
Italie	4
Luxembourg (Grand-Duché)	19
Malte	1
Pays-Bas	45
Perse	1
Philippines	2
Pologne	3
Portugal	3
Roumanie	4
Russie	1
Suisse	1
Syrie	2
Terre-Neuve	1
Total	220

—

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 167.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. A. MACHAB. XII, 15.

16 janvier 1903. RUIZ DE LUZURIAGA, Dom AUGUSTIN, né à l'île Négros (Philippines) le 16 août 1876, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Louvain.

21 février. DUFONTENY, HECTOR-CHARLES, né à Leval-Trahegnies le 8 avril 1881, étudiant en Sciences (Pharmacie), y décédé.

15 mars. DE LA VALLÉE POUSSIN, CHARLES LOUIS-JOSEPH-XAVIER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, membre associé de l'Académie royale de Belgique, vice-président du Conseil de la Commission géologique du royaume, membre de la Société géologique de Belgique, membre de l'Académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, officier de l'ordre de Léopold, né à Namur le 6 avril 1827, décédé à Bruxelles. (Voir aux Analectes.)

25 mars. GOOVAERTS, ATHANASE, né à Anvers le 2 septembre 1880, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Aerschot.

21 mai. DEMARREZ, JULES ALFRED, né à Houppertingen le 12 octobre 1881, étudiant en Sciences préparatoire à la médecine, décédé à Sauvenière.

31 mai. NETTEN, CHARLES, missionnaire du Sacré-Cœur de Jésus, né à Edam (Hollande) le 12 mai 1877, étudiant en Théologie, décédé à Louvain.

11 juin. HUYSMANS, JEAN-FRANÇOIS-JACQUES, né à Deurne le 16 juillet 1880, étudiant en Sciences préparatoire à l'art vétérinaire, y décédé.

13 juillet. BRENARD, JOSEPH, né à Rebecq le 27 juin 1882, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Louvain.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat academique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture ;
Le mercredi, Faculté de Médecine ;
Le jeudi, Faculté de Droit ;
Le vendredi, Faculté de Théologie ;
Le samedi, l'École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 39 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption apres avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 38.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques ; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine,* 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques ; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques ; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs ; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires ; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs ; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs ; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi :* première année, pour les diverses sections, 60 francs.

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* deuxième année, 65 francs; 50 francs les deux dernières années.

2° *Grade d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte :* deuxième année, 50 francs; 25 francs les deux dernières années.

3° *Grade d'ingénieur-électricien :* deuxième année, 95 francs; troisième année, 75 francs; quatrième année, 150 francs.

Le montant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-électricien s'élève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.

Pour les inscriptions prises séparement la rétribution pour un cours annuel est fixée à 80 francs; celle d'un cours semestriel, à 40 francs; il est payé 50 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les travaux pratiques.

Les remises accordées en vertu des articles 30 et 42 ne s'étendent pas aux rétributions dues pour les travaux pratiques.

ART. 39.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 39 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus : personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.*— V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.*— V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le seminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, dix évêques et sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis cinq ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Évêques des États-Unis avaient émis dès la création du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Évêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

—

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.
Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.
Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.
Trésorier, M. Glénisson, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, Merckx, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Secrétaire, M. Roland, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, P. Goffart, id.
Gardien du vestiaire, G. Calicis, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit, et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Gardien du vestiaire, Jos. Hermans, avocat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en droit.
Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. de Fooz, id.
Gardien du vestiaire, M. D'Huyvetter, étudiant en pharmacie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, P. de Paepe, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Nève, id.
Trésorier, P. Gendebien, id.
Gardien du vestiaire, Jos. Liebaert, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, C. Carpentier, docteur en médecine.
Secrétaire, J. Parasies, étudiant en id.
Trésorier, M. Somers, id.
Gardien du vestiaire, G. Fierens, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Vice-Président, O. Zerck, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, N. Matelaer, étudiant en pharmacie.
Trésorier, Van der Jeught, étudiant aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, Van der Essen, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculte de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, Ch. Peeters, éditeur-libraire.
Secrétaire, J. de Ras, bibliothécaire de l'Université.
Trésorier, le Baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Germain, professeur id.
Président, L. Stévenart, étudiant du collège.
Vice-Président, D. Delie, id.
Secrétaire, P. Collée, id.
Trésorier, G. de Partz de Courtray, id.
Bibliothécaire, L. Deweer, id.
Gardien du vestiaire, A. Delie, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Georg. Mathay, étudiant du collège.
Vice-Président, Léon Maertens, id.
Secrétaire, Maur. Sutor, id.
Trésorier, Flor. Vanhoven, id.
Gardien du vestiaire, René Kannaerts, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au collège.
Président, Jos. Davidts, étudiant id.
Vice-Président, Jos. Schickx, étudiant id.

Secrétaire, Ch. de T'Serclaes, étudiant au collège.
Trésorier, Pierre Bruylants, étudiant id.
Gardien du vestiaire, Armand Vanopstal, étudiant id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Roger, professeur id.
Président, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.
Vice-Président, G. Debaisieux, étudiant en médecine.
Secrétaire, L. Goemans, etudiant en Sciences.
Trésorier, C. Pira, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, M. l'abbé Letellier, étudiant au Séminaire Léon XIII.
Secrétaire, M. l'abbé Maxein, id.
Trésorier, M. l'abbé Van Halst, id.
Gardien du vestiaire, M. Hendrickx, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, P. Stroobants, ébéniste.
Secrétaire, G. Dubuisson, imprimeur.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.
Gardien du vestiaire, Jules Devos, typographe.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. Seghers, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Présidents, G. Jacqmotte, négociant et A. Poullet, substitut du Procureur du Roi, à Liége.
Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.
Secrétaires : J. De Clerck, docteur en droit; J. Boine, étudiant en médecine et Ch. Vloeberghs, employé.
Trésorier : P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Directeur-Aumônier, R. M. De Maesschalck, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Directeur, R. M. Coremans, curé de St-Jacques.
Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.

Vice-Président, A. Ausloos, négociant.
Secrétaire, Fr. Breithof, ingénieur civil des mines, directeur des travaux graphiques à l'Université.
Trésorier, L. Meeus, propriétaire.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.

—

RAPPORT

sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1902-1903.

Monseigneur, Messieurs,

C'est la noblesse de l'homme et son privilège d'être grandi par la souffrance. Mais comme cette vérité s'illumine soudain quand le christianisme, ayant fait de la douleur l'expiation passagère d'une faute originelle, proclame aux hommes la loi de l'amour et de la charité! Le fort doit aider le faible à porter son fardeau, pour que le poids de la vie soit égal sur toutes les épaules et que chacun arrive à son terme lassé des mêmes travaux; les mérites seuls seront différents.

Celui qui eut le génie de la charité, si l'amour est la grande école du génie, Saint-Vincent de Paul a vu que l'inégalité des conditions, en renfermant chacun dans l'étroite maison de son égoïsme, était la pire ennemie de ce précepte divin. Il a aimé la majesté des souffrances humaines et est devenu la victime volontaire de son renoncement jusqu'à se river au pied le boulet du galérien pour délivrer un misérable.

C'est devant ces exemples qu'au milieu du siècle passé de grands catholiques ont compris qu'il n'est pas bon que le pauvre reste seul dans l'épreuve dangereuse de l'infortune. Ils sont donc allés vers lui, pour lui apporter un réconfort contre le désespoir et raviver en eux-mêmes, aux sources de la pitié chrétienne, la foi qui meurt sans les œuvres. Avec d'autres qui les ont suivis, toujours plus nombreux, la Société de de Saint-Vincent de Paul a pris son admirable expansion actuelle.

Nous, qui sommes leurs fils, nous continuerons les traditions qu'ils nous ont léguées; mais avant d'entrer dans la voie ouverte devant nous, qu'il nous soit permis du moins d'évoquer la chère mémoire de ceux qui nous ont devancés au séjour espéré des récompenses célestes.

Les Conférences de Louvain ont perdu M. Léopold Henry, couronné d'années, au terme d'une carrière toute d'abnégation et de dévouement. Il était depuis longtemps président du Conseil du Brabant en même temps qu'il dirigeait la Conférence, par lui fondée, de la Bienheureuse Marguerite de Louvain; et son cœur, pas plus que sa parole, n'ont jamais

abdique l'enthousiasme de la charité. Nous l'avons regretté comme un maître et beaucoup l'ont pleuré comme un ami : qu'il lui plaise là-haut d'agréer encore l'hommage attendri de nos souvenirs.

La mort nous a ravi M. le vicaire Anthonis, M. Janssens, aumônier du penitentier de Louvain, M. Smeers. La société a été cruellement frappée par la perte de ses plus fidèles bienfaitrices : Madame la douairière Poullet dont les Conférences de Louvain, aux heures difficiles, éprouvèrent souvent l'inépuisable générosité, Madame Crahay, Madame Coekelberghs, Madame Victor Martens. Puisqu'il plut à Dieu de les rappeler à lui, qu'elles puissent du moins nous faire encore l'aumône de leurs prières.

Nous mêmes nous prions pour elles, et M. le chanoine Janssens a bien voulu se charger, à titre gracieux, de célébrer pour leurs âmes des messes de *Requiem ;* ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

La générosité de nos donateurs ne s'est pas attiédie cette année : Mgr le Recteur, qui porte à nos œuvres un si haut intérêt, a bien voulu nous faire parvenir le don de 100 francs que nous recevons annuellement de lui. Nous avons reçu 50 francs de Madame Bellefroid ; Madame Thonissen nous a envoyé 50 francs.

Des dons abondants nous sont venus en mémoire de nos bienfaiteurs défunts : 500 francs de la part de MM. Poullet en souvenir de leur mère regrettée; 100 francs de Mlle Crahay en souvenir de Mad. Crahay ; en memoire de son oncle, Mad. Vandevelde nous a de même envoyé 100 fr.; M. l'abbé Van Roy 50 francs en souvenir de Mlle Duisters. M. le professeur Henry nous a fait don d'une somme de 200 francs en mémoire de feu M. Léopold Henry ; cette somme doit être portée au compte de l'année courante.

De généreux donateurs anonymes nous ont fait parvenir l'un fr. 107-47 par l'intermédiaire de Mlle Schollaert ; un autre 50 francs par M. le professeur Brants. Nous avons reçu d'un anonyme encore 25 francs, d'un second 40, d'un troisième 2,300 francs.

Que tous ces bienfaiteurs veuillent accepter nos remerciements bien sincères et avec eux la reconnaissance plus précieuse des pauvres auxquels ils font de si abondantes largesses.

* * *

Je dois maintenant vous dire à vous mêmes, Messieurs, à vous qui fûtes les ouvriers du saint œuvre de la charité, quels travaux vous avez accomplis cette année.

Les secours des Conférences de Louvain se sont étendus sur 344 familles. Le bilan accuse un débours de fr. 9,360-25 pour une recette de fr. 9,662-01, ce qui laisse un boni de fr. 301-76. Le produit des quêtes a été de fr. 1,528-94 ; l'œuvre du timbre a rapporté fr. 165-66.

Il faut ajouter que la conférence du R. P. Thibaut a donné 843 francs de bénéfice et la collecte qu'on y a faite fr. 118-61. Que le R. P. Thibaut agrée nos plus chaleureux remerciements (1).

Excusez-moi, Messieurs, de vous lasser par tous ces chiffres ; ils ont pourtant leur éloquence, puisqu'ils démontrent sans ambages la prospérité matérielle de votre Société.

Comme chaque année, une retraite préparatoire fut prêchée aux pauvres visités avant la fête de St-Vincent de Paul. Nous adressons tous nos remerciements au R. P. Adriaensen, de la Compagnie de Jésus, qui voulut bien se charger de cette mission. Avec quel succès il la remplit le relevé des présences le prouve sans conteste : la moyenne fut pour chaque jour de 170 hommes et de 260 femmes, représentant 300 des 344 familles assistées.

Il faut citer aussi la retraite de la semaine sainte pour les membres des Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Marguerite, en même

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 8 incl.**

RECETTES.

En caisse au 1er octobre 1902	373 20
Quêtes ordinaires	1317 61
Amendes volontaires des Conférences St-Pierre et B. Marguerite	286 00
Quêtes extraordinaires	211 33
Souscriptions	1596 00
Dons particuliers	1700 00
Souscriptions extraordinaires	2349 07
Conférence	967 62
Œuvre du timbre	165 66
Recettes diverses	694 70
Total	9662 01

DÉPENSES.

Pain	4596 77
Vêtements	2892 54
Poêles	48 90
Coke	615 00
Paille	314 00
Imprimés	185 55
Lits	180 95
Frais de la retraite	59 00
Frais des services	33 14
Salaire du concierge	25 00
Salaire du commissionnaire	50 00
Indemn. p' les encaissements	23 00
Dépenses diverses	336 40
Total	9360 25

BALANCE.

Recettes	9662 01
Dépenses	9360 25
Reliquat	301 76

temps que pour les congréganistes de la Sainte Vierge. Cette retraite fut éloquemment prêchée par le R. P. Fournier, S. J. Toute notre reconnaissance lui est due pour le bien spirituel qu'il fit à nos confrères.

L'œuvre charmante de la St-Nicolas a fait aussi sa distribution annuelle de friandises, de jouets et de vêtements. Elle s'étendait jusqu'à cette année-ci sur les enfants des familles secourues par les Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Marguerite de Louvain, c'est-à-dire environ 325 enfants; elle a pour l'avenir assuré un champ plus large encore à ses bienfaits, puisqu'elle fera participer à ses largesses tous les enfants de toutes les Conférences.

La Conférence St-Pierre compte 41 membres, soit 8 de plus que l'an dernier; elle visite 80 familles.

La Conférence St-Jacques a augmenté de 4 le nombre des familles qu'elle secourt.

La Conférence Notre-Dame comprend 25 membres visitant 14 familles.

La Conférence St-Joseph, établie chez les Rév. Pères Joséphites, compte 8 membres qui patronnent 100 enfants pauvres; la Conférence Saint-Antoine réunit 8 élèves externes du Collège de la Sainte-Trinité pour secourir 12 familles.

Au Collège Saint-Pierre, les Conférences sont très prospères : celle des élèves, sous le patronage de saint Louis, comprend 26 membres dont 4 sont nouveaux; la Conférence des anciens élèves, groupés sous le nom du Sacré-Cœur, a 36 membres dont 14 nouveaux depuis cette année.

La Conférence de la Bienheureuse Marguerite de Louvain compte 12 membres, qui assument la charge de visiter 24 familles.

La Conférence de la Sainte Famille a 25 membres pour 20 familles secourues.

A la Conférence St-Albert, M. le professeur Van Gehuchten a demandé à être déchargé des soins de la présidence; il a été remplacé par M. le professeur Lemaire, qui a bien voulu en accepter les fonctions.

La Conférence St-Michel visite 54 familles dont 6 sont nouvelles.

La Conférence St-Gertrude a 42 membres et secourt 32 familles.

Dans la Conférence St-Quentin on trouve 39 membres et 15 familles visitées.

Enfin la Conférence de St-Thomas d'Aquin compte aujourd'hui 38 membres, soit 11 de plus que l'an dernier.

Les œuvres affiliées à la Société de Saint-Vincent de Paul sont plus florissantes qu'elles ne l'ont jamais été. Le nombre de leurs membres

croît sans cesse : la Conférence Ste-Barbe (Werkmanskring) en compte 150, le patronage Saint-Corneille 124, Saint-Joseph 135, Saint-Quentin 95; le cercle des jeunes ouvriers et le patronage Saint-Albert, réunissent chaque semaine 566 membres. Tous ces patronages comprennent diverses sections : une section musicale, une section dramatique; ils forment des gardes d'honneur au Saint-Sacrement; ils entretiennent une bibliothèque, organisent des fêtes de gymnastique et des excursions très suivies.

De cet exposé sommaire de nos œuvres et de leurs résultats heureux, peut-être tirerons-nous satisfaction, mais point d'orgueil. Nous songerons, auprès des travaux accomplis, aux travaux plus vastes qui sollicitent notre énergie dans l'avenir; et puisque nous savons que les grands succès consacrent les grands efforts, nous nous efforcerons avec un zèle si généreux, une telle abnégation de nous-même, qu'un jour on pourra dire de chacun de nous ce que nous aimons à répéter de nos chers morts : « Beatus qui intellegit super egenum et pauperem ».

TABLEAU N° 1.

NOMS DES CONFÉRENCES	LIEUX DE RÉUNION	JOURS ET HEURES	Nombre des membres actifs	Nombre des membres honoraires	Nombre des séances	Moyenne des présences par séance	Moyenne des collectes par séance	Nombre de fam. visitées
1 Notre-Dame	Aux Halles	Jeudi, à 14 h.	25		25	18	5 00	14
2 Saint-Jacques.	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	20	1	24	10	3 27	19
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 h.	41		51	18	5 46	80
4 Sainte-Gertrude. . . .	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	42	220	26	35	5 80	33
5 Saint-Michel	»	Mardi, à 13 3/4 h.	54		29	43	5 00	50
6 Saint-Albert	»	Mardi, à 13 3/4 h.	26		24	16	3 25	14
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mardi, à 13 3/4 h.	39		25	29	2 91	14
8 B. Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	12	–	49	8	5 00	24
9 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 h.	8	100	22	8	3 00	enf. (1)
10 Saint-Antoine de Padoue	»	Dimanche, à 9 1/2 h.	8	100	40	8	1 80	12
11 Saint-Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Mardi, à 10 1/2 h.	26	—	40	26	5 00	21
12 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	36	—	40	15	2 00	24
13 Saint-Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Lundi, à 20 h.	38	—	31	35	8 80	19
14 Sainte-Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	25	22	51	22	3 25	20

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1902-1903.** RECETTES.

NOMS DES CONFERENCES	Encaisse au 1er octobre 1902	Quêtes aux seances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conferences Tombola	Recettes diverses	Deficit au 1er octobre 1903	TOTAUX
1 Notre-Dame								
2 Saint-Jacques.								
3 Saint-Pierre								
4 Sainte-Gertrude. . . .								
5 Saint-Michel	373 30	1603 61	211 33	5645 79	967 62	860 36	—	9662 01
6 Saint-Albert								
7 Saint-Quentin.								
8 B. Marguerite de Louvain								
9 Saint-Joseph	228 97	73 50	156 70	390 80	630 25	879 03	—	2359 25
10 Saint-Antoine de Padoue	37 20	70 15	16 02	383 30	180 00	96 54	—	783 21
11 Saint-Louis de Gonzague	6 07	277 49	133 53	119 45	325 00	14 53	—	876 07
12 Sacré-Cœur.	—	75 00	80 00	51 00	647 00	—	10 55	853 00
13 Saint-Thomas d'Aquin .	74 56	272 94	—	531 90	—	40 35	10 39	919 75
14 Sainte-Famille	—	165 75	49 48	120 50	242 11	90 00	—	668 34
							Total des recettes :	16121 63

TABLEAU N° 3. **Compte des Conférences pendant l'année 1902-1903.** DÉPENSES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Déficit au 1er octobre 1902	Pain	Pommes de terre Viande	Charbon ou coke	Vêtements Literies	Poêles	Souliers	Dépenses diverses	Encaisse au 1er octobre 1903	TOTAUX
1 Notre-Dame										
2 Saint-Jacques.										
3 Saint-Pierre										
4 Sainte-Gertrude. . . .	—	4596 77	--	615 00	3073 49	48 90	—	—	301 76	9360 25
5 Saint-Michel										
6 Saint-Albert										
7 Saint-Quentin										
8 B. Marguerite de Louvain										
9 Saint-Joseph	—	197 50	—	—	—	—	—	2161 75	71 60	2287 65
10 Saint-Antoine de Padoue	—	323 55	17 72	52 60	196 71	—	12 90	179 66	0 07	783 14
11 Saint-Louis de Gonzague	—	431 20	--	42 00	269 40	—	—	122 95	10 52	865 55
12 Sacré-Cœur	80 15	518 00	—	35 00	230 40	—	--	--	—	863 55
13 Saint-Thomas d'Aquin .	—	378 84	197 50	109 55	187 45	—	—	56 80	—	930 14
14 Sainte-Famille	10 20	305 92	18 50	52 50	107 10	56 20	35 50	81 00	1 42	666 92
							Total des dépenses :			15757 20

TABLEAU N° 4.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE	Société des Ouvriers	Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneille	Patronage St-Joseph
Année de fondation	**1867**	**1867**	**1893**	**1894**	**1898**
Nombre de membres patrons :	10	21	8	10	7
Nombre de patronnés — de 11 à 14 ans	—	175	37	80	60
Nombre de patronnés — de 14 a 16 "	—	98	26	30	40
Nombre de patronnés — de 16 a 21 "	15	139	29	12	35
Nombre de patronnés — de + de 21 "	135	154	3	2	—
Jours et heures de réunion :	Dimanche 7 à 10 h.	Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 a 8 1/2 h. 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 7 h.	Dimanche 4 1/2 a 7 h. 6 à 9 h. 7 à 10 1/2 h.	Dimanche 5 à 9 h.
Y a-t-il une messe réglementaire?	non	oui	oui	oui	oui
Assiste-t-on au salut?	non	La Garde d'honneur	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion mensuelle?	non	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion facultative?	—	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une retraite?	non	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Congrégation	non	—	—	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Apostolat	—	—	oui	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Garde d'honneur	—	oui	oui	oui	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Conf. de St-Vincent	—	oui	—	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Pèlerinage, etc.	—	oui	—	oui	—
Y a-t-il une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	oui	—
Y a-t-il " de secours?	oui	oui	—	—	—
Y a-t-il " de retraite reconnue?	oui	oui	oui	oui	oui
S'occupe-t-on du placement des membres?	oui	oui	oui	oui	—
Existe-t-il des cours d'enseignement?	—	oui	oui	—	—
Existe-t-il une bibliothèque?	—	oui	oui	—	—
Existe-t-il une section chorale?	oui	oui	oui	—	oui
Existe-t-il " dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il " fanfare?	—	oui	—	—	—
Existe-t-il " gymnastique?	—	oui	—	—	—
Existe-t-il " d'excursions, etc.?	—	oui	—	—	oui

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. THIBAUT, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Henri Van Caillie.
Vice-Président : M. Pierre Nève.
Secrétaire : M. Charles Lefebvre.
Trésorier : M. Paul Dautricourt.
Bibliothécaire : M. Florent Van Cauwenbergh.
Secrétaire-adjoint : M. Paul Nève.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents : MM. Joseph de Cordes et Joseph Depas.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents : MM. Fritz Willems et Joseph Van der Jeught.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

Vice-Présidents : MM. Paul Gendebien et Joseph Van Driessche.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1902-1903, présenté au nom du bureau par M. Charles LEFEBVRE.

Nous constations à la fin de l'année dernière un véritable progrès réalisé par l'École d'Adultes. En examinant sa situation, au terme de cette nouvelle année scolaire, nous pouvons dire qu'elle a continué sa marche en avant, et mieux répondu que jamais à son but. Ce but, notre président, M. Henri Van Caillie nous le rappelait dans une de nos premières réunions de l'année.

L'œuvre de l'École d'Adultes, nous disait-il, est destinée avant tout à prouver à l'ouvrier l'attachement et l'intérêt que nous lui portons. Ceux qui en bénéficient se montreront peut-être peu reconnaissants; mais de même que cela n'atténue en rien le mérite du bienfait, cela ne doit pas refroidir notre zèle. D'ailleurs, si l'œuvre est fructueuse pour l'ouvrier qui vient y apprendre, n'est-elle pas d'une grande utilité pour l'étudiant qui y enseigne. Elle lui fournit l'occasion de développer son initiative; elle le met en contact immédiat avec ceux qu'il est appelé à diriger plus tard.

* * *

Il ne sera pas inutile de donner un aperçu de l'organisation actuelle de l'École d'Adultes.

La direction générale et la distribution des cours relèvent du bureau administratif. Exception est faite pour les cours de Religion qui dépendent de notre directeur spirituel.

Les élèves se répartissent en trois sections : la section flamande, la section française et la section des cours spéciaux. Chacune des deux premières possède son cours inférieur, son cours moyen et son cours supérieur. On y donne les leçons de religion, d'histoire, de géographie, de français ou flamand; lecture et écriture pour les cours inférieurs, grammaire, orthographe, rédaction pour les cours supérieurs. On y

donne également les leçons d'arithmétique, depuis la numération et le calcul mental, jusqu'aux règles d'intérêt, d'escompte, de société et extraction de la racine carrée.

Quant à la section spéciale, elle se subdivise en plusieurs cours de langues étrangères, de mathématiques et de dessin. Elle a été instituée dans le but bien défini de préparer les jeunes gens à des examens soit de facteur chef, soit de gardes-convois ou commis aux chemins de fer; et chaque année, l'École peut enregistrer des succès obtenus par quelques-uns de ses élèves à ces diverses épreuves.

Les cours se donnent tous les soirs, de 8 1/4 h. à 9 1/2 h., hormis le samedi et le dimanche. Le vendredi est exclusivement réservé aux cours de Religion, qui sont donnés dans les différentes classes, par des RR. PP. Jésuites.

* *

Nous avons tenu, cette année, à nous mettre à l'œuvre dès la première heure. La reprise des cours à l'Université avait eu lieu à la mi-octobre, et dix jours après, le 26, se tenait la première séance d'inscription à l'École. Le 29, nous inaugurions les cours avec 90 élèves. Ce chiffre de présences fut dépassé presque tous les soirs dans la suite. Le nombre d'inscrits s'élevait à plus de deux cents élèves.

Les professeurs se sont spécialement efforcés de rendre leurs cours attrayants en même temps qu'utiles, et d'y introduire de l'émulation, par des concours écrits et oraux. Les résultats en étaient proclamés devant M. le Président et l'un ou l'autre membre du bureau. Des récompenses consistant en cigares pour les aînés, en images pour les plus jeunes, étaient distribuées aux vainqueurs.

C'est un point que nous ne devons pas perdre de vue : il faut rendre, autant que possible, nos leçons intéressantes; car nous nous adressons à des ouvriers fatigués par le rude travail d'une journée; ils en retireront beaucoup plus de fruit.

* *

Notre fête annuelle a réussi au-delà de toute espérance. Grâce à l'intermédiaire du Révérend Père Thibaut, un groupe de jeunes artistes de Charleroi voulut bien nous prêter son concours à titre gracieux. La séance eut lieu le mardi 11 novembre et nous procura une recette de 1136 francs. NN. SS. Hebbelynck, Recteur, et Coenraets, Vice-Recteur, nous firent l'honneur d'y assister.

La fête de la St Nicolas fut célébrée dans l'intimité. Professeurs et élèves se réunirent au local du patronage Saint-Albert. Un prestidigateur français vint agrémenter, par ses expériences, la distribution des objets.

Le mercredi 4 mars, M. l'abbé Bonthe vint donner aux élèves une conférence avec projections sur Jérusalem.

La distribution des prix se fit le 3 avril. Au programme figuraient une comédie flamande interprétée par les élèves de l'École et une comédie française interprétée par quelques étudiants.

Cette fois encore, la séance était présidée par Mgr Hebbelynck, ayant à sa droite Mgr Coenraets. Je profite de cette circonstance pour les remercier de l'intérêt qu'ils manifestent envers notre œuvre. Nous y trouvons une source de consolation et d'encouragement.

Les objets distribués aux lauréats étaient dus à la charité de quelques dames bienfaitrices, et nous étaient parvenus par l'intermédiaire du R. Père Thibaut. Chaque fois que nous avons besoin d'un secours extraordinaire, notre directeur spirituel est là, répondant pleinement à nos désirs. Nous l'en remercions bien sincèrement.

.˙.

L'état de nos finances est plus que satisfaisant. Grâce au zèle de notre trésorier M. Paul Dautricourt, nous avons vu le nombre des membres honoraires s'accroître beaucoup. Le total de leurs souscriptions s'élève à 682 francs. Une quête faite parmi les membres du bureau administratif a rapporté 80 francs. Si nous ajoutons à ces recettes celle de la fête, et quelques dons particuliers, nous atteignons un total de fr. 2,183-21.

Les dépenses se sont montées à fr. 1564-51, car nous avons comblé plusieurs dettes anciennes. Résulte un boni de fr. 618-70.

.˙.

Arrivé au terme de ses études, notre président M. Henri Van Caillie doit quitter l'École. Durant cinq années, il lui a apporté le tribut de son dévouement et de sa charité. Tous ceux qui, sous sa direction, se sont occupés de l'œuvre ont admiré sa bonté, son initiative, son assiduité. Nous souhaitons que le caractère imprimé par lui à l'École subsiste : c'est pour elle un gage de prospérité.

Le bureau administratif a élu comme président pour l'année 1903-1904

M. Pierre Nève. Ce nom ne nous est pas inconnu : depuis la fondation de l'École, il réapparaît périodiquement parmi les plus dévoués, et depuis trois ans déjà, M. Pierre Nève lui-même s'en occupe activement. L'année dernière, comme vice-président, il a puissamment aidé l'action de M. Henri Van Caillie.

Il est lui-même remplacé dans sa charge par M. Joseph de Cordes.

En terminant ce rapport, je me permets d'adresser nos remerciements à tous les membres honoraires et aux bienfaiteurs de notre œuvre. Sans leur secours nous ne pourrions que peu et le champ de notre action serait nécessairement restreint. Aussi ont-ils droit à toute notre reconnaissance.

—

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire.
Président effectif : M. F. De Walque, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-président : M. P. Goffart, élève-ingénieur.
Secrétaire : M. A. Deneufbourg, id.
Trésorier : M. O. Jadot, id.
Bibliothécaire : M. Ch. Gérard, id.

Membres inscrits en 1902-1903.

MM. A. Adant, M. Bauchau, H. Bonjean, A. Bouillon, J. Choppinet, L. Claus, J. Clérin, G. De Becker, G. De Beir, J. De Corte, R. Defalque, G. De Fooz, A. De Jaer, U. de Potter, A. de Ramaix, P. De Rode, A. De Winter, De Wulf, G. Dony, P. Dufour, A. Duquesne, A. Fasseaux, Félix, R. Feye, P. Fontainas, Fountopoulos, V. Gilissen, H. Goffart, F. Gualbert, E. Gueur, J. Guilmin, L. Hanoteau, J. Hublet, L. Isaac, N. Jacobs, H. Jacquemin, L. Kugener, A. La Fontaine, E. Lagasse, V. Lambert, P. Lancsweert, S. Lardinois, A. Lefebvre, J. Leheuwe, Leroux, Leurquint, L. Lien, P. Liénart, A. Lievens, F. Lievens, G. Mangon, G. Mathieu, A. Mennes, Mommens, P. Nève, A. Neut, A. Nonnon, Ch. Renson, Samain, V. Schobbens, L. Scrayen, F. Séverin, Simon, G. Tibbaut, A. Van Aerde, J. Van den Bossche, J. Van der Jeught, A. van der Straeten, O. Verbouwe, G. Verriest, Ch. Warocquier.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1902-1903, présenté au nom du bureau (1) par M. Albert GENART, vice-président.

Messieurs,

Conformément aux traditions du Cercle Industriel j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de fin d'année.

C'est sans appréhension aucune que j'ai ouvert le livre des procès-verbaux de nos séances. En effet, j'étais loin d'avoir oublié nos réunions nombreuses et assidûment fréquentées, rendues intéressantes et instructives d'ailleurs par les sujets si variés qui ont été traités à notre tribune. Jugez plutôt.

Le 7 novembre, après avoir indiqué les raisons économiques qui avaient décidé la jonction par voie navigable du bassin de Charleroi avec le Borinage, je vous exposai les difficultés que rencontrait la création d'un canal allant de La Louvière à Mons et la façon dont elles avaient été vaincues. Il s'agissait de racheter une grande différence de niveau sur un parcours assez réduit. Des écluses trop nombreuses auraient entravé la navigation. On adopta un tracé comportant quelques écluses et quatre ascenseurs hydrauliques du système Clark, rachetant chacun une différence de niveau de 16 mètres environ.

La seconde partie de mon exposé traitait de la description d'un de ces appareils, celui de La Louvière; en même temps je vous indiquai les inconvénients qu'on lui avait reconnus et la façon dont on se proposait de les corriger pour la construction des autres.

Le problème de l'*aéronautique* qui, depuis quelques années et malgré des tentatives plus audacieuses qu'heureuses, semble vouloir recevoir une solution définitive, nous fut traité d'une façon très complète et très raisonnée par M. Deneufbourg dans la séance du 14 novembre. Après

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président;* A. Genart, *vice-président;* Ern. Clément, *secrétaire;* P. Wagner, *trésorier* et O. Zerck, *bibliothécaire.*

avoir indiqué les différentes causes d'instabilité des ballons de forme allongée et les remèdes à y apporter, il nous rappela les essais multiples faits dès 1784 par le général Meunier et continués le siècle dernier par Giffart, Tissandier, Renaud et Krebs, et de nos jours par Santos-Dumont, Severo et de Bradsky. Des dessins très clairs, nous montraient les différences essentielles de ces dirigeables trop souvent récalcitrants.

Le 21 novembre, notre secrétaire M. Clément, nous exposa la théorie des *turbines à vapeur*. Il nous décrivit ensuite les principaux types déjà fort répandus de nos jours et qui se divisent en deux classes : les turbines d'action, telles les turbines de Laval et de Rateau et les turbines à réaction, telles les turbines Pearsons. Il préconise l'emploi de ces moteurs à grande vitesse pour la commande des arbres de couches des navires, des ventilateurs et des dynamos.

Les moteurs à gaz pauvres sont devenus les vrais moteurs de la petite industrie. M. Zerck, dans la séance du 28 novembre, nous en fit valoir les avantages et nous décrivit quelques gazogènes tant à injection qu'à aspiration. Ces derniers, plus récents d'ailleurs, ont bien des avantages.

La consommation de ces moteurs à gaz pauvres est très réduite et des essais comparatifs entre moteurs à vapeur, moteurs électriques et moteurs à gaz ont été à l'avantage de ces derniers.

Dans la séance du 10 décembre, M. Athanase Goovaerts nous offrit la primeur d'un travail tout personnel sur *la théorie des ventilateurs à forge centrifuge*. Les quatre ventilateurs, Guibal, Ser, Rateau et Hanarte font l'objet de son étude. Il nous en exposa une théorie nouvelle, fruit de laborieuses recherches. L'impression de ce travail fut décidée et la discussion remise à une séance ultérieure.

Messieurs, cette année une page douloureuse vint s'insérer dans les Annales du Cercle. Le 24 mars notre camarade Athanase Goovaerts mourait accidentellement. Nous fûmes tous douloureusement affectés par la perte de cet ami avec lequel nous vivions depuis près de 5 ans et que nous avions appris à connaître et à estimer. Nombreux nous rendîmes les derniers honneurs, nombreux aussi nous assistâmes au service que le Cercle fit célébrer pour le repos de son âme. Qu'il me soit permis de rendre ici un dernier hommage à la mémoire de celui qui fut pour nous un modèle d'étudiant chrétien.

La réunion extraordinaire que le Cercle organise chaque année pour fêter sa patronne, Sainte Barbe, eut lieu le 19 décembre. MM. les professeurs Dumont, Ponthière, Sibenaler, Gillon, E. Hubert et Doutrepont,

répondant à notre invitation, étaient venus se joindre à notre Président et nous aider à recevoir dignement un orateur de marque. M. Léon Hubert, membre de la Chambre des Représentants, fut salué à son entrée par nos acclamations et notre cher Président nous le présenta comme l'un des premiers et des plus brillants élèves sortis de nos Écoles spéciales.

M. Hubert nous parla de *la nécessité d'une marine marchande nationale.*

La Belgique industrielle produit trop pour elle-même. Elle doit exporter; or elle exporte dans les plus mauvaises conditions, car elle doit recourir à des Compagnies de navigation étrangères. La Belgique est forcée de subir toutes leurs exigences, trop heureuse encore d'écouler les produits qui l'inondent.

A l'étranger, on ne nous connaît guère car ce ne sont pas nos navires qui exportent, ce ne sont pas nos comptoirs qui vendent. A cette situation un remède s'impose : il nous faut une marine marchande à nous et, alors, nous exporterons nous-mêmes nos produits. En outre la création de cette marine fournira du travail à nos ouvriers et ce sera un excellent placement pour nos capitaux toujours trop disposés à émigrer.

Tout cela nous fut dit avec éloquence et conviction et de tout cœur nous applaudîmes.

Dans la séance du 23 janvier, M. Neut nous parla du *procédé Poetsch pour le fonçage des puits.* Ce procédé facilite singulièrement la traversée des terrains acquifères et des sables boulants en les congelant. M. Neut passa en revue les phases d'un creusement de puits par ce procédé : 1° l'installation des machines frigorifiques; 2° l'installation du tubage; 3° la congélation; 4° le fonçage proprement dit et le revêtement.

Une belle application de ce procédé se termine en ce moment aux charbonnages de Bernissart.

Le 30 janvier, M. Calicis nous fit connaître le *moteur Diesel.* Le cycle de ce moteur bien étudié par Diesel lui permet d'obtenir industriellement un rendement de 27 %. Dans des essais, on a atteint 31 %.

Dans la même séance, M. Paul Goffart nous fit part de l'invention du docteur Goldsmith d'Essen, connue sous le nom d'*Aluminothermie.* Le docteur Goldsmith brûle de l'aluminium par un oxyde métallique dans un mélange désigné sous le nom de thermite. Le mélange s'enflamme dès que la combustion est communiquée à l'un de ses points. L'oxyde métallique est réduit en métal, et l'aluminium en se brûlant donne du corindon artificiel. Ce procédé est utilisé pour la soudure des rails de tramways et aussi pour l'obtention de métaux très purs.

Le 6 février, M. Quanonne, inspecteur du travail, ancien élève de nos Écoles, vint nous exposer son invention tendant à diminuer le frottement de l'eau contre la coque des navires et partant à augmenter leur vitesse. Avec beaucoup d'intérêt nous avons suivi l'inventeur dans l'exposé de ses laborieuses recherches et dans ses expériences tant sur le canal du centre que sur l'Escaut à Hoboken où la Société Cockerill avait mis à sa disposition un remorqueur. Tout n'est pas rose dans le métier d'inventeur, mais la ténacité de M. Quanonne ne se laisse rebuter par aucun échec. Aussi, de tout cœur, nous avons souhaité qu'un plein succès vienne couronner tant de travail.

Le 13 février, notre trésorier, M. Wagner, nous parla de l'*éclairage chimique et spécialement de l'éclairage par le gaz à l'eau*. C'est une histoire très complète de l'éclairage que nous offrit M. Wagner. Il passa en revue en nous indiquant leurs avantages et leurs inconvénients les modes d'éclairage, d'abord par les produits solides, suif, acide stéarique et paraffine, puis par les produits liquides, huiles grasses, huiles volatiles, pétrole et alcool, enfin par les produits gazeux, gaz de houille, acétylène et gaz à l'eau. Il s'arrêta plus particulièrement à ce dernier et nous en exposa l'historique, la fabrication par les procédés discontinu et continu, le mode d'épuration, les qualités et les défauts de ce gaz et enfin les conditions dans lesquelles son emploi s'impose.

Dans la séance du 27 février, je fis connaître *une solution de la question de l'épuisement des eaux de mines à grande profondeur*. C'est la pompeuse Kaselowsky qui emploie comme agent moteur l'eau sous de très hautes pressions.

De nombreuses applications de ce système ont été faites en Westphalie et donnent satisfaction. Le rendement de ces pompes est bon, l'emplacement exigé est restreint, l'atmosphère n'est pas échauffée, enfin elles peuvent marcher noyées.

Dans la même séance, M. Clément nous décrivit la *haveuse électrique* Morgan et Gardner qu'il avait vu fonctionner aux mines de Marles. Il nous indiqua aussi les conditions générales nécessaires pour l'emploi avantageux de ce procédé d'abattage du charbon.

Le 6 mars, M. De Laey nous exposa les différentes théories proposées pour expliquer la *formation des dépôts houillers*. Ces théories, divergentes en beaucoup de points, sont cependant d'accord pour admettre que la houille est due à une transformation de la matière végétale et que les dépôts houillers sont sédimentaires et formés au sein des eaux.

Dans la même séance, M. Ramy proposa un perfectionnement à apporter à la *construction des gazomètres actuels*.

Le 13 mars, M. Joseph Boone nous parla des *usages industriels de l'alcool et des dénaturants employés par le fisc* dans divers pays où l'on impose l'alcool de bouche et laisse circuler, libre de droits, l'alcool industriel. L'orateur préconise l'éclairage à l'alcool. En effet, il s'est très répandu en Allemagne; mais il faut noter d'une part qu'en Allemagne le pétrole coûte près de 50 centimes le litre; que d'autre part une société qui a monopolisé la fabrication de l'alcool, fournit de l'alcool dénaturé à 28 centimes le litre. En Belgique les conditions sont autres, nous avons le pétrole à 15 centimes le litre et nous n'avons garde d'employer l'alcool. D'autant plus que les lampes à pétrole sont loin d'être aussi délicates que les lampes à alcool.

Pour terminer la séance, M. Clérin nous fit connaître une *trieuse électromagnétique* servant à la préparation mécanique du minerai de Mechernich.

Dans la séance du 27 mars, M. Zerck nous exposa *les moyens employés pour aérer les tunnels tant pendant leur construction que durant l'exploitation.* Pour les tunnels d'une certaine longueur la ventilation naturelle n'est pas toujours suffisante et l'on doit la plupart du temps recourir à des cheminées d'appel ou à des ventilateurs dont le conférencier nous indiqua les dispositions.

Le 8 mai, M. Verriest commença l'exposé d'un travail très complet sur *l'industrie des gaz liquifiés*, notamment l'air, l'acide carbonique, le protoxyde d'azote, l'acétylène, l'ammoniaque, le chlore, l'anhydride sulfureux, le chlorure de méthyle et le chlorure d'éthyle. Le conférencier nous décrivit d'abord la préparation des gaz à liquéfier, ensuite la liquéfaction de ces gaz et enfin il nous signala de nombreuses applications de ces différents gaz liquéfiés.

Il s'attacha surtout à la description des machines Fixary et Linde employées pour la production de l'air liquide.

Dans la séance suivante, M. Verriest nous fit d'intéressantes expériences avec de l'air liquide.

Dans la même séance, M. le professeur Daubresse nous montra *le maniement de nouvelles tables à calculer qui se répandent en Allemagne.* Elles donnent une approximation plus grande que la petite règle à calcul mais ne permettent pas des opérations aussi variées.

Le 22 mai, M. Van Kelecom nous initia *au fonctionnement du frein Westinghouse.* De superbes planches facilitaient l'exposé du conférencier et nous montraient dans leurs moindres détails les pièces multiples qui composent ce frein.

* * *

Voilà, Messieurs, ce que vous avez fait cette année. A vous tous, conférenciers et auditeurs, revient l'honneur d'avoir maintenu le Cercle dans la bonne voie tracée par nos aînés.

Mais n'oublions pas qu'abandonnés à nos propres forces nous eussions été inhabiles à traiter des questions souvent épineuses. Et, si, malgré cela, nous n'hésitions pas, c'est que nous avions devant nous notre dévoué président, M. le professeur De Walque, toujours prêt à rectifier paternellement nos erreurs et à nous prodiguer les précieux conseils de sa longue expérience. A lui, Messieurs, tous nos remerciements les plus sincères et toute notre reconnaissance.

Une dernière séance nous réunit pour procéder au renouvellement du bureau.

MM. Paul Goffart, Auguste Deneufbourg, Octave Jadot et Charles Gérard furent élus respectivement vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire. Avec eux et notre cher Président, Messieurs, le Cercle Industriel est en bonnes mains, son avenir est assuré.

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XVIIIe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. BRANTS.

Ont pris part aux travaux en 1902-1903.

MM. André, Georges, de Givet.
Bevilacqua, Giulio, d'Isola della Scala (Vérone-Italie).
de Bray, Auguste, de Braine-le-Comte, licencié en sciences commerciales et consulaires.
de Briey, Renaud, de Bruxelles.
de Schepper, Médard, de Heyst-sur-Mer (Rév. P. Gratien de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins).
Ingels, Joseph, de Gand, avocat.
Jacobs, Louis, de Bruxelles.
Léonard, Herman, de Trazegnies.
Abbé Michotte, Paul, de Bruxelles.
Abbé Rutten, René, de Clermont-sur-Berwinne (Liége).
Taymans, Joseph, de Bruxelles.
Vliebergh, Emile, avocat, docteur en sciences politiques et sociales, professeur à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1902-1903, par M. Renaud de BRIEY.

Messieurs,

Les cercles d'études sont comme les peuples heureux, ils n'ont pas d'histoire. — Nés du desir de compléter l'enseignement théorique de la chaire par un enseignement d'un ordre plus pratique, leur but est d'apprendre à l'élève à ne pas se contenter du rôle purement passif, d'une intelligence seulement réceptive, mais au contraire de l'aider à se constituer un ensemble de connaissances précises et complètes sur une question déterminée, un point obscur, une situation délicate; à s'orienter au milieu de l'écheveau chaque jour plus complexe des documents et des publications, à saisir sous quel angle et à quel point de vue une question doit être envisagée. — Seuls ceux qui y ont pris part connaissent le charme de ces longues soirées d'hiver passées dans la bibliothèque, autour de la table de travail où peu à peu les brochures s'amoncellent en un pittoresque désordre, tandis que le directeur redresse la discussion qui s'égare, qu'il relève une erreur, indique une source bibliographique nouvelle, imprime une autre direction à l'œuvre ébauchée.

Ce n'est que très rapidement que nous avons à signaler ici les sujets traités ou plutôt préparés au cours de cette année : l'impôt progressif; la grève et l' « autorité syndicale »; le contrat collectif; l'apprentissage; la participation aux bénéfices; le passé des théories économiques en Belgique; l'organisation corporative, etc. Sur toutes ces questions, chaque jour, les documents s'accumulent, et forcément le travail de recherche se mêle à celui de la critique. — Ajoutons une visite à la prison centrale de Louvain, étude de fait social, douloureuse mais instructive, et nous aurons dit, sans pouvoir en rendre le caractère et l'esprit, ce qu'a été, au cours de l'année 1903, la vie calme et recueillie de notre petit séminaire d'études sociales.

Et cependant nous n'avons pas fini notre tâche. Quand on a été élève d'un cours pratique, on le demeure toujours un peu, et si, au cours des

dix-huit années écoulées déjà depuis la fondation de celui-ci, la famille est devenue tribu, ce n'est pas néanmoins sans une certaine fierté que les cadets et les derniers venus peuvent rappeler ce qu'ont fait avant eux, leurs aînés, leurs devanciers d'hier et d'avant-hier, et en particulier ceux qui après avoir vu couronné leur mémoire au concours des bourses de voyage, ont été compléter à l'étranger, leur formation scientifique par des études, des enquêtes et des monographies. Citons, encore cette fois M. Joseph Henry, rentré d'Allemagne pour se voir presque aussitôt nommé substitut au tribunal de Louvain, et rapportant de Berlin et de Strasbourg une intéressante étude sur les « Revenus professionnels en Alsace »; M. Fernand Chavée, passant aussi son hiver dans la capitale Allemande, et publiant en même temps une étude sur les « Propriétaires et fermiers en Angleterre », commencée au cours pratique et continuée ensuite sur place. M. Robert Vermaut qui, après un voyage d'études à Glascow, fait paraître un mémoire sur les « Régies municipales en Angleterre » (1), et part ensuite pour Amsterdam, observe sur place pendant sa période la plus aigue, la crise si instructive de la grève des chemins de fer (2).

Presque en même temps, la presse accueillait avec les plus flatteuses appréciations pour l'auteur, les premiers extraits de l'étude consacrée par M. Henry de Trannoy à M. Malou, où il exposait entr'autres, d'après des papiers inédits, des projets économiques du célèbre homme d'Etat (3). Enfin nous rappellerons encore l'étude publiée par M. Georges Eeckhout (4) après un voyage en Italie pour y observer l'application de la loi sur les accidents de travail et qui fut invoquée au cours des débats parlementaires. Ce sont tous là de nos précédents rapporteurs, et si nous voulions remonter un peu plus haut, il nous faudrait citer encore les travaux de M. Ernest Dubois, aujourd'hui directeur de l'Institut commercial d'Anvers, et dont l'Académie Royale vient de couronner (5) le « Mémoire sur le système budgétaire de la Belgique »; l'étude si élégante et si documentée de M. Pierre Verhaegen sur l'industrie dentellière (6), et plus

(1) Ces trois ouvrages ont paru dans la collection publiée par la Bibliothèque de l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Louvain.

(2) Son étude sur ces grèves paraît dans la même collection.

(3) *Revue Générale*, Bruxelles, mai et avril 1903. *Revue sociale Catholique*, avril 1903.

(4) *Revue Générale*, Bruxelles, novembre 1902.

(5) A la séance du 5 mai 1903.

(6) Dans la collection des *Industries à domicile* publiée par l'office du travail.

près de nous le laborieux travail publié par notre collaborateur de cette année même, M. de Bray, sur la Belgique et le marché asiatique (1).

M. le professeur Vliebergh qui veut bien nous continuer toujours son concours si apprécie, nous permettra de citer aussi les remarquables études publiées par lui au cours de cette année et qui rentrent encore dans le cercle de nos travaux (2).

Enfin il nous est agréable de signaler que, cette année encore, deux de nos prédécesseurs ont vu leurs mémoires admis par le Jury du concours pour les bourses de voyage du Gouvernement. Nous les en félicitons avec joie. M. Albert Biebuyck avait étudié le régime des associations et des fondations aux Pays-Bas. M. Georges Eeckhout avait pris pour sujet la concurrence déloyale, étudiée principalement en Allemagne dans les applications de la loi de 1896. Nous espérons que ces travaux seront le présage d'une carrière féconde.

C'est là le côté extérieur par lequel se manifeste l'activité de notre Cercle, exemples et souvenirs qui sont pour nous de précieux encouragements, mais qui ne nous feront pas oublier que, suivant la célèbre aphorisme de Frédéric Bastiat, à côté de ce qui se voit, il y a ce qui ne se voit pas. Ce qui se voit : la physionomie d'un petit séminaire social, les études qui s'y font, le succès des anciens et les premiers pas des plus jeunes, nous avons essayé d'en donner du moins une rapide esquisse. — Mais il y a aussi « ce qui ne se voit pas » : la direction éclairée et bienveillante.... tout ce qui ne se voit pas, mais se sent et s'apprécie surtout, quand, au moment de franchir le seuil de la vieille *Alma Mater*, on s'arrête un instant au bout du sillon fini, pour repasser en esprit, les souvenirs et les regrets échelonnés tout le long de cinq années de vie universitaire.

(1) Volume de la bibliothèque de l'École sociale et politique de Louvain.
(2) Notamment sur le nouveau projet de loi agraire en Irlande. *Revue agronomique*, mai 1903, etc.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. DE BEULE.
Membres : MM. MALENGREAU, DE ROITTE, RENSON et MORET.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Venneman, Denys, Ide et Lemaire.

Membres actifs :

MM. les docteurs Léon Dandois, Van Bleyenberghe, Chiwy, Briffaux et Goossens.

MM. les étudiants Vermylen, Van Steenberge, Vander Snickt, Caluwaerts, Grymonprez, Escoyez, Dommary, Stassart, Bastin, Hallet, Hoebeke, Willems, Carpentier, Bertrand, Van Hoof, Hausse, Mauroit, Duwez, Ferriere, Brenard, Havaux, Planck, André, Maldague, Retsin, Eeman, Campen, De Witte, Maes, Le Rat, Calicis, Tenret, Gravelinne, Verbeeck, Debaisieux, Courtois, Normand, Flament, Boever, Jadoul, Lagae, Leclef, Lecouturier, Lebrun, Lootens, Leuridan, Vanden Daelen, Pasteels, Lowie, Baert, Dupuis, Vanneste, Crabbe, Oblin, Nachtergael, Durdu, Fourrez, Ransquin, Elewaut, Van Wilder, Olemans.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1902-1903, fait au nom de la commission directrice par M. Fritz DE BEULE, secrétaire.

Messieurs,

« Après une période de langueur inexpliquée, la Société Médicale des étudiants va entrer dans une nouvelle phase de prospérité ». Telle fut la conclusion du dernier rapport que déposa l'année passée le secrétaire sortant, M. le docteur Schockaert. Cet espoir que mon prédécesseur se plut à exprimer, je suis heureux et fier de pouvoir en proclamer hautement la pleine réalisation. L'année qui vient de s'écouler marque une étape décisive dans la voie du réveil définitif, et même, j'ose affirmer, sans crainte d'exagération, qu'elle peut être comptée parmi les plus belles et les plus fécondes que vécut notre Société.

En effet, Messieurs, fréquentes furent nos réunions et nombreux furent les étudiants qui y assistèrent; la multiplicité et la variation des questions traitées, le grand intérêt théorique et pratique qui s'y rattacha, les discussions ardentes et les débats pleins de vie qui naquirent autour d'elles furent d'ailleurs bien propres à stimuler le zèle et l'esprit d'émulation de tous. Un aperçu succint des productions scientifiques que notre Société eut à enregistrer au courant de l'année 1902-1903 vous sera, je crois, la meilleure preuve de l'importance et de la diversité de nos travaux.

M. le docteur Schockaert, interne à la Maternité, inaugura la série des conférences par une étude très approfondie et très documentée sur l'éclampsie puerpérale. Après avoir exposé brièvement l'étiologie, la symptomatologie, le diagnostic, le pronostic et le traitement de cette terrible affection, le conférencier insiste particulièrement sur la pathogénie, question difficile et obscure entre toutes. Trois théories se disputent la préséance : ce sont les théories nerveuse, rénale et hépatique. La première de ces opinions ne compte plus guère de partisans. La théorie rénale invoque comme cause de l'éclampsie une perturbation des fonctions du rein produite par les troubles circulatoires qu'amène

dans cet organe le développement considérable de l'uterus gravide; il en résulterait une certaine auto-intoxication, se traduisant à un moment donné par une excitation violente des centres nerveux. Quant à la théorie hépatique, elle met l'éclampsie sur le compte d'altérations organiques encore mal connues du parenchyme hépatique; le fonctionnement régulier du foie en serait troublé et il se déverserait par suite dans le torrent circulatoire des toxines particulières dites « convulsivantes » dont l'accumulation dans le sang aboutirait finalement à la production de la crise éclamptique. C'est cette dernière théorie que M. Schockaert regarde comme la plus rationnelle, et il fait valoir en sa faveur plusieurs faits empruntés tant à la clinique qu'à l'anatomie pathologique.

Dans la séance suivante, ce fut M. Duwez qui nous exposa la technique détaillée de la chloroformisation. Le conférencier commence par nous donner les qualités et les caractères d'un bon chloroforme; il présente ensuite les diverses règles qui doivent présider à une anesthésie bien conduite, les accidents à éviter, les moyens de les reconnaître et d'y remédier efficacement. Il est bien simple de maintenir une insensibilité absolue tout en ne dépassant pas la dose toxique du chloroforme; il suffit du contrôle fréquemment répété de l'etat des pupilles. Aussi longtemps que le reflexe pupillaire reste aboli, l'anesthésie est complète. La dilatation des pupilles indique le réveil, des vomissements imminents, une syncope menaçante ou une narcose trop profonde, un début de paralysie générale. Les deux premières eventualités se combattent par le renforcement de la dose chloroformique; les deux dernières exigent l'arrêt immédiat de la chloroformisation, des stimulations périphériques, les tractions rythmées de la langue et au besoin la respiration artificielle. M. Duwez appelle également l'attention sur la syncope nasopharyngienne du début, véritable réflexe inhibitif prenant son point de départ dans l'irritation que produit le contact des vapeurs chloroformiques avec la muqueuse des voies respiratoires; ce dernier accident est rare chez l'homme.

Après cette conférence, écoutée avec tout l'intérêt que mérite l'importance de la question traitée, il s'éleva une discussion très nourrie autour du travail de M. Schockaert sur l'éclampsie puerpérale. MM. les docteurs Van Bleyenberghe et Dandois, MM. Mauroit, Duwez, Carpentier et De Beule attaquèrent vivement la théorie hépatique préconisée par le conférencier et admirent plutôt l'interprétation vénale; M. le professeur Dandois, après quelques remarques judicieuses empruntées à son expérience personnelle, se rangea également à cet avis.

La séance suivante fut consacrée à l'hérédité en pathologie, étude présentée par M. De Beule. Les mutilations accidentelles ne sont pas héréditaires; les malformations congénitales au contraire le sont, non pas tant en elles-mêmes, mais surtout de par le caractère héréditaire des tares qui y prédisposent. La transmission des maladies organiques, non infectieuses observée quelquefois se rattache tantôt à une faiblesse congénitale ou à des dispositions anatomiques spéciales des organes, tantôt aux conditions identiques de vie, d'alimentation, de métier, etc.

Les maladies infectieuses aigues passent parfois de la mère à l'enfant qu'elle porte dans son sein; il s'agit dans ce cas d'une simple contagion par voie placentaire. Quant aux maladies infectieuses chroniques, la tuberculose et la syphilis, leur transmission héréditaire directe, par les cellules germinatives, ne se conçoit pas ni du côté paternel, ni du côté maternel; c'est presque toujours par voie placentaire qu'elle se produit. La prédisposition tuberculeuse, considérée comme transmissible, existe quand un des générateurs, au moment de la conception, est en travail de tuberculose.

Il est procédé ensuite à la discussion du travail de M. Duwez sur la chloroformisation. MM. Van Steenberge, Carpentier, Duwez et De Beule émirent diverses considérations au sujet des différentes méthodes d'anesthésie et des indications et contre-indications de chacune d'elles.

Dans notre quatrième réunion, M. Thielemans présenta une étude très documentée de l'étiologie et de la pathogénie de la syncope cardiaque. Il distingua dans cet accident trois degres : la lipothymie, la syncope grave et la syncope mortelle. Quant à ses causes, il les range en trois catégories : les troubles cardiaques, les perturbations nerveuses et les intoxications.

Les syncopes d'origine cardiaque tiennent soit à des processus mécaniques empêchant le jeu régulier du cœur, soit à l'altération organique de la fibre musculaire elle-même. Parmi les syncopes d'origine nerveuse il faut citer avant tout celles résultant des nevroses générales et en particulier des nevroses cardiaques; ensuite celles que produisent les émotions trop fortes, les douleurs très aigues, les ischémies bulbaires d'origine diverse, etc. Comme poisons capables d'amener la syncope, il y a entre autres le chloroforme et la cocaïne.

Cette conférence, écoutée fort attentivement, fut suivie de la discussion du travail de M. De Beule sur l'hérédité pathologique. MM. Duwez et Malengreau considèrent le rôle de la transmission héréditaire en pathologie comme plus étendu que ne l'a présenté le conférencier. Ils

insistent surtout sur la transmissibilité de la prédisposition tuberculeuse; MM. Schockaert, De Roitte et De Beule prennent encore la parole à ce sujet. M. le professeur Dandois clôture le débat par l'exposé des idées que la lecture et son expérience personnelle lui ont acquises. La transmission de la prédisposition à la tuberculose, d'après lui, est loin d'être prouvée; si la maladie présente un caractère éminemment familial, il convient de l'attribuer aux conditions de contagion particulièrement propices; quant au facier spécial des enfants des tuberculeux, n'est-il pas à chercher dans l'infection bacillaire de leur organisme depuis leur tendre enfance, infection qui peut rester longtemps latente en vertu de la vitalité extrême des tissus pendant la période de grande croissance?

Dans la séance suivante M. Malengreau nous donna une conférence fort instructive sur le chymisme gastrique, choisissant dans ce vaste domaine le rôle joué en physiologie et en pathologie par l'acide chlorhydrique du suc gastrique. La digestion s'accompagne d'une sécrétion acide; cette acidité se développe indépendamment de l'existence d'acide chlorhydrique libre; celui-ci ne fait son apparition qu'à un moment donné, variable d'ailleurs avec les individus. L'hypéracidité qui tend à s'établir par la sécrétion continue de l'acide chlorhydrique, est combattue par une forte dilution muqueuse. La proportion d'acide chlorhydrique contenu dans le suc gastrique peut varier même chez les sujets sains : on peut classer ceux-ci en hypéracides, en acides moyens et en subacides; les sujets achlorhydriques sont rares; quant aux hyperchlorhydriques, les troubles gastriques dont ils souffrent ne dépendent nullement de l'augmentation de l'acidité, mais bien d'un état inflammatoire de la muqueuse stomachale, accompagné d'hypéresthésie vis-à-vis des acides normaux. D'où résulte la conclusion pratique : l'analyse clinique du suc gastrique est inutile tant pour poser un diagnostic que pour suivre la marche de l'affection chez un hyperchlorhydrique.

A la fin de la séance, M. le professeur Dandois, MM. De Roitte et De Beule exposent quelques considérations suggérées à propos du travail de M. Tielemans sur la syncope; d'après eux la syncope d'origine cardiaque est très rare.

Notre sixième réunion fut consacrée à l'étude de l'adrénaline présentée par M. Moret. L'adrénaline est un vaso-constricteur et le plus énergique que l'on connaisse. Lancée dans la circulation générale par injection intraveineuse, elle produit immédiatement une augmentation notable de la pression sanguine et un ralentissement manifeste du pouls. En injec-

tion hypodermique et en badigeonnage sur les muqueuses son effet est avant tout local : la vaso-constriction intense qu'elle développe prévient les hémorrhagies ou les tarit instantanément. C'est surtout en oto-, rhino- et laryngologie, que le nouveau médicament rend de grands services; on l'emploie également pour les opérations dans la bouche et sur les yeux; ses indications en gynécologie et en chirurgie vésicale sont moins fréquentes. L'usage interne de l'adrénaline contre certaines hémorrhagies est inefficace et dangéreux. En vertu même de son action physiologique, il convient de n'employer l'adrénaline qu'avec circonspection chez les athéromateux, les cardiaques et les poitrinaires.

On aborde ensuite la discussion du travail de M. Malengreau sur le chymisme gastrique. M. André croit que dans le diagnostic des maladies d'estomac, le sondage est d'une grande utilité; si on trouve de l'hypochlorhydrie, il y a cancer ou gastrite chronique; dans le cas d'hyperchlorhydrie il y a ulcère rond ou gastrique chronique. Cette opinion n'est pas partagée par MM. Malengreau et Léon Dandois qui ne considèrent pas l'hyperchlorhydrie comme entité morbide; ce n'est qu'un symptôme qu'on fera bien de traiter quand il gêne. M. le professeur Dandois et M. De Beule se rangent plutôt à l'avis de M. André.

Dans la réunion suivante M. De Roitte nous parla de la méthode dosimétrique. La dosimétrie met en œuvre les alcaloïdes pour combattre les maladies, surtout les maladies aigues : elle pousse la médication jusqu'à obtention de l'effet visé sans se préoccuper de la dose employée. Pour les dosimètres il n'y a ni doses maxima, ni doses minima; c'est ce qu'ils appellent « la capacité vitale » variable d'ailleurs d'après les sujets, qui leur sert de guide dans l'administration de leurs médicaments.

Il y a treize groupes d'alcaloïdes dosimétriques; les cinq principaux sont les incitants vitaux, les défervescents, les calmants, les anesthésiques et les antispasmodiques. Fréquemment les dosimètres associent les alcaloïdes de ces diverses catégories; cette combinaison se propose d'atteindre un but multiple. L'administration des médicaments dosimétriques doit varier d'après les circonstances; dans une maladie aiguë on doit rapidement accumuler les doses; dans une affection chronique au contraire il convient d'espacer davantage les prises, tout en facilitant l'absorption par des adjuvants et un régime approprié.

La discussion du travail de M. Moret sur l'adrénaline donne lieu à un débat des plus animés auquel prennent part MM. Havaux, Stassart, Moret, Malengreau, De Roitte et De Beule. Finalement on se rallie autour des conclusions déposées par M. le professeur Dandois : l'adrénaline con-

vient surtout pour prévenir ou arrêter les hémorrhagies par action locale à n'importe quel endroit du corps facilement accessible; son action curative est encore obscure, et, quoiqu'on puisse en attendre des effets heureux, il ne faut l'employer qu'avec une prudente circonspection.

Dans une autre séance M. André nous donna une étude très détaillée sur les intoxications alimentaires. Parmi les accidents dus à l'ingestion d'aliments d'origine animale ou végétale, il faut distinguer deux groupes bien tranchés : les intoxications alimentaires banales et le botulisme. Les premières sont dues à l'absorption des poisons divers existant normalement dans des aliments ingérés ou y secretés par la pullulation de microbes variés dont le plus commun est un colibacille; elles présentent comme principaux symptômes des troubles gastro-intestinaux s'accompagnant quelquefois de fièvre, d'albuminurie et d'éruptions cutanées.

Quant au botulisme, il est lie à l'ingestion de matières alimentaires d'origine animale infectées par un microbe anaërobie spécial, le « bacillus botulinus ». Les accidents déterminés par cette intoxication consistent dans un ensemble de troubles nerveux graves, parmi lesquels il convient de mentionner en premier lieu des phénomènes paralytiques dans les domaines des nerfs craniens. Le traitement des empoisonnements alimentaires se résume dans l'antisepsie intestinale et l'évacuation immédiate des ptomaines non encore absorbées.

Après cette conférence, on passe à la discussion du travail de M. De Roitte sur la dosimétrie. La méthode dosimétrique est vivement attaquée par MM. Duwez, Stassart, Havaux et De Beule qui la regardent comme fautive dans ses bases, erronée dans ses traitements et inefficace dans ses résultats; M. le professeur Dandois partage complètement cette opinion.

Notre dernière session fut consacrée à l'étude de l'art dentaire présentée par M. Hausse. En matière de chirurgie dentaire il convient avant tout d'être conservateur à outrance; il ne faut arracher une dent qu'à toute extrémité. Dans la carie dentaire des trois degrés, même quand la couronne est complètement évidée, le plombage des dents est indiqué. Le conférencier nous montre les différents instruments de prothèse dentaire et la manière de s'en servir; il nous expose les règles qui doivent guider dans le choix et dans la préparation de la pâte à employer, et fait même devant nous le manuel opératoire du plombage d'une dent cariée.

Cette conférence, très intéressante et originale, clôtura la série de nos travaux.

Messieurs, avant de terminer mon rapport, vous me permettrez de vous remettre devant les yeux les sages recommandations que tant de fois au cours de nos sessions, M. le professeur Dandois nous a adressées. Le but de notre Société n'est pas seulement de nous donner l'occasion d'acquérir des connaissances nouvelles; son grand objectif, et je dirai même le principal est de nous apprendre à présenter et à défendre avec succès nos idées, en d'autres mots de nous initier à l'art si difficile de la discussion.

Sans nul doute les étudiants de Louvain n'ont rien à envier à ceux des autres universites au point de vue de l'etendue et de la solidité de la science classique; mais, nous savons bien l'avouer, ce qui leur manque un peu, c'est la facilité d'expression et de présentation de leurs opinions, c'est la connaissance d'une foule de choses, accessoires il est vrai, mais qui pour cela n'en sont pas moins utiles. Ces deux défauts proviennent du manque d'exercice et d'un certain état d'inertie inexplicable qui nous envahit tous un peu peut-être malgré nous; en somme nous ne discutons pas assez et nous ne lisons pas assez. Ces deux lacunes, Messieurs, appliquons-nous d'un commun accord à les combler. Secouons la torpeur qui paralyse notre activité; venons tous à la Société Médicale, ne soyons pas timides, parlons et discutons sans crainte de contradiction; allons assidûment à la bibliothèque, consultons-y les revues et les périodiques traitant des sujets d'actualité et relatant les nouvelles conquêtes de la science. Notre conduite est toute indiquée, et les bénéfices que nous réaliserons à la suivre seront immenses.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi, au nom de nous tous, d'adresser l'expression de notre plus vive reconnaissance à notre éminent président, M. le professeur Dandois; avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, il daigna assister à toutes nos réunions, avec le plus vif intérêt il suivit tous nos travaux et tous nos débats, nous remettant dans la bonne voie quand, dans l'ardeur de la discussion, nous nous étions égarés, nous apportant la lumière de sa science et de son expérience, nous aidant et nous guidant de ses conseils précieux et éclairés. Qu'il veuille nous continuer sa bienveillante protection, et que son patronage et sa coopération nous soient à tous un puissant stimulant vers le but commun, l'élévation et le maintien de la Société Médicale au rang des plus florissantes sociétés de notre université.

LANDBOUWKRING
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer J.-B. ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer A. HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Heer hoogleeraar L. FRATEUR.
Onder-Voorzitter : Heer L. MASSEZ.
Schrijver : Heer J. ESSERS.
Schatbewaarder en bibliothecaris : Heer C. COLPAERT.

EERELEDEN.

Eerw. Heer Mellaerts, de heeren Adriaensen, Hermans en Smeyers.

LEDEN.

De heeren :
J. Van Buggenhout, V. Cortvrindt, H. Glorie, E. Fallas, Ch. Maes, Ed. Doumen, J. Indekeu, L. Lamproye, K. Mestdagh, Fr. Smets, K. Wagemans, Ed. Windmolders, Ed. Boes, R. De Vos, Ad. Huygen, Fr. Melchior, H. Pitsaer, H. Schelstraete, J. Sebrechts, P. Snyers, Edm. Vanden Haute, K. Verhaeghe, J. Vanhoudenhove en J. Van Reeth.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1902-1903 door den heer J. ESSERS, schrijver.

MIJNE HEEREN,

Op onze eerste vergadering gehouden den 18 November 1902 gingen wij over tot de kiezing der leden van het bureel; dit werd samengesteld als volgt : Onder-voorzitter, de heer L. Massez; schatbewaarder en bibliothecaris, de heer C. Colpaert; schrijver, uw verslaggever.

In deze zitting wakkerde onze zeer geachte voorzitter ons aan altijd talrijk op te komen, wensch dien hij ten vollen verwezentlijkt gezien heeft; hij legde ons voor oogen het nut van den Vlaamschen Landbouwkring waar wij verbroederen en leeren vlaamsche voordrachten geven. Vervolgens stelde hij voor eene bibliotheek van vlaamsche landbouwboeken te stichten : dit voorstel werd door iedereen goedgekeurd.

Op de zitting van 25 November 1902 hield onze voorzitter eene voordracht over mond en klauwzeer. Buiten al de leden zagen wij verschillige andere studenten deze zitting bijwonen. 't Spijt ons dat wij, kortheidshalve, deze redevoering niet in zijn geheel kunnen opnemen.

M. L. Frateur ving aan met ons in eene schoone taal te zeggen dat deze ziekte reeds in de XVIe eeuw gekend was, hij geeft er de bijzonderste kenteekens van.

In het tweede deel handelt de geachte spreker over de oorzaken : de besmetting is de ware oorzaak. De microob is onbekend.

Ten derde handelt hij over de voortzetting.

In het vierde deel wijst hij de bestrijding aan.

Hij geeft ons de belgische wetten in aanraking met het voorkomen dezer ziekte. De seroteraphische middelen hebben tot heden nog geen onfeilbaar middel opgeleverd. De beste middelen zijn de ontsmetting. Men neme bijzonder hygienische voorzorgen. Men moet de ziekte seffens voortzetten aan al de dieren van den stal om ze alzoo te gelijk te kunnen verzorgen.

Deze voordracht die met daverend handgeklap begroet werd telt als

de schoonste die wij sedert lang hoorden, ook was de aanvang der reeks voordrachten door ons geacht Hoofd een doorslaand bewijs dat de Vlaamsche Landbouwkring dit jaar het toppunt van roem ging berijken. En inderdaad nooit zagen wij meer leven, meer moed, meer zelfopoffering in onzen nog jeugdigen kring. Mij is het eene zoete plicht hier, in naam aller leden, eene openbare hulde aan onzen niet genoeg geloofden voorzitter, den heer L. Frateur te brengen, het is immers hij die van den Landbouwkring gemaakt heeft hetgene wat hij thans is.

Op de vergadering van 9 December 1902 hield de schrijver eene voordracht over de handelsmeststoffen.

In korte woorden spreekt hij beurtelings over de stikstofinhoudende mesten, de phosphoorzuurvetten, de potaschzouten en de kalkmesten.

De 1ste verdeelen zich in 3 soorten volgens den vorm onder dewelken men den stikstof vindt : 1ste den organischen vorm, 2de den nitrischen vorm en 3de onder den vorm van ammoniaak.

Nopens de phosphoorzuurvetten handelt hij over de minerale phosphaten, de metaalslakken en de superphosphaten.

Voor de potaschzouten bespreekt hij beurtelings de chloorpotasch en den kaïniet.

Vervolgens geeft de schrijver 3 soorten van kalktoepassing en eindigt met te spreken over de samengestelde meststoffen die in 't algemeen af te keuren zijn.

Op zitting van 13 Januari 1903 was het woord aan M. H. Glorie die op welsprekende wijze de Raiffeisenkassen behandelt.

Spreker doet ons de Raiffeisenkassen kennen. Hij zegt dat ze geen gevaar van geldverlies opleveren en toont het groot nut dezer instelling aan voor de kleine landbouwers die alzoo winstgevende aankoopen kunnen doen en aan de uitperzingen der kooplieden kunnen weerstaan. Hij duidt vervolgens de rechtsvormen voor de wet te volbrengen om een Raiffeisenkas te stichten aan en spreekt over de plichten en rechten der leden.

Hij eindigt met den wensch uit te drukken dat de toekomende landbouwingenieurs zich later met deze belangrijke instelling zouden willen bezigheden.

Op 10 Februari 1903 gaf de ondervoorzitter eene voordracht over de kweek der runders in Vlaanderen. Het houden van runders zegt M. Massez heeft voor bijzonder dat melk en vleesch voort te brengen.

Geachte spreker handelt daarna over de voeding der kalveren.

Als melkbeesten heeft men meestal het Hollandsch vee, het Vlaamsch

ras en ook de Durham. Wat de melkgeving aangaat men zorge dusdanig dat men 't geheel jaar evenveel melk heeft en trachte ook het lentengras voor de jonge dieren te hebben. In een verder deel handelt M. Massez over het vleesch. De vaarzen zegt hij die niet voor den kweek dienen worden evenals de stieren gemest 't zij op stal 't zij in weiden.

Op de zitting van 17 Februari 1903 hield de schatbewaarder, heer C. Colpaert, eene schoone voordracht over de stalmest.

De scheikundige mesten, zegt hij, hebben eene groote verandering in den landbouw gebracht nochthans zijn ze slechts hulpmestoffen voor de stalmest. De samenstelling verandert met de omstandigheden; hij behandelt breedvoerig ieder samenstellend deel.

Als strooisel behandelt M. Colpaert het strooi en den turf die goed den ammoniaak houdt. Dan spreekt hij van de verschillige mestsoorten : paardenmest, koemest, varkensmest, enz.; handelt vervolgens over de gisting die noodzakelijk is om den stikstof opneembaar te maken. M. Colpaert eindigt met te zeggen dat de landbouwers misdoen met het mest te lang in hoopjens op het land te laten liggen.

De heer Colpaert antwoordde zeer wel op de hem gestelde vragen en toonde alzoo eens te meer dat hij zijn onderwerp ten volle meester was.

Op de vergadering van 5 Maart 1903 sprak de heer K. Wagemans over de melk die een der voornaamste produkten van den landbouw is.

In het eerste deel aanschouwt hij de melk in zijne scheikundige en natuurkundige samenstelling. Vervolgens handelt hij over den roommeter die hij warm aanbeveelt, noemt de andere toestellen in de boterbereiding gebruikt en legt ze ons ten klaarste voor oogen.

In het tweede deel onderzoekt de heer Wagemans wat men met de melk moet doen om er het meest geld uit te maken en bewijst zijn zeggen met cijfers.

In het derde deel spreekt hij over de melkmachienen en behandelt breedvoerig de twee soorten van melkerijen evenals het pasteuriseeren en het steriliseeren der melk. Om te eindigen spreekt de voordrachtgever over het daarstellen eener melkerij en zegt wat zulke inrichting kosten zou.

In zitting van 10 Maart 1903 handelt de heer V. Cortvrindt, in zijne hoedanigheid van landbouwkundige, zeer wel over de rantsoenen onzer huisdieren.

Om het rantsoen te berekenen neme men alleen in acht : 1ste de eiwitstofachtige bestanddeelen en 2de de vette bestanddeelen en koolhydraten. Zij moeten verteerbaar zijn om kunnen benuttigd te worden, het beste

rantsoen is dat waar men een deel eiwit en van 4 tot 8 vette bestanddeelen en koolhydraten vindt.

Vervolgens handelt geachte spreker over de verbruiking van het rantsoen en komt alzoo tot de onderhoudingsrantsoenen en de voortbrengingsrantsoenen en legt dit meesterlijk door voorbeelden uit.

Daarna handelt M. Cortvrindt over de kennis om het rantsoen uit te rekenen en toont de bijzonderste punten aan die men in acht moet nemen. Men zal wel doen het voedsel altijd op hetzelfde uur te geven en van tijd tot tijd eene verandering in de spijzen te brengen.

Om te eindigen trekt geachte spreker onze aandacht op de wijze van het uitrekenen eener rantsoen.

Na deze voordracht werden verschillende voedingsstoffen nog al hevig besproken.

Den 24 Maart 1903 sloot de eerw. heer J. Van Buggenhout, landbouwscheikundige, onze reeks voordrachten met te handelen over de hop en zijne handelswaarde. Buiten alle leden hadden wij het genoegen hoogleeraar L. Verhelst in ons midden te zien.

De stam van den hop, zoo ving eerweerde spreker in eene zuivere en vloeibare taal aan, wordt hier niet genoeg verzorgd, men moet ze zoo lang mogelijk in den grond houden. Met eene ware behendigheid deed hij ons dit ten klaarste vatten.

Vervolgens spreekt hij over de verschillende manieren om een waar oordeel te geven over den hop :

Ten eerste sprak hij ons over de keur der hop door onze zintuigen, zeer wel konden wij deze wijze verstaan.

Ten tweede behandelt hij de mecanische ontleding die soms veracht wordt en nochtans volgens de spreker voor zeker gevallen goede uitslagen geeft.

Ten derde deed eerw. heer Van Buggenhout ons de scheikundige ontleding kennen en behandelt breedvoerig ieder samenstellend deel.

De vierde manier, gaat de spreker voort, is de methode van Chodousky; hij doet ons kennen hoe deze methode gevonden wordt en hoe men ze ons voorstelt. Zij is gegrondvest op het gekronkeld binnensteeltje, zegt er zijn gedacht over en bewerkt alzoo den typus der binnensteeltjens van den hop zijner streek.

Om te eindigen zegt hij dat deze laatste manier nooit toegepast kan worden wanneer men een doorslaand oordeel moet geven over stalen van denzelfden hop of wanneer hij vochtig is.

Hoogleeraar Verhelst zegt het ten volle eens te zijn met M. Van Buggenhout over de keur van den hop.

Deze voordracht waardig onzen vriendenkring van 't jaar 1902-1903 te sluiten was voor ons een leerzame avond geweest.

Mijne Heeren, alvorens te eindigen, wil ik nogmaals eene welverdiende hulde brengen aan ons moedig hoofd, aan den hooggeachten heer L. Frateur, de ziel van onzen Vlaamschen Landbouwkring. Altijd op de vergadering tegenwoordig, heeft hij noch moeite noch tijd gespaard om onze vereeningen zoo aangenaam en leerzaam mogelijk te maken. In naam aller leden ontvange hij hier onzen welgemeenden dank; onder zijne vastbeslotene en wijze leiding zal onze Landbouwkring steeds weelde zien. Dank ook aan onzen ondervoorzitter, den heer L. Massez, die ook met hart en ziel aan den Kring gehecht was. Eindelijk een woord van dank aan al de leden in 't algemeen, en aan den eerw. heer J. Van Buggenhout in 't bijzonder, die ons met eene voordracht vergastten.

Aan U leden, aan U bijzonderlijk het nieuw bestuur, den waardigen voorzitter uwe welwillende medewerking te toonen, dan zal de Vlaamsche Landbouwkring den reuzenstap van 't afgeloopen jaar moedig voortzetten en dan zullen de oude leden met voldoening nog eenmaal op uwe vergadering terugkomen.

Conférence de Philologie romane.

Directeurs : M. Georges Doutrepont, professeur ordinaire.
M. le baron François Bethune, professeur ordinaire.

Membres : MM. Ernest Ghignet, de Waterloo, candidat en philosophie et lettres.
Ernest Lambert, de Saint-Léger, id.
Jean Behen, de Pellaines, id.
Aubin de Longueville, de Tourinnes-Saint-Lambert, id.
l'abbé Victor Desclez, d'Ohain.
Gustave Boulanger, de Chastre.
Clément Jacob, de Bousval.
Armand Jadin, de Walhain-Saint-Paul.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1902-1903, présenté par M. Aubin de LONGUEVILLE, secrétaire sortant.

Il ne siérait pas de commencer le présent rapport, le troisième de la série, autrement que par un hommage ému, rendu à la mémoire d'un de mes prédécesseurs aux modestes fonctions de secrétaire de la Conférence de philologie romane; M. Paul Foulon, docteur en philosophie et lettres, a été emporté par une mort presque soudaine, à Wavre, le 23 octobre 1903. Possédant à la fois les plus belles qualités du cœur et de l'intelligence, un ardent amour du travail, des connaissances sérieuses, une plume alerte et exercée, M. Paul Foulon avait conquis la sympathie de ses maîtres et l'affection de ses condisciples; il meurt au moment précis où il voyait un brillant avenir s'ouvrir devant lui, dans la carrière de l'enseignement moyen. Je serai le fidèle interprète des sentiments de tous les romanistes de Louvain en disant ici les regrets que nous inspire le départ imprévu de notre ami.

*
* *

Je ne crois pas devoir modifier le cadre tracé par MM. Foulon et Lambert à nos rapports annuels; de même que mes prédécesseurs, je donnerai un court aperçu sur nos exercices pratiques d'abord, et ensuite sur les dissertations doctorales élaborées à la Conférence, au cours de l'année académique 1902-1903.

Les exercices présidés en candidature par M. le professeur Doutrepont, ont eu, pour objet, l'étude de l'histoire de la comédie, en France, de 1550 à 1650; ils ont porté spécialement sur l'influence exercée par l'Espagne et l'Italie. L'histoire de la *comedia* espagnole, l'examen des types de la vieille comédie italienne, l'analyse de pièces françaises, tels ont été les principaux sujets des discussions. Comme les années précédentes, M. le professeur Bethune a fait expliquer aux débutants un certain nombre de textes, choisis dans la *Chrestomathie du moyen âge* publiée par MM. Paris et Langlois.

En doctorat, nous avons fait, avec M. le professeur Bethune, de la critique de texte sur la *Chanson de Roland*. Nous avons cherché spécialement à établir les premiers linéaments de la légende poétique du grand paladin ainsi que l'histoire de son évolution, en France, au cours du moyen âge.

Sous la direction de M. le professeur Doutrepont, nous nous sommes efforcés, en partant de l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature classique (1), de déterminer les principales transformations du vers français. L'examen de cette question nous a amenés à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les tendances qui se sont produites dans ce domaine, depuis la spontanéité naïve du moyen âge jusqu'aux recherches subtiles de nos Parnassiens et de nos Symbolistes.

* * *

De l'exposé de nos exercices pratiques, je passe à l'analyse des dissertations doctorales élaborées à la Conférence pendant l'année 1902-1903. Elles sont au nombre de deux.

L'une d'elles, de M. Behen, a pour objet l'étude littéraire et historique des œuvres de Watriquet de Couvin, poète de cour, auteur de dits moraux, de fabliaux grivois, de poèmes historiques composés à la demande de ses maîtres.

La première partie de ce travail a trait aux sources où le ménestrel de Gui de Blois a abreuvé sa muse poétique. Jusqu'à présent, ce sujet n'avait retenu qu'un instant l'attention de Scheler, de MM. Bédier, Langlois, Piaget, Gröber. Ces philologues avaient seulement effleuré la question ; c'est ainsi qu'on avait avancé que le *Dit de la fontaine d'amour* procédait de la première partie du *Roman de la rose* et de la *Messe des oiseaux* de Jean de Condé. Scheler n'avait même fait mention que de la dernière de ces compositions, dont, par contre, il avait examiné très longuement l'influence; mais il n'avait point parlé du *Roman de la rose* ; cette lacune avait été comblée par M. Langlois, lequel, cependant, n'entre dans aucun détail. M. Behen s'est appliqué à déterminer la part respective qui revient à Guillaume de Lorris et à Jean de Condé dans l'œuvre de leur successeur. Dans le but d'arriver à l'exacte vérité, il s'est efforcé de contrôler la valeur de tous les renseignements épars sur le

(1) Surtout d'après l'ouvrage de M. Souriau, *L'évolution du vers français au dix-septième siècle*. Paris 1893.

sujet, il les a corrigés et complétés aussi soigneusement que possible, enfin il a fait les recherches personnelles que permettaient les instruments bibliographiques mis à sa disposition. Il est ainsi parvenu à déterminer, d'une manière précise, certaines, au moins, des dettes contractées par Watriquet envers ses différents modèles. Le poète a trouvé, le doute ne semble plus possible, une mine abondante de données utiles dans les poésies de Beaudouin et de Jean de Condé, tous deux ménestrels comme lui; Rustebeuf, non plus, ne lui est pas resté inconnu. Le *Roman de Renart* et certains fabliaux ont aussi exercé quelque influence sur Watriquet. Plus considérable fut celle du *Roman de la rose :* ce poème a formé, en une certaine mesure, les idées et le style du trouvère belge; il lui a fourni des sujets, ainsi que le vain et fastidieux système allégorique qu'il a mis en honneur. De son côté, Chrétien de Troyes, comme Guillaume de Lorris, a étalé, devant les yeux émerveillés de Watriquet, la galerie éblouissante de ses portraits; en effet, lorsque le vieux ménestrel de Couvin traçait les devoirs d'un gentilhomme de race, la voie à suivre pour devenir un parfait chevalier, les préceptes de l'amour courtois, n'avait-il pas des modèles du genre dans les *Romans de la table ronde?* Enfin il n'y a pas jusqu'aux épopées nationales et au *Roman d'Alexandre* qui ne lui aient donné, entre autres, des types de héros. Du reste, à côté de ces œuvres profanes, la bible et la chaire chrétienne ont réagi, d'une manière plus ou moins profonde, sur le talent du trouvère. En plusieurs endroits, celui-ci cite les noms de Salomon et de saint Paul, et, dans le *Miroir des Dames*, il a même traduit certains passages de l'*Ecclésiaste*. La prédication, se produisant même en dehors de l'enceinte des temples, a mis à la portée de Watriquet son vaste répertoire d'exemples que le poète, orthodoxe convaincu, se plaît à développer en de véritables sermons rimés.

Dans la seconde partie de son étude, M. Behen a essayé de déterminer le fondement historique des allusions faites par Watriquet de Couvin à des événements contemporains, ou bien fort récents encore, événements dans lesquels ont joué un rôle prépondérant les grands seigneurs dont il nous trace les portraits; le poète, mis en demeure de plaire à ses puissants protecteurs, a dû, assez souvent, renoncer à se conformer à une exactitude rigoureuse. L'unité de la dissertation réside dans le fait que les plus éminents des contemporains du ménestrel sont dépeints, dans ses œuvres, non d'après nature, mais sur le modèle des héros des grands poèmes antérieurs, héros dont une tradition, souvent plusieurs fois séculaire, avait fixé les traits pour en faire des types définitifs.

Faire un relevé aussi complet que possible des emprunts contractés par Watriquet de Couvin; montrer la bigarrure de ses pièces, qui résulte du mélange des diverses sources de son inspiration; mettre en lumière son talent poétique et son plus ou moins grand degré d'originalité dans la composition de ses œuvres; donner un aperçu de la valeur de son information historique, tels sont les diverses questions qu'a eues en vue M. Behen et qu'il s'est efforcé de résoudre.

* * *

La seconde thèse, qui est la mienne, a pour objet de rechercher les sources des idées esthétiques de Boileau. On a redit et redit que Boileau s'était, à cet égard, inspiré d'Horace; que les fameuses unités dramatiques dont il donne la formule que l'on sait, étaient d'Aristote. Quelques critiques, prenant pour point de comparaison les théories littéraires de l'un ou l'autre écrivain du XVIe ou du XVIIe siècle, ont cru y trouver un antécédent, sinon une source d'inspiration immédiate, de sa poétique; c'est la conclusion à laquelle aboutit, par exemple, M. Lintilhac pour le savant franco-italien J.-C. Scaliger (1). Jusqu'ici cependant, aucune étude d'ensemble n'avait été faite et nous l'avons tentée. Limitant nos recherches aux idées de Boileau sur l'art du théâtre, nous avons montré que, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, le maître n'avait pas été prendre directement ses idées esthétiques chez tel ou tel des écrivains qui l'avaient précédé, et que son œuvre s'était bornée à codifier les préceptes dont était imprégnée l'atmosphère littéraire de son époque. En ce qui concerne, par exemple, les unités dramatiques, nous avons fait voir qu'Aristote et après lui, jusqu'à Boileau, toute une pléiade d'écrivains avaient proclamé leur nécessité, mais que nul n'avait su formuler sa pensée avec la merveilleuse concision que contiennent ces vers :

Qu'en un jour, qu'en un lieu, un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

L'un des points essentiels de notre étude a consisté à rechercher comment s'était formée cette atmosphère ambiante. A cet effet nous avons divisé notre exposé en deux parties : dans la première, nous

(1) *J.-C. Scaliger, fondateur du classicisme cent ans avant Boileau* (*Nouvelle revue*, 15 mai et 1r juin 1890).

avons étudié les idées littéraires de l'antiquité classique qui ont, comme representants principaux, Aristote et Horace; dans la seconde, nous avons examiné la littérature française et suivi l'histoire, en France, des principes esthétiques de l'école classique, depuis leur première apparition avec la Renaissance jusqu'à leur triomphe definitif, dans et par le célèbre manifeste de Boileau.

La conclusion de nos recherches, c'est le manque d'originalité, quant au fond, de cette législation fameuse, que l'on considère néanmoins comme un des chefs-d'œuvre les plus purs de la littérature française. A l'instar de toutes les manifestations dogmatiques dans le domaine littéraire, elle n'est qu'un écho, un aboutissant, dont le mérite réside surtout dans la beauté de l'expression.

* * *

Avant de clore la partie de notre rapport relative aux dissertations doctorales, il me reste à signaler les succès obtenus dans ce domaine par les anciens de la section romane. M. Foulon, dans son rapport d'il y a deux ans, avait mentionné déjà les distinctions obtenues par les thèses de MM. Bayot et Liégeois au concours universitaire et au concours des bourses de voyages. Ces deux mémoires ont reçu, cette année, les honneurs de l'impression dans le *Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie* (1).

J'ai aussi plaisir à relever l'heureuse initiative prise par nos dévoués professeurs en vue de rendre les recherches plus faciles dans le domaine de l'étude philologique des Pays-Bas de langue française. Avec le concours de quelques-uns de nos aînés, ils ont fondé le *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*. Les lignes suivantes, extraites de la préface de la première livraison, font connaître la raison d'être et l'objet de la nouvelle publication :

« La Belgique, disent nos maîtres, a eu, depuis les premières années » de son indépendance nationale, la fortune singulière de posséder un » nombre considérable d'amis sincères de son histoire, d'érudits ana-

(1) L'étude de M. Bayot sur le *Roman de Gillion de Trazegnies* a déjà fait l'objet d'un examen critique favorable dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* (XXIV, col. 337-339); dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge* (VII, pp. 247-250); dans les *Archives belges* (V, pp. 95-95); celle de M. Liégeois, sur *Gilles de Chin*, dans cette dernière revue (V, pp. 137-138).

» lystes de sa lente élaboration, d'investigateurs sagaces de ses gloires
» artistiques. La production littéraire de nos provinces, surtout celle
» qui est d'expression française, est restée relativement négligée. Depuis
» trois quarts de siècle, le zèle de nos érudits s'orienta de préférence
» vers l'histoire politique de notre pays, dirigée brusquement dans
» une voie nouvelle; il apparaissait aux yeux de tous que l'œuvre la
» plus urgente était de rechercher, éparses dans les annales de la France
» et de l'Empire germanique, l'origine historique et, en même temps, la
» justification du fait nouveau qui s'était produit sur le terrain de la
» politique pratique. Et lorsque, plus tard, l'horizon intellectuel avait
» eu le temps de s'étendre, les regards se portèrent vers les aspects les
» plus saillants, les plus caractéristiques, de notre vie intellectuelle
» nationale : l'architecture, la peinture, les lettres flamandes. Intime-
» ment liée à la production littéraire du reste de la France, bientôt con-
» fondue avec la littérature parisienne, la littérature française des
» Pays-Bas fut longtemps délaissée; aujourd'hui encore, elle est l'apa-
» nage d'un nombre restreint de fidèles et ce qui se fait pour elle, ce
» qui s'écrit à son sujet, demeure trop souvent inconnu des érudits
» voués à l'étude, considérée à un point de vue plus général, de notre
» histoire. Notre ambition est de combler ce vide, de récolter dans les
» publications belges et, hélas! surtout étrangères, tout ce qui se dit de
» la langue et de la littérature française des Pays-Bas, pour en mettre la
» substance à la portée des historiens belges. Florissante surtout au
» moyen âge, la littérature française de nos régions doit être étudiée
» dans ce qui constituait la Belgique d'alors : les Pays-Bas wallons, aux-
» quels on peut joindre certains états voisins moins importants, comme
» l'évêché de Liége. Pour la période plus récente, nos travaux se res-
» treindront à mesure que les limites politiques de la Belgique se feront
» plus étroites. Sauf exception, nous nous arrêterons à l'année 1830. »

Le *Bulletin*, à peine fondé, a reçu le meilleur accueil : c'est ainsi que l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (CXI, pp. 252-253), a reconnu les services qu'il rendrait non seulement à l'historiographie belge, mais encore à l'érudition étrangère, ajoutant que *le plan bien délimité et l'exécution* de cette œuvre collective de notre section *sont une preuve de la valeur scientifique de l'enseignement de la philologie romane à l'Université de Louvain*. La *Revue d'histoire littéraire de la France* (X, p. 368) déclare, de même, que notre *Bulletin est la réalisation d'une idée excellente* et que les trente et un articles, qui composent le fascicule relatif à l'année 1901, *sont autant de substantielles notices qui font*

parfaitement connaître ce qu'on peut trouver dans les ouvrages qui en sont l'objet.

* * *

Deux des anciens élèves de la section ont été récemment l'objet de distinctions méritées : M. Albert Carnoy, qui y avait élaboré son étude, aussi remarquable que remarquée, sur le *Latin d'Espagne d'après les inscriptions*, a été nommé chargé de cours à l'Université de Louvain. A M. Alphonse Bayot, aujourd'hui attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, NN. SS. les Évêques ont confié la mission de faire aux élèves du doctorat en philologie romane, ainsi qu'à ceux de l'École des sciences commerciales et consulaires, des leçons pratiques sur les langues romanes. Le long séjour que M. Bayot a fait à l'étranger lui donne, en ces matières, une compétence toute spéciale. D'autre part, M. Bayot est chargé de compléter l'enseignement d'un de nos maîtres, M. le professeur Bethune, par des exercices étymologiques qui seront le très utile auxiliaire du cours de grammaire comparée des langues romanes.

Société PHILOSOPHIQUE des Étudiants.

Composition du bureau pendant l'année 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique; Mgr MERCIER, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. l'abbé THIÉRY, professeur.
Vice-Président : M. l'abbé SIMONS, docteur en philosophie.
Secrétaire : M. l'abbé SENTROUL, id.
Trésorier : M. l'abbé POTTIEZ, licencié en philosophie.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé R. MICHOTTE, bachelier en philosophie.
Membres : MM. les abbés BALTHAZAR, licencié en philosophie, et VANDERHENST, bachelier en philosophie.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1902-03, par M. l'abbé C. SENTROUL, secrétaire.

MESSIEURS,

L'année académique 1902-03 fut, pour la Société Philosophique des Étudiants, à tous les égards une année mémorable, tant par le nombre des conférences données, que par la grande part qu'y prirent obligeamment des personnalités etrangères, et par la variété des domaines où les orateurs nous ont conduits.

Il n'entre point dans mes attributions de secrétaire d'adresser à ce sujet des félicitations ou de formuler des vœux. Je crois toutefois ne pas sortir de mon rôle objectif en reproduisant le jugement de notre dévoué président. Je ne trahis point sa pensée en formulant en thèse que la conférence-type de la Société Philosophique est celle qui tout à la fois est présentée par un membre de la Societé, a pour objet une question philosophique, et donne lieu à un echange de vues, entre le plus grand nombre des auditeurs. Mais ce n'est pas à dire que le programme d'une année entière ne comporte que de pareilles conférences. Il y a lieu de tenir compte des diversions nécessaires et de l'encouragement très apprécié des notabilités qui nous honorent de leur concours.

* * *

Nous avons certainement bien débuté, et la conférence qui ouvrit nos travaux semble avoir eu à cœur de realiser exactement l'idéal que je viens de tracer. Elle eut pour auteur M. l'abbé Belpaire qui nous entretint de la *relativité du mouvement*.

Pour lui, la thèse n'est point douteuse : tout mouvement est relatif et cela nécessairement. L'existence d'un mouvement absolu est indémontrable. En mécanique le mouvement ne se démontrera que selon des notions relatives, celles de grandeur, de direction et de position. D'ail-

leurs par définition, le mouvement, c'est le changement d'un certain nombre de distances $n(n-1)$ pour n points en mouvements.

Pour prévenir l'objection que les adversaires pourraient tirer de ce que la distance soit une relation, M. Belpaire la considère plutôt comme quantité.

M. l'abbé Pottiez a ouvert le feu de la discussion en soutenant que le second corps n'était point nécessaire pour qu'il y ait mouvement dans le premier.

M. le professeur Thiéry est intervenu pour rectifier une interprétation fausse de la pensée d'Aristote. Aristote n'est point absolutiste. Il admet la possibilité du mouvement pour les corps qui constituent l'Univers, mais non pour l'ensemble de l'Univers pris en bloc, étant donné la définition du lieu.

Après quelques objections et répliques encore, la séance fut levée, nous laissant tous sinon convaincus du moins vivement intéressés.

* * *

M. l'abbé Vanhalst nous a donné dans la séance du 25 novembre, une conférence très nourrie et très judicieusement analysée sur la *suggestion dans l'hypnotisme*. Ce travail peut se diviser en trois parties dont la première traite de l'hypnotisme lui-même. Après nous avoir exposé les diverses méthodes employées pour hypnotiser, le conférencier nous montre qu'elles ont toutes pour effet la concentration de l'énergie nerveuse. De l'examen de quelques phénomènes il passe à formuler les lois qui concernent l'hypnotisation. Il en ressort que les sujets les plus hypnotisables sont les hystériques et les personnes capables de concentrer vivement l'attention. Une seconde partie traite de la suggestion et tout d'abord de l'image et des lois de l'imagination. Plusieurs principes sont relatifs à l'activité imaginative. Notons surtout celui que nous pourrons appeler « principe d'objectivation », en vertu duquel toute image tend à faire croire à sa réalité si la raison ou le sens ne contredisent. La suggestion est l'excitation involontaire et irréfléchie (de la part du sujet) d'une image, par l'excitation actuelle d'une image associée.

Dans une troisième partie, le conférencier entreprend de prouver la thèse, formulée comme suit : « la plupart des faits extraordinaires de l'hypnotisme s'expliquent naturellement par la suggestion. Celle-ci peut être représentative, verbale ou mentale. » Il nous montre que l'hypmose doit favoriser la suggestion, qu'elle-même se produit d'ordinaire par la suggestion, et que c'est par celle-ci que tous les phénomènes hypno-

tiques s'expliquent. Le temps ne lui a pas permis de donner les développements annoncés concernant la suggestion mentale.

Cette conférence donna lieu également à une discussion très nourrie.

* * *

Je ne sais, Messieurs, s'il me faut encore vous mettre en mémoire la remarquable conférence pour laquelle M. l'abbé Desmet s'est mit généreusement en frais de travail et d'organisation.

Tous les arts à peu près s'y étaient donné rendez-vous, l'éloquence, la poésie, la musique et la déclamation, sans compter la philosophie. Le conférencier nous a entretenus *de la production par la musique du sentiment esthétique.*

Pour M. Desmet le sentiment esthétique musical est affaire d'association : il est un résultat variable d'individu à individu, selon que celui-ci fait entrer dans cette synthèse le décor, les paroles et les éléments musicaux eux-mêmes (rythme, mesure, mouvement, lié ou délié des notes, gravité ou hauteur de son) et enfin ses propres dispositions subjectives. Une pareille thèse ne comporte pas, évidemment, de démonstration mathématique. Aussi M. Desmet ne nous en a-t-il point fourni, son but avoué étant surtout de nous charmer pour un soir. La partie musicale de la séance, et la meilleure preuve des aperçus philosophiques du conférencier, était des mieux soignées. Des artistes étrangers ainsi que MM. Vanderhenst, Van Halst et Clesse y ont prêté leur concours. Ils nous ont fait entendre la *Sérénade* de Braga, l'*Hymne à Sainte-Cécile* de Jean-Guibert Coppens, le *Dernier sommeil de la Vierge* de Massenet, l'*Ave Maria* de Gounod et enfin la *Fiancée du timbalier*, très expressivement dite, avec accompagnement de Francis Thomé.

Cette conférence fut vraiment ce que son titre annonçait : une production par la musique du plus intense plaisir esthétique.

* * *

Nous avons eu ensuite la bonne fortune d'entendre le R. P. Sébire, des Pères du Saint-Esprit, directeur de l'école apostolique de Lierre, qui nous a entretenus du *fétichisme*. Sans compter le grand intérêt qui s'attache pour les catholiques à tout ce qui a trait à la propagation de la foi, nous avons eu l'occasion de rectifier plusieurs erreurs courantes concernant ce chapitre de l'histoire des religions. Les fétichistes en effet, tout en confondant leur Dieu plus ou moins implicitement avec le ciel et l'au-delà, croient en un Dieu créateur et rémunérateur. Les fétichistes le prient et même s'essayent à le dérider.

Quant aux féticheurs ils sont les prêtres non de Dieu mais d'une sorte de génies inférieurs auxquels ils attribuent une grande influence, le plus souvent malfaisante. Une seconde partie de cette intéressante séance comportait comme complément d'information à ce que nous avait appris le R. P. Sébire, une série des mieux choisies de projections lumineuses.

* * *

M. l'abbé Sentroul, secrétaire, aborda également la tribune de la Société Philosophique pour présenter un travail sur *La Fontaine fabuliste*. Après avoir exposé la théorie des milieux de Traine, telle qu'elle trouve sa première ébauche dans le livre *La Fontaine et ses fables*, cette conférence en apprécie le bien-fondé, mais aussi l'exagération. Après l'examen de la personnalité de La Fontaine, elle étudie la valeur morale et littéraire de ses fables, pour conclure que dans La Fontaine l'homme est inférieur au moraliste et le moraliste lui-même au littérateur, mais que sous ces trois aspects le Bonhomme mérite par excellence le titre de poète. Bref, il est erronné le système de Taine qui fait de l'œuvre du fabuliste un produit nécessaire de la race française telle qu'elle a reçu son caractère du climat, du sol, des aliments et des grands événements qu'elle a subis à son origine, telle aussi que l'art, l'élégance et l'éducation du XVIIe siècle l'avaient formée.

Plus spécialement, cette doctrine de Taine est :

1° Fausse, au moins en tant qu'exagération d'une théorie qui contient du vrai.

2° Ébranlée par les propres contradictions de son auteur.

3° Réfutée par l'examen de l'œuvre même du fabuliste.

* * *

M. l'abbé Pottiez dans sa conférence *Le travail dans l'art au* XIIIe *siècle*, nous a donné non précisément la philosophie de l'art, mais a développé une des intentions spéciales qu'il a eues dans les monuments religieux ; notamment les vitraux et les sculptures, sous l'influence des idées chrétiennes. L'Église, dans ses cathédrales du moyen âge a glorifié le travail sous ses trois degrés d'abstraction, soit en langage vulgaire, le travail manuel, scientifique et philosophique, et par cette glorification nous a voulu donner à tous d'utiles leçons. Cette conférence fut suivie d'une courte discussion.

* * *

La séance suivante fut consacrée à une causerie toute scientifique,

mais charmante, de M. le docteur Henrard, attaché à l'Institut radiographique de Bruxelles, sur *les progrès de l'outillage des Rayons X*. Il insista surtout sur la stéoroscopie au radiographe. M. Henrard nous en exposa la théorie et en montra la pratique dans des projections lumineuses du plus vif intérêt.

* * *

Entrant dans un autre domaine, le Frère Richard a également cherché à projeter quelques rayons X sur le tréfonds intime de la vie animale et à démêler *le pourquoi providentiel de la souffrance des animaux*. Il en trouve la légitimation dans ce fait que l'ordre universel l'emporte sur tout bien ou mal particulier. Il y ajoute diverses considérations tirées de l'étude détaillée des principales causes de la souffrance des animaux, entre autres les rapports de l'homme et de la bête. Une discussion intéressante s'engagea sur la légitimité de l'étude des causes spéciales de la souffrance et sur l'étendue du pouvoir de l'homme sur l'animal.

* * *

Les deux conférences qui suivirent, traitèrent de questions artistiques. La première eut pour auteur M. l'abbé Winckelmans qui nous entretint *de l'art grec*. Après l'étude du temple grec sorti du Mégaron des palais Myciniens, le conférencier montre l'évolution de l'art ancien, vers cet idéal que présente le Parthenon d'Athènes. Après un début austère, l'art acquiert bientôt plus de souplesse pour aboutir à un style riche et pompeux. L'érudit conférencier nous le fit saisir sur le vif dans de multiples projections judicieusement choisies.

* * *

Sans faire tort aux autres, il nous est bien permis de dire que la conférence — audition donnée par M. Ch. Martens avec le concours de MM. Bracké et Ryelandt *sur l'histoire de la Sonate*, fut à la fois des plus instructives et des plus récréatives que nous ayons entendues au cours de l'année.

M. Martens cherche les origines de la Sonate dans les « Suites de danses » de Rameau. Il étudie Corelli et les maîtres italiens qui ont fixé, en précurseurs, un premier type de la Sonate. Puis il passe aux clavecinistes allemands qui en ont laissé le moule définitif et le modèle le plus pur.

De « Suite de danses » qu'elle était, la Sonate est devenue une musique

de chambre à mouvements variés, mais se terminant par un air à danser ou du moins d'un mouvement animé et vif.

L'orateur étudie en particulier Bach qui se caractérise en musique par la virtuosité, la supériorité calme, sereine et majestueuse de son inspiration.

Passant à Beethoven, M. Martens lui reconnait d'avoir créé le type actuel de la Sonate avec ses trois mouvements essentiels et ses reprises. Beethoven est surtout le maitre de l'expression puissante et vivement sentie de la passion humaine, tandis que Schumann se distingue par la sensibilité rêveuse.

Trois sonates empruntées à chacun des Maitres étudiés, nous firent constater en fait la justesse des appréciations émises par le critique délicat et profond à qui revient aussi le titre d'artiste.

* * *

Cette conférence-audition ne fut pas la seule. M. l'abbé Vanderhenst nous ménageait encore une de ces séances qui joignent l'agréable à l'utile. Il prit pour sujet *la musique classique allemande*. Après un aperçu rapide sur Bach, Händel, Glück, Mozart, Haydn, Beethoven, Schumann et Schubert, le conférencier a cherché à déterminer l'ensemble des notes qui caractérisent les classiques allemands : Mélodie profondément sentie, puissamment émouvante, fortement exprimée, parfois mélancolique; mélodie, surtout, conduite habilement à travers de nombreuses modulations, et soutenue par une harmonie savante. Ces appréciations furent appuyées d'auditions empruntées aux meilleures œuvres de Bach, de Beethoven et Händel. Dans une 2e partie M. Vanderhenst s'est élevé aux considérations, tirées de l'esthétique générale, qui légitiment en droit l'estime qui entoure ces grands musiciens, et a analysé psychologiquement pourquoi cette estime n'est pas, malheureusement, générale. L'orateur s'est révélé une fois de plus, au cours de cette conférence-audition artiste dans l'âme et philosophe judicieux. Il a été chaudement et justement applaudi.

* * *

Je ne m'attarderai pas à vous exposer de nouveau l'étude de M. le docteur Lebrun, sur *les parasites de l'homme;* ni celle de M. Destrée sur *les tapisseries de Bruxelles;* ni celle de M. l'abbé Delvoie sur *l'objectif liquide du docteur Grün.* Ce n'est point certes faute d'intérêt ni de reconnaissance de notre part, mais ces conférences, toutes de science ou

d'érudition, ne comportent d'autre compte-rendu qu'une reproduction intégrale, qui serait impossible.

* * *

Nous eûmes aussi le plaisir d'entendre deux conférences littéraires, l'une de M. Arnold Goffin, traducteur des *Fioretti*, sur Saint-François; l'autre de M. le baron José de Coppin sur *Octave Pirmez*. Elles eurent pour objet, l'une de nous exposer le caractère, la vie et la mission du grand pauvre d'Assise; l'autre de nous retracer et de mettre en relief les traits de cette haute figure de catholique, de littérateur et de penseur que fut l'auteur des *Heures de Philosophie* et des *Jours de Solitude*.

* * *

M. l'abbé Lemaire s'est fait entendre encore cette année-ci à notre Société et sa conférence sur le *Type d'une église d'après les Gothiques*, ne le cède pas à la précédente qui traitait de *L'art de l'avenir* et qui a eu les honneurs de l'impression. L'architecte gothique se met en présence de la fin à atteindre et établit la plus étroite correspondance possible entre la forme extérieure et le but du monument, de même qu'entre le monument et les données matérielles de sa réalisation en vue de ce but. Le monument gothique est donc constitué en lui-même avec unité et fai corps avec tout le milieu qui le situe. Et ce qui est vrai du tout est vrai aussi des parties : ce qui amène la spécialisation apparente des fonctions secondaires, celles notamment de support, du butoir, et de cloison. Le monument gothique se distingue donc par ses caractères de logique, de concrétisation et, si l'on peut dire, de loyauté.

La démonstration expérimentale et intuitive de tous ces principes, comme aussi leur contre-épreuve, furent empruntées à la belle, mais parfois fautive, église d'Alsemberg, dont M. l'abbé Lemaire nous a fait voir en projections lumineuses le plan et les diverses parties.

* * *

Restant en architecture, je vous rappellerai également la conférence de M. l'avocat Pierre Gérard qui nous entretint *de Rome et de ses monuments* avec le cœur des chrétiens et le goût de l'artiste. Les fleurs de littérature dont il émailla sa conférence n'ont point nui à ce que Louis Veuillot appelait si justement le parfum de Rome, et qui se dégage souvent de la présentation toute nue des grands monuments de la ville et de l'évocation purement objective de son histoire.

* * *

Revenons à la philosophie.

M. l'abbé Léon Deckers consacra une séance à *la logique de l'hypothèse.* A son sens, l'hypothèse scientifique est « la solution supposée d'une question générale, à résoudre par l'examen des questions particulières». La méthode de l'hypothèse comprend trois stades : une donnée qui amène une question générale; une question particulière qui indique la route à suivre; la réponse à la question particulière, au moyen des méthodes scientifiques ordinaires. Cette réponse peut dépendre d'ailleurs de plusieurs essais jusqu'à ce qu'on arrive, si possible, à complète certitude. Suivent plusieurs exemples ou applications.

Dans une autre partie M. Deckers rejette quant à l'hypothèse certaines interprétations qui ont cours. Elle n'est point notamment un instrument scientifique, signe conventionnel destiné à faciliter le travail scientifique, ou bien simple aide-mémoire. Elle n'est point davantage une convention, proposition que, par méthode, les adversaires s'accordent à mettre hors du débat et sur laquelle chacun pourra tabler.

Si justes que fussent ces propositions du conférencier, si claires ses analyses, si méthodique son exposé, sa conférence subit toutefois une discussion, dont d'ailleurs elle se tira honorablement.

* * *

Dans une des séances du troisième trimestre, le R. P. Méheust traita de *la psychologie de l'attention.* Le nœud du très méthodique travail du R. P. fut sa definition de l'attention. Celle-ci est principalement un acte de la volonté et secondairement un état des facultés cognitives, caractérisé par leur concentration sur un seul objet. Etudiant ensuite la genèse de l'attention, le conférencier montre comment l'attention dépend de l'affectivité et base sa démonstration sur le procédé inductif, pour passer dans une troisième partie aux applications pratiques. Le travail du R. P. Méheust était trop nourri d'aperçus et de faits, et la matière était trop délicate pour ne pas donner lieu à une discussion animée. Elle a porté surtout sur le rôle attribué à la volonté et sur l'importance qui lui est donnée comme élément d'une définition essentielle. La discussion s'en prit aussi à la distinction à établir entre la phase active et la phase statique de l'état d'attention. Aussi sur la question de savoir si le bien seul de l'intelligence, produit par la mise en présence d'un objet adéquatement à sa portée, doit nécessairement produire un état objectif qui

réagisse en l'accentuant sur l'état de conscience dont il est issu lui-même : *Adhuc sub judice lis est.*

* * *

Résumons ce rapport à la fois trop bref et trop long.

La Société Philosophique a donné, cette année, près de deux fois autant de conférences que l'année précédente, soit vingt contre onze. Plus de la moitié, exactement douze, eurent pour auteurs des membres de la Société. Cinq de ces dernières traitèrent de sujets directement philosophiques. Ainsi que deux autres encore, elles donnèrent lieu à des discussions et à des échanges de vues. Outre les matières directement philosophiques, nos conférences, souvent accompagnées de projections lumineuses, se partagèrent les différents domaines des sciences et des arts, en ayant le plus souvent des attaches réelles avec la philosophie, ou se ménageant, tout au moins, quelque échappée sur les vastes horizons de la science, chère à Aristote et à St-Thomas.

Trois conférences traitèrent de musique; trois se ramènent plutôt à la littérature; trois autres encore à l'architecture; deux aux arts décoratifs; une à la zoologie; une à l'ethnographie; deux enfin aux sciences physiques. Je crois ne point devoir préciser davantage le partage que je viens d'établir, ni dégager quelque conclusion de la projection en raccourci que je viens de faire des travaux de l'année écoulée. Cette conclusion je l'abandonne à la propre réflexion du lecteur, à la largeur de son esprit, à son zèle de l'étude, à son dévouement à la Société Philosophique. Celle-ci sera ce que les étudiants de l'Institut Philosophique seront eux-mêmes, puisqu'ils en sont les membres, les organes et la voix. Tous donc à quelque titre que ce soit, comme auteurs ou comme auditeurs, profitez selon votre réceptivité propre des exemples reçus, mais profitez-en, et après ce regard jeté sur l'année écoulée, mesurez par la pensée le temps qui s'ouvre, mais ne mesurez point votre ardeur, ni votre initiative et dites-vous, disons-nous tous : A l'œuvre!

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : M. le professeur Deploige.
Vice-président : M. Maurice Defourny, chargé de cours.
Secrétaires : MM. Eugène de Grünne et Joseph Pottiez, étudiants.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1902-1903, par le secrétaire, comte Eugène de GRÜNNE.

MESSIEURS,

En repensant, après deux mois de vacances où probablement les choses intellectuelles auront été le moindre de nos soucis, aux soirées passées ensemble, ici, l'année dernière, j'ai l'impression et j'espère que vous l'avez aussi, que c'étaient de bonnes soirées, les plus utiles et parfois les plus agréables que nous ayons passées à Louvain. On s'y rencontrait un peu en famille, on y apprenait beaucoup de choses; bref, je crois que notre sentiment à tous peut se résumer en la pensée que ce Cercle d'études sociales était une des meilleures institutions de Louvain.

Aussi nous est-il impossible de ne pas exprimer notre vive et sincère reconnaissance à M. Deploige, notre président, qui tous les vendredis consacrait si généreusement deux heures à corriger et à diriger nos discussions. C'est avec la plus entière sincérité que tous aujourd'hui nous l'en remercions du fond du cœur.

Pour inaugurer l'année, M. Pierre Gérard, notre ancien secrétaire, nous fit un élégant et poétique rapport sur les travaux de l'année précédente. J'espère que nous ne nous sommes pas montrés trop inférieurs à nos prédécesseurs. En effet, nous pouvons enregistrer seize conférences. Il y en eut sur la philosophie sociale, sur des questions spéciales de sociologie, enfin sur des sujets historiques.

Parmi les conférences sur la philosophie sociale, remarquons spécialement la première et la dernière de l'année qui sont celles de M. Edgar Janssens sur l'*Étape*, et de M. l'abbé Sentroul sur le *Libéralisme*. Le roman de Bourget avait, en somme, les sympathies de M. Janssens; sans doute, il ne pouvait admettre les exagérations antidémocratiques de l'auteur, mais il applaudissait franchement à l'énergique condamnation de toutes les idées révolutionnaires, utopistes et *a priori* personnifiées dans la famille Monneron.

De son côté, M. Sentroul, avec son habituelle animation, nous exposa le livre de Faguet sur le *Libéralisme*. Dans ce livre, le critique prenait les deux déclarations des droits de l'homme, celle de 1789 et celle de 1792, si je ne me trompe, et les confrontait. Le résultat n'était pas flatteur pour les immortels principes; l'idée d'égalité y apparaissait ce qu'elle est, c'est-à-dire une vieillerie. Ensuite M. Faguet exposait son opinion sur l'État qui devrait, selon lui, se contenter d'un simple rôle de police, laissant aux individus une grande indépendance d'allures. Malheureusement, en France on ne parait pas du tout prêt à pratiquer cette belle théorie.

MM. Nève et Liebaert nous firent aussi des conférences d'ordre philosophique, le premier sur Taine, le second sur la Psychologie de l'ouvrier. Cette dernière conférence était un exemple frappant de ce que peut produire l'esprit d'observation personnelle, uni à la sagacité du jugement. La conclusion en était que depuis la Révolution, quoi qu'on dise, l'individualisme va croissant, qu'en conséquence il est urgent pour les catholiques de déployer une énergie plus grande à développer l'action de la bonne presse et les bonnes écoles au lieu de rester sur la défensive. Quant à la conférence de M. Nève, elle reste probablement gravée dans la mémoire de tous ceux qui l'entendirent, tant étaient pénétrantes, à la fois, la vérité et la poésie avec lesquelles l'orateur découvrait à nos yeux cette belle âme de Taine, si loyale et si passionnément éprise de la vérité, qui ne niait jamais les faits quoique souvent ils brisassent le cadre étroit de ses théories préconçues. M. Nève nous fit voir le respect profond de Taine pour la religion, sa haine pour cette révolution qui « désossa la France » selon le mot de Talleyrand, et son mépris pour l'éducation impratique et abstraite que les Français reçoivent depuis des siècles et dont les résultats sont l'affaiblissement général des caractères, la centralisation, la bureaucratie et l'anarchisme.

M. l'abbé Van der Smissen s'était, auparavant, déjà chargé de nous entretenir des variétés de cette dernière doctrine; il nous l'avait exposée sous toutes ses formes, donnant à chacune d'entre elles un nom savant et approprié pour enfin arriver à définir l'anarchisme : « la doctrine juro-philosophique niant l'État ».

En même temps que ces conférenciers nous enseignaient les grands principes, d'autres nous faisaient descendre à leur application. D'abord M. l'abbé Pottiez décrivit l'essor économique des Etats-Unis, depuis ses origines qui consistaient en quarante moutons, quelques marmites et quelques bouteilles, jusqu'au formidable développement actuel du ma-

chinisme. Mais si nous étions pris de regret à la vue de cette extension démesurée des cheminées et hauts fourneaux, nous avions tort car l'auteur, ou plutôt l'auteur sur lequel s'appuyait le conférencier, pensait que le machinisme était la cause de tout le progrès accompli chez les ouvriers depuis le début du siècle, et qu'il arrêtait le communisme, ce que la discussion n'eut pas de peine à démontrer faux.

Ensuite M. Joseph Taymans traita la grave question de la participation des ouvriers aux bénéfices. Cette participation est-elle un droit? Non, répond le conférencier. Sous quelle forme doit-elle se faire? Les uns penchent pour la forme du sursalaire, d'autres pour la forme des bonnes œuvres. Quant à la question : quels sont les résultats de la participation? il est impossible d'y repondre par une règle générale, car un tiers des essais a échoué ; tout dépend des circonstances.

Puis M. Florent Van Cauwenbergh introduisit dans notre salle un écho des discussions du Parlement en étudiant la question de l'assurance obligatoire. Il nous expliqua très bien la loi allemande et parut être un ardent partisan de l'obligatoire. Mais il ne parut pas à tous les membres qui discutèrent sa conférence, qu'on pût conclure des bons effets de la loi allemande, à la nécessité et au profit d'une loi semblable en notre pays.

Dans une des séances suivantes, M. l'abbé Rutten indiqua le plus impartialement et le plus clairement du monde, le pour et le contre dans la question de l'exploitation des mines du Limbourg par l'État. De cette confrontation résultait avec la plus grande évidence qu'aux points de vue de l'initiative, de l'économie et du moral des ouvriers, l'exploitation privée est de cent coudées supérieure à celle de l'État.

Enfin M. César Bruynseels nous dit ses sympathies pour le projet de réformes scolaires proposé par M. Verhaegen, projet qui comporterait l'instruction obligatoire et la subsidiation en une plus large mesure des écoles libres par le Gouvernement ; l'obligation fut énergiquement combattue au cours de la discussion.

Après ces questions de détail, nous entendîmes M. de Coppin entreprendre une étude vaste et approfondie sur la réorganisation corporative de la société. Durant la première séance, il retraça « l'épopée qui chante dans nos cœurs », c'est-à-dire les efforts des catholiques sociaux pour le rétablissement des corporations, réfuta les doctrines libérales et déclara que seuls les catholiques avaient la vraie solution du problème corporatif. Dans la seconde séance il se demanda si la corporation devait être libre ou obligatoire, et il inclina du côté de l'obligation. Ces corpora-

tions obligatoires auraient un triple rôle : économique, en favorisant la production ; social, en assurant la cohésion entre leurs membres ; politique, en constituant la base d'une représentation des intérêts. Cette séance fut une des plus longues et des plus intéressantes de l'année.

Un peu auparavant, M. Gendebien avait traité la même question d'une manière plus modeste, se contentant de développer les idées de M. de Mun sur les corporations et leurs avantages, mais des corporations on en était arrivé, l'on ne sait comment, à la France que M. l'abbé Van de Walle attaqua soudain avec vivacite, l'accusant de n'avoir aidé à notre indépendance que par intérêt personnel. Cette discussion eût été mieux à sa place dans la conférence que M. Pierre de Lichtervelde nous fit plus tard sur les origines de notre indépendance. Il faut dire que cette fois, non plus, la discussion ne traîna pas, et quand on s'approcha de la question du volontariat, elle devint très intéressante : malheureusement l'heure sonna, mais nous espérons que la question sera bientôt reprise.

Nous eûmes encore deux autres conférences historiques. La première sur Lamennais par le secrétaire, décrivit les diverses phases par lesquelles passa l'âme ardente et orgueilleuse de cet homme et expliqua comment de la théocratie il en arriva à souhaiter la liberté absolue et enfin l'anarchisme.

En dernier lieu, « *last but not least* », M. l'abbé Plissart nous fit sa première conférence dont le sujet était Windthorst, ce chrétien petit de corps mais si courageux, si loyal et si habile en même temps, qu'il sut mettre à la raison le tout puissant Bismarck. M. l'abbé Maxein, que ce sujet intéressait particulièrement, en profita pour nous donner des renseignements sur l'activité du centre.

Telles furent les conférences au Cercle d'études sociales ; il s'en dégage avec évidence que nous ne sommes pas trop spécialisés, notre cadre permet de larges digressions historiques et philosophiques en dehors des questions techniques. Si cette année, multipliant nos travaux, nous y mettons plus de vie et d'animation, débitant bravement nos opinions sans trop de timidité, nous pourrons, l'année prochaine, nous féliciter encore plus vivement de l'œuvre faite ; nous aurons bien employé notre temps.

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS
de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1903-1904.

Président d'honneur : M. le professeur E. Pasquier.
Directeur : M. le professeur Ch.-J. de la Vallée-Poussin.
Président effectif : M. G. de Fooz.
Vice-Président : M. G. Verriest.
Secrétaire : M. M. Alliaume.
Trésorier-bibliothécaire : M. L. Tits.
Bibliothécaire-adjoint : M. A. Pira.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, S. Demanet, de Hemptinne, R. De Muynck, E. Goedseels, P. Daubresse, E. Suttor et Théron, les PP. Thirion, Lucas et Bosmans, S. J.

Membres correspondants :

MM. Pierre, Couturier, Dehairs, Somville, Bouqué, André, Clément et Van den Bossche.

Membres effectifs :

MM. Van Gyseghem, Feye, Goemans, Fontainas, Daelman, de Cordes, Nève, Roderburg, Calicis, Baerts, De Rey, Dufour, Misonne, Dupont, Willaert, d'Autricourt, Fountopoulos, Roland, de Bruyne, Smedts, Lambrechts, Corpi, Sottiaux, Jadoul, Wyckmans, Piron, Casteels, Bovy, Van Ecke, Teixidor, Gaussin, Adant, Verwilghen, Siméon, Mikolajezak, de Dorlodot, Lekeux, Thieffry, Gosseries, Vitry, Jacobs, de Bueger, Carmi, Pupriez, Doms, Beaufaux et Lelong.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE, présenté par M. M. ALLIAUME, secrétaire.

MESSIEURS,

Avant de passer en revue les travaux de notre Cercle pendant sa troisième année d'existence officielle, il m'est un devoir de dire en quels termes émus notre président d'honneur, M. le professeur Pasquier, nous rappela, à notre première réunion, la mort récente du fondateur de notre société, M. Léopold Van Emelen.

C'est après de brillantes études universitaires qui lui firent obtenir avec la plus grande distinction le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques, et couronnées par l'obtention d'une bourse de voyage décernée par le Gouvernement, que Léopold Van Emelen a succombé, à l'âge de vingt-trois ans, alors qu'il venait d'être attaché à l'athénée royal de Gand.

Le Cercle Mathématique n'oubliera pas le zèle et le dévouement dont a fait preuve son fondateur pour assurer sa vitalité, et développer sa prospérité; aussi tous ceux qui ont connu Léopold Van Emelen étaient-ils en droit d'attendre les paroles reconnaissantes qu'avec les éloges les plus larges, M. le professeur Pasquier n'a pas ménagées à sa mémoire.

Ce souvenir accordé à notre regretté défunt, j'examinerai comment le Cercle Mathématique a su exercer son activité pendant l'année qui se termine aujourd'hui. J'espère vous faire voir que les espérances exprimées pour l'avenir de notre jeune Cercle dans les rapports relatifs aux années précédentes se sont complètement réalisées.

Les travaux présentés ont été, en effet, nombreux et bien étudiés. Conformément aux statuts, un rapporteur a été nommé pour chaque communication; en raison de ses nombreux avantages, cet article du règlement a été rigoureusement observé, et, chaque fois, le rapporteur comprenant toute l'utilité qu'il pouvait retirer d'un tel travail, s'en est acquitté scrupuleusement.

Le nombre des membres, bien qu'il ne soit pas la caractéristique de la prospérité d'un cercle universitaire s'est considérablement accru :

nous sommes aujourd'hui près de septante, chiffre qu'il sera probablement difficile de dépasser.

Nous devons nous réjouir de compter, depuis le commencement de cette année, M. le professeur de Hemptinne parmi nos membres honoraires. Comme tous les autres professeurs de sciences physiques et mathématiques, il a montré pour notre Cercle la plus grande sympathie : nous en avons eu le témoignage dans le don considérable qu'il nous a fait d'ouvrages sur la physique ; parmi ceux-ci nous citerons particulièrement le cours de l'école polytechnique par Jamin et Bouty.

Indépendamment de cet envoi notre bibliothèque a vu commencer cette année une période de très réelle prospérité. La situation pécuniaire très favorable dans laquelle nous nous trouvions à la fin de l'exercice précédent nous a permis, guidés par les conseils bienveillants de nos membres honoraires, de faire des nombreuses et précieuses acquisitions. De plus les revues auxquelles le Cercle est abonné alimente régulièrement et largement la curiosité scientifique de ses membres.

Chaque jour de séance, en effet, c'est-à-dire à peu près chaque semaine pendant les deux premiers trimestres, la bibliothèque a été ouverte pendant deux heures de l'après-midi. Le bibliothécaire et à son défaut le bibliothécaire-adjoint se sont mis généreusement à la disposition de chacun ; l'un et l'autre ont du reste profité de ce temps pour dresser et publier un catalogue complet par matières traitées et par noms d'auteurs.

Enfin, au cours de plusieurs de nos séances, des opuscules ont été distribués aux membres. C'est ainsi que MM. les professeurs Pasquier et Goedseels ont, à plusieurs reprises, fait distribuer des brochures relatives aux questions traitées dans leurs conférences. Le R. P. Thirion a fait cadeau à chaque membre du célèbre mémoire de Gilbert *sur l'application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif*.

Après cet aperçu général sur l'activité de notre Cercle il me reste à montrer comment elle a su s'exercer dans chacune des séances de cette année.

A la séance du 4 novembre, M. L. Casteels nous a fait une communication sur *le point de Lemonie et son symétrique*. Malgré le développement considérable qu'a pris dans ces dernières années la géométrie du triangle, un certain nombre des résultats obtenues sont originaux. Ce travail a été publié dans *Mathesis* sous le titre de *Notes de géométrie* (n° d'avril 1903). Les recherches personnelles de ce genre ne peuvent être que vivement encouragées.

Pendant les deux réunions suivantes, celles du 25 novembre et du 2 décembre, M. le professeur Pasquier a bien voulu nous exposer quelle était sa manière de voir *sur la décimalisation du temps et de la circonférence*, en la faisant précéder d'un historique très complet de la question. M. le professeur Goedseels a ajouté quelques remarques sur le même sujet, nous a présenté des *tables de réduction* publiées dans les *Comptes-rendus du Congrès de chronométrie* de Paris et nous en a expliqué le maniement.

Pour la séance du 9 décembre, nous abandonnions notre local ordinaire et les membres étaient convoqués à l'auditoire de physique du Collège des PP. Jésuites. Le R. P. Willaert y donna la première de ses conférences *sur les phénomènes gyroscopiques ;* les démonstrations expérimentales s'exécutèrent facilement grâce aux nombreux instruments que possède le cabinet de physique du Collège. La salle et les appareils avaient été obligeamment mis par le R. P. Thirion à la disposition du Cercle et du conférencier.

Le 16 décembre nous nous retrouvions dans notre local habituel pour entendre le R. P. Willaert développer la théorie du gyroscope et le 13 janvier nous avions, grâce à lui, la bonne fortune de voir fonctionner le fameux barogycoscope de Gilbert, en concordance admirable avec ce que le calcul avait prévu. Au cours de ces conférences, le R. P. Willaert a montré un véritable talent d'exposition dont il convient de le féliciter.

Le 13 janvier encore, nous entendimes une conférence de M. E. Suttor, *sur l'utilité du papier logarithmique*. L'an dernier, M. Suttor nous avait exposé les principes de la nomographie, cette fois il nous a présenté l'étude particulière d'un de ses chapitres les plus importants. Le papier logarithmique est une précieuse ressource pour le calculateur, surtout sous la forme généralisée que lui a donnée M. Suttor, il peut servir de support à de nombreux abaques ou nomogrammes où le praticien trouvera la solution immédiate d'une foule de problèmes qui lui demanderaient de longs et pénibles calculs.

Le 27 janvier, M. G. Dehairs, professeur de mathématiques au Collège Notre-Dame, à Anvers, nous entretint des *machines algébriques*. Ce sont des combinaisons cinématiques, souvent fort ingénieuses qui, exécutées matériellement, jouent le même rôle que les nomogrammes.

Le 10 février, M. L. Tits nous montra combien est généralement simple et souvent utile *l'introduction des fonctions hyperboliques en mécanique*. Comme type de problèmes dans lesquels cette simplicité et cette utilité sont particulièrement démontrées, M. Tits a choisi l'étude

d'un point matériel repoussé par un cense fixe proportionnellement à la distance, et pour mieux faire ressortir les analogies des fonctions hyperboliques avec les fonctions circulaires, il nous a exposé cette étude parallèlement à celle du point attiré par un centre fixe dans les mêmes conditions.

Mais ce n'est pas seulement en mécanique que les fonctions hyperboliques s'introduisent naturellement, et le 17 février M. A. Pira nous parlait de leur introduction en *géométrie;* l'étude de la tructrice et de la chaînette lui a été suffisante pour le prouver.

Au cours de la même séance, M. L. Tits a encore fait au Cercle une communication sur certains *caractères de divisibilité*. Les remarques présentées s'appliquaient surtout aux caractères de divisibilité par 7, 32 et 121, généralement peu connus. Le rapporteur de cette communication, M. Bovy a, dans une séance ultérieure, considérablement généralisé les lois arithmétiques sur lesquelles les caractères de divisibilité exposés par M. Tits étaient basés.

Pendant les réunions des 10 et 30 mars, M. le professeur Pasquier nous entretint des *hypothèses cosmogoniques*. L'intérêt de la question et la haute compétence du conférencier ont rangé ces deux soirées parmi celles que le Cercle Mathématique n'oubliera pas. La première fut consacrée à l'hypothèse de Laplace; à la seconde il fut surtout question des hypothèses de Faye, de M. de Ligondes, du P. Braun et de l'explication de Helmholtz relative à la conservation apparente de la chaleur solaire.

Le 19 mars, nous n'avons pas été peu fiers de voir le R. P. Bosmans, professeur de mathématiques au Collège St-Michel de Bruxelles, sacrifier un jour de congé pour venir nous parler de l'*algèbre géométrique des Grecs*. Cette réunion aura été précieuse pour beaucoup, car nous sommes fort facilement enclins à nous faire une très fausse idée de la géométrie des anciens. La talentueuse parole du savant conférencier a chassé de notre esprit bien des erreurs à ce sujet.

Enfin, au cours de la réunion générale annuelle du 12 juin, notre vice-président, M. G. Verriest nous exposa, avec une grande science, *la théorie des ions*, créée par Arrhenius et complétée par Nernst, Hittorf et Kohlraüsch, en la développant surtout au point de vue de l'électrolyse et des réactions chimiques.

Voilà complètement parcourue la suite de nos réunions pendant l'année 1902-1903. Nous pouvons nous rendre cette justice d'avoir bien travaillé pour notre Cercle; mais nous ne pouvons en cela — et ici je ne parle, bien entendu, que pour les seuls membres effectifs — revendiquer

le mérite du désintéressement, car, en travaillant pour le Cercle Mathématique, nous avons travaillé pour nous-mêmes : chaque étude faite a enrichi notre intelligence de connaissances nouvelles, et, de plus, s'exercer à la parole comme on est amené à le faire quand on est membre de notre Société, ne peut être que très utile pour chacun. Ce sont là les grands avantages qu'offre la fréquentation d'un Cercle tel que le nôtre. Aussi notre dévoué président d'honneur, M. le professeur Pasquier, le sait-il bien lorsque, chaque année, au début de ses leçons, il engage ses élèves à se faire inscrire comme membres du Cercle Mathématique.

Messieurs, pour dire la reconnaissance du Cercle Mathématique envers M. le professeur Pasquier, j'ai voulu attendre la fin de ce rapport, pour que vous puissiez juger combien cette reconnaissance est légitime. Depuis trois ans que le Cercle Mathématique s'est placé sous la direction scientifique de M. le professeur Pasquier, pas un instant celui-ci ne s'en est désintéressé ; cette année encore il a tenu à assister à toutes nos réunions et nous lui sommes redevables de quatre conférences.

Il serait injuste de ne pas remercier en même temps bien d'autres de nos membres honoraires : M. le professeur De Muynck et le R. P. Thirion ont assisté à certaines de nos séances. M. le professeur Goedseels nous est particulièrement dévoué, aussi souvent que possible il a pris part à nos travaux.

M. le professeur de Hemptinne, le R. P. Bosmans et M. l'ingénieur Suttor ont également droit à toute notre reconnaissance. Nous remercions aussi les autres membres honoraires de leur précieux concours en bien des circonstances.

Merci encore à notre dévoué vice-président, M. G. Verriest qui, en l'absence de notre sympathique président, M. de Fooz, retenu toute l'année éloigné de notre Cercle par la maladie, a su diriger nos séances avec le plus grand tact. Au moins avons-nous la joie aujourd'hui de retrouver M. de Fooz au milieu de nous et nous avons tout lieu d'espérer que l'an prochain, il pourra, comme les années précédentes, assister à toutes nos réunions.

Au nom du Cercle je remercie également notre trésorier-bibliothécaire, M. E. Clément, et son adjoint, M. L. Tits, pour le zèle qu'ils ont montré dans le service de la bibliothèque et particulièrement dans la publication du catalogue.

Merci enfin aux conférenciers de cette année et aux membres qui ont bien voulu se faire les rapporteurs de leurs communications.

Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en engageant vivement tous les membres à travailler à la prospérité du Cercle Mathématique.

Dans peu de temps ceux qui ont assisté à sa naissance et ont connu l'enthousiasme des premières luttes, arriveront au terme de leur existence universitaire. C'est donc aux dernières générations de membres qu'est fait l'appel le plus chaleureux. Souhaitons que l'an prochain le Cercle Mathématique leur soit redevable de la plus grande part de son activité.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : EDW. MAERTENS.
Eerste schrijver : G. CAUWE.
Tweede schrijver : P. MASQUELIER.
Penningmeester : X. BYVOET.

EERELEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. ridder Descamps, id., senator en gemeenteraadsheer.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te id.
H. Noterdaeme, id. te Brugge.
L. Schepens, id. te id.
E. De Visscher, id. te id.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
O. Van Malleghem, substituut-prokureur des Konings te Gent.
L. Plessers, leeraar te Antwerpen.
L. Bruyninex, advokaat te Dendermonde.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.

P. Bolsens, te Temsche.
P. Bellefroid, leeraar aan de Luiksche Hoogeschool.
C. Van Walleghem, griffier te Ghistel.
A. Neyt, advokaat en provinciaal raadsheer te Adeghem.
E. Goedertier, rechter bij de rechtbank van 1sten aanleg te Antwerpen.
A. Vande Vyvere, advokaat te Gent.
A. Verschaeve, substituut-prokureur des Konings te Kortrijk.
E. Duysters, advokaat te Antwerpen.
P. Vanden Hove, onderzoeksrechter te Turnhout.
C. De Queker, advokaat te Gent.
J. De Keersmaeker, id. te Liezele.
E. Vliebergh, id. te Leuven.
Edg. De Cooman, id. te Ninove.
K. Vanden Bussche, id. te Kortrijk.
L. De Schepper, id. te id.
Leo Van Dorpe, id.
Jan Verwilghen, id. te Gent.
Hubert Le Paige, id. te Antwerpen.
Amaat Vander Moeren, id.
Wildiers, id. te Antwerpen.
Heyvaert, id. te Dendermonde.
Karel Heyndrickx, id. te St-Niklaas.
Gonzalès Verbraken, id.
Van Reeth, id. te Antwerpen.
Edm. Van Dieren, id. te Leuven.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Berghman, Bruneel, Byvoet, Cauwe, Coppieters, De Bouck, Declercq, De Gheest, De Gheldre, De Monie, De Ridder, Devroe, Dugardin, Elzen, Govaert, Huyghe, Jacobs, A. Janssens, G. Janssens, Lagae, Lancsweert, Leclef, Maertens, Masquelier, Poppe, Schotte, Thienpont, Van Caillie, Van Cauwenbergh, Van Eecke, Van Heule, Van Huffel, Van Roosbroeck, Van Rossum, Velge, Verelst, Verté, Verwimp, Vrints.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1902-1903, door M. Georges CAUWE.

Mijne Heeren,

Dikwijls vindt men in een verslag over de werkzaamheden eener maatschappij veel groote woorden en schoone beloften. Altijd heeft de maatschappij gebloeid en vooruit gegaan en zal immermeer vooruitgaan. Zoo spreekt men, maar zoo staan de zaken niet. In dezen zin wil ik mijn verslag niet aanvangen; ik bedoel enkel den waren toestand voor oogen te leggen. Aan u te oordeelen wat gedaan geweest is en te besluiten wat er u te doen blijft.

Gedurende het schooljaar 1902-1903 heeft het Rechtsgenootschap zijnen gewonen gang voortgegaan; het leefde maar het leefde niet genoeg. Welke is daarvan de oorzaak? Vooreerst mogen wij zekerlijk den bloei der vorige jaren aanhalen, bijzonderlijk het schooljaar 1900-1901. Moeilijk was het dezen toestand te overtreffen. Eene tweede oorzaak is te vinden bij de werkende leden of bij deze die het zouden moeten zijn. Vele Vlaamsche studenten blijven onverschillig en volgen onze zittingen niet; deze die ze volgen weigeren het woord te voeren en zijn bevreesd. Van den eenen kant gebrek aan ijver; van den anderen kant, vreeze. De eene vergeten dat zij Vlamingen zijn en Vlaamsch moeten kennen; de andere vergeten dat het Rechtsgenootschap juist ingericht wierd om te leeren spreken en deze vrees te overmeesteren.

Zietdaar, Mijne Heeren, den toestand. Gansch voldoende is hij niet, doch weinig goede wil is er van noode om dezen te verbeteren.

Laat mij toe deze inleiding te eindigen met eenen kleinen raad aan dezen die vreezen het woord te voeren. Waarom zouden zij niet trachten eenvoudige strafzaken te bespreken, zaken waar men enkel dient te steunen op de feiten; en aangezien deze onderwerpen meestendeels kort zijn, waarom zou men op deze vergaderingen twee zulkdanige zaken niet voordragen? Er zouden meer sprekers zijn en het Rechtsgenootschap zou zooveel te beter zijn doel bereiken.

Laat ons nu, Mijne Heeren, de werkzaamheden van het schooljaar 1902-03 overloopen.

I. *Vergadering van 4n November 1902.*

Vooraleer de werkzaamheden te beginnen moest het bureel volledigd worden. De zitting ving dus aan met het kiezen van eenen tweeden schrijver. De heer Masquelier behaalde de meerderheid der stemmen en kwam aanstonds aan het bureel zetelen.

Het volgende vraagstuk was op de dagorde aangemeld : Is het weigeren van de huwelijksinzegening, één maand na het burgerlijk huwelijk, eene oorzaak van echtscheiding.

De eischer M. Cauwe antwoordde op bevestigende wijze en steunde op de volgende beweegredenen : het Burgerlijk Wetboek erkent de grove of zware beleediging als eene oorzaak van echtscheiding (art. 231); leering en rechtspraak aanzien het weigeren voor de kerk te trouwen als eene zware beleediging, indien een der echtgenooten beloofd had voor de kerk te trouwen; maar als deze belofte ontbreekt blijft de beleediging niettemin bestaan. De man die weigert voor de kerk te trouwen miskent de rechten zijner echtgenoote : recht tot vrijheid van geweten, recht tot eerlijkheid en tot de openbare achting; dus zware beleediging. Hij maakt het gemeenzaam leven onmogelijk, hij overtreedt de voorschriften van art. 212-13 B. W., gaat zijne beperkte rechten te buiten. Verschillige rechtsgeleerden, zooals Demolombe, Dalloz, enz., verdedigen in de leering de meening van den eischer. Daarbij met de echtscheiding uit te spreken zullen de rechters de oplossing geven die gevergd wordt door de gezonde rede en de katholieke leering.

De heer Maertens treedt op als verweerder en verwerpt deze denkwijze. De Grondwet geeft aan den man het recht naar de kerk niet te gaan in art. 15, en art. 14 beschermt de gewetensvrijheid der vrouw; dus bij het eerste zicht, botsing van rechten. Maar de wet stelt zich boven alle eeredienstenmistrouwt het kerkelijk huwelijk; van den anderen kant is de echtscheiding eene uitneming aan den algemeenen regel : het huwelijk. De beleediging heeft dus eene beperkte bepaling, en in twijfel moet men ten voordeele van den algemeenen regel oordeelen.

Doch laat ons veronderstellen dat de beide rechten gelijk staan : indien de man belooft naar de kerk te gaan en na het huwelijk zulks weigert, dan bestaat er kwade trouw, dus beleediging; indien men hierover niet overeenkomt, dan mag de vrouw de rechten van haren man niet schenden. Hij gebruikt zedelijken dwang tot eene voor hem eerlooze daad. Dat is eene overtreding waarvan art. 14 en 15 B. W. spre-

ken. Dus is er schending van 's mans rechten en niet van deze der vrouw.

Het gerecht, samengesteld uit de heeren Demonie, Lagae, Van Cauwenbergh, vonnisde als volgt :

Aangezien de echtscheiding eene uitzondering is en dus van strenge uitlegging; aangezien de zware beleediging hier niet bestaat; daar er geene overeenkomst is en de gewetensvrijheid gewaarborgd is zoowel voor den man als voor de vrouw; aangezien de echtscheiding het recht van den man op eene onrechtveerdige wijze krenkt; aangezien het minder recht van de vrouw door de scheiding bij lijve kan beschermd worden, verwerpt de besluitselen der eischeres en verwijst ze tot de kosten.

II. *Zitting van 2 December 1902.*

Wij hadden het genoegen een oud en ijverig lid van het Rechtsgenootschap in ons midden weder te vinden; ik bedoel den heer advokaat Van Dieren die de welwillendheid had zijn prachtig verslag over het verloopen schooljaar, in deze vergadering te komen aflezen. Vooreerst wijst hij ons den vooruitgang van het Rechtsgenootschap en de nog mogelijke verbeteringen aan; daarna geeft hij de werkzaamheden te kennen. In eene narede drukt hij den wensch uit dat wij de baan door de anderen aangewezen moedig en weerdig zullen volgen.

De zitting wierd voortgezet met het pleiten over een werkongeval. Een bedronken werkman, eerst door zijnen baas weggezonden, keert weder in het werkhuis, eene houtzagerij; bij het werken valt hij op de zaag en wordt doodelijk gekwetst. Zijne moeder vraagt 5000 fr. schadevergoeding aan den nijverheidsbaas.

De heer Demonie wettigt deze vraag als volgt : Ten eerste, uit artikelen 1382 en volg. B. W. blijkt dat deze die door zijne nalatigheid aan iemand schade veroorzaakt heeft, deze schade moet herstellen. Nalatigheid bestond hier in gebrek aan toezicht en waakzaamheid. Ten tweede, de nijverheidsbaas is aan de voorschriften van artikel 13 wet van 1894 te kort gebleven daar de zaag van geen schutstelsel voorzien was. Ten derde, het werkverdrag bestond, aangezien de werkman in den werkwinkel weder wierd toegelaten en het verdrag zwijgender wijze gesloten wierd en dus is artikel 20 wet van 10 Maart 1900 hier niet toepasselijk.

Nochtans, rekening houdende van de schuld van het slachtoffer vergenoegt zich de eischeres met deze geringe schadevergoeding.

De verweerder, de heer Van Cauwenbergh, verklaart deze denkwijze

geenszins te mogen aanveerden. De verantwoordelijkheid ingeroepen tegen den nijverheidsbaas kan uit twee bronnen voortkomen : 1° uit eene *culpa ex contractu* ; 2° uit eene *culpa ex delicto vel quasi-delicto.*

1° Er bestaat geene *culpa ex contractu* ; immers nalatig is de werkbaas niet geweest, maar hij heeft bewijs gegeven van lofbare voorzichtigheid. De werkman alleen was onvoorzichtig. Daarbij kan de *culpa ex contractu* hier niet bestaan want, aanveerdt men niet dat het werkverdrag verbroken was, toch was het onderbroken : dus ook geen contrakt.

2° Bestaat er eene *culpa ex delicto ?* Neen ; van den eenen kant de baas is niet nalatig geweest ; van den anderen kant de onvoorzichtigheid van den werkman blijkt uit zijnen bedronken staat, uit het miskennen van 's meesters bevelen, uit het wegstooten der werklieden die hem ter hulpe kwamen.

Na eenige bemerkingen nopens het overdrevene der gevraagde som verwerpt de verweerder alle verantwoordelijkheid.

De heeren rechters Bruneel, Dujardin, Jacobs, spreken het volgende vonnis uit : Aangezien de werkman door eene zaagmachien wonden heeft bekomen die zijne dood hebben veroorzaakt ; aangezien artikel 13 wet van 1894 hier niet toepasselijk is daar de werkman was weggezonden, en aangezien zijne terugkomst niet als eene fout aan den baas mag toegeschreven worden, verwerpt de rechtbank de vraag der eischeres en verwijst ze tot de kosten.

III. *Zitting van 16 December.*

Eene crimineele zaak stond aan de dagorde. Jules Dierikx is beschuldigd van beraamden moord op den persoon van Petrus Dierikx, zijnen broeder.

Het achtbaar orgaan van het openbaar ministerie, de heer Van Eecke, bewijst de beschuldiging in een schoon en streng rekwisitorium. De betichte is verantwoordelijk : hij zelf bekent het en het verslag der geneeshcoren is daarmede overeenkomstig. Zijn inzicht volgt uit zijne eigene bekentenissen voor den onderzoeksrechter, uit zijne bedreigingswoorden « ik of gij moet er aan », uit het gebruik van een mes. Hij heeft gehandeld met voorbedachtheid want hij volherdt in zijne slechte gevoelens en was onverschillig aan zijne dood.

Ten andere haat en nijd heerschten tusschen beide broeders en gansch hun vorig leven komt deze voorberaamdheid staven.

De verweerder, de heer Byvoet, weerlegt de beraamdheid en verontschuldigt den betichte. Sedert lang was Jules door zijnen oudsten broeder Petrus mishandeld, mishandelingen die het karakter van Jules mis-

vormd hebben. Jules wilde deze mishandelingen doen eindigen en hij nam het besluit daad tegen daad te stellen om alzoo bij zijnen broeder vrees in te boezemen. Petrus die altijd begon gaf hem welhaast de gelegenheid zijn voornemen uit te voeren. Jules nochtans gebruikte geen mes maar heeft met eenen steen geslagen. Zoo verklaarde hij het toen hij goed bij zinnen was en de natuur en grootte der wonde bewijzen zijn gezegde. Het inzicht te dooden had hij niet; enkel wilde hij vrees inboezemen. Wilde hij hem vermoorden, hij zou een ander middel gebruikt en zijne daad niet onderbroken hebben. Uit de woorden «ik of gij moet er aan» volgt niets. Bijgevolg geen inzicht, dus ook geen voorbedachtheid; daarbij is het bewijs der voorbedachtheid niet ingebracht geweest.

De volgende vragen worden aan het eedgerecht gesteld :

1) is Jules Dierickx plichtig van beraamden moord op den persoon van zijnen broeder?

2) is hij plichtig eenen moord gepleegd te hebben?

Na beraadslaging antwoordt de jury neen op de eerste vraag en ja op de tweede. Het hof, samengesteld uit de heeren Berghman, Collard en Huyghe, de verzachtende omstandigheden ingezien, veroordeelt Dierickx, ingevolge art. 393 en 80 S. W., tot 10 jaren dwangarbeid.

IV. *Zitting van 10 Januari 1903.*

De rechtbank moest over het volgende geding vonnissen : Vanden Broeck heeft aan Janssens eene som ontleend, 50,000 fr. aan 5 ten honderd, betaalbaar na vijftien jaren, en door eene hypotheek gewaarborgd. Na vijf jaren wil Vanden Broeck de som terugbetalen en daar Janssens zijn aanbod weigert wordt hij vervolgt vóór de burgerlijke rechtbank.

De heer De Ridder, eischer, bewijst het recht tot betaling. Volgens artikel 1187 B. W. wordt de termijn altoos verondersteld ten behoeve des schuldenaars bedongen te zijn; dus in het tegenwoordig geval ten voordeele van den ontleener. Zulks volgt :

1° uit de natuur van het leeningscontrakt;

2° uit de omstandigheden van het tegenwoordig contrakt en het inzicht der partijen;

3° uit de art. 1898 en volg. B. W. over de verplichtingen der uitleeners en de verbintenissen des uitleeners, die wel bewijzen dat art. 1187 hier moet toegepast worden;

4° daarbij zal deze terugbetaling geen schade aan Janssens veroorzaken; in tegendeel : nu is hij er zeker van; de omstandigheden kunnen later den toestand des schuldenaars veranderen. Hij heeft, wel is,

waar, een hypotheek; maar zal de vergoeding binnen tien jaren nog voldoende zijn? Vanden Broeck in tegendeel heeft alle belang de som te betalen, ingezien de kroos van 5 % en het grondpand dat zijne goederen belast. Ingevolge, steunende op recht en billijkheid, vraagt de eischer het te kennen van zijn verzoek en de verwijzing van Janssens tot de kosten.

De heer Masquelier, verweerder, verwerpt deze vraag. Uit de feiten blijkt dat de termijn hier niet enkel ten behoeve des schuldenaars maar ten behoeve des schuldeischers is bedongen geweest, en de betaling groote schade aan Janssens zou veroorzaken. Op rechtsgebied moet bemerkt worden dat art. 1187 eene uitzondering is aan den algemeenen regel, vastgesteld in artikel 1134 : « de wettiglijk aangegane overeen-» komsten strekken tot wet voor degenen die ze gemaakt hebben. Zij » kunnen niet, dan met hunne wederzijdsche toestemming, weder-» roepen worden en moeten ter goeder trouw worden uitgevoerd. « Vanden Broeck wil een ontijdig aanbod doen aanveerden; maar de billijkheid vereischt dat het verworpen worde. Zoo spreekt ook de leering. (Laurent, Marcadé, enz.) Het is dus waanzin na 5 jaren te willen verbreken hetgeen men voor 15 jaren verbonden heeft.

Na rijpe beraadslaging, lees ons de heer Berghman, voorzitter van het gerecht en bijgestaan door de heeren Van Cauwenbergh en Collard, het volgende vonnis : De Rechtbank, gezien art. 1187, B. W.; aangezien de termijn hier zoowel ten behoeve des schuldeischers als ten behoeve des schuldenaars bedongen is, gezien de kroos van 5 % en het grondpand dat de leening waarborgt; aangezien art. 1134, B. W., en het contrakt dus enkel door eene nieuwe overeenkomst der partijen kan te niet gedaan worden, verklaart het aanbod tot betaling nietig en verwerpt de vraag van den eischer.

V. *Vegadering van 11 Maart.*

Wij hadden het genoegen den heer J. Lagae, oud-ondervoorzitter van het Rechtsgenootschap, in ons midden te bezitten. Hij had ons zijne medewerking beloofd, en zoo als wij het van hem verwachtten, heeft hij door zijne welsprekendheid onze vergadering op zeer aangename en voortreffelijke wijze opgeluisterd. De heer Lagae treedt op als eischer in de volgende zaak : de beenhouwer Nisolle heeft eene koe gekocht aan Nachtergael, landbouwer; bij het slachten wordt het vleesch afgekeurd en volstrekt onbruikbaar verklaard om reden van longtering. Is die verkoop nietig?

De eischer aanroept de art. 1128 en 1598, B. W., die bepalen dat de

verkoop van zaken buiten den handel verboden is. Het vleesch van Nachtergaels' koe is zekerlijk buiten den handel; dus insgelijks het beest door de ziekte aangetast die er de oorzaak van is.

Indien men de wet van 3 Juli 1896 aanroept die de vernietiging toekent vermits zekere bepaalde voorwaarden, dan moet ook bemerkt worden dat er altijd een onderscheid is gemaakt geworden tusschen de vrage tot nietigheid en de vordering tot vernietiging, dat deze vraag dus mag ingeroepen worden zoo eene wet deze in de vordering niet en begrijpt.

Op bijkomende wijze, en voor 't geval dat de rechtbank de nietigheid zou aannemen, bewijst de spreker dat er hier wezentlijke dwaling bestaat; immers de koe wierd gekocht om verbruikt te worden en wordt gansch onbruikbaar verklaard.

Aangezien art. 2 der verordening van 1897 den verkoop verbiedt der beesten van longtering aangedaan, dat dus art. 1598, B. W., dat gemeen recht is, toepasselijk is, vraagt de eischer de terugbetaling der 350 fr. en de verwijzing van den landbouwer tot de kosten.

De verweerder Mr Cauwe vraagt zich daarop af wat hier het gemeen recht is. Het algemeen recht is dat al de zaken in den handel zijn en enkel door eene bijzondere wet buiten den handel kunnen geplaatst worden. Welnu, artikel 2 der verordening van 97 is hier niet toepasselijk; zulks volgt uit de verordening en uit de ministerieele onderrichtingen. De omstandigheid dat het vleesch volstrekt onbruikbaar verklaard wordt heeft niet voor gevolg dat de verbintenis geen voorwerp heeft, aangezien het verbruikbaar kan worden door de stereliseering, en toch altijd het voorwerp kan uitmaken van handelsverdragen. Dus geen nietigheid.

Kan men de vernietiging vragen steunende op de wezenlijke dwaling? Bestaat er hier eene *error in substantia*. De verweerder wil op deze vraag niet antwoorden; maar hij beweert en bewijst dat indien men de voorwaarden der vordering van koopvernietiging, door de wet van 3 Juli 1894 bepaald, niet vervult, er geen verhaal tot vernietiging ontvankelijk is, omdat deze wet uitsluitend is van alle andere vernietiging. Zoo vereischen het immers de gezonde rede, het doel dat de wetgever wilde bereiken en de voorbereidende werken. De eischer beantwoordt aan deze voorwaarden niet meer; bijgevolg is zijn verhaal niet meer ontvankelijk. Hij weze dus tot de kosten veroordeeld.

De rechtbank, samengesteld uit de heeren Demonie, Lancsweert en De Ghelder besluit als volgt : aangezien dat de koopvernietiging in zaak

van huisdieren op eene bijzondere wijze door de wet van 3 Juli 1894 geregeld wordt en deze wet hier bijgevolg moet toegepast worden; aangezien dat het vastgesteld termijn tot het inspannen der vordering reeds verloopen is, verwerpt de vraag van den eischer en verwijst hem tot de kosten.

VI. *Vergadering van 21 Maart.*

Het eerste deel der vergadering wierd ingenomen door het werk van den heer Joz. Demonie over het « vrij geweed »; 't is te zeggen over de gemeene weiden liggende in het grondgebied der gemeenten Ruddervoorde, Sweevezeele en Lichtervelde, op eene uitgestrektheid van 340 hectaren. De oorsprong dezer gemeenzaamheid is te vinden in de leenheerschappij en klimt tot aan de IVe eeuw. Deze streken waren bezet door eene vrije bevolking, maar de heeren van Wynnedaele wilden deze gronden inpalmen. Een lange strijd ontstond tusschen hem en de laten tot dat eindelijk gansch het vrij geweed aan de bezitters ervan wierd toegestaan mits eene kleine rente. Verschillige afschriften die alle weerde van oorspronkelijken titel hebben, bevestigen dezen toestand.

Tijdens de fransche omwenteling wierden de bezitters dezer streken onbepaald eigenaars; zij betaalden nochtans de rente voort. Na verschillige jaren, daar veel inwijkelingen traagzaam ingedrongen waren, willen de eigenaars het vrij geweed verkoopen; maar de weigering der bestendige afveerdiging kwam zulks beletten.

Ondertusschen wierd het vrij geweed ter schikking gesteld van den Staat die ontginningswerken aanving; deze mislukten bij gemis van water en de gronden wierden aan het vrij geweed teruggegeven. Terzelfder tijd vertrouwde de Staat het bestuur dezer goederen aan eene commissie die de inwoners als pachters aanschouwt en ze een matig pachtgeld betalen doet. Zoo staan nu de zaken; zonder twijfel nochtans dat het erfrecht aan de nakomelingen der laten toebehoort en aan deze die de streek sedert zekeren tijd bewonen.

Na deze belangrijke studie wierd het woord gevoerd door den heer Ad. Van Rossum. Hij vereischt de onweerdigverklaring om te erven van Jan Pieters ten voordeele van Hendrik Pieters, broeder van laatstgenoemde. Jan Pieters immers wierd veroordeeld om zijnen oom in een tweegevecht om gebracht te hebben en dus moet artikel 727, B. W., toegepast worden. Artikel 727 heeft het tweegevecht niet uitgesloten; het zegt enkel « ter dood brengen », uitdrukking die ook gebezigd wordt in het artikel 430, S.W. De wet zegt niet dat het « doodslag » of « moord » zijn moet. Hier kan nochtans ook gezegd worden dat Jan Pieters eene

vrijwillige en beraamde moord heeft gepleegd : hij had reeds laten hooren dat zijn oom « in den weg liep » ; hij was een befaamde schermer en moest zonder twijfel de overhand hebben tegen zijnen bejaarden oom. Het was eene moord, eene vrijwillige en voorbedachte moord zooals beschreven in art. 392, 393, 394.

Zekere rechtsgeleerden beweren dat de onweerdigheid eene straf is door den moord veroorzaakt en willen de beginselen van strafrecht toepassen. Zij missen en vergissen : de onweerdigheid is eene burgerlijke straf, dus moet alles stiptelijk vertolkt worden. Overigens waartoe zou een tegenovergesteld stelsel leiden? Het ware de zegepraal van de brutale macht ; het ware de billijkheid en de familierechten miskennen ; in een woord, het ware de omverwerping van het algemeen belang en alle wettelijke orde.

Daar de heer Lancsweert, afwezig was, wierd de verweerder veroordeeld bij verstek.

VII. *Vergadering van 23 Juni.*

Op 23 Juni hadden wij onze laatste of slotvergadering. De heer advokaat Van Dieren gaf ons eene grondige en belangrijke studie over het auteursrecht of de wet van 22 Maart 1886. Vooreerst leerde hij ons den oorsprong en de beginselen aan van het auteursrecht. Vóór de fransche omwenteling was de toelating des schrijvers en des konings vereischt. De alleenhandel van den uitgever vermoeilijkte nog dezen reeds ingewikkelden toestand. Het princiep wierd voor de eerste maal geuit in een pleidooi waarin de advokaat staande hield dat de uitgevers het recht verkregen van den schrijver. Dit beginsel wierd bevestigd onder de omwenteling en uitgebreid in de XIXe eeuw.

In België hebben wij de wet van 22 Maart 1886 die voor doel had, alles wat het auteursrecht betrof samen te vatten. Deze wet is in het algemeen goed gemaakt ; het recht van den eigenaar is geëerbiedigd en gewaarborgd. Moeilijkheden zijn nochtans ontstaan, bijzonderlijk nopens het art. 16 dat het auteursrecht van muziekwerken bepaalt. Deze moeilijkheden zijn veroorzaakt geweest door het syndikaat genaamd : *Société des auteurs et compositeurs*. Deze maatschappij wierd opgericht tot het opzoeken der overtredingen van art. 16 ; maar hare werking veranderde in uitbuiting. Wijzigingen dus te doen of ten minste moet de wet toegepast worden volgens den geest die uit de voorbereidende werken spruit. Men moet bijzonderlijk de klachten die tegen de maatschappij *Société des auteurs et compositeurs* ingediend worden, nazien en onderzoeken ; want vele zijn gegrond.

Onze achtbare voorzitter, de heer hoogleeraar Schicks, wenschte den heer advokaat Van Dieren geluk over zijne prachtige en eervolle voordracht en bedankte hem voor zijne dienstveerdigheid en verkleefdheid aan het Rechtsgenootschap.

Daarna besloot men de samenstelling van het bureel uit te stellen tot op de eerste vergadering van het volgende schooljaar.

In korte woorden bedankte de schrijver al de leden van het Rechtsgenootschap voor hunne medewerking, hij bedankte bijzonderlijk den voorzitter, heer hoogleeraar Schicks, die, niettegenstaande zijne menigvuldige bezigheden, nog den tijd vindt al onze vergaderingen door zijne tegenwoordigheid, raad en kennissen op te luisteren.

Mijne Heeren, mijn verslag is ten einde. Laat mij toe te gelooven dat, ondanks ons klein getal, wij toch onzen plicht gekweten hebben en den weg, door de anderen aangewezen, gevolgd hebben. Aan u, die ons zult volgen, dezen weg hooger op te klimmen; aan u door menigvuldige en belangrijke werkzaamheden, door uwe dienstveerdigheid en ijver een nieuw en krachtiger leven te verschaffen aan ons Genootschap.

Gij zult dit jaar het twintigjarig bestaan van ons Vlaamsch Rechtsgenootschap vieren; dat het eene ware, eene schoone, eene groote Vlaamsche feest weze; dat de wedstrijd die deze twintig jaren moet bekronen de aanvang weze van een nieuw getal jaren van voorspoed en vooruitgang. Zoo zult gij getrouw blijven aan het verleden, zoo zult gij de waarborg zijn voor de toekomst.

—

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Kanunnik Jozef SENCIE, hoogleeraar, voorzitter van het Pauscollegie.
Ondervoorzitter : VLIEBERGH, Emiel, advocaat.
1ste schrijver : VANDEN EYNDE, Jozef, student.
2e schrijver : DE MUELENAERE, Robrecht, student.

EERELID.

MELLAERTS, F., gewezen algemeene schrijver van den Boerenbond.

LEDEN.

MM. Ameels, Hervé; Baillon, Paul; Boncquet, Geeraard; Brocorens, Fernand; Busschaert, Theoduul; Claessens, Felix; Cloet, Remi; E. H. Corty, Jozef; Cuelenaere, Hector; Decapmaker, Joris; De Clercq, Jozef; Dekmyn, Jeroom; De Mortier, Karel; De Schutter, Lodewijk; Dossche, Pieter; Doussy, Gustaaf; Dugardyn, Jozef; Goossens, Rodolf; Groutars, Leo; Gysen, Norbrecht; Hinnekens, Hervé; Huyghe, Robrecht; Laureys, Jan; E. H. Logghe, Achiel; Maertens, Edward; Mathys, Maurits; Potvliege, Prosper; Roevens, Lodewijk; Schotte, Pol; Tallon, Paul; Thienpont, Maurits; E. H. Van Cappel, Emiel; Van Cauwelaert, Frans; Van Dieren, Edmond, advocaat; Vande Kerkhoven, Alfons; Vande Pitte, Flaviaan; Vander Essen, Leo; Vander Maeren, Lodewijk; Vandesteene, Alfons; Van Eecke, Joris; Van Hee, Gratiaan; Van Hee, Karel; Van Mossevelde, Maurits; Van Puyvelde, Leo; Verwilghen, Huibrecht; Waerebeke, Achiel.

VERSLAG

over de werkzaamheden van de SOCIALE STUDIEKRING en SPREKERSBOND, gedurende het schooljaar 1902-1903, door den heer Jozef VANDEN EYNDE.

MIJNE HEEREN,

Of wij de uitbreiding van onzen *Socialen Studiekring* te danken hebben aan de overtuigende redevoering, door den gevierden Pater Rutten ons toegesproken, over de maatschappelijke zending der katholieke jeugd, of wel aan de stijgende belangrijkheid der sociale vraagstukken welke zich opdringen aan elken geest, die onze huidige toestanden nauw naziet, wil ik niet opklaren : beide oorzaken mogen medegeholpen hebben.

De tegenwoordigheid van *44* leden op de eerste vergadering, den 22 October 1902, bewees de belangstelling welke, tusschen de zoo talrijke en verscheidene studentenmaatschappijen, onze weinig luidruchtige maar werkzame *Sprekersbond* opwekt, ieder jaar nieuwe ievervolle arbeiders aanwinnend. Tot dezen richtte onze voorzitter, hoogleeraar kanunnik Sencie, den eersten welkomgroet, vergezeld van den vurigen wensch ernstig en vruchtbaar werk door allen in onzen Kring te zien afleggen. Elke vergadering van ons genootschap biedt aangename afwisseling door eene voordracht over sociale vraagstukken, de bespreking der vorige studie, het overzicht van twee socialistische dagbladen en de korte samenvatting van het Kamerverslag. Als bijzonder doel betracht die veelzijdige vlijtigheid vooral ons te bekwamen in de kennis der sociale inrichtingen en ons aan te sporen om, in het later leven, dusdanige nuttige instellingen in 't leven te roepen. Ingezien het woord als machtig middel werkt tot hunne verwezenlijking, leert onze *Sprekersbond*, met merkbaar welgelukken, dit scherp en machtig wapen hanteeren. De toejuichingen der aanwezigen betoonden de veelbelovende voornemens, bij deze woorden van den voorzitter, in hun hart opgerezen.

Om, in de eerste zitting, onze jonge leden een praktisch voorbeeld van degelijke voordracht voor oogen te stellen, noodigen wij gewoonlijk ons oudste lid, professor Emiel Vliebergh, uit het woord te willen voeren.

Ten einde aan de werklustigen het uitgebreid veld der sociale opzoekingen aan te wijzen, gaf spreker ditmaal een algemeen overzicht over de *sociale werken* die in stad *en* te lande, en over deze die in stad *of* te lande opbloeien.

De gevoelens van dankbare genegenheid onzer oud-leden getuigde het optreden, op 29 October, van advokaat Edmond Van Dieren. De *Burgerstand*, die noodzakelijke middenklas der samenleving, tot hiertoe eenigszins verwaarloosd, vond in spreker een begaafden verdediger. Hij legt de wonden open die de gezonde groeikracht van dit lichaam vergiftigen: de burger, sterker dan de arbeider, denkt de behoefte aan samenwerk te ontgaan; de begoede standen, door het verschuiven der betalingen, noodzaken hem een bovenmatig kapitaal te wagen; de goede kredietinrichtingen die, op sommige oogenblikken, tusschen leven of dood eener handelszaak beslissen, ontbreken overal; de cooperatieven zijn de burgers nog immer hatelijk, om wille hunner leden, meestal beambten, reizigers, niet-handelaars, en om wille der aandeelen in waren uitbetaald; de patenten dienen hervormd en het leuren geregeld. — Doeltreffende redmiddelen kunnen deze krankheid heelen, vooral de ingestelde onderzoekscommissie, de uitbreiding van het werk der werkmanswoningen tot de kleine burgerij, eene kredietkas, de comptantbetaling, de beroepscholen, de versnelling der proceduur en het betaalbaar stellen van de accreditiefs door de post, in de steden waar geene succursaal van de Nationale Bank bestaat.

Het belangrijk boek van Pol Bureau *Le contrat social*, vond een grondigen bespreker in den heer Doussy, op onze vergadering van 6 November. Spreker brengt hulde aan de gevoelens van menschlievendheid en broederlijkheid die vele menschen bezielen: doch deze gevoelens blijven hier buiten kwestie. Hier geldt het recht en rechtvaardigheid.

In de zitting van 12 November, na lezing van het jaarverslag door den schrijver, besprak heer Lod. Roevens de *vergunning*. Vergunning beteekent de belasting, klimmend met de bevolking van 60 tot 200 fr., door elken nieuwen verkooper van sterke dranken te betalen. Deze belasting ontmoet vele bekampers omdat zij aanleiding geeft tot bedrog en ontevredenheid en omdat zij gesteund is op eene onjuiste verhouding der bevolking. Men belooft de wet te bekrachtigen door bedreiging van aanslag op den huisraad der bedriegers, door het solidariseeren van de verantwoordelijkheid des huurders en des eigenaars.

Het vergunningsrecht, theoretisch verdedigbaar, practisch nuttig, kan in politiek opzicht enkel bij verbond der verschillende partijen bewerkt worden; de afzonderlijke partij, die den slag zou wagen, vreeze haren val!

De heeren Doussy en Thienpont deelden, in de volgende zitting, hunne bemerkingen mede over dit onderwerp.

Het *alcoolisme* vond een overtuigden bestrijder in heer Joz. De Clercq, op onze vergadering van 19 November. Spreker, na de weinige voordeelen, die sommigen aan het gebruik van den alcool toekennen, te hebben verworpen, stelt de rampen in het licht waarmede het hellevocht den enkeling, het huisgezin en de samenleving belaadt.

De dronkaard verliest gezondheid, kracht, eergevoel en besef van zijne levenswaarde.

In het huisgezin brengt hij de armoede, de oneerbiedigheid der andere huisgenooten, den twist, den moord, en laadt de straf zijner misdadige drankdrift op het nageslacht.

Duizendmaal erger nog zijn de gevolgen van het drankmisbruik in de samenleving.

De bijzonderste redmiddelen, die van Staatswege dienen aangewend, zijn : bepaling van opbrengst, ontaarding van product, vergrooting der belasting, beperking der verbruikslokalen. De private aanvang komt machtig dezen kruistocht steunen; onthoudersbonden, schoolonderricht, godsdienstzin werpen heerlijke vruchten af.

Heer Maurits Thienpont besprak de *werkongevallen* op 3 December 1902 en beschouwde de zaak bijzonder van een theoretisch standpunt. Terwijl vroeger de werkman het werktuig leidde, wordt hij thans door het werktuig geleid. Als een ongeval voorkomt en de werkman tot schadevergoeding wil geraken, kan het onderzoek op tweeërlei wijzen geschieden : ofwel moet de werkman de plichtigheid van den baas bewijzen, ofwel moet deze toonen dat hij onplichtig is. Vermits de eerste wijze veelal verhinderd wordt door de ondergeschiktheid, de ziekte of de armoede des werkmans, dient het tweede stelsel aangenomen. Andere beschouwingen nog van rechtskundigen aard doet de spreker gelden ten voordeele zijner zienswijze.

Eene andere vraag die zich nauw bij deze aansluit is die der verzekering tegen gemelde ongevallen.

De heer Lodewijk Roevens behandelde dan ook deze *verzekering* op onze zitting van 3 December.

In sommige landen wordt de verplichte verzekering met welgevallen aanzien; in ons land schijnt zij strijdig met het gemoed en de nationale neiging van het volk. Wanneer ook op dit gebied de individueele propaganda de oogen zal hebben geopend, zal ook de vrije verzekering welverdienden bijval genieten.

Zeer aantrekkelijk was voor ons gezelschap de voordracht over de *Kantnijverheid* door den heer Robrecht De Muelenaere op 10 December. Deze nijverheid stelt vooral drij soorten van personen in aanraking : den fabricant, die teekening, uitwerking, grootte en kleur van het te vervaardigen kantwerk bepaalt; den facteur, meestal eene vrouw, die deze bepalingen van den fabricant aanneemt en ze ter uitwerking aan de werksters overlevert volgens overeenkomstig dagloon; de werksters die kunnen verdeeld worden volgens hunne technische vaardigheid in patroneusen, laschers of verzamelaarsters, speldewerksters en doorwerksters.

Deze schoone nijverheid wordt bedreigd door de wisselvalligheid der kleederdracht en door de uitbuiting der facteurs. Het feit dat grove doorwerksters betere dagloonen opgaren dan de geoefende fijne arbeidsters verwekt natuurlijk de vrees bij ons den kunstkant te zien verdwijnen.

Als hulpmiddelen tegen dit gevaar geeft men aan : het stichten van een beschermcomiteit, een syndicaat der facteurs tot vaststellen der mode, en vooral het oprichten eener modelkantschool waar de echte kantkunst zou bewaard blijven en aangeleerd aan de onderwijzeressen die te lande dit beroep willen veredelen.

Het ontwerp eener nieuwe schoolwet door M. Arthur Verhaegen gaf gelegenheid aan den heer Lodewijk Vander Maeren het vraagstuk van het *Lager Onderwijs* op 17 December te behandelen. De wet van 1842 stelde de officieele scholen in, deze van 1879 vaagde het godsdienstonderwijs uit het programma en legde aan al de gemeenten de plicht op eene officieele school in te richten. De wet van 1884 stelde het godsdienstonderwijs tusschen de facultatieve vakken, en achtte de vrije scholen bekwaam hulpgelden te verdienen en te bekomen. Eindelijk door de schoolwet van 1895 steeg de godsdienstleer tot verplichtend vak, indien de ouders niet schriftelijk eene verkeerde meening uitdrukken.

Twee gebreken in deze wet geven stof tot verbetering : de onderwijzer, niet de school, vormt het kind, daarom blijven de vrije scholen, in de groote steden bijzonder, altijd noodzakelijk; terwijl de partijgangers van het onzijdig onderwijs, altijd en dikwijls alleen, voordeel trekken uit de officieele scholen, moeten ook de andersdenkenden in dezer onderhoud voorzien. De heer Verhaeghen stelt dus voor, om iedereen tevreden te stellen, dat alle scholen door den Staat voor de hulpgelden op gelijken voet gesteld worden, mits zij zijn toezicht, zijn programma aanvaarden en een bepaald getal leerlingen tellen.

De bedenkingen, door den heer Vander Maeren medegedeeld, trokken de aandacht van den heer Lod. Roevens op eene andere zeer belangrijke zijde van het onderwijsvraagstuk; immers op 15 Januari handelde hij over de *Leerplicht*.

Na in theoretisch opzicht onderzocht te hebben in welke maat de enkeling, de ouders, de Staat op zich de plicht dragen voor het onderwijs te zorgen, neemt spreker tot praktisch voorbeeld een land waar het verplichtend onderwijs toegepast wordt : het naburige Holland. Ten slotte verklaart sprekér zich eerder partijganger van onze huidige wet.

Eene meer actueele aangelegenheid dan de *mijnontginningen* kon de heer Remi Cloet, den 18 Februari, wel niet tot onderwerp kiezen.

Na hulde gebracht te hebben aan den Leuvenschen hoogleeraar Dumont, den werkelijken ontdekker der Limburgsche kolenkom, geeft hij een beknopt overzicht der rechten van den eigenaar, van den ontdekker en van den Staat, die alle drie eene zekere aanspraak op de voordeelen der mijnen mogen maken. Worden de mijnen met meer welgelukken door den Staat dan door eenen bijzondere uitgebaat ?

De Staat kan ofwel eene mijn uitbaten volkomen als een enkeling, ofwel hij kan eene door hem aangelegde mijn aan eenen bijzondere afstaan. Spreker verklaart zich gunstig aan uitbating door eenen bijzondere en aan eeuwigdurende vergunning, waardoor, volgens de beschouwingen van M. Harzé, eene heerlijke toekomst aan ons mijnrijk land verzekerd schijnt. Vele leden namen deel aan de bespreking van dit werk.

De *Trusts en Kartels*, die moderne inrichtingen, thans zoo vaak en zoo verschillend besproken, konden natuurlijk aan het vorschend oog onzer ieverige leden niet ontsnappen : de heer Dugardyn gelastte zich met dit onderzoek. De kartels zijn zoo verspreid dat men ze ten huidigen dage in alle landen aantreft. Uit zich zelven hinderen dergelijke samenspanningen van capitalisten het algemeen welzijn niet, doch hun werken steunt maar al te dikwijls op onderkruiperij en speculatie.

Trusts vercenigen vooral capitalisten, kartels eerder voortbrengers. Op economisch gebied kunnen zij gunstige uitslagen opleveren : de aankoop der grondstoffen, de vervoer- en algemeene kosten dalen trapsgewijze, de werktuigen worden verbeterd ; integendeel slepen zij met zich het nadeel van enkel eenige eigenaars te verrijken, ten koste van den ondergang van vele kleine kooplieden.

Op sociaal gebied verdienen zij afkeuring, aangezien zij het socialisme

bevoordeeligen door het uitroeien van den middenstand. De Staat dient hunne werking te beperken, vooral wanneer zij hunne macht misbruiken.

Belangwekkend mag de verhandeling heeten door advocaat Van Dieren over het *crediet opzichtens de burgerij*, in onze zitting van 4 Maart 1903 voorgedragen. Crediet steunt op zakelijk vermogen of op persoonlijke achting. Veelal vindt de kleine burger zich genoodzaakt om des rijken praktijk te bewaren, aan dezen crediet te verleenen, en loopt aldus gevaar zooals K. Vander Cruysen het bewees op het Amsterdamsch congres, zelf in geldnood te verkeeren of met verliezen te eindigen. Het beste middel om dit gevaar te voorkomen is het persoonlijk besef door eenieder van zijne geldplicht zonder uitstel te volbrengen; de bond der comptantbetalers en deze der verkoopers werken beide langs verschillenden weg tot hetzelfde schoone doel.

Een misbruik echter, dat afgekeurd moet worden, sluipt thans met de afslagzegels in onze steden binnen. Het getal vereischte zegels, zoowel als het getal der maatschappijen van afslagzegels is te groot; de zegels zouden alleen in geld mogen uitgewisseld worden, zooniet blijft deze financieele inrichting eene uitsluitelijk commerciale uitbuiting.

Sedert lange jaren was het spreekgestoelte onzer dierbare maatschappij door geen priester-redenaar meer vereerd geworden. Ook werd het optreden op 11 Maart van E. H. Logghe met bijzonder genoegen begroet. De eerwaarde spreker onderzocht het verband van den *persoonlijken eigendom* met het recht, en poogde te bewijzen dat de persoonlijke eigendom een natuurrecht is. Spreker werd hevig bekampt doch ook machtig gesteund : vooral de heer voorzitter, de heeren Vliebergh, Van Dieren, Doussy en Van Cauwelaert onderscheidden zich in de bespreking.

De invoer van 't vee, waarover niet enkel Kamerleden en Senators, maar alle vleeschverbruikers gedachten wisselen, werd behandeld door den heer Louis Deschutter op 18 Maart.

Dank aan de zorgen van ons Staatsbestuur steeg ons veeras tot hooge verbetering, zoodat wij de Hollandsche beesten gemakkelijk kunnen derven. Het ware dus voor onze landbouwers voordeelig de grens te zien sluiten voor alle Hollandsche runderen tot voortteelt bestemd.

Integendeel zal het algemeen welzijn verbetering vinden in de opening der grens voor alle slachtvee. Aldus zal ook de nuttelooze quarantaine vermeden worden.

De heer Huyghe, in de zitting van 1 April, trok onze aandacht op het belangrijk sociaal werk der *arbeiderswoningen*, ingericht door de wet

van 9 Augusti 1889. Deze nuttige instelling beoogt het huishoudelijk welzijn van den werkman; misschien ligt hierin de reden van den tegenstand der socialisten tegen deze poging. De voorwaarde door de wet gesteld om ervan te kunnen genieten, bepaalt dat als arbeider aanzien wordt die welke leeft van zijn handwerk. Meestergasten, klerken en dusdanigen blijven uitgesloten; daarenboven vereischt de wet het eigen gebruik en een maximum bouwtijd van 18 maanden.

Wanneer aan deze voorwaarden voldaan is, ontslaat de wet de huizen van verscheidene lasten. Op practisch gebied worden deze huizen meest gebouwd door tusschenkomst van maatschappijen, met dit bijzonder doel gesticht; sommige dezer bouwen het huis, andere leenen enkel het noodige kapitaal. Dit nuttige werk vindt in alle hoeken van het land eene welverdiende uitbreiding.

Ziedaar, Mijne Heeren, in weinige woorden geschetst, de reeks der belangrijke voordrachten in onzen gezelligen Studiekring gehouden.

De verscheidenheid der onderwerpen, de actualiteit der behandelde vraagstukken toonen duidelijk het breede en vruchtbare veld waarop de vlijtige iever onzer leden werkzaam is.

Al deze voordrachten hadden aan eene min of meer hevige bespreking te weerstaan, waarin vrij en vrank, maar ook vriendelijk en bedaard, de tegenstrijdige meeningen uitgebracht, gewikt en gewogen werden. Daarenboven werd ons in de achtereenvolgende zittingen het beknopt Kamerverslag kortbondig medegedeeld door de heeren Gysen, J. De Clercq, Mathys, Vander Maeren, P. Schotte en Hinnekens; terwijl ook de eerw. heeren Corty en Logghe, en de heeren Cloet, De Muelenaere, De Mortier, Vander Maeren, Mathys, Potvlieghe, Huyghe, De Schutter, M. Thienpont ons de hoofdzakelijkste artikels uit socialistische dagbladen aanwezen.

Wanneer ik bijvoeg dat de oude leuze van onzen Sprekersbond «eens lid, trouw lid» met vroolijk gemoed door al de leden werd nageleefd, zult gij met mij bekennen dat vooruitgang wel een blijvend kenmerk van den Sprekersbond blijft, en eens te meer onzen voorzitter en stichter bedanken voor de nuttige inrichting die hij, voor twaalf jaar, in 't leven riep, en met ware vaderlijke verkleefdheid door de kinderjaren tot kloeken jongeling heeft opgebracht, in deze lastige taak krachtig gesteund door ons oudste lid, thans onzen ondervoorzitter, hoogleeraar Vliebergh.

Mochte onze Kring steeds *excelsior* stijgen in ledental en vooral in gehalte der werkzaamheden.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

RÈGLEMENT.

Art. 1. — Il est constitué à l'Université de Louvain un cercle d'études portant le nom de *Cercle des Électriciens*.

Art. 2. — Ce Cercle a pour but de tenir ses membres au courant des progrès de l'électrotechnique par voie de conférences suivies de discussions, et de leur faciliter la lecture des revues et ouvrages techniques par la création d'une bibliothèque.

Art. 3. — La Société est dirigée par un bureau comprenant un président d'honneur, un président choisi dans le corps professoral de l'Institut Electromécanique, un vice-président, un secrétaire, un bibliothécaire, un trésorier et un commissaire élus pour un an parmi les membres du Cercle.

Art. 4. — Le Cercle comprend trois espèces de membres :

1) Les membres d'honneur qui versent annuellement une cotisation de 10 francs ;

2) Les membres effectifs et

3) Les membres correspondants, c'est-à-dire les membres effectifs qui ont quitté l'Université et qui versent annuellement une somme de 10 fr.

Les membres effectifs comprennent :

a) Les élèves électriciens et les ingénieurs qui font l'année complémentaire ; ils sont admis de droit au Cercle et leur cotisation est fixée à 3 francs ;

b) Les autres élèves de l'Université dont la candidature présentée par deux membres aura obtenu au vote la majorité absolue des voix présentes. La cotisation de ces membres est fixée à 5 francs ;

c) Les personnes étrangères à l'Université, moyennant les mêmes formalités que les élèves non-électriciens. La cotisation de ces membres est fixée à 10 francs.

Art. 5. — Les membres effectifs mentionnés aux §§ *a* et *b* sont astreints à donner des conférences selon un ordre de roulement fixé au début de l'année.

Le sujet de la conférence est au choix de l'orateur, mais devra être du domaine exclusif de l'électrotechnique.

Les membres effectifs mentionnés au § *c* et les personnes étrangères au Cercle pourront être autorisés à y présenter un travail.

Art. 6. — Les réunions se tiennent de deux mardis l'un à l'Institut Electromécanique et sont annoncées par voie d'affiches.

Elles commencent à 20 heures.

Art. 7. — A chaque séance, le secrétaire lira un compte rendu de la séance précédente; après approbation par les membres, ce compte rendu sera inscrit sur un registre spécialement affecté à cet usage.

Art. 8. — Les fonds de la Société seront consacrés à des achats d'ouvrages et à des abonnements à des revues destinées à la bibliothèque du Cercle.

Art. 9. — Les cotisations doivent être versées avant le 1er décembre entre les mains du trésorier. Tout retard sera puni d'une amende de 1 franc.

Art. 10. — Le bureau peut organiser des excursions électrotechniques dont il trace l'itinéraire et qui ne peuvent être suivies que par les membres du Cercle.

Art. 11. — L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que pour motif grave et par la majorité absolue des voix.

—

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Art. 1. — Le bibliothécaire tient au courant les deux catalogues de la bibliothèque du Cercle : l'un renseigne les ouvrages et revues par ordre de matières et l'autre par ordre d'auteurs.

Art. 2. — Les membres du Cercle peuvent emporter chez eux les ouvrages de la bibliothèque en signant au livre à souches un reçu qui leur sera rendu à la restitution de l'ouvrage emprunté.

Il est fait exception :

1° Pour les deux dernières livraisons de chacune des revues qui doivent rester 15 jours au local du Cercle à la disposition des membres.

2° Pour les ouvrages de grande valeur.

Art. 3. — Le prêt au dehors est accordé pour 15 jours : passé ce délai les ouvrages doivent rentrer à la bibliothèque et le reçu ne pourra être renouvelé qu'un mois après. — L'emprunteur ne peut avoir à sa disposition qu'un ouvrage à la fois.

Art. 4. — Tout ouvrage gravement endommagé sera remis en état et tout ouvrage ou revue égaré sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

Fait à Louvain, le 4 novembre 1902.

—

RÈGLEMENT RELATIF AUX PUBLICATIONS.

Art. 1. — Il sera publié un bulletin sous le titre de bulletin du *Cercle des Électriciens*, au moins une fois l'an. Ce bulletin contiendra des communications scientifiques et des résumés des conférences faites au Cercle. Les membres pourront en outre publier au bulletin des travaux originaux avec figures ou croquis.

Art. 2. — Cette publication se fera aux frais du Cercle. En vue de la reproduction des dessins, les auteurs sont priés : *a)* de faire usage de papier fort et blanc; *b)* de séparer les croquis du texte.

Art. 3. — L'auteur d'une communication reproduite au bulletin a droit a 25 tirés à part.

Art. 4. — Pour être reproduit au bulletin, un mémoire doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° présenter un interêt d'originalité ou de recherche; 2° satisfaire aux conditions des littera *a* et *b* ci-dessus.

Art. 5. — Le comité de rédaction juge de la recevabilité des communications.

Art. 6. — A la demande expresse des auteurs, le secrétaire prête ses bons offices pour l'examen de la rédaction des communications et la correction des épreuves.

Art. 7. — Les membres d'honneur et les membres correspondants du Cercle recevront de droit le bulletin.

Art. 8. — Les membres effectifs, élèves à l'Université, recevront le bulletin moyennant un supplément de cotisation de 3 francs.

Le bulletin sera déposé en lecture au local du Cercle.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS

ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903.

COMITÉ :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'Université.
Président : M. PONTHIÈRE, directeur de l'Institut Electromécanique.
Vice-Président : M. TIRAPEGUI.
Trésorier : M. ANDRÉ, Maurice.
Secrétaire : M. MERTENS, Albert.
Bibliothécaire : M. LEFÈBVRE, Charles.
Membre : M. ANDRÉ, Emile.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Demanet, De Muynck, Gillon et de Hemptinne.

Membres effectifs :

MM. Callicis, De Hertog, de Monge, Frickx, Helleputte, Lambert, Moulin, Müller, Neut, Tennstedt, Van Brée, Verriest, Wéry.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS, par M. Albert MERTENS, secrétaire.

Messieurs,

Ce fut le vendredi 16 janvier 1903, dans une réunion convoquée à la demande de MM. les professeurs Ponthière et Gillon, que les élèves de l'*Institut Electromécanique* décidèrent la création d'une société d'études qui reçut le nom de *Cercle des Electriciens*.

Le but de cette Société est double : faciliter aux membres l'étude approfondie de tous les problèmes se rattachant à l'électricité, et les tenir au courant des questions nouvelles qui surgissent chaque jour dans son domaine.

A cette fin une bibliothèque fut créée, renfermant les principaux périodiques belges et étrangers, et des réunions bi-mensuelles décidées, dans lesquelles les questions d'actualité seraient exposées sous forme de conférences suivies de discussions.

Une salle de lecture des mieux appropriées fut gracieusement mise à notre disposition et, dès le début, nous avons pu y consulter les plus intéressantes publications, parmi lesquelles je cite au hasard : *l'Eclairage électrique*, *l'Industrie électrique*, *l'Electrotechnische Zeitschrift*, *le Street-Railway Journal*, *l'Electrical World*, *le Bulletin de la Société belge d'électriciens*, etc.

Cette abondance de renseignements et la facilité d'en disposer à tout instant, ont assuré à notre salle de lecture un succès inespéré. Nos réunions bi-mensuelles ont été des mieux suivies et cette assiduité des membres est la meilleure preuve de l'intérêt qu'ont présenté nos séances.

La première réunion du Cercle a lieu le 27 janvier. M. Tirapegui y développe l'état actuel de l'*Electrométallurgie* de l'acier. Un des procédés les plus importants de la sidérurgie électrique, dû à M. Keller, consiste en une suite d'opérations simplement électrothermiques.

L'installation comprend deux fours : dans le premier s'effectue la réduction du minerai en présence d'une charge relativement faible de coke, dans le second se réalise l'affinage et l'épuration du métal. Ces

fours sont chauffés par de puissants arcs jaillissant entre des électrodes en charbon.

La fabrication d'une tonne d'acier nécessite 2800 kilowatts-heures; on a pu couler en une fois jusqu'à 20 tonnes.

Les avantages du procédé résultent d'une notable économie de coke et de l'homogénéité du métal obtenu.

M. Maurice André nous décrit dans la même séance les divers systèmes employés pour *l'éclairage des trains par l'électricité.*

L'emploi des accumulateurs est général; on a abandonné les batteries chargées à poste fixe, pour leur substituer des groupes électrogènes, comprenant une petite dynamo actionnée par un des essieux de la voiture et chargeant, pendant la marche, une batterie de faible capacité suffisante pour assurer l'éclairage pendant les arrêts.

En Allemagne on essaie en ce moment, avec succès, l'emploi d'une seule dynamo pour éclairer tout le train; la dynamo, mue par une turbine à vapeur, est placée dans un fourgon.

D'intéressants renseignements nous sont ensuite fournis par M. le professeur Gillon sur un projet de *traction électrique* entre Nivelles-Virginal-Braine-l'Alleud, qu'élabore en ce moment la *Société Nationale des chemins de fer vicinaux.*

Il résulte des chiffres fournis, que la traction électrique peut, dans certains cas, lutter victorieusement sur le terrain économique, avec la traction à vapeur, même pour des lignes vicinales à faible trafic.

Dans la seconde séance, en date du 10 février, M. Charles Lefebvre nous parle de *l'épuisement à l'électricité dans les mines.*

L'emploi du courant électrique permet de réaliser la centralisation des divers services de la mine, en rendant le transport de force très facile.

Dans les mines grisouteuses, certaines précautions sont à prendre dans la pose des câbles et l'installation des moteurs du fond.

On emploie de préférence des pompes «Express» faisant 150 à 250 tours à la minute, accouplées directement avec le moteur électrique; on arrive de la sorte à ne consommer que 8,5 kg. de charbon par cheval-heure en eau élevée.

Un inconvénient du moteur électrique est son arrêt en cas d'inondation de la mine.

Votre secrétaire vous entretient ensuite des *nouvelles lampes électriques* et montre les efforts tentés dans ces derniers temps pour améliorer le rendement de nos foyers lumineux.

Toutes les tentatives se concentrent vers la recherche d'une substance à grand pouvoir rayonnant, infusible et incombustible.

Nernst dans sa lampe emploie un mélange à base de magnésie calcinée et de terres rares, le Dr Auër Von Welsbach utilise un filament d'osmium obtenu par des procédés spéciaux.

La lampe Nernst consomme 2,1 watt par bougie et dure 400 heures, celle à l'Osmium n'exige que 1,5 watt et peut vivre très longtemps; malheureusement elle est très fragile et périt plus tôt par accident que par usure.

Les lampes à arc ont donné lieu à de nombreuses recherches. Les arcs à flamme obtiennent quelque succès.

Tout dernièrement, un américain M. Hewitt, obtint un foyer lumineux en portant à l'incandescence des vapeurs de Mercure; sa lampe qui jouit de la remarquable propriété de redresser les courants alternatifs, n'est pas encore dans la pratique.

Dans la réunion suivante, M. Emile André discute les principaux avantages et inconvénients des *turbines à vapeur Parsons* et donne les résultats économiques fournis jusqu'à ce jour.

Les turbines Parsons font 1500 à 3000 tours par minute suivant leur puissance, elles travaillent à condensation et surchauffe; on est descendu à une consommation de 6,5 kg. de vapeur par kilowatt heure, pour une machine de 5000 chevaux. L'installation d'une turbine est simple et la régularité de marche parfaite, ce dernier avantage la rend éminemment propre à la commande des alternateurs couplés en parallèle.

M. Frickx termine la séance en présentant un travail très documenté sur les *freins électromagnétiques;* il insiste sur les avantages du système Westinghouse, qui produit un freinage énergique, quoique doux, à la fois sur le rail et sur la jante des roues.

Le 11 mars nous examinons l'important problème de la régularisation des réseaux, au moyen de *batteries Tampon et de survolteurs.*

M. De Hertog nous signale les diverses combinaisons utilisées dans ce but, et fournit pour chaque cas particulier des indications relatives au calcul du survolteur.

Nous entendons ensuite M. Joseph de Monge, qui présente une étude comparative entre *la machine à vapeur et le moteur à explosion.* Il examine spécialement les moteurs à gaz pauvre mis à l'ordre du jour à cause de leurs grandes qualités économiques et malgré certains défauts inhérents à leur mode de fonctionnement.

L'orateur développe ensuite quelques idées personnelles tendant à

démontrer la possibilité de réaliser un groupe moteur, intermédiaire entre la machine à vapeur et le moteur à gaz pauvre, écartant les inconvénients de ce dernier tout en realisant sur la machine à vapeur une économie de combustible évaluée à 40 %.

Quinze jours plus tard, nouvelle réunion du Cercle, débutant par l'examen critique des *chemins de fer monorails* présenté par M. Louis Helleputte.

Jusqu'à ce jour deux systèmes seulement, ceux de Behr et de Langen, ont reçu des applications pratiques.

Le monorail Behr, dont on se rappelle l'essai peu concluant de 1897 à l'exposition de Tervueren, est destiné par son auteur à réaliser des transports à grande vitesse.

Il est question d'établir une ligne de ce système entre Manchester et Liverpool.

Les voitures porteront chacune 4 moteurs pouvant développer individuellement 320 chevaux au démarrage; elles seront alimentées en courant continu sous 600 volts par 5 sous-stations auxquelles l'usine enverra du courant triphasé.

Le système Langen, réalisé en Allemagne sur une ligne reliant Barmen à Elberfeld, se caractérise par son mode de suspension laissant à la force centrifuge toute liberté d'agir dans les courbes.

L'orateur met en doute la valeur des systèmes Behr et Langen appliqués aux grandes vitesses, à cause de la difficulté de maintenir en bon état les nombreuses rivures de leurs supports métalliques.

Dans la suite de cette séance M. Calicis présente une étude sur *l'utilisation des gaz de hauts-fourneaux dans les moteurs à explosion.*

Au début de cette application on rencontra de grandes difficultés dues à l'irrégularité dans la composition et la pression du gaz, à sa grande pauvreté et surtout aux impuretés qu'il contient.

Actuellement les épurateurs et les moteurs sont parfaitement étudiés, leur marche est devenue suffisamment régulière pour qu'on puisse les appliquer à la commande des alternateurs couplés en parallèle.

Nos réunions quelque temps suspendues à l'occasion des vacances de Pâques sont reprises le 5 mai, et la série des conférences s'ouvre par un aperçu sur les *chemins de fer à prise de courant par 3me rail* que présente M. Maurice Lambert.

Développant des considérations d'ordre général, l'orateur discute les points délicats du problème : forme rationnelle et composition du 3me rail, sabot de prise de courant, croisements et passages à niveau, précautions à prendre contre le verglas, etc.

Le 3me rail convient surtout aux chemins de fer métropolitains ou interurbains à grande vitesse, nécessitant l'emploi de forts courants que ne supporterait pas le trolley; de nombreuses applications en ont été faites aux États-Unis et en Italie.

M. Georges Müller nous expose ensuite les derniers perfectionnements apportés aux appareils de *télégraphie sans fil*. Il fait ressortir les efforts tentés, sans grand succès, pour réaliser la synchronisation des appareils, c'est-à-dire, pour disposer les récepteurs de telle sorte qu'ils ne soient sensibles qu'aux ondes émises par les transmetteurs pour lesquels ils sont spécialement réglés.

L'ordre du jour de la séance du 19 mai porte ce sujet : *la traction électrique souterraine dans les mines*. M. Firmin Moulin, traitant la question au point de vue économique, met en parallèle les moteurs animés, hommes ou chevaux, les tracteurs à vapeur, à air comprimé, à benzine et électriques. L'orateur, partisan des moteurs à benzine, admet la supériorité du tracteur électrique dans les mines à transports longs, et dont les galeries sont suffisamment spacieuses pour permettre l'emploi général de la traction électrique. Nous passons ensuite à la critique d'une question prise dans un tout autre domaine de la science électrique : *le nouvel accumulateur au nickel d'Edison*. M. Neut nous donne de nombreux renseignements sur ce sujet. L'accumulateur Edison se compose d'un couple fer-oxyde de nickel; l'électrolyte, formé d'une solution de potasse, n'intervient pas dans les réactions, il sert uniquement comme milieu de transport pour les ions.

La matière active n'étant pas conductrice, ne peut par sa chute, causer de court-circuit.

Pour une décharge en 5 heures, la capacité massique c'est-à-dire celle par kilogramme d'élément, est de 4,46 ampères, la différence moyenne de potentiel à la décharge 1,23 volts.

La supériorité de l'élément au nickel sur l'accumulateur au plomb est très contestable.

Le 2 juin M. Tennstedt nous parle des *transports à haut voltage en courant continu*, système Thury.

Comme on le sait, M. Thury obtient les hautes tensions par le couplage en série de plusieurs génératrices, il réalise des distributions à intensité constante et tension variable, alimentant des récepteurs également en série. Des régulateurs spéciaux proportionnent la tension des génératrices à la charge du réseau, et des appareils automatiques protègent les récepteurs contre tout excès de courant ou tout emballement dangereux.

Le système Thury jouit de sérieux avantages économiques, mais présente certains inconvénients capitaux qui en limitent l'emploi.

Votre secrétaire expose ensuite le procédé de *couplage en cascade* des moteurs asynchrones, appliqué pour la première fois par la compagnie Ganz de Budapesth au chemin de fer de Valteline; il décrit le couplage en cascade différentielle imaginé par le suédois Danielson.

La neuvième et dernière séance du Cercle, honorée par la présence de M. Ide, professeur à la faculté de médecine, a lieu le 16 juin. Elle est consacrée tout entière à l'intéressant problème de la *dissociation électrolytique*.

M. Gustave Verriest fait un exposé très complet de la *théorie des ions*, basée sur les recherches cryoscopiques et ébullioscopiques de Raoult et sur les observations de Van t' Hoff relatives aux phénomènes de pression osmotique.

On a constaté que les lois de Mariott et de Gay-Lussac s'appliquent aux solutions liquides, pourvu qu'on considère la pression osmotique en place de la pression gazeuse.

Ces lois ne sont mises en défaut que par les solutions électrolytiques, les mêmes qui présentent les anomalies observées par Raoult et qui jouissent de la propriété de conduire le courant électrique.

Ces considérations, parmi bien d'autres que nous ne saurions énumérer ici, ont déterminé les physiciens à considérer les solutions électrolytiques comme plus ou moins dissociées en particules libres appelées ions.

Chaque ion porte une quantité déterminée d'énergie électrique; du nombre de ces ions, de leur vitesse et de leur charge, dépend la conductibilité de l'électrolyte.

La théorie des ions permet d'expliquer, d'une façon élégante, la genèse de la tension aux bornes d'une pile; elle rend compte aussi de plusieurs phénomènes chimiques mal expliqués par d'autres hypothèses.

Disons encore quelques mots de l'excursion technique en Suisse, qu'ont entrepris collectivement la plupart des membres du Cercle.

Arrivés à Bâle le 29 juin, nous avons visité successivement : les centrales électriques de Rheinfelden et de Zurich, les ateliers de construction d'Oerlikon et de Brown-Boverie, le chemin de fer triphasé de Burgdorf à Thoune, l'usine de la Kander, la station centrale de La Chaux-de-Fonds. Nous avons admiré la puissance d'outillage et la perfection du travail dans les ateliers visités, mais ce qui nous a frappé surtout, c'est la diversité, l'ampleur et la hardiesse des installations électriques en Suisse.

Tantôt c'est l'énergie des chutes d'eau qu'on emprunte, tantôt celle des machines à vapeur ou des moteurs à gaz qu'on utilise, pour produire du courant, triphasé comme à Rheinfelden, monophasé comme à Zurich, continu sous haute tension comme à La Chaux-de-Fonds.

Ces courants sous toutes leurs formes, survoltés, transformés, assouplis aux besoins les plus exigeants, s'en vont à 50 kilomètres de distance alimenter d'énergie les industries chimiques ou textiles, de lumière les moindres villages, de force les tramways des villes et les chemins de fer des montagnes.

Il me reste à clôturer le bilan des opérations de notre Cercle.

A l'actif j'inscris le travail fourni par chacun des membres et les utiles leçons que tous nous en avons retirées; au passif une dette de reconnaissance envers nos professeurs qui ont pris l'initiative de la formation du *Cercle des Électriciens* et qui nous ont dirigés dans nos travaux et nos discussions.

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Vice-présidents d'honneur : Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et Mgr Mercier.
Directeur : R. P. Maurice Raepsaet, SS. CC.

CONSEIL (1).

1903-1904.

Président : M. Fritz Willems.
Vice-Président : M. Joseph Vanden Eynde.
Secrétaire : M. Albert Michotte.

Conseillers :

MM. Fern. Malengreau, Fern. Tenret, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Paul Gendebien, Pierre Nève, Fl. Van Cauwenbergh, Fern. Courtois, comte Renaud de Briey, Charles Lefebvre, comte de Lichtervelde, l'abbé De Backer, Franç. Van Cauwelaert.

(1) Le conseil de 1902-1903 était composé de MM. Fritz Willems, président; Joseph Vanden Eynde, vice-président; Albert Michotte, secrétaire; Fern. Malengreau, Fern. Tenret, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Pierre Nève, Fern. Courtois, comte de Lichtervelde, Paul Gendebien, Fl. Van Cauwenbergh, Franç. Van Cauwelaert, l'abbé René Rutten, l'abbé Paul Michotte, Charles Collard, Jules Prikaertz, Etienne Orban, Henri Goffart, conseillers.

RAPPORT
sur l'ADORATION EUCHARISTIQUE des Étudiants pour l'année 1902-1903.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

La cérémonie d'aujourd'hui ouvre la quatorzième année d'existence de l'Adoration Eucharistique des Étudiants.

Il ne serait peut-être pas inutile de jeter un rapide coup-d'œil sur le passé, et de tâcher de trouver dans cette histoire, si brève encore, les enseignements, qu'elle doit, certes, déjà contenir.

L'Adoration fut fondée en 1890 par le R. P. Maurice Raepsaet, supérieur des Pères des SS. CC., et grâce au dévoûment d'un étudiant, devenu prêtre depuis lors et qui occupe aujourd'hui, une chaire de l'Université : M. le professeur Armand Thiéry.

L'Adoration Eucharistique prit, dès son origine, un développement si rapide, que, six ou sept années après sa fondation, il y avait telle affluence d'étudiants à ses réunions solennelles que l'église de la Congrégation de Picpus, où elles avaient lieu, n'en pouvaient contenir le nombre.

Cette œuvre était visiblement bénie par Dieu.

Non contents de ces résultats, les étudiants avaient, en plus de leur jour d'adoration mensuelle, pris successivement l'initiative d'accompagner le clergé lors des administrations générales de la paroisse St-Pierre, et de former la garde d'honneur du Très Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu.

L'année qui vient de s'écouler, a continué ces traditions.

En effet, malgré l'épanouissement considérable de toutes les œuvres religieuses telles que : Congrégations, Tiers-Ordre de St-François, etc., qui sont nées au sein des Etudiants de l'Université catholique, on a pu constater encore, chaque premier mercredi du mois, la présence de quatre-vingts membres de l'OEuvre.

Malgré la multiplicité et la diversité des voies dans lesquelles la piété personnelle de chacun peut à présent, chercher la satisfaction de ses tendances et de ses aspirations individuelles, il s'est trouvé quatre-vingts

jeunes gens, qui s'unissaient, tous les premiers mercredis du mois, dans une même prière d'adoration à la fois et de réparation au Sacré-Cœur, et qui puisaient dans cette oraison commune, le réconfort et la consolation.

Nos deux réunions plénières qui ont eu lieu le 12 décembre et le jour du Mardi-gras, ont été spécialement brillantes cette année-ci. Deux orateurs dominicains, le R. P. Van den Wildenberg et le R. P. Iweins, prieur de la Maison de Louvain, avaient, en effet, bien voulu, pour nos saluts solennels, nous prêter l'appui de leur parole et de leur science.

Enfin, lors de la Fête-Dieu, nombreux étaient les membres de notre Association qui s'étaient réunis pour porter le dais ou accompagner le St-Sacrement, lui rendant ainsi un hommage public et solennel d'adoration au nom de l'OEuvre toute entière.

Puisse l'année qui commence, renouveler les résultats obtenus par nos prédécesseurs, puisse-t-elle même les dépasser ; — c'est notre vœu à tous.

Puisse Dieu continuer à bénir notre œuvre, comme il l'a fait si spécialement jusqu'ici.

Avant de terminer ce rapport, il me reste un devoir de gratitude à remplir. Je voudrais vous présenter nos sentiments de reconnaissance, Monseigneur, pour le témoignage de haute bienveillance que vous avez bien voulu nous donner une fois de plus, en venant présider la cérémonie d'aujourd'hui.

Et à vous aussi, Mon Révérend Père, qui avez si courageusement et si généreusement assumé toute la charge de la direction de l'Adoration Eucharistique, un grand merci, au nom de tous les Etudiants !

ALBERT MICHOTTE,
secrétaire.

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université ; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire ; M. Fr. Collard, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine Remy, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. l'abbé Hontoir, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

MM. l'abbé Beekman, Joseph, de Gand, candidat en philosophie et lettres.
l'abbé De Wals, Charles, de Sterrebeek, id.
l'abbé Lefort, Théophile, d'Orchimont, id.
l'abbé De Hovre, d'Audenarde, id.
l'abbé Fiévez, de Baudour, id.
l'abbé Hontoir, de Gosselies, id.
Dauby, Albert, de Louvain, id.
Barthels, Henri, de Liége, id.
De Messe, Ernest, de Neufchâteau, id.
Van Keymeulen, Valère, de Herzele, id.
Henquinez, Joseph, de Looz, id.
Jamsin, Ernest, de Marcinelle, docteur en philosophie et lettres.
De Jonge, Edouard, de Grimmingen, id.
l'abbé De Rume, Emile, de Celles, id.
l'abbé Smits, Xavier, de Bois-le-Duc, étudiant en archéologie chrétienne.
l'abbé Winkelmans, de Bruxelles, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1902-1903, par M. l'abbé Emile DERUME, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

L'importance des travaux accomplis dans une société ne doit pas toujours se mesurer à la place que prend leur énumération. C'est là une vérité de sens commun que vous connaissez, mais qu'il est utile de vous rappeler au début de ce rapport. Une ligne me suffira pour dire ce qui s'est fait l'an passé dans notre Société : nous nous sommes occupés d'art antique. Mais sous ce titre modeste que d'exercices utiles et hautement intéressants ont rempli nos séances! La bibliothèque de la Société s'est enrichie de la collection des *Denkmäler griechischer und römischer Skulptur* éditée par Furtwängler et Urlichs. Chacun de nous en a interprété trois planches. Ainsi les principales époques de l'art grec et de l'art greco-romain ont été parcourues. Ces exercices constituent donc, pour ainsi dire, un cours pratique d'art antique. Nous avons eu l'avantage de nous familiariser avec un certain nombre de livres d'art et d'apprendre par les maitres eux-mêmes à voir et à analyser. Nous avons utilisé pour nos travaux, outre les analyses substantielles de chacune des planches dues à Furtwängler et à Urlichs, *L'histoire de la Sculpture grecque* par Collignon, 2 vol. Paris, 1887; les *Monuments de l'art antique* de Rayet, 2 vol. Paris, 1884; les *Antike Denkmäler der griechischen Götterlehre* par O. Müller, Wieseler et Wernicke; les *Alte Denkmäler* de Welcker, 5 vol.; le *Guide des musées de Rome* par Helbig et celui de *Florence* par Amelung.

Deux étudiants en archéologie chrétienne, MM. les abbés Smits et Winkelmans, nous ont fait l'honneur de se joindre à nous, de prendre part à nos travaux et de nous apporter la contribution précieuse de leur savoir et de leurs observations.

Aujourd'hui, Messieurs, je dois vous conduire sur un terrain plus froid et moins riant que celui de l'art si vivant des anciens; je dois vous

parler du culte des morts chez les Romains, d'après les descriptions qu'en donnent les épitaphes.

Dans cette matière beaucoup trop considérable pour être traitée dans ce rapport, j'ai choisi un seul point, le culte qu'à certains jours de l'année les survivants rendent à leurs morts. Je me propose d'exposer les cérémonies dont se compose le culte et de les interpréter.

L'exposé qui va suivre n'est pas absolument neuf (1). Cependant, il pourra montrer quels sont parmi les différents actes du culte des morts ceux qui sont le plus en usage; il permettra en outre de dire quelques mots de la conception que ce culte révèle au sujet de la nature du défunt et du sort qui lui échoit au tombeau.

Le culte des morts comprend les offrandes faites au défunt et le repas. Les offrandes consistent en libations, en mets, en fleurs.

Les libations se composent de vin (2), d'huile de miel, de lait (3); le vin semble la boisson préférée du défunt, celle qu'il est censé réclamer le plus volontiers : « Vous tous, ô convives, lui fait-on dire, apportez-moi maintenant des coupes de bon vin » (4). — « Je répandrai sur tes ossements le vin que tu n'as jamais bu » (5), est-il dit ailleurs.

Les libations sont la partie la plus importante des offrandes dues au défunt; c'est à elles en effet que les épitaphes et les testaments font le plus souvent allusion. Lorsque par exemple, la ville de Pise décrète des honneurs funèbres à Lucius et à Gaius Cæsar, elle ne mentionne parmi les offrandes que les libations de lait, de miel et d'huile (6). Ce fait est confirmé par l'examen des sources monumentales : les tombes sont en effet spécialement aménagées pour permettre aux liquides d'arriver jusqu'à la dépouille mortelle qu'elles renferment. Tantôt un tube de plomb donne communication avec l'intérieur des sarcophages (7), tantôt les cippes funéraires sont disposés de telle sorte que les libations par-

(1) Voir entr'autres : Preller-Jordan, *Römische Mythologie*, II, p. 99 s. (Berlin, 1881-1883). — Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, III, bd. Sacralwesen 2te aufl. 1885, p. 310 ss.

(2) Païs 181, vinum profundatis.

(3) CIL, XI, 1420 : Singulae urnae lactis melli olei fundantur.

(4) CIL, VI, 19007 : Bücheler, Anthol. latina 562. Convivae cuncti nunc mi bona pocula ferte. cf. VI, 16913, B. 1223.

(5) CIL, VI, 23472, B. 1107 : Ossibus infundam quae numquam vina bibisti.

(6) Voir CIL, XI, 1420.

(7) *Notizie degli scavi*, 1886, p. 70.

viennent jusqu'à l'urne contenant les cendres du défunt : « A l'intérieur (des cippes) se trouve une ou plusieurs urnes funéraires en terre cuite et plus rarement en verre, communiquant avec l'extérieur par un tube libatoire dont une niche cintrée abrite l'orifice » (1). Tantôt la dalle placée devant le cippe est percée d'un trou rond, un tube s'enfonce de là verticalement dans la terre (2).

Outre les libations qui en forment, comme nous venons de le voir, la partie principale, le culte des morts comprend des offrandes de mets. C'est ce que nous indiquent les expressions « cibi » et « escae » (3). Les mets offerts au défunt sont le plus souvent désignés par ces expressions générales ; quelques inscriptions cependant sont plus explicites. Dans son testament, un donateur demande qu'on lui fasse tous les ans, au jour anniversaire de sa naissance, un « sacrificium ansare et libo » (4). Nous savons ce qu'est le libum, d'un usage fréquent dans les sacrifices aux dieux (5) : c'est un mélange de miel, de farine, d'huile, de fromage et d'œufs (6). Mais nous ne pouvons déterminer de façon satisfaisante la signification de anser (7). Une autre inscription parle d'un « tucetum » (8) : espèce de met composé de viande. Les sources épigraphiques n'en disent pas davantage, mais nous savons d'ailleurs que l'on offre au défunt du pain de farine pure, des œufs, des lentilles, du sel, des fèves (9).

(1) Delattre, *Revue archéologique*, 1898, II, p. 217. CIL, VIII, p. 1301-1302.

(2) Mau, *Sepolcri della via Nucerina* (Pompei) dans les *Mittheilungen des Kaiserlich deutschen archäolog. Instituts*. Römische Abtheilung, III, p. 120. — Voir Fustel de Coulanges, *La cité antique*, 17e éd. Paris, 1900, p. 13.

(3) CIL, V, 2315 : ad rosas et escas ducendas ei omnibus annis Cfr. V, 2176, 2090, 4015, 4017.

(4) CIL, V, 7906.

(5) Par exemple : Tibulle, II, 2, 8.

Atque (g nius) satur libo sit madeatque mero.

(6) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v. librum, p. 1258 [Toutain].

(7) C'est le seul passage où ce mot se rencontre ; on a voulu le mettre en rapport avec *anser* qui signifie *oie* (Mommsen, CIL, V, ad n. 7906). De fait *anser* s'est aussi écrit *ansar*, puisque Probus (Appendix, IV, 198, 22, 23) dit : *anser, non ansar*, et que le glossarium au mot *ansar* traduit par χήν, Κύκνος (voir le *Thesaurus linguae latinae*, de Berlin, s. v., II, 123). Mais nulle part on ne trouve de trace du sacrifice d'une oie dans le culte (voir dans Marquardt, *Sacralwesen*, p. 173 s., la liste des animaux offerts en sacrifice). D'après de Marchi (*Il culto privato di Roma antica* (2 vol. 1896-1903, Milan), II, p. 143, n. 3), *ansar* désigne peut-être un vase à anses servant aux libations.

(8) CIL, V, 2072.

(9) Marquardt, *Sacralwesen*, p. 313.

Tels sont les aliments que la piété des survivants procure à leurs morts. On les désigne souvent sous les expressions générales de « profusiones » ou « sacrificium ». D'après l'étymologie de « profusiones », ce mot (profundere) doit plutôt s'appliquer aux libations. Est-ce à dire que lorsqu'un testateur n'ordonne que des « profusiones » sur son tombeau, il ne veut parler que des libations? ou bien sous cette désignation, comprend-il toutes les offrandes en usage dans le culte des morts? C'est ce qu'il est difficile de décider.

Outre les libations et les mets, les offrandes comprennent des fleurs. Ce sont des roses (1), des violettes (2), des lis (3), des amarantes (4), des branches de myrte (5). Tantôt on les sème sur la tombe (6), tantôt on en forme des couronnes que l'on dépose en l'honneur du défunt (7).

Lorsque les offrandes sont terminées, lorsque le défunt a reçu les libations et les mets accoutumés et que les fleurs ornent sa tombe, une autre cérémonie a lieu, désignee tantôt par « cena » (8), tantôt par « epulum ». On sait qu'à Rome, les fêtes funèbres sont ordinairement accompagnées d'un banquet, qui a lieu près de la tombe et auquel prennent part les parents du défunt. Est-ce ce banquet qu'il faut entendre par le terme « epulum »? « Epulum » en effet est différent de « cena » et peut désigner des largesses faites à des gens de classe inférieure, souvent sans qu'il y ait banquet, tandis que « cena » désigne un banquet proprement dit donné à des personnes de rang égal (9).

Dans les inscriptions, « epulum » désigne tantôt le repas qui se donne aux magistrats du collège auquel le testateur a fait son legs funèbre et aux fêtes réglées par lui, tantôt les largesses distribuées au petit peuple en vertu de la volonté du testateur et à l'occasion des mêmes fêtes funèbres.

On le voit, « epulum » n'a pas toujours le sens de repas proprement dit, mais peut s'appliquer à une simple distribution d'huile (10), de pain, de

(1) CIL, VI, 10248, 9626. — V, 4489, 4410, 4016, 4871, 4440, 4015, 4017, 4448, 4490, 2090, 2315. — XI, 132, 1436.
(2) VI, 10239, 10248, 10234. — V, 6363
(3) CIL, V, 5272.
(4) V, 7357.
(5) V, 5272.
(6) XI, 132.
(7) V, 5272.
(8) Cena parentalicia. Notizie degli scavi, 1896, II, p. 19.
(9) Notizie degli scavi, 1902, p. 143.
(10) CIL, V, 5272.

vin mêlé de miel (1). Ces largesses sont parfois complétées ou remplacées par une distribution de sportules, c'est-à-dire d'argent (2).

Au nombre des cérémonies funèbres, nous trouvons également mentionnés des « silie » et un lectisternium. Une femme de Brixia lègue un champ au collège des fabri de cette ville, à condition de célébrer des « silie » au jour anniversaire de sa naissance (3). Aucune autre inscription ne parle de ces « silie » et le mot ne se rencontre nulle part ailleurs. Que faut-il entendre par là?

Mommsen identifie ce rite avec le silicernium (4), repas offert au défunt après les funérailles (5). Cette explication est la seule plausible.

De même le lectisternium aux fêtes des morts ne nous est connu que par une inscription. Un Appius Eutychianus lègue trente mille sesterces à un collège, afin que du revenu de cette somme on place un lectisternium devant sa statue au jour anniversaire de sa naissance (6). Ce rite consiste probablement comme les « silie » à offrir un repas au défunt; c'est ainsi que l'interprètent de Marchi (7) et Bouché-Leclercq (8). Cependant il doit faire allusion à une pratique spéciale. Dans le culte des dieux, en effet, il existe un rite de ce nom : c'est un repas offert aux dieux et dans lequel les statues de ceux-ci sont couchées sur des lits. Le nom de lectisternium emprunté pour un rite du culte des morts ne doit-il pas indiquer une certaine analogie entre ce rite du culte des morts et le rite du culte des dieux? Il n'est pas improbable que la statue du mort était couchée pour ce repas comme l'étaient celles des dieux. Ce fait n'a rien qui doive étonner : Tertullien, en effet, disait aux païens de son temps : « En quoi diffère le silicernium de l'epulum de Jupiter »? (9).

(1) CIL, XI, 4789 : crust(um) et mulsum.

(2) Voir Waltzing, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains* (4 vol. Louvain, 1895), I, p. 294 et n. 1.

(3) CIL, V, 4489 : « ut ex reditum (sic) ejusdem agelli quot annis *silie* conjugi suo id est prid. K Mart. diae natalis ejus, item pr. K Mar. diae (sic) natalis sui singulis ex (denariis) L per magistros celebrentur.

(4) « Siliae mihi videntur esse epulae mortuariae notae sub nomine silicernii, quod vocabulum recte jam antiqui derivant a silendo. » Mommsen, CIL, V, ad n. 4489.

(5) Preller Jordan, *Römische Mythologie*, II, p. 96.

(6) « Die s(upra) s(cripta) natalis ejus *ante statuam lectisternium ponant.* »

(7) *Il culto privato di Roma antica*, I, p. 190.

(8) Dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio s. v. lectisternium, p. 1007, n. 9.

(9) « Quid differt ab epulo Jovis silicernium ? » Tertullien. *Apologétique*, 13.

Le culte des morts comportait-il aussi des sacrifices sanglants? Une seule inscription en fait mention. C'est le décret de la ville de Pise déterminant les honneurs funèbres à rendre à Lucius et à Gaius Caesar, les deux fils d'Auguste. Un bœuf et une brebis doivent être immolés à leurs dieux mânes (1). Mais ce cas particulier d'honneurs rendus aux fils du chef de l'Etat ne peut nous autoriser à conclure à un usage général. On a tiré argument des autels placés dans les colombaires et dans les monuments de collèges (2). L'argument est insuffisant : ces autels pouvaient n'être destinés qu'au sacrifice du *porcus* qui accompagnait toutes les funérailles (3).

D'ailleurs aucune inscription, pas même celles qui décrivent le plus minutieusement les cérémonies du culte, ne parle de ces sacrifices, à l'exception de celle qui vient d'être citée plus haut. En l'absence de textes explicites on ne peut donc rien conclure.

* * *

Tel est, d'après les inscriptions funéraires, le culte rendu aux défunts après la sépulture, à l'epoque impériale (4). Quelle est à présent la signification de ce culte? Si l'on interroge ceux mêmes qui le pratiquent, ils répondent qu'il est destiné à célébrer, à faire revivre la mémoire du défunt : « ad colendam memoriam » (5) « ad confrequentendam memoriam » (6) « memoriæ quam diutissium sacrificari » (7) etc.

Certes les banquets, les largesses distribuées aux fêtes funéraires, les fleurs dont on orne la tombe, sont de nature à honorer, à rappeler la mémoire du défunt, à la célébrer avec le plus grand apparat possible. Mais comment des libations, des repas peuvent-ils faire revivre la mémoire d'un mort? De leur nature, ces rites sont évidemment destinés à nourrir le défunt, à lui procurer des jouissances matérielles.

A l'époque impériale, la signification primitive de ces rites doit avoir été bien altérée. Depuis longtemps, l'on ne croit plus que le défunt, dans

(1) CIL, XI, 1420. « bosque et avis atri infulis caeruleis caerulati diis manibus ejus mactentur. ».

(2) Roschers, *Lexicon für mythologie der Griechen und Römer*. S. V. Manes, II, p. 2318 (Steuding).

(3) Cic. de legibus II, 22, 55.

(4) Toutes ces inscriptions datent en effet de cette époque.

(5) CIL, V, 5272, 2046.

(6) CIL, V, 4520.

(7) CIL, V, 7501.

sa demeure éternelle, survive à la façon dont il vivait sur terre, avec son corps, ses facultés et ses besoins matériels ; l'on ne croit donc plus que le défunt goûte les aliments qu'on lui offre. Pourtant la coutume a persisté, grâce sans doute au respect des Romains pour les traditions léguées par les ancêtres.

Mais cette conception supérieure du sort du défunt dégagé de toute attache avec son corps, est-elle si générale ? A-t-elle dépassé le cercle des esprits cultivés et pénétré la grande masse du peuple ? Il semble que non. Le respect de la tradition suffit-il pour justifier la longue durée d'une coutume si grossière ? Comment expliquer l'attachement si vivace que l'on constate à l'égard de ces repas offerts au défunt ? Les libations, on l'a vu, forment la partie la plus importante des rites des fêtes funèbres. Comment expliquer l'insistance avec laquelle les morts sont censés réclamer ces offrandes ? Ces faits ne s'expliquent que par l'influence toujours présente de la conception primitive du sort des défunts, conception qui leur attribue les facultés, les sensations, les goûts, les besoins de l'existence terrestre (1). Une telle conception a pu subsister chez des esprits grossiers que nul enseignement ni religieux ni philosophique ne venait éclairer.

La coutume de déposer des aliments sur les tombes est aussi vieille que la croyance à une existence matérielle du défunt au lieu même où il a été enterré. On la retrouve chez tous les peuples et dans toutes les religions (2). En particulier, les libations de vin, d'huile et de miel sont en usage chez les Grecs d'Homère (3). La fève est depuis longtemps à Rome consacrée aux morts ; il est défendu au prêtre de Jupiter, sous peine d'impureté, d'en prononcer même le nom.

Faut-il aller plus loin dans l'interprétation de ces rites ? Faut-il les considérer comme une preuve de la croyance à la divinité des morts ? Certains répondent affirmativement. Se basant sur ce que les libations

(1) Voir sur ce point : Stephani, *Der ausruhende Heracles* dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de St-Pétersbourg*, 6e série. *Sciences politiques* etc., t. VIII, St-Pétersbourg, 1854, p. 19. Saint Augustin montre combien était vivace de son temps l'usage d'offrir des aliments aux morts : « Miror cur apud quosdam infideles hodie tam perniciosus error increverit, ut super tumulos defunctorum cibos et vina conferant quasi egressae de corporibus animae carnalis cibos requirant. » Sermo XV de Sanctis.

(2) Voir Rohde Psyche 2 vol. 3e édit., Leipzig, 1903, I, p. 243. Lagrange, *Etudes sur les religions sémitiques*, Paris, 1903, p. 277. Lippert, *Die religionen der europäischen Kulturvölker*. Berlin, 1881, p. 84.

(3) Odyssée, X, 517-534. Rohde Psyche, I3, pp. 231, 242.

usitées dans le culte des morts sont également usitées dans le culte des dieux, ils n'hésitent pas à ériger en certitude absolue que le culte des dieux n'est qu'une évolution du culte des morts regardés comme dieux (1). A cette affirmation il me suffira d'opposer tout d'abord une raison de bon sens, me semble-t-il : la similitude des rites n'implique pas nécessairement l'emprunt d'un culte à l'autre, elle permet de conclure de façon certaine à une conception analogue des dieux et des morts : les uns et les autres sont capables des jouissances matérielles; les dieux sont conçus à l'image des hommes avec des facultés et des sensations semblables à celles des hommes.

C'est ce qu'affirme également Smith (2) : « Arguer de ces parallèles que l'adoration des dieux est fondée sur le culte des morts serait dépasser les prémisses; on peut conclure seulement que les mêmes moyens reconnus comme efficaces pour maintenir une alliance durable entre le vivant et le mort étaient employés dans le but religieux de resserrer l'union entre l'adorateur et le dieu. »

Pour ce qui concerne en particulier les Romains, il est certain que la pratique de l'apothéose existait à l'époque impériale et d'après le témoignage de Tertullien cité plus haut, il était parfois difficile de distinguer les rites du culte des morts et les rites du culte des dieux. Ce n'était pas seulement les empereurs, mais aussi les particuliers qui recevaient parfois les honneurs divins. Mais tout cela constitue, comme le dit Preller, des exceptions et des anomalies, empruntées au culte grec des héros (3). En tous cas, ces pratiques ne prouvent rien pour la signification primitive du culte.

(1) Voir Furtwängler, *La collection Sabouroff* (2 vol., Berlin, 1883-1887), I, p. 17. Samter, *Die Familienfeste der Griechen und Römer* (Berlin, 1901), p. 84.

(2) Smith, *Les religions sémitiques*, dans Lagrange, *Etudes sur les religions sémitiques*, p. 278. — Citons encore le témoignage d'un Américain : *The relation of ancestor worship to the worship of the gods is not made clear; or rather, since it is not possible to make that clear in all points, the problem is not recognised as once to be solved.* The classical Review, juin 1903, p. 278. — Compte rendu de Harvington et Folman : *Greck and Roman Mithology* (Rouse).

(3) *Römische Mythologie*, II, p. 96, n. 1.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XVIIIe ANNÉE : 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. J. SENCIE, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. CH. MOELLER, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Goemans, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Jacquin, O. P., licencié en sciences morales et historiques.
Barbe, Paul, *item.*
Janssen, Jean, candidat en sciences morales et historiques.
Le R. P. Dumont, S. J., candidat en philosophie et lettres.
Bogaerts, Custave, *item.*
Dorf, Alfred, *item.*
Hinderyckx, Edmond, *item.*
De Muelenaere, Robert, *item.*
Weemaes, René, *item.*

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1902-1903.

I.

Section d'histoire ancienne.

sous la direction de M. Sencie, professeur ordinaire.

Dans la section d'histoire ancienne, bien que les assistants aient fait défaut cette année, la Conférence n'a pas tout à fait chômé : son action s'est concentrée dans une seule séance, mais d'un intérêt exceptionnel, parce que c'est son directeur lui-même qui en faisait tous les frais. Dans une séance publique et plénière des Conférences universitaires d'histoire et de philologie à la date du 12 février 1903, M. le chanoine Sencie, Directeur de notre section d'histoire ancienne, a bien voulu nous exposer l'expédition archéologique en Grèce, à laquelle il avait pris part l'année précédente sous les auspices de l'Institut allemand d'Athènes. Le grand auditoire de zoologie ne s'est pas trouvé trop vaste pour contenir la nombreuse assistance avide d'entendre le sympathique conférencier.

M. le Directeur nous a d'abord fait connaître l'organisation de ces expéditions annuelles de l'Institut archéologique allemand et les multiples avantages scientifiques et pratiques qu'elles présentent. Elles comprennent trois parties : 1° la traversée du Péloponnèse, à laquelle se rattache une excursion aux îles Leucade, Céphalénie et Ithaque et la visite des ruines de Delphes; 2° le tour des îles de l'archipel et 3° un voyage à Troie et à la vallée du Scamandre. Quant à l'ancienne Athènes, elle est étudiée avant et après les expéditions et dans les intervalles qui les séparent.

Le conférencier retrace ensuite l'itinéraire des différents voyages en se servant d'une carte dessinée *ad hoc* et en s'arrêtant aux endroits les plus remarquables par les souvenirs qu'y a laissés l'antiquité classique.

A l'occasion du premier de ces voyages, l'orateur nous entretient plus longuement des palais de la plaine d'Argos, de Tirynthe et de Mycènes,

des fouilles d'Olympie et des trésors artistiques accumulés dans son musée, des recherches qui se font actuellement à Leucade et de la question homérique qui s'y rattache, enfin des travaux exécutés par l'Ecole française d'Athènes à Delphes et des magnifiques résultats de ces travaux.

Dans le voyage des îles il nous arrête à Délos, l'île sacrée qui présente le plus beau champ de fouilles de la Grèce, fouilles qui sont malheureusement inachevées; à Myconos où se trouvent rassemblées les inscriptions innombrables trouvées à Délos; à Mélos où des archéologues américains ont découvert un ensemble imposant de constructions mycéniennes; à Cnossos, en Crète, dont l'antique palais, le palais dit de Minos, vient de revoir le jour, après trois mille ans d'ensevelissement, grâce aux admirables recherches de l'archéologue anglais Evans; enfin à Théra, l'île volcanique qui doit au zèle généreux et infatigable de Hiller von Gaertringen, la place d'honneur qu'elle occupe de nos jours parmi les îles de la mer Egée.

En retraçant le voyage de Troie il nous expose les travaux de Schliemann et de Dörpfeld et nous parle des neuf villes qui se sont élevées dans le cours des siècles antiques sur la fameuse colline d'Ilion.

Dans la seconde partie de sa conférence M. Sencie nous a fait les honneurs de la Grèce en nous promenant, au moyen de projections lumineuses, à travers une centaine de tableaux représentant des paysages, des monuments, des champs de fouilles et quelques chefs-d'œuvre récemment découverts de la sculpture grecque. Théra et Athènes avaient ici une part prépondérante, Théra avec ses sites pittoresques, Athènes avec son Acropole et les magnifiques monuments qui la couronnent ou l'entourent.

Ces photographies nous permettaient de constater qu'en dehors de l'intérêt archéologique, la Grèce offre au touriste une série inépuisable de paysages pittoresques. La magie de ces paysages, nous disait le conférencier, est due au concours de trois sources de beauté nulle part réunies comme ici : la mer qui s'y prodigue sous toutes les formes; la ligne infiniment variée des montagnes et la transparence admirable de l'air.

Une fois de plus il nous a été donné de constater qu'après dix générations de philologues qui se sont succédé dans ce domaine, l'antiquité n'est pas une terre épuisée : l'archéologie et l'épigraphie nous réservent encore bien des surprises. Mais c'est sur les lieux qu'il faut actuellement l'étudier. Telle fut cette intéressante conférence, venue à son heure, au moment où la célèbre Ecole française d'Athènes a bien voulu ouvrir ses

portes aux philologues belges. Désormais les travailleurs de la section ancienne n'ont rien à envier à leurs émules de la section moderne : à ceux-ci, les archives du Vatican ; à ceux-là, Athènes avec toute sa constellation de stations archéologiques.

II.

Section d'histoire moderne

sous la direction de M. le professeur Mœller.

(Rapport de M. R. Weemaes.)

Pendant ces trois dernières années, la Section d'histoire moderne a mis à l'étude les productions historiques principales de la renaissance Carolingienne. C'est ainsi qu'elle a successivement analysé la *Vita Karoli* d'Eginhard (1), les *Historiarum libri IV*, de Nithard (2), pour finir cette année par le *De Ordine Palatii*, d'Hincmar (3).

Ces trois auteurs présentent ce point de ressemblance, qu'ils traitent de sujets essentiellement laïques, phénomène assez rare à une époque où les clercs ne s'attachaient guère dans leurs écrits qu'à célébrer les hauts faits de leurs saints et de leurs monastères.

Entre ces trois productions, ce qui distingue le *De Ordine*, ce qui assigne à son auteur une place à part parmi les écrivains du Moyen Age, c'est qu'il traite des *institutions de son époque*, fait alors d'une extraordinaire rareté : les contemporains, en effet, ne se doutaient guère de l'évolution lente, mais constante que subissaient leurs institutions ; non pas qu'Hincmar ait eu une conscience plus nette de cette *loi* de l'histoire (4), et qu'il ait su en systématiser les étapes dans le sens théorique où l'entendent les modernes. Il ne l'a pas même entrevue ; se plaçant sur un terrain exclusivement pratique, il n'écrit que pour l'instruction des personnages auxquels s'adresse son livre.

Fidèles au plan que les membres de la Conférence d'histoire moderne

(1) Voir *Annuaire* de l'Université cath. 1902, pp. 183-185.

(2) Voir *Annuaire* de l'Université cath. 1903, pp. 231-235.

(3) Nous avons pris l'édition allemande de V. Krause. Hincmarus, *de ordine palatii*. Hanovre, 1894.

(4) Pour le sens que nous attribuons à ce mot, voir Paul Viollet. *Droit public*. Introduction, p. 1, note 1.

s'étaient tracé les années précédentes, nous nous sommes imposé une double tâche.

La première consistait à étudier le *De Ordine Palatii* dans son texte, sans nous préoccuper des travaux modernes qui l'ont mis à profit ou qui lui ont été consacrés, et d'en extraire toutes les données d'importance historique.

Après avoir dressé un cadre provisoire, nous avons commencé par élucider quelques questions d'ordre préliminaire qui répondent à ce que l'on appelle en histoire : la *critique externe*, où nous avons traité successivement de la critique textuelle et de la provenance indirecte et directe de l'œuvre.

Critique textuelle : nous l'avons éliminée; les manuscrits font défaut; c'est l'édition *princeps* qui fait autorité, celle qui a été publiée pour la première fois par Jean Buys S. J. en 1602, d'après un manuscrit de Spire qu'on n'a plus retrouvé. La critique de restitution n'a donc pas de raison d'être ici.

Provenance indirecte de l'œuvre : quelles sources Hincmar a-t-il employées? Ce travail nous était rendu plus facile par les annotations de l'éditeur. Nous avons ainsi constaté que l'auteur a puisé aux Saintes-Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament; qu'il a eu recours aux Pères d'Eglise; qu'il n'a pas négligé, enfin, les classiques. (Voir p. ex. page 7, chap. 1.) En passant, nous avons eu l'occasion de faire cette remarque que le *De Ordine* comme les autres ouvrages du temps ne mentionne jamais des textes de classiques perdus; on en était dès cette époque où nous en sommes aujourd'hui.

Provenance directe de l'œuvre : qu'est-ce que l'ouvrage nous apprend sur l'auteur, son époque, son pays, sa condition sociale, politique et religieuse? Les renseignements sont fort minces dans notre texte. Généralement Hincmar ne parle pas de lui-même. Ce n'est que par allusion qu'il nous laisse entrevoir quelques rares données sur ces points.

Quant à la *critique du fond*, le premier travail à faire ici consistait à rechercher *l'ordre* dans lequel l'auteur a présenté ses idées. On peut distinguer dans le « De Ordine » trois grandes parties : la première où l'auteur parle de la *Dignité Royale* et de ses devoirs (3-11); la deuxième où il s'étend sur l'organisation du *Palais* ou gouvernement central (11-28); la troisième où il est question du *Royaume* (29-36). L'ouvrage comprend en outre un *prologue* (1-3) et une *conclusion* (37). Tout en déterminant cette division et les subdivisions qu'elle comprend, nous avons constaté que cet ordre ne répond plus à celui adopté aujourd'hui;

il s'agissait donc, après avoir isolé les données fournies par Hincmar sur les différents points qu'il avait traités, de les classer en les ramenant à nos cadres modernes.

C'est ainsi qu'en étudiant l'organisation interne du *palatium*, nous y avons découvert le premier plan de ces institutions auliques qui ont tenu une si grande place dans l'histoire de l'ancien Régime. Dès cette époque, la *chapelle*, — la *chancellerie*, — le *tribunal* du comte palatin, — les services domestiques de la *chambre*, de l'*hôtel*, et des *écuries* forment autant de départements séparés, ayant chacun un grand dignitaire comme chef de service, avec plusieurs rangs de *ministeriales* agissant sous ses ordres. Il était intéressant de rapprocher de cette cour carolingienne les cours princières qui lui ont succédé dans notre pays, et ici, passant de l'analyse à la synthèse, nous avons parcouru à vol d'oiseau tout le moyen âge et jusqu'aux temps modernes, rencontrant sur notre chemin la cour de Flandre au XIIe siècle sous Charles-le-Bon (1), la cour de Bourgogne au XVIe siècle sous Charles-Quint (2), pour finir par la cour de Bruxelles au XVIIIe siècle, sous le régime autrichien (3). Cette synthèse nous a permis de constater la persistance en même temps que les vicissitudes des institutions historiques, d'autant plus vivaces qu'elles répondent à la nature des choses et des hommes, et qu'elles ne sortent pas d'une théorie législative.

Ce travail terminé, il restait à comparer les résultats que nous avions obtenus, avec ceux auxquels ont abouti les savants modernes. Ce travail avait un double avantage : celui d'abord de *compléter* Hincmar sur les points importants laissés dans l'ombre, afin d'avoir ainsi des notions suffisantes sur les institutions que nous venions d'examiner ; celui ensuite de nous faire *apprécier à sa juste valeur*, et l'auteur dont nous avions étudié l'œuvre, et les renseignements que nous y avions puisés sur les institutions : contrôle nécessaire puisque nous avons dû reconnaître que l'*autorité* du « De Ordine » est discutable, là du moins où l'auteur se plaît à décrire plutôt ce qui devrait être que ce qui est, accordant ainsi une part à la subjectivité au dépens de la réalité objective des faits historiques.

Comme termes de comparaison, ne pouvant épuiser la matière, nous

(1) Van Houtte. *La civilisation flamande au commencement du XIIe siècle*. Louvain, 1898.

(2) De Ridder. *La cour de Charles-Quint*. Bruges, 1889.

(3) Gachard. *La cour de Bruxelles sous les princes de la maison d'Autriche*. Bruxelles, 1838 (reproduit dans ses *Études et notices*, vol. III).

avons choisi les deux représentants les plus éminents de la science des institutions franques, l'un en Allemagne, Waitz (1), l'autre en France, Fustel de Coulanges (2).

Editeur des MGH. avec Pertz, auquel il a succédé, Waitz connaît à fond les textes, tant littéraires que diplomatiques. Il était donc parfaitement outillé pour faire l'histoire des institutions. Esprit par excellence analytique, il manque parfois d'idées générales. C'est pour ce motif que nous l'avons rapproché de Fustel de Coulanges, esprit éminemment synthétique. Ce rapprochement nous a fourni en même temps l'occasion de saisir sur le vif la différence profonde qui existe entre le système germaniste, représenté par Waitz, et la thèse romaniste, représentée par Fustel, en particulier, sur le rôle qu'ils assignent respectivement à l'élément populaire dans les assemblées franques.

La présence dans nos rangs de deux collaborateurs qui n'étaient plus des étudiants, nous a valu l'étude de quelques questions qui n'appartenaient pas au fond du sujet, mais qui ne laissaient pas de piquer notre curiosité. Hincmar ajoute la foi la plus entière à la légende du baptême et de la fausse donation de Constantin. Le R. P. Dumont, dans une conférence très écoutée, nous a exposé la critique et la genèse de cette double légende. Son émule, le R. P. Jacquin a bien voulu, de son côté, détacher d'un travail qu'il prépare sur le IXe siècle, l'histoire personnelle de notre auteur, sa jeunesse, sa carrière publique, ses démêlés avec les princes et les prélats, son rôle dans les controverses et les conciles du temps.

Pas plus que les annees précédentes, notre Section de travail n'avait l'ambition ni l'espoir d'apporter du neuf dans cette étude d'Hincmar. Après l'avoir étudié dans son texte, il nous a suffi d'ouvrir l'ouvrage de M. Maurice Prou sur notre sujet (3) pour constater que la matière avait été épuisée avant nous. Ç'a été pour nous une bonne fortune que de pouvoir, à l'aide de ce commentaire si complet, combler bien des lacunes en même temps que constater dans quelle mesure nous avions réussi à mener ce travail d'analyse historique.

(1) Waitz. *Verfassung des Fränkischen Reichs*. Kiel, 1882.

(2) Fustel de Coulanges. *Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*. Paris, 1892.

(3) Prou (Maurice), *Hincmar*, « De ordine Palatii » *texte latin traduit et annoté*. Paris, 1884 (fasc. 58 de la Bibl. de l'Ecole des hautes études).

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique, et Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire.

Directeur : M. F. Collard, professeur.

Secrétaire : M. Em. Derume, de Celles, docteur en philosophie et lettres, professeur au Petit Séminaire de Bonne-Espérance.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Demesse, Ernest, de Houdeng-Goegnies, candidat en philosophie et lettres.,
De Surgeloose, Gustave, d'Anvers, id.,
Henquinez, Joseph, de Looz, id.,
Hontoir, Camille, de Gosselies, id.,
Van Keymeulen, Valère, de Hersele, id.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1902-1903, présenté par M. Emile DERUMD, secrétaire sortant.

Les travaux de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine ont eu cette année pour objet la littérature grecque. L'étude de différentes questions se rapportant aux genres littéraires les plus divers, faite d'après les travaux les plus récents, nous a permis d'élargir les bornes naturellement restreintes du cours d'histoire de la littérature grecque.

Nous avons commencé par les plus anciens monuments du génie grec, les poèmes épiques. La question de la formation de l'Iliade, malgré les nombreuses études qu'elle a provoquées depuis Wolf, est et restera toujours l'objet de controverses. Elle a été traitée tout récemment encore dans un article de M. Girard (1), que nous a présenté M. Demesse. L'Iliade se rattache aux légendes primitives de la Grèce, dont Achille était le héros principal; c'est une Achilléide déformée. Pourquoi, parmi les hauts faits d'Achille, a-t-on précisément choisi la querelle entre le héros et Agamemnon? M. Girard montre que ce thème de la querelle a été particulièrement aimé des aèdes. Basé sur les hostilités fréquentes entre peuplades limitrophes, il a d'abord servi à faire valoir les prétentions de ces peuplades; après l'apaisement des rivalités, il a traduit les aspects de leur idéal. Ainsi en est-il de la querelle entre Achille et Agamemnon, qui, à elle seule, a pu former un poème épique d'une grande étendue. C'est une rivalité de puissance de deux adversaires qui incarnent deux races. Elle fut chantée fréquemment, si bien que le peuple désira connaître les événements auxquels ce fameux différend avait donné naissance. A ce simple épisode de la légende d'Achille on rattacha des événements nombreux, qui devinrent une partie de l'histoire de Troie. Si les choses se sont passées ainsi, il n'est pas nécessaire de faire inter-

(1) Paul Girard, Comment a dû se former l'Iliade, dans la *Revue des études grecques*, juillet-octobre, 1902.

venir, du moins au début, un génie créateur. Le thème fut usé avant que l'Iliade actuelle fût formée.

M. Henquinez nous a fait part des idées de M. Bérard (1) sur les origines de l'Odyssée. Pour M. Bérard, l'Odyssée n'est que la mise en vers grecs et en légendes poétiques des instructions nautiques Phéniciennes. C'est un document géographique, la peinture poétique d'une certaine Méditerranée avec ses habitudes de navigation, ses théories de la vie navale. Les noms de lieux, qu'aucune analogie grecque ni latine ne parvient à expliquer, des situations de villes contraires à toutes les théories des Grecs, nous reportent à une Méditerranée phénicienne. Il faut donc replacer l'Odyssée dans la série des livres analogues que de siècle en siècle, de thalassocratie en thalassocratie, les marines méditerranéennes se sont fidèlement transmis. M. Bérard croit en particulier que l'île de Kalypso ou île de la cachette pourrait bien être l'île de Pergil ou du Persil, près de la côte africaine; Hispania serait elle-même l'île de la cachette.

M. Bérard s'est encore occupé de l'Odyssée dans un autre article, intitulé : *Pour expliquer l'Odyssée* (2), où il s'adresse spécialement aux professeurs.

M. Demesse s'est chargé de nous faire connaître les idées de l'auteur sur l'enseignement de ce poème épique. M. Bérard indique le moyen de faire de la lecture de l'Odyssée, une sorte de lecture de *Robinson Crusoë*. Il faut pour cela « réaliser » les descriptions, les expliquer au point de vue géographique; c'est ce que fait M. Bérard lui-même en se servant d'une comparaison avec les *Instructions Nautiques* publiées par le service géographique de la Marine, et avec deux récits du *Voyage au Levant* de Tournefort et Paul Lucas.

* * *

De l'épopée nous passons au théâtre. Parmi les tragiques, nous avons étudié Euripide. M. Hontoir s'est chargé de nous exposer la dissertation de M. Masqueray (3) sur l'*ambiguitas* chez ce poète. La situation différente des héros de la tragédie et des spectateurs permettait l'emploi de

(1) Victor Bérard, *Les origines de l'Odyssée*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1902.

(2) *Revue universitaire*, 1900, t. 2, et 1901, t. 1.

(3) Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem*, thèse soumise à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, 1895.

ces paroles à double sens que l'on désigne sous le nom d'*ambiguitas*. En effet, avant le spectacle, les Athéniens connaissaient dans les moindres détails ce qu'allaient leur exposer les acteurs. Avant qu'Œdipe parlât, ils savaient qu'ils allaient entendre le récit de son parricide, de son inceste, etc...; ils étaient parfaitement renseignés d'avance sur les événements qui faisaient le sujet de la tragédie. Le héros, au contraire, ne connaît pas les conséquences des actes qu'il pose. Cette double situation permet à l'auteur tragique de mettre, dans la bouche de ses personnages, de ces paroles à sens equivoque, dont le vrai sens n'est pas connu du héros qui parle, mais qui ne peut faire aucun doute pour l'auditeur. Euripide s'est servi de cet artifice de style, mais de façon fort inégale. Sept de ses tragédies n'en fournissent aucun exemple; quatre autres en contiennent quelques-uns; le reste en est si abondamment rempli que plusieurs scènes ne contiennent rien qui soit dit *simpliciter*.

C'est à moi qu'échut la tâche d'analyser le grand ouvrage de Nestle (1) sur le même tragique. Nestle étudie spécialement, dans les œuvres d'Euripide, le philosophe. Jusqu'à présent on n'a voulu voir pour ainsi dire que le côté négatif de sa philosophie. On l'a surtout regardé comme l'antagoniste des mythes et des croyances populaires. Nestle montre en lui le philosophe éclectique, reflétant les systèmes et les doctrines des philosophes qui l'ont précedé, et de ses contemporains. Malgré ses contradictions, souvent plus apparentes que réelles, on trouve chez lui un système philosophique constant sur l'origine du monde, sur la divinité, l'homme et la société. Comme antagoniste des mythes et de la croyance populaire traditionnelle, il est l'écho d'un courant qui remonte déjà très haut : ses tragédies reflètent la lutte entre la raison et la tradition, dont les préludes sont déjà contenus dans l'épopée. Euripide est un prophète des temps nouveaux, un des facteurs du rationalisme qui va l'emporter sur les croyances traditionnelles.

M. Nestle a publié en outre une brochure sur les sources philosophiques d'Euripide (2). Cette étude est ce qui reste d'un article que l'auteur avait préparé comme travail préliminaire à son grand ouvrage, mais qu'il n'avait pu publier.

M. Henquinez nous a fait ensuite connaître une étude de M. Legrand,

(1) Nestle, Euripides, *Der Dichter der griechischen Aufklärung*. Stuttgart, 1901.

(2) Nestle, *Untersuchungen über die philosophischen Quellen des Euripides*, Leipzig, 1902.

intitulée : *Pour l'étude de la comédie nouvelle* (1). Dans un premier chapitre, l'auteur s'occupe du Δύσκολος et des Ἐπιτρέποντες de Ménandre. Quelle est de ces deux comédies celle qui a servi de modèle à l'Aulularia de Plaute? M. Geffchen répond que c'est le Δύσκολος. Mais, objecte M. Legrand, le lieu de la scène n'est pas le même, le personnage principal de l'Aulularia n'est pas celui du Δύσκολος. Par contre, les points de ressemblance entre l'*Aulularia* et les Ἐπιτρέποντες sont nombreux Il est vraisemblable, conclut M. Legrand, que la comédie de Plaute est plutôt imitée de cette dernière comédie de Ménandre. Peut-être, ajoute-t-il, les Ἐπιτρέποντες ne sont-ils qu'un remaniement du Δύσκολος. Dans un second chapitre, l'auteur essaie de reconstituer en gros l'intrigue des Κληρούμενοι de Diphile, d'après la *Casina* de Plaute.

De la tragédie et de la comédie, nous passons aux mimes. M. Demesse nous a communiqué deux travaux sur ce sujet : ceux de M. Hertling (2) et de M. Legrand (3). Hertling examine en particulier les mimiambes d'Hérondas (270 av. J.-C.) récemment découverts. Ces mimiambes, poésies burlesques en vers iambiques, étaient destinés, dit-il, non pas à être joués, mais à être récités par un seul acteur, grâce à des changements de voix et de gesticulation. Ils étaient récités dans les rues, chez des particuliers, au théâtre et dans les concours thyméliques. L'ouvrage de M. Hertling renferme en outre un aperçu de l'histoire du mime depuis ses débuts avec Sophron et Théocrite jusqu'au mimiambe créé par les Alexandrins.

M. Legrand reprend la question de publicité déjà traitée par Hertling, et tout en corrigeant son argumentation sur quelques points, arrive aux mêmes conclusions que celui-ci.

La question des *certamina thymelica* a été traitée dans une dissertation de M. Frei, (4) dont M. Hontoir nous a donné un compte rendu. M. Frei se propose de tirer d'un injuste oubli les concours appelés de ce nom et qui ont leur place marquée à côté des concours gymniques, équestres et musicaux. Le mot Θυμελικὸς ἀγών apparaît pour la première fois au IVe siècle avant notre ère, mais ce mot nouveau désigne une chose déjà vieille. Elle était auparavant comprise avec les concours de tragédies,

(1) *Dans la Revue des études grecques*, nov.-déc. 1902.
(2) Ch. Hertling, *Quaestiones mimicae*. Argentorali, 1899.
(3) Legrand, *A quelle espèce de publicité Hérondas destinait-il ses mimes?* dans la *Revue des études anciennes*, 1902, I, p. 5-34.
(4) Frei, *De certaminibus thymelicis*, Diss. Bâle, 1900.

de comédies, et sous le nom de Μουσικοὶ ἀγῶνες. Les concours thyméliques, comme le nom l'indique, avaient lieu à l'orchestre autour de la θυμέλη, la petite estrade élevée au milieu de l'orchestre et supportant l'autel de Dionysos. Ils se passaient entre joueurs de flûte, de cithare, entre poètes épiques, rhapsodes, hérauts, etc. Leur période de splendeur fut le IIIe siècle avant J.-C. Leur décadence date du Ier siècle, ils disparaissent au VIe siècle sous Justinien.

On sait l'importance qu'avaient pour les Grecs les hymnes sacrés chantant la gloire des dieux. Dans un ouvrage que nous a fait connaître M. Demesse, M. Adami (1) s'est efforcé de retrouver les caractères propres aux hymnes sacrés de Dionysos, tels qu'ils étaient chantés au Ve siècle; il veut, grâce aux poètes tragiques et comiques du Ve siècle, compléter les fragments de ces hymnes que nous a conservés Sophocle. Dans un premier chapitre, il parcourt les hymnes entiers ou fragmentaires pour rassembler les expressions propres aux hymnes sacrés, ainsi que les formules liturgiques. Dans un second chapitre, il recherche dans les tragiques et les comiques les imitations de la langue des hymnes de Dionysos. Enfin, il rassemble les caractères propres à ces hymnes tels qu'on les chantait au Ve siècle.

M. Van Keymeulen nous a appris, d'après M. Adolf Roemer (2), ce que l'on peut saisir de la disposition du public assistant aux représentations théâtrales. Tout le monde à Athènes va au théâtre; on comprend facilement combien d'éléments distincts devaient s'y rencontrer. Dans les temps reculés, les spectateurs se partageaient en deux classes : les ignorants et les savants. Plus tard, quand arrivèrent les Sophistes qui, parcourant la ville et les campagnes, enseignèrent à tous ceux qui voulaient les écouter, cette distinction ne trouve plus sa raison d'être. Grâce à l'influence des écoles de rhétorique établies par les Sophistes, l'Etat prit à cœur l'éducation de ses sujets, rendit la gymnastique et la musique obligatoires. Malgré ces progrès, les orateurs devant les tribunaux et dans les lieux publics, les auteurs sur la scène, restèrent les maîtres de la situation. Il faut remarquer, en effet, que l'éducation était encore très élémentaire et que l'esprit de la grande masse n'était pas capable de juger de la valeur littéraire d'un discours ou d'une pièce de théâtre. C'est ce

(1) Adami, *De poetis scaenicis graecis hymnorum sacrorum imitatoribus, Jahrbücher für klassische Philologie*. Suppl. Band. XXII.

(2) Adolf Roemer, *Ueber den litterarisch-aesthetischen Bildungsstand des attischen Theaterpublikums*. Munich, 1901.

qui explique que la foule se laissait si souvent mener par les auteurs et les orateurs.

Nos études sur le théâtre se terminèrent par le travail de M. Mühl (1), analysé par M. Hontoir, sur les jugements qu'a portés Plutarque à propos des poètes scéniques grecs. Plutarque n'est pas tendre pour certains d'entre eux. L'esprit général de son œuvre est une charge à fond contre la tragédie et la comédie anciennes. Il s'attaque à Euripide, auquel il reproche d'affaiblir la religion antique, à Sophocle, qui a trop méprisé les dieux et les hommes, à Eschyle surtout, dont il raille le faste des discours, la forme grossière de la diction, l'appareil artificiel. Aristophane n'est qu'un ampoulé, un bouffon, un être méprisable. Plutarque a réservé tous ses éloges pour la comédie nouvelle de Ménandre et de Philémon; il place Ménandre au-dessus d'Aristophane, et estime surtout la comédie nouvelle, parce qu'elle est morale. M. Hontoir reproche à M. Mühl d'avoir laissé son travail incomplet. Il aurait dû rechercher les motifs de ces dispositions du moraliste. Il aurait sans doute trouvé que Plutarque, avec son respect extraordinaire pour la morale, n'a pu regarder que comme des malfaiteurs les auteurs scéniques qui, dans des mesures et avec des intentions diverses, ont contribué à l'affaiblissement du respect dû à la religion et aux mœurs antiques.

* * *

Nous avons fait ensuite quelques incursions dans le domaine de la poésie lyrique. D'après un article de la *Revue des études grecques* (2), M. Demesse nous a fait connaître les nouveaux fragments de Sappho. Ces fragments, écrits sur un parchemin qui appartient à un codex du VIe ou VIIe siècle après J.-C., ont été publiés par Schubart (3). L'article contient le texte et l'explication de ces fragments. Dans le premier, Sappho rappelle les adieux d'une amie qui l'a oubliée. Le second est une lettre d'amour de Sappho à cette même amie. Cette amie est Atthis, de l'ingratitude de laquelle Sappho se plaint dans divers fragments. L'explication du troisième fragment est impossible. En appendice, Schu-

(1) Albert Mühl. *Quomodo Plutarchus Chaeronensis de poetis scaenicis Graecorum judicaverit.* Neuburg, 1900.

(2) Reinach, *Nouveaux fragments de Sappho*, dans la *Revue des études grecques*, janvier-avril 1902.

(3) Schubart, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 20 février 1902.

bart a publié un lambeau d'Alcée écrit au verso d'un bout de papyrus et datant du Ier ou IIe siècle après J.-C.

Les élégies de Tyrtée ont été étudiées par M. Weil (1), dont M. Henquinez nous a communiqué le travail. Les recherches de M. Weil portent sur l'authenticité et l'époque de ces élégies. Il discute l'opinion de M. Schwartz, d'après laquelle elles auraient été composées par des laconomanes athéniens et attribuées par eux à un personnage fictif qu'ils plaçaient vers l'an 600. A l'encontre de cette thèse, M. Weil soutient que ces élégies sont des œuvres authentiques du poète Tyrtée. Il aborde ensuite la question de l'époque où a vécu le poète. Contrairement à M. Verall, qui le place au Ve siècle, M. Weil démontre que l'auteur des élégies patriotiques et religieuses conservées à Sparte a vécu au VIIe s.

M. Hontoir nous a parlé de l'épigrammatiste Pallas, d'après la dissertation de Francke (2). Pallas est un épigrammatiste grec du IVe siècle de notre ère dont la vie est très peu connue. Il a laissé 144 épigrammes authentiques, 28 douteuses, recueillies pour la plupart dans l'Anthologie Palatine. Après avoir fait un relevé très critique des épigrammes que l'on peut attribuer à Pallas, l'auteur recompose la vie du poète; il nous montre par quels recueils elles sont arrivées jusqu'à nous; il étudie le caractère et la nature de ces épigrammes qui surpassent toutes celles de ce temps; il termine par une étude de la métrique. Il conclut que, parmi les Grecs de la décadence Alexandrine, Pallas est peut-être celui qui a le moins mal reussi.

* * *

Tels furent les travaux de notre Conférence sur la littérature poétique des Grecs. Nos études sur la prose ont débuté par le philosophe Platon. M. de Surgeloose s'est chargé d'exposer les idées de trois auteurs sur l'*Apologie de Socrate*. Le discours de défense a-t-il été réellement prononcé par Socrate ou n'est-il qu'une fiction de Platon? Lincke (3) ne fait qu'effleurer la question; il expose l'état des discussions et énumère, d'après Schanz, les quatre points du discours difficiles à expliquer, si on

(1) Weil, *Les élégies de Tyrtée, leur authenticité, leur âge*, dans le *Journal des savants*, 1899, p. 553.

(2) Alfred Francke, *De Pallade Epigrammatographo*. Diss. Leipzig, 1899.

(3) Lincke, *Sokrates und seine Apologeten*, dans la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, juillet 1898.

le suppose réellement prononcé par Socrate : 1° la distinction entre les anciens et les nouveaux accusateurs ; 2° l'absence de réponse à l'accusation d'athéisme ; 3° l'appel fait à l'oracle ; 4° la longue péroraison. Lincke juge à propos de réfuter le premier point : cette distinction, qui ne fait qu'aggraver l'accusation, ne doit pas nous étonner : car Socrate cherchait uniquement à dire la vérité.

Le second ouvrage que nous a analysé M. de Surgeloose, est celui de Sedlmayer (1). Dans sa préface, après un tableau de la vie de Socrate, de l'intensité des recherches philosophiques à son époque, et de la part qu'y a prise Socrate, l'auteur se demande comment il est possible qu'on ait accusé ce philosophe de corrompre la jeunesse. Il en trouve la raison dans la légèreté du public Athénien qui ne prêtait qu'une oreille distraite à ses discours ou ne connaissait sa doctrine que d'après les dires d'auditeurs peu soucieux de rendre exactement les paroles de Socrate. Il donne ensuite une traduction annotée du discours, puis entame la question de son authenticité. Pour M. Sedlmayer, il ne fait aucun doute que cette défense ait été prononcée devant les juges par l'accusé ; si Platon l'avait inventée, il aurait soigneusement évité tout ce qui était de nature à justifier ou à aggraver l'accusation.

M. Linde (2) est aussi d'avis que le discours est de Socrate lui-même. Il examine les trois points suivants : 1° Socrate a-t-il parlé devant les juges ? 2° la partie du discours qui traite de l'oracle de Delphes et 3° celle qui traite du Prytanée ont-elles pu être prononcées par Socrate ? Après avoir répondu affirmativement à la première question, il montre que rien ne s'oppose à ce que Socrate se soit étendu sur les deux derniers points.

L'*Agesilas* est-il l'œuvre de Xénophon ? Telle est la question qu'a traitée M. Hontoir d'après l'étude de Stockmair (3). Après un exposé des opinions en présence, M. Stockmair en fait la critique, en examinant les différentes raisons tirées de la forme et du contenu de l'œuvre et du caractère de Xénophon. Tout en réformant sur quelques points l'argumentation des partisans de la non-authenticité, l'auteur conclut avec ceux-ci que l'*Agesilas* ne peut être l'œuvre de Xénophon.

C'est encore l'infatigable M. de Surgeloose qui nous a analysé l'ouvrage

(1) Sedlmayer, *Platos Vertheidigungsrede des Sokrates*. Wien, 1899.
(2) Linde, *Ist die Apologie des Sokrates eine Dichtung Platos ?* dans la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, août-sept. 1902.
(3) Stockmair, *Ist die Schrift* Ἀγησίλαος *ein Werk Xenophons ?* Görz, 1900.

de M. Wunderer (1) sur l'historien Polybe. M. Wunderer étudie en particulier les deux points suivants : 1° les proverbes et expressions proverbiales dans l'œuvre de Polybe, 2° les citations que Polybe a empruntées à Homère, Hésiode, aux lyriques, tragiques, philosophes et orateurs.

Notre dévoué directeur, M. le professeur Collard, a bien voulu nous faire une très intéressante communication sur le même historien. Il s'est attaché à refaire aussi minutieusement que possible la vie de Polybe. Abstraction faite de quelques lignes de Plutarque, de Lucien et de Pausanias, nous n'avons comme sources que des renseignements épars dans l'œuvre même de Polybe. Sa vie, refaite avec ces données, est nécessairement incomplète. Il est autre difficulté : beaucoup de dates sont incertaines. Enfin, pour comprendre cette biographie, il faut avoir présent à la mémoire le chapitre de l'histoire grecque qui s'intitule : *Le rôle et la chute de la ligue achéenne*. M. Collard n'a reculé devant aucune de ces difficultés, et il les a abordées toutes de front. Ses solutions nous ont paru fort plausibles.

J'ai été chargé de faire part à la Conférence de la dernière étude de M. Karl Bürger sur l'histoire du roman grec (2). Après les dissertations du même M. Bürger (3) et de Rothsein (4) sur ce sujet, M. von Arnim (5) avait repris la question traitée par ces deux auteurs, et tout en admettant la filiation établie par eux des trois romans de l'Ane, avait contesté leurs opinions sur l'importance littéraire de ces œuvres. Il avait prétendu que l'Ὄνος, qui, pour lui, doit être sans aucun doute attribué à Lucien, est une œuvre certainement littéraire, et que l'auteur a modifiée et corrigée sensiblement l'original. Bürger lui répond en étudiant à nouveau, dans l'ouvrage présent, la question traitée déjà dans sa dissertation. Il termine par un aperçu de l'histoire du roman où il discute les idées de Rohde (6), et prouve que le roman grec a existé, qu'il est sorti de la nouvelle comédie et qu'il faut ranger parmi les romans les Μιλησιακά d'Aristide, et probablement d'autres œuvres citées par Ovide.

Enfin, M. de Surgeloose a fait l'analyse de l'étude due à M. Dick sur le

(1) Wunderer, *Polybios-Forschungen*. Leipzig, 1898-1901.
(2) Karl Bürger, *Studien zur Geschichte des griechischen Romans*. I Theil. *Der Lukiosroman und seine litteraturgeschichtliche Bedeutung*. Blankenburg, 1902.
(3) *De Lucio Patrensi*. Berlin, 1887.
(4) *Quaestiones Lucianae*. Berlin, 1888.
(5) *Wiener Studien*, XXII, pp. 153-178.
(6) *Der griechische Roman und seine Vorlaeufer*. Leipzig.

pluriel littéraire dans Saint Paul (1). L'apôtre fait un usage fréquent du pluriel « nous ». Que désigne ce pluriel? La seule personne de Saint Paul, ou plusieurs personnes, par exemple celles qui sont citées dans l'en-tête de l'épître? Est-ce un pluriel littéraire, ou un pluriel communicatif? Après une longue discussion des différentes opinions successivement émises à ce sujet, l'auteur en arrive aux conclusions suivantes : 1° on doit admettre la thèse du pluriel littéraire dans Saint Paul; 2° les personnages figurant dans l'en-tête n'ont aucune influence sur le reste de l'épître; 3° il est inadmissible que « moi » et « nous » aient servi à distinguer le particulier du missionnaire.

Pour terminer les travaux sur la littérature grecque, M. Henquinez nous a fait un exposé de la thèse de M. Demoulin sur Epiménide de Crète (2). Cet ouvrage est divisé en deux parties. Après une courte introduction et une étude préliminaire sur Epiménide par Diogène Laërce, l'auteur nous donne, dans la première partie, l'histoire de la tradition sur ce personnage, c'est-à-dire l'ancienneté et la valeur des différentes traditions. Dans sa seconde partie, il expose la biographie d'Epiménide, à savoir l'idée générale que l'on peut se faire du poète Crétois, en quoi cette figure particulière appartient à la légende et par quels faits elle se rattache à l'histoire. En résumé, de la vie d'Epiménide un seul fait est absolument certain : son arrivée à Athènes vers 625 avant notre ère; il purifia la ville du sacrilège Cylonien; on peut citer comme vraisemblable le séjour d'Epiménide à Sparte et dans d'autres villes de la Grèce. Les détails relatifs au sommeil de 57 ans, aux résurrections et à l'ascétisme extraordinaire du personnage sont évidemment légendaires.

* * *

Les travaux sur la littérature proprement dite ont été suivis de l'étude de quelques points intéressants de pédagogie et d'archéologie.

L'on a beaucoup parlé récemment de la nouvelle anthologie grecque de M. von Willamowitz-Moellendorf (3). Dans son introduction, l'auteur a exposé les principes qui ont déterminé la composition et le choix de son anthologie. Il répond tout d'abord à cette question : Faut-il apprendre la langue grecque? L'étude de la langue grecque est aussi nécessaire

(1) K. Dick, *Der schriftstellerische Plural bei Paulus*. Halle, 1900.
(2) Hubert Demoulin, *Epiménide de Crète*. Bruxelles, 1901.
(3) von Willamowitz-Moellendorf, *Griechisches Lesebuch*, texte et commentaires. Berlin, 1902.

que l'étude de la civilisation grecque elle-même. La langue est non pas l'habit, mais le corps vivant de la pensée. Pour bien pénetrer la pensée grecque, il faut donc, non pas l'étudier dans des traductions, mais connaitre à fond la langue grecque. Que faut-il étudier de la civilisation grecque? Le principe qui doit diriger est celui-ci : les humanités ont pour but d'apprendre aux élèves à voir « historiquement », c'est-à-dire à voir la civilisation actuelle dans son évolution historique. Or, nos pensées, notre vie politique et sociale, nos arts, notre science, notre religion sont attachés par mille liens à l'antiquité grecque. Nous ne pouvons donc comprendre ce que nous sommes et ce que nous serons, sans posséder historiquement l'antiquité. Tel est le point de vue qui a guidé le savant professeur dans le choix de son anthologie; il y a de tout : astronomie, mathématiques, médecine, esthétique, lettres d'affaires, lettres de condoléance, invitations, etc., etc. L'exagération saute aux yeux. Les défauts de ce système ont d'ailleurs été exposés par des hommes compétents, et les idées de M. von Willamowitz ont trouvé peu d'écho même en Allemagne.

M. Van Keymeulen s'est occupé d'archéologie d'après deux articles : le premier traitant des découvertes d'Henri Schliemann (1), le second relatant un voyage en Grèce de M. Fischer (2). J'ai été chargé du rapport sur un travail de Paul Wolters (3), où celui-ci interprète la course au bouclier représentée sur un vase d'Eretrie. M. Welcker y voit une allusion à une course au bouclier qui aurait eu lieu aux Heraia d'Argos. M. Wolters démontre au contraire que cette course n'a jamais eu lieu à Argos; il voit plutôt dans cette peinture la représentation d'un concours aux Panathénées à Athènes vers la fin du IVe siècle avant J.-C.

(1) Brinckmeier, *Heinrich Schliemann und die Ausgrabungen auf Hissarlik*. Burg, 1901.

(2) Fischer, *Archaeologische Erinnerungen an eine Studienreise nach Griechenland*. Breslau, 1901.

(3) Paul Wolters, *Zu griechischen Agonen*. Wurzburg, 1901.

Taal- en Letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus. Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.
1e Ondervoorzitter : J. HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.
2e Ondervoorzitter : Zeer Eerw. Heer kanunnik SENCIE, hoogleeraar.
1e Schrijver : Frans VAN CAUWELAERT, student.
2e Schrijver : Jozef VAN DEN EYNDE, id.
Geldbewaarder : Leo VAN PUYVELDE, id.
Boekbewaarder : Eerw. Heer Jozef DE COCK, id.
Bestuurleden : Felix CLAESSENS, Gustaaf DOUSSY, Aug. FIERENS en Leo VANDER ESSEN, studenten.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Allossery (2); Eerw. heer Andriessens, leeraar; A. Bertrang; Edm. Cammaert; C. Carpentier; Cyr. De Baere; Eerw. heer Joz. De Cock; Eerw. heer Eug. De Hovre; Rob. De Muelenaere; Eerw. heer De Schepper; Eerw. heer H. De Vocht; Eerw. heer K. De Wals; Gust. Doussy; Eerw. heer Elebaers; Aug. Fierens; J. Franck; Eerw. heer Em. Frutsaert; Norb. Gijsen; Dr Leo

(1) Veranderingen voor 1903-1904 : 1e schrijver, Leo Van Puyvelde, student; 2e schrijver, Joz. Van den Eynde, id.; geldbewaarder, Leo Van der Essen, id.; boekbewaarder, Eerw. heer Hendr. De Vocht, id.; bestuurleden : Gust. Doussy, Aug. Fierens, Frans Van Cauwelaert en Eerw. heer Vrancken, studenten.

(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

Goemans, leeraar; Lod. Goemans; Rod. Goossens; Cyr. Haemerlynck; Dr Jul. Kleyntjens, leeraar; Em. Lambrecht; Dr K. Lecoutere, hoogleeraar; J. Muls; Dr Jul. Persyn, beambte aan het Ministerie van Binnenlandsche zaken en Openbaar onderwijs; R. Pittonvils; Dr L. Scharpé, hoogleeraar; Jan Sebrechts; Joz. Sebrechts; Zeer eerw. heer J. Sencie, hoogleeraar; Dr Arm. Smedts, leeraar; J. Smets, leeraar; Eerw. heer Soetaert; Eerw. heer E. Van Cappel; Fr. Van Cauwelaert; Fr. Vanden Bossche; J. Vanden Eynde; Leo Vander Essen; Lod. Van Kerckvoorde; Leo Van Puyvelde; Adv. Em. Vliebergh, hoogleeraar; Eerw. heer Vrancken; Eerw. heer A. Walgrave, leeraar; Dr G. Verriest, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

H. Ameels; P. Ballion; E. H. Berghs; E. H. H. Bertens; N. Bertrand; K. Bolen; M. Boon-Hecking, handelaar; R. Boterman; E. H. A. Bouckaert; Th. Busschaert; C. Carpentier; E. Cauwe; J. Cauwe; R. Cauwe; F. Claessens; R. Claeys-Boüüaert; Z. E. H. kanunnik Colinet, hoogleeraar; E. H. Corty; Fr. Daels; Dautricourt; J. De Brouwer; A. De Brouwere; J. De Capmaecker; J. Deckmyn; J. De Doncker; Jhr R. de Gheldere; A. De Laey; E. H. Delvoie; E. H. De Meester; K. Demortier; J. Demonie; E. H. G. De Munck; E. De Pauw; J. De Reu; E. De Ridder; E. H. J. De Saegher; Ridder E. Descamp, hoogleeraar; E. H. De Schepper; L. De Schutter; A. De Vos; E. De Vroe; E. De Wever; C. De Wolf; Z. E. H. kanunnik Dignant, hoogleeraar; P. Dossche; E. H. M. Dubois; J. Dugardyn; J. Faelens; E. H. E. Glenisson; A. Gombert; L. Grootaers; V. Grymonprez; D. Haesaerts; J. Helleputte, hoogleeraar; Henquinez; H. Hinnekens; J. Holemans; J. Jacobs; A. Janssens; Z. E. H. kanunnik Janssens, hoogleeraar; E. H. J. Joos, hulpaalmoezenier; E. H. N. Laddyn; J. Lagae; E. H. L. Lamproye; M. Lancsweert; J. Laureys; E. H. R. Lemaire; E. H. A. Logghe; M. Lootens; C. Louf; E. H. Luitgaerens, schrijver van den Boerenbond; E. H. Maere, hoogleeraar; E. Maertens; J. Maes; H. Martin; P. Masquilier; E. H. V. Meeusen; A. Mertens; J. Mertens; K. Mestdagh; O. Mestdagh; H. Michielsen; E. H. P. Michotte; E. H. Th. Muyshondt; E. H. J. Naulaerts; E. H. L. Noel; E. H. Nuyens; E. H. J. Pals; H. Peeters; M. Poelmans; A. Poodt; P. Potvliege; K. Prové; L. Quoidbach; L. Rembry; L. Roevens; C. Segers; J. Seys; Arth. Smedts; H. Schelstraete; Fr. Schollaert, voorzitter

der Kamer van volksvertegenwoordigers; F. Schop; S. Schoolmeesters; P. Schotte; P. Smets; K. Soete; C. Stalmans; F. Standaert; E. H. F. Tessens; R. Tessens; J. Thienpont; E. H. Tobback; L. Torfs; E. Truyens; J. Van Biervliet, hoogleeraar; J. Van Caeneghem; E. H. J. Van Cauwenbergh; P. Van Cauwenbergh; H. Van Deckel; O. Vande Kerckhove; J. Vanden Daele; J. Vanden Abeele; L. Vander Maeren; E. Vande Velde; O. Vande Velde; E. H. A. Van Doren; J. Van Eecke; A. Van Hecke; E. H. Van Hove, hoogleeraar; V. Van Keymeulen; J. Van Linthout, drukker; E. Van Neste; Van Nuffel; E. H. E. Van Roey, hoogleeraar; L. Van Steenberghe; E. Van Wilder; M. Van Winckel; M. Velge; Veltkamp, advokaat; A. Veltkamp; C. Verbeeck; E. H. D. Verbeeck; K. Verhaeghen; A. Verellen; E. Verheyden; E. H. J. Vermaut; H. Verwilghen; A. Verwimp; A. Vlekke; E. Vrints; E. H. O. Vroman; A. Vryghem; B. Watteyne; L. Wendelen; L. Ysebaert; O. Zerck.

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1902-1903, door den heer Frans VAN CAUWELAERT, 1ⁿᵉ schrijver.

MIJNE HEEREN,

Den 24ⁿ October, hield *Met Tijd en Vlijt*, in het Pauscollege, zijn eerste vergadering van het verloopen academisch jaar. Onze hooggeachte heer Voorzitter werd onthaald op een echte ovatie : geen beleefd applaus, maar een hartelijk-geestdriftige uiting van bewondering en dankbaarheid. Zijne bezorgdheid ook voor dit geliefd Genootschap, dat onder zijn geleerde leiding zoo 'n breed uitslaande levenskracht won, is wonderbaar; zijne nauwgezetheid in het bijwonen der vergaderingen trots aanzienlijken afstand, vracht van jaren, wintertij en late zittingsuur, is voor de ijverigsten onzer nog beschamend. In naam van *Met Tijd en Vlijt* breng ik hem, aan het begin van dit jaarverslag, een hulde van eerbiedige en diepe erkentelijkheid.

Op voorstel van het aftredend bestuur, werd, zonder tegenspraak en bij eenparigheid van stemmen, de raad van ons Genootschap met twee zetels vermeerderd, waarvan één door alle stemgerechtigde leden en één door den Voorzitter rechtens werd toegewezen. Twee redenen bijzonder pleitten voor die uitbreiding : eenerzijds de moeilijkheid een wenschelijke vertegenwoordiging van iedere Vlaamsche provincie, — bij een te beperkt getal bestuurleden — altijd in overstemming te brengen met de levensbelangen van het Genootschap; anderzijds de noodwendigheid van een grootere werkverdeeling wegens het voortdurend groeien van onzen Kring en zijn program.

De bestuursvernieuwing viel uit als volgt : de heeren hoogleeraren J. Helleputte en kanunnik Sencie, resp. 1ˢᵗᵉ en 2ᵈᵉ ondervoorzitter, werden met handgeklap in hunne waardigheid bevestigd; de heer Frans Van Cauwelaert, 2ᵈᵉ schrijver werd tot 1ˢᵗᵉⁿ; de heer Jozef Vanden Eynde, bestuurlid, tot 2ᵈᵉⁿ schrijver bevorderd; de heer Leo Van

Puyvelde krijgt de zorg van schatbewaarder; Eerw. heer J. De Cock die van bibliothecaris; de heer G. Doussy wordt bestuurlid gekozen. In de volgende zitting, zou de heer Voorzitter het bestuur volledigen met de heeren Aug. Fierens, L. Vander Essen en F. Claessens.

Heer prof. Vlieberghe bracht het eerste graan op onzen molen. Zijn bekende dienstvaardigheid is toch zoo verleidelijk voor verschbakken schrijvers, nog niet verhard tegen het weinig verkwikkelijk ketsen achter stof voor wekelijksche dagorden! De gevierde spreker gaf eenige nabeschouwingen ten beste over den *Land- en zitdag van den Kath. Vl. Landsbond* en over het jongste *Nederlandsch Congres* te Kortrijk. Het ontbreekt, zegde spreker, den *Landsbond* aan werkdadigheid en leerrijke bijeenkomsten. Door samenwerking met het ook sluimerende *Davidsfonds* ware jaarlijks misschien wel een soort van Vl. Kath. Congres te beleggen. Een uitstekend gedacht dat ernstig door de Vl. Kath. vereenigingen moest in overweging worden genomen! Het ontbreekt ook, doorgaans bij de Vl. Kath., aan voldoende voornaamheid, bijzonder in het spreken onzer taal. Over hun deelnemen aan het Nederl. Congres mogen zij gerust hun *mea culpa* slaan. Zijn zij er maar dunnetjes van afgekomen : met hunne zwakke werkdadigheid, hunne onbekookte gewestspraak en hun onverschoonbaar klein getal kon het niet anders.

Den 7n November werden, bij algemeene toestemming, de heeren, op de vorige zitting voorgesteld, als leden aanvaard. Zoo werd ons genootschap in eenen slag 34 man sterker.

De heer Dr Julius Persyn was ons teruggekomen met een keurig verslag over het voorgaande schooljaar.

Eerw. Heer De Cock mocht niet lang onbezocht blijven. Hij bood ons eene voordracht aan, over *Ontgoochelingen met Lodewijk De Koninck beleefd.* 't Was heelemaal niet om, dien avond, op dezen dichtersnaam verzot te worden. De indruk was dat de muze van De Koninck in het *Lofdicht* op het H. Sakrament, leed aan bloedarmoede en het haar zelfs aan moed ontbrak om, door de kieskeurigheid voor stof en snede van haar taalkleed, hare lichaamszwakte te vergoeden.

Het bestuur gaf ten slotte een voorstel in overweging, dat in de eerstvolgende zitting ter stemming zou komen. Dit voorstel luidde : « Door sommige oud-leden van *Met Tijd en Vlijt* is de wensch uitgedrukt, dat de voormalige leden zooveel mogelijk in betrekking zouden blijven met de tegenwoordige, en bijzonder dat ze zouden in staat gesteld worden, regelmatig kennis te nemen van de werkzaamheden van ons Genootschap. Ingevolge daarvan zal het buitenlidmaatschap aan de oud-leden

worden aangeboden, mits een jaarlijksche bijdrage van twee frank. Zij zullen ontvangen de dagorde van de wekelijksche zitting en het jaarverslag, alsook eene uitnoodiging tot het kosteloos bijwonen van de feestavonden, die ons Genootschap op eigen hand of samen met het *Davidsfonds* van Leuven inricht. Het eerelidmaatschap, behoudt het Genootschap voor mannen aan dewelke het zich bijzondere vereering of erkentelijkheid schuldig acht. Mits de bijdrage van twee frank, genieten de eereleden ook de voordeelen van het buitenlidmaatschap.»

Eene afvaardiging van vier leden was gedurende de vorige week naar Amsterdam gezonden om den heer Jos. Orelio, den schepper van *Bertholf* uit Tinel's Godelieve, die door gansch Holland triomfantelijk gevierd werd om zijn 25jarig ijveren voor den Nederlandschen zang, het eerelidmaatschap van *Met Tijd en Vlijt* aan te bieden. Veel vleiends is er, bij die gelegenheid, in het Noorden over ons Genootschap gezegd en geschreven.

Prof Sencie zat de volgende zitting voor. Het voorstel nopens de buiten- en eereleden werd met zoo goed als eenparigheid aangenomen.

De heer Alfred Bertrang gaf een zeer doorwerkte studie ten beste over Hip. Van Peene. Deze verhandeling verscheen in druk, wat verder uitweiden overbodig maakt.

In zijne spreekbeurt kwam de heer Leo Van Puyvelde op tegen de buitengewone ontwikkelingskracht, welke sommigen aan de *klassieke humaniora* toeschrijven.

In naam van den heer Voorzitter en de leden van het Genootschap worden per brief gelukgewenscht om hunne benoeming of bevordering in de Leopoldsorde : Jufvrouw Belpaire en de heeren Max Rooses, Dés. Claes, Dr Simons en Pol de Mont, eereleden van *Met Tijd en Vlijt*.

Op de zitting van 21n November, liet de heer Jef Muls zich, naar aanleiding van de Primitievententoonstelling, in geestdriftige beschouwingen uit over Brugge, het sanctuarium van Vlaanderens kunst.

De heer Leo Van Puyvelde droeg verschillige gedichten voor, vol waarheid en rechtzinnig gevoel, ofschoon de aangenomen sonnettenvorm de genietbaarheid ervan niet verhoogde.

De korte bespreking van het werk van den heer Bertrang werd gevoerd tusschen dezen en uwen verslaggever.

De heer Joz. Vanden Eynde hield een uiterst boeiende spreekbeurt *over de plastieke kunst in de Rijnlanden van de* XIe *tot de* XIIIe *eeuw*.

De week daarop, gaf de heer Leo Vander Essen, in sierlijke taal, een geleerd overzicht van *België's handelsgeschiedenis tot in de* XIIIe *eeuw*.

De heer Norb. Gysen vestigde, met gezonde redenen, onze aandacht op de kunstwaarde en de gezelligheid van degelijke Vl. liederavonden en hun belang voor onzen Vl. strijd.

De heer Dr Edward De Jonghe trad in het krijt voor de klassieke humaniora; waarna de Eerw. heer Ellebaers den heer Van Puyvelde bestrafte om het misbruik van eenen schriftuurtekst, door dezen in zijne spreekbeurt ingeroepen.

De gebruikelijke lezing werd den volgenden keer gehouden door den heer Frans Vanden Bossche. Hij besprak het *Tillo's lied*, van Amaat Dieryck, een oud lid van *Met Tijd en Vlijt*. Amaat Dieryck is een echte dichter, ofschoon zijn gedicht niet vrij te pleiten is van gebrek aan dramatiseering, van eenige langdradigheden en eentonigheid van maat.

De Eerw. heer De Vocht trad voor de eerste maal in ons midden op met eene welgeslaagde cantate over *Kortrijks zegepraal*.

Den 12n December hield prof. Vliebergh eene voordracht over *Hilda Ram*, van dewelke hij, met een inleidende studie van zijne hand, enkele onverschenen novellen ging uitgeven. Veel belangwekkends vertelde hij ons, uit de nagelaten papieren der betreurde dichteres.

De heer Dr Edw. De Jonghe werd met zijne studie *Over de geneesbaarheid van het scepticisme* onthaald op stijf-ernstig gespannen gezichten, in de verwachting van een sokratische les over wijsgeerige therapeutiek. Of er dan ook een lach van blijde verrassing opging toen spreker zijne stelling juister beschreef : « Is het voor eenen student, in het blokken van wijsgeerige raadsels verdiept, geraadzaam, bij een mierennest, in het bosch van Heverlee in 't slaap te vallen? »

Den 16n December kwam ons Genootschap samen op een « gezelligen kunstavond », hoofdzakelijk aan Vlaamsche liederen gewijd : een familiefeestje, dat we aan een gelukkigen inval van prof. Vliebergh danken. Aan de heeren Om. Mestdagh, Lod. Van Kerckvoorde, Cyr. Louf, Karel Dumortier, Cyr. Haemerlynck, Norb. Gysen, Maur. Thienpont, Aug. Van Schevensteen, zangers; den heer Hervé Ameels, declamator; de heeren Jef Vanden Eynde en Eug. Vande Velde, pianisten en den heer Rod. Goossens, inrichter van dit feest, betuigt *Met Tijd en Vlijt* zijn welgemeenden dank.

Op de zitting van Vrijdag 19n December, schreven we ons 65e nieuw lid in. De heer Leo Van Puyvelde liet ons kennis maken met het letterkundig werk van *Jan a Castro*, bij deknaam Jan Kasteels, wel niet eene ster van eerste grootte, maar toch een novellist vol goeden volksgezinden humor, die niet de vergetelheid verdiende waarin hij vóór zijnen dood reeds gevallen was.

Eerw. heer SOETAERT besprak het werk van den heer Fr. Vanden Bossche.

De eerste zitting van het jaar 1903 was alleszins merkwaardig. Immers onze hooggeachte heer ondervoorzitter, hoogleeraar SENCIE, verhaalde ons op eene allerboeiendste wijze, van zijne reis langs *de Westkust van Klein-Azië*.

Op donderdag 22n Januari, richtten *Met Tijd en Vlijt* en de Leuvensche afdeeling van het *Davidsfonds* eenen kunstavond in, die gerust het vergelijk mag doorstaan met de gelijksoortige feesten van 't voorgaande jaar. Het Brugsche kwintet, aan hetwelk het muzikaal gedeelte toevertrouwd was, kweet zich heerlijk van zijne taak en hoogleeraar SENCIE vond in zijne *Reisherinneringen uit Griekenland* kostelijke stof voor eene voordracht. Uitstekende lichtbeelden maakten zijn verhaal aanschouwelijk. De heeren Jef Vanden Eynde en Carlos Mestdagh, de impresarii van dit feest, hebben zich bij die gelegenheid zeer verdienstelijk gemaakt.

Een zware rouw had intusschen gansch Nederland getroffen : Schaepman was dood.

Op de zitting van 23n Januari, bracht onze geachte Voorzitter een waardige hulde aan dien gesneuvelden verstandsreus. Troostvol, noemde hij het feit dat, nu het groot man was heengegaan, door geheel de pers, met de hoogste erkentelijkheid en waardeering, van zijn werk werd gesproken. Niet altijd werd Schaepman, als katholiek staatsman naar verdienste geschat, maar het hoogste kerkelijk gezag, de Paus, heeft hem hulde gebracht en in die ééne hulde schadeloos gesteld voor wat geniepig of onverstandig tegen hem gedaan werd. Zijn onvermoeid streven was, het volk op een standpunt te brengen van grootere ontwikkeling op alle gebied. Tevens herdacht hoogleeraar Alberdingk Thijm den heer Vuylsteke in den loop derzelfde week gestorven en betreurde dat een man, die zich voor de Nederlandsche letteren zoo verdienstelijk heeft gemaakt, buiten den schoot der H. Kerk gelokt was.

De heer Jaak SMETS pakte iets fijns uit met zijne satire : *Ik vraag een standbeeld*. In een koddig versje *De laatste wacht; piottenpoëzie* — ad hoc door hem zelf gemaakt — toonde hij aan, hoe al de wetten en denkbare beelden, welke de *Manuels de Littérature* als de essentia van het schoone uitventen, er ten overvloede aan hun recht kwamen. Ergo, moest het wel een meesterstuk zijn, en schrijver verdiende een standbeeld.

De heer Jef SEBRECHTS sprak met lof over Godfried Hermans; de heer Juul FRANCK bepleitte de leefbaarheid van het *Esperanto;* en, met een

verhaaltje naar het leven, bewees de heer Leo VANDER ESSEN hoe broodnoodig voor ons volk een Vlaamsche tooneelletterkunde is, met iets om het lijf.

Den 30n Januari, las de heer Jef MULS een werk getiteld *Wijding*, waarin schrijver in eene reeks van symbolieke tafereelen voorstelde, hoe medelijden voor vervallene zielen en louterende liefde, beiden uit het geloof geboren, tot groote offers doen besluiten om het krachtig geloof van vroeger te herstellen. Na de gewone tusschenpoos, vergastte hij ons nog op ettelijke gedichten. Op voortreffelijke wijze, deed Eerw. heer DE SCHEPPER het gewichtig vraagstuk uiteen hoe men God als onderwerp voor een kunstwerk nemen kan.

De Eerw. heer VAN CAPPEL had zeer ernstige bedenkingen in te brengen tegen de geschiedkundige opvatting van prof. Pirenne in zijn *Geschiedenis van België*.

Den 6n Februari had de Voorzitter ons een nieuw rouwnieuws mede te deelen : de dood van Em. De Graeve, die in ons midden als buitengewoon spreker verwacht werd. Genegene hulde werd den veelbelovenden jongen man gebracht.

De heer Juul FRANCK, in eene lezing met rijken inhoud, verdedigde de stelling dat de volksletterkunde, d. i. de letterkunde die een uitbloeisel is van den eigen aard en de levensomstandigheden van een gegeven volk, alleen ware kunst zijn kan.

Eerw. heer H. DE VOCHT oogstte veel bijval met verscheidene verzen, meest natuurgezichten.

Een waardige bekroning vond deze zitting in een uiterst interessant woord van prof. VLIEBERGH over *De Taalkwestie in Polen*.

Wegens misverstand, moesten we, de volgende week, de aangemelde lezing missen. Eerw. heer ELEBAERS leidde dan de werkzaamheden in, met eene kritiek op het werk van den heer Franck; doch in plaats van eenige losse aanmerkingen, kregen we een fraaie brok letterkunde, die goed de plaats van eene lezing kon innemen.

Eerw. heer VRANCKEN deed den goeden invloed der vroolijkheid op lichaam en geest uitkomen; waaraan de heer DOUSSY, uit de physiologie, nog eenige bewijzen vastknoopte.

De heer FEYS drukte op de noodzakelijkheid van een goed ingerichte Vlaamsche Beweging op de kostscholen.

Uw verslaggever zei enkele woorden over de plaats van *Met Tijd en Vlijt* in de Vlaamsche Beweging aan onze Hoogeschool.

Prof. VLIEBERGH, zette, met den strijd van het Deensch tegen het

Hoogduitsch in Schleswig-Holstein, tot aller genoegen, zijn boeiende causerie voort over de taalkwestie in den vreemde.

De week daarop, hield de heer Leo VANDER ESSEN een humoristieke lezing : *Gevolgen van eene geschiedkundige ontdekking* die ons allen een groote pint goed bloed heeft gemaakt.

De dichterlijke uitboezemingen van Eerw. heer DE VOCHT over het Beggijnhof te Turnhout troffen door hun eenvoudige, oprechte gemoedelijkheid.

Prof. LECOUTERE verhaalde ons een smakelijke Indische vertelling : *Hoe de menschen op de wereld komen in Indië*. Dan zijn er tranen gelachen in *Met Tijd en Vlijt!*

De heer Rob. DE MEULENAERE schetste ons het leven van prof. Bouquillon zaliger, een Vlaamsche beroemdheid.

De heer Alf. BERTRANG verdedigde warm het goed recht der Duitsche beweging in België.

De heer Maur. MATHYS won onze achting voor *Albijn Van den Abeele*, een niet onverdienstelijken, maar te vroeg vergeten letterkundige.

Een paar aanmerkingen van prof. VLIEBERGH en uw verslaggever, op de spreekbeurt van den heer Bertrang, aanmerkingen waaruit o. m. bleek dat de voorstanders der Duitsche beweging dikwijls de hevigste bekampers zijn van de Vlaamsche, lokten een echten strijd uit om het woord te krijgen : ieder Vlaming wou zijnen slag slaan voor de rechtvaardigheid van onze zaak. Alleen het sluiten van het gastvrije Pauscollege kon de zitting — die te 10 uur officieel geeindigd en door den voorzitter verlaten, officieus toch voortgezet was — definitief doen ophouden.

Den 27n Februari, hadden we een buitengewone vergadering, op dewelke Dr Leo GOEMANS een zeer geleerde en gedocumenteerde voordracht hield over *wat er voor en tegen de humaniora gezegd is*. Onmogelijk, in een zoo eng bestek, van die voordracht zij het dan een korte samenvatting te geven, doch de spreker weze overtuigd dat ons Genootschap hem er zeer dankbaar voor was.

Den 6n Maart gaf de heer PITTONVILS een vrij volledig overzicht van de *Germaansche Godenleer*. De heer HAEMERLYNCK verraste ons met een zestal gedichten, zeer uiteenloopend van genre, maar die alle waren aanleg verrieden.

De Eerw. heer DE VOCHT trad andermaal op met eene schets van het leven en werken van Em. De Graeve.

Ten slotte legde uw verslaggever, namens *Taal en Kennis*, het voorstel

neer dat *Met Tijd en Vlijt* zich aansluiten zou bij eene afvaardiging van Leuvensche hoogstudenten, welke voornoemde vereeniging zou willen gestuurd zien naar den Minister van Binnenlandsche zaken en Openbaar onderwijs om te vragen dat de stemming van het wetsvoorstel Coremans door het Staatsbestuur bespoedigd en bevoordeeligd zou worden.

Op 13n Maart, had de heer Alf. BERTRANG het, in zijne lezing, over de *plichten der Vlamingen tegenover de Walen*. Deze voordracht moest een tegenhanger zijn van den opgewekten redetwist, welken zijne spreekbeurt van 20n Februari had uitgelokt. De Vlaamsche taal — aldus volgens spreker — bestaat niet, die benaming dekt maar een vormelooze hoop van dialecten. Eer de Vlamingen hun taalrecht willen eischen, moeten zij tot eenheid komen en die gaan aanleeren bij Holland. Erbarmelijk is de toestand van ons vrij onderwijs, in Vlaamsch opzicht. Wie echter reeds buiten dat onderwijs staat, moet door studie zijne taalkennis volledigen. Na deze zelfgenezing, moet de propaganda voor de Vlaamsche beweging doorgezet worden ook in 't Walenland, waar men jegens ons niet zoo kwaadwillig is, als men het denkt.

Wat er in dit werk goed- en af te keuren valt, zal ons op de volgende vergadering klaar worden uit het debat dat de heeren DE COCK en VAN PUYVELDE daarover zullen inleiden.

De heer BERTRANG doet eenige terechtwijzingen aan den heer Pittonvils over zijn *Germaansche Godenleer*.

Eerw. heer Karel DE WALS laat zich met grooten lof uit over *My new Curate*. De heer Cyr. DE BAERE verdedigt de Vlaamsche beweging van maatschappelijk standpunt uit. De heer J. VANDEN EYNDE doet de schoonheid uitkomen van den jongsten opbloei der Vlaamsche toonkunst.

De zitting van 20n Maart zal niet een der aanwezigen licht uit het geheugen verliezen.

De heer ondervoorzitter gaf vooreerst lezing van een besluit, op de bestuurvergadering van Donderdag 19n Maart, genomen aangaande het voorstel door den eersten schrijver in de vorige zitting gedaan. Daarin werd o. a. gezegd dat de bestuurleden zich met eenparigheid voordeelig hadden verklaard aan het wetsontwerp Coremans.

De lezing werd gehouden door Dr Julius PERSYN, mijn voorganger in het schrijversambt. Spreker, die op stuk van letterkundige kritiek geen onbekende meer is, maakte ons de geschiedenis van het Nederlandsch Tooneel te Antwerpen, van 1830-1850, waarover, vóor hem, geen stelselmatige opsporingen werden gedaan.

De bespreking van het werk van den heer A. Bertrang over de *Plichten der Vlamingen tegenover de Walen*, mag wellicht de beste heeten die we ooit in *Met Tijd en Vlijt* mochten volgen. De heer VAN PUYVELDE leidde het debat in, waarvan ik den zeer verkorten inhoud volgen laat.

De taal bestaat, zegde de heer VAN PUYVELDE, waar echter is het dat wij ze onvoldoende kennen en ons onderwijs in dien zin dient hervormd te worden. Ons spreken en schrijven bevat zeker veel gallicismen, ofschoon die kwaal wel eens overdreven wordt. Eenheid tusschen Vlamingen en Hollanders mag niet zijn een slafelijk overnemen van het hollandsch, maar moet groeien uit beide takken, want niet alle eigenaardigheden van Noord en Zuid moeten geweerd worden (cfr. W. De Vreese, Gallicismen). Overigens het is een valsch beginsel, dat om onze onkunde, de Vlaamsche beweging haar bestaansrecht verliest. Wij strijden voor de ziel van ons volk, en die strijd mag niet om een gallicisme worden opgegeven.

De heer Bertrang bleef bij zijne beweringen van vóór acht dagen.

Eerw. heer DE COCK vroeg den thesist naar het dialekt van Ledeganck en een gansche rij vlaamsche schrijvers, en bood zich aan om dit met den heer Bertrang te onderzoeken.

Herhaaldelijk ook had steller, waar hij naar het voorbeeld van andere landen werd verwezen, onderscheid gemaakt tusschen theoretisch bestaan der taal en haar praktisch gebruik dat niet aan de volmaaktheid der theorie beantwoordde. Terecht deed daarbij prof. SCHARPÉ opmerken dat de heer Bertrang voor het Vlaamsch dit onderscheid niet maken wilde en de theorie om de praktijk zoo maar veroordeelde. De geleerde tegenspreker kwam ook op tegen de bewering dat we geen goede Vlaamsche schrijvers hebben en vroeg een juiste omschrijving van de nevelwoorden « men zegt » en « algemeene taal », op gezag derwelke dikwijls oordeel wordt geveld.

Prof. VLIEBERGH haalde met naam en toenaam, een stal hoofdmannen aan van den Duitschen Reichstag, die in de openbare beraadslagingen ofwel ruwe gewestspraak ofwel Duitsch met een plaatselijk accent bezigden en vroeg of de Duitsche taal dan ook niet bestaat.

Prof. SCHARPÉ verzoekt ten slotte den heer Bertrang — een vurig voorstander der Duitsche beweging, ofschoon misschien maar een drietal Belgen uit de Duitsche streek hunne taal waarlijk kennen (wat de heer Bertrang de Vlamingen had verweten) — het goed recht der Vlaamsche beweging even grootmoedig te erkennen en te ondersteunen, als wij het recht der Duitsche beweging erkennen en ondersteunen willen.

Enkele andere leden, o. m. de heeren Kleyntjens, Vanden Eynde en Doussy brachten nog eenige bedenkingen in het midden.

De heeren hoogleeraren Scharpé en Vliebergh, blijft *Met Tijd en Vlijt* hartelijk dankbaar voor de meesterlijke wijze op dewelke zij onze taal en beweging verdedigd hebben.

Op 27n Maart hielden we onze laatste gewone vergadering. De heer Leo Van Puyvelde leverde een doorwerkte studie over *Pol De Mont.* De heer Jan Sebrechts las over *Adriaan Willaert, zijn leven, zijnen invloed op de muziek, en den onvergelijkbaren bloei der Vlaamsche toonkunst in zijnen tijd,* eene verhandeling, die alleen de vrucht kon zijn van zeer geduldige opsporingen en uitgebreide bronnenstudie.

De heer Vliebergh wenschte dat het bestuur, tegen het volgend jaar, naar middelen zou uitzien om de uitspraak en de wijze van voordragen in *Met Tijd en Vlijt* te verbeteren, en prees als meest doelmatig aan 1) het laten geven, door een bevoegd man, van eenige lessen over uitspraak en houding; 2) het inrichten van leesbeurten; 3) de voorgedragen werken in opzicht van uitspraak bespreken.

De aangemelde spreekbeurten moesten *ad kalendas græcas* verschoven worden : het laatste zittingsuur was verstreken.

De zomertrimester bracht ons een laatsten keer samen op een buitengewone vergadering, gewijd aan eene voordracht van hoogleeraar Verriest over de *Grondslagen van het rythmisch woord.* De geleerde spreker toonde aan dat versbouw et rythme veel minder op het gehoor, dan wel op het spier- en zenuwgestel van het stemorgaan berusten. Ook in de vertalingen mag men dat niet uit het oog verliezen. Met vele voorbeelden uit de buitenlandsche litteratuur, en voornamelijk met gedichten van den zoo zangerigen G. Gezelle staafde de geleerde spreker zijne stelling. Door de algemeene wisselwerking tusschen ziel en lichaam, zal de beste esthetiek ook deze zijn, die op beide inwerkt en kan het rythme, als lichaamsaandoening, het schoonheidsgenot merkelijk verhoogen. Deze meesterlijke voordracht werd overal met den meest uitbundigen lof besproken. *Met Tijd en Vlijt* is prof. Verriest dankbaar voor dees nieuwen blijk van genegenheid en hoopt nog dikwijls zijn aangrijpend woord te mogen toejuichen.

Overschouwen we nog eens in één oogopslag wat *Met Tijd en Vlijt* was en deed gedurende het jongste schooljaar : Ons Genootschap klom tot 205 leden, waaronder 17 hoogleeraren en 54 geestelijken. Het hield 18 gewone en 2 buitengewone zittingen, richtte eenen liederavond in en vierde, samen met het Davidsfonds te Leuven, een groot kunstfeest.

Verschillige der gehouden lezingen verschenen in druk, namelijk : *Een bezoek aan de Westkust van Klein-Azië*, door hoogleeraar SENCIE (*Dietsche Warande en Belfort*, 1903, nrs 2, 3, 6 en 7; *Hilda Ram*, door E. VLIEBERGH, advokaat, een inleidend woord op *Schetsen*, *Novellen en Vertellingen* van HILDA RAM (J. De Meester, Roeselaere, 1903, bl. 5-68); *Emiel De Graeve*, door H. DE VOCHT (*Dietsche Warande en Belfort*, 1903, nr 4, bl. 376-383); *L. De Koninck*, door J. DE COCK (*Jong Dietschland*, Paaschn. 1903, bl. 180-187); *Hippoliet Van Peene*, door Alfred BERTRANG (*ibid.*, bl. 215-245); *Adriaan Willaert*, door Jan SEBRECHTS (*ibid.*, Oogstnummer, 1903, bl. 289-299, en zal in de volgende aflevering worden voortgezet); *Van de mieren gestoken*, door Edw. DE JONGHE (*Ons Leven*, 30 Jan. 1903); *Ik vraag een standbeeld*, door J. SMETS (*ibid.*, 20 Maart 1903); *De gevolgen eener ontdekking* (*ibid.*, 1 Mei 1903).

Zoo treedt *Met Tijd en Vlijt*, het oudste Studentengenootschap der *Alma Mater*, met zich immer ontwikkelende krachten zijn 75-jarig jubelfeest te gemoet. In dit lang bestaan ligt een zeer merkwaardige brokgeschiedenis uit de Vlaamsche beweging, dien honderdjarigen strijd voor den eigen aard, de veredeling en verheffing van ons volk. Sedert het opnieuw oprichten der Hoogeschool, is *Met Tijd en Vlijt* hier de Tempel geweest waar het heilig vuur der Vlaamsche overtuiging onuitgestorven bewaard is; het is geweest de vruchtbare moederstam, waarvan de loten zijn opengeplant op elk intellectueel gebied. En toch treedt hier met de hooge jaren geen verval in, maar verheugen we ons in steeds bevalligere levensfrischheid. Trots het altijd groeiend getal van Vlaamsche vereenigingen, vreest *Met Tijd en Vlijt* geen gebrek aan lucht noch voedsel : zijn veld verruimt voortdurend en overvloediger wordt zijn oogst.

Het zaad waaruit *Met Tijd en Vlijt* geboren werd, moet dus wel kerngezond zijn. Alléén wat goed is, leeft uit innerlijke kracht. Welnu het is uit innerlijke deugdelijkheid dat ons Genootschap leeft, want het dankt zijnen bloei aan de overtuigende en geestdriftkweekende kracht die uitgaat van het beginsel zelf, waarop zijn bestaan is gegrondvest.

1902-1903.

VERSLAG der werkzaamheden van 't Genootschap Dr Buter.

Eene eerste maal kwamen de genooten bijeen op 18 December 1902.

Buiten de heeren hoogleeraars Alberdingh Thijm, Scharpé en Vliebergh en de leden van 't vorige jaar, Van Puyvelde, Matthys en Van Cauwelaert, waren er twee nieuwe uitgenoodigd, de E. H. De Vocht en de heer Van der Essen. Met het doel van dit Genootschap uit te leggen en aan elk der leden een bijzonder onderwerp aan te wijzen was deze eerste vergadering verstreken : de volgende bijeenkomsten, die geregeld elke maand plaats grepen, en geregeld werden bijgewoond, waren ten hoogste belangwekkend, daar elk lid van die gelegenheid gebruik maakte om den uitslag der opzoekingen intusschentijd gedaan bekend te maken, en de opwerpingen en wenken der medegenoten uit te lokken.

De heer Matthys heeft het afgeloopen jaar door het volkslied bij de Vlamingen en inzonderheid bij de studenten nagespeurd. Op zulk een breed veld moest er veel ontgind worden. Hij heeft vooral de liederen opgezocht die in de wereld der colleges te huis hooren, die daar bekend en geliefd zijn, en het volgde dan ook van zelf dat hij den invloed van die liederen op 't gemoed der knapen heeft onderzocht, alsmede de redenen aan waarom zij juist die zelfde soorten van liederen de voorkeur geven, die ook bij de Duitsche studenten het meest bijval hebben.

De heer Van Puyvelde heeft veel werk gemaakt van de geschiedenis van ons geliefd *Met Tijd en Vlijt*. De menigvuldige vroegere opstellen over ditzelfde onderwerp, die alle onafgewerkt bleven, bewijzen hoeveel bezwaren dit onderzoek oplevert. De allereerste tijd, het opkomen van *Met Tijd en Vlijt* vooral valt moeilijk om geheel op te helderen, daar alles heel geheim toeging, als in een soort van vrijmetselarij. Het is den ieverigen werker nochtans gelukt de hoofdfiguren uit dat eerste tijdvak in het licht te stellen; niet enkel in 't Genootschap maar zelfs in de Vlaamsche beweging flink hun rol hebben gespeeld. De ziel van den jongen kring was Van Straelen, die ook de stichter ervan was, een eeretitel waar hij steeds fier op gebleven is, en die hem blijven moet.

De E. H. De Vocht heeft vooral de middeleeuwsche legende van de H. Kunera bestudeerd, naar aanleiding van de uitgaaf, bij Martinus Nyhoff, van een volksboekje uit het eind der xv^e eeuw, met het prozaleven dier heilige. Hij vergeleek dezen tekst met het berijmde leven dier martelares, door Nap. De Pauw uitgegeven volgens een hs. dat te Gent berust, en ook met 't latijnsche sermo, op de maagd Kunera. Er bleek dat veel anachronismen in de legende voorkomen. Weinig zal er in die eeuwen van de wonderdoenster geweten zijn en daar de christenen in de xii^e, xiii^e-xiv^e eeuwen haar graf met duizendtallen kwam vereeren kreeg de verbeelding van 't diepgeloovige en kinderlijk naïeve volk dat dagelijksch op hare martelplaats mirakelen zag gebeuren, vrijspel en rond de kleine kern der geloofwaardige geschiedenis werden de verdichtselen aangebracht die men bijvoorbeeld van een H. Elisabeth of een H. Godelieve had hooren verhalen. Opmerkenswaardig vond de heer De Vocht, dat men in de verschillende bewerkingen van 'tzelfde levensbericht op verschillende tijdstippen, duidelijk de veranderingen van den volksgeest kan nagaan : onwillekeurig was men subjectief, ook waar men objectief wou wezen.

Sommige der werken, inzonderheid het laatste, heeft men aan een nauwkeurig onderzoek onderworpen. Het einde van 't schooljaar verraste de leden op 't oogenblik dat zij d'een of d'andere opzoekingen door den druk wilden openbaren. Moge 't jaar 1903-1904 even vruchtbaar zijn, onder de voorbeeldige leiding van den ijverigen voorzitter en stichter van onzen kleinen Kring.

—

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université;
Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université.
Président : M. l'abbé A. CAUCHIE, professeur d'histoire.
Vice-président : M. L'abbé R. MAERE, professeur extraordinaire.
Secrétaires-rapporteurs : Le R. P. JACQUIN, Mannès, O. P., lecteur en théologie et licencié en sciences morales et historiques;
M. L'abbé ALLOSSERY, Paul, licencié en droit canon;
M. L'abbé SOETAERT, Arthur, bachelier en théologie;
Bibliothécaires : M. L'abbé DE MEESTER, Alphonse, licencié en droit canon;
M. L'abbé VAN CAPPEL, Émile, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Frutsaert, Émile, licencié en théologie.
L'abbé Vaes, Maurice, licencié en théologie.
L'abbé Van Crombrugghe, Camille, licencié en théologie.
L'abbé De Meester, Alphonse, licencié en droit canon.
L'abbé Allossery, Paul, licencié en droit canon.
L'abbé Buchet, Edgard, bachelier en théologie.
L'abbé Van Oppenraay, Théodore, bachelier en théologie.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Colard, Xavier, bachelier en théologie.
L'abbé Colens, Louis, bachelier en théologie.
L'abbé Logghe, Achille, bachelier en théologie.
L'abbé Meeusen, Victor, bachelier en théologie.
L'abbé Noël, Léon, bachelier en théologie.
L'abbé Tobac, Edouard, bachelier en théologie.
Le R. P. Honorius Vanginneken, O. F. M., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Vermaut, Julien, bachelier en théologie.

MM. L'abbé Walters, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Brepoels, Corneille, étudiant en théologie.
L'abbé Brohée, Abel, étudiant en théologie.
L'abbé Demuynck, Gustave, étudiant en théologie.
Le R. P. Martial Legrand, O. F. M., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Naulaerts, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Tessens, François, étudiant en théologie.
L'abbé Van Cauwenbergh, Jean, étudiant en théologie.
L'abbé Delannoy, Paul, étudiant en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, étudiant en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, étudiant en droit canon.
L'abbé Fauconnier, Paulin, étudiant en philosophie et lettres.

II. Travaux pratiques sur les institutions du moyen age a la faculté de philosophie et lettres.

MM. Barbe, Paul, docteur en droit.
Van Bleyenberghe, Désiré, docteur en philosophie et lettres.
Goemans, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Dumont, Alfred, de la Compagnie de Jésus.
MM. L'abbé Schollaert, Victor, docteur en philosophie thomiste.
Hinderyckx, Edmond, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Janssen, Jean, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Laddyn, Norbert, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Muyshondt, Théophile, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Van Cappel, Émile, candidat en philosophie et lettres.
Van der Essen, Léon, candidat en philosophie et lettres.
Blondiau, Adolphe, étudiant en philosophie et lettres.
Dancot, Rene, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Fauconnier, Paulin, étudiant en philosophie et lettres.
Mottart, Alphonse, étudiant en philosophie et lettres.
Thion, Amand, étudiant en philosophie et lettres.

III. Exercices critiques sur les sources, a la faculté de théologie.

MM. L'abbé De Meester, Alphonse, licencié en droit canon.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Delannoy, Paul, étudiant en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, étudiant en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, étudiant en droit canon.
Le R. P. Salvien Cuypers, SS. CC., étudiant en théologie.

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1902-1903 (1).

I.

Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé A. Soetaert.)

L'époque de la réforme, tel était le thème des leçons d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Théologie durant l'année 1901-1902. Conformément au but qui a présidé à l'institution des Conférences historiques, il appartenait à celles-ci d'approfondir et d'élucider au cours de l'exercice écoulé quelques-unes des nombreuses questions que présente l'histoire du protestantisme, et dont il a fallu se borner à ne donner au cours que les traits généraux.

Les travaux avaient spécialement en vue la question doctrinale. Il était donc opportun de connaître *les théories aujourd'hui existantes sur l'histoire des dogmes*. M. C. Van Crombrugghe a bien voulu se charger de cette besogne et a lui-même appliqué les principes énoncés aux *controverses anthropologiques du Ve siècle*. Ce sujet, qui se rattache à l'histoire de l'antiquité chrétienne, avait été porté au programme des Conférences historiques de l'an dernier, mais force fut alors d'en remettre l'exposé à plus tard.

Les théories modernes concernant l'évolution du dogme peuvent se diviser en trois groupes. Dans le premier se trouvent les théories protestantes-rationalistes et rationalistes, soit à base historique (2), soit à

(1) Sur l'organisation et le but particulier de chacune des *trois sections* que comprend le Séminaire historique, voir l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1900, p. 382; cfr. A. Soetaert, *Le Séminaire historique de Louvain* dans le *Bulletin bibliographique du Musée Belge*. 1903, t. VII. pp. 175-177.

(2) Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*. Fribourg en B. 1894³; Le même, *Das Wesen des Christenthums*. Leipzig, 1900. — Sabatier, *Esquisse d'une philosophie de la religion*. Paris, 1901.

base philosophique (1). Les caractéristiques de cette théorie sont la mise en doute, voire même la négation de l'ordre surnaturel et l'affirmation que la doctrine du Christ est altérée; quant au dogme, il naît de la philosophie savante ou populaire. Le second groupe comprend les théories protestantes orthodoxes (2). Seule l'Écriture Sainte est la source autorisée de la révélation; par là-même la parole divine est absolument immobile et tout travail philosophique sur l'Évangile est rejeté comme illégitime ou considéré comme surérogatoire. Viennent enfin les théories catholiques qu'on peut également diviser en deux groupes. Le premier comprend les partisans du système théologique de Franzelin (3). La révélation se puise dans deux sources : l'Écriture et la Tradition; elle se termine à l'âge apostolique, après lequel on admet un progrès purement historique et modal. Par contre, les partisans de la célèbre théorie du cardinal Newman (4) estiment que le développement du dogme, tel que nous le présente Franzelin, s'accorde difficilement avec l'histoire; il faut reconnaître un développement non pas purement historique et modal, mais « le développement concret d'une idée vivante, s'assimilant les idées d'ordre même philosophique, homogènes dans un point avec l'idée théologique primitive. » (Newman).

Passant de la théorie à l'application des principes, M. Van Crombrugghe nous retrace la controverse pélagienne (5). Il nous donne d'abord quel-

(1) Nagel, *Das Problem der Erlösung*. Bâle, 1900; Jungst, *Kultus und Geschichtsreligion*. Giessen, 1901.

(2) Cfr. Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*. Paris, 1877-82; Lobstein, *Introduction à la théologie protestante*. Paris, 1890.

(3) De même Egger; De la Barre, S. J., *La vie du dogme catholique*. Paris, 1898.

(4) *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, Liége, 1849.

(5) **Sources :** *Œuvres de S. Augustin*, dont les principales éditions sont celles d'Amerbach, 9 vol. in-fol. Bâle, 1506; de Louvain, 9 vol. in-fol. Louvain, 1577; des Bénédictins, 11 vol. Paris, 1679-1700; de Leclerc, 11 vol. in-fol., Amiens, 1700-1703; de Gaume, 11 vol. in-8°, Paris, 1836-1839 et de l'Académie de Vienne *(Corpus scriptorum ecclesiasticorum)*. Vienne, 1896. — Sur la valeur des éditions, voir Dom Thuillier, *Histoire de la nouvelle édition de S. Augustin*, 1736; Kukula, *Die Mauriner Ausgabe des Augustinus. (Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften)*, Vienne, 1890; Brückner, *Julian von Eclanum, sein Lebe und seine Lehre*. (Texte und Untersuchungen hrsg. von V. Gebhardt und A. Harnack, XV, 3). Leipzig, 1897. — **Travaux :** A) Biographie : Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIII, Paris, 1702; L. Berti, *Sur la vie de S. Augustin*, Venise,

ques préliminaires sur la doctrine du péché originel antérieure au IVe siècle. Prenant comme base de cette doctrine la valeur historique du récit Jéhoviste et l'interprétation de l'Épître aux Romains, V, 12-21, il montre le développement de ce dogme provoqué surtout par les luttes antignostiques et les écrits d'Irénée et de Tertullien. Quant à la controverse pélagienne elle-même, elle peut se diviser en trois phases. Dans la première (400?-412) Pélage, ascète, entre en scène, niant le péché originel et émettant des doctrines toutes particulières sur la richesse et le péché véniel. Céleste, avocat de profession, se lie avec Pélage, dont il partage les opinions, et ensemble ils passent en Afrique. Un synode de Carthage en 412 condamne Céleste comme hérétique. La seconde phase (412-417) comprend la propagande pélagienne en Orient, où Pélage et Céleste furent favorablement accueillis. Aussitôt la polémique éclate de toute

1746; POUJOULAT, *Histoire de S. Augustin*, 3 vol. 1841; HATZFELD, *Saint Augustin* (collection : Les Saints), Paris, 1898; G. VON HERTLING, *Augustin. Der Untergang der antike Cultur*, Mayence, 1902; — B) DOCTRINE DE S. AUGUSTIN (Anthropologie et Sotériologie) : GANGAUF, *Die Psychologie des h. Augustinus*, Augsbourg, 1845; DORNER, *Entwickelungsgeschichte der Lehre von den Person Christi*, Berlin, 1853; DIECKHOFF, *Augustinus Lehre von der Gnade (Mecklemburg. Theol. Zeitsch.*, I, 1860); FLOTTES, *Études sur saint Augustin, son génie, son âme, sa philosophie*, Paris, 1861; NOURRISSON, *La philosophie de saint Augustin*, 2 vol., Paris, 1866²; FEUERLEIN, *Augustins Stellung in Kirchen- und Kulturgeschichte (Historische Zeitsch.*, 1869); BALTZER, *Des hl. Augustinus Lehre über Prädestination*, Vienne, 1871; ERNST, *Die Werke und Tugenden der Ungläubigen nach Augustin*, Fribourg, 1871; DORNER, *Augustinus*, Berlin, 1873; SCIPIO, *Des Aurelius Augustinus Metaphysik in Rahmen seiner Lehre von Uebel*, Leipzig, 1886; REUTER, *Augustinische Studien*, Gotha, 1887; KÜHNER, *Augustins Anschauung von der Erlösungsbedeutung Christi*, Heidelberg, 1890; FÖRSTER, *Beitrag zur Wertung der Predigten Augustins (Theologische Studien und Kritiken*, 1898); WOLFSGRUBER, *Augustinus*, Paderborn, 1898; HAHN, *Tyconius-Studien*, Leipzig, 1900; SCHEEL, *Die Anschauungen Augustins*. Leipzig, 1901.—C) DOCTRINE PÉLAGIENNE : WIGGERS, *Versuch einer pragmatischen Darstellung des Augustinismus und Pelagianismus*, Berlin, 1821; JACOBI, *Die Lehre des Pelagius*, Leipzig, 1842; WÖRTER, *Der Pelagianismus nach seinem Ursprunge und seine Lehre*. Fribourg en Br., 1866; KLASEN, *Die innere Entwikkelung des Pelagianismus*, Fribourg, 1882; BRÜCKNER, *Julian von Eclanum, sein Leben und seine Lehre*, Leipzig, 1897; HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, vol. III, Leipzig, 1897³; WÖRTER, *Zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus*, Münster, 1900; TURMEL, *Le dogme du péché originel dans saint Augustin pendant la controverse pélagienne (Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VI et VII, Paris, 1901-1902).

part. Le plus vigoureux défenseur du dogme combattu est sans contredit saint Augustin, qui publie de nombreux écrits et condamne la doctrine pélagienne aux synodes de Carthage et de Milève en 416. Peu de temps après, Pélage et Céleste sont excommuniés par décision pontificale d'Innocent. M. Van Crombrugghe s'attache surtout à la troisième phase de la lutte, à cause de la diversité des jugements émis au sujet de l'attitude du pape Zozime. Quoi qu'il en soit, la conduite de Zozime, à première vue favorable au pélagianisme, s'explique dans une large mesure par l'état des connaissances théologiques relatives à l'anthropologie de l'époque. Il faut cependant tenir compte également des procédés sournois de Pélage et de Céleste, et du manque de confiance qu'avait Zozime à l'endroit des adversaires de Pélage, en particulier de Heros et de Lazare. Zozime, si faute il y a eu de sa part, l'a noblement rachetée par la publication de la fameuse *Tractoria* qui porta le coup mortel au Pélagianisme. Le Concile d'Ephèse en 431 confirma la condamnation des pélagiens.

Résumant le résultat de ses recherches consciencieuses au sujet des luttes pélagiennes, M. Van Crombrugghe conclut que Harnack et Brückner ont tort de prétendre que saint Augustin a emprunté ses conceptions du péché originel à la doctrine manichéenne. Quant au dogme du péché originel, tel qu'il fut formulé et défini au cours des controverses pélagiennes, il présente les caractères d'un développement normal et organique des données de la révélation et de la théologie primitive sur cette matière; ce développement justifie particulièrement la théorie du cardinal Newman concernant l'évolution du dogme (1).

La théorie de la justification est un point fondamental dans *la doctrine de Luther*. M. L. Noël a entrepris de l'analyser et de déterminer sa physionomie dans la doctrine du réformateur (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. É. Frutsaert.

(2) **Sources :** Les *Œuvres de Luther*. Éditions complètes : Wittenberg, 1539-1558; Jena, 1555-1558 — suppl. Eisleben, 1564-1565 — réimpression Leipzig, 1603; Altenburg, 1661-1664, suppl. Halle, 1702; Leipzig, 1729-1740; Halle, 1740-1750 cura Walch — réimpression S. Louis Mo, 1880; Erlangen et Francfort, 1826-1886 cura Plochmann. — Réédition depuis 1862; Édition critique cura Knaake et Kawerau, Weimar, depuis 1883. — *Lettres de Luther :* éd. de Wette. Berlin, 1825-1828 — suppl. par Seidemann. Berlin, 1856 et Burkhardt, Leipzig, 1866 — rééd. par Enders. Francfort, 1884. — *Recueils de propos de Luther*, entre autres Forstemann et Bindseil. *Luthers Tischreden*. Berlin, 1844-1848. — **Travaux généraux :** Les

Ce travail est divisé en deux parties : la première traite de la période antéréformatrice, la seconde nous présente la doctrine achevée de Luther.

Dès avant le doctorat de Luther, on peut relever dans des annotations marginales quelques expressions indécises sur la justification par la foi ; ce système s'affirme progressivement à partir de ses premiers ouvrages. C'est ainsi que de 1513 à 1516 on voit le professeur de Wittemberg affirmer avec une audace toujours croissante que la nature humaine est absolument impuissante, que l'homme ne jouit point de la liberté, que les œuvres sont sans influence aucune sur notre salut et que celui-ci dépend entièrement de la faveur divine. L'hétérodoxie de Luther dans cette première période est indéniable. Quelle est la genèse de ces idées nouvelles ? On a longtemps rattaché les idées de Luther à la querelle des indulgences, bien à tort cependant. Déjà avant 1517, Luther a sur la justification, point capital dans l'ensemble de ses nouvelles conceptions doctrinales, un système essentiellement distinct du système catholique. De nos jours on indique plutôt comme origine de la nouvelle théorie luthérienne une crise religieuse interne et des influences doctrinales. Rien n'empêche de croire que la crise, que Luther rapporte lui-même, n'ait été réelle et n'ait fourni une base à l'élaboration de son système. On ne peut cependant entièrement ajouter foi aux données du réformateur sur sa propre évolution ; ainsi les hésitations qu'on remarque dans les premières œuvres indiquent clairement qu'il n'a point conçu subitement son sys-

Dogmengeschichte de HARNACK, de SEEBERG. Leipzig, 1895 et de LOOFS, Halle, 1893 ; DORNER, *Geschichte der protestantische Theologie*. Munich, 1867 ; GASS, *Geschichte der protestantische Dogmatik*. Berlin, 1854. — **Travaux spéciaux :** J. KÖSTLIN, *Luthers Theologie in ihrer geschichtlichen Entwicklung und ihrem inneren Zusammenhange dargestellt*. 2e édit. Stuttgart, 1901 ; VON VETTINGEN, *Lutherische Dogmatik*. Munich, 1900 ; KUHN, *Le christianisme de Luther*. Paris, 1900 ; DIECKHOFF. *Luthers Lehre in ihrer ersten Gestalt*. Rostock, 1887 ; TAUBE, *Luthers Lehre uber Freiheit und Ausrüstung des natürlichen Menschen*. Gottingue, 1901 ; RITSCHL, *Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung dargestelt*, t. I. *Die Geschichte des Lehre*. Bonn, 1870 ; LIPSIUS, *Luthers Lehre von der Busse*. Braunschweig, 1892 ; GALLEY, *Die Busslehre Luthers und ihre Darstellung in neuester Zeit*. Gütersloh, 1900 ; KROPATSCHEK, *Die naturlichen Kräfte des Menschen in Luthers vorreformatorischen Theologie*. Greifswald, 1898 ; KATTENBUSCH, *Luthers Lehre vom unfreien Willen und von der Praedestination*. Goettingue, 1875 ; LUTKENS, *Luthers Praedestinations Lehre in ihrem Zusammenhange mit seiner Lehre vom freien Willen*, 1858 ; THIEME, *Die sittliche Kraft des Glaubens*. Leipzig, 1895.

tème à l'époque à laquelle il en rattache l'origine. Quant aux influences doctrinales elles ne sont que faiblement établies. Ici encore, les témoignages des premières œuvres contredisent les assertions de Luther sur l'influence de saint Paul. La doctrine nominaliste elle-même sur le fondement de la moralité et sur la liberté ne peut guère avoir exercé une influence sérieuse.

Pour connaître la doctrine achevée de Luther, l'examen du « *De servo arbitrio* » s'impose. M. Noël en fait l'analyse avec le plus grand soin. Dans ce célèbre écrit, paru en 1525, Luther formule sa doctrine du déterminisme et de la double prédestination; c'est le fruit d'une systématisation subséquente des idées du réformateur faite à l'occasion des polémiques. L'action universelle et irrésistible de Dieu est la base de la déduction du déterminisme; une fois cette position prise, Luther devait logiquement en arriver à la double prédestination. On peut remarquer ici l'influence du concept nominaliste de Dieu et de la mystique allemande. La foi est et reste le facteur unique de la justification. Cette idée est même accentuée depuis les débuts de Luther : la foi est la source d'une joie inaltérable dans l'âme, elle met le ciel dans l'âme. Le chrétien attend avec confiance le salut dont il jouit par anticipation; il vit dans la paix, se console en Dieu des douleurs de la vie et ne craint rien au monde. C'est la nouvelle vie qu'engendre la foi; en même temps elle nous pousse à toutes sortes de bonnes œuvres. Ces bonnes œuvres ne sont pas une source de mérites; elles ne sont pas la cause, mais le résultat de la grâce. En somme, conclut M. Noël, « Luther retourne la vie spirituelle, il en met le centre dans l'expérience subjective ou plutôt dans l'illusion de la grâce. C'est avec moins de netteté déjà le germe du subjectivisme religieux des protestants plus on moins kantiens d'aujourd'hui » (1).

S'il ne faut pas rattacher à la querelle des indulgences l'origine des idées luthériennes, il n'en reste pas moins vrai que ces querelles très vives ont envenimé la lutte religieuse. Il importait de savoir jusqu'à quel point les accusations lancées contre les prédicateurs d'alors étaient justifiées. Ce fut la tâche assumée par M. J. Walters qui nous a présenté un travail sur *Jean Tetzel et la prédication des indulgences* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. Soetaert.

(2) **Sources** : *Les écrits de Tetzel*. Editions : Vanderhardt, *Historia litteraria Reformationis*. Francfort, 1717; Löscher, *Acta Reformationis*,

La doctrine généralement admise au moyen âge fut que le Souverain Pontife peut de droit divin accorder des indulgences valables même devant Dieu et qui ne remettent que les peines encore à expier pour les péchés déjà pardonnés. Le nombre d'indulgences accordées était incalculable; pour les obtenir, il suffisait de se confesser et de verser une pièce d'argent dans le tronc. Quant aux abus dans la prédication des indulgences, voici ce qu'en dit Cochlée : « Je ne puis nier que les indulgences ne soient devenues un objet de mépris dans une grande partie de l'Allemagne, non par elles-mêmes, mais par les abus des prédicateurs qui, par leur trop grande cupidité, ont rendu ce trésor de l'Église vulgaire et méprisable. »

Peut-on ranger Tetzel (1467-1519) parmi ces prédicateurs? De nombreuses légendes se sont formées autour de cette intéressante figure et des critiques aussi acerbes qu'injustes ont voulu rendre le grand prédicateur dominicain responsable de tous les malheurs que la Réforme a accumulés sur l'Église. Luther adressa en 1517 à Albert, archevêque de Mayence, une triple accusation à l'endroit des prédicateurs d'indulgences : ils font accroire au peuple : 1° que ceux qui achètent une lettre d'indulgence sont certains de leur salut; 2° que les indulgences remettent aux vivants et la peine et la coulpe ; 3° que les âmes s'envolent du

t. I. Leipzig. 1720: Kapp, *Sammlung einiger zum papstlichen Ablass gehörigen Schriften*. Leipzig, 1721; Gröne, *Tetzel und Luther*. Soest, 1860; Paulus, *J. Tetzel der Ablassprediger*. Mayence, 1899; Köhler, *Documente zur Ablasstreit von* 1517. Tubingue, 1902. — **Ouvrages principaux : a) généraux :** Köstlin, *Martin Luther*. Elberfeld, 1883; Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*, t. I, Paris, 1883; Dieckhoff, *Der Ablasstreit dogmengeschichtlich dargestellt*. Gotha, 18[illegible]6; Lea, *A history of auricular confession and indulgences*, t. III. Philadelphie, 1896; Briegfr, *Das Wesen des Ablasses am Ausgange des Mittelalters*. Leipzig, 1897; Hergenröther, Janssen, Harnack, etc. — b) **Spéciaux :** Vogel, *Leben des papstlichen Gnadenpredigers J. Tetzel*. Leipzig, 1717; Hofmann, *Lebensbeschribung Tetzels*. Leipzig, 1841; Körner, *Tetzel der Ablassprediger*. Frankenberg, 1880; Kawerau, *Sobald das Geld im Kasten klingt, die Seele aus dem Fegfeuer springt*. Barmer, 1889; *Vertraute Briefe der Katholiken über den Ablassstreit*. Franckfort, 1817; Meyer, O. P., *J. Tetzel aflaatprediker en inquisiteur*. Utrecht, 1885; Paulus, *Zur Biographie Tetzels* dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XVI (1895), pp. 37-69; Le même, *J. Tetzel der Ablassprediger*. Mayence, 1899 (compte rendu dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II (1901), p. 614); P. Majunke. *Johann Tetzel der Ablassprediger nach N. Paulus*. Erfurt, 1899 (RHE, t. II (1901), p. 620): Paulus, *Zur Biographie Tetzels* dans *Der Katholik*, 1901, pp. 453-468 et 554-570.

paradis si tôt qu'une pièce d'argent est jetée dans le tronc. Dans ces accusations que d'aucuns lancent sans réserve contre Tetzel, M. Walters cherche à démêler le vrai du faux. Ni la pureté de la doctrine, ni l'intégrité des mœurs de Tetzel ne peuvent être sérieusement contestées. Il suffit par exemple d'ouvrir l'*Instructio Tetzelii* pour voir que les deux premières accusations au moins manquent de fondement. D'après cette *Instructio*, il faut que l'on se confesse avec attrition du péché pour que l'indulgence gagnée obtienne la rémission et de la coulpe et de la peine. Quant aux lettres d'indulgence, il suffit, pour les acquérir, de verser une pièce d'argent dans le tronc, mais pour pouvoir en faire usage, la contrition et la confession sont de nécessité absolue.

M. Walters ne croit pas toutefois qu'on puisse s'associer sans réserve aux louanges que certains auteurs prodiguent outre mesure au prédicateur dominicain. Sa prédication sur les indulgences des morts notamment ne semble pas pouvoir échapper à tout reproche, quoi qu'en dise Majunke. Aussi Tetzel n'a-t-il pas répondu à l'accusation que Luther lui adressa de ce chef. Tetzel semble bien avoir versé quelque peu dans l'abus existant réellement a cette époque et n'avoir pas toujours placé, dans ses fonctions de prédicateur, le but spirituel au-dessus du but matériel. Luther qui n'attendait que le moment favorable de mettre au jour une nouvelle doctrine, élaborée déjà dans le silence du cloître, a trouvé dans cette prédication de Tetzel l'occasion d'entrer en scène et de se mettre en avant (1).

Luther et la Bible : autre sujet très important qui a été étudié par M. J. Vermaut (2). La doctrine de Luther, qui professe posséder en l'Écriture

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Th. Van Oppenraaij.

(2) **Sources :** *Les œuvres de Luther* (voir les sources citées par M. Noël, p. 355).—**Ouvrages généraux :** *a*) Encyclopédies et dictionnaires : *Real-Encyclopaedie für die protestantische Theologie und Kirche; Kirchenlexicon*, éd. Wetzer et Welte; *Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger; *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux. — *Les Dogmengeschichte* de Harnack, Loofs et Seeberg; Franck et Dorner, *Geschichte der Protestantische Theologie;* b) Ouvrages sur l'Écriture Sainte : R. Simon, *Histoire critique du vieux testament*, etc, Amsterdam, 1685; Rosenmüller, *Historia interpretationis librorum sacrorum*. Leipzig, 1815; A. Loisy, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1890; Le même, *Histoire du canon du Nouveau Testament*. Paris, 1891; P. Dausch, *Die Schriftinspiration. Eine biblisch-geschichtliche Studie*. Munich, 1891; Holzshey, *Die Inspiration der hl. Schrift in der An-*

Sainte la parole de Dieu, la vérité par excellence, est empruntée à l'Église catholique. Ce qui est opposé à celle-ci, c'est de dire que l'Écriture est la règle unique de la Foi. Les influences littéraires n'expliquent pas la genèse de ce principe en l'âme de Luther. A mesure que ses idées dogmatiques s'accentuent et deviennent certitude, Luther est amené à se débarrasser des autorités extérieures qui gênent l'épanouissement de sa nouvelle doctrine. C'est en 1519, lors de la dispute de Leipzig, qu'il s'est soustrait entièrement au pouvoir du Souverain Pontife. Quelle a été l'attitude du Réformateur vis-à-vis du canon de l'Écriture Sainte? Le concile de Florence en 1442 avait déclaré inspirés tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ce qui n'empêcha pas qu'après le concile, on ne distinguât encore les livres servant de fondement au dogme et les livres destinés surtout à l'édification des fidèles. Luther dans sa bible de 1535 relégua tous les deutero-canoniques de l'Ancien Testament et les fit précéder de la mention : Apocryphes, c'est-à-dire livres qui ne sont pas tenus pour égaux à l'Écriture Sainte, mais qui néanmoins sont bons à lire. Il déclare également que plusieurs livres du Nouveau Testament étaient non-canoniques. L'attitude de Luther à l'égard du canon fut déterminée en grande partie par les témoignages de l'ancienne Église. Il proclama comme critère du canon la nature de l'enseignement que fournit, touchant le Christ et le salut des hommes, chaque écrit qu'il s'agit d'apprécier. Ce principe qui n'a pas, du reste, été strictement

schauung von Mittelalters. Munich, 1895; CORNELY, *Historica et critica introductio in utriusque testamenti libros sacros*. Paris, 1894; KUNZE, *Glaubensregel, H. Schrift und Taufbekenntniss*. Leipzig, 1899. — **Ouvrages spéciaux** : ROMBERG, *Lehre Luthers von d. hl. Schrift*. Wittenberg, 1865; THIMME, *Luthers Stellung zur hl. Schrift* dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift*, t VII (1896); K. THIMME, *Luthers Stellung zur h. Schrift*. Gütersloh, 1903; KÖSTLIN, *Martin Luther, sein Leben, und seine Schriften*, 4e éd. Stuttgart, 1897; LE MÊME, *Luthers Theologie* etc. Stuttgart, 1901; H. PREUSS, *Die Entwicklung des Schriftprincips bei Luther bis zur Leipziger Disputation*. Leipzig, 1901; O. SCHEEL, *Luthers Stellung zur heiligen Schrift*. Leipzig, 1902 (cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV (1903), pp. 740-744); F. KROPATSCHECK, *Das Schriftprinzip der lutherischen Kirche*. Leipzig, 1903; HOPF, *Würdigung der luth. Übersetzung*. Nurenberg, 1847; KEHREIN, *Zur Geschichte Bibelübersetzung von Luther*. Stuttgart, 1851; RIEHMS, *Luther als Bibelübersetzer* dans les *Theologische Studien und Kritiken*. 1881; GRIMM, *Kurzgefaszte Geschichte des lutherischen Bibelübersetzung*. Jena, 1884; HOFFMANN, *Verbreitung der Bibel beinn Beginn der Reformation* dans le *Monatsblätter f. d. Kathol. Religionsunterricht*, 1901.

appliqué, servit encore à graduer la valeur et l'importance qu'il convenait d'accorder aux livres admis à la dignité scripturaire. En somme, par la nouvelle doctrine, la croyance traditionnelle était battue en brèche sur deux points importants : en théorie, sur le principe même de la canonicité, en fait, sur l'étendue de la collection scripturaire.

M. Vermaut se demande quelle est la valeur de Luther comme critique et comme exégète. Kunze a tort, se plaçant au point de vue des livres du Nouveau Testament, de considérer Luther comme un prince de la critique historique. Dans l'application des critères externes, Luther a tous les défauts de son époque et ne la dépasse guère. Les critères internes, pour lui, consistent surtout dans le caractère spécial que doit présenter toute œuvre authentique et qui doit être notamment de prêcher et de recommander cette christologie dont Luther avait fait le centre de son système. Il est incontestable qu'il a emprunté beaucoup à Érasme et que les progrès accomplis par la critique historique, appliquée aux Livres Saints, ne sont pas dus au réformateur. Comme exégète, on sait que Luther était plus soucieux d'interpréter le texte dans le sens de sa doctrine que d'en donner un commentaire loyal. Il a émis, il est vrai, quelques principes d'interprétation ; par exemple, toute âme croyante illuminée par l'Esprit Saint ne peut manquer de saisir le véritable sens de l'Écriture ; mais il en arrive finalement à dire que tout doit être ramené au principe de la justification par la foi (1).

Une personnalité marquante intimement liée à l'œuvre de la Réforme est celle de Mélanchton.

M. A. Logghe s'est chargé de nous faire connaître les traits saillants de cette figure et d'indiquer *le rôle que Mélanchton a joué dans l'établissement du protestantisme* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. L. Noël.

(2) **Sources :** *Les œuvres de Mélanchton*, édition complète : *Corpus Reformatorum Ph. Melanchthonis opera*, éd. Bretschneider et Bindseil. Halle, 1834; éditions partielles : *Ph. M. Epistola, judicia, concilia, testimonia*, éd. Bindseil. Halle, 1874 ; Th. Kolde, *Die loci communes Ph. M. nach Plitt in dritter Auflage*. Leipzig, 1900; Le même, *Die Augsburgische Konfession lateinisch und deutsch*. Gotha, 1896; Hartfelder, *Melanchthonia Pædagogica*. Leipzig, 1892; Haussleiter, *Melanchthon-Kompendium*. Greifswald, 1902. — **Principaux ouvrages :** Camerarius, *De Ph. Mel. ortu, totius vitae curriculo et morte narratio*. Leipzig, 1566; Schmidt, *Leben und ausgewählte Schriften*. Elberfeld, 1861;

Mélanchton, au caractère doux et pacifique, a été de bonne heure sous l'influence des humanistes. Le discours d'ouverture qu'il prononça à l'université de Wittemberg en 1518, produisit une grande impression sur Luther; celui-ci se rapprocha davantage des humanistes et Mélanchton de son côté devint un admirateur passionné du moine augustin. On n'est point d'accord sur la question de savoir à quelle époque Mélanchton s'est rallié aux idées théologiques de Luther. Tandis que certains auteurs soutiennent que la sympathie mutuelle qui les unissait n'avait d'autre fondement que la communauté de sentiments sur le mouvement humaniste; d'autres croient que, dès les premiers mois de son séjour à Wittemberg, Mélanchton est devenu un partisan secret de la cause religieuse dont Luther venait de se déclarer le champion. M. Logghe se range à ce dernier avis et avance comme preuve positive la correspondance échangée entre ces deux personnages.

Chez Mélanchton comme chez Luther, les nouvelles idées religieuses ont leur fondement dans la conception de la foi, la doctrine de la justification et de la grâce. La discussion de Leipzig l'amène à étudier la question du libre arbitre, le pouvoir du pape et l'infaillibilité des conciles; le premier, il pose le principe de l'exégèse protestante. Depuis lors, il est aux côtés de Luther et sa puissante dialectique est d'un grand secours au moine réformateur : il l'aide à systématiser la nouvelle doctrine et à riposter aux attaques des professeurs de la Sorbonne.

Si l'on peut croire que Mélanchton, dans ses premières études, a cherché la vérité en toute sincérité, on peut cependant lui reprocher son entière dépendance à l'égard de Luther, et sa prétention à trancher des questions, à l'examen desquelles il n'était nullement préparé.

HARTFELDER, *Melanchthon als Präzeptor Germaniae*. Leipzig, 1889; VIRK, *Melanchthon politische Stellung auf den Reichstag zu Augsburg*, dans le *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, t. IX, pp. 67-104 et 293-340; SELL, *Melanchthon und die deutsche Reformation bis* 1531. Halle, 1897; MIX, *Luther und Melanchthon in ihrer gegenseitigen Beurtheilung*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1901, pp. 453-521; ELLINGER, *Philipp Melanchthon. Ein Lebensbild*. Berlin, 1902; KAWERAU, *Die versuche Melanchthon zur Katholischen Kirche zurückzuführen*. Halle, 1902; HERRLINGER, *Die Theologie Melanchtons*. Gotha, 1879; SEEBERG, *Melanchthons Stellung in der Geschichte des Dogmas*, dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift*, t. VIII (1897), pp. 129 ss; les *Histoires du protestantisme*, de RANKE, etc., *de la théologie protestante*, de DORNER et de GOSS et des *Dogmes*, de LOOFS et SEEBERG.

Dans la suite de son travail, M. Logghe expose le développement historique de deux points de la doctrine de Mélanchton au sujet desquels il en est arrivé à défendre une opinion contraire à celle de Luther. Dans la question du libre arbitre, Mélanchton dénie d'abord à la volonté humaine toute liberté afin de faire éclater la toute puissance de la grâce divine. Seulement, rêvant de donner une éducation morale au peuple, ce qu'il pouvait difficilement entreprendre sans concéder une certaine liberté d'action, il se laissa influencer par les écrits d'Érasme, et finit en 1527 par reconnaître à la volonté une liberté pour les actes de la vie sociale «*justitia civilis*». Dans la *Confession d'Augsbourg*, il maintient cette doctrine. Mais bientôt, entre lui et Luther, un différend éclate au sujet de cette doctrine et de celle de la prédestination. Un accord apparent se rétablit bien vite, Mélanchton n'osant pas soutenir ouvertement ses opinions. Dans la doctrine de la Cène apparait le même fait caractéristique. Nul doute que, vers 1520, il n'admette la présence réelle. Les discussions sur la matière avec Zwingle et OEcolampade l'ont insensiblement amené, vers 1530, à une conception plus spirituelle des paroles sacramentelles. Il n'ose avouer ses opinions sur l'Eucharistie dans la *Confession d'Augsbourg* (où d'ailleurs il a dissimulé beaucoup de doctrines) et se borne à des phrases ambiguës. Plus tard il exclura dans la *Variata* de 1540 la transsubstantion et la présence réelle. Quant au rôle général de Mélanchton dans l'établissement du protestantisme, il a été considérable. M. Logghe le caractérise ainsi : Si Luther a conçu les idées nouvelles, c'est Mélanchton qui leur a donné un exposé simple et méthodique; le premier a fondé une nouvelle Église, l'autre en a établi la théologie (1).

La confession d'Augsbourg, si célèbre dans l'histoire du protestantisme, méritait de faire l'objet d'un travail spécial (2). M. E. Tobac dans la

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. E. Tobac.

(2) **Sources :** Th. Kolde, *Die augsburgische Konfession lateinisch und deutsch kurz erläutert*. Gotha, 1896; Walch, *Martin Luther's samtliche Schriften*. Halle, 1745; *Corpus Reformatorum : Ph. Melanchthonis opera*, ed. Bretschneider und Bindseil. Halle, 1834. — **Principaux travaux :** Coelestinus, *Historia comitiorum*. 1530. *Augsb. celebrat*, 1577; Cyprian, *Historia der Augsburger Konfession*. Gotha, 1730; Ch. de Villers, *Précis historique sur la confession d'Augsbourg*. Paris, 1817; Rudelbach, *Hist. krit. Einleitung in die Augsb. Konfession*. Leipzig, 1834; Rieser, *Die Augsburger Konfession*. Ratisbonne, 1845; Kalinich,

première partie de sa conférence sur ce sujet a exposé l'historique de cette confession.

La division religieuse des esprits en Allemagne était nettement établie, malgré tous les efforts déployés pour arrêter la propagande des nouvelles doctrines. On comptait beaucoup sur la diète d'Augsbourg pour opérer la réunion. Les protestants, d'autre part, se préparaient à se maintenir dans leurs positions. Après la réception de l'édit impérial, convoquant une diète à Augsbourg (1530), l'électeur Jean de Saxe fit élaborer les articles de Torgau, traitant surtout des institutions humaines et des abus existants dans l'Église. Les débuts de la nouvelle assemblée firent voir aussitôt la situation sous son véritable jour : les princes protestants, voulant justifier l'attitude qu'ils avaient prise, remirent au souverain un mémoire, connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Mélanchton avait été chargé de le rédiger. Dans cette exposition de la foi protestante, on trouve, à la base des questions doctrinales, les articles de Schwabach formulés en 1529, en vue d'un accord éventuel entre luthériens et zwingliens; pour les institutions et les coutumes, les éléments essentiels sont empruntés aux articles de Torgau.

M. Tobac dans une seconde partie expose le caractère général de la *Confession d'Augsbourg*. Elle fut avant tout une œuvre de conciliation entre catholiques et protestants : Mélanchton et plusieurs de ses amis étaient animés de dispositions favorables à l'unité. Il s'en suit qu'il ne faut pas y chercher l'expression exacte de la doctrine réformée telle qu'elle était à cette époque : le but poursuivi a amené les rédacteurs à passer sous silence ou à atténuer bien des points, touchant lesquels le désaccord était complet. De plus, les idées personnelles de Mélanchton

Luther und die Augsburger Konfession. Leipzig, 1861; KNAAKE, *Luther's Antheil an der Augsb. Konfession*. Berlin, 1863; ENGELHARDT, *Die innere Genesis und der Zusammenhang der Marburger, Schwabacher und Torgauer Artikel sowie der Augsb. Konfession* in *Nieders Zeitschrift für hist. Theologie*, 1865, pp. 515-629; PLITT, *Einleitung in die Augustana*. Erlangen, 1867-1868; LE MÉME, *Die Apologie der Augustana*. Erlangen, 1873; CH. PFEUDER, *La confession d'Augsbourg précédée d'une introduction*. Paris, 1872; BRIEGER, *Die Torgauer Artikel* (Kirchengeschichtliche Studien Herman Reuter gewidmet). Leipzig, 1888; ROTH, *Augsburgs Reformationsgeschichte* 1517-1530. Ackernau, 1901; EICHHORN, *Die Rechtferdigungslehre der Apologie (Theologische Studien und Kritiken*. Bd. 60, p. 415. Gotha, 1887; Les *Dogmengeschichte* de HARNACK, LOOFS, SEEBERG et SCHWANE : l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de LICHTENBERGER; le *Kirchenlexicon* de WETZER et WELTE.

n'étaient pas fixées à cette époque et sur mainte question il se trouvait en opposition formelle avec Luther lui-même. Il n'empêche que la *Confession d'Augsbourg* ne soit un véritable monument de la doctrine réformée. Toutefois, l'importance qu'y attachent encore les protestants de nos jours, est plus apparente que réelle. En 1861, le protestant Leo disait de cette confession : « elle se trouve sur toutes les lèvres et bien peu la connaissent, presque personne ne cherche à la comprendre dans son sens original ; on en fait la pierre angulaire du protestantisme, on célèbre de grandes fêtes en son honneur, on l'exalte dans les écoles, et rares sont ceux qui savent ce qu'elle contient » (1).

La diète d'Augsbourg n'ayant pas réussi à rétablir l'unité religieuse, on s'évertua sur le champ à provoquer un *colloque entre catholiques et protestants ;* la tentative n'aboutit pas et jusqu'en 1540 on ne parla plus de colloque religieux. Dans quelles circonstances les a t-on rétablis? quelle est la nature de ces colloques, et quel en a été le résultat? M. L. Colens a cherché à répondre à ces questions ; il s'est servi dans ce but, de sources récemment éditées, dont les derniers travaux sur la matière n'ont pu profiter (2).

La réapparition des colloques s'explique par la situation politique de Charles V et les dispositions de l'esprit public en Allemagne à cette époque. Après la Confession d'Augsbourg, la religion protestante avait peu à peu

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. Logghe.

(2) **Sources** : De Wette, *Luther's Briefe*, 5 vol. Berlin, 1828 ; *Corpus reformatorum : Ph. Melanchthonis opera*. édit. Bretschneider, III-IV. Halle, 1836 ; Neudecker, *Urkunden aus der Reformationszeit*. Cassel, 1839 ; Lammer, *Monumenta Vaticana*. Fribourg en Br., 1861 ; Ranke, *Deutsche Geschichte in Zeitalter der Reformation*, VI, 5e édit. Leipzig, 1873 (Nuntiaturberichte de Morone au colloque de Worms depuis le 5 décembre 1540) ; Dittrich, *Regesten und Briefe des Cardinals Gasparo Contarini*. Braunsberg, 1881 ; Dittrich, *Nuntiaturberichte Morone's* (depuis le 1er janvier 1541), dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV (1883), pp. 428-472, 618-673. — **Travaux** : Ranke, *ouvrage cité ;* Schafer, *De libri Ratisbonensis origine atque historia*. Euskirchen, 1870 ; Pastor, *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V*. Fribourg en Br., 1879 ; Dittrich, *Die Nuntiaturberichte Giovanni Morone's vom Reichstage zu Regensburg* 1541, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV (1883), p. 395 ; Dittrich, *Gasparo Contarini. Eine Monagraphie*. Braunsberg, 1885 ; Moses, *Die Religions Verhandlungen zu Hagenau und Worms* 1540-1541. Jena, 1889 ; Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*. Fribourg en Br., 1894.

envahi presque toute l'Allemagne. Charles Quint, qui voyait avec raison dans les dissensions religieuses une source d'affaiblissement pour le pouvoir impérial, était incapable de réaliser par la force l'unité désirée; les Français et les Turcs n'auraient pas manqué de profiter de sa situation critique. L'idée se présenta donc naturellement à l'esprit de l'empereur de terminer les différends à l'amiable, au moyen de colloques religieux entre catholiques et protestants. Ces colloques devaient avoir lieu en Allemagne, centre principal des querelles religieuses. D'autre part, l'état des esprits dans ce pays favorisait singulièrement les plans de Charles V. Parmi les protestants s'était formé « le parti des Expectants », qui, tout en adhérant aux idées nouvelles, se refusait cependant à s'écarter définitivement de l'Église catholique et attendait de celle-ci une restauration complète. De même dans la classe élevée de la population catholique s'était constitué « le parti du milieu »; ce parti, qui comptait en Allemagne nombre d'adhérents, réprouvait les excès des protestants et les abus de l'Église catholique; il estimait notamment qu'il était opportun de terminer les dissensions en matière de religion, sans l'intervention directe de Rome, par des colloques. Les princes catholiques et la plupart des évêques n'étaient nullement hostiles à ce projet d'union.

Cependant ces colloques, d'un genre spécial, n'étaient pas sans présenter des dangers. Constitués pour traiter les affaires religieuses en dehors de l'Église, ils devaient nécessairement porter préjudice à l'autorité du Saint-Siège. Approuver ces colloques, c'était pour Rome abdiquer sa souveraineté en matière de religion.

Venons-en aux colloques eux-mêmes. A l'Intérim de Francfort en 1539, on avait proclamé que la décision des affaires religieuses était réservée à la seule autorité impériale, avec autorisation de soumettre ces décisions à la cour romaine. Paul III, justement alarmé, avait prié Charles V de ne pas souscrire à cette clause. L'année suivante l'empereur demanda au pape d'envoyer un légat au colloque de Spire, qui fut bientôt transféré à Haguenau. Paul III envoya comme légat Giovanni Morone, mais ne lui conféra aucun pouvoir pour traiter les affaires religieuses. Morone, défenseur énergique des droits du Saint-Siège, se rendit parfaitement compte du mal qui pouvait résulter de ces colloques pour l'Église catholique. Dès lors il s'efforça de toute façon d'empêcher qu'on ne prît des décisions dans les réunions, et quand il ne pouvait les empêcher, d'atténuer au moins leur importance. Voyant qu'il ne pouvait réussir par suite des dispositions des catholiques, trop portés à la conciliation,

Morone écrivit au Pape qu'il était nécessaire d'envoyer un légat muni de plus amples pouvoirs. Le Pape refusa d'accéder à sa demande, mais insista auprès de Ferdinand pour qu'on mît fin au colloque. Le 28 juillet 1540, le colloque est suspendu et remis à une date ultérieure.

Le Pape envoya un nouveau légat, Campeggio, au colloque suivant tenu à Worms en 1541 : Campeggio reçut les mêmes instructions que Morone qui dut s'adjoindre au nouveau légat. Il faut relater ici un incident survenu entre Morone et Granvelle avant l'ouverture du colloque. Le rescrit d'Haguenau avait statué qu'on voterait après la discussion des questions, et que les décisions seraient prises à la majorité des votes. Granvelle voulut que l'on se conformât aux termes du rescrit. Morone refusa net : il n'avait pas tous ses apaisements au sujet de l'orthodoxie de plusieurs théologiens catholiques et menaça Granvelle d'en appeler au Saint Siège, ce qui fit céder son antagoniste. Le colloque, qui ne pouvait plus offrir aucun danger pour le catholicisme, eut lieu le 14 janvier. On se mit d'accord sur une formule très vague touchant le péché originel, et Granvelle, qui croyait avoir trouvé une nouvelle base de discussion, fit brusquement arrêter le colloque.

Il fut repris à Ratisbonne en février 1541. Contarini, nouveau légat du pape, reçut des instructions encore plus sévères que celles que le Saint Siège avait données à Morone et Campeggio. La nouvelle base de discussion trouvée par Granvelle, c'était le livre de Ratisbonne. Dans ce livre, dont Mélanchton et Butcer étaient les principaux auteurs, on avait réuni un mélange incohérent de doctrines catholiques et protestantes, en vue de contenter les deux partis. Dans les discussions qui suivirent, les catholiques remportèrent un triomphe partiel : ils amenèrent les protestants à renoncer à leur expression *sola fides*. Luther réclama et Rome de son côté fit les réserves les plus expresses au sujet des formules sur lesquelles on semblait s'accorder. Mélanchton, voyant qu'il devenait suspect à Luther, rétracta les concessions faites. La continuation du colloque devint dès lors impossible; le 22 mai 1541, il prit fin.

Au point de vue dogmatique, l'effet de ces colloques fut nul. Pour l'Église catholique d'Allemagne le résultat en fut funeste. L'empereur, sous la pression des difficultés politiques, accorda par l'édit de Ratisbonne, liberté complète aux protestants. Cet édit, suivant de près les colloques religieux, eut un effet moral très désastreux sur la population et les protestants ne manquèrent pas d'interpréter l'édit de façon à en dégager le triomphe des doctrines nouvelles, dans les discussions qui venaient d'avoir lieu. Cependant le mal eût pu être plus grave. C'est

grâce aux envoyés pontificaux et en particulier à Morone qu'on était parvenu à empêcher la substitution de l'autorité impériale à l'autorité de l'Église Romaine dans les questions religieuses (1).

On sait le retentissement qu'eut au XVIIe siècle le *livre de Bossuet sur les variations des doctrines protestantes*. M. X. COLARD, chargé d'examiner cet ouvrage et d'en présenter un examen critique, nous a d'abord exposé le cadre logique et historique de l'*Histoire des variations* (2).

Pour déterminer la place qu'occupe l'*Histoire des variations*, il faut marquer les caractères et les tendances de la controverse entre catholiques et protestants, à la fin du XVIIe siècle. Or, ces caractères étaient les suivants : le champ des controverses est limité à un petit nombre de points essentiels, comme la Justification, l'Eucharistie, l'Église, la Prédestination. De plus on n'admet comme source de la révélation non plus seulement l'Écriture Sainte, mais aussi la tradition, et l'on cherche à mettre ses théories en harmonie avec la doctrine de l'ancienne Église. L'axiome de Montaigne : « l'essence de la vérité est uniforme et constante; la vérité doit avoir un visage pareil et universel », a beaucoup contribué a inaugurer pour la controverse religieuse une nouvelle période. Catholiques et protestants admettront ce principe et concluront en bonne logique : « si l'essence de la vérité est une constante uniformité, instabilité et variation est une marque d'erreur ». Bossuet va appliquer cette théorie au protestantisme et montrer dans son *Histoire des variations*, comment le protestantisme a rompu avec l'Église ancienne, et comment les réformateurs aussi, sont en désaccord entre eux et avec eux-mêmes.

Après avoir donné un résumé succinct des doctrines contenues dans le célèbre ouvrage de Bossuet, M. Colard tâche d'en apprécier la valeur

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. A. SOETAERT.

(2) **Source :** J. B. BOSSUET, *Histoire des variations des églises protestantes*. Défense de cette histoire. Avertissemens aux protestants, et instructions pastorales sur les promesses de J.-C. à son Église. Rouen, 5 vol., 1782. — **Ouvrages** à lire à titre d'appréciation sur Bossuet : J. BASNAGE, *Histoire de la religion des églises réformées*. Rotterdam, 1690; LE MÊME, *Histoire de l'Église depuis J.-C. jusqu'à présent*. Rotterdam, 1699; JURIEU, *Préservatif contre le changement de religion*. 1680; LE MÊME, *Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone*. 1686-89; RÉBELLIAU, *Bossuet historien du protestantisme*. Paris, 1892; CROUSLÉ, *Bossuet et le protestantisme*. Paris, 1902; *Grande encyclopédie* au mot *Bossuet* (art. de BRUNETIÈRE).

historique et se montre très favorable à Bossuet. Certains auteurs, tels que Jurieu, Scherer, ont révoqué en doute la valeur historique de l'illustre orateur. Il est vrai qu'il faut tenir compte du but apologétique et de prosélytisme qu'il poursuit dans son livre; cependant il serait injuste de ne pas reconnaître à Bossuet la qualité d'historien. Et tout d'abord les sources dont il fait usage dans le livre en question, ont une valeur réelle. Bossuet, comme il le dit lui-même, ne dira rien qui ne soit tiré le plus souvent des propres écrits des protestants, au moins toujours d'auteurs non suspects aux yeux des protestants. Ensuite il faut remarquer l'usage que fait Bossuet de ses sources : il sait en contrôler l'authenticité; il sait juger de leur valeur intrinsèque, tenant compte des tendances des auteurs qu'il cite, accordant la préférence aux auteurs contemporains. D'où il établit comme une hiérarchie de valeur entre les différents auteurs, et même entre les différents écrits du même auteur, employant les documents officiels de préférence aux traités particuliers.

M. Colard conclut en disant que « Bossuet a été grand historien pour son temps; de nos jours encore, son ouvrage peut rendre de réels services à tous ceux qui veulent étudier soit les doctrines, soit les personnes des auteurs de la Réforme » (1).

* * *

Voilà, brièvement résumées, les idées saillantes des travaux presentés cette année aux Conférences historiques. D'autres études ont été faites sur le protestantisme, mais comme chaque conférencier occupe régulièrement deux, voire même trois séances, force a été de renvoyer plusieurs travaux aux réunions de l'année suivante.

C'est une preuve que l'ardeur et le zèle qui ont animé les membres, depuis la fondation de cette section du Séminaire historique, ne font que s'accroitre avec les années. Honneur surtout et reconnaissance à notre éminent président, M. le chanoine Cauchie, qui dirige d'une main sûre les élèves de la Faculté de théologie dans la voie difficile, mais pleine de promesses, de la critique historique!

(1) Ce travail a été critiqué d'office par le R. P. Martial LEGRAND, O.F.M.

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport du R. P. M. Jacquin, O. P.)

Parmi les questions qui rentrent dans l'étude des institutions du moyen âge, peu sont aussi riches en renseignements utiles pour l'historien, que celle du régime domanial. Si elle appartient directement à l'histoire économique, elle fournit en outre plus d'une donnée précieuse à l'histoire constitutionnelle et juridique, à l'histoire religieuse et à l'histoire sociale.

Et cependant, cette étude n'a pas encore été faite d'une façon complète, pour la Belgique. De bonnes monographies ont fourni sur quelques points particuliers les résultats de la science actuelle; d'année en année se multiplient les publications de matériaux, terriers, chartes ou cartulaires; mais une synthèse embrassant la totalité du territoire et traitant le sujet à tous les points de vue qu'il comporte, n'a pas encore été tentée jusqu'ici. C'est une lacune.

Nous possédons pour l'Allemagne d'importants travaux d'ensemble, notamment K. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*. Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes. 4 vol. Leipzig, 1885-1886; K. Th. von Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte in den letzten Jahrhunderten des Mittelalters*. 4 vol. Leipzig, 1879-1901; Th. von der Goltz, *Geschichte der deutschen Landwirtschaft*, t. I. *Von den ersten Anfängen bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*. Stuttgart et Berlin, 1902, sans parler d'une œuvre intéressant presque toute l'Europe, celle de A. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen des Westgermanen und Ostergermanen der Kelten, Römer, Finnen und Slaven*. 4 vol. Berlin, 1899.

En France également, cette étude vient d'être faite. Dans un ouvrage intitulé : *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge* (Paris, 1901, in 8°, xxxviii-638 pp.), M. H. Sée, tout en laissant aux monographies locales le soin de préciser quelques particularités, a donné une synthèse assez compréhensive pour fournir de l'ensemble une idée à la fois nette et exacte. C'est cet ouvrage que le Séminaire historique a pris, cette année, comme point de départ dans ses travaux.

L'étude de M. Sée, après une Introduction consacrée aux origines, traite dans le livre I des classes rurales et du régime domanial, à l'époque carolingienne; les livres II et III les montrent à l'époque féodale; le livre IV enfin note les transformations du régime domanial, dans les derniers siècles du moyen âge. Les aspects géographiques, archéologiques et techniques de la vie agricole sont omis; mais, à se placer au point de vue de l'auteur, le cadre est assez complet et bien rempli. En dehors des monographies déjà existantes, les sources, pour autant qu'il était possible, ont été mises à profit. L'auteur n'a pas manqué de les classer d'après leur valeur respective : avant tout, les documents d'ordre diplomatique, terriers, chartes et cartulaires; puis, au-dessous, les textes juridiques; enfin les chroniques, peu riches à ce point de vue, et aussi moins sûres.

Est-ce à dire que tout soit parfait? Non, et l'auteur lui-même ne se fait pas illusion sur ce point. On peut relever quelques omissions; le fameux droit du seigneur n'est même pas mentionné. Le point de vue nettement économique est trop exclusif, le côté juridique et surtout religieux eussent dû être pris en considération. Plusieurs thèses sont contestables. La méthode comparative, complètement négligée, eût donné plus d'ampleur au sujet. La conclusion enfin sort du domaine historique et dépasse la portée des documents. Si de ceux-ci en effet on peut conclure à une évolution des formes de la propriété, il ne s'ensuit pas pour cela que le principe de propriété lui-même varie.

L'étude de ce travail qui, à bien des points de vue, peut servir de modèle, n'était cependant qu'un exercice préliminaire. Entrant plus directement dans la question à traiter, nous avons dépouillé un certain nombre de monographies s'y rapportant de soi, ou l'éclairant par mode de comparaison.

Enfin, et ce fut là notre principale occupation, nous avons procédé à un examen direct des textes. La tâche ici était singulièrement facilitée, grâce à un petit recueil formé par les soins de M. le professeur Cauchie, et contenant des extraits nombreux et choisis. Les divers genres de sources y étaient représentés et rangés d'après leur valeur et leur importance : sources d'archives (lois, capitulaires, formules, chartes, polyptiques), sources littéraires (lettres, annales, chroniques, vies des saints). Sur chacun d'eux nous avons pu opérer le double travail d'analyse et de classification synthétique que comporte toute composition historique. Un groupement sommaire a condensé les resultats acquis.

* * *

En dehors de ces exercices communs, les membres menaient de front des travaux plus personnels. Quelques-uns ont fait l'objet d'intéressantes communications. Nous retiendrons, dans ses grands traits, celui qu'a présenté M. Van der Essen sur les *Vies de saint Médard et de saint Eloi.* C'est une partie des recherches faites par l'auteur sur les vies des saints de Belgique à l'époque mérovingienne.

La question, à vrai dire, n'a pas encore été traitée dans son ensemble. Dans la littérature du sujet, on ne relève guère que des études détaillées sur des saints particuliers (1). Si cependant quelques travaux se rapprochent du point de vue envisagé, ou bien ils n'ont pas le caractère scientifique voulu (2), ou bien, trop anciens, ils ne répondent plus aux exigences de la critique. Dans des travaux de ce genre, l'étude des manuscrits est essentielle (3), et à l'époque de la renaissance des études hagiographiques, elle était encore trop peu avancée pour fournir des solutions fermes et durables.

Une publication récente de M. Bernoulli (4), donne l'état de la ques-

(1) P. ex., G. Kurth, *Du caractère légendaire de l'histoire liégeoise jusqu'au* XIIIe *siècle*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XVIII. Gand, 1875; Le même, *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe* dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXXIII, 3e série, t. III. Anvers, 1876; Le même, *Notice sur la plus ancienne vie de saint Remacle pour servir à l'histoire des supercheries littéraires* dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*. 4e série, t. V. Bruxelles, 1878; De Smedt, S. J., *La vie de saint Hubert écrite par un auteur contemporain*, *ibidem*, 4e série, t. V. Bruxelles, 1878; Le même, *De Sancto Huberto episcopo confessore Leodii in Belgio. Commentarius praevius* dans les AA. SS. t. I, novembris, pp. 759 et ss. Bruxelles, 1887; J. Demarteau, *Saint Bavon et son premier biographe*, dans le *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XIII, 1, pp. 109-126. Liége, 1902.

(2) J. A. F. Kronenburg, *Neerlands heiligen in vroeger eeuwen*. vol. I. 2de éd. Amsterdam, 1900.

(3) Cfr. Ch. Mœller, *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque*. fasc. I, p. 205, note 3. Louvain, 1898; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*. 6e éd., pp. 213 et ss. Berlin, 1893.

(4) C. A. Bernoulli, *Die Heiligen der Merowinger*. Tubingue, Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1902 (Cfr *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1900, t. I, pp. 539-546. Compte rendu par J. Mahieu). Voir aussi un excellent aperçu sur les vies des saints dans A. Molinier, *Les sources de l'histoire*

tion, et cet ouvrage écrit pour montrer la différence entre la croyance populaire et la foi officielle à l'époque mérovingienne, pourrait servir de modèle, si le scepticisme de l'auteur n'en diminuait la valeur. D'ailleurs il s'occupe surtout et presque exclusivement des saints étrangers à la Belgique.

Jusqu'ici, M. Van der Essen s'est borné à étudier la provenance des deux *Vitae*. Avant de communiquer les résultats de son enquête, il a jugé bon de faire connaitre les bases de son travail, en indiquant les manuscrits qui nous ont transmis les *vitae*, les éditions qu'on en a faites et les travaux qu'ils ont occasionnés.

I. VITA MEDARDI. Vie de S. Médard, évêque de Noyon, mort vers 550.

Manuscrits (1).

1) *Codex Monacensis*, latin n° 3514 de la bibliothèque de Munich; VIIe siècle=M; 2) *Codex Namurcensis*, n° 53 de la bibliothèque publique de Namur, f° 1; XIIe siècle=N. Le début de la *Vita*, jusqu'au milieu du ch. 3, manque, ainsi que le dernier chapitre. (Cf. *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 512.) Il parait transcrit de M: 3) *Codex Bruxellensis*, n° 9637 de la bibliothèque royale, f° 205; XIIe siècle=B. Il reproduit le *Codex Monacensis*, mais fortement altéré. (Cf. *Neues Archiv*, t. II, p. 257.); 4) *Codex Parisiensis*, latin n° 13345, f° 151-155; XIIIe siècle=P; 5) *Codex Parisiensis*, latin n° 12598, f° 25-28; VIIIe siècle=Q; 6) *Codex Parisiensis*, latin n° 5301, f° 82-85; Xe siècle=R. Le texte de la *Vita* est presque à la lettre celui de P; 7) *Codex Ilerdensis*, XIVe siècle. (Cf. VILLANUEVA, *Viage litterario a las eglisias de Espana*, t. XV, p. 315, Madrid, 1851.) Ici la *Vita* est divisée en trois leçons; elle cesse à *triumphalis ascendit* (ch. 27 de la *Vita*). — Potthast (*ouvrage cité*, p. 1477), donne en outre une foule de manuscrits datant presque tous des XIIe et XIIIe siècles.

[N. B. — SURIUS, dans son ouvrage : *De probatis Sanctorum historiis*, t. III, p. 555, Cologne, 1572, a édité en réalité la *Vita Medardi*, remaniée et interpolée par RADBOD DE NOYON † 1098)].

Editions. 1) Complètes.

1) D'ACHERY, *Veterum aliquot scriptorum Spicilegium*, t. VIII, p. 391,

de France I *Epoque primitive Mérovingiens et Carolingiens*, pp. 94-101. Paris, 1902, de même que dans l'article du R. P. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques (Revue des questions historiques*, 1903, t. LXXIV, pp. 56-122. Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903, t. IV, pp. 717-721). On peut aussi trouver des renseignements dans A. MARIGNAN, *Études sur la civilisation française*, t. II; *Le culte des saints sous les Mérovingiens*. Paris, 1899.

(1) Cf. KRUSCH, *Fortunatus*, MGH. *Auctores antiquissimi*, t. IV, pp. XXVI-XXVII. Berlin, 1885; POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e édition, t. II, p. 1477. Berlin, 1896.

Paris, 1668. (édition DE LA BARRE, t. II, p. 71). Cette édition est faite d'après les mss de Saint-Germain-des-Prés, de Claude Joly, chanoine parisien, de Corbie et de Rebaix. D'Achery semble avoir eu tout au moins sous la main des manuscrits identiques à M et B, sinon ces derniers manuscrits eux-mêmes; 2) *Acta Sanctorum* (édition d'Anvers, 1698), t. II de juin, p. 79 — d'après le précieux manuscrit M et d'autres, tels que les manuscrits de saint Omer, Belfort, Lille, saint Maximin de Trèves, Noyon; 3) GHESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. II, p. 125, Bruxelles, 1784, édition reproduisant le texte des Bollandistes. — L'édition de LUCHI (*Fortunati opera* II, pp. 122-128, Rome, 1786) reproduit également le même texte. Equivalente à celle de Luchi est l'édition de MIGNE, *Patrologie latine*, t. LXXXVIII, col. 535-540, Paris, 1844-1864; 4) Edition de KRUSCH, *Fortunati opera pedestria*, MGH, *Auctor. Antiq.*, IV, 2, pp. 67-75. Berlin, 1885.

2) **Fragmentaires.**

1) JOANNES A BOSCO (DU BOIS), *Floriacensis vetus Bibliotheca*, pp. 150-153, Lyon, 1605; 2) MIGNE, *Patrologie latine*, t. CXXXII, col. 659-642; 3) DUCHESNE, *Historiae Francorum scriptores coaetanei*, t. I, p. 545, Paris, 1636-1649; 4) BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. III, pp. 451-452, Paris, 1738-1876; VILLANUEVA, *ouvrage cité*, t. XV, pp. 313-314.

Travaux. — On trouve quelques notices concernant cette *Vita* et la personne de saint Médard dans les ouvrages suivants :

CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 524. Amiens, 1874; *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de saint Maur, t. V, p. 661; t. VI, p. 255; t. X, p. 406, Paris, 1740; PAPEBROCHIUS, *Commentarius praevius in AA. SS.*, Juin, II, pp. 72-78, etc.; Cfr. A. MOLINIER, *ouvrage cité*, n° 307; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie*, col. 1552, Paris, 1877-1886.

Après avoir rassemblé les matériaux, M. Van der Essen examine la *provenance de la vita Medardi*.

Sur ce sujet, M. Van der Essen relève deux opinions. L'une, qu'il appelle traditionnelle, était universellement admise jusqu'à ces derniers temps (cf. AA. SS. junii, t. II, pp. 79 et suiv.). Elle regardait la *Vita* comme l'œuvre de Fortunat de Poitiers, mort au commencement du VIIe siècle.

Mais M. Krusch s'est élevé contre cette donnée. Les raisons sont les unes négatives, les autres positives (cf. *loc. cit.*, pp. XXV-XXVI). Il essaie d'abord de ruiner l'affirmation traditionnelle. Elle se base selon lui 1) sur le ms M, qui termine la *Vita* par cette souscription : *Fortunatus praesbyter composuit haec vita vel actus sancti Medardi;* 2) sur le témoignage d'un anonyme du IXe siècle, qui affirme que Fortunat a écrit la vie de saint Médard (1); 3) enfin sur la même affirmation d'un autre

(1) Cf. *AA. SS.*, t. II de Juin, pp. 73 et suiv,

anonyme de Soissons. Or tout cela, dit M. Krusch, repose sur la clausule du manuscrit de Munich, laquelle est simplement une addition empruntée à la fin du poème authentique de Fortunat sur saint Médard, poème qui, dans le manuscrit, suit immédiatement la *Vita* (1). Veut-on des raisons positives? M. Krusch en fournira. La *Vita*, dit-il, semble n'être qu'un résumé du *Carmen*, et la dépendance vis-à-vis de celui-ci ne saurait être niée (comparez notamment le ch. 15 de la *Vita* et le *Carmen* II, 16, v. 116 et suiv. Cfr. Krusch, *loc. cit.*, p. xxv). De plus un même miracle est narré contradictoirement dans le *Carmen* et dans la *Vita;* dans la *Vita* il y a des amplifications incontestables des thèmes contenus dans le *Carmen*. Ajoutez la barbarie du style, la présence des épithètes *praecellentissimi*, *clementissimi*, appliquées aux rois, et il n'y aura plus d'hésitation à refuser la *Vita* à Fortunat. Et ce n'est pas tout. Au ch. 57, il y a une allusion à l'expédition que Thierry II fit en 602. Or, dit M. Krusch, nous ne savons pas si Fortunat a vécu aussi longtemps. Conclusion : la *Vita* est l'œuvre d'un faussaire. Les sources? Le *Carmen de sancto Medardo* de Fortunat (2) est un *Liber miraculorum* que Grégoire de Tours dit avoir vu (3). Cet écrit concernant saint Médard a dû inspirer la *Vita*, car elle contient plusieurs détails que le *Carmen* ne pouvait révéler.

Voilà la provenance selon M. Krusch. Sa critique aboutit, on le voit, à enrichir sa collection de faussaires, qui, comme on l'a dit à maintes reprises, prend des proportions inquiétantes.

Mais M. Van der Essen croit qu'ici, comme ailleurs (4), les preuves sont loin d'être apodictiques.

Voici d'abord une affirmation absolument erronée et fort étrange de la part de M. Krusch. Les épithètes *praecellentissimi* et *clementissimi* appliquées aux rois, dit M. Krusch, sont inouïes sous la plume de Fortunat. Or, il suffit d'ouvrir les *Vitae* de saint Germain de Paris et de sainte Radegonde, éditées par M. Krusch lui-même dans ce volume

(1) Ce poème aurait été composé vers 570, une trentaine d'années avant la *Vita*. Cfr. *AA. SS.*, *loc. cit.*, p. 72.

(2) *Venantii... Fortunati presbyteri Italici opera poetica*, ed. F. Leo, MGH, *Auct. Antiq.*, t. III-IV, pp. 44-48. Berlin, 1886.

(3) B. Krusch. *Gregorii Turonensis Liber de gloria confessorum*, MGH., SS. Rerum Merovingicarum, I, 2 (ch. 93), p. 807.

(4) Voir, p. ex., au sujet des controverses entre M. Krusch et Mgr Duchesne le *Rapport du Séminaire historique pendant l'année académique* 1900-1901 dans l'*Annuaire de l'Université catholique*, 1902, p. 280.

des *Monumenta* (pp. 11-27 et 38-49), pour se convaincre du contraire. En effet, au ch. 43 de la *Vita sancti Germani* attribuée par M. Krusch à Fortunat, nous trouvons « denique quadam vice *praecellentissimus* Childebertus rex, cum ei direxisset... » *(loc. cit.*, p. 14); puis au ch. 65 : « *Praecellentissimus* Childebertus rex cum equum necessarium ad cellam beati viri donasset... » (p. 16). Enfin dans la *Vita sanctae Radegundis*, ch. 5 : « quae veniens in sortem *praecelsi* regis Clotharii... » (p. 38).

Quant au miracle raconté d'une façon différente dans le *Carmen* et dans la *Vita*, M. Van der Essen croit qu'il n'y a pas lieu de parler aussi vite de contradiction. Il note d'abord qu'entre la *Vita* écrite après l'expédition de Thierry II en 602, et le *Carmen* composé probablement vers 570, il y a trente deux ans d'intervalle, ce qui pourrait suffire à expliquer, semble-t-il, la différence des deux rédactions, même en admettant qu'elles fussent du même auteur. Dans cette hypothèse, Fortunat ne se serait pas expressément servi du *Carmen* pour rédiger la *Vita*, tout en relatant les *mêmes* miracles. L'anonyme du IXe siècle, auteur d'une vie de saint Medard (1) et au XIe siècle Radbod, citent bien à la suite de la guérison d'un aveugle, celle d'un sourd, conciliant ainsi sans doute, d'une façon naïve autant que facile, les données du *Carmen* et de la *Vita*. On peut trouver une explication mieux fondée. En effet, si l'on compare non pas seulement les *deux passages* cités par M. Krusch *(loc. cit.*, p. XXVI), mais *tous* les miracles relatés par le *Carmen* d'une part et de l'autre par la *Vita*, la difficulté disparaît. Dans la *Vita*, on trouve au ch. 30 un *sourd* guéri par l'*attouchement du voile* qui recouvre le cadavre; au ch. 32, c'est un muet guéri par la « décubation » devant la basilique de Saint-Médard; au ch. 35 enfin, il est question d'*aveugles* guéris, sans que l'auteur mentionne les circonstances de leur guérison. Dans le *Carmen*, au v. 67, c'est un *aveugle* guéri pour s'*être couché sous le brancard funèbre* et au v. 139, un autre aveugle guéri par une « décubation » de deux jours devant le sépulcre du saint. On voit par cette comparaison que les deux miracles opposés par Krusch *(Vita*, ch. 30 (2), *Carmen*, v. 67) s'accomplissent dans des *circonstances différentes*. Il se peut très bien dès lors que l'aveugle du v. 67 soit un de ceux que la *Vita* mentionne au ch. 35.

(1) *AA. SS.*, t. II de juin, pp. 83-84.

(2) Relevons en passant une erreur d'impression. Au lieu de c. 13 (p. XXX) il faut lire c. 30.

L'auteur de la *Vita*, dit M. Krusch, a utilisé et amplifié plusieurs passages du *Carmen*. M. Van der Essen admet cette remarque et note particulièrement les passages suivants qui justifient l'affirmation de l'éditeur allemand : ch. 9 de la *Vita* et v. 13 et 17 du *Carmen*; ch. 11-14 et v. 35-46; ch. 37 et v. 167 et sv. Là on trouve une ressemblance frappante pour le fond et même l'identité d'expression.

Pour ce qui regarde la barbarie du style de la *Vita*, « barbarie inouïe chez Fortunat », on a comme point de comparaison les *Vitae* de Fortunat, par exemple, la *Vita Germani*. Mais M. Krusch, jugeant celle-ci de Fortunat, n'a pas reproduit l'orthographe du ms de Paris; il l'a reconstituée d'après les *Carmina* du même auteur, alors que pour la *Vita Medardi*, il laisse l'orthographe mérovingienne : il est donc impossible de porter un jugement sur ce point. La comparaison est conséquemment restreinte à la construction des phrases, aux idées, aux sentiments exprimés. Pour le premier point, M. Van der Essen relève certaines tournures qui lui semblent trop enchevêtrées pour être de Fortunat, des particules de transitions différentes de celles qu'emploie l'auteur de la *Vita Germani*. Quant au plan, à la manière de conter, on ne constate que des différences sans portée (1).

Après cet examen des arguments de M. Krusch, M. Van der Essen, aborde lui-même directement l'étude de la question.

Elle serait facilement tranchée si on connaissait la date de la mort de Fortunat, car la *Vita* est postérieure à 602. Cette donnée ressort du ch. 35, où il est fait allusion aux guerres de Thierry II « in externis gentibus ». Or il s'agit ici évidemment des Gascons vaincus par Thierry II,

(1) Qu'on nous permette ici de faire remarquer que M. Warichez, dans sa savante dissertation intitulée : *Les origines de l'Eglise de Tournai* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, fasc. 10. Louvain 1902), nous semble avoir eu un peu trop de confiance dans la préface de M. Krusch à la *Vita Medardi*, en reproduisant les principaux arguments de l'éditeur dans son introduction (p. 17). M. Warichez nous semble aussi avoir été quelque peu hâtif, puisque après avoir constaté avec Krusch que cette *Vita* doit être postérieure à 602, il écrit : « (Krusch) est tout de même disposé à croire que Grégoire de Tours y fait allusion au ch. 93 de sa *Gloria confessorum* » (p. 17), ce qui provient peut-être de ce que l'auteur a passé un peu rapidement sur les mots suivants de l'éditeur de la *Vita*. « Neque tamen negam vetustiorem Medardi vitam sæculo VI *exstitisse* » (Krusch, *op. cit.*, p. XXVI). Cette phrase retombe évidemment sur le *Liber miraculorum* dont parle Grégoire de Tours, mais non sur notre *Vita*.

de concert avec son frère Theudebert, en 602-603 (cf. *Chronique de Frédégaire*, IV, c. 21). C'est la seule expédition entreprise par Thierry contre un peuple étranger, si l'on en croit Frédégaire qui relate minutieusement les moindres faits du règne. Mais pour ce qui concerne la mort de Fortunat, ni ses écrits, ni ceux des contemporains ne fournissent des indices certains (cf. Krusch, *loc. cit.*, p. XXVI). Les Bollandistes (*loc. cit.*, p. 72) pensent qu'il vécut encore durant les premières années du VIIe siècle; Wattenbach (*ouv. cit.* I, p. 92) affirme qu'il est mort au début du VIIe siècle; Potthast (*ouv. cit.*, p. 457) donne l'année 600; U. Chevalier (*ouv. cit.*, v° Fortunat) dit qu'il mourut le 14 décembre, après 600; Molinier enfin (*ouv. cit.*, p. 71) précise et affirme qu'il mourut « à la fin du VIe siècle, au plus tard avant l'an 602 »; puis (p. 74) il le fait mourir à Poitiers « à la fin du VIe ou au début du VIIe siècle ». Cette date de 602 serait précieuse pour trancher la question en litige, mais où M. Molinier l'a-t-il puisée? Nous l'ignorons, et il paraît qu'on ne peut rien affirmer de certain.

Mais dans le ms M, qui date du début du VIIe siècle, si l'on en juge par l'écriture, la *Vita* est attribuée à Fortunat par une clausule ainsi formulée : « *Fortunatus praesbyter composuit haec vita vel actus sancti Medardi.* » Que vaut cette affirmation? quelle est la valeur de la clausule elle-même? Au premier abord, elle frappe par la barbarie de son latin, surtout si on la compare aux intitulés de Fortunat dans ses *Vitae*, où il se nomme lui-même, et qui tous sont écrits en un style élégant. De plus, ceux-ci sont placés au début de la *Vita* sous forme de dédicace. Si Fortunat, après avoir écrit le *Carmen*, a repris trente ans plus tard le même sujet, ne peut-on supposer qu'il l'a fait sur une invitation d'un ami illustre, et dans ce cas, c'était une raison de plus pour écrire une *dédicace* où il répondrait à la requête dont il a été l'objet, et fournirait l'explication de son nouveau travail. Mais peut-être, après tout, cette clausule n'est-elle qu'une addition de copiste, car il paraît (1) qu'on ne la trouve que dans les mss M et N, celui-ci transcrit du premier. Et alors, ou bien le copiste l'a faite de bonne foi, croyant réellement que la *Vita* était de Fortunat, puisque le *Carmen* suit la *Vita* dans le ms M, ou bien le tout, récit et clausule, serait l'œuvre d'un faussaire. On le voit, ce texte loin d'apporter une preuve en faveur de l'attribution à Fortunat, la rend plutôt suspecte.

(1) M. Van der Essen n'ayant pas vu les mss tire cette conclusion du texte de M. Krusch, *ouv. cit.*, t. XXV-XXVI.

D'autres indices, remarque M. Van der Essen, plaident encore en ce sens. Si en effet on compare le *Carmen* et la *Vita*, on remarque dans celle-ci, outre la similitude du plan, des expressions transportées du *Carmen* et gardant leur forme *poétique*, tandis qu'en général, le style des *Vitae* de Fortunat est fort simple. Les noms propres cités dans la *Vita* sont les mêmes que ceux dont le *Carmen* fait mention; ils apparaissent à la même place et dans les mêmes circonstances. A noter surtout la mention du roi Sigebert; dans le *Carmen*, écrit vers 570, elle est toute naturelle; la *Vita* l'a gardée à la même place avec le correctif «quondam regis» (c. 35).

Encore un détail : la doxologie des *Vitae* de Fortunat est toujours adressée au Christ; celle de la *Vita Medardi* est adressée directement au saint lui-même.

Notons, pour finir, que Grégoire de Tours n'a pu nous fournir ici des indications concernant la paternité de la *Vita Medardi;* dans son *Liber de gloria confessorum*, de même que dans son *Liber de virtutibus sancti Martini*, il indique à plusieurs endroits les auteurs qui ont écrit les gestes des saints dont il traite. Mais pour la *Vita Medardi*, il n'y a point lieu de recourir à son autorité, puisqu'il est mort vers 594, et que la *Vita* en question date d'après 602.

Les martyrologes non plus ne nous donnent aucun renseignement sur le rédacteur de la *Vita*.

Pour résumer toute cette étude, M. Van der Essen conclut que si plusieurs indices plaident contre l'attribution à Fortunat, on est cependant loin de pouvoir arriver à l'affirmation catégorique de M. Krusch, dont quelques arguments sont vraiment trop sujets à caution.

II. VITA ELIGII. Vie de saint Eloi, évêque de Noyon-Tournai, mort le 1er décembre ou le 30 novembre 660 (Cf. WARICHEZ, *ouvrage cité*, p. 75).

Cette *Vita* est trop connue pour qu'on insiste sur son importance (1).

Manuscrits (2).

1) *Codex Turonensis*, coté C. X. i; Bibliothèque de la ville de Tours, fin du xe siècle = **1A**. Il contient le livre I de la *Vita*, plus une autre

(1) WATTENBACH, *ouv. cité*, 6e édition, p. 114; VACANDARD, *ouv. cit.*, p. 239; WARICHEZ, *ouv. cit.*, p. 19.

(2) Ces données sur les manuscrits ne sont point un simple luxe; on verra plus loin qu'elles ont servi à éclairer plusieurs points du problème de la provenance.

Vita plus courte, dont la dernière feuille manque ; 2) *Codex Berolinensis*, MS. theol. lat. f°s 267 ; f° 201-216, XIIe siècle = **1B**. Identique à **1A**; 3) *Codex Bernensis*, n° 48, f° 172-184, XIe siècle = **1C**. Contient seulement le liber I; 4) *Codex Parisiensis*, n° 12606, f° 161-165, XIIIe siècle = **1C***. — Cesse aux mots « *ad belligerandum fortis* » du c. 12, livre I; 5) *Codex Bruxellensis*, n°s 5374-77, f°s 140, IXe-Xe siècles = **2A**. Contient intégralement les deux livres originaux, plus un troisième livre. La *Vita* y commence au ch. 15, livre I. Le traité est remanié par un copiste du XIe siècle ; 6) *Codex Bruxellensis*, n° 9120, f° 108-140, LXX, VIII ; XIIIe siècle = **2B**. On y trouve la *Vita*, mais divisée en trois livres, de telle sorte que le troisième commence au ch. 54 du livre II de la *Vita* originale. Manquent les en-tête des chapitres et les deux lettres de saint Ouen et de Rodobert, qui suivent la *Vita* dans la plupart des mss ; 7) *Codex Parisiensis*, n° 5527, f° 104-170, Xe siècle = **2C**. Contient les deux livres de la *Vita*, suivis d'un troisième en vers ; 8) *Codex Bruxellensis*, n°s 18421-59, f° 88-148, XIIIe siècle = **2D**. Identique au précédent pour ce qui concerne la *Vita* ; 9) *Codex Sangallensis*, n° 556, f° 55-519, fin du Xe siècle. Manquent les deux lettres de saint Ouen et de Rodobert. De plus, au lieu d'avoir un troisième livre à la suite de la *Vita* ordinaire, nous y trouvons (f° 520-524) l'*Invention de saint Quentin* (qui est placée dans la *Vita* originale au ch. 6 du livre II) = **3** ; 10) *Codex Monacensis latinus*, n° 5717, f° 1-101, X^e-XIe siècle = **3***. Contient aux folios cités la *Vita*, mutilée jusqu'au ch. 6, livre I « *pignoribus manus imponere* » ; suit alors (f° 101-105) l'*Invention de saint Quentin*, suivie (f° 104-165) des sermons de saint Eloi, texte transcrit du ms précédent (5), corrigé et complété par un copiste postérieur ; 11) *Codex Divionensis*, n° 395, f°s 157, XIIe siècle = **4**. Contient toute la *Vita* avec les lettres citées plus haut ; 12) *Codex Bruxellensis*, n°s 7487-91, f° 195-255, XIIIe siècle = **4A**. Depuis la fin du ch. 15, livre I, jusqu'au ch. 17, livre II, lacune. Le livre II finit au ch. 55 par ces mots : *Explicit liber II de Vita et virtutibus beati Eligii confessoris Christi Noviomensis episcopi. Incipit transitus ejusdem.* Après le ch. 81, livre II, se trouvent les mots : *Explicit vita beati Eligii Noviomensis episcopi* ; 13) *Codex Parisiensis*, n° 5508, f° 325-528, XIIe siècle = **4B**. Manquent le prologue et les en-tête des chapitres ; les f°s 529-556 du manuscrit sont perdus et le texte finit au ch. 22, livre I, aux mots « *concite de equo* » ; 14) *Codex Parisiensis*, n° 12607, f° 1-88, XIIIe siècle = **5**. Contient les deux livres au complet ; f° 89-97, se trouve l'*Invention des reliques de saint Eloi*, faite en 1185. Robert de Curcelles, moine de Saint-Pierre à Corbie, le fit écrire d'après une annotation autographe à la dernière page (f° 224) ; 15) *Codex Parisiensis*, n° 5559, f° 91-101, XIe siècle = **6A**. Manquent le prologue et les en-tête des chapitres. En outre, plusieurs lacunes ; ainsi sont omis, au livre I, les chapitres 6, 7, 10-18, 21-26, 28, 50-58 (ces chapitres sont remplacés par le ch. 11 du livre II), 40 ; au livre II manquent la Préface et les ch. 5-53 ; le texte finit au ch. 58, livre II, où suit immédiatement la doxologie. Le copiste a écrit *Franchi* pour *Franci*, orthographe alamanne, qui se retrouve dans **1A** et **3** ; 16) *Codex Rothomagensis*, U. 39, f° 85-91, XIIIe siècle = **6B**. Identique au précédent ; 17) *Codex Parisiensis*, n° 5565, f° 174-204, XIIe siècle = **7**. Dépend de plusieurs exemplaires ;

au prologue, il suit le manuscrit 8 (cf. plus loin), et au livre I, il suit la classe 1 des manuscrits. Manquent les en-tête des chapitres, le ch. 71 et livre II, les deux lettres précitées; il présente deux interpolations (II, 19, 20). La seconde est une correction de l'évêque Ansoald de Poitiers, au dire du copiste : elle consiste à élever de 50 à 500! le nombre des démoniaques guéris par saint Éloi; 18) *Codex Montepessulanus*, H, nº 1, fº 2-27, XIIIe siècle = **8**. Contient les deux livres de la *Vita*; manquent les en-tête des chapitres et les deux lettres. La division des deux livres en *trois* y est identique à celle du manuscrit **2B**. Le livre III cesse au livre II, ch. 81 du texte ordinaire, par les mots : *Explicit liber III de transitu et miraculis sancti Eligii episcopi et confessoris*. Il y a aussi de nombreuses lacunes; 19) *Codex Parisiensis*, nº 5287, fº 126-156, XIIIe siècle = **9** ; la *Vita* y est divisée en quatre livres. Le troisième n'a point d'intitulé : il commence peut-être au ch. 34, livre II, où l'on constate un espace libre. Le quatrième commence au ch. 41, livre II, avec l'intitulé : *Incipit liber quartus de obitu sancti viri Eligii*, intitutulé qui siérait mieux au livre III. Manquent plusieurs chapitres et les lettres de saint Ouen et de Rodobert.

Editions (1). **1) Complètes.**

1) SURIUS, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, pp. 709-765. Cologne, 1581. Edition d'après le ms. 2a ou son archétype. Omission des prologues des livres I et II. D'après sa malheureuse habitude, l'auteur a résumé plusieurs chapitres sans indiquer cette mutation. La *Vita* est coupée au ch. 59, l. II; 2) LABBE, *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*..., t. II, pp. 517 et ss. Paris, 1657; ajoute les prologues omis par Surius; 3) D'ACHERY, *Spicilegium*, t. V, pp. 147-302. Paris, 1661, édition d'après le ms. de Corbie (=5) comparé avec le ms *Conchensis*. Il a rendu au texte sa physionomie primitive; édition DE LA BARRE, t. II, pp. 76-125. Paris, 1723, d'après un ms. du monastère de St-Ouen (XIIIe s.) (cf. *Analecta Bollandiana*, t. XVIII, p. 44); 4) MIGNE, *Patrologie latine*, t. LXXXVII, col. 479-594. Paris, 1851; reproduit l'édition de DE LA BARRE, mais déplace les en-tête des chapitres; 5) GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. III, pp. 198-310. Bruxelles, 1785; combine l'édition de D'ACHERY avec le ms des Bollandistes (aujourd'hui à Bruxelles, Bibl. royale, nº 8961) et d'autres manuscrits de sa collection particulière. Il omet les en-tête. Préface où il traite de l'année de l'ordination de saint Eloi et de celle de sa mort; 6) B. KRUSCH, dans MGH., *SS., Rerum Merovingicarum*, t. IV. *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, II, pp. 634-741. Hannovre et Leipzig, 1902. Il y ajoute (p. 742) un extrait de la *Vita* rythmique et donne en *Appendice* la charte de Solignac (22 novembre 632) et la prédication d'Éloi sur le Jugement dernier. Edition de grande valeur.

2) **Fragmentaires.**

1) DUCHESNE, *Historiae Francorum scriptoris cooetanei*, t. I, pp. 627-

(1) Cfr. *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, edid. SOCII BOLLANDIANI. Bruxelles, 1900-1901, 2 vol. in-8º.

634. Paris, 1636-1649; 2) AA. SS., t. I de janvier, p. 154-155, nos 4-10; t. III d'octobre, pp. 740-741, nos 51-55; 3) BOUQUET, *Recueil des Historiens de France*, t. III, pp. 552-561. Paris, 1738-1876.

Travaux. — On peut trouver des notices sur cette *Vita* et le personnage de saint Eloi dans les ouvrages suivants :

SARVAAS, *Disquisitio de Vita et scriptis Eligii episcopi Noviomensis*. Amsterdam, 1859; REICH, *Ueber Audoens Lebensbeschreibung des Heiligen Eligius* (Dissert.). Halle, 1872; RETTBERG, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 508. Goettingue, 1848; ROTH, *Geschichte des Benefizialwesens*, etc., p. 299. Erlangen, 1850; HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2de édition, t. I, p. 296 et passim. Leipzig, 1898; WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*, 6e édit., t. I, p. 114. Berlin, 1893; DE VOS, *Leven van den heiligen Eligius, met aanteekeningen en bijzonderheden nopens zijnen alouden eeredienst in Vlaanderen*. Bruges, 1900; VACANDARD, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). Étude d'histoire mérovingienne*, p. 360. Appendice D. Paris, 1902; WARICHEZ, *ouvrage cité*, pp. 19-21. Pour d'autres notices, cfr. POTTHAST, *ouvrage cité*, p. 1284; U. CHEVALIER, *ouvrage cité*, p. 635; A. MOLINIER, *ouvrage cité*, no 425.

Après ces indications, résumons l'étude de M. Van der Essen sur *la provenance de la Vita Eligii*.

On remarque, comme pour la *Vita Medardi*, deux courants d'opinions. Deux manuscrits, 4 (XIIe siècle) et 5 (XIIIe siècle), contiennent une *praescriptio* ou intitulé donnant saint Ouen, évêque de Rouen, compagnon de saint Eloi, comme son auteur. De plus, dans la *Vita* elle-même, on relève quelques passages où l'auteur semble indiquer qu'il est bien ce personnage.

C'est sur ces données que s'est basée l'opinion qu'on peut appeler traditionnelle. D'Achery admet saint Ouen comme auteur. Toutefois dans la seconde édition du *Spicilegium* (1), de la Barre fait remarquer la négligence de D'Achery à reconnaître les interpolations, et il en cite plusieurs exemples. Ghesquière (2) reproduit l'avertissement de de la Barre, mais maintient l'attribution de la *Vita* à saint Ouen. Sarvaas (3) attache une grande importance à ce document; s'il constate quelques interpolations, notamment celles qu'avait indiquées de la Barre, il croit néanmoins à la bonne foi de l'auteur. Quant à Reich (4), il est un défenseur acharné de

(1) D'ACHERY, *Spicilegium*, éd. DE LA BARRE, t. II, p. 76.
(2) *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, p. 196.
(3) *Disquisitio de Vita et scriptis Eligii episcopi Noviomensis*, p. 51.
(4) *Ueber Audoens Lebensbeschreibung des H. Eligius*. Halle, 1872.

l'authenticité. D'après lui, le l. I aurait été composé entre 658 et 664 et le l. II en 670. Son ouvrage est d'ailleurs d'une valeur très minime.

Ce fut Rettberg (1) qui le premier contesta cette affirmation traditionnelle, en insinuant que la *Vita* que nous possédons n'est qu'un remaniement postérieur, dont la véritable vie de saint Eloi aurait fait la base. Il fut d'abord suivi par Deloche (2), qui réfute complètement Reich, puis par Hauck (3), Vacandard (4), Krusch (5) et Warichez (6). Il est maintenant démontré que les passages de la *Vita* où l'auteur paraît se donner comme saint Ouen lui-même sont des interpolations (cf. Krusch, MGH. *Script. rer. merov.* IV, *Passiones* 2, pp. 646-648; Vacandard, *ouv. cit.* passim).

Deloche, Hauck et Krusch l'attribuent à l'époque carolingienne. Voici les raisons apportées par le dernier à l'appui de son opinion (7). Dans la *Vita Eligii* on trouve mentionnés deux sortes de monastères, les uns soumis à la règle de saint Benoît, les autres où des clercs séculiers vivaient d'après les canons. Or ces monastères de clercs ne se rencontrent qu'à l'époque de saint Boniface. Ajoutez-y la chronologie inextricable du c. 33, l. I, qui dénote une époque de beaucoup postérieure aux événements. Ce qui semble aussi révéler l'époque carolingienne, c'est l'acharnement que montrent le héros de la *Vita* et ses collègues, à poursuivre les évêques errants irlandais, mesure qui cadre parfaitement avec l'époque de Boniface. Certaines allusions aux institutions dénotent un pouvoir croissant des églises, que seule l'époque carolingienne a pu introduire (cf. *Vita Eligii*, II, c. 32). Mais M. Van der Essen fait remarquer ici, avec M. Vacandard (8), que ce passage pourrait bien être une interpolation tardive puisqu'il manque dans le manuscrit n° 5287, fonds latin, de la Bibliothèque nationale de Paris.

D'autre part il n'y a pas à nier que la chronologie donnée par le c. 2,

(1) Rettberg, *ouvrage cité*, t. II, p. 508.

(2) Deloche, *Mémoire sur la procession dite de la Lunade et les feux de la S. Jean à Tulle*, dans *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, pp. 189 et suiv. Paris, 1891.

(3) Hauck, *ouvrage cité*, t. I, p. 317.

(4) Vacandard, *ouvrage cité*, appendice D, pp. 360-361.

(5) Krusch, *ouvrage cité*, pp. 648-649.

(6) Warichez, *ouvrage cité*, pp. 19-21.

(7) Krusch, *ouvr. cit.*, pp. 647-649.

(8) Vacandard, *ouvr. cit.*, p. 117, note 2.

l. II, est franchement mérovingienne; on se trouve probablement là en présence de donnees prises du travail original de saint Ouen.

Remarquons enfin que M. Krusch aurait pu s'appuyer sur la *Vita Lamberti* (copiée en grande partie de la *Vita Eligii*) pour dater la *Vita* de saint Éloi. L'auteur de la *Vita Lamberti* écrivit, d'après M. Kurth (1), entre 723 et 743.

A tous ces indices qui militent contre l'attribution de la *Vita* à saint Ouen, M. Van der Essen en a ajouté un nouveau. Il lui a été suggéré par l'examen du ch. 6 du l. II, où il est question de la reconnaissance des reliques du martyr saint Quentin, faite par saint Éloi.

Les *Analecta Bollandiana* ont publié, en 1889, une *Inventio S. Quintini* d'après un ms du xe siècle (Paris, *Bibl. Nat. latin.*, nº 5301) (2). Les éditeurs émirent alors l'opinion que cette *Inventio* pourrait bien être un fragment de la *Vita* primitive écrite par saint Ouen, ou du moins une source exploitée par le rédacteur de la *Vita* que nous possédons. Partant de ces données, M. Van der Essen a examiné le problème. Après avoir comparé les textes en question, il est arrivé à cette première conclusion : la version de la *Vita* est certainement dépendante de l'*Inventio* du ms de Paris (nous désignerons par A le ms de Paris, par B l'*Inventio* de la *Vita*). On trouve dans B des termes fautifs qui indiquent évidemment une négligence de copiste transcrivant le texte. Ainsi *convenientibus populis* de A devient *conventibus populi* dans B. Des expressions différentes indiquent pour B une époque postérieure : lorsqu'on lit, par exemple, chez A *propriis manibus*, B donne la leçon *sanctis manibus*. En général on constate chez B une tendance à expliquer certains détails mentionnés par A. En outre B, dans son ensemble, est d'une forme beaucoup plus littéraire et cherche davantage à rehausser la grandeur du personnage. Ces détails et d'autres encore apparaîtront mieux dans la comparaison directe des textes, telle que M. Van der Essen l'a tentée pour quelques passages. Nous donnons ici le tableau de cette comparaison avec les annotations, qui correspondent par un chiffre avec les textes comparés :

(1) G. Kurth, *Étude critique sur la vie de saint Lambert et son premier biographe*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXXIII, 3e série, t. III, p. 23. Anvers, 1876.

(2) *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 429 et sv.

INVENTIO A (ms DE PARIS).

1. .... Qui curam pastoralem sibi iam commissam, cœpit esse assiduus circa ipsum locum.

2. Divino quippe instigatus nutu, volvebat in animo non illic jacere corpus martyris, ubi veneratio popularis exhibebatur.

3. Cumque diu hujuscemodi conditio animum eius debilitaret, cœpit tandem sagaci inquisitione huc illucque per loca ecclesiae temptare, sicubi ad tumulum martyris possit impingere.

4. Et cum minime inveniret, cœpit enixius cum lacrimis Christi Domini divinitatem exorare, ut sibi tanto thesauro dignaretur manifestare.

5. Interea cum a multis dehortaretur ne huiusmodi laborem arriperet, scilicet quod nec possit corpus inveniri, tanti temporis antiquitate consumptum,

6. altius ingemiscens aiebat: « Nolite, fratres, nolite me in hac parte destituere, sed magis, obsecro, si valetis, orando conatus mei auxilium praebete. Nam ego credo in creatorem meum, quoniam pius et misericors est et nunquam dereliquit sperantes in se, quod non me dignabitur fraudare tam pretiosi muneris dono. »

13. Sic ergo beatus Elegius sanctum corpus patefactum atque ex profunda fovea eductum cum gau-

INVENTIO B (VITA C. 6, L. II).

1. ... Eligius ergo, cura pastorali suscepta, statim in exordio suæ ordinationis cœpit assiduare erga locum illum; est enim haut procul ab urbe Vermendense....

2. ... Eligius itaque divino nutu instigatus volvebat in animo, sed et libere proclamabat populo non illic habere corpus, quo eum loco venerebatur populus, sed esse potius in parte ulterius.

3. Cumque diu huiusmodi conditio mentem eius stimularet, cœpit tandem sagaci inquisitione per basilicæ pavimentum huc illucque temptare, sicubi sacratum tumulum posset deprehendere.

4. Sed cum nullatenus indicium tumuli reperiret....

5. ... cœpit a fratribus destitui, prosequentibus cum tremore interitum illius... (Ici allusion à un miracle, qui ne se trouve pas dans A); necnon et antiquitatem corporis longinquitate iam temporis consumpti atque ad nihilum in pulverem redacti obicientes, conabantur eum a cœpto mentis proposito revocare.

6. Cumque ei istiusmodi inpedimenta a fratribus obicerentur, altius ille ingemescens aiebat: « Nolite, fratres, quæso, nolite impediri devotioni meæ; nam ego credo in creatorem meum, quod non me dignabitur tanto thesauro tantumque mihi desiderato fraudare. »

13. Tunc ergo sacrum inventum corpus Eligius cum gaudio lacrimabili exosculatur, ac de profunda

dio lacrimabili exosculatur, ac deinde cum dentibus eius sibi pro reliquiis unam abstraheret, *in* ipsa dentis radice gutta sanguinis suspicatur.

16. Sicque vir beatus, separatis sibi undecumque desideravit reliquiis, compositum demum honestissime corpus palliumque holosericum pretiosissimum obvolutum summa cum diligentia *circa* altare sepelivit. Tumbam denique ex auro argentoque et gemmis mirifice fabricavit. Basilicam etiam, quae parva videbatur *convenientibus populis*, miro opificio ampliatam in longum protrahens celsumque fastigium provexit (1).

tellure elevato, reliquias sibi undecumque concupivit segregavit, dentes etiam pro languentium medella ex maxilla sancta abstulit, atque *in* radice dentis gutta sanguinis exivit.

16. Deinde olosirico prœtiosissimo obvolutum conpositumque honestissime corpus summa cum diligentia *citra* altare transposuit; tumbam denique ex auro argentoque et gemmis miro opere desuper fabricavit. Ecclesiam quoque, quae exigua *conventibus populi* videbatur, eximio opificio ampliatam decoravit.

Annotations à cette comparaison des textes :

1 (2). B ajoute la mention : *in exordio suae ordinationis*. C'est conforme à sa tendance complétive et explicative ; *esse assiduus* devient *assiduare*, plus élégant ; *circa* devient *erga*. *Est enim haud procul ab urbe Vermendense*, semble pris de la première partie du ms de Paris où se trouve aussi l'histoire de la seconde *Inventio* par Childéric et la fin de la première *Inventio* par Eusébie.

2. *nutu* devient *notu* (*nutu* se retrouve pourtant dans les deux mss les plus récents de B). Constatons la répétition dans B : *libere proclamabat* POPULO..... *quo eum loco venerabatur* POPULUS.

3. *per loca ecclesiae* devient *per basilicae pavimentum*. Cette explication parait aussi prise des préliminaires de l'*Inventio* A, où l'on rapporte que le corps de saint Éloi resta longtemps introuvable, parce que, en pavant la basilique, on avait oublié de marquer l'endroit exact de la sépulture.

4. *Coepit enixius*..... se retrouve dans B à un endroit suivant, que nous avons omis dans le tableau.

5. Ici dans B, nous avons une phrase faisant allusion à un miracle

(1) Nous ne donnons ici que quelques passages : faire toutes les comparaisons excéderait les exigences de ce Rapport.

(2) Les numéros correspondent à ceux des textes comparés.

que la *Vita Eligii* raconte comme préliminaires de l'*Inventio*. Dans tout le ms de Paris (A) nous n'en trouvons pas trace, à moins que nous ne puissions regarder ce miracle comme une explication populaire des hésitations qui se produisirent à chercher le corps du saint martyr. Le miracle raconte en effet qu'un certain Maurinus fut puni de Dieu parce qu'il avait voulu déterrer le corps. On le voit, ce miracle dans B correspond à sa tendance d'exalter saint Éloi, auquel Dieu permit l'Invention.

6. *Hac parte destituere* devient *impediri devotioni meae*, beaucoup plus élégant; *desiderato fraudare* est visiblement emprunté au passage qui suit dans A.

13. Outre que le texte de B est plus élégant, remarquons que les mots : *reliquias sibi undecumque concupivit*, sont inspirés d'un des passages suivants de A : *separatis sibi undecumque desideravit reliquiis* (nº 16). L'usage des reliques : *pro languentium medella*, est indiqué dans B, fidèle à ses tendances explicatives. Ce qui est plus important, c'est que A parle d'une seule dent enlevée comme relique et B de *dentes* au pluriel. De plus A est plus circonspect; il dit : *gutta sanguinis* SUSPICATUR, B : *gutta sanguinis* EXIVIT. Ce détail nous montre à l'évidence que B est postérieur à A, surtout si l'on remarque en outre la faute de syntaxe qui se trouve dans B : IN *radice dentis gutta sanguinis exivit*., copié de A : IN *ipsa dentis radice gutta sanguinis suspicatur* (à noter que tous les mss donnent *in*). *In* se comprend dans A, mais non dans B, où il est construit avec *exire*.

16. *Pallium holosericum pretiosissimum*... devient *olosirico pretiosissimo* dans B.

L'expression CIRCA *altare* de A est précisée par CITRA *altare* de B (*circa* est gardé dans le ms 2B, XIIIe s.); *Convenientibus populis* devient *conventibus populi* dans B (le ms de Saint-Gall (Xe s.) a conservé la leçon de A).

Pour ce qui concerne l'ensemble de la comparaison, nous pouvons remarquer d'abord l'apparition du miracle de Maurinus, mention que A n'aurait pas manqué de reprendre, si B lui avait servi de modèle. Ce miracle est probablement introduit pour exalter le saint et l'opposer à Maurinus, tendance fréquente dans B. De plus, plusieurs détails sont très bien à leur place dans A, alors qu'ils se mêlent inopinément au récit dans B, supposant des retours sur des parties antécédentes, retours qui doivent expliquer les détails postérieurs. Dans A, tout est

parfaitement logique et naturel. Dans B, le récit est coupé, revient sur lui-même et donne partout des motifs et des explications prodigieuses. Comment d'ailleurs expliquer l'omission du miracle et des allusions qui y sont faites, si B était la source de A? Comment expliquer l'omission des tendances panégyriques et explicatives dans A? En effet, plus on avance dans le moyen âge, plus on remarque la tendance à introduire le merveilleux dans les vies des saints.

L'hypothèse que A et B seraient indépendants et proviendraient chacun d'une source commune ne tient pas; car les fautes de transcription et les ressemblances se compénètrent trop pour laisser place à cette supposition. A noter aussi que les expressions sont identiques dans les deux passages comparés, *en tenant compte de la transposition opérée par B*.

M. Van der Essen croit donc pouvoir conclure en toute sécurité à la priorité de A et à la dépendance de B vis-à-vis de A. C'est donc encore un argument qui tend à prouver que la *Vita Eligii* n'est qu'un remaniement postérieur du travail de saint Ouen (1). Il nous montre aussi une source de la *Vita*, basée probablement sur la tradition orale, qui obtient ainsi droit de cité, par l'intermédiaire de la rédaction écrite, dans les œuvres hagiographiques du moyen âge.

Une dernière question se pose concernant ce ms de Paris et l'*Inventio* du ch. 6, l. II de la *Vita*. L'*Inventio* a-t-elle été placée dans la *Vita* par le rédacteur lui-même ou y a-t-elle été ajoutée seulement au xe siècle par quelque copiste? On remarque en effet que quatre des manuscrits qui contiennent la *Vita Eligii*, placent cette *Inventio* à un endroit différent de celui que les autres lui réservent. Le ms de Saint-Gall, 556 (xe s.) donne l'*Inventio* après le livre I de la *Vita*. Le ms de Munich, latin 3717 (xe-xie s.), le donne à la même place. Il a copié le précédent (2). Quant au ms de Paris 17002 (xe s.), il sépare l'*Inventio* de la *Vita*. De même le ms de Paris 17625 (xe-xie s.). Cette divergence existe, on le voit, dans les mss du xe-xie siècle et précisément le ms de Paris 5301 date du xe siècle.

(1) M. Van der Essen, qui a continué l'étude sur le ms de Paris, croit pouvoir affirmer que le récit de ce ms reproduit une tradition orale, à fond historique, déformée quelque peu par la légende, surtout pour ce qui concerne l'*Inventio* faite par Childéric, et qui se trouve racontée dans le même manuscrit.

(2) Cf. Krusch, *op. cit.*, p. 658.

Mais l'hypothèse de l'interpolation tardive est à rejeter, parce que le ch. 6 en question se raccorde trop bien au reste du contexte et plusieurs autres mss qui contiennent la *Vita*, entre autres 2a (IXe-Xe s.) et 2c (Xe s.), ont l'*Inventio* à la place indiquée.

Mais étant admise la priorité de l'*Inventio* du ms sur la *Vita*, doit-on admettre qu'elle a fait partie de l'œuvre primitive de saint Ouen? M. Van der Essen ne le croit pas. Une simple remarque fait même supposer le contraire, car le ms 5301 de Paris contient, nous l'avons dit, trois reconnaissances de reliques distinctes, la première attribuée à Eusébie, la seconde à Childéric, la troisième enfin à saint Éloi. Or celle-ci seule intéresse le héros de la *Vita*. Il est donc peu probable que l'auteur ait réservé une place aussi considérable aux deux premières, dont la seconde est assez étendue. D'ailleurs des raisons de critique interne semblent aussi exclure cette supposition. Par exemple, l'évêque de Noyon y est appelé *sanctus Eligius*. Or il est difficile d'admettre que saint Ouen, qui survécut tout au plus vingt-cinq ans à son ami, lui octroie déjà ce titre.

Ajoutons que l'*Inventio* du ms de Paris porte à la fin une doxologie (1), ce qui paraît (à moins d'admettre gratuitement qu'elle y fut ajoutée plus tard) confirmer que le récit n'est pas un reste de l'ancienne *Vita* de saint Ouen.

Après avoir ainsi montré que la *Vita Eligii* dont nous possédons actuellement le texte, ne peut être l'œuvre originale de saint Ouen, M. Van der Essen se demande quel en fut le rédacteur?

M. Vacandard (*ouv. cit.*, p. 235) et Krusch (*ouv. cit.*, p. 650) pensent que ce fut un moine. Krusch précise encore en soutenant que ce fut un moine de saint Éloi de Noyon. D'après sa propre affirmation, le rédacteur aurait écrit entre 673 et 675, mais en réalité son œuvre date de l'époque carolingienne. Lui-même nous dit dans le Prologue que la vie de saint Éloi a déjà été écrite avant lui «etiam ante nos iam factitatum ab aliquibus eruditissimis conferimus» (2). Est-il téméraire de supposer qu'il s'agit là de la vie écrite par saint Ouen? Qu'il soit moine, plusieurs textes le

(1) ... « Agamus ergo quantum valemus gratias, quia profecto non valemus quantum debemus, qui nos ita paterno diligit affectu et ad profectum nostrum tanta mirabilia per sanctos suos operatur in mundum Ipsi gloria, laus, honor et potestas per cuncta saecula saeculorum. Amen ». Ms de Paris. Bibl. nat. fonds latin, nº 5301.

(2) Cfr. *Prologus* de la *Vita* (Krusch, *op. cit.*, p. 661).

prouvent : « Sed quia illi (eruditissimi) curis obligati saecularibus, ut et ipsi profitentur, cum festinatione finiere sermonem... » (1). C'était bien là le cas de saint Ouen, comme le remarque M. Vacandard, mais non celui du rédacteur, qui semble opposer sa condition à celle des ecrivains qui l'ont précédé. Peu après il fournit une preuve plus explicite encore : « tamen quoniam... et fratrum caritas eadem frequentia exposcit » (2) et plus loin « ... fratribus quidem obedientiam... impendo » (3). Qu'il appartienne à l'abbaye de saint Éloi, c'est encore très probable; dans le récit qu'il fait des *virtutes* ou miracles operés au tombeau de saint Éloi, il décrit les scènes avec des détails si nombreux et si précis qu'on doit le supposer habitant du monastère. Parfois encore son récit laisse de côté certains renseignements utiles au lecteur et dont l'absence s'explique seulement par ce fait que le rédacteur, les sachant familiers à ceux à qui il s'adresse, juge inutile de les rappeler. Par exemple, il ne donne nulle part l'emplacement du sépulcre de saint Éloi dans la basilique du monastère.

Tous ces arguments sont fondés. Il ne serait pas invraisemblable, ajoute M. Van der Essen, de penser avec M. Krusch que, comme l'auteur de la *Vita Desiderii Cadurcensis episcopi*, l'auteur de la *Vita Eligii* serait un gardien de la basilique de saint Éloi de Noyon.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport de M. l'abbé P. Allossery.)

L'an dernier nous avions examiné la querelle des investitures à Liége et à Cambrai de 1107 à 1123. Cette année, notre activité s'est exercée sur deux questions interessant au plus haut point l'histoire du droit canon : d'un côté la répertorisation des sources du droit canonique au moyen âge, d'autre part l'étude des relations de l'Église et de l'État avant la Réforme. Par suite des nécessites des examens académiques, deux membres seulement ont pu prendre une part active à cette double étude, et conséquemment force fut de se borner d'une part à une orien-

(1) Cfr. *Prologus* de la *Vita* (Krusch, *op. cit.*, p. 664).
(2) Cfr. *ibibem*.
(3) Cfr. *ibidem*, p. 615.

tation générale dans la littérature canonique médiévale et d'autre part à l'étude des rapports des deux pouvoirs avant le protestantisme dans un pays important, qui n'avait pas fait l'objet d'un exposé développé au cours théorique de l'année académique 1901-1902, alors que M. le professeur Cauchie exposait la situation légale de l'Église en Europe à la veille de la Réforme : nous voulons parler de l'Angleterre.

Notre rapport se bornera à un résumé des études présentées sur ces deux points.

C'est M. É. Lecomte qui s'est chargé de l'histoire des *Sources du droit canonique*.

Avant d'aborder la législation ecclésiastique proprement dite, il nous a donné un aperçu succinct sur l'ancien droit romain et le droit germanique qui, dès le IVe et Ve siècle, furent comme les deux accotements encadrant le grand chemin de la législation canonique. Après une courte notice sur les lois de Théodore et de Justinien, l'auteur nous a montré l'influence du droit romain s'exerçant sur la législation des Germains et sur le droit ecclésiastique, puis nous a fait assister à sa renaissance dans les grandes écoles de Ravennes, de Pavie et surtout de Bologne aux XIe et XIIe siècle, pour nous faire constater enfin sa perdurance à travers les perturbations du moyen âge et des temps modernes (1).

Passant à l'étude des sources canoniques proprement dites, M. Lecomte a successivement examiné les diverses collections. L'étendue nécessairement restreinte d'un rapport nous empêche d'en faire ici une énumération même succincte. D'ailleurs on peut trouver les principales signalées dans les meilleurs traités modernes de droit canon (2).

Traçons donc d'une manière générale le cadre de son travail. Dans l'histoire des sources du droit canonique, on peut distinguer plusieurs phases : 1) les collections avant les fausses décrétales ; 2) les collections

(1) On peut voir une étude substantielle dans Laurin, *Introductio in corpus juris canonici*, pp. 235 ss. Fribourg en Brisgau, 1889. Voir aussi Krüger, *Geschichte der Quellen und Litteratur des römischen Rechts*, Leipzig, 1888 ; Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, traduction Guenoux, 2e édit. Heidelberg, 1834-1851 ; Tardif, *Histoire des sources du droit français. Origines romaines*. Paris, 1890 ; Paul Violet, *Histoire du droit civil français*. Paris, 1893.

(2) Wernz, *Jus Decretalium*, t. I, pp. 276 ss., Rome, 1898 ; Scherer, *Handbuch des Kirchenrechtes*, t. I, pp. 129 ss. coll. pp 120 ss. ; P. Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*. T. III, pp. 669 svv. Berlin, 1883.

pseudo-isidoriennes, les collections depuis cette époque jusqu'au décret de Gratien, où celles de la querelle des investitures méritent une mention spéciale, 3) enfin le décret de Gratien et les collections postérieures, c'est-à-dire les collections antiques et les collections authentiques.

Pour la première phase, M. Lecomte a montré comment, après l'apparition des collections grecques chronologiques, on en a fait des traductions latines, qui peu à peu furent systématisées (ve et vie siècles). C'est aussi à cette époque qu'on vit naître en Orient les *nomocanones*, où les décisions ecclésiastiques étaient jointes aux lois de Justinien (1).

Une catégorie de livres fort répandus dans la période suivante mériterait une étude séparée : ce sont les pénitentiels (2). Nous nous contenterons de noter ici que M. Lecomte a conclu à l'inexistence d'un groupe d'origine romaine (3). — Les fausses décrétales ont fait couler des flots d'encre et ont éte étudiées et réétudiées sous tous les rapports (4). La question de leur origine est encore à l'ordre du jour, mais la conclusion la plus plausible dans l'état actuel de la science est celle présentée par M. Simson (5) et brillamment défendue par un des maîtres actuels de l'histoire du droit canon, M. P. Fournier, le savant professeur de l'Université de Grenoble (6) : il faut en placer la confection dans le diocèse du Mans.

(1) Pour toute cette partie, il faut recourir à l'œuvre magistrale de Maassen, *Geschichte der Quellen und Litteratur des canonischen Rechts im Abenland bis zum Ausgange des Mittelalters*. Gratz, 1871.

(2) Voir surtout Schmitz, *Bussbücher und Bussdisciplin der Kirche*. Mayence, 1883; Le même, *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*. Dusseldorf, 1898; Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländische Kirche*. Halle, 1851.

(3) Mgr Schmitz dans son premier livre avait soutenu l'origine romaine et dans son nouvel ouvrage p. 342 et ss., il avait défendu sa première opinion. Mais M. Fournier, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VI (1901) et VII (1902) a victorieusement combattu cette manière de voir.

(4) Voir l'indication des principaux ouvrages dans Scherer, *o. c.*, I, p. 215 ss.

(5) *Die Entstehung der Pseudo-Isidörischen Fälschungen in Le Mans*. Leipzig, 1886; Voir aussi un article du même sur *Pseudo-Isidor und die Geschichte der Bischöf von Le Mans* dans le *Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. XXI (1886), p. 151 ss.

(6) *De l'origine des fausses décrétales* dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, t. XI (1887), pp. 70-104; t. XII (1888), pp. 103-110 et dans le *Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. II, p. 403-419.

Les collections qui suivent jusqu'à la querelle des investitures, ont pour la plupart été bien étudiées : on peut trouver aisément des renseignements dans les ouvrages généraux indiqués déjà et surtout dans TARDIF, *Histoire des sources du droit français, origines romaines*. Paris, 1890. Les nombreuses collections du temps de la querelle, quoique importantes à raison précisément de l'époque où elles paraissent, avaient été plus négligées. En effet, l'ouvrage de MAASSEN s'arrête au Pseudo-Isidore, l'histoire des sources du droit canon, de SCHULTE, va de Gratien à nos jours : M. FOURNIER semble se charger de combler cette lacune (1). Nous ne doutons pas qu'il n'apporte à ce travail tout le talent qu'il a montré jusqu'ici dans les études concernant les sources du droit canon.

Le décret de Gratien et les collections postérieures forment la suite de l'étude (2) de M. Lecomte : il nous parle en même temps des principaux glossateurs du décret et des décrétales, dont il nous indique les principales éditions, faisant ressortir leurs défauts, leurs avantages ou leur utilité.

Enfin, une notice sur le droit nouveau depuis le concile de Trente et une étude sur les congrégations romaines (3) est venue s'ajouter en appendice à son travail.

* * *

La seconde question, l'étude de *la situation juridique de l'Église en Angleterre avant la réforme*, fut confiée au R. P. SALVIEN CUYPERS, SS. CC.

(1) Voici les principaux articles du savant professeur : *De l'étude des collections canoniques du* IXe *au* XIIe *siècle*, dans le *Compte-rendu du congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles en* 1894. *Sciences historiques*, p. 286-291, Bruxelles, 1895 ; *Le premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV (1894), p. 147 ; *Le liber Taraconensis. Étude sur une collection canonique du XIe siècle*, dans les *Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895 ; *Une collection italienne du commencement du XIIe siècle* dans les *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, t. VII (1894), nº 3 ; *Étude sur la collection canonique Diversorum patrum sententiae* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV (1894), pp. 148 ss. et 285 ss. ; *La collezione canonica del regesto di Farfa* dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, t. XVII (1894), pp. 285 ss. ; *Les collections attribuées à Yves de Chartres*. Paris, Picard, 1897.

(2) Pour toute cette partie on peut voir J. F. VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Litteratur des canonischen Rechts*. 3 tomes en 4 vol. Stuttgart, 1875-78. Voir aussi LAURIN, *o. c.*

(3) Voir BANGEN, *Die Römische Curie*. Münster, 1854.

Le R. P. ne disposait que de loisirs très limités pour traiter cette vaste question. Aussi dut-il se contenter de constater et de contrôler les points acquis en cette matière par l'érudition contemporaine, sans entrer dans de longues discussions.

L'œuvre magistrale de F. Makower a servi de base à son travail (1).

Après nous avoir fait l'historique de la formation de l'Église d'Angleterre, le R. P. Salvien nous expose, en détails, les relations qui existèrent entre les deux pouvoirs, et les modifications qu'elles subirent sous les différents règnes (2). Après la première évangélisation et sous l'action de saint Augustin et de ses moines (3), le problème ne se posa pas au début avec la même rigueur que plus tard. Les prélats devinrent les conseillers des rois et une union intime régna entre les deux pouvoirs. Il y eut bien des conflits entre certains évêques et la royauté, mais ils avaient un caractère personnel. Depuis la législation du roi Edmond (940), les lois se divisent en lois ecclésiastiques et en lois civiles, mais la distinction n'est pas encore bien rigoureuse : ces lois, en effet, portées par le même législateur, étaient en outre appliquées par des tribunaux mixtes, où intervenaient l'élément laïc et l'élément ecclésiastique (4).

La conquête Normande (1066) inaugura une ère nouvelle pour l'Église. Jusqu'à la mort d'Henri III, en 1272 (5), les deux puissances sont conti-

(1) *Die Verfassung der Kirche von England*. Berlin, 1894.

(2) Pour les documents juridiques, il faut citer Wilkins, *Concilia magna Britanniæ et Hiberniæ. Accedunt constitutiones et aliæ*. 4 vol. Londres, 1734.

(3) On peut trouver à ce sujet la bibliographie essentielle dans le *Rapport du Séminaire historique de* 1901-1902 (*Annuaire de l'Université de Louvain de* 1903, p. 344). — Remarquons en passant que, depuis la présentation de ce travail, le fameux argument allégué pour soutenir l'existence d'une église séparée chez les Bretons a été renversé. La lettre de Dinoth de Bangor est apocryphe ; elle est l'œuvre d'un faussaire protestant du XVIe siècle. Cf. J. Loth, *La prétendue lettre de Dinoth, évêque de Bangor à Augustin*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XVIII (1902), pp. 139-140.

(4) Voir Hunt, *The English Church from its foundation to the Norman conquest* (597-1066). Londres, 1899. — Pour la partie juridique on peut voir, outre Makower, *o. c.*, Gneist, *Englische Verfassungsgeschichte*. Berlin, 1882 ; Stubbs, *Constitutional history*, 5e éd. Oxford, 1891. Ces ouvrages sont utiles aussi pour les périodes suivantes. — Pour les documents de cette époque voir Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to great Britain and Ireland*. 3 vol. Oxford, 1869.

(5) Outre les ouvrages cités, voir Stephans, *The English Church from the Norman conquest to the accession of Edward I*. Londres, 1901 ; H. Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert*. Leipzig, 1901.

nuellement en lutte : la royauté tend à gouverner le spirituel et l'Église oppose, non sans succès, la plus énergique résistance à cette prétention. Il suffit de citer les noms de Lanfranc, de saint Anselme, qui porte Henri I à se désister de son droit d'investiture (1107), de Thomas Becket, qui fait condamner les articles de Clarendon (1164), d'Etienne Langton, sous l'influence duquel le faible Jean sans Terre fit au pape sa soumission de vassal à suzerain. Enfin l'événement qui a été la base du droit constitutionnel de l'Angleterre, la grande charte de 1215, d'abord condamnée par le pape, puis ratifiée, fut aussi pour l'Église une puissante digue contre l'absolutisme royal.

Depuis Édouard I (1272) jusqu'à la mort de Richard II (1399), les rivalités croissent de jour en jour. Sous Édouard I, le clergé refuse de payer les impôts exigés par le roi sans son consentement. Sous Édouard III, la royauté fut admirablement aidée dans ses projets contre l'Église par la Chambre basse, dont les pouvoirs augmentèrent considérablement à cette époque. C'est alors aussi que le parlement prononça la nullité de la soumission de Jean sans Terre.

Cette situation perdure jusqu'à la réforme et la Chambre basse tient constamment l'Église en échec. Toutefois les exemptions judiciaires du clergé furent maintenues et par suite des lois portées contre les hérétiques, les évêques conservèrent une certaine part dans les jugements (1).

Ce court aperçu prouve que c'est à partir de l'époque normande surtout, que la royauté aux tendances absolutistes à tenté de subjuguer le pouvoir spirituel.

Quelques mots maintenant sur la situation intérieure de l'Église. Tout d'abord, nous voyons s'engager une lutte séculaire de prééminence entre les archevèques de Cantorbéry et d'York : elle ne se termine qu'au XIVe siècle, époque où l'église d'York reconnait au moins la préséance de celle de Cantorbéry (2).

En ce qui regarde les ressorts de la juridiction, les évêchés furent

(1) Pour toute cette période on peut consulter CAPES, *The English Church in the fourteenth and fifteenth centuries*. Londres, 1902.

(2) La prééminence de l'église de Cantorbéry repose sur beaucoup d'actes faux (cf. STEPHENS, *o. c.*, p. 32), dont Lanfranc serait l'auteur. Voir surtout H. BOEHMER, *Die Fälschungen Erzbischof Lanfranks von Cantorbury*. Leipzig, 1902. Concernant la lutte de prééminence, on peut voir aussi HINSCHIUS, *Lehrbuch des katholischen und protestantischen Kirchenrechts in Deutschland*, t. I, p. 616. Berlin, 1869.

divisés en archidiaconés à l'époque des rois normands, et par suite plusieurs droits des évêques passèrent aux archidiacres; plus tard ceux-ci furent abolis et remplacés par des officiaux.

Le clergé paroissial eut, lui aussi, beaucoup à souffrir alors, notamment ses revenus furent considérablement diminués au profit des seigneurs laïcs.

Enfin il faut également signaler la lutte entre le clergé séculier et le clergé régulier : c'est à cette époque que celui-ci reçut presque toutes ses exemptions.

Il est un point cependant où l'indépendance de l'Église grandit. En effet, les synodes se tinrent de plus en plus régulièrement sans la participation de l'élément civil.

Entrons dans quelques détails pour signaler les principaux traits caractéristiques de cette situation. En ce qui regarde le droit (1), la loi canonique fut reçue devant les tribunaux ecclésiastiques sous Guillaume le Conquérant. Il en fut de même, dès leur apparition, du Décret de Gratien et des autres collections canoniques; mais il est à remarquer que plusieurs prescriptions ne furent jamais appliquées et que d'autres restèrent lettre morte par suite de la mise en vigueur d'un principe qui ne devait triompher qu'avec la réforme et que l'on retrouve aussi en France comme un article fondamental du gallicanisme : Nulle loi ecclésiastique, même générale, n'a force exécutive dans le royaume, si elle n'a pas été acceptée par l'assemblée du clergé. La même règle était appliquée aux décrets des conciles œcuméniques.

En ce qui concerne la participation du clergé au parlement, sous les premiers rois normands, les évêques demeurèrent encore les conseillers autorisés de la cour. Plus tard un assez grand nombre de dignitaires subalternes, les archidiacres, un délégué des chapitres etc., eurent aussi leur place dans les assemblées générales. Toutefois il est pour le moins douteux que même avant la réforme, le clergé ait eu le droit d'élire des membres au parlement proprement dit.

Cependant sur un point essentiel de la discipline, les deux pouvoirs travaillèrent de concert : il s'agit du célibat; grâce à l'action simultanée

(1) A voir les travaux de F. W. Maitland, notamment : *Roman canon law in the church of England*. 6e édit. Londres, 1898; *canon law in England. A Reply to Dr Mac Coll* dans l'*Englisch historical Review*. t. XVI, pp. 35-45. Londres, 1901.

de la papauté, de l'épiscopat et bientôt aussi de la royauté, le fléau de l'incontinence disparut peu à peu à partir du XIIe siècle.

C'est surtout depuis l'époque normande qu'apparaissent les appels au pape, mais les rois cherchèrent, à les limiter, sans cependant toujours y réussir : ainsi les articles de Clarendon ne purent être maintenus. En vertu d'un accord intervenu en 1099 entre Rome et Guillaume I, aucun légat ne pouvait entrer dans le royaume sans le consentement du roi. Depuis 1126 les archevèques de Cantorbéry ou ceux d'York furent presque toujours investis des droits de légat.

Une restriction similaire existait pour les bulles ou les rescrits pontificaux. Parfois même l'entrée du royaume leur fut absolument interdite, comme ce fut le cas lors de la lutte d'Henri II contre l'Église. D'autre part, il fut également défendu au clergé de quitter le royaume sans la permission du roi (1); malgré le rejet des articles de Clarendon et malgré la mitigation apportée par la grande charte, cette défense fut de fait intégralement maintenue.

Bref le roi exerce un pouvoir considérable sur l'Église (2) : il légifère ou confirme les décisions conciliaires, il juge certains crimes ou inflige certaines peines, il exige même le service personnel en cas de guerre défensive, mais sous ce dernier rapport il accorde dès le XIVe siècle de nombreuses exemptions, il lève certains impôts, il nomme aux évêchés et confère les prélatures ou confirme les élections, enfin il surveille l'acquisition des biens ecclésiastiques.

Telles sont les principales conclusions du travail : nous ne pourrions évidemment entrer ici dans plus de détails, sans excéder les limites d'un simple rapport.

Cependant avant de finir, nous présenterons à la suite du R. P. quelques observations sur l'ouvrage de Makower qui a servi de base à son étude. C'est une œuvre de synthèse conduite de main de maître. La bibliographie pourrait cependant encore s'enrichir et comprendre plusieurs ouvrages remarquables surtout pour l'époque antérieure à la réforme. La critique n'est pas non plus irréprochable. A l'appui de ses assertions, Makower apporte parfois soit des textes peu probants, soit des textes dont l'authenticité est pour le moins bien discutable. Il suffit

(1) On a un exemple remarquable dans la lutte d'Anselme et d'Henri I. Voir STEPHENS, *o. c.*, pp. 105-106.

(2) Voir surtout GNEIST, *o. c.*, § 14-§ 24.

de dire qu'il a pleine confiance et recourt abondamment aux pénitentiels bretons et anglosaxons sur lesquels la science est loin d'avoir dit son dernier mot : c'est là un des côtés faibles de son livre. Ailleurs l'auteur a établi une comparaison entre l'église réformée d'Angleterre et l'ancienne Église catholique romaine : elle mérite d'être relevée. M. Makower démontre qu'il est impossible de soutenir que l'anglicanisme n'est que le fruit d'une évolution : il est le résultat d'une rupture violente et révolutionnaire avec le passé. Toutefois il croit qu'à l'heure actuelle la réforme a droit de domination, grâce à une théorie qui lui est chère, celle du fait accompli.

* * *

Après cet aperçu sur les travaux entrepris en commun dans les trois sections, il m'appartient, en qualité de dernier rapporteur, de mentionner les publications parues au cours de cette année sous le nom personnel de plusieurs membres.

Il serait hors de propos et d'ailleurs trop long de rappeler ici soit les nombreux comptes rendus et les notices que les anciens membres du Séminaire ont publiés dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, dans le *Musée Belge*, les *Archives Belges*, dans les revues flamandes *Biekorf* et *Dietsche Warande en Belfort*, soit les travaux plus étendus qui constituent à l'heure actuelle autant de manifestations spontanées de l'activité scientifique de nos ainés. Nous nous plaisons cependant à rappeler que M. l'abbé E. Van Roey, jadis un des membres les plus actifs des Conférences historiques, a présenté à la Faculté de théologie comme thèse doctorale une étude remarquable sur le prêt à intérêt, dédiée à M. le chanoine Dignant, professeur de morale : *De justo auctario ex contractu crediti.* (Louvain, J. Van Linthout, 1903. In-8°, XXIII-300 pages.) Depuis lors, il a été élevé aux honneurs du professorat à l'Université même de Louvain. Nous lui adressons nos respectueuses et cordiales félicitations.

Nous sommes non moins heureux des brillants succès remportés au concours universitaire et à celui des bourses de voyage par M. l'abbé P. Van den Ven, dont le Séminaire a vu naguère les débuts, pour son savant mémoire sur *S. Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif.*

De même on nous permettra de féliciter deux anciens membres de la section médiévale, MM. A. Bayot et C. Liégeois de la publication de leurs dissertations doctorales, jadis élaborées sous la direction de MM. les professeurs F. Bethune et G. Doutrepont. Elles ont paru dans le Recueil

de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie sous la direction de MM. F. Bethune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Mœller et E. Remy, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres, sous le titre : C. Liégeois, *Gilles de Chin : l'histoire et la légende;* A. Bayot, *Le Roman de Gillion de Trazegnies.* (2 vol. in-8°. Louvain, Ch. Peeters, 1903). C'est avec bonheur que nous avons appris, depuis l'apparition du second mémoire, la nomination de M. A. Bayot à l'Université catholique à titre d'assistant de M. le professeur F. Bethune.

Ce qu'il convient surtout de signaler pour achever cette revue de l'année, ce sont les travaux dont le point de départ se retrouve dans les exercices antérieurs du Séminaire. En voici l'énumération :

G. Rasneur, *L'Homoïousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV. Louvain, 1903.

Le même, *Le concile de Cologne de 346*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXII. Bruxelles, 1903.

J. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai.* Un volume in-8° publié dans le *Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie.* Fascicule 10. Louvain, 1902.

L. Van der Essen, *Les relations entre les sermons de saint Césaire d'Arles et la prédication de saint Éloi*, dans le *Bulletin bibliographique du Musée Belge*, t. VII. Louvain, 1903.

Ch. Terlinden, *Les préparatifs de l'expédition au secours de Candie au printemps 1669 d'après la correspondance des nonces de Paris, de Madrid et de Venise*, dans la *Revue d'histoire ecclésiassique*, t. IV. Louvain, 1903.

Enfin les notices de M. le docteur L. De Wolf et de MM. les abbés P. Allossery, A. De Meester et É. Van Cappel, annoncées au rapport de l'exercice précédent *(Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1903, p. 379), ont paru dans le compte-rendu du Congrès archéologique et historique de Bruges (Bruges, 1903), respectivement aux pages 364-371; 380-394; 450-460 et 461-463.

Et s'il fallait encore d'autres témoignages des heureux résultats produits par le Séminaire historique, ne pourrions-nous pas invoquer la séance solennelle de clôture? Selon la coutume, elle a eu lieu à l'auditoire du collège du Pape en présence de nombreux professeurs et d'une grande foule d'étudiants. Or, cette fois, c'est un de nos aînés que nous avons eu le plaisir d'entendre : M. Hubert Van Houtte, actuellement

chargé de cours à l'Université de Gand. Sa causerie, très intéressante, a roulé sur *la conception de l'histoire moderne*. Les applaudissements répétés de l'auditoire ont montré combien le conférencier était goûté et c'est avec joie que nous avons entendu M. le professeur Cauchie lui dire non pas « adieu » mais « au revoir ».

Depuis lors, M. H. Van Houtte ainsi que M. l'abbé J. Laenen ont pris place, aux cotés de M. Kurth, dans la direction des *Archives belges*. Nous les en félicitons chaleureusement et, avec M. Kurth, nous ne doutons pas que leur collaboration n'apporte un accroissement de vitalité à cette excellente Revue.

Ce court aperçu sur l'exercice 1902-1903 prouve suffisamment, nous semble-t-il, la vitalité de l'enseignement historique à notre chère *Alma Mater*.

C'est ce que Mgr le Recteur s'est plu à constater discrètement dans son discours prononcé le 20 octobre 1903, à la rentrée des cours. Dans un émouvant hommage à la glorieuse mémoire de Léon XIII, il a éloquemment rappelé l'impulsion donnée aux recherches par l'ouverture des Archives Vaticanes et tout spécialement « l'influence du grand acte de Léon XIII sur le développement des études historiques à l'Université de Louvain. Ses maîtres et ses élèves furent des premiers à utiliser, pour leurs travaux, le riche trésor des Archives vaticanes et, dès le début, ils en firent valoir l'importance particulière au point de vue de notre histoire nationale ». Depuis lors le Parlement a officiellement approuvé la fondation d'un Institut historique belge à Rome. Si jusqu'ici le Séminaire historique de Louvain n'est pas représenté dans cette nouvelle école, nous ne pouvons cependant oublier que l'idée de cette création a été mise en avant, il y a onze ans déjà, par notre président, M. Cauchie, et que depuis lors, par les publications de ses professeurs et de ses élèves, l'Université catholique de Louvain n'a cessé d'attirer l'attention sur l'utilité d'une École belge à Rome.

APPENDICE

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 20 octobre 1903, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S, Recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Notre institution se fait gloire de porter, depuis l'origine, le titre d'Université catholique. Fondée par l'Épiscopat belge, sous les auspices du Chef de l'Eglise, soutenue par les seules ressources de la générosité des fidèles, elle doit à la religion son existence, son développement et sa prospérité. A la poursuite d'un même idéal, ses maîtres et ses disciples ont puisé dans leurs convictions chrétiennes, avec la force de l'union, ce surcroît d'énergie et cette activité scientifique qui sont un perpétuel hommage à notre liberté d'enseignement.

Rarement l'heureuse influence de l'Eglise sur le progrès du savoir humain se manifesta avec autant d'éclat que sous le Pontificat de S. S. Léon XIII, d'impérissable mémoire.

Dès le début de son règne, il se préoccupa d'assurer à la Papauté son ascendant moral sur les puissances de ce monde. Il y réussit au point qu'un écrivain libéral n'hésita pas à lui décerner cet éloge posthume : « Léon XIII a fait rentrer l'Eglise dans le concert politique de l'Europe, au moment même où elle paraissait comme accablée sous les ruines de sa puissance temporelle... A quatre-vingt-treize ans, il était sur cette terre le seul homme, le seul roi qui pût parler avec autorité à tous les rois, à tous les hommes (1) ».

Gardien vigilant de la vérité révélée, il n'avait pas moins à cœur de se concilier cette autre puissance qui, sous le nom de « science mo-

(1) M. Emile Gebhart, *Journal des Débats*.

derne », tentait, depuis un siècle, de s'ériger en ennemie de la foi. Même dans les matières les plus profanes, la question religieuse était constamment soulevée par le rationalisme sectaire et systématiquement résolue dans le sens opposé aux doctrines de l'Eglise. D'importantes découvertes avaient ouvert à l'érudition de nouveaux domaines, où des hommes étrangers et souvent hostiles à nos croyances occupèrent, dès l'abord, des positions prépondérantes.

Il serait injuste de nier la part prise par d'éminents catholiques au mouvement intellectuel de notre époque. Mais, tantôt inférieurs en nombre, tantôt hésitants ou en désaccord entre eux, ils semblèrent parfois abandonner le terrain à leurs adversaires. Ceux-ci, proclamant l'irréductible opposition de la raison et de la foi, avaient planté le drapeau de la libre pensée sur les nouvelles conquêtes de la science.

Les chrétiens de forte trempe ne redoutaient assurément ni la lumière des découvertes modernes, ni le dernier mot des systèmes auxquels elles donnaient le jour. Mais, tandis que tant de problèmes nouveaux, hâtivement résolus, menaçaient de jeter le trouble dans l'âme des simples fidèles, les préventions accumulées dans certains milieux intellectuels ne laissaient pas de causer un grave préjudice au prestige de l'Eglise.

Léon XIII avait compris le danger de cette situation. « Oui, déclara-t-il un jour à un de nos maîtres, elle est urgente la conquête du monde intellectuel, et je veux y travailler sans relâche. »

Pour réaliser ce dessein, il fallait, d'une part, faire tomber les préventions de ceux qui, avec plus ou moins de bonne foi, considéraient l'Eglise comme l'ennemie du progrès et donner, d'autre part, une vigoureuse impulsion en même temps qu'une direction sûre à la science catholique.

En quelle mesure le grand Pontife a-t-il réussi dans la première partie de sa mission ? Voici le témoignage que lui rend M. Elie Berger, dans *Le Temps*, de Paris : « Cet homme, qui avait tant de soucis et de travaux, et sur lequel pesait un fardeau écrasant, n'a jamais perdu de vue les intérêts et les besoins de la science » (1).

Les intérêts de la science, Léon XIII enjoignit aux Catholiques de les prendre sincèrement à cœur, de rechercher la vérité pour elle-même, sous quelque forme qu'elle se présente, prêts à tout remuer et à tout scruter pour s'en assurer la possession. Dans ces travaux d'investigation,

(1) 26 juillet 1903.

ils auront, toutefois, l'œil fixé sur la devise du Christ : *Ego sum via et veritas,* et se garderont de suivre aveuglément ceux que n'éclaire point le flambeau de la foi. Telle est la pensée maîtresse qui explique l'intervention spéciale de Léon XIII dans les trois branches du savoir humain qui confinent de plus près à la révélation : la philosophie, l'histoire ecclésiastique et l'étude critique des monuments religieux de l'antiquité.

Vous tous, Messieurs, qui avez pris position dans l'une ou l'autre de ces sciences, vous pourrez attester que les directions pontificales, loin d'entraver en vous la légitime indépendance du savant, ont notablement facilité votre mission. Large et féconde, l'action de Léon XIII a vaincu les hésitations, stimulé les ardeurs et provoqué la publication de travaux hautement appréciés, qui, sans cette heureuse initiative, n'eussent jamais vu le jour.

Pendant de longues années, la philosophie chrétienne avait paru désorientée en face des nécessités nouvelles de l'apologétique. Les systèmes succédaient aux systèmes, impuissants à recueillir l'adhésion des esprits. La vraie solution du problème, Léon XIII l'entrevit dès le commencement de son règne : elle ne consistait pas dans une rénovation radicale, mais dans une sage adaptation de l'antique philosophie scholastique aux conditions contingentes de la science moderne. L'Encyclique *Æterni Patris* du 4 août 1879 tendait à orienter dans ce sens l'enseignement supérieur. L'Université catholique de Louvain eut particulièrement lieu de s'en réjouir. Elle aussi avait connu sa période d'anxiété et de crise, notamment à l'époque où le nonce Pecci résidait en Belgique. Mais depuis plus de dix ans, depuis la retraite, en humble et entière soumission du professeur Ubaghs, la philosophie de St-Thomas y était en pleine vigueur (1). Aussi, le Saint-Père jugea-t-il à propos d'y établir, de préférence, un nouveau centre d'activité pour la diffusion des doctrines scolastiques. Et tandis que, dans d'autres centres, le personnel enseignant fut presque intégralement renouvelé, Louvain eut l'avantage et l'hon-

(1) Léon XIII se plaît à le constater dans le bref du 25 décembre 1880 à l'Archevêque de Malines : « Plura sunt quæ demonstrant, veterem illum sanctissimi Doctoris amorem in collegio doctorum atque auditorum Lovaniensium non esse diuturnitate temporis extinctum, neque dubium Nobis est, quin priores illi magistri egregios isthic doctrinæ virtutis suæ etiam nunc superstites habeant, qui scilicet non modo conservare quæsitam jam nobis gloriam, sed etiam Thomisticæ sapientiæ studia continuare velint. »

neur de pouvoir présenter au choix du Souverain Pontife et de lui faire agréer comme titulaire de la nouvelle chaire Thomiste, un jeune mais très distingué professeur, formé au sein de l'*Alma Mater* et nourri de ses doctrines.

Plus tard, Léon XIII voulut reconnaître la haute importance de l'Université de Louvain en la dotant d'une Ecole où la philosophie du Docteur angélique serait étudiée en elle-même et dans ses relations avec la science contemporaine (1).

La sollicitude de l'Auguste Pontife devait bientôt s'étendre à une autre branche auxiliaire de l'enseignement sacré : l'étude de l'histoire ecclésiastique. Par un acte spontané, il ouvrit toutes larges au monde savant les célèbres archives du Vatican où, seuls, de rares privilégiés avaient pénétré jusqu'alors.

La décision pontificale fut promulgée le 18 août 1883, par un bref adressé aux Cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether. Dans ce document, Léon XIII exhortait les écrivains catholiques à ne pas abandonner aux adversaires de la religion une science dont on avait tant abusé contre l'Eglise et la Papauté; en même temps, il leur donnait de précieuses instructions pour l'étude fructueuse et impartiale de l'histoire.

Je ne saurais mieux commenter cet évenement qu'en recourant, ici encore, au témoignage d'un écrivain dont l'autorité ne saurait être suspecte, d'un des membres les plus distingués de l'Ecole Française de Rome : « Un beau jour, écrit M. Élie Berger, se répandit la nouvelle que les archives allaient être ouvertes... Ce n'étaient plus des autorisations secrètes qu'il voulait donner, c'était une réforme qu'il voulait faire. Ce grand libéral avait son idée, il l'exécuta sans réserves, et c'est de cela que les savants du monde entier doivent le remercier...

» Il est heureux que ce regard profond (du Pape) se soit porté sur les questions historiques. Léon XIII les a éclairées en mettant au grand jour une immense quantité de faits jusqu'à présent inconnus, de documents dont, avant lui, personne n'avait connaissance... Avec le temps,

(1) « Quod vero amplitudinem decebat Athenæi Lovaniensis et plane oportebat ad fructus habendos exquisitioris doctrinæ, præscripta ejusdem scholæ ea ratione, secundum optata nostra posita sunt, ut doctrina Aquinatis in disciplinas quoque physicas et naturales, in eaque studia quæ vocantur socialia, vi sua copiose influeret. » Bref du 7 mars 1894 à S. E. le Cardinal Archevêque de Malines.

on reconnaîtra sans doute, de plus en plus, l'influence exercée sur les hommes et sur les événements par ce Pape à l'esprit conciliant et généreux. Dès maintenant, il est un mérite que nul ne peut lui contester : en ouvrant les archives du Vatican, Léon XIII a rendu à la science historique un service de premier ordre, sans distinction de pays, de partis ou d'opinions » (1).

Faut-il vous rappeler, Messieurs, l'influence du grand acte de Léon XIII sur le développement des études historiques à l'Université de Louvain? Ses maîtres et ses élèves furent des premiers à utiliser, pour leurs travaux, le riche trésor des Archives Vaticanes et, dès le début, ils en firent valoir l'importance particulière au point de vue de notre histoire nationale.

Au cours du XIXe siècle, les questions relatives à l'origine du christianisme furent l'objet d'ardentes polémiques. Par la découverte d'anciens monuments, remontant aux époques bibliques, par l'étude plus approfondie des langues et des civilisations primitives de l'Orient, le champ de la controverse s'était considérablement élargi. Dans ce nouveau domaine de l'érudition, les savants non catholiques, au lieu de poursuivre patiemment leurs travaux, témoignèrent souvent une hâte intempestive à fournir aux polémistes des armes contre la révélation. Oublieux de leur haute mission, ils quittèrent les sphères sereines de la science pour descendre dans l'arène tumultueuse des luttes sectaires.

Nous n'entendons pas décrire ici la genèse et l'évolution des premières écoles rationalistes. L'apologétique chrétienne ne fut guère en peine de démontrer la fragilité et l'incohérence de leurs systèmes exégétiques, qui devaient tomber successivement dans l'oubli. Le plus renommé d'entre les représentants de ces écoles fut Ernest Renan, séduisant écrivain, mais critique de mauvaise foi, qui, de son propre aveu, « aimait mieux le beau style que la vérité » (2).

La défense de nos livres saints devint plus ardue lorsque, vers la fin du siècle dernier, les théories générales firent place à la critique minutieuse du texte sacré. C'est pierre par pierre qu'on entreprenait de démolir l'imposant édifice dont Moïse avait jeté les bases. Pour entraver cette œuvre de destruction, il fallait suivre pas à pas les redoutables vandales, entreprise des plus pénible et non exempte de dangers.

(1) M. Élie Berger. *Le Temps*, 26 juillet 1903.

(2) Paroles textuelles de Renan, dans la conférence donnée au Collège de France, le 4 février 1891.

Elle n'avait point rebuté nos vaillants défenseurs de la bible; mais ceux-ci, à tout moment, s'arrêtaient hésitants et perplexes. Depuis longtemps, l'Eglise elle-même avait reconnu qu'au cours des siècles, un moëllon avait pu se détacher, ça et là, de l'antique monument. L'intégrité générale du texte biblique n'excluait ni les erreurs de transcription, ni les corruptions ou les interpolations de détail. Dans quelle mesure pouvait-on admettre l'intervention d'une main profane, soit dans la préparation des matériaux de l'œuvre divine, soit dans l'agencement actuel de l'une ou l'autre de ses parties? Ces problèmes et d'autres analogues commençaient à troubler les esprits les plus clairvoyants parmi les défenseurs de l'orthodoxie catholique.

La voix autorisée de Léon XIII ne tarda pas à se faire entendre. Dans l'Encyclique *Providentissimus*, du 18 novembre 1893 il rappelle aux théologiens les enseignements des Conciles sur la nature et l'étendue de l'inspiration et il les met en garde contre les hardiesses d'une exégèse qui, s'affranchissant de la tradition catholique, s'abandonne à tous les hasards de la critique subjective. En s'engageant dans cette voie, ils s'exposeraient à un double danger, celui de compromettre par des témérités la cause qu'ils veulent défendre, et de dissiper, en de stériles essais, les trésors de leurs talents et de leur érudition. Comme il s'agissait d'endiguer et non pas d'arrêter le courant des études bibliques, le Saint-Père recommande simultanément aux fidèles et au clergé de s'adonner à ces études et de ne négliger aucune des ressources mises à leur disposition par les travaux de leurs contemporains.

Quelques années plus tard, voyant que les efforts des exégètes catholiques tendaient à s'égarer et à s'affaiblir en se divisant, il résolut de donner à ses conseils une consécration suprême. En 1902, il institua, par décret, une « commission biblique » dont le siège serait à Rome et dont feraient partie des érudits de toutes les nations. Louvain y fut représenté par deux de ses maîtres, Mgr Lamy et M. Van Hoonacker, et par un de ses docteurs, M. l'abbé Poels. Cette œuvre, Léon XIII la considérait comme une des plus importantes de son Pontificat; elle fut l'objet des dernières sollicitudes du Pape mourant. Accueillie avec joie par le monde catholique tout entier et spécialement par les exégètes, qu'elle délivrait d'angoissantes incertitudes, elle provoqua même l'admiration dans les milieux non croyants. On y reconnaissait une fois de plus la large envergure d'esprit de Celui qui présidait aux destinées de l'Eglise.

La grande ambition de Léon XIII était de montrer aux yeux de tous que le catholicisme n'était pas l'ennemi de la science. « C'est à l'Eglise,

écrivait-il dans sa lettre testamentaire du 19 mars 1902, que revient le mérite d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres et des sciences antiques; à elle, d'avoir ouvert les premières écoles pour le peuple et d'avoir créé des universités qui existent encore et dont le renom s'est perpétué jusqu'à nos jours ». Les universités, le Pape comptait avant tout sur elles pour assurer le prestige de la religion dans les centres intellectuels; celle de Louvain peut se vanter d'avoir occupé la première place dans ses augustes prédilections. « Je veux qu'elle soit la première », a-t-il déclaré à plusieurs reprises, et dans l'audience qu'il daigna m'accorder, il y a peu de mois, son premier cri du cœur et sa dernière parole furent encore pour notre chère *Alma Mater*.

Messieurs, j'ai entrepris de payer à la mémoire de S. S. Léon XIII le tribut de notre admiration reconnaissante, en rappelant les bienfaits dont la science lui est redevable et la large part qui en revint à notre Université. J'aurais pu faire valoir, en outre, les services qu'il a rendus à l'enseignement du droit économique et social. Mais je dépasserais les limites d'un discours, si j'essayais de vous dépeindre sous tous ses aspects, l'action féconde du grand Pontife.

Il fut « grand, parce qu'à la ferveur religieuse il unissait en lui la noblesse du sentiment, l'exquise distinction des procédés et la puissance de l'esprit, qui ont constitué une des personnalités les plus insignes dont l'histoire puisse garder le souvenir; grand, parce que, par ses sages encycliques, mettant en pleine lumière l'éternelle et immuable vérité de la doctrine chrétienne, il a relevé le sentiment catholique, indiqué le remède aux maux de la société présente et fait toucher du doigt que le véritable bien-être ne peut jamais être séparé de la pratique de cette vérité dont l'Eglise catholique est dépositaire; grand, enfin, parce que, à une époque où l'on disait la foi éteinte, et l'influence catholique finie, Léon XIII fut entouré d'une auréole si brillante, si extraordinaire, que le monde étonné a dû reconnaître la vertu divine de la Papauté. »

Vous venez d'entendre, Messieurs, l'éloquente parole du Cardinal Sarto s'adressant à ses diocésains, au lendemain de la mort du Saint-Père (1). L'hommage rendu à Léon XIII nous révèle la pensée intime du nouveau Pontife et sa haute conception du rôle de la Papauté à notre époque.

(1) La *Difesa* de Venise, des 21-22 juillet 1903.

Sous la conduite de l'Esprit Saint qui règle l'action de l'Eglise d'après les nécessités des temps, Pie X sera le glorieux continuateur de Léon XIII, et, comme lui, il daignera réserver à notre *Alma Mater* une part spéciale de sa paternelle sollicitude.

Le Saint-Père nous déclare, dans sa première encyclique, n'avoir d'autre programme que de « rétablir le règne du Christ, pour que le Christ soit tout et en tout. »

N'est-ce-point là, Messieurs, le but suprême de notre grande institution? « Nous nous souviendrons, vous disais-je, à mon entrée en fonctions, qu'ayant à former des hommes complets, nous devons avoir constamment en vue cette vérité profonde des livres saints : la religion est le tout de l'homme (1). La religion doit pénétrer l'homme tout entier, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, dans son activité intellectuelle comme dans sa conduite morale. Il faut qu'à l'Université elle préside à la formation scientifique des classes dirigeantes, comme à l'école primaire elle revendique sa place d'honneur dans l'instruction de l'enfant du peuple. » Cette profession de foi nous l'avons réitérée en d'autres circonstances. Nous tenons à la renouveler aujourd'hui entre les mains du Successeur de Léon XIII. Professeurs et étudiants, vous aurez à cœur de la ratifier en donnant partout l'exemple d'une piété éclairée et en consacrant toutes les ressources de votre talent, toutes les énergies de votre volonté à l'œuvre de restauration chrétienne préconisée par le Saint-Père.

* * *

La mission du maître chrétien, comme il l'avait bien comprise, notre regretté Charles de la Vallée Poussin, que la mort est venue surprendre dans le courant de cette année. « On vous initie aux sciences, disait-il à ses élèves : songez au contingent que vous êtes tenus d'apporter à la défense du bien et de la vérité sur la terre! » (2). Enthousiaste des grandes découvertes de notre époque, défenseur jaloux des prérogatives de la science dans le domaine qui lui est propre, il se faisait un titre d'honneur de concilier l'indépendance du savant avec les obligations du croyant catholique. « Pour vous, ajoutait-il, vos convictions religieuses s'uniront

(1) Eccl. XII, 13.

(2) Discours prononcé par M. de la Vallée Poussin le jour de la manifestation de ses élèves et amis.

sans effort à toutes vos connaissances positives, et elles ne vous rendront que plus pénétrants pour démêler à l'occasion, dans le courant des opinions scientifiques, les affirmations dépourvues de preuves, les inductions hasardées, les hypothèses spécieuses et dont le contraire est la vérité. »

Ce minéralogiste et ce géologue qui, par ses écrits et ses travaux techniques, s'était assuré une large notoriété dans le monde des érudits, charmait ses familiers par la variété et la précision de ses connaissances religieuses et s'imposait au respect de tous par la sincérité de sa foi. Egalement éloigné du traditionalisme qui déprime la raison et du rationalisme qui l'exalte outre mesure, il savait rendre hommage à la noblesse naturelle de l'homme sans méconnaître la supériorité transcendante de l'Être divin. « Nos yeux se sont ouverts, écrit-il, sur les phases antiques de notre planète, et, en contemplant cette œuvre d'incommensurable durée, sans doute nous comprîmes mieux la grandeur de la création et celle du Créateur qui préparait de si loin le théâtre où il nous a placés pour un jour. Peut-être aussi nous comprîmes mieux la noblesse naturelle à l'homme, doué de ce regard intérieur qui porte si avant dans l'espace et dans le temps. Car bien que le spectacle dont je vous parle inspire d'abord une certaine mélancolie en faisant ressortir le néant de notre existence éphémère... l'impression qui suit est opposée à la première : on relève la tête au milieu de cette nature immense qui ne nous connaît pas et que nous pouvons connaître pendant le court instant qu'il nous est donné de la voir, et l'on se prend à penser comme Pascal que l'homme est plus grand que le monde » (1).

Il est consolant de se représenter cette âme d'élite contemplant, en ce moment, dans les clartés de la vision béatifique, ces ineffables splendeurs de l'ordre divin dont le pâle reflet la ravissait d'admiration ici-bas.

Messieurs, un des premiers actes du pape Pie X fut de nommer aux plus hautes charges de l'Eglise catholique d'Angleterre deux hommes de haut mérite, que des liens intimes unissent à l'Université de Louvain : le Dr Casartelli, le nouvel évêque de Salford, et S. G. Mgr Bourne, appelé à la succession du Cardinal Vaughan, sur le siège primatial d'Angleterre. Invité à la cérémonie du sacre de Mgr Casartelli, j'eus le bonheur de pouvoir associer dans un même hommage l'évêque consécrateur, le métropolitain de Westminster, autrefois mon condisciple à la Faculté de

(1) *Ibid.*

Théologie, et l'évêque consacré, notre ancien élève et notre collègue. En l'une et l'autre qualité, l'évêque de Salford avait fait honneur à notre institution. Comme étudiant, après avoir fréquenté successivement les cours de la Faculté de Théologie et de la Faculté de Philosophie et lettres, il conquit le grade rarement conféré de docteur en langues orientales; sa thèse doctorale sur la Philosophie religieuse du Mazdéisme sous les Sassanides, eut deux éditions françaises et fut traduite en anglais par le fils du grand prêtre des Parsis de Bombay. Comme maître, il contribua à soutenir le renom de notre école orientale par son enseignement, sa participation aux congrès et ses publications savantes.

Privée des services d'un professeur éminent, l'Université bénéficiera du prestige qui entoure déjà le nom du nouvel évêque de Salford. La réputation de l'homme de science secondera le zèle de l'homme apostolique et permettra à Mgr Casartelli de réaliser, autour de lui, cette union des esprits et des cœurs dont on a vu l'heureux présage le jour même de son sacre. « Cette cérémonie, lisait-on dans le plus important journal de Manchester, fut vraiment magnifique; par sa grandeur et sa solennité elle ne toucha pas seulement ceux qui partagent la foi à laquelle on doit l'inspiration de ces rites si imposants » (1). Catholiques et non-catholiques s'étaient associés à ces fêtes. Le pouvoir civil y était représenté par le maire de Salford et le lord-maire de Manchester, le haut enseignement par le Recteur d'*Owens college*, qui tous appartiennent à la religion protestante. Le lendemain, le premier magistrat de la grande cité industrielle se fit un honneur d'offrir un banquet à Mgr Casartelli et au primat catholique d'Angleterre, auquel revint la prérogative de la bénédiction de la table.

Sous l'impression d'un si noble exemple donné à nos sociétés contemporaines, heureux et fier de la part privilégiée faite à l'*Alma Mater* dans ces flatteuses démonstrations, assuré d'ailleurs de répondre au patriotisme bien connu de notre ancien collègue, j'ai considéré comme un devoir de justice et de reconnaissance d'associer à nos vœux pour le nouvel évêque, un sincère hommage aux éminentes vertus traditionnelles de l'Angleterre, de celle qui s'appelait autrefois l'île des saints : le respect de la religion, le respect de l'autorité et le respect de soi-même, basé sur un sentiment profond de la responsabilité individuelle.

Avec les félicitations de l'épiscopat et du corps académique, j'ai eu

(1) *The Manchester Guardian*, 22 septembre 1903.

le bonheur d'offrir à l'Evêque de Salford le titre de professeur honoraire. Il est remplacé, comme professeur de Zend et de Pehlvi, par son ancien élève M. Albert Carnoy, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres. Docteur en philologie romane et en philologie classique, auteur d'une remarquable dissertation inaugurale, M. Carnoy a déjà enseigné avec succès les lettres grecques en qualité de suppléant de M. le chanoine Colinet. Le zèle et le talent dont il a fait preuve en collaborant au *Muséon*, nous autorisent à espérer qu'il sera, comme éraniste, le digne successeur des de Harlez et des Casartelli.

A la même Faculté, NN. SS. les Evêques ont nommé chargé de cours M. Maurice Defourny, agrégé à l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin. Il donnera, à l'Institut Léon XIII, « l'Histoire des théories sociales. » Son mémoire couronné sur la sociologie d'Auguste Comte, favorablement accueilli par les spécialistes de toute opinion, ont révélé chez le jeune maitre des aptitudes peu communes pour le délicat et laborieux enseignement qui lui est confié.

Dans le courant de l'année académique, j'ai annoncé la nomination de M. Havet en qualité de professeur extraordinaire à la Faculté des Sciences. Comme suppléant de M. Gilson, il est chargé des travaux pratiques de zoologie en candidature et en doctorat en sciences naturelles. Lauréat du concours pour les bourses de voyages, M. Havet fit de longs séjours dans les Universités étrangères, puis dirigea pendant huit années le laboratoire d'anatomie pathologique de la colonie de Gheel. Sa longue expérience, son esprit d'observation, ses publications sur l'histologie comparée des centres nerveux, nous permettent d'augurer que notre collègue rendra de précieux services à nos futurs docteurs et prendra une part active aux travaux de l'Institut Carnoy.

Les cours de feu M. de la Vallée Poussin ont été répartis entre MM. les professeurs de Dorlodot et Kaisin.

Sont nommés professeurs ordinaires : MM. Bondroit, de la Faculté de Théologie ; De Muynck et Grégoire, de la Faculté des Sciences ; professeurs extraordinaires : MM. Van Roey, de la Faculté de Théologie, et Lemaire, de la Faculté de Médecine.

Notre distingué et dévoué collaborateur M. Edmond Carton de Wiart, appelé aux fonctions de secrétaire du Roi, a reçu le titre de professeur honoraire à l'Ecole des Sciences politiques et sociales.

M. le Chanoine Reusens, de la Faculté de Théologie, a été promu à l'éméritat après une carrière académique de plus de quarante années. Nous tenons à lui témoigner publiquement notre reconnaissance pour

les éminents services qu'il nous a rendus comme publiciste, comme professeur et comme bibliothécaire de l'Université.

Avant de quitter l'enseignement, M. Reusens a voulu nous doter d'un précieux fonds de documents historiques; d'autres professeurs, parmi lesquels le sympathique et vénéré Mgr Lamy, ont fait parvenir à la Bibliothèque des dons importants. La collection académique, qui s'accroît de jour en jour, s'est enrichie, cette année, du grand ouvrage couronné de M. le Professeur Vierendeel : « La construction architecturale en fonte, fer et acier. »

La discrétion ne me permet pas d'énumérer ici tous les bienfaiteurs dont la libéralité suppléera en partie à l'insuffisance des ressources de notre Bibliothèque. Ce m'est un honneur, toutefois, de citer, outre certains gouvernements étrangers, le Pape Léon XIII, le duc de Loubat et le prince Roland Bonaparte. J'ai la conscience de remplir un devoir et de répondre aux vœux exprimés par les Facultés en signalant aux amis des sciences et des lettres l'exemple de ces augustes protecteurs et le généreux désintéressement des membres du corps académique.

Dans un autre ordre de choses, ce même dévouement de nos chers collègues s'est manifesté, à l'occasion du jubilé de l'Institut agronomique. Grâce à leur initiative et à leur concours, nous avons pu améliorer notablement nos installations scientifiques. Les représentants les plus distingués de l'enseignement et des industries agricoles se sont associés à nos fêtes et ont daigné me témoigner leur haute satisfaction. Juges autorisés et impartiaux, ils n'ont pas hésité à me déclarer que l'Ecole de Louvain, par ses méthodes, ses installations et ses programmes, répondait adéquatement à sa mission et que nos innovations méritent, à plusieurs égards, d'être citées en modèle aux instituts similaires. Le résultat de ces fêtes jubilaires peut être rangé parmi nos succès académiques. Il convient d'en attribuer tout l'honneur à nos collègues de l'Institut agronomique et à leur zélé président.

Ce m'est chaque année une vive satisfaction de rappeler, dans mon discours d'ouverture, les récompenses honorifiques décernées à nos maîtres et à nos élèves. Dans le corps enseignant, nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. De Wulf, dont le mémoire sur *Godefroid de Fontaine* a été couronné par l'Académie de Belgique; à M. le chevalier Descamps, nommé Ministre d'Etat par le Souverain de

l'Etat Indépendant du Congo, en reconnaissance de son intelligente collaboration à l'admirable œuvre civilisatrice de notre Roi ; enfin à M. André Dumont, que Sa Majesté, par une rare faveur, a daigné promouvoir du grade de chevalier à celui de commandeur de son ordre. L'Université constate avec un légitime orgueil que le mérite de notre collègue est de plus en plus incontesté et que sa mémorable découverte s'annonce dans des proportions sans cesse grandissantes.

Nos étudiants ont montré, d'autre part, qu'ils s'apprêtent à marcher sur les traces de leurs maîtres : deux docteurs de la Faculté de Droit et deux de la Faculté de Philosophie et Lettres ont été proposés au gouvernement pour la bourse de voyage (1); deux prix ont été remportés au concours de l'enseignement supérieur (2). Nous sommes fondés à espérer que le nombre de nos lauréats s'accroîtra en proportion de notre population universitaire. Celle-ci s'est élevée à 2070, pendant le dernier exercice.]

* * *

Messieurs les Etudiants,

Au seuil de l'année académique, permettez-moi d'évoquer une seconde fois l'image des insignes vertus qui firent la force du peuple anglais et qui assurent aux nations la puissance et la durée. J'ai nommé : le respect de la religion, le respect de l'autorité et le respect de soi-même. Pareilles à ces statues colossales, à ces imposantes cariatides qui faisaient fonction de support dans les monuments antiques, elles sont le soutien de l'édifice social dont elles rehaussent en même temps la grandeur et la beauté.

Le respect de la religion : il peut paraître étrange que j'entreprenne de vous en parler, au sortir de la magnifique cérémonie qui vient de se dérouler à la Collegiale de St-Pierre et à laquelle vous avez assisté si nombreux et si recueillis. Mais prenons garde, Messieurs, de limiter nos obligations à quelques pratiques isolées ou à quelques actes de déférence extérieure envers les ministres et les cérémonies du culte. Pour être respectée comme elle le mérite, la religion, je tiens à le

(1) MM. Paul Van den Ven, de Schaerbeek; Hubert Van de Weerd, d'Eelen; Rufin Schockaert, d'Oordegem, et Octave Gérard, de Warisoulx.

(2) MM. Octave Daumont, de Webbecom (Philosophie), et Paul Van den Ven, de Schaerbeek (Histoire).

redire, doit pénétrer toute votre vie et occuper une place prépondérante dans vos études. La connaissance approfondie de votre foi vous est une arme indispensable pour défendre l'Eglise et vous défendre vous-mêmes contre les assauts de l'incrédulité. « Il n'échappe à personne, écrit S. S. Pie X, puisque l'homme a pour guides la raison et la liberte, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux. Combien sont hostiles à Jésus-Christ, prennent en horreur l'Eglise et l'Evangile bien plus par ignorance que par malice,... état d'âme que l'on constate non seulement dans le peuple et au sein des classes les plus humbles, que leur condition même rend plus accessibles à l'erreur, mais jusque dans les classes élevées et chez ceux-là même qui possèdent par ailleurs une instruction peu commune » (1).

Le respect de l'autorité : l'autorité, Messieurs, la plupart d'entre vous sont appelés à l'exercer un jour, soit au foyer familial, soit dans les fonctions publiques. Cette mission, quelle que soit sa nature, vous ne pourrez vous en acquitter avec succès qu'en vous exerçant de bonne heure à donner l'exemple de la soumission. « Personne ne commande avec sécurité, dit l'Imitation, s'il ne sait obéir de bonne grâce » (2). Or, la nécessité et la nature de l'obéissance ne peuvent bien se comprendre qu'à la lumière du grand principe chrétien : « toute autorité vient de Dieu ». L'obéissance n'est facile, en effet, que si l'on voit dans l'autorité la sauvegarde de l'ordre et dans l'ordre lui-même l'œuvre du Législateur suprême.

Forts de ce principe, vous sacrifierez de bon cœur vos convenances personnelles aux intérêts généraux et, à côté de l'homme privé, vous reconnaîtrez aisément, dans le dépositaire du pouvoir, le légitime représentant de l'autorité divine. Le premier peut parfois être à plaindre voire même à blâmer; le second aura toujours droit à tous nos égards. Evitons, Messieurs, de les confondre l'un avec l'autre et de céder inconsciemment à l'esprit subversif du siècle par la légèreté de nos critiques ou la témérité de nos attaques.

Le respect de soi-même : il est fondé, disions-nous, sur un profond sentiment de la responsabilité individuelle. Vous êtes responsables,

(1) Encyclique du 4 octobre 1903.
(2) Livre I, chap. 20.

assurément, devant la société, mais vous l'êtes, tout d'abord, devant Dieu et devant vous-mêmes. Sous l'œil du souverain Maître, soyez avant tout vos propres justiciers. A vous-mêmes et à Dieu, vous devez le respect des dons précieux que le Créateur vous a départis : dons du corps et de l'âme, dons de l'intelligence et du cœur. Le don de l'intelligence, il ne le respecte point celui qui en laisse rouiller les rouages par une inaction prolongée, et s'expose ensuite à en briser les ressorts par un imprudent surmenage. C'est méconnaître les prérogatives de notre volonté libre que de nous abandonner sans contrôle à nos instincts sensuels; c'est abdiquer enfin toute notre dignité personnelle, la dignité du corps comme celle de l'âme, c'est détruire la beauté harmonique de notre nature rationnelle, que de subordonner l'esprit à la matière et de « livrer au corps l'homme tout entier, à la honte de la raison » (1).

J'hésite, Messieurs, à aborder de front cette délicate matière. D'aucuns pourraient voir dans mes conseils un reproche que, dans l'ensemble, vous ne méritez pas. Aussi n'est-ce pas ma parole que vous entendrez, c'est celle du chef d'Etat de la grande République américaine, s'adressant aux cinq mille délégués de la société catholique du Saint Nom de Jésus :

« Je désire avant tout voir en ce pays les hommes chastes devenir forts et les hommes énergiques être chastes. La prospérité de la patrie en dépend. On constate souvent cette tendance de tout jeunes gens à se conduire peu honnêtement, à se vanter de connaître la vie, par quoi ils entendent ce côté de la vie qu'il vaudrait mille fois mieux ne jamais voir ! Et ils s'imaginent par là devenir des hommes faits, de grandes personnes ! Je demande à chacun d'entre vous de se faire le gardien de vos frères et de donner aux plus jeunes un exemple qui les détournera d'une aussi fausse et aussi misérable conception de la vie ! (2). »

« Je demande à chacun d'entre vous de se faire le gardien de vos frères », cet appel du président Roosevelt à une association de jeunes gens de l'élite, je vous l'adresse instamment à vous, mes chers amis, qui comptez déjà parmi les anciens. Votre supériorité doit s'affirmer non

(1) Bossuet, 1r Sermon pour le 3e dimanche du carême, prêché à la cour « sur l'amour des plaisirs », 1r point.

(2) Discours du président Roosevelt à la Société catholique du Saint Nom de Jésus (Union diocésaine de Brooklyn) réunie à Oyster Bay. Septembre 1903.

point par la triste connaissance des mauvais côtés de la vie, mais par la force que vous aurez acquise dans la lutte pour la vertu.

Pour la réalisation de mes vœux je compte sur le concours de tous, mais spécialement de ceux d'entre vous qui, par leur initiative et leur dévouement, nous ont prouvé combien ils prenaient à cœur les intérêts du pays et l'honneur de l'Université.

L'honneur de l'Université ! il importe, Messieurs, d'en peser tout le poids pour avoir la pleine mesure de notre responsabilité. C'est pourquoi, je me crois autorisé à reproduire, en terminant, l'hommage rendu à notre *Alma Mater* par le vénéré Mgr Baunard, dans son dernier discours aux Facultés catholiques de Lille.

Avec la mélancolie des espérances déçues, l'éminent recteur décrit en ces termes le grand rêve de sa vie, un rêve dont il voit la réalisation dans l'œuvre de l'épiscopat belge : « Et l'accomplissement final et bienheureux de notre rêve, c'eût été la liberté, la grandeur religieuse, morale, politique, économique, scientifique, militaire même de la France. Que dis-je? Un rêve? Mais, à deux pas de nous, n'avons-nous pas la Belgique, une vivante réalité, qui proclame à qui veut l'entendre que le foyer et le centre de sa vie catholique, nationale, morale, c'est son admirable Université de Louvain? »

Au nom de Nosseigneurs les Evêques, sous la protection de la Vierge Immaculée, je déclare ouverte l'année académique 1903-1904.

Phot. P. Morren

EDOUARD MARTENS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

NOTICE BIOGRAPHIQUE
de feu M. le Professeur Ed. MARTENS.

Je fus le condisciple d'Edouard MARTENS et plus encore je fus son compagnon d'études et d'examens. Le 25 août 1855, un beau jour assurément pour moi puisque c'est celui où l'Eglise célèbre la fête de mon glorieux patron, le jury combiné de Liége-Louvain nous proclama, à la même heure et ensemble, « Docteurs en Sciences naturelles ».

Je fus encore à la Faculté des Sciences de l'Université catholique le collègue de M. Martens pendant cette longue suite d'années qui lui valurent, en 1895, l'honneur d'être élevé à l'éméritat. Au moment où il sortit de ce monde, l'amitié qui nous unissait, et dont je m'honorais, était vieille de presque cinquante ans et j'ajoute non sans fierté, que jamais elle n'avait connu de défaillance.

Voilà certes bien des titres qui m'autorisaient à prendre aussi la parole lors des funérailles de M. le professeur Ed. Martens. Partout il revient une place à l'amitié, et c'est sa voix que j'avais tout autant le devoir que le droit de faire entendre dans cette funèbre solennité. Avec l'assentiment des membres de sa famille, je devais, après les discours officiels, prononcer à mon tour quelques paroles d'adieu au nom des amis du cher et regretté défunt. Sa volonté formelle, restée ignorée jusque là et dont les prescriptions ne furent connues que peu d'instants avant cette cérémonie, nous imposa à tous, à d'autres comme à moi, le silence comme un devoir sacré.

Mais l'*Annuaire* de l'Université, première expression de son histoire, échappe totalement à la juridiction des membres du corps académique. Aujourd'hui et ici, toute liberté est rendue à ma parole, et je viens, en retraçant sa vie si pleine de mérites, rendre à la mémoire de celui auquel me rattachaient des liens si solides, l'hommage d'affectueuse estime et de vénération respectueuse que j'aurais voulu déposer sur sa tombe, en présence de ses proches éplorés, et devant l'assistance nombreuse, douloureusement émue, venue de tous les coins du pays, au village de Kerkom, pour lui rendre les derniers devoirs.

C'est ainsi qu'il arrive que la tâche honorable de faire dans l'*Annuaire*

de l'Université catholique la notice biographique de l'ancien professeur de botanique est confiée à un professeur de chimie, alors que l'on compte dans ce grand établissement tant de botanistes distingués qui furent, sinon les disciples de M. Ed. Martens, au moins ses élèves et s'instruisirent à ses leçons.

Je puis croire aussi que, si par suite de circonstances qui ne sont pas en dehors des possibilités, M. Martens avait eu à faire choix de son biographe officiel, il aurait peut-être désigné à l'attention de notre Recteur vénéré, son ancien collègue de la chimie et son vieil ami. Il était par-dessus tout un homme de justice et de vérité, et il savait que si un long commerce et des relations suivies permettent de beaucoup connaitre, il est permis à l'amitié de beaucoup dire. Puisqu'il fallait que, selon la coutume, on parlât de lui, il aurait exigé certainement qu'on *le fit tel qu'il était*. Vivant, lui aussi aurait dit comme Montaigne parlant de lui-même : « *Je ne laisse rien à désirer ni* » *deviner de moi. Si on doibt s'en entretenir, je veulx que ce soit vérita-* » *blement et justement. Je reviendrais volontier de l'autre monde pour* » *desmentir celui qui me formerait aultre que je n'estois, feust-ce pour* » *m'honorer* (1).

Dans cette conviction, il y a pour moi un programme tout tracé. En écrivant ces pages, je devrai me souvenir toujours que nul ici-bas n'est parfait, et que partout, dans le monde moral comme dans le monde physique, l'ombre sert à faire ressortir la lumière. Et de quelle belle et sereine lumière n'est pas éclairée la vie de cet homme qui fut toujours un homme d'étude et de travail et surtout un homme de bien !

* * *

Quoique Belge de cœur et d'âme, Edouard Martens était étranger par sa naissance à notre pays, tel qu'il est constitué géographiquement aujourd'hui. Ses parents et lui-même appartenaient à cette partie du Limbourg dont Maestricht est la capitale. Comme le Luxembourg grand-ducal, le Limbourg hollandais a donné à la Belgique beaucoup d'hommes de marque ; la séparation violente de ces deux provinces fut, peut-on dire, pour notre pays aussi douloureuse que le fut, en 1871, celle de l'Alsace-Lorraine pour la France.

Ed. Martens naquit à Maestricht le 9 avril 1851. Il fit son entrée dans le monde dans les conditions les plus favorables. Son père, M. M. Mar-

(1) *Essais*, liv. III, ch. IX, p. 119. Paris, Lebègue et Firmin Didot, 1833.

tens, quoique jeune encore (1), occupait une haute situation dans cette ville où les études et les sciences furent de tout temps en honneur. Il y exerçait avec le plus grand succès la médecine; c'était un homme d'une puissante activité, partageant son temps entre la pratique de son art, ses études et des publications scientifiques justement estimées. Il était membre de toutes les administrations et institutions locales qui touchent au domaine de la science; à l'école de pharmacie, érigée en cette ville, il professait la chimie. Madame Martens, qui était Mademoiselle Marie Jos. Elisabeth Nyst, appartenait à l'une des familles les plus considérées et les plus honorées de la vieille cité limbourgeoise.

Edouard Martens trouva dans son berceau des richesses de tout genre, à côté des biens d'une fortune opulente dont il fit plus tard un si noble usage, ceux, bien plus précieux encore pour une âme chrétienne, d'une foi vive et de toutes les vertus qui assurent le bonheur et font la puissance des familles. Son père était un chrétien aux convictions solides, accordant dans tous les actes de sa vie sa conduite avec ses principes religieux qu'il savait affirmer et défendre. Sa mère était une de ces femmes toute à ses devoirs, comme on en trouve l'édifiant portrait au chapitre de la *femme forte* du livre de la Sagesse.

Heureux, trois fois heureux ceux qui possèdent le bienfait de la foi religieuse comme un héritage patrimonial.

Répondant généreusement à l'appel de nos Seigneurs les Evêques de Belgique, et plein de confiance dans les destinées de notre jeune nationalité, M. Martens père accepta la chaire de chimie et de botanique à la Faculté des Sciences de la nouvelle Université catholique, fondée en 1834. Il vint s'établir en cette qualité à Louvain en 1835. Son fils Edouard n'avait guère à cette époque que quatre ans. Malgré son jeune âge, il se souvenait, m'a-t-il dit souvent, d'avoir vu Van Mons, l'ancien professeur de chimie de l'Université de Louvain, sous le régime hollandais. Aussi étrange dans sa toilette et son extérieur que dans ses habitudes intellectuelles, vêtu d'une houppelande qui avait fourni un long service et en portait les marques, coiffé d'un immense bonnet de coton, Van Mons avait vivement frappé l'imagination de cet enfant. C'était là peut-être le souvenir le plus lointain de mon ami Martens.

En ce temps là se trouvaient réunis au collège Marie-Thérèse le laboratoire de chimie et l'habitation du professeur chargé de l'enseignement de cette branche : disposition éminemment favorable

(1) Il était né à Maestricht le 8 Décembre 1797.

aux études et au travail expérimental. On en doit regretter l'absence dans nos universités belges. Mais tel qu'il avait été et tel qu'il était encore occupé par Van Mons lors de ses visites préliminaires à Louvain, ce local professoral ne plût guère au professeur de chimie de la nouvelle Université ; M. Martens alla s'établir, avec l'assentiment du Recteur, au Collège Royal, encore inoccupé en ce moment, autorisation que l'on ne peut assez regretter par les conséquences qu'elle entraîna pour la suite du temps. M. Martens demeura au Collège Royal, rue de Namur, jusque 1850. Il le quitta pour y être remplacé par le professeur de zoologie et d'anatomie comparée qui tenait, comme il en avait le droit, à se trouver à côté de ses collections scientifiques. C'est dans ce grand et bel établissement, à l'ombre de la somptueuse façade de l'église St-Michel, que se passèrent paisiblement les années de l'enfance et de l'adolescence d'Edouard Martens.

Louvain ne possédait à cette époque qu'un seul collège d'humanités. Appelé la *Haute-Colline,* comme autrefois sous l'ancienne Université, ce collège, placé sous la direction sage et éclairée de l'Université catholique, était compté parmi les établissements de ce genre les plus renommés et les plus prospères du pays. C'est là qu'Edouard Martens fit ses études humanitaires. Entré en sixième latine au mois d'octobre 1840, il terminait sa rhétorique en août 1846, n'ayant pas encore seize ans accomplis. Alors déjà, il était tel que nous l'avons connu plus tard. Au dire de ceux qui furent à la Haute-Colline ses condisciples — et combien ils sont rares aujourd'hui — c'était un jeune homme paisible et tranquille, d'allures modestes, timide, réfléchi, sobre et réservé dans ses paroles. Une certaine difficulté dans la marche ne lui permettait guère de se mêler aux courses et aux jeux mouvementés des écoliers de son âge. Je ne pense pas que la discipline et les prescriptions réglementaires eurent jamais à souffrir d'infractions de sa part. Il aurait mérité et certainement remporté le prix de *sagesse et de régularité,* mais cette distinction était inconnue au collège de la Haute-Colline. Il était ce que l'on appelle communément un « bon élève », intelligent, studieux et appliqué, mais ses études étaient plus solides qu'extérieurement brillantes et ses succès, quoique très réels, n'étaient pas de ceux qui attirent sur un jeune collégien l'attention publique. Il se maintenait avec une constante vaillance dans les premiers rangs des élèves de sa classe, remportant des prix en nombre suffisant pour récompenser ses efforts, soutenir son courage et satisfaire en même temps l'amour propre de ses parents, plus encore que son amour propre personnel,

car alors déjà il était plein d'humilité. Fait bien étrange, je constatai en parcourant les programmes des distributions de prix de son temps, qu'il remportait régulièrement le prix de *déclamation*. Le connaissant peu orateur, ce succès d'un genre singulier devait m'étonner, mais je me l'expliquai en me rappelant avec quelle verve, quel talent même, il déclamait, dans ses moments d'humeur joyeuse, au cours de nos réunions amicales, des fables de La Fontaine, et notamment « le Chêne et le Roseau » en français *louvaniste*. On sait que sans être du pur marollien, le langage et l'accent des vrais bourgeois de la vieille cité universitaire brabançonne ne ressemblent pas au beau français des habitants de la Touraine. Vraiment, c'était d'un comique raffiné et d'un drôle à faire rire un saint de bois, comme on dit vulgairement. La nature offre parfois de ces singuliers contrastes.

* * *

Au mois d'octobre 1846, Edouard Martens se faisait inscrire au rôle des étudiants de l'Université catholique. Il était âgé de quinze ans et demi. C'était bien tôt, c'était trop tôt pour aborder des études supérieures, surtout du genre de celles auxquelles il se destinait, car à l'exemple de son père, il avait résolu de devenir tout à la fois un médecin et un naturaliste.

Les études médicales étaient déjà alors dans notre pays les plus longues et à certains égards les plus laborieuses de toutes les études universitaires. Ed. Martens mit à les faire plus de temps encore que la plupart des élèves; il y consacra huit années entières. Le 10 août 1854, il était proclamé docteur en médecine, chirurgie, etc. Il avait subi la plupart des nombreux examens que couronne le doctorat, avec des grades élevés qui faisaient honneur à son intelligence, à son savoir et à son application.

Parlant des études médicales de M. Martens, je dois relever un fait qui fut en son temps fort remarqué et l'objet de commentaires de toutes sortes. La candidature en médecine ne comptait autrefois qu'une seule épreuve et le programme en était fort étendu : c'étaient l'histologie ou comme l'on disait alors, l'anatomie générale, l'anatomie et la physiologie humaines, l'anatomie et la physiologie comparées et enfin la pharmacologie. Les élèves consacraient en général deux années à la préparation de cet examen fondamental. Ed. Martens le subit après une seule année d'études. J'ignore quelles furent les raisons certaines de

cette hâte si précipitée. Les exercices pratiques de la salle de dissection lui inspiraient, dit-on, une profonde répugnance; sans doute que déjà à cette époque, il n'avait pas l'intention de s'adonner plus tard à la pratique médicale. Quoiqu'il en soit, les apparences extérieures autorisaient à croire que ses études n'étaient pas rationnellement ordonnées comme elles auraient dû l'être; le fait échappait d'autant moins à l'attention qu'il concernait le fils d'un membre du corps professoral, médecin lui-même.

Edouard Martens avait subi le 18 août 1849, son examen de candidat en Sciences naturelles devant le *Jury combiné* de Liége-Louvain. Ce système de jurys universitaires fonctionnait alors pour la première fois : il fut favorable à M. Martens à qui fut décerné la *grande distinction*. C'était le premier et certes un beau succès pour le futur naturaliste. Depuis lors, il ne cessa de s'occuper dans une certaine mesure, autant que les exigences de ses études médicales le lui permettaient, des sciences naturelles, et spécialement de la botanique qui faisait l'objet de ses prédilections. C'est ainsi qu'il fut amené à faire dans la Faculté de médecine ce long séjour dont j'ai parlé plus haut. Ses études médicales terminées et libre désormais de toute préoccupation professionnelle, il consacra l'année académique 1854-1855 tout entière à se préparer à l'examen de docteur en sciences naturelles.

C'est alors que je le connus plus particulièrement. Habitant la même rue et presque voisins immédiats, nos relations devinrent de plus en plus suivies. M. Martens était un jeune homme distingué à tous égards, doué de hautes et précieuses qualités, d'un caractère excellent, plus encore dans le fond que dans les apparences extérieures. Compagnons d'études, nous devinmes naturellement des amis que ni le temps ni les circonstances ne devaient plus séparer. J'aime à me rappeler les multiples petits événements qui signalèrent cette année laborieuse, l'une des plus importantes et sans doute aussi l'une des plus agréables de ma vie universitaire. Lorsque je me plonge dans ces souvenirs déjà lointains, mais toujours vivants dans ma mémoire et présents dans mon imagination, il me semble remonter le fleuve du temps et rajeunir. Ces évocations, pleines de charmes, ne constitueraient-elles pas cette fontaine de « *Jouvence* », aux eaux merveilleuses, si ardemment, mais si vainement cherchée partout ailleurs ?

Le 25 août 1855, après une journée tout entière consacrée à des interrogations, qu'avait précédé un examen écrit fort laborieux, le jury combiné de Liége-Louvain nous décernait, avec honneur, le titre de

Docteurs en Sciences naturelles. Comme à son examen de candidature, M. Martens obtint *la grande distinction* et le jury se plut à reconnaître que sur les branches approfondies, la chimie organique et la botanique, les cotes qui lui avaient été attribuées correspondaient *à la plus grande.* Plus tard, M. Martens dut éprouver une profonde et bien douce satisfaction, chaque fois qu'il revit le diplôme doctoral qu'il reçut ce jour là. Ce parchemin précieux constitue un document digne d'être conservé avec honneur dans ses archives familiales, car outre le titre scientifique qu'il lui attribue avec une mention si élevée, il porte la signature d'hommes qui tous ont honoré la science dans notre pays et dont quelques uns sont même de véritables illustrations. J'aime à citer dans le nombre MM. Dumont et De Koninck, de Liége, si intimement liés à l'histoire de la géologie et de la paléontologie belges, Th. Lacordaire, aussi de Liége, zoologue distingué, frère du grand Dominicain, et enfin *notre* Van Beneden, déjà célèbre alors par ses mémorables recherches helminthologiques, qui devait faire à l'Université catholique une carrière professorale si longue et si glorieuse.

* * *

La journée du 25 août 1855 avait clôturé, en la couronnant dignement, la vie universitaire de M. Ed. Martens. Après tant d'année consacrées à des études absorbantes s'il en fût, il avait un droit incontestable à quelque temps de repos et à certaines distractions pour en faire l'agrément. Mais avide de savoir et studieux par nature, il ne comprenait le repos et la distraction que dans la variation du travail et de l'étude.

Il alla passer à Paris l'hiver de 1855-56 et une bonne partie de l'année 1856. Paris était alors la *grande ville* par excellence. Ce n'était plus à la vérité un centre scientifique et intellectuel aussi brillant qu'autrefois, notamment comme en certaines années de la Restauration, alors qu'en 1825, Liebig s'y rendait pour compléter son éducation scientifique. Mais c'était encore la *Ville-Lumière,* titre pompeux que lui octroya plus tard, dans un accès de lyrisme national, Victor Hugo, ce génie étrange, aussi étonnant dans ses grandeurs que dans ses petitesses. M. Martens était certain de rencontrer à Paris tous les éléments nécessaires à la satisfaction pleine de ses goûts et de ses aspirations scientifiques, littéraires, religieuses, médicales même, car alors il n'avait pas encore rompu définitivement avec les sciences hippocratiques.

A la Sorbonne Saint-Marc Girardin professait la littérature avec un éclat retentissant dont on n'a plus eu d'exemple depuis lors. Dans la

chaire de Notre-Dame dont le pouvoir ombrageux du second Empire avait fait descendre le père Lacordaire, on pouvait entendre le père Félix dont la parole sobre rappelait celle du père de Ravignan et qui déjà alors comptait parmi les illustrations de la chaire chrétienne. Dumas, que la politique et l'administration avaient enlevé à la science, si malheureusement pour elle, avait été remplacé à l'école de médecine par Adolphe Wurtz et à la Sorbonne par Henri Sainte Claire Deville, l'un et l'autre déjà célèbres par des travaux qui honorent si grandement la chimie française. Et que de noms à citer dans le monde médical! Velpeau, Nélaton, Trousseau, au milieu de beaucoup d'autres dont la haute réputation attirait à leurs leçons et à leurs cliniques une foule de jeunes médecins étrangers, avides de profiter de leur savante expérience et de leur habileté consommée. C'était peut-être en ce qui concerne la botanique que M. Martens était le moins richement partagé, mais il trouvait au Museum d'histoire naturelle de précieuses compensations : un naturaliste éminent, M. Armand de Quatrefages, y faisait, avec la haute autorité qui s'attachait à son nom, le cours important et tout d'actualité d'*Anthropologie physique*.

Edouard Martens profita largement de toutes les richesses intellectuelles et scientifiques que lui offrait la capitale de la France. Aucune de ses heures dans la journée ne restait sans emploi. J'ai conservé les lettres qu'il me faisait l'amitié de m'adresser; elles sont ordinairement bien longues, mais toujours fort intéressantes; parfois elles débordaient d'un véritable enthousiasme et cependant il n'était pas, alors déjà, de ceux que des paroles habilement agencées satisfont et qui ne se meuvent qu'à la surface des choses. Ces mois, passés dans la profusion de ces exercices intellectuels si variés et d'un ordre si élevé constituent une des meilleures périodes de la vie de M. Martens; à différentes reprises, j'en ai recueilli le témoignage de sa bouche.

A son retour à Louvain, libre désormais de toute contrainte et de toute préoccupation étrangère, ayant, après mûre et sérieuse réflexion, renoncé sagement à l'exercice de la pratique médicale, M. Martens pouvait s'adonner dans la plénitude de son temps et de ses moyens à ses études scientifiques. Il avait vingt-cinq ans; c'était un esprit formé et un esprit distingué, en possession d'un savoir étendu et varié, solidement assis, connaissant la plupart des langues étrangères en usage dans le monde de la science. Son travail et ses efforts ne pouvaient manquer d'être féconds, mais il fallait qu'il complétât son éducation scientifique, en un point, en un seul, mais qui était d'importance capitale.

Le doctorat en sciences naturelles, en ce temps là, était singulièrement constitué dans notre pays. Je m'en suis expliqué à suffisance dans un rapport présenté en 1869 à la Faculté des Sciences de notre Université (1). Le programme de ce doctorat était vaste, trop vaste pour être parfaitement rempli dans toutes ses parties. Il embrassait tout à la fois l'étude du régne minéral et des deux règnes organiques, plus celle de l'astronomie physique et de la chimie inorganique ou organique, au choix du récipiendaire. Il semble que le législateur s'était surtout préoccupé de préparer ainsi des professeurs pour l'enseignement encyclopédique, mais essentiellement élémentaire, des sciences naturelles dans les Athénées et les Collèges d'humanités. D'études et d'épreuves pratiques il n'était pas question, l'enseignement et l'examen étaient purement théoriques. Je sais bien que les mœurs sont plus fortes que les lois et les règlements, et qu'il eut été possible d'améliorer cette situation mais c'eut été au prix d'une nouvelle aggravation de ces programmes déjà trop étendus et trop lourds. On ne le fit pas. Aussi dans les Universités belges de ce temps là, les laboratoires d'études et de recherches, les Instituts pratiques étaient rares et incomplets alors qu'ils ne faisaient pas totalement défaut. Triste temps évidemment que celui-là ; aujourd'hui que partout existent des laboratoires et des Instituts de toutes sortes, parfois même grandement établis et généreusement dotés, les jeunes gens ont peine à croire que cet état de choses, relativement privilégié, n'a pas toujours existé. Faut-il ajouter qu'il n'était alors pas question de *dissertation doctorale*. J'avais obtenu, en 1870, le rétablissement de cette épreuve, véritable poule aux œufs d'or de l'esprit scientifique, dans le programme des Doctorats en sciences naturelles à passer devant la Faculté des sciences de l'Université catholique de Louvain. Mais les progrès sont lents à réaliser, dans le domaine de l' « Officiel » surtout. Il fallut attendre jusqu'en 1890 pour voir cette épreuve introduite par la législature dans les programmes légaux des Doctorats en sciences. Les efforts que j'ai faits dans ce but et l'initiative que j'ai prise sont regardés, par les personnes compétentes, comme un véritable service rendu à l'enseignement universitaire et à la science dans notre pays. On me permettra bien de le dire.

Je manquerais à la justice envers mes prédécesseurs, mes maitres d'autrefois, tous ces hommes distingués dont j'ai eu l'honneur de devenir le collègue, si je ne constatais formellement ici que cette situa-

(1) *Revue catholique de Louvain*, t. XXX (1869), p. 462.

tion, avec ses défectuosités et ses dangers au point de vue des intérêts scientifiques de la Belgique, n'échappait pas à leur attention. A diverses reprises, dans des circonstances solennelles, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits, ils firent entendre des plaintes et formulèrent d'explicites réclamations. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en faire l'exposé qui les honorerait aux yeux des générations universitaires actuelles et au besoin les absoudrait. Il en est une toutefois parmi ces réclamations que je ne puis passer sous silence parce qu'elle concerne le grand établissement auquel j'ai l'honneur d'appartenir et qu'elle émane de mon prédécesseur immédiat dans la chaire de chimie générale. Voici comment s'exprimait, en 1851, M. M. Martens, dans un rapport adressé au Recteur sur le laboratoire de chimie, rapport inséré dans l'Annuaire de l'Université catholique (1).

« Pour compléter d'une manière plus large encore les études chi-
» miques, pharmaceutiques et toxicologiques, il est à désirer que l'on
» puisse établir, à proximité du laboratoire de chimie, *un nouveau labo-*
» *ratoire* pour les *manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxico-*
» *logiques*.

» Si bien donné que soit l'enseignement de ces différentes branches,
» *sous le rapport spéculatif*, on comprend qu'il ne remplira complète-
» ment son objet qu'au jour où il marchera de front avec les études
» pratiques, c'est-à-dire lorsque les étudiants manieront les instru-
» ments, qu'ils feront eux-mêmes les opérations et les analyses si déli-
» cates que réclament à chaque instant la chimie, la pharmacie et la
» toxicologie.

» Quelqu'application qu'apporte l'étudiant à l'acquisition de ces
» sciences, il lui est souvent impossible que sa mémoire retienne cette
» multitude de faits expérimentaux qui ne font que passer sous ses
» yeux dans les cours ou que lui présentent les notes et les livres. Ces
» faits ne s'impriment profondément dans l'esprit que lorsqu'on les
» a exécutés et répétés, lorsqu'on a préparé les éléments de chacun
» d'eux et qu'on a assisté aux changements successifs qui s'opèrent
» dans les substances mises en œuvre et qu'enfin le résultat final a été
» obtenu. Il faut, en un mot, que le travail manuel s'associe à la science,
» qu'il la fixe et la matérialise en quelque sorte. Les étudiants tireront
» de là les fruits les plus heureux, tant pour le succès de leurs examens
» que pendant tout le cours de leur pratique médicale.

» Les mesures prises pour l'établissement d'un laboratoire pour les
» manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques, vien-
» dront combler une lacune de l'enseignement pratique. »

(1) Page 248.

On ne pourrait mieux dire et combien je regrette aujourd'hui que les circonstances et notamment l'existence des programmes officiels n'aient pas permis au Recteur de Louvain de traduire en fait les propositions si judicieuses de M. Martens père, alors que je me rappelle comment se fit à l'origine mon éducation de chimie pratique. Commencée dans l'arrière cuisine de l'habitation de mon père, elle dut se continuer, solitaire, avant mon séjour en Allemagne, dans une sorte de laboratoire annexé à l'amphithéâtre d'anatomie, où M. Schwann, pendant les années qu'il passa à l'Université de Louvain, s'était occupé de chimie physiologique (1). Ce local avait été mis généreusement à ma disposition par M. le professeur Van Kempen. Si je rappelle ces souvenirs personnels, c'est parce que j'y trouve l'occasion d'exprimer mes sentiments de reconnaissance envers ce savant maître; ils ne sont ni anéantis ni diminués dans ma pensée par le souvenir pénible que j'ai conservé de l'accident dont je fus la victime, au cours des opérations que dans mon excusable inexpérience, je faisais à cette époque, dans ce local, seul et sans guide.

On le devine, à part ce qui est du domaine de la botanique descriptive, où tout dépend absolument de l'observation personnelle, l'éducation scientifique de M. Edouard Martens, au point de vue pratique, était toute ou presque toute à faire. Mais elle était, à certains égards et relativement à d'autres, facile à faire. La voie à suivre se montrait toute tracée devant lui. Alors déjà existaient dans certains établissements à l'étranger, en Allemagne principalement, des Instituts pratiques, ouverts aux élèves et où se formaient les futurs naturalistes. Sans doute ces Instituts n'avaient ni l'ampleur ni le luxe qui les distinguent partout aujourd'hui, mais dans leurs installations modestes, ils suffisaient aux exigences raisonnables de la science de ce temps là et rendaient les plus précieux services. Un des professeurs de botanique à l'Université de Bonn était alors Hermann Schacht. C'était un homme de grande réputation, auteur d'un ouvrage considérable de micrographie végétale intitulé : « *Die Pflanzen Zelle* » que l'on cite encore aujourd'hui avec honneur. M. Martens connaissait parfaitement l'ouvrage de Schacht, il l'avait étudié

(1) C'est dans ce laboratoire que M. Schwann fit ses recherches « *sur les fonctions du foie* ».

Ce que l'on connait moins, c'est qu'il s'occupa dans ce même local de la transmutation des corps simples les uns dans les autres, et notamment de celle du *Calcium* et du *Baryum* en *Strontium*. On sait que le poids atomique de cet élément est sensiblement la moyenne de ceux des deux autres.

d'une manière approfondie et il savait aussi bien que personne quels étaient les mérites pédagogiques de son auteur. L'idée devait lui venir de se rendre à Bonn et de se faire inscrire au nombre des élèves de l'Institut micrographique et botanique d'Hermann Schacht. Ce projet ne pouvait manquer de recevoir l'approbation entière de M. Martens père, car ses idées en ce qui concerne l'éducation pratique d'un botaniste ne pouvaient être autres que celles qu'il professait en ce qui concerne la formation des chimistes et j'ai montré il y a quelques instants combien elles étaient saines et vraiment scientifiques. Sous la direction d'un maître comme l'éminent professeur de Bonn, en possession déjà d'un savoir immense qui ne demandait qu'à être vivifié par un contact plus intime avec les faits, l'éducation pratique de M. Edouard Martens eut été rapide et complète, car la théorie éclaire des meilleures lumières la pratique. Elle eut été, je n'en doute pas, féconde en résultats. L'époque était éminemment favorable à l'éclosion des travaux scientifiques dans le domaine de la micrographie végétale. J'en citerai comme preuve l'œuvre si hautement appréciée de feu M. l'abbé Coemans, membre de l'Académie royale de Belgique, que l'Université de Louvain à laquelle Mgr Laforêt l'avait agrégé, eut la douleur de perdre en 1871.

M. Martens ne se rendit pas à Bonn ni ailleurs. J'ignore quelles circonstances l'empêchèrent de donner à ses études antérieures ce complément, sinon indispensable, tout au moins d'une si puissante utilité. Après son retour de Paris, il se fixa à Louvain pour n'en plus sortir désormais, ne devant qu'à lui-même et à ses études personnelles les progrès qu'il fit dans la connaissance du règne végétal. Il y a peut-être une satisfaction d'amour propre qui n'est pas sans douceur à pouvoir dire que l'on n'est l'élève que de soi-même. Si j'avais moins bien connu M. Martens, je pourrais croire qu'il n'est pas resté étranger à ce sentiment, mais ce serait une injustice de le lui attribuer. Quant à moi, j'ignore ce que peut être cette satisfaction. Je ne l'ai pas goûtée et je m'en félicite. Combien en effet il est commode de profiter de l'expérience d'autrui et de n'avoir pas à trouver comme étant du neuf ce que le travail antérieur a déjà mis au jour. Combien il est utile aussi d'entrer en commerce intime avec ceux-là qui sont les pionniers du progrès scientifique et quel courage on puise à les suivre, quoique de loin, dans leur marche en avant, dans les régions encore inexplorées ou imparfaitement connues. L'esprit scientifique est une flamme, c'est un feu qui se communique. La chimie n'offre que de rares exemples de corps spontanément inflammables. Il en est de même dans le domaine de la science.

*
* *

Au milieu des études patientes qui remplissaient son temps à cette époque de sa vie, transformant ses loisirs en de véritables travaux forcés, il se présenta une circonstance qui permit à M. Martens d'utiliser sa science et de défendre en même temps sa foi et ses convictions religieuses odieusement outragées. J'aime à faire connaître cet épisode intéressant de sa vie scientifique, qui parle si hautement en son honneur.

Un ex-curé de Floriffoux, village du pays de Namur, prêtre apostat, parcourait le pays, donnant çà et là des conférences sous les auspices de certaines administrations. Comme il arrive souvent, l'ex-abbé Chavée était reçu en triomphe dans les cercles libres-penseurs et neutres, au nom de la science par des gens sans science et au nom de la morale par des libertins. On acclamait cet homme dont on aurait nié le savoir et la valeur s'il était resté fidèle à sa foi et à ses engagements, spectacle répugnant de la coalition des mauvaises passions, unies dans la haine anti-religieuse, dont nous avons encore été les témoins attristés dans ces dernières années.

Chavée avait donné au *Cercle des Arts* à Bruges une conférence dont le compte-rendu avait paru dans le *Journal de Bruges*. Dans son enthousiasme délirant, cette gazette, comme le *Précurseur* d'Anvers, faisait de ce personnage « *le Galilée d'une science nouvelle* ».

C'était alors une bien mauvaise et bien triste époque, au point de vue humanitaire. L'unité de l'espèce humaine, telle que l'enseigne Moïse dans la Genèse, était vivement combattue en Amérique, spécialement aux Etats-Unis, dans un but intéressé qui mérite la plus énergique réprobation. Ne fallait-il pas expliquer et excuser l'esclavage avec toutes les cruautés et les attentats à la dignité humaine qu'il traine à sa suite. C'est la thèse esclavagiste de la *pluralité des espèces humaines* que l'apostat de Floriffoux était venu exposer et défendre devant le libéralisme de Bruges comme devant celui d'Anvers, *au nom de la linguistique*.

M. Martens, qui se souvenait des leçons d'anthropologie de M. de Quatrefages, fut profondement attristé et blessé de cette campagne aussi anti-scientifique qu'anti-religieuse.

« Je voudrais, disait-il, pouvoir acquérir la conviction que les efforts de M. Chavée viendront échouer contre le bon sens et l'esprit religieux des auditeurs qu'il trouve dans les Cercles de nos cités. Mais l'expérience est là pour démontrer les diffusions rapides des enseignements de l'erreur. C'est parce qu'il est du devoir de tout homme de bien de

combattre dans la mesure de ses moyens des doctrines à la fois dangereuses et erronées que j'ai voulu protester au nom de la vérité religieuse, méconnue et outragée, contre un de ses détracteurs. »

M. Martens connaissait parfaitement la question de l'*unité de l'espèce humaine dans la multiplicité des races qui la représentent*. Il aurait pu la traiter de science certaine et personnelle aux différents points de vue où cette question, d'une importance si capitale à tous les titres, pouvait être sérieusement envisagée en ce temps là, aux points de vue anatomique et physiologique, de même qu'aux points de vue ethnographique, moral et religieux. Mais l'ex-abbé Chavée n'avait garde de s'aventurer sur la terre ferme de la science positive. Habile dans sa prudence malsaine, il aimait mieux se retrancher et s'établir dans les obscurités d'une science en voie de formation, la linguistique comparée. M. Martens possédait certes une connaissance fort étendue du langage; il savait parler et écrire diverses langues, mais il n'était pas un linguiste de profession. Voulant répondre à ce commis-voyageur, colporteur et placier d'irréligion, il fit ce que fait, en semblable circonstance, tout homme de bon sens. Il compléta ses connaissances et ses informations en recourant à des sources autorisées de vrai savoir chez des hommes spéciaux. Ces sources étaient abondantes à l'Université de Louvain, déjà alors un foyer renommé de science philologique. Les articles de M. Martens, expression d'une science sûre et solide, conçus dans une forme irréprochable, empreints parfois d'une véritable éloquence, parurent dans la *Patrie* de Bruges, nos du 30 janvier, du 1r et du 19 février 1859 (1). Ils furent remarqués autant qu'ils méritaient de l'être et firent sensation dans les milieux intellectuels, publics et privés, où l'on sait encore lire des écrits sérieux. Ces articles étaient sans doute bien à leur place dans la *Patrie* de Bruges, déjà alors un des organes les plus hautement appréciés de la presse catholique belge. Mais ils auraient mérité, à mon sens, d'être insérés, après avoir subi quelques retouches et reçu quelques développements, dans un recueil d'une publicité moins étendue que celle d'un journal quotidien, mais plus durable. Je me suis étonné en ce temps là et je m'étonne encore de ne pas les

(1) Je dois à l'obligeance de M. Edouard Neut, le Directeur actuel de la *Patrie*, où il continue les traditions de son vénéré père, M. Amand Neut, les articles de M. Martens. Je ne les possédais plus et je les ai relus avec le même plaisir qu'autrefois j'avais éprouvé à les lire. Il m'est agréable d'exprimer ici à M. Edouard Neut tous mes remerciments.

retrouver dans la *Revue catholique* de Louvain. Mais l'ex-abbé Chavée avait été, si je ne me trompe, pendant quelque temps, élève de la Faculté de Théologie de l'Université catholique. Je m'imagine que les Directeurs de la *Revue catholique*, professeurs à cette Faculté, n'auront pas voulu faire à ce bruyant charlatan l'honneur de s'occuper de ses faits et gestes.

Depuis lors Chavée a disparu de ce monde, surtout de l'horizon scientifique. Comme celui de tant d'autres apostats, son nom, couvert du silence du mépris, est tombé dans l'oubli. Je ne sais comment a fini cet homme et je ne m'en suis pas enquis, mais inspiré par la charité chrétienne, je serais heureux d'apprendre que dans ses derniers jours, à la faveur d'un repentir sincère, le flambeau de la vraie lumière s'est rallumé dans sa conscience enténébrée et que le Dieu de toute miséricorde lui a fait miséricorde.

C'est à peu près à la même époque que se rattache la publication par M. Martens d'un mémoire de botanique philologique intitulé : *Les plantes connues des anciens,* inséré dans la *Revue de l'Instruction publique* (1).

Ce travail fut entrepris, je pense, à la sollicitation de M. Roersch, qui a laissé dans l'histoire des lettres latines en Belgique un souvenir si honorable. M. Roersch était à cette époque professeur à l'Athénée de Bruges où il enseignait les langues anciennes avec la science qui devait plus tard trouver son plein développement à l'Université de Liége. M. Roersch était le cousin de M. Martens et il savait ce que l'on pouvait attendre de l'érudition de son parent. M. Martens aimait à s'occuper de ce genre de travaux dont la précision et la minutieuse exactitude sont les mérites fondamentaux. J'ai entendu dire par des personnes compétentes que ce mémoire de botanique ancienne révèle une science profonde du sujet qu'il concerne. En le publiant, M. Martens a rendu service à d'autres encore qu'à celui qui en profita le premier et en fut l'inspirateur.

J'ai tenu à rapporter ces deux faits qui montrent bien ce que l'on pouvait attendre de M. Martens dans la littérature scientifique.

*
* *

Le 8 février 1865, M. Martens père, épuisé par le travail et miné par la maladie, s'éteignit dans la somptueuse demeure de la rue de Namur où peu d'années auparavant, il était venu, l'ayant acquise, s'établir pour

(1) Année 1858.

être à proximité de son laboratoire. Le recrutement du personnel dans l'enseignement supérieur n'offrait plus, heureusement, à cette époque, les difficultés dont il était entouré lors de la réorganisation des Universités, après 1830. Le temps des cumuls scientifiques, si fâcheux à tous les points de vue, était passé. M. Edouard Martens fut appelé à succéder à son père, mais dans la chaire de botanique exclusivement. Le choix du nouveau professeur était tout indiqué et je ne pense pas que Mgr de Ram, Recteur en ce temps-là, ait eu à désigner à l'attention du corps épiscopal un autre nom que celui du fils du défunt titulaire. Le fait mérite d'être relevé, car les chefs d'administration ont rarement cet avantage de n'avoir pas l'embarras de choisir dans la multiplicité des candidats à une place vacante.

M. Martens était depuis longtemps préparé à recueillir cette succession paternelle, aussi put-il après fort peu de jours reprendre le cours de botanique que la maladie de son père avait laissé en souffrance depuis quelques semaines. Les examens universitaires devaient, selon les prescriptions légales, commencer au mois de juillet suivant et les intérêts des élèves ne permettaient pas une interruption de quelque durée dans les leçons.

La carrière professorale de M. Edouard Martens fut plus longue que celle de son père. Elle s'étend depuis 1867 jusqu'en 1895, époque où, sur sa demande, il fut déchargé de ses fonctions.

Dans son discours prononcé à la salle des Promotions, le 17 février 1865, après le service funèbre que les professeurs, suivant un usage aussi touchant que chrétien, font célébrer pour le repos de l'âme de leurs collègues défunts, Mgr de Ram mit en relief, avec toute l'autorité qui s'attachait à sa parole, les qualités et les mérites de M. Martens père : « Vous savez tous, Messieurs, dit-il, avec quel zèle et quelle haute distinction, M. Martens a rempli, parmi nous, pendant vingt-huit années les fonctions de professeur de chimie et de botanique.

Pendant une si longue période, il a fallu des motifs exceptionnellement majeurs pour qu'il crut pouvoir se dispenser d'ajourner une de ses leçons. Je dis *ajourner,* car, lorsque dans de rares circonstances, il lui arrivait de devoir omettre une leçon, il s'attachait aussitôt à rechercher dans le programme des heures libres pour pouvoir faire des leçons supplémentaires. C'était pour lui une affaire de conscience de ne jamais manquer au moindre devoir de son professorat. Tout, même ses intérêts privés et sa santé, était subordonné à une immuable régularité dans l'ordre et la suite de ses leçons. Je puis le dire, sans crainte

de blesser qui que ce soit, peu de personnes, peut-être, ont su s'assujettir, comme lui, à l'idée du devoir ou porter plus loin sous ce rapport, le zèle et la délicatesse » (1).

Ces paroles s'appliquent d'une manière adéquate à M. Martens fils. Je ne sais si l'Université compta jamais un professeur plus consciencieux, plus profondément attaché à l'accomplissement de ses devoirs académiques tels qu'il paraissait les comprendre, plus complètement absorbé par son enseignement professionnel. Son cours et ses leçons étaient son occupation et son occupation exclusive et continue. Son dévouement à ses élèves était absolu. Au printemps et pendant les mois d'été, il avait l'habitude de faire quelques excursions aux environs de Louvain pour les familiariser avec la flore locale. Exercices fructueux sans doute, pour des commençants, au point de vue de la botanique descriptive, mais pénibles et fatiguants, et d'un intérêt plus que médiocre pour celui qui doit les diriger. Je l'ai vu à différentes reprises, au retour de ces longues promenades passant devant chez moi, accablé et éreinté, d'autant plus que la marche lui était devenue au cours du temps bien difficile. J'admirais son courage et sa vaillance, me disant en moi-même qu'il aurait dû confier cette œuvre, comme il le fit plus tard, dans les dernières années de sa carrière, à un collègue jeune et alerte, et réserver son temps et ses peines pour des occupations d'un ordre plus élevé et plus important au point de vue de la science.

Les élèves ne furent pas longtemps à s'apercevoir de la place immense que leurs intérêts occupaient dans la vie et les préoccupations morales de leur professeur. Le service appelle la reconnaissance et la reconnaissance aime à s'épancher et à se traduire au dehors par des démonstrations et des actes. La jeunesse s'abandonne volontiers à ces entraînements qui l'honorent. Aussi M. Martens ne dut-il pas attendre bien longtemps l'honneur d'une de ces manifestations par lesquelles, à l'Université catholique, les élèves aiment à témoigner publiquement leur reconnaissance à leurs maîtres. Le 17 mai 1872, après neuf années de professorat, on lui remettait solennellement, dans l'auditoire habituel de ses leçons, son portrait lithographié par Schubert, un de nos plus habiles dessinateurs à cette époque.

M. Elie Meunier, étudiant en sciences naturelles, prit la parole au nom de ses nombreux condisciples. Je relève volontiers dans son discours les passages suivantes qui expriment avec plus d'autorité que je

(1) *Annuaire* de 1864, p. 338 et suivantes.

ne pourrais le faire, les sentiments qui animaient les élèves envers leur maître :

« Nous sommes heureux et fiers, Monsieur le Professeur, disait-il, de nous appeler vos élèves. Oui nous en sommes heureux et fiers car nous trouvons en vous, non seulement un maître distingué, mais un ami véritable et dévoué. Les soins multiples dont vous entourez vos élèves, la patience avec laquelle vous leur inculquez la science, l'intérêt constant que vous prenez à leurs succès : quels beaux titres à leur sympathie et à leur affection !

. . . . . .

» Objets de votre sollicitude, nous aimons à reconnaître que si le succès vient couronner nos travaux, c'est pour une grande part à votre dévouement et à vos excellentes leçons que nous en sommes redevables. Recevez donc ce gage d'affection et de reconnaissance, puisse-t-il être pour vous un doux et agréable souvenir. Pour nous, nous conserverons toujours avec bonheur cette image qui nous rappellera l'homme éminent, l'ami sincère que, du plus profond de nos cœurs, nous acclamons aujourd'hui. »

Dans le discours que prononça M. Martens à cette occasion, se reflètent tout à la fois la noblesse et l'élévation de ses sentiments en même temps que l'intensité et la profondeur de ses convictions religieuses. Je ne puis me dispenser de reproduire ici quelques unes de ces pages aussi remarquables par les idées qu'elles renferment que par la correction parfaite du langage qui en est l'expression. Les circonstances n'ont pas changé depuis lors et quoiqu'anciennes déjà, ces pages constituent encore aujourd'hui une véritable actualité. Après avoir en termes émus adressé ses remerciments chaleureux à ses élèves, M. Martens continuait ainsi :

« L'étude des sciences, disait-il, constitue pour vous un noble apprentissage, non-seulement par les connaissances positives qu'elle vous inculque, mais encore par l'influence morale qu'elle est appelée à exercer sur vos âmes.

» Toute science, en effet, lorsqu'on l'étudie avec une intelligence droite et dépourvue de préventions, doit nécessairement rapprocher l'homme de Dieu, puisque tout ce qui peut faire l'objet des connaissances humaines, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral, porte en caractères ineffaçables l'empreinte de cette Sagesse infinie qui a tout créé et qui gouverne tout.

» Quoi de plus propre à élever l'âme que la contemplation de Dieu

dans les splendeurs de la création? Quoi de plus noble que l'étude des lois admirables qui règlent les mouvements des astres, et l'étude des merveilles, les unes gracieuses, les autres imposantes, qui ornent notre habitation terrestre? Si les cieux racontent la gloire de Dieu, comme le disait l'écrivain inspiré, la gloire de Dieu éclate-t-elle moins dans les magnificences que déploient à nos regards les êtres organisés et dans cette harmonie qui préside aux manifestations de leur vie?

» L'importance que la Botanique présente pour vous, Messieurs, ne consiste pas seulement dans la triviale connaissance des plantes médicinales. Son but principal et son vrai titre de noblesse, c'est la glorification du Créateur.

» Linné, en terminant un de ces travaux qui lui ont valu le nom de Prince de la Botanique, laissa échapper, dans un transport de pieuse admiration, ces belles paroles dont la traduction altérerait la mâle énergie :

» EUM *expergefactus transeuntem a tergo vidi, et obstupui. Legi aliquot* EJUS *vestigia per creata rerum, in quibus omnibus, etiam in minimis, ut fere nullis, quae vis! quanta sapientia! quam inextricabilis perfectio!*

» Et si Linné pouvait parler de la sorte, alors que pour lui la science des végétaux se concentrait presque entière dans l'étude de leurs formes extérieures, — alors que l'anatomie et la physiologie végétales avaient à peine dévoilé leurs secrets, — alors que les admirables lois qui règlent la disposition relative des feuilles n'étaient pas connues, — alors que la classification naturelle, expression du plan divin qui relie entre elles les espèces végétales, n'était encore qu'ébauchée; — que devrions nous dire, Messieurs, nous, que les progrès des moyens d'investigation et des sciences expérimentales initient aux merveilles les plus cachées de l'organisation des plantes et aux phénomènes les plus mystérieux de leur vie; nous, qui sommes aujourd'hui moins frappés de l'étonnante diversité des végétaux que de l'unité du plan qui les coordonne?

» Peut-on ne pas voir l'œuvre de Dieu dans ces cellules si petites et pourtant si admirablement douées, d'une organisation si simple et pourtant si diverses, qui, en se multipliant d'une façon prodigieuse, constituent à elles seules tout l'organisme des plantes, depuis l'herbe chétive de nos prairies jusqu'au chêne majestueux de nos forêts?

» Peut-on méconnaître l'action de la Providence dans ces humbles cellules qui sont les berceaux de la matière organisée, dans lesquelles se prépare, sous l'action fécondante du soleil, la substance qui, plus

tard, vivifiée par l'âme humaine dans le travail mystérieux de la nutrition, est destinée à devenir notre chair et à constituer nos organes?

» N'est-ce pas une intelligence supérieure qui a dû établir entre les insectes et les fleurs ces gracieux rapports basés sur des services réciproques, celles-ci fournissant à ceux-là un suc qui les nourrit, et recevant en retour, par l'intermédiaire souvent indispensable de leurs fidèles visiteurs, le principe de leur fécondité?

» Sont-ce les longs tâtonnements d'une nature aveugle qui ont pu adapter d'une façon aussi parfaite les organes des plantes aux conditions de leur existence, qui ont donné aux tiges trop débiles pour pouvoir se soutenir, ou des organes accrochants, ou la faculté de s'enrouler autour d'un support?

» Et lorsque vous avez vu une relation abstraite, que l'homme avait trouvée dans les replis de son intelligence, régler la disposition des feuilles sur la tige, n'était-il pas évident pour vous que la vérité mathématique exprimée par cette relation avait dû préexister dans un Être supérieur qui, d'une part, la déposait dans la raison humaine, et, d'autre part, l'incarnait en quelque sorte dans l'organisme végétal?

» Et quand tant d'espèces se montrent organisées d'après un même plan, alors que les investigations de la science ne nous permettent pas de les rattacher à un ancêtre commun, et de trouver dans la parenté la clef de leur ressemblance, que nous reste-t-il, sinon de recourir à un Créateur intelligent, qui, ayant conçu un type idéal, le réalisa dans un nombre incalculable de formes diverses?

» Mais je m'arrête, Messieurs. Si je devais vous rappeler ici toutes les manifestations de Dieu dans le monde végétal, il n'est pas de phénomène quelque insignifiant qu'il paraisse, il n'est pas de plante quelque chétive qu'elle soit, qui ne vinssent apporter à ma démonstration des preuves nouvelles.

» Ah! Messieurs! ils sont bien à plaindre, ces savants qui, égarés par le fanatisme d'une incrédulité systématique, s'obstinent à ne point vouloir lire dans le livre de la nature ces traits indélébiles qui attestent la grandeur, la sagesse et la bonté divines. Oui, Messieurs, il y a, de nos jours, des naturalistes qui voudraient chasser Dieu de son domaine, et qui aspirent à faire de la science indépendante, comme d'autres font de la philosophie indépendante et de la morale indépendante : tentatives insensées dont l'inanité est souvent confirmée par d'humiliants aveux, arrachés à l'évidence.

» Il y a quelques années, un jeune homme, qui occupe aujourd'hui

une chaire dans une université allemande, écrivit une dissertation latine sur la phyllotaxie. La netteté, la rigueur mathématique des lois qui président à l'arrangement des feuilles, le frappa à tel point qu'il lui fut impossible de ne point y reconnaître le reflet d'une intelligence supérieure. Et pourtant, l'idée d'un Dieu très bon et très grand, Créateur de toutes choses, répugnait à sa froide raison. Que faire? Ne voulant admettre que la seule matière, il ne trouva rien de mieux que d'affubler des attributs divins la nature elle-même, l'ensemble des êtres matériels; et cette nature, belle, mais aveugle et inconsciente, élévée par lui au rang d'une divinité, reçut le titre de déesse très bonne et très grande, *dea optima maxima*.

» De telles aberrations, Messieurs, vous étonnent et vous révoltent. Il vous répugne de croire, qu'au milieu du XIXe siècle, en pleine civilisation chrétienne, l'idée de Dieu puisse offusquer des hommes de science au point de les faire retourner au paganisme antique. Conservez, Messieurs, vos croyances viriles et chrétiennes : elles sont votre force et votre honneur. Et quand vous contemplerez les magnificences de la création, élevez vos esprits et vos cœurs vers Celui dont les perfections se révèlent autant dans le plus infime des êtres que dans les astres qui parcourent leurs gigantesques orbites. »

* * *

Les hommes se suivent et se succèdent dans les institutions comme dans les familles, avec des qualités morales et intellectuelles qui les rapprochent, mais parfois aussi avec des différences profondes qui les éloignent et semblent les rendre étrangers les uns aux autres.

La carrière professorale de MM. Martens père et fils nous offre un exemple, frappant d'évidence, de ce phénomène psychologique.

Au point de vue académique M. Martens père fut une personnalité d'un genre bien rare et, à certains égards, vraiment extraordinaire. Investi des titres les plus divers, il était à la fois docteur en sciences physiques et mathématiques et docteur en médecine, à la fois aussi professeur de chimie et professeur de botanique à l'Université. C'était un homme d'un savoir étendu et varié, fruit d'un travail long et continu, et d'une activité incessante et inlassable. Il aimait, si je puis ainsi dire, à *extérioriser* sa science et c'est à sa louange que je le constate. Loin de l'effrayer, la publicité sous ses formes diverses, exerçait sur son intelligence une invincible attirance. Il avait fait très tôt l'essai de sa force, son entrée dans le monde scientifique remontait jusqu'aux

années de sa jeunesse. Encore élève à l'université de Liége, il avait pris part, avec un plein succès, à divers concours institués entre les étudiants soit de la Faculté des sciences, soit de la Faculté de médecine. L'institution de ces concours, si propres à stimuler le travail personnel entre les jeunes gens, n'existe plus dans nos universités et je le regrette, car le concours universitaire, tel qu'il est organisé aujourd'hui, ne la remplace pas. Plus tard, au milieu des préoccupations et des fatigues de sa pratique médicale, fidèle à une habitude ancienne, M. Martens avait pris part, à l'Académie royale de Belgique, à un concours concernant la mécanique rationnelle. Ce ne fut pas à la vérité son mémoire qui emporta la palme, mais celui de M. Pagani qui devait laisser un nom si distingué dans l'histoire des sciences mathématiques en Belgique dans la première moitié du XIXe siècle et à notre Université. Honorable défaite sans doute que la médaille d'argent qui fut conférée à M. Martens à cette occasion. Il avait eu plus de succès dans le concours de chimie auquel il prit part en 1834, peu avant son entrée à l'Université catholique. A la suite des rapports les plus favorables, son mémoire « *Sur les chlorures d'oxydes* » lui avait valu la médaille d'or. Sa fécondité devait s'accroître encore avec le temps, lorsque ses fonctions officielles, en en favorisant l'expansion, lui en firent en quelque sorte un devoir professionnel.

A la fois membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine de Belgique, il prit pendant les vingt-huit années de son professorat à l'Université de Louvain, la part la plus active aux travaux de ces deux corps savants. La liste de ses publications est longue, elle occupe sept pages et comprend 136 numéros dans la *Bibliographie académique* si soigneusement éditée par M. Brants (1). Dans le nombre de ces écrits, il en est d'un grand intérêt et d'une véritable importance, au point de vue de la science de ce temps là; aussi leur auteur occupait-il une grande situation tant à l'Université que dans le personnel des savants belges de son époque.

En M. Edouard Martens, on trouve un homme de science d'une tout autre nature. Il ne tarda pas à se spécialiser et son divorce avec les études médicales devint au cours du temps de plus en plus complet. Ce n'est certes pas moi qui songerai à critiquer la résolution qu'il prit et qu'il observa avec une rigueur inflexible de se restreindre à

(1) Université catholique de Louvain. *Bibliographie* 1834-1900. — Louvain, Charles Peeters, éditeur-libraire, année 1900.

l'étude exclusive du règne végétal. Les sciences naturelles ont pris à notre époque une telle extension que l'étude d'une seule d'entr'elles suffit et au delà à occuper un homme laborieux et appliqué. Souvent même il arrive qu'il est encore nécessaire de se spécialiser dans une spécialité même.

Edouard Martens fut un botaniste et exclusivement un botaniste. En possession d'une bibliothèque considérable, régulièrement accrue par l'achat des publications nouvelles, des recueils et des revues de toutes langues, studieux et sérieusement appliqué, autant par goût que par devoir, il devint au cours du temps possesseur d'un savoir immense, qui, franchissant les limites de la science proprement dite, s'étendait sur les domaines obscurs et si souvent arides de l'érudition.

Il étudiait, il étudiait toujours et sans relâche, mais il étudiait, semble-t-il, pour lui seul, car à part son enseignement et les renseignements qu'il donnait avec une obligeance parfaite à quiconque s'adressait à lui, le public n'était pas admis à participer par les voies ordinaires de la publicité scientifique aux richesses de son savoir personnel et aux progrès qu'il lui faisait apercevoir. La publicité semblait lui faire peur. Aussi furent-elles bien rares dans le cours de son professorat les occasions où il se résolut à en braver les dangers ou les ennuis imaginaires. Et c'est ainsi que tant de science et de savoir restèrent extérieurement improductifs. On se tromperait absolument si l'on voulait voir dans cette absence de publications originales et personnelles de l'impuissance ou de l'inaction; mais M. Ed. Martens était de ces hommes timorés et craintifs, doutant d'eux-mêmes, et se complaisant, avec plus d'humilité que de saine vertu, dans le silence et l'obscurité. Certes, chez un homme de science, la présomption est un défaut grave, mais je ne crains pas de dire qu'alliée à quelque capacité intellectuelle, elle est moins à redouter et à déplorer que la méconnaissance de soi-même, car celle-ci a pour conséquence inévitable le découragement et pousse à la stérilité.

Dans le discours de réception de Pasteur à l'Académie française, j'ai trouvé, finement retracé par Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du lundi*, le caractère de l'homme qui ne sait ni se produire ni prendre une initiative : « Un homme sincèrement modeste et humble, dit-il, peut » être très habile sur certains points, très courageux sur certains » autres, mais il y a fort à penser qu'il est incapable d'une certaine » initiative, d'un esprit d'entreprise et de poursuite, d'un essor com- » plet et libre de ses facultés et c'est parce qu'il se sent instinctive-

» ment inférieur à tel rôle et à une telle responsabilité qu'il est si » craintif et si rougissant de se produire, si en peine lorsqu'il s'est trop » avancé. » M. Littré dont Pasteur avait à faire l'éloge, se reconnaissait dans ce portrait — au point de vue moral exclusivement, sans doute — et il s'en faisait la très sincère application : « Si je ne voyais, disait-il avec charme, que cette description de Sainte-Beuve est toute générale, je la croirais particulière et toute tracée pour moi. »

J'ai la certitude que dans ses lectures variées, M. Martens a rencontré cette page intéressante du grand critique français et j'ai non moins la certitude que se plaçant au point de vue scientifique, M. Martens se la sera appliquée à lui-même, se reconnaissant dans ce portrait comme dans un miroir fidèle.

L'obstination qu'il mit à se tenir par son œuvre personnelle et publique, à l'écart du mouvement progressif de la science, devint, au cours du temps, irrémédiable. Cette situation, quoique voulue, fut on n'en peut douter, pour lui une grande peine. Il avait trop d'intelligence et une connaissance trop juste des choses de l'enseignement pour ne pas comprendre quelle est dans sa pleine expression, la mission d'un professeur d'université, chargé de l'enseignement d'une science en marche et il était trop consciencieux, trop attaché et trop dévoué à la science et à l'Université pour pouvoir être indifférent à la pensée qu'il restait en deça de l'accomplissement des obligations que sa qualité de savant lui créait à côté de ses obligations professionnelles.

Quant à moi qui connaissais ses talents naturels, la puissance de son intelligence, l'étendue et la sûreté de son savoir, les ressources de tous genres dont il disposait, j'avais ambitionné pour lui dans l'avenir une haute situation scientifique. Il l'aurait certainement conquise si, à la suite de ses études universitaires, il avait voulu consacrer les quelques années qui s'écoulèrent avant son entrée dans le corps professoral, à un travail moins personnel, dans la fréquentation des grands établissements scientifiques de l'étranger. Car comme je l'ai déjà dit, l'esprit scientifique est une flamme et c'est surtout par le contact qu'elle se propage et se communique.

* * *

M. Ed. Martens avait des idées et savait prendre des résolutions. Incapable de céder à aucun entraînement et presque de subir aucune influence, il ne fixait sa volonté qu'après mûre réflexion et en connaissance de cause. Aussi était-il d'une inflexible constance dans ses

décisions, ne reculant pas au besoin devant la désagréable alternative de rester isolé dans son opinion, en présence d'hommes qu'ils devaient regarder comme des hommes de bon sens aussi et consciencieux comme lui-même. Il donna la preuve de cette rigidité de caractère dans une circonstance mémorable. C'était en 1876, lors de la discussion de la loi sur l'Enseignement supérieur. Son beau-père, M. Delcour, de grande mémoire, alors ministre de l'Intérieur, avait présenté aux Chambres un projet de loi, transformant en une *institution définitive* le « Jury combiné » pour la collation des grades académiques, tel qu'il avait été constitué en 1849 et tel qu'il existait depuis lors à titre provisoire. J'ai des raisons de croire que M. Martens n'était pas resté étranger à l'établissement des dispositions fondamentales du projet ministériel. Profondément dévoué à la liberté de l'enseignement et à l'Université catholique, il éprouvait une vive sympathie pour le « Jury combiné ». L'enseignement libre avait sa place dans ces jurys, à titre d'autorité et cette place était plus digne et plus considérable, plus assurée que celle qui lui avait été faite dans le « Jury central » d'autrefois. En tout cela, M. Martens avait raison, mais le Jury combiné n'était pas un idéal excluant tout autre système plus favorable encore à une liberté aussi importante et aussi chère que doit l'être la liberté de l'enseignement supérieur pour le grand parti national qui s'appelle le parti catholique belge.

Le projet ministériel fut discuté à la Chambre des représentants dans la session législative de 1875-1876. Au dehors il avait été l'objet, dès son apparition, des critiques les plus vives et peut-être, pourrait-on croire, les plus intéressées. Un professeur de l'Université de Gand, échevin de l'instruction publique, M. Wagner, avait même, dans une séance du Conseil communal, qualifié le Jury combiné de « *système écœurant et immoral* » mais, ô friperie de mots ! cet ancien professeur de philosophie morale, ne jugeait pas nécessaire de refuser son concours au fonctionnement de cette institution *immorale !* A la Chambre, celle-ci fut l'objet de plus redoutables attaques encore de la part du chef de l'opposition libérale, M. Frère-Orban. Il en résumait la marche et les opérations dans ces deux mots : *collision* ou *collusion,* formule qui était, si je ne me trompe celle d'un journaliste, professeur influent à l'école des mines de Liége, lequel n'ayant jamais fait partie de ces commissions d'examens, ne les connaissait qu'à travers ses préventions. Au cours de cette discussion, célèbre dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Belgique, M. Frère-Orban proposa la suppression du *Jury*

combiné. Il le remplaçait par un système nouveau, fort libéral en apparence. Les « Facultés » étaient investies du droit et recevaient la mission de faire passer les examens et de conférer les grades académiques sous le contrôle d'une *Commission d'Enregistrement* chargée de leur donner l'estampille officielle et l'existence légale (1). On pouvait croire que dans la pensée de son auteur, cette loi devait avoir pour complément une loi sur l'admissibilité aux emplois publics, l'exercice des professions libérales et la création d'examens d'État. C'était la liberté de manger, mais pas celle de digérer.

M. Frère-Orban eut, je pense, beaucoup plus de succès qu'il ne se l'était imaginé et qu'il ne l'avait espéré. Présenté avec l'art et l'habilité profonde que possédait à un si haut degré ce puissant et célèbre homme d'État, ce système nouveau fut accueilli, dans ses grandes lignes, avec une faveur marquée, et même une sorte d'enthousiasme, sur les bancs de la droite. Il en fut de même à l'Université de Louvain. Le Recteur d'alors, Mgr Namèche, voyant sans doute clair dans l'avenir, réunit le Corps professoral en une séance plénière, aux Halles, pour en délibérer. Cette assemblée importante est présente dans mes souvenirs comme si elle datait d'hier. C'est la seule de ce genre à laquelle j'ai assisté. Des observations diverses furent présentées au cours de la discussion qui s'établit sur les projets en présence. Dans le nombre, il en est une que je tiens à rappeler, non sans doute parce que j'en fus l'auteur — d'autres pouvaient la faire comme moi, mais j'eus le courage de la produire, et j'en fus remercié par M. le chanoine Pieraerts, professeur à la Faculté de Philosophie et lettres, qui plus tard devint Recteur lui-même — mais à cause de son importance. Je fis remarquer combien il serait dangereux au point de vue de l'avenir de l'enseignement supérieur en Belgique d'attribuer a des Facultés *isolées* le droit de faire des examens et de conférer des grades académiques. Je savais, de science certaine, qu'en ce moment il était question dans certaines villes de créer de ces sortes d'institutions. C'était introduire en Belgique, dans une mesure plus grande encore que chez nos voisins, le système français (2) du fractionnement de l'enseignement supérieur. Il était à craindre qu'après peu de temps chaque ville ne possédât un tronçon d'université. La dignité et la valeur de l'enseignement supérieur non officiel, et par suite des univer-

(1) Chambre des Représentants. Séance du 25 février 1876

(2) Depuis quelques années, la France a renoncé au système des *Académies* régionales et rétabli plusieurs *Universités* au complet.

sités de l'État elles-mêmes, n'auraient pas résisté au danger créé par cet émiettement et cet éparpillement des forces enseignantes. Je ne fus pas contredit et je ne pouvais l'être. Mais on jugea opportun, semble-t-il, de ne pas insister davantage sur ces possibilités à la veille cependant de se transformer en réalités.

Il régnait dans cette assemblée un courant d'une puissance irrésistible en faveur de l'idée fondamentale du système de M. Frère-Orban. La suppression du *jury-combiné* fut votée à une grande majorité, quelques-uns s'abstinrent et je fus du nombre. Seul M. Martens, avec un courage digne d'une meilleure cause, opina pour le maintien de ce régime.

J'avais fait partie des jurys-combinés depuis 1859 jusqu'en 1875, dans des sections très populeuses et par conséquent relativement difficiles. Je savais aussi bien que personne comment fonctionnaient ces commissions formées d'éléments hétérogènes et parfois antagonistes. Sans admettre la vérité de la formule adoptée par M. Frère-Orban et moins encore celle de M. Wagner, je réprouvais ce système, lent dans ses opérations et peu propre à sauvegarder la liberté personnelle du professeur dans son enseignement. Je voyais donc disparaître ce régime non seulement sans regret, mais avec joie, pour faire place à un autre système plus vraiment libéral, de nature à renforcer l'autorité du professeur, à lui rendre la pleine liberté dans son enseignement, à sauvegarder son autonomie, et à relever encore sa dignité en transformant sa mission d'examinateur en une véritable magistrature officielle. Mais je tenais à ne pas acheter ces avantages au prix d'un danger imminent, créant une situation plus défavorable encore, à tous égards.

Après une discussion approfondie, une de celles qui honorent le plus le Parlement belge, le système proposé par M. Frère-Orban, amélioré et corrigé dans certaines de ses dispositions, fut voté à une majorité considérable (1). Les Universités proprement dites, comprenant les quatre Facultés ordinaires, de sciences, de philosophie et lettres, de médecine et de droit, reçurent *seules* le droit de conférer les grades, selon des programmes déterminés, sous le contrôle d'une commission à pouvoirs étendus, dite commission d'*entérinement*, dont les membres ne pouvaient appartenir à l'enseignement universitaire. Et il ne fut pas question d'examen d'état. C'est le système, vraiment libéral, qui, conservé

(1) Par 78 voix contre 26 et 4 abstentions. Séance du 8 avril 1876, de la Chambre des représentants.

dans ses stipulations fondamentales par la loi de 1890, régit encore en ce moment, pour la plus grande part, l'œuvre importante de la collation des grades académiques.

Le *Jury-combiné* a disparu, il a disparu comme a disparu la féodalité et pas plus que celle-ci, on ne pourrait le rétablir. C'est un système qui a fait son temps. La mise en pratique en serait d'ailleurs aujourd'hui matériellement impossible, eu égard à l'accroissement de la population universitaire et à la multiplicité des examens nouveaux, créés dans la plupart des Facultés de nos grands établissements d'enseignement supérieur.

Revenant à mon ami, M. Martens, je me bornerai à dire qu'il parut, malgré son silence, ne pas se consoler de la disparition inopinée et définitive, mais bien justifiée, du système auquel il s'était si fortement attaché et pour lequel il avait espéré la durée. J'évitai soigneusement dans la suite de lui parler de ces questions.

* * *

Jusqu'ici j'ai considéré en mon collègue surtout le professeur et l'homme de science. Le moment est venu d'envisager sa vie sous un autre aspect. Je parlerai maintenant du chrétien et de l'homme privé.

Je commence ce chapitre avec satisfaction et une véritable joie, parce que, dans le simple récit des faits, se revèlera avec une évidence toute à son honneur, l'élévation du caractère, ainsi que la supériorité morale de mon vieil ami, M. le professeur Edouard Martens.

En 1877, il fit l'acquisition à Kerkom, un petit village à quelques kilomètres de Louvain, non loin de Tirlemont, d'une ancienne propriété seigneuriale, *Hof van Kerkom*. Elle avait, parmi d'autres, l'avantage important pour un homme religieux comme lui, d'être dans le voisinage immédiat de l'Église paroissiale. L'habitation, abandonnée depuis longtemps, et fort délabrée, fut presqu'entièrement reconstruite. Les habitants de la localité l'appellent aujourd'hui *le château de Kerkom*. Elle s'élève au milieu d'un parc de cinq hectares où croît une végétation puissante et variée avec ça et là de grands arbres, de ceux que l'on peut appeler séculaires à juste titre. Il faisait bon vivre à Kerkom, dans la tranquillité et la paix, l'air pur de la campagne au milieu d'une population paisible vouée aux sains labeurs des champs, loin du bruit et de l'agitation de la ville. Aussi M. Martens y passait avec sa famille une bonne partie de l'année. On devine qu'il était la personnalité la plus marquante de la commune; autrefois on aurait dit

qu'il en était le seigneur. Heureuses sont les localités qui en possèdent de semblables. Dégagé de toutes préventions et de toutes prétentions surannées, M. Martens, ainsi que sa famille, n'apportait à Kerkom, avec les puissances de la fortune au service du bien, que l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes. Tout cela est bien plus important et plus digne de respect que la noblesse du nom qui, sous un lustre extérieur, ne recouvre parfois que l'indigence intellectuelle et morale.

Je ne sortirai pas de la vérité en disant que pendant les vingt-cinq années qu'il passa dans ce village, M. Martens en fut le bienfaiteur et le protecteur. Je manquerais à la plus stricte justice si je n'associais dès ce moment à son œuvre, la femme distinguée à tous égards qui fut sa compagne bien-aimée et son beau-père, M. le professeur Delcour, qui occupa avec tant de distinction l'important Ministère de l'Intérieur, depuis 1871 jusqu'à 1878.

Je ne serais pas autorisé à révéler ici dans la multiplicité variée de ses actes la bienfaisance et la charité privées de M. Martens. Si je tentais d'établir ce bilan pieux, je verrais sa modestie irréductible se dresser devant mes souvenirs comme un obstacle insurmontable. Aussi bien l'assistance nombreuse de petits et d'humbles, de malheureux et de pauvres. qui, le jour de ses funérailles, se pressait éplorée, dans l'église de Kerkom et à ses abords, en dit plus, sous ce rapport, que toute parole.

Quant à ce qui rentre dans le domaine public, il n'est besoin d'aucune indiscrétion, ni d'aucune révélation posthume pour attester en même temps la puissance de sa foi et l'étendue de sa charité : l'Église et l'École, signes et instruments de toute vraie civilisation, sont là pour en témoigner devant Dieu et devant les hommes.

La petite église de Kerkom, une construction ancienne, datant de plusieurs siècles et non sans valeur au point de vue architectural, était bien pauvre et bien délabrée; sa tour notamment ressemblait à une ruine. M. Martens pensait que le bon Dieu doit être, lui aussi, bien logé et sa maison dignement meublée. Je suis sûr que, dans la délicatesse de ses sentiments religieux, il avait souffert à la vue du spectacle dont parfois on est le témoin attristé, en France notamment, d'une église misérable et négligée dans le voisinage de l'habitation somptueuse d'un châtelain moderne. Avec le temps, le mobilier de l'église de Kerkom fut renouvelé en grande partie et complété et, grâce à l'appui des pouvoirs publics, l'église elle-même fut restaurée, au dedans et au dehors; les abords en furent convenablement aménagés et son cimetière agrandi.

Aujourd'hui, malgré ses modestes proportions, l'église de Kerkom, dans la correction de son allure, est pleine de dignité et non sans une certaine grandeur.

A l'*école,* l'action de M. Martens apparait plus importante encore et plus personnelle.

Avant la loi du 23 septembre 1842, organisant l'enseignement primaire officiel, existait à Kerkom, comme dans beaucoup d'autres communes rurales, une école dépendante de l'autorité religieuse et subsidiée par la *Table des pauvres,* ce que l'on appelle officiellement aujourd'hui le *Bureau de bienfaisance.* En 1842, cette école qui comptait deux siècles et demi d'existence, devint, avec quelques légères modifications, l'école communale. Elle dura près de quarante ans, l'enseignement y était irréprochable. Mais la loi du 1 juillet 1879, vint changer radicalement cette situation, en enlevant tout caractère confessionnel à cette institution. On sait ce que signifie et ce que cache la *neutralité scolaire.* Avec le coup d'œil d'un homme d'État, M. Malou avait qualifié cette loi de « *loi de malheur* » et jamais qualification ne fut mieux appliquée ni plus fortement justifiée. Nous sommes en 1903 et l'on se plaint, dans les milieux judiciaires, de l'affaiblissement progressif du sens moral dans les masses et de l'augmentation continue de la criminalité. Il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans l'éducation déplorable d'une partie de la jeunesse belge sous le régime de cette législation violemment imposée à notre pays.

M. Martens était citoyen de Kerkom depuis peu de temps lorsque fut votée cette loi néfaste. Il avait trop de bon sens et d'intelligence pour n'en pas comprendre le danger; il avait en même temps une foi trop vive et trop généreuse pour se dérober devant les devoirs qui, dans ces tristes circonstances, s'imposaient à des hommes comme lui.

Ses délibérations ne furent pas longues, mais elles furent décisives. Il fallait conserver à la jeunesse du village le bienfait inappréciable de l'instruction et de l'éducation chrétiennes : il résolut de fonder une école. Et à cette œuvre, il associa, je devrais plutôt dire que s'associa spontanément sa digne et vertueuse épouse.

Le temps pressait. Au mois d'août 1879, un terrain d'une contenance de près de dix-sept ares, au centre de la commune, fut acheté. La maison que l'on avait commencé à y bâtir, fut rapidement achevée; elle devint l'habitation de l'instituteur. On construisit à côté un grand bâtiment pour l'école elle-même, comprenant plusieurs classes spacieuses. La première pierre en fut posée le 3 octobre 1879 et le 18 janvier 1880 eut lieu l'inauguration officielle et la bénédiction des locaux.

Ces installations ont la dignité simple qui convient à des bâtiments de ce genre mais elles manquent de ce luxe de décoration extérieure qui distinguent les écoles officielles, bâties à cette époque. La jeunesse qu'elles étaient destinées à recevoir, y trouva le confort essentiel et nécessaire, de l'espace, de l'air, de la lumière et un mobilier choisi et judicieusement approprié. On avait oublié dans les régions du pouvoir de ce temps là que le luxe n'est pas une force et n'est même pas la dignité. Les finances des communes, celles de l'Etat lui-même s'en ressentirent d'une manière désastreuse.

L'école de M. Martens fut fréquentée par la grande majorité des enfants de la commune. Au 31 décembre 1899, on y comptait 172 élèves, 92 garçons et 80 filles. Le personnel enseignant avait dû au cours du temps être successivement augmenté et renforcé.

Sous le régime de la loi de 1879, l'école communale officielle ne compta jamais qu'une vingtaine d'élèves avec un seul maître. La population s'en accrut après la loi nouvelle faite en 1884 sous le ministère Jacobs. Au 31 décembre 1899, elle était fréquentée par 63 enfants dont 36 garçons et 27 filles.

A l'école de M. Martens, le programme de l'enseignement ne différait pas de celui des écoles officielles. L'instruction s'y donnait en flamand, mais le français, pour satisfaire aux désirs des parents, y était également enseigné.

Toutes les créations nouvelles qui ont pour but de fortifier dans les classes populaires le sentiment de la dignité personnelle et de développer les bonnes habitudes, furent successivement introduites à l'école de Kerkom et y prospérèrent. Je citerai notamment l'OEuvre de l'épargne scolaire, la Société de tempérance qui y comptait en 1899 25 adhérents, la Société protectrice des animaux, etc.

D'autres succès encore, que le grand nombre des élèves vinrent récompenser M. Martens de ses efforts en faveur de l'enseignement populaire de Kerkom, je veux parler des distinctions honorifiques remportées par les élèves dans les concours de divers genres institués entre les écoles de la région.

La prospérité de l'école de Kerkom était une des constantes préoccupations de M. Martens. Aussi ne négligeait-il aucun effort pour l'assurer, la maintenir, stimuler le zèle et l'application des jeunes écoliers. Je ne parlerai pas des distributions de prix, ni des parties de plaisir et des jeux organisés dans son parc, mais je tiens à mentionner les excursions dans différentes villes du pays, les visites aux expositions, faites au mois

de septembre et données en récompense aux élèves les plus méritants. A diverses reprises, j'ai vu cet homme excellent prendre à la station de Louvain le train avec des groupes nombreux de jeunes écoliers. Ces expéditions scolaires ne sont des parties de plaisir que pour les enfants qui les font. Je connaissais ce que coûtait d'efforts et de fatigues ce dévouement courageux; et en l'admirant dans un respectueux silence, j'admirais non moins la puissance généreuse de la volonté de celui qui en donnait le grand exemple.

L'école de Kerkom est devenue une institution familiale : son existence est assurée. C'est aujourd'hui l'école de M. Charles Martens, l'héritier du nom et de l'œuvre de son père. Héritage précieux assurément, et tout d'honneur, par les grands souvenirs qu'il rappelle et les grands devoirs qu'il impose. Je ne puis cependant pas dire que rien n'est changé dans l'école de Kerkom, car elle a subi une modification profonde, mais du genre le plus heureux : aujourd'hui, elle est exclusivement une école de filles, desservie par des institutrices religieuses. Sa population masculine a passé toute entière à l'école communale, qui satisfait à présent à toutes les exigences. L'ancien maître qui, depuis 1879, s'était associé à l'œuvre de M. Martens, a reçu, dans une retraite honorable, la récompense de ses longs et loyaux services.

L'enseignement populaire est une œuvre de la plus haute importance. *Ignorantia, omnium origo malorum, praesertim in eis qui fabrili operae dediti sunt,* ainsi s'exprimait un saint Pape Benoît XIII, en 1724, dans sa bulle d'approbation de l'Institut de l'abbé de la Salle. Mais l'instruction, pour être un bienfait, doit être saine, c'est-à-dire intimement unie à la morale et à la religion, car séparée de la religion, la morale manque de base et n'est qu'une vaine apparence. En assurant ce bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétiennes pendant tant d'années à la jeunesse de Kerkom, M. Martens a rendu un service signalé à la grande cause de la civilisation, à la Patrie et à la Religion.

Personne certainement ne m'accusera de ne pas placer à un assez haut niveau d'estime les œuvres de la science. Eh bien, je le demande à tout homme de droite raison, que sont, au point de vue du bien général de la société, quelques mémoires scientifiques en présence de l'œuvre d'instruction populaire si grandement conçue et si généreusement réalisée par mon collègue et ami? Mais afin de préciser ma pensée, je me hâte d'ajouter que ces œuvres du domaine intellectuel, quoique diverses dans leur nature, ne s'excluent pas et que l'on pourrait avoir à louer dans la même personne le mérite de les avoir réalisées. Il faut

sans doute croire qu'il en est des hommes comme des *cristaux*, ces représentants de la forme parfaite dans le règne minéral : ils sont bien rares ceux qui sont complets et dont les diverses faces se sont développées d'une manière égale et harmonique.

Voulant reconnaitre les services éminents rendus par M. Martens à la cause de l'enseignement chrétien, le Saint-Siège lui décerna la croix de Commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand. On ne le sut avec certitude que par la lettre de faire part de son décès. A peu près vers le même temps, à la fin de l'année 1884, il fut nommé Chevalier de l'ordre de Léopold. M. Thonissen, alors ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, connaissait de près M. Martens et l'étendue de ses mérites; c'est une des premières nominations dans notre ordre national que l'on doit à son initiative. M. Martens était modeste, mais sa modestie était d'une intransigeante austérité. Jamais il ne porta les insignes de ces deux distinctions honorifiques si bien justifiées dans sa personne. Et cependant son patriotisme était ardent autant que sa foi religieuse était sincère et profonde, et personne plus que lui n'était respectueux de l'autorité dans ses actes légitimes.

* * *

A la fin de l'année académique 1894-1895, après la session laborieuse des examens de juillet, M. Martens se sentit plus fatigué que de coutume. De tous les corps de la création, il n'en est pas de plus lourds ni de plus malaisés à porter que les ans : peut-être en ressentait-il le poids plus que d'autres, car la nature l'avait mieux doué dans son âme que dans son corps. La marche lui était devenue difficile et pénible, et le local de ses leçons habituelles n'était pas dans son voisinage. A le voir parfois, on pouvait deviner qu'il souffrait de troubles dans l'appareil circulatoire. C'est une fatigue qu'un cours à faire devant un populeux auditoire comme celui de la candidature en sciences naturelles; pour la supporter sans dommage, il faut un homme dans la pleine vigueur de l'âge. M. Martens l'avait appris par son expérience personnellet. Il sollicita sa retraite de Nos Seigneurs les Evêques ; elle lui fut accordée de la manière la plus honorable : il fut promu à l'éméritat quoique selon le règlement, et un usage constamment suivi, il lui manquat encore quelques années de service. C'est avec regret que l'on vit disparaitre du programme des cours de l'Université le nom de Martens. Depuis 1855, on était habitué à l'y rencontrer et il y occupait

une place distinguée. C'est par des faits de ce genre que l'on constate que le temps a marché et que l'on s'avance dans l'histoire.

M. Martens n'abandonna pas toutefois la botanique qui avait fait l'objet constant de ses prédilections et de ses études jusque là. *Difficile est longum subito deponere amorem* (1). Il resta même abonné à ses revues et à ses recueils scientiques. Mais un goût nouveau s'était développé chez lui, celui des recherches historiques et généalogiques sur la terre et le village de Kerkom, auquel il semblait s'attacher de plus en plus comme s'il y eut vécu toute sa vie. L'occasion de le satisfaire et de rendre en même temps un service signalé à l'autorité religieuse ne tarda pas à se produire. Par une circulaire bien digne d'être remarquée, en date du 12 avril 1898, Son Eminence le cardinal Goossens, archevêque de Malines, conviait les curés de son vaste diocèse à faire l'histoire de leur paroisse respective.

« Nous voudrions, disait excellemment le savant prélat dont j'aime à citer les paroles, que, dans la mesure des moyens dont il dispose et des loisirs que lui laisse sa charge, chacun de vous entreprit de consigner par écrit tout ce qu'il pourrait recueillir d'intéressant sur la paroisse qu'il dirige, sur l'établissement d'instruction ou de piété (séminaire, collège, institut, couvent, hôpital, hospice, etc.) auquel il est préposé. Ces recherches seraient faites d'après un programme dont nous vous indiquons plus loin les grandes lignes.

» Si la réunion de ces monographies ne forme pas, dans le sens strict du mot, une histoire du diocèse, elle constituera une collection de matériaux précieux pour le monument à élever quelque jour à la gloire de l'Église métropolitaine de Belgique.

» Nous comprenons, ajoutait Son Éminence, qu'il s'agit là d'une œuvre plus ou moins pénible qui demandera de nombreuses investigations et que l'absence de documents suffisants et la privation d'ouvrages à consulter rendront parfois plus difficile encore. Mais nous nourrissons la confiance que vous ne reculerez pas devant ces obstacles : Vous serez bien plutôt encouragés et soutenus par la certitude de faire œuvre utile pour vous-mêmes, honorables pour vos devanciers et pleine d'édification pour les fidèles. Les choses du passé mieux connues, surtout celles qui se rapportent à la religion, sont une leçon de sagesse et un stimulant pour la vertu. »

Kerkom est l'une des plus anciennes et à divers titres, malgré son

(1) Catulle.

exiguité, l'une des plus intéressantes localités de la contrée. Avec l'assentiment de son curé et sans doute celui de l'autorité diocésaine, M. Martens entreprit de faire l'histoire de la commune et de la paroisse de Kerkom. Il se mit à cette œuvre, d'une réalisation plus difficile qu'on ne peut le croire, avec une véritable ardeur; elle l'occupa pendant longtemps et l'induisit à faire de longues et minutieuses recherches dans les archives du royaume, celles de l'archevêché et d'autres dépôts historiques. Je suis autorisé à croire que nulle part les prescriptions et les intentions de Son Eminence n'ont été plus complètement ni plus parfaitement remplies.

Malgré l'application la plus soutenue, il ne fut pas possible à M. Martens de terminer ce travail dans le délai fixé par le Cardinal de Malines. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Comme Son Éminence a manifesté le désir de recevoir avant le 1er mai 1901, dans l'état où ils se trouvent, qu'ils soient terminés ou non, les travaux qui auront été rédigés conformément à sa circulaire du 12 avril 1898, l'auteur envoie les parties de la monographie de Kerkom qu'il a achevées jusqu'ici, à savoir :

» 1° La statistique religieuse et civile au complet;

» 2° La presque totalité de la partie historique. »

Et il ajoute :

« Si Dieu daigne lui prêter vie et santé, il espère pouvoir terminer son travail avant la fin de la présente année. — » Kerkom, avril 1901. »

J'ai eu dans les mains le mémoire original de M. Martens. C'est un manuscrit considérable auquel est joint un plan détaillé de la commune, à grande échelle, dessiné par lui-même. On voit ainsi qu'il n'a reculé devant aucune peine pour compléter son œuvre. Ce manuscrit comprend près de 300 pages in-folio. L'écriture, très lisible, en est fine et serrée, mais elle est tremblottante et mal asurée, témoignant des efforts de tout genre, même matériels, auxquels avait dû se livrer le patient et consciencieux auteur.

La monographie de Kerkom comprend deux parties d'étendue fort inégale :

1° La première consacrée à la *Statistique* religieuse et civile ou *Kerkom dans le présent;*

2° La seconde de beaucoup plus considérable, consacrée à l'*Histoire,* ou *Kerkom dans le passé.*

J'ai parcouru en son entier ce grand travail, et j'en ai lu la plupart des chapitres avec une attention soutenue par l'intérêt qui s'attache aux

choses qui y sont exposées, admirant toujours l'abondance, l'exactitude et la précision des informations et des renseignements, souvent inédits, consignés par le savant et patient auteur dans son œuvre. Parfois il y fait preuve de la plus solide érudition. A ce sujet je mentionnerai spécialement la dissertation savante par laquelle s'ouvre l'histoire de la paroisse de Kerkom. Il s'agit de savoir si son patron principal est St-Martin de Tours ou bien, ce qui est plus vraisemblable, St-Martin de Tongres. Un bénédictin ou un bollandiste ne désavouerait pas cette consultation hagiographique.

A la fin de cette lecture, au milieu d'impressions diverses, il me vint à l'esprit une pensée étrange. Peut-être vaudrait-il mieux la taire, mais elle viendra à l'esprit de tout le monde et je trouve plus simple de la dire. Je me demandai, anxieux, si M. Martens, professeur et botaniste, ne s'était pas trompé de voie, à l'origine de sa carrière scientifique. Les travaux d'érudition et de statistique qui avaient pour lui tant de charme et où il déployait une habilité savante qu'il fallait admirer, n'étaient-ils pas le véritable domaine où aurait dû s'épanouir son intelligence et s'exercer son activité? C'était, semble-t-il, plutôt vers le passé que vers l'avenir que les regards de M. Martens se fixaient avec complaisance. Avec ce goût et dans ces conditions, on est apte sans doute à devenir un historien ou un érudit, mais peut-on devenir le serviteur utile d'une science positive dans sa marche en avant? Il en est des exemples, même de glorieux, mais ils sont rares.

* * *

M. Martens vint, selon son habitude, s'installer avec sa famille à Kerkom, au commencement du printemps de 1902. Son état général n'était pas tout à fait satisfaisant : il était visible que ses forces allaient en s'affaiblissant et puis l'on remarquait que le goût des choses ordinaires de la vie paraissait s'émousser chez lui, mais rien ne pouvait faire craindre sa disparition dans un avenir aussi prochain. Vers le milieu du mois de mai, sans cause spéciale connue, il fut atteint d'une sorte de pneumonie. Cette affection dont à diverses reprises, il avait déjà souffert et dont il redoutait les atteintes, prit rapidement un caractere de gravité d'autant plus alarmant que le malade avait à se plaindre aussi de certains désordres du côté du cœur. Ce fut Mgr Moulart, son ami de vieille date et celui de toute la famille Martens, qui se chargea de l'avertir des inquiétudes que paraissait causer sa situation à ses proches et à ses médecins. M. Martens était trop perspicace

pour ne pas comprendre la véritable portée de cette parole de charité. Il avait depuis longtemps médité et profondément réfléchi sur les misères et les mystères de la vie présente, sur les mystères plus angoissants encore de la vie future. Il se troubla d'abord devant cet avertissement : tant il est vrai que, pas plus que le soleil, l'homme ne peut regarder la mort en face. Mais bientôt il se ressaisit et redevint lui même. Sa conscience était une conscience chrétienne ; sans reproche, elle pouvait être sans peur.

Dans l'intégrité complète de ses facultés, en pleine possession de lui-même, il reçut, animé des sentiments de la foi la plus vive et de la plus touchante piété, tout à la volonté de son Créateur et de son Dieu, les secours spirituels que l'Eglise apporte à ses enfants, aux heures dernières de leur vie terrestre. Peu de jours après, dans la nuit du mardi 28 mai, il s'éteignit sans souffrance et sans agonie. Je le vis peu d'heures après sa mort. Les traits amaigris de son pâle visage reflétaient la plus douce sérénité ; je me dis douloureusement ému que c'était bien là l'image du Juste endormi pour toujours dans la paix du Seigneur.

Les funérailles de M. le professeur Martens furent célébrées à Kerkom, le samedi suivant, 31 mai. Ces funèbres solennités ont toujours à la campagne, dans la simplicité de leur appareil extérieur, un caractère particulièrement touchant et vivement impressionnant. Selon l'ordre exprès de M. Martens, comme je l'ai déjà dit, personne ne fut admis à exprimer les regrets et les éloges qui étaient dans la pensée de tout le monde ; mais le cher défunt reçut de la pieuse et nombreuse assistance venue de toutes parts pour lui rendre un dernier hommage, le plus précieux de tous les tributs, celui de généreuses et d'ardentes prières pour le repos de son âme. Sa dépouille mortelle fût le même jour ramenée au cimetière bénit de Parc lez-Louvain. Elle y repose, à l'ombre de la croix, en attendant le grand jour de la résurrection, dans le caveau de la famille Delcour, qni est devenu tout autant celui de la famille Martens.

* * *

M. Edouard Martens avait épousé en 1864 Mademoiselle Maria Delcour, la fille aimée de l'un des plus aimables parmi les hommes qu'il m'a été donné de connaitre de près. La mort vint briser cette union bénie en 1882. En le quittant, madame Martens laissait à son mari le plus précieux des souvenirs et des héritages dans la personne des enfants qu'elle lui avait donnés : d'abord une fille, aujourd'hui mère Marie

Wenceslas, qui pratique la charité dans l'héroïsme de son dévouement, chez les Dames Auxiliatrices du Purgatoire ; ensuite un fils digne de porter son nom et qui lui rendit dans la compagne qu'il se choisit plus tard une fille où il retrouva, avec les mêmes qualités et les mêmes vertus, celle qu'il avait généreusement donnée à Dieu. C'est au milieu de la nouvelle et charmante famille fondée par ces jeunes époux que M. Martens passa, dans le repos et la joie de son cœur, les dernières années de sa vie. Je puis donc dire qu'il fut heureux ici-bas ; mais il le fut à la manière chrétienne, la seule vraie, et comme on peut l'être sur cette terre si bien nommée « une vallée de larmes ». Il le fut dans la conformité de sa volonté avec la volonté de la Providence divine, malgré la rigueur des épreuves qu'il eut à subir et les sacrifices qu'eut à faire son cœur de père pour l'amour de Dieu et des pauvres.

Notre foi nous fait entrevoir pour lui dans la nouvelle patrie, où, fortifié par la grâce, il est entré pour toujours, d'autres joies, d'autres bonheurs, d'autres félicités. Je ne dis pas des joies plus vives, de plus parfaits bonheurs, de plus complètes félicités, car aucune comparaison n'est possible entre la terre et le ciel. Nos espérances se fondent sur la parole de Dieu lui-même ; elles sont exprimées en des formules que nulle intelligence humaine n'aurait pu concevoir ni aucune bouche proférer, dans cet adorable discours que l'on appelle le « *Sermon sur la montagne.* »

« Heureux les pauvres en esprit, disait le Divin Maître, car le royaume des cieux est à eux.

» Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés.

» Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

» Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. »

M. Martens éprouva toutes ces saintes aspirations, il eut tous ces mérites et réunit dans sa personne toutes ces perfections morales.

Pauvre en esprit, il le fut, au milieu de sa richesse, dans la modestie et l'austère simplicité de sa vie personnelle, ennemi du bruit et de tout faste extérieur, aimant les petits et les pauvres et en eux le Christ rédempteur, *Christo in pauperibus.*

Il eut faim et soif de la justice, dans la sincérité et la droiture inflexible de son caractère.

Il fut miséricordieux dans les délicatesses de sa conscience chrétienne, détestant le vice et l'erreur, mais plein de charité et d'amour pour la personne humaine au milieu de ses égarements.

Son cœur était pur, car sa vie fut sans tâche.

Il nous est donc permis de croire que notre ami a obtenu miséricorde, que rassasié de justice et de vérité, il voit Dieu, dans le royaume des cieux qui est à lui.

Il voit Dieu, non plus comme il le voyait sur cette terre, comme nous le voyons encore, dans l'obscurité de notre faible raison, à travers les voiles épais de nos sens et de nos corps mortels, mais en pleine lumière, dans son adorable majesté, au milieu de ces ravissements ineffables, dans ces transports inénarrables dont parle St-Paul.

C'est dans ces sentiments et fortifiés par ces grandes espérances, que nous conserverons, vénérée et aimée, la mémoire de M. le professeur Edouard Martens.

Louis Henry,
professeur à la Faculté des Sciences.

Phot. E. Morren

FERDINAND LEFEBVRE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Le docteur LEFEBVRE.

Le 24 juillet 1902 est décédé pieusement à Louvain, dans la 82e année de son âge, le docteur Ferdinand-Joseph-Marie LEFEBVRE, professeur émérite de l'Université catholique, ancien sénateur, ancien président de l'Académie royale de médecine et de la Société scientifique de Bruxelles, président des Conférences de St-Vincent de Paul de Louvain, commandeur de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de François-Joseph, décoré de la croix *pro Ecclesia et Pontifice*, etc., etc.

Louvain, dépeuplé cependant par les vacances de son monde universitaire, lui a fait des funérailles grandioses, presque apothéotiques. D'admirables et de touchants discours ont été prononcés sur son cercueil, embaumant le cher mort dans les aromates des bons souvenirs et des grands exemples qu'il laisse après lui (1). Nous allons puiser dans ce tribut spontané de pieux et de glorieux hommages, les traits qui rendent impérissable parmi nous la mémoire d'un médecin d'élite, qui fut un croyant et un savant, un orateur et un écrivain, et, par dessus tout, un grand cœur.

* * *

L'homme est déjà dans l'enfant, comme le fruit dans sa fleur, et chez Lefebvre il n'était pas difficile de prévoir ce qu'allaient faire éclore des prédispositions natives l'atmosphère ambiante, la culture ou, — pour parler chrétien, — la grâce de Dieu. Son enfance s'est écoulée au village natal d'Ohey, au sein d'une nombreuse famille foncièrement chré-

(1) Discours prononcés : au nom de la Faculté de médecine, par M. le professeur Ranwez, doyen ; — de l'Académie royale de médecine, par M. le professeur Masoin, secrétaire ; — de la Société scientifique de Bruxelles, par M. le chanoine Delvigne ; — de la Société de médecine mentale, par M. le Dr L. De Rode ; — du Cercle médical de Louvain, par M. le Dr Aerts ; — de l'Association catholique de l'arrondissement, par M. le sénateur Roberti ; — de la Société Namuroise des étudiants, par M. Haibe ; — des Conférences de St-Vincent de Paul, par M. G. Cappellen.

L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Lamy, en l'église de Sclayn.

tienne. Il est le plus doux, le plus docile, le plus aimant de sept frères, celui pour lequel le père ne parvient pas à cacher sa prédilection, celui que la mère serre sur son cœur avec une tendresse où il y a du respect parce que, dans ses rêves d'avenir, elle le voit déjà revêtu des ornements sacrés.

Si les désirs maternels n'ont pas déterminé la vocation religieuse de l'enfant, c'est qu'ils n'ont pas osé s'exprimer tout haut; mais ils auront été comme la poussée discrète de l'aile invisible qui a constamment orienté sa vie au-dessus des vulgarités, vers les sommets.

Les parents envoyèrent l'enfant au petit séminaire de Floreffe recevoir « l'éducation un peu rude et austère de maîtres qui savent labourer profondément le cœur des hommes pour y enfoncer les racines du bien » (1).

Au petit séminaire, comme au foyer familial, on s'attendait à ce que l'élève modèle qui remportait tous les premiers prix, se dirigeât vers la prêtrise; mais il était aussi, par sa mère, petit-fils d'un médecin dont la mémoire est restée en vénération au village natal; les impulsions ataviques se contrebalançaient dans son cœur, et il se dirigea vers la médecine, l'autre sacerdoce voué aux infirmités humaines.

L'adolescent a été si près de l'autel qu'il en gardera toujours quelque chose d'hiératique et comme un parfum d'encens. Il a pris l'habitude du signe de la Croix tracé sur le front, sur les lèvres et sur le cœur, et le signe a mis dans son intelligence la tension constante vers les sublimités entrevues; dans son cœur, la charité qui fait les apôtres; sur ses lèvres le besoin de prosélytisme, qui se traduira dans tous ses discours et dans tous ses écrits.

Même au physique Lefebvre avait l'aspect sacerdotal : le regard un peu perdu dans le lointain des hautes méditations, la démarche grave, le parler mesuré, le geste pacificateur et jusqu'aux cheveux longs et le vêtement austère qui trahissent tout de suite l'ecclésiastique en voyage. Aux rayons de son front les Israélites reconnaissaient que Moïse avait vu Dieu de près sur la montagne !

Au lendemain du jour où la Belgique récupérait la liberté, ses évêques résolurent de fonder sur son sol affranchi une Université catholique « où la Science, unie à la Foi, pût former des hommes instruits et de bons chrétiens » (2) et, dès 1835, l'entreprise généreuse et hardie se

(1) Discours prononcé aux funérailles par le prof. F. Ranwez.
(2) Circulaire épiscopale — février 1834.

trouvait réalisée. « Ceux qui ont vécu à cette époque — a écrit Lefebvre — se rappellent encore, non sans émotion, l'exubérance de vie qui règnait dans la Belgique entière; c'était comme un renouveau de jeunesse, une efflorescence de printemps; la Patrie dans la première ivresse de son indépendance; une Université rajeunie où la foi, la science et la liberté, trois filles du ciel, se donnaient la main; une jeunesse ardente écoutant avec avidité des maîtres jeunes aussi et animés comme elle du feu sacré ».

Le jeune Lefebvre est un des premiers étudiants de la jeune université; il y devient l'élève interne de L. Hubert et il s'y distingue au point que quelques années plus tard, en 1854, il a l'honneur d'y être rappelé pour renforcer le groupe des ouvriers de la première heure qui s'éclaircissait.

Il était si près des maîtres qui ont fondé et fait rayonner au loin la réputation de l'École de médecine de Louvain, il avait été associé de si bonne heure à leur œuvre que nous avions pris l'habitude de le confondre avec eux dans le même sentiment de vénération et de filiale reconnaissance. Aussi longtemps que nous avions l'honneur de le compter parmi nous, il nous semblait, malgré le départ de tous les aînés, que le grand soleil qui illumina le matin de notre Université ne fut pas couché tout entier : un rayon d'or restait dans notre ciel!

Avec lui disparaît une des plus admirables grandes figures que Dieu a placées autour du berceau de l'Université catholique : il a grandi avec elle; il était aux réjouissances de ses noces d'argent; il était le porte parole du corps professoral aux fêtes d'or de son cinquantenaire et, avant de mourir, il lui a été donné de la voir dans le splendide épanouissement de ses 2000 étudiants!

La Providence, qui nous conduit beaucoup par les exemples, nous devait de nous laisser longtemps sous les yeux le type accompli des professeurs dont l'*Alma Mater* a eu besoin pour devenir — et dont elle a besoin pour rester — honorée, forte et féconde.

Lefebvre débute dans la carrière professorale par l'enseignement de la *Médecine opératoire* et s'applique, avec la patience, la minutie et la méthode requises, à exposer la technique des opérations et à faire exécuter les exercices qui doivent douer de sureté la main des jeunes chirurgiens. En même temps il assume l'énorme labeur descriptif qu'exige un traité sur la matière. L'éloge du livre est dans la rapidité avec laquelle sa première édition se trouva tout de suite épuisée. Malgré le succès, l'auteur aurait peut-être reculé devant le poids d'une

deuxième édition si le plus brillant de ses élèves, son successeur, M. Debaisieux, ne lui avait offert la plus précieuse des collaborations.

Après quinze années de cet enseignement, par nature aride et ingrat, un terrain à plus larges horizons est ouvert au jeune maître dans les chaires de *thérapeutique* et de *pathologie générale* — terrain dangereux et mouvant — couvert des décombres des systèmes qui s'écroulent et sur lequel, en ce moment, le progrès semble fait plus d'erreurs dévoilées que de vérités reconnues.

La *thérapeutique* est le but final ou la raison d'être pratique des études médicales. « Vassale soumise, dit M. le Dr Gallez (1), elle doit, non toujours sans murmure, suivre les errements que lui imposent les nouvelles médications, déduites avec cette logique si peu stable, des systèmes qui s'érigent dans les sciences d'observation. »

On trouve vraiment de tout dans l'arsenal immense des remèdes accumulés par les tâtonnements des siècles : depuis les fleurs de tilleul ou de petite centaurée, qu'on appelle les simples, comme s'il y avait des simples en médecine, jusqu'aux produits chimiques les plus complexes des laboratoires modernes; depuis la panacée du jour, que la réclame fait suspecte, jusqu'aux vieilles formules empiriques dans lesquelles nos prédécesseurs avaient confiance. Abondance n'est pas toujours richesse et en thérapeutique il y a à se garder, avec un soin égal, de la crédulité, qui est suivie de déceptions, et du scepticisme, qui mène à l'impuissance.

Savoir exactement sur tous nos tissus, d'une part, l'action intime des substances médicinales et, d'autre part, l'action de chaque maladie; — puis conclure de ces deux notions, si difficiles à obtenir complètes, les indications à remplir — et, enfin, choisir l'arme de précision capable d'enrayer, d'adjuver ou de détourner les processus morbides — telle est dans ses aspirations la science ardue au service de laquelle Lefebvre a mis la maturité de son jugement et les lumières d'une vaste expérience.

Toutes les branches de l'art de guérir relèvent de la *pathologie générale,* qui les domine de la hauteur des principes, les relie entre elles et leur sert de flambeau. Avec un bon fonds de cette « philosophie de la médecine » l'élève peut aborder sans trop d'effroi l'imprévu des cliniques et l'immensité du catalogue des maladies spéciales; il ne sera

(1) Discours prononcé dans la séance solennelle où le buste de M. Lefebvre lui fut offert le 21 juin 1888.

plus désorienté devant le fait particulier et le phénomène, rattaché à sa loi, se classera et s'imprimera plus facilement dans sa mémoire.

L'importance et les difficultés de cet enseignement élevé n'étaient pas de nature à effrayer Lefebvre : il était assez haut pour embrasser du regard les grands horizons et assez exceptionnellement doué pour pouvoir exceller dans un autre enseignement encore, difficile entre tous, pour lequel le pathologiste et le thérapeute doit être doublé d'un psychologue et d'un moraliste capable de s'engager au milieu des ressorts faussés ou brisés de la raison humaine à la recherche — selon l'expression de M. le Dr Gallez — « des éléments essentiels de la science de l'homme et des principes qui doivent présider à son éducation. »

« Aucune des questions, dit M. le Dr L. De Rode, qui vinrent agiter les esprits depuis cinquante ans dans le domaine si vaste de la *pathologie mentale et nerveuse* ne lui demeura étrangère. Et toujours, en quelque lieu qu'elle se produisit, soit qu'il présidât quelqu'une de ces mémorables séances du 3e Congrès d'anthropologie criminelle, soit que dans les Conseils de la nation il prit une part victorieuse à la discussion de la loi sur l'hypnotisme, à l'Académie comme à la Société d'études scientifiques, à la tribune comme dans la presse, sa parole était écoutée comme celle d'un maitre. »

De 1854 à 1870 Lefebvre porta le lourd fardeau de la direction des asiles d'aliénés de Louvain et de l'euseignement des *maladies mentales*, comme il portait toutes ses autres charges, avec le zèle inlassable de l'homme de devoir et le succès de l'homme de rare talent qu'il était.

Avec une parole qui savait toucher et charmer les assemblées il eût pu être ce qu'on appelle un professeur brillant : il a préféré être un initiateur utile, clair, méthodique, solidement documenté, forçant les élèves à accourir à ses leçons par le soin qu'il apportait à les bien préparer toutes.

Ce sont les leçons bien élaborées qui font les auditoires complets et les professeurs écoutés, respectés et aimés. Lefebvre a toujours été estimé entre tous et les sympathies de la jeunesse universitaire n'ont pas manqué une occasion de se traduire en d'enthousiastes manifestations, auxquelles tous ses collègues s'empressaient de s'associer.

Il y a six ans, sa modeste demeure était le théâtre d'une scène mémorable : les professeurs de la Faculté de médecine s'y trouvaient assemblés pour exprimer au collègue, qui avait été leur maitre à tous et qui se retirait encore en pleine vigueur, semblait-il, dans le repos de l'éméritat, les regrets qu'ils éprouvaient de ce départ inattendu. Et le maitre,

touché jusqu'aux larmes de l'affection respectueuse dont il se sentait enveloppé, oublieux de tous les autres titres qui la lui avaient attirée, ne se glorifiait que d'un seul : il était fier de pouvoir accepter le témoignage de notre attachement parce que — disait-il — sa mémoire ne lui reprochait, dans aucune circonstance de sa vie, ni un geste ni une parole dont aucun de nous eût pu jamais s'attrister.

Ne fallait-il pas rappeler ce souvenir pour l'âme exquise qu'il révèle? et quels plus eloquents témoignages de la valeur d'un professeur évoquer, que l'enthousiasme de ses disciples et la vénération de ses collègues?

* * *

Nous n'avons pas ici l'espace qu'il faudrait pour exposer, comme elle le mérite, l'œuvre du savant et de l'écrivain : elle est immense — rien que l'énoncé de ses publications occupe cinq pages de la *Bibliographie universitaire* — et, ne pouvant pas étudier dans ses détails l'imposant édifice auquel il a attaché son nom, nous devons nous borner à en rappeler succintement les plus belles lignes.

Lefebvre a rencontré le choléra dans ses trois agressions de 1848, de 1854 et de 1865 — et les autres fléaux contagieux, tous les jours de sa carrière de médecin. Il pouvait parler de la lutte contre ces redoutables dévastateurs avec l'autorité des chefs qui se sont trouvés dans le feu des batailles et il l'a fait sans relâche, avec une compétence partout reconnue : à l'Académie, dans dix rapports; au Journal des Sciences médicales de Louvain, dans de longs articles; à la Conférence sanitaire de Vienne, dans les Congrès, au Conseil supérieur d'hygiène.

En 1869 le pays s'émut des phénomènes extraordinaires que présentait une jeune fille de Bois-d'Haine au point que l'autorité religieuse dut se préoccuper de l'événement : elle chargea le professeur de Louvain de l'étudier. Un des chefs de l'école positiviste en Allemagne avait dit : « supercherie ou miracle » s'exposant, comme tous les poseurs de dilemmes boiteux, à se voir démontrer qu'il n'y avait, peut-être, ni l'un ni l'autre. Lefebvre réduisit à néant l'hypothèse de la fraude. Il était trop réservé pour conclure au miracle — qui ne répugnait d'ailleurs aucunement à son esprit — mais il affirmait que dans l'état actuel de la science, il était impossible de donner des faits une explication adéquate.

La Commission déléguée par l'Académie de médecine, de son côté, fit les mêmes constatations, mais, pas plus que lui, ne parvint à fournir l'interprétation scientifique des phénomènes établis. Il y a une trentaine

d'années de celà, et l'on n'avait pas alors les lumières qui sont venues depuis jeter quelque jour dans les régions mystérieuses des cérébrations, où abondent encore les hypothèses, ces champignons des caves noires.

Dans les dernières années un nouveau prodigue se serait ajouté aux autres et, cierge brûlant sans se consumer, *Louise Lateau* aurait vécu sans se nourrir et sans perdre de poids. Le phénomène de l'inédie — qui eût été décisif — n'a pas été établi.

Quoique la raison voie mieux une force intelligente qu'une force aveugle à l'origine des choses, on n'affirme pas sa croyance en l'Être capable de créer les lois de la nature — et, par conséquent, capable aussi de les suspendre quand il lui plaît — sans exciter le rire de certains « naturistes » : écoutons Lefebvre planant au-dessus des sarcasmes :

« Il règne dans le monde un double préjugé : les uns s'imaginent que l'Église est sans cesse en quête de nouvelles révélations et de nouveaux miracles; les autres pensent qu'elle est trop prudente aujourd'hui pour affirmer encore des faits de l'ordre surnaturel en face d'une génération sceptique et railleuse. Les uns et les autres connaissent mal l'Église. La vérité est fille du ciel; quand elle descend parmi les hommes, qu'elle soit populaire et triomphante ou qu'elle soit humble et méprisée, l'Église l'accueille toujours, hôtesse divine, et l'entoure de ses tendresses et de ses respects. D'un autre côté, elle n'a que faire de miracles apocryphes ou de merveilles suspectes, elle ne se sent aucune complaisance pour l'erreur et quand elle la rencontre, fût-elle couverte du masque de la religion, elle la dénonce, sans colère comme sans pitié. »

Dans son étude sur les *mariages consanguins* l'apologiste n'a-t-il pas entraîné le physiologue à une conclusion trop absolue? La répugnance de l'Église pour ces unions, dont cependant nous descendons tous, date d'une époque déjà lointaine, où elle était motivée par les circonstances; mais les circonstances ont changé et l'opposition de Rome est à présent si réduite qu'il suffit d'une demande pour la lever. Il n'y a plus de règle générale quand il y a trop d'exceptions : aux statistiques *contre*, on peut en opposer *pour*, peut-être tout aussi suggestives, et s'il est vrai que les tares ou les vices se transmettent par les greffes trop rapprochées, n'en est-il pas de même pour les qualités ou les vertus? Les races s'abatardissent ou s'améliorent dans des conditions aujourd'hui assez bien connues et, devant un cas particulier, les qualités des contractants valent plus qu'une formule générale pour éclairer le praticien consulté sur les contingences futures.

La *Folie paralytique* est une déchéance presque particulière à notre temps : les énergies nerveuses, tendues à l'extrême par la fièvre de plus en plus intense de la vie moderne, fouettées par les alcools, stupéfiées par le tabac, brûlées par la débauche, se détraquent comme les machines sous trop forte pression. La prophylaxie des catastrophes est tout entière dans le refrènement des emportements à toute vitesse ou dans une conception et un usage de la vie plus conforme à la morale chrétienne.

Cette étude du professeur de psychiâtrie, si remarquable par l'élévation de la pensée, la solidité du fonds et le charme de l'exposition, souleva à l'Académie de médecine une longue et très vive controverse, qui s'égara sur le terrain religieux, et devint ainsi l'occasion de cette fière profession de Foi : « Si l'Académie de médecine sortant de ses traditions, entend discuter désormais des questions étrangères à ses débats, je redemanderai la parole... Lorsqu'elle m'a fait l'honneur de m'appeler dans son sein, je n'ai jamais songé à déposer à la porte de cette enceinte mes convictions religieuses, comme on dépose au vestiaire un manteau, qui n'est pas de mise dans un salon... Les nations modernes ont rougi de Dieu et, selon une inéluctable parole, Dieu rougira à son tour de ceux qui ont rougi de lui, peuples et individus... Il détourne sa face de la nation qui le renie, il relève sa main qui la soutenait encore, et elle glisse, entraînée par le poids même de sa corruption, dans cet abîme de boue, d'orgueil, de sensualisme et de décrépitude qu'on pourrait appeler « la folie paralytique des peuples ».

Des *Établissements charitables des États romains,* M. G. de Cadoudal a écrit, dans la *Revue économique chrétienne :* « De toutes les défenses qui ont été publiées en réponse aux attaques contre le Gouvernement pontifical, voici peut-être une des plus heureuses et des plus péremptoires. »

Nous empruntons au panégyrique de M. le Dr L. Gallez, cette analyse d'une conférence de Lefebvre sur *Certaines maladies de notre temps.* « Dans un style fleuri, entraînant... vous faites entendre aux jeunes gens le langage élevé et parfois sévère de l'expérience. Vous leur indiquez le traitement de la *paresse*, en règlant l'emploi du temps et des loisirs : vous leur rappelez que le travail, ce châtiment qui pèsera toujours sur notre race, est en même temps la loi de l'humanité et que ce n'est qu'en s'y soumettant qu'ils obtiendront en cette vie, le seul bonheur exempt de mécomptes. Vous leur montrez dans le *sensualisme,* ce triomphe de la matière qu'enfante presque fatalement la paresse, la

cause de toutes les décadences, décadence des nations et décadence des individus. Vous leur montrez combien la *mélancolie* est une maladie de notre siècle, pour ne parler que de cette variété dont la cause réside dans l'usure de la sensibilité, soit par la précocité et l'abus de toutes les jouissances physiques, soit par le désenchantement et la désespérance que créent l'incroyance et l'orgueil. Puis, dans un dernier chapitre, vous exhortez vos auditeurs à se mettre au-dessus de cette autre maladie morale, la *faiblesse* et à confesser hautement et publiquement les vérités éternelles acceptées et conservées avec amour dans le cœur. »

Quel merveilleux petit livre que les *Lettres posthumes du Dr Stéphane* (1)! et quelle prestigieuse dextérité de pinceau il fallait pour dépeindre — afin de le guérir et sans faire monter le rouge aux fronts chastes — un vice devant lequel les Anges du Ciel se voilent la face de leurs ailes! Supposez le sujet dans des mains vulgaires, il est abominable, selon l'expression de l'Ecriture : dans les mains de Lefebvre, il s'épure; ce sont de sains et vivifiants rayons de soleil qu'il répand sur les fanges et, du fumier, c'est une blanche fleur de lys qui surgit!

Le même art de prêcher la chasteté sans alarmer la pudeur des purs, ni même offenser le goût des puristes, se retrouve dans *le mariage et l'hérédité normale et pathologique* (2) : la plume de Lefebvre, comme celle du cygne, sait traverser les mares sans ternir sa candeur innée.

« Nous ne devons permettre à nos pensées, a-t-il écrit, de paraitre en déshabillé, ne fût-ce que dans notre for intérieur, comme nous ne permettons pas à nos filles de se montrer dans une tenue négligée, même dans le sanctuaire domestique. » C'est, sans doute, dans cette habitude de dignité du penser qu'il a trouvé l'exquise délicatesse du dire, qui caractérise le Dr Stéphane, et cette élégance personnelle d'expression qui nous charme dans tous ses écrits comme dans tous ses discours et qui a arraché à son collègue M. Masoin, cette exclamation : « Le grand médecin que nous pleurons fut un orateur et un écrivain incomparable : j'en appelle à ceux qui l'ont entendu dans les beaux jours de sa carrière, alors qu'il nous tenait haletants et ravis sous le charme de sa parole; j'en appelle à ceux qui liront ses discours, ses

(1) La 5e édition est de 1885.

(2) Conférence donnée à la Société scientifique de Bruxelles, en octobre 1878 et publiée sous le titre : *Le père, la mère et l'enfant.* La 3e édition est de 1884.

causeries, ses conférences, ses livres, tout ce qui sortait de sa plume d'or ! »

* * *

Le P. Thirion, S. J. — qui a mis tout son cœur à retracer la physionomie aimée de cet homme de science et de bien « plus digne encore d'admiration dans le rayonnement de ses vertus que par l'éclat de ses talents » (1) — nous avertit que : « Les œuvres du professeur Lefebvre ne donnent qu'une idée imparfaite de sa valeur et laissent dans l'ombre les plus beaux traits de sa physionomie. Pour les mettre en lumière, il faut suivre le médecin au lit du malade et le patriarche à son foyer. »

Au premier feuillet de mon cours de *Déontologie médicale*, j'ai mis ces lignes : « J'écris le nom de mon père en tête de ces pages consacrées au *Devoir professionnel ;* j'aurais pu y retracer sa vie : il n'en est pas de plus digne d'être proposée comme modèle aux jeunes médecins et, mieux que les dissertations, les exemples entraînent. » A côté du nom de L. Hubert, j'aurais pu placer celui de Lefebvre : les deux hommes par leur caractère ont également honoré la profession.

La médecine telle que Lefebvre la concevait à la noblesse du sacerdoce : il l'a exercée sacerdotalement, avec la dignité, la générosité et l'entière abnégation de soi des hommes qui s'élèvent plus haut que la foule parce qu'ils ont placé plus haut leur idéal.

« Il fit, dit le R. P. Thirion, de la pratique médicale, une vertu évangélique. » Et ce que le médecin chrétien doit être, il ne l'a seulement pas montré par sa vie, il l'a, à différentes reprises, excellemment exprimé. « Bruno — a-t-il écrit — tu railles la médecine de son impuissance et tu prétends que c'est en désespoir de cause que j'invoque pour toi les secours de la religion. Je ne comprends pas ces écoles qui voudraient restreindre toutes les ressources de la médecine à l'officine d'un pharmacien. Le médecin ne doit-il pas traiter l'homme tout entier ? Or, qu'est-ce que l'homme ? C'est un esprit créé pour le ciel, mais pour y arriver il doit traverser la terre en chevauchant sur une espèce de bête de somme qu'on appelle le corps. Les maladies de cet être double ont une double origine : tantôt elles procèdent de la bête, et c'est à elle qu'il faut adresser les remèdes ; d'autres fois c'est l'âme qui est malade la première, et sa souffrance retombe sur le corps. Alors, Bruno, par où faut-il commencer le traitement ? par en haut ou par en bas ? N'est-ce

(1) *Revue des questions scientifiques*, 3e série, t. II, octobre 1902.

pas l'âme qu'il faut traiter, même pour guérir le corps? » Et à ses élèves il disait : « Faites d'abord provision de sciences... si un jour un de vos semblables venait à périr dans vos mains parce que vous avez ignoré quelqu'une des ressources de la médecine moderne, son ombre vous poursuivrait comme un cauchemar.

» Formez-vous à l'éloquence... elle vous sera nécessaire aujourd'hui pour réveiller une vitalité défaillante en appelant les forces de l'âme au service du corps, demain pour faire accepter les suprêmes ressources du fer et du feu, tous les jours, pour charmer en quelque sorte, les douleurs trop nombreuses encore que nous sommes impuissants à guérir. Mais la science, même quand elle est servie par le bien dire, ne suffit pas au médecin, car c'est le cœur plus que l'esprit qui fait le médecin et l'orateur. Faites-vous donc un cœur doux et miséricordieux?...

» Faites-vous un cœur courageux et patient.., le médecin ne s'appartient plus; c'est un exproprié, exproprié de son temps et de sa liberté; il est devenu le serviteur des serviteurs de tous...

» Faites-vous un cœur dévoué et intrépide : si votre cœur est religieux il sera charitable et dévoué...

» Permettez-moi de vous dire ma pensée entière : il vous faudra le véritable amour du prochain dans toute sa force, j'allais dire dans tout son héroïsme. La philanthropie ne suffit pas toujours, il faut la charité, c'est-à-dire cet amour du prochain qui s'alimente au foyer des purs et forts amours, a l'amour de Dieu. Dieu me garde de tomber ici dans l'exagération et l'injustice! Je connais des hommes doués d'une âme vraiment humaine, c'est-à-dire miséricordieuse, qui pratiquent honorablement et utilement notre art sans puiser leurs inspirations au-dessus des horizons terrestres : je les admire, mais je les plains, car la médecine ainsi comprise est, à mon avis, un des plus ingrats métiers qui puissent incomber à une créature humaine. Si, au contraire, vous vous inspirez de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, la médecine, c'est-à-dire le ministère des souffrances, est, après le sacerdoce, le plus consolant, le plus sublime des ministères. »

Des âmes imbues de ces généreux sentiments se dégage, naturellement, une bienfaisance qui n'a pas besoin de l'applaudissement des hommes pour rayonner et que même leurs ingratitudes ne parviennent pas à rebuter.

La vraie bonté est la plus forte des attirances et l'estime et les sympathies universelles, comme l'aiguille aimantée vers le pôle, forcément,

devaient se tourner vers cette généreuse personnification de la science et du dévouement. Aussi, à nul médecin plus fidèlement et avec plus de perspicacité et de justice qu'à Lefebvre, ne s'est attachée la confiance publique. Tous les praticiens du pays, aux heures difficiles, se sont toujours empressés d'appeler à leur aide le clinicien clairvoyant et le maître de thérapeutique, que sa grande renommée laissait modeste et toujours aimablement confraternel — et, d'autre part, les souffrants, dès le premier abord, subissaient l'ascendant de cette nature douce et forte et, avec une confiance presque religieuse, s'attachaient à ces mains qu'ils sentaient aussi compatissantes que pleines d'inépuisables ressources.

Les appels venant de tous les points du pays obligeaient cet élu de la profession à voyager sans trève : il se reposait de revenir d'Ostende en repartant pour Arlon, se dépensant sans compter, et il fallait que ses nerfs fussent d'acier pour résister au surmenage intellectuel et physique qu'il leur imposait chaque jour. Mais la fatigue est chose relative et la généreuse vaillance de Lefebvre parut ne la connaître jamais.

Il n'y a pas en Belgique de ville ou de bourgade où il n'ait été apporter une guérison, un soulagement ou une espérance et où son nom ne demeure à jamais béni !

* * *

Le médecin que se disputait la clientèle riche savait s'arracher à elle en faveur de ceux qu'il appelait ses meilleurs clients, ses amis les pauvres. Il avait bien le cœur du bon Samaritain, le jeune étudiant, qui a fondé à Louvain la première conférence belge de St-Vincent de Paul — et le professeur que ni la fatigue des travaux scientifiques ni les exigences d'une innombrable clientèle n'ont jamais empêché d'être le membre le plus zélé de la conférence qu'il préside. C'est à la Société de St-Vincent qu'il prononce ses plus touchants discours et c'est pour elle que d'un pas allourdi par les ans, il fera ses dernières sorties. Dans ce milieu charitable, son cœur se dilate et s'épanche en d'infinies tendresses : « Voyez, dit-il — la Povidence : se borne-t-elle à faire mûrir le seigle de l'indigent et à faire blanchir le chaume qui couvrira sa cabane ? Non, elle envoie l'hirondelle gazouiller sur son toit ; elle fait lever ses plus belles fleurs dans le pot qui lui sert de jardin ; elle lui donne, comme au riche, de blonds enfants dont le premier cri remue les entrailles et dont le premier sourire est une fête. Enfants du Père

Céleste, imitez votre Père; semez quelques joies dans la vie du pauvre et quelques fleurs sur son chemin. »

« La charité mit une merveilleuse unité dans cette longue et noble vie » a dit M. le sénateur Roberti; elle en a été la constante inspiratrice et elle en est le plus pur éclat.

Des fenêtres de la demeure de Lefebvre la vue s'étend sur le parc public dont les grands arbres ombragent la statue élevée au P. Damien et les yeux du médecin que les contagions européennes ont épargné, ont dû souvent saluer d'un fraternel sourire l'image de cet autre héros de la charité.

* * *

Nous arrivons au terme de cette rapide notice, découragé de n'avoir produit qu'une faible esquisse où il aurait fallu les saisissantes réviviscences d'âme des grands portraits flamands. Lefebvre est au bout de sa lumineuse et bienfaisante carrière; son soleil va descendre doucement sous notre horizon; et nous laissons aux mains pieuses de son ami le R. P. Thirion le soin de décrire son paisible et consolant couchant.

« Au moment où il abandonnait l'enseignement, dans l'admirable sérénité de ses 77 ans, il ignorait encore les atteintes de la vieillesse. Elle attendait pour le toucher qu'il fût rendu tout entier à l'amitié dévouée des siens. Au premier contact de sa main glacée, le pieux vieillard accourut au collège de la Compagnie de Jésus à Louvain et demanda à y faire une retraite. Ce ne fut heureusement qu'un présage lointain et pendant plusieurs années encore il conserva la sereine activité des devoirs du foyer et de l'amitié.

» Peu à peu cependant le voile jeté par l'âge sur son existence se fit de plus en plus épais et ne laissa plus voir dans la démarche, la voix, le regard, que son ombre. Dans ce corps brisé où la sève de la vie s'épuisait lentement, l'âme toutefois restait vigoureuse : si la mémoire de l'intelligence s'obscurcissait, celle du cœur semblait s'aviver.

» Quand il sentit qu'il touchait au terme, il fit ce qu'il avait si souvent conseillé : il demanda et reçut, avec calme et une touchante piété, les derniers sacrements des chrétiens, puis il s'endormit d'un sommeil paisible qui n'était plus celui de la vie mais qui n'était pas encore celui de la mort. Il ne se réveilla, ça et là, que pour remercier et sourire encore une fois.

» Rassasié de jours, entouré des soins pieux de ses enfants, soutenu par les prières de ses trois fils prêtres, il passa ainsi les der-

nières heures de son existence et expira doucement dans la soirée du 24 juillet 1902. »

Au bord de la Meuse, sur la verdoyante colline qui domine les toits du village de Sclayn, Lefebvre s'était construit une maison de campagne — comme s'il eût dû connaître des heures de repos! — et il avait élevé une chapelle, où ses trois fils prêtres disent la messe sur les tombeaux de la famille. C'est dans la crypte de ce sanctuaire, qu'attendant les gloires de la résurrection, reposent ses restes, à côté de ceux de l'épouse et des quatre enfants dont son cœur portait le deuil.

De nombreux amis leur ont fait jusque là une escorte d'honneur et le fidèle témoin de sa vie, l'ancien compagnon des jours douloureux et des jours ensoleillés, Mgr Lamy, a prononcé l'oraison funèbre du grand défunt, récité les dernières prières qui implorent la paix, et entonné le chant, triomphal par les espérances qu'il affirme, des funérailles chrétiennes : *In paradisum te ducant Angeli!*

Dr Eugène Hubert,
de la Faculté de Médecine.

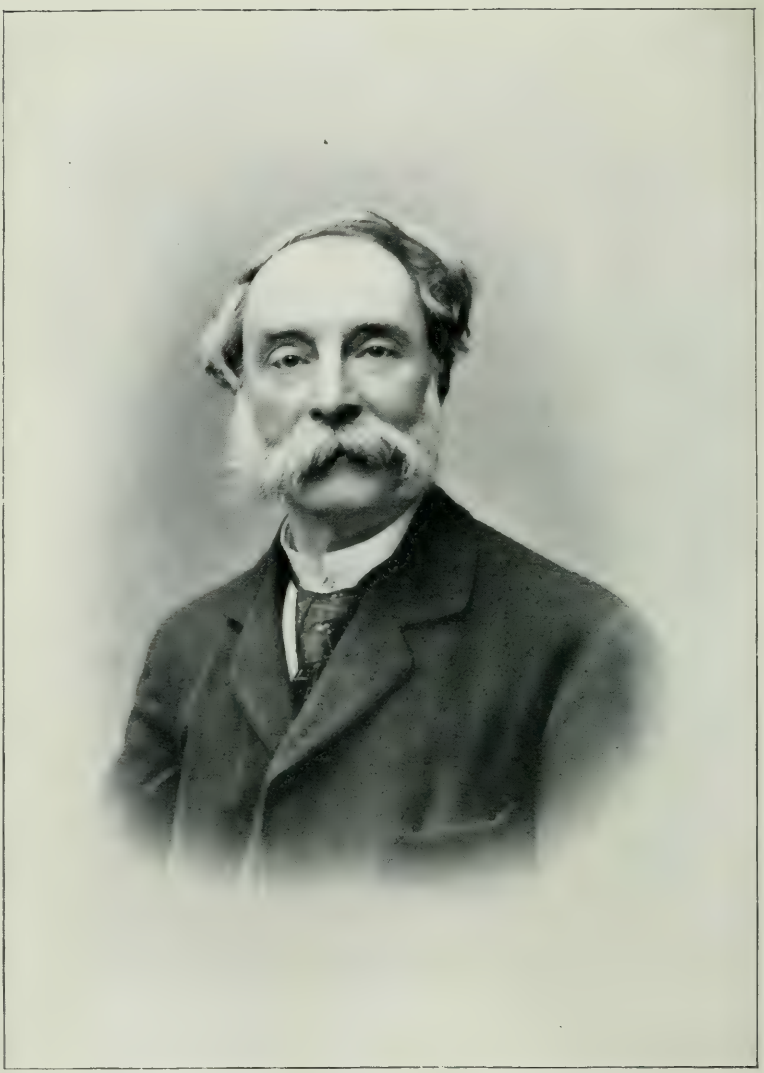

CHARLES DE LA VALLÉE POUSSIN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

ÉLOGE FUNÈBRE

de C.-L.-J.-X. de la VALLÉE POUSSIN, prononcé le 25 mai 1903, en la salle des Promotions, par F. KAISIN, professeur à la Faculté des Sciences.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Lorsque m'a été dévolue la mission de retracer, devant le corps académique, la vie et les travaux de mon vénéré maître, la crainte m'a d'abord saisi d'être trop en-dessous de cette tâche, et de rendre trop imparfaitement en mes paroles, la grande figure du disparu.

Mais il émanait de sa personne un tel charme, que son souvenir est vivant dans cette assemblée, et ses œuvres scientifiques, vastes et solides, ont une éloquence qui vaut mieux que tous les discours; aussi bien me sera-t-il laisé, quelle que soit l'insuffisance de mes éloges, en vous parlant de son caractère, de répondre aux sentiments de vos cœurs, en vous retraçant ses travaux, de me trouver en accord avec vos esprits.

Charles Louis Joseph Xavier de la Vallée Poussin naquit le 6 avril 1827, à Namur.

Son père était officier français fixé en Belgique depuis son mariage. Par sa mère Ch. de la Vallée descendait de la vieille race des de Cauwer dont il ne devait « ni dans l'accomplissement de ses devoirs, ni dans » ses affections, démentir un instant l'énergique devise, *non frigide sed* » *fervide; non froidement mais ardemment* » (1).

La première éducation qu'il reçut au foyer familial avait laissé à son caractère une empreinte ineffaçable. Il en gardait pieusement le souvenir attendri, attribuant à cette première formation de son cœur et de son intelligence, une influence heureuse, en quelque sorte protectrice, qui avait pénétré toute sa vie.

Il fit ses humanités à Namur, au collège N.-D. de la Paix, où son pas-

(1) Ch. de la Vallée Poussin. Eloge funebre de Ph. Gilbert, *Revue Générale*, mars 1892.

sage ne laissa que d'heureux souvenirs : La droiture de son caractère, le sentiment profond qu'il avait de ses devoirs lui valurent toutes les estimes, les admirables qualités de son cœur et de son esprit lui attirèrent irrésistiblement les affections.

Au sortir du collège, il se crut appelé à suivre, comme son père, la carrière des armes savantes, et se rendit à Paris pour s'y préparer à l'École polytechnique : mais la Providence lui ménageait d'autres voies. Il fut bientôt amené à renoncer aux études entreprises dans ce but, et donna libre carrière à l'attrait puissant qui le portait vers la Philosophie et la littérature. Il consacra des lors dix années de sa vie à l'étude des sujets les plus divers, s'attaquant aux problèmes passionnants de la philosophie contemporaine et aux questions alors les plus vivement débattues de l'apologétique, tout en suivant avec un vif intérêt et une compétence indiscutable, le grand mouvement scientifique de cette époque.

Il s'acquit de la sorte la magnifique culture philosophique et littéraire en même temps que l'étonnante variété de connaissances qui faisaient de lui un des esprits les plus ornés et les plus complets de son temps.

Sa belle intelligence le mettait d'ailleurs en mesure de pénétrer profondément dans les diverses branches du savoir humain. Sa compétence s'étendit presque sans limite, et parmi les nombreux écrits qu'il nous laisse, si tous sont d'un esprit sagace, prudent à choisir les bases de ses raisonnements, sûr dans ses appréciations, irréprochablement logique et clair dans ses déductions, la plupart sont d'un lettré fin et délicat, plusieurs d'un philosophe éclairé ef profond.

Il ne se mit pourtant à écrire qu'en 1857, sur les instances de ses amis, Léon de Monge en particulier. Son premier article fut une étude sur l'ouvrage de Flourens *la Vie et l'Intelligence*.

Il s'y révélait critique de marque, pénétrant les idées de l'auteur jusqu'aux nuances les plus délicates : « Vous avez, » lui écrivit celui-ci, « dans votre excellent article, parfaitement saisi et parfaitement exprimé la marche de mes idées; rien ne touche plus un auteur que le suffrage d'un juge compétent. Un tel suffrage est à la fois une récompense et un encouragement. »

Il m'a été donné de parcourir une volumineuse correspondance échangée entre Ch. de la Vallée et nombre d'auteurs illustres dont il avait jugé les œuvres : de Quatrefages, d'Omalius, Barrande, le comte de Marcellus, pour n'en citer que quelques-uns. Tous sont unanimes à témoigner de sa clairvoyance et de son irréprochable équité de critique.

Cinq années se passèrent pendant lesquelles, dans les colonnes de la *Belgique*, de la *Revue Belge et Etrangère*, du *Journal de Bruxelles* et de la *Revue Catholique*, Ch. de la Vallée Poussin aborda successivement les questions philosophiques ou scientifiques les plus controversées, celles surtout dont il semblait qu'on pût se prévaloir pour battre en brèche les principes et la Foi catholique, dont il s'était constitué l'ardent défenseur. Ses études sur le *Viviparisme et la génération spontanée*, sur les *Derniers inédits de Descartes et de Leibnitz*, sur *Châteaubriand et son temps*, sur un *Essai de religion au XIXe siècle* et vingt autres articles sortis de sa plume élégante et sûre, auraient suffi à le mettre en place honorable parmi les beaux esprits de notre siècle. Mais ce ne fut pour ainsi dire que les prolégomènes de son œuvre scientifique. Il eut l'heureuse fortune de rencontrer un savant dont la clairvoyance eut tôt fait de l'estimer à sa juste valeur, et qui très vite en fit son disciple de prédilection. D'Omalius d'Halloy l'initia aux méthodes de la géologie, lui servant de mentor au début et assistant bientôt, avec une joie dont témoignent ses lettres, à l'épanouissement rapide des admirables talents de son élève.

Et lorsque en 1865, par suite du décès de M. Martens, la chaire de minéralogie et de géologie devint vacante à l'Université, la recommandation de l'illustre fondateur de la Géologie Belge décida du sort de Ch. de la Vallée Poussin. Nommé par NN. SS. les Evêques à la chaire de minéralogie et de géologie, il se consacra désormais tout entier à ces sciences, sur le développement desquelles dans notre pays, il exerça plus tard une influence si heureuse.

La chaire des sciences minérales n'avait eu jusque là qu'une importance plutôt secondaire : les grandes découvertes faites dans ces domaines étaient pour la plupart entièrement inconnues il n'y a guère plus d'un siècle.

Le magnifique essor imprimé aux études géologiques par l'admirable génération de savants parmi lesquels la Belgique s'honore de compter d'Omalius et Dumont devait modifier profondément cet état de choses. La création à l'Université catholique, en 1865 de l'École des mines, vint donner à l'enseignement des sciences minérales une importance pratique de tout premier ordre. Au nouveau titulaire s'imposait la tâche de l'organiser, et de maintenir, dans le domaine de ces sciences neuves et encore fécondes en surprises, le bon renom de notre *Alma Mater*.

On peut dire de lui qu'il fut le créateur de l'enseignement de la géologie à Louvain. Il s'y donna corps et âme, avec toute l'énergie et

la capacité de travail qui étaient son partage, faisant dès ses débuts, des leçons qui le classèrent de prime abord parmi nos maîtres les plus appréciés.

Il se rendit compte, en commençant de l'importance de la pratique des matières qu'il devait enseigner, et cette pensée lui fit instituer dès l'origine de sa carrière professorale, les excursions géologiques, au cours desquelles sa parole convaincue et entraînante, tirant une force nouvelle des faits qu'il mettait sous les yeux de ses élèves, ouvrait à ceux-ci des horizons nouveaux et insoupçonnés, et inspirait à bon nombre d'entre eux pour la Science de la Terre, un zèle qui devenait sa récompense.

C'est dans cette même pensée qu'il mit tous ses efforts à constituer à l'Université des collections qui missent les élèves à même de se familiariser avec les innombrables aspects que peuvent offrir les masses minérales. Les séries d'échantillons possédées jusqu'alors par l'Université étaient bien incomplètes, et leur ordonnance en bien des endroits surannée.

Ch. de la Vallée s'établit des journées entières dans les locaux qui devaient recevoir le Musée actuel, s'y livrant avec ardeur au travail pénible et ingrat de la détermination des espèces : l'exiguïté des ressources mises à sa disposition par les budgets, jointe aux circonstances défavorables dans lesquelles il se trouvait, étant le seul conservateur et même préparateur de son Musée, l'empêcha d'étendre celui-ci comme il l'eût souhaité. Il dut se borner à rassembler des collections purement minéralogiques (et à ce point de vue il a doté l'Université d'un Musée vraiment riche) et des collections de roches belges, dont une grande partie n'eut d'autre véhicule que ses épaules.

Un précieux appoint lui survint heureusement dans le don que lui firent pour l'Université M. André Dumont, notre éminent collègue, et M. Jean Dumont à leur sortie de nos Ecoles spéciales, de la collection complète des roches belges amassées par notre grand géologue André Dumont.

MM. de la Vallée Poussin fils viennent d'enrichir à leur tour le Musée de l'Université en lui offrant les collections privées et les instruments de leur père, ainsi que toute la série des préparations microscopiques qui ont servi à ses travaux.

Il me semble voir, dans l'association de ces deux noms, André Dumont et Ch. de la Vallée Poussin un patronage d'excellente augure pour l'avenir des institutions dont mon vénéré maître a été le fondateur.

Les difficultés d'une organisation qu'il voulait d'un premier coup si complète et qu'il fit si consciencieuse, l'empêchèrent, malgré les instances d'Omalius, non d'effectuer des travaux personnels, mais d'en affermir suffisamment les bases et les conclusions pour les livrer au jugement du monde savant. Sa correspondance avec d'Omalius mentionne plusieurs mémoires qui ne furent pas publiés, et contient de la part de l'illustre géologue, des appréciations qui nous font vivement regretter leur disparition.

Ce fut seulement en 1874 que parut le premier travail original de Ch. de la Vallée : le mémoire écrit en collaboration avec M. Renard, en réponse à une question mise au concours par l'Académie des Sciences de Belgique.

Il s'agissait de « faire connaître notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes ou considérées comme telles, de la Belgique et de l'Ardenne française ». La réponse envoyée à l'Académie portait en exergue une devise qui caractérise nettement l'esprit et la portée de l'œuvre accomplie : « Quo exactius introspicies ipsas corporum partes, eo minus de origine dubitabis. » (Leibnitz protogäa).

Les méthodes pratiquées dans l'étude des roches, avaient fait des progrès inespérés depuis l'application faite, en 1858, par Sorby du microscope polarisant, à l'étude des roches taillées en lames minces.

D'importants travaux, effectués surtout en Allemagne par Zirkel, Vom Rath, Rosenbusch, von Lasaulx et Lossen, avaient étendu considérablement le domaine des connaissances acquises sur les roches cristallines.

Mais ces études avaient principalement porté sur des roches relativement récentes, basaltes ou trachytes analogues en bon nombre de points aux roches volcaniques modernes, dont la formation peut être fort bien connue. Les roches cristallines anciennes, associées aux terrains Silurien et Cambrien, point ou presque point encore étudiées, gardaient, comme le disent très justement les auteurs, leur *privilège d'obscurité*.

Non seulement, en effet, l'étude du mode d'origine de ces roches, situées au milieu de terrains très anciens, dont les éléments ont subi un métamorphisme intense, offre à chaque pas des difficultés insoupçonnées, mais leurs éléments lithologiques eux-mêmes, altérés ou modifiés profondément par des actions postérieures, présentent lorsqu'on tente de les déterminer, des obscurités et des incertitudes qui en eussent effrayé nombre d'autres, moins persévérants. Toutes les

roches plutoniennes ou réputées telles de Belgique et des Ardennes françaises furent étudiées : les diorites quartzifères de Quenast, Lessines, du champ St-Véron, les Gabbros de Hozémont et de Grand-Pré, les Porphyroïdes de Fauquez, Rebecq-Rognon, Pitet, Steenkuyp et Monstreux, les Arkoses, les Eurites et même certaines roches trouvées en cailloux dans les poudingues de Bousalle et de Burnot; en France les roches amphiboliques de l'Ardenne, et les porphyroïdes de Mairus, de Laifour et de Revin.

Parfaitement au courant de l'historique et de la littérature des questions qu'ils traitaient, les auteurs faisaient preuve, dans l'examen des multiples problèmes rencontrés, d'une parfaite connaissance des sciences minérales en même temps que d'une sûreté d'observation et de déduction qui ne le cédaient en rien aux œuvres des maitres étrangers.

Quoiqu'incomplet lorsqu'il fut présenté à l'Académie, le mémoire établissait bon nombre de résultats d'une importance capitale : et l'exposé clair, méthodique et précis en même temps que très détaillé, des procédés de reconnaissance et d'étude des éléments, donnait une valeur hautement appréciée à cette œuvre, qui était vraimeut la première de ce genre qui eût paru en langue française. Les rapports des commissaires compétents, de même que les critiques publiées par les principales revues furent, on ne peut plus élogieux, et leurs auteurs classés parmi les maitres de la science.

Sans pouvoir faire ici l'analyse détaillée du mémoire, qu'il me soit permis d'en mentionner brièvement les résultats essetiels.

L'étude microscopique patiente et minutieuse qu'avaient faite les auteurs des roches cristallines de nos contrées les conduisit à se séparer en plusieurs points de leurs devanciers, d'Omalius et Dumont : jointe aux données fournies par la stratigraphie des gisements, cette étude leur montra qu'un bon nombre de roches, réputées alors éruptives étaient en réalité le produit d'une vraie sédimentation, dont un intense métamorphisme n'avait pas réussi à voiler les signes indiscutables. La nature clastique de certains porphyroïdes, ceux de Fauquet, Rebecq et Petit par exemple, fut parfaitement mise en lumière par la clairvoyante étude que firent les auteurs des cristaux fragmentés, « véritables ruines de cristaux » comme ils les nomment très justement.

On peut citer comme modèle l'étude microscopique de certains éléments, comme le quartz de Quenast dont la description fournit aux auteurs une des plus belles pages de leur livre.

Ce quartz renferme de nombreuses inclusions, cavités minuscules remplies d'un liquide récelant souvent une bulle gazeuse, parfois même un cristal cubique. Le contenu de ces enclaves, dont les dimensions se mesurent en millièmes de millimètres fut soumis à l'analyse spectrale, qui mit en évidence la présence du sodium. Le quartz, finement pulvérisé et traité par l'eau chimiquement pure donnait une solution que l'azotate d'argent rendait opalscente. Les cubes étaient donc des cristaux de sel marin et le liquide une solution saturée.

La mesure des rapports entre la masse du dissolvant et la masse du corps dissous permet, grâce aux lois de solubilité, de calculer la température à laquelle s'est formée l'enclave : et la connaissance de la température entraîne à son tour la connaissance de la pression nécessaire pour empêcher la vaporisation complète de l'eau. On obtint ainsi les valeurs minima de 307° et 87 athmosphères, données entièrement nouvelles et précieuses malgré leur nature approximative.

Un travail joignant à une description morphologique complète, les données d'une observation tellement délicate, était bien près d'être parfait. Aussi l'Académie, encore qu'il fut inachevée, en décida-t-elle l'impression, après l'avoir couronné, en émettant le vœu de voir leurs auteurs poursuivre et compléter leurs recherches.

Ce vœu devait être largement comblé. Dès 1876 était remis à l'Académie un nouveau mémoire, destiné à remplacer la description des roches françaises restée à l'état d'esquisse et contenant non seulement la belle étude des roches ardennaises qui figure dans la publication de l'Académie, mais encore un précieux appoint à la série d'observations déjà faites sur les roches belges, notamment les *gabbros de Grand-Pré*, les *porphyroïdes de Monstreux* et les *eurites de Grand-Manil, de Nivelles et d'Enghien*.

Puis vinrent successivement, en 1875 un mémoire sur la diorite quartzifère du champ St-Véron et en 1885 un mémoire sur les porphyres de Bierghes.

En 1885 parut également une défense des opinions émises en 1876 sur l'origine des roches amphiboliques et porphyriques de l'Ardenne française. Ces roches avaient été, dans le premier mémoire, considérées comme contemporaines des sédiments cambriens, avec lesquelles elles paraissent en concordance parfaite. MM. von Lasaulx et Lehman les tenaient pour intrusives, l'intrusion s'étant faite entre des bancs déjà redressés. von Lasaulx appuya ses vues d'arguments insuffisants et la défense fut victorieuse. Il s'agissait bien cependant de roches intrusives, mais il était réservé à Ch. de la Vallée de l'établir lui-même.

En 1895, une excursion faite avec les élèves de l'Université lui fit reconnaître des faits dont ressortait à l'évidence le bien fondé, au moins pour quelques formations, des opinions et des critiques des lithologistes allemands. Il s'empressa avec la conscience et la rigoureuse probité scientifique qui étaient siennes, de faire connaître à l'Académie le résultat de ces nouvelles observations.

* * *

La série, longue et déjà si importante des œuvres dues à la collaboration de Ch. de la Vallée et de M. Renard, s'augmenta en 1896, d'un mémoire sur les tufs kératophyriques de la Méhaigne. Le terme porphyroïde qui avait d'abord été appliqué à ces roches était remplacé par la dénomination de tufs kératophyriques suggérée aux auteurs par une connaissance plus approfondie de la structure lithologique, des conditions de gisement et de l'origine probable de ces formations. Les éléments sont ceux des kératophyres ; mais tandis que les roches comprises sous ce nom sont franchement effusives, les tufs de la Méhaigne sont indubitablement clastiques.

Faut-il chercher leur origine dans la désagrégation de masses kératophyriques préexistantes, ou bien dans l'accumulation de produits volcaniques projetés directement dans la mer et s'y étalant en couches après un triage des éléments suivant leur densité?

L'étude, très fouillée et abondamment documentée des roches et de leur gisement amena les savants auteurs à voir, dans les couches inférieures, à éléments plus gros et mieux cristallisés, le produit de la désagrégation d'un porphyre quartzifère; tandis que les couches supérieures, formées d'esquilles vitreuses, devaient être attribuées à la projection directe dans la mer silurienne, de matières très analogues aux cendres des volcans actuels.

Il devait donc exister, à l'époque où se formaient ces couches, « un centre volcanique avec son appareil complet de roches effusives solidifiées et de couches de tuf. Ce centre ne devait pas être éloigné de la mer et tout paraît indiquer qu'il doit avoir été situé vers l'ouest ou le sud-ouest des gisements actuels » (1).

Ce travail, dernier fruit d'une collaboration qui avait duré plus de vingt années, donne une parfaite mesure du talent d'observation et de

(1) Ch. de la Vallée Poussin et Renard. *Les tufs kératophyriques de la Méhaigne.* Mémoires couronnés de l'Académie royale, tome LIV.

la profonde science des auteurs. Tout en décrivant minutieusement la structure microscopique de la roche et de ses éléments, ils se montrent stratigraphes accomplis, démêlant sans effort les multiples données de ces problèmes si ardus, et présentant au lecteur, non une description simplement fidèle, mais une vraie reconstitution des faits, une grandiose évocation des paysages de l'époque.

Mais nous devons à Ch. de la Vallée en ces mêmes matières, des travaux exclusivement personnels, qui ne le cèdent en rien aux précédents.

Il reconnut la nature purement sédimentaire des porphyroïdes, et fournit pour certains d'entre eux, des arguments péremptoires tirés de la paléontologie.

Dans une importante étude des Eurites ou Rhyolites anciennes de Grand-Manil, il établit au sujet de nombreux points restés obscurs, des conclusions solidement appuyées dont voici les principales : Dumont, M. G. Dewalque, Delesse et plusieurs savants français avaient cru voir, dans ce gisement célèbre, de grands cristaux d'orthose donnant à la roche un aspect bréchiferme. M. de la Vallée montra, par la structure microscopique des parties considérées comme cristallines, qu'elles sont en réalité des fragments de roche semblable à la pâte, rhyolitique, fluidale ou sphérolitique.

Les bancs schisteux de la partie sud sont reconnus nettement éruptifs, et non, comme on l'avait cru, d'origine sédimentaire et métamorphisés.

Enfin la roche est intrusive par rapport aux couches siluriennes situées au nord du massif.

Son mémoire sur les Eurites de Nivelles et des environs contient une très belle étude du dynamométamorphisme, et conclut à la contemporanéité des rhyolithes anciennes et des terrains schisteux.

Et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir mis en lumière la part d'erreurs qui s'étaient introduites dans les idées admises jusqu'alors sur la carbonifère.

Les vues de M. Ed. Dupont, bien qu'illustrées d'une vaste série d'observations, semblent avoir été en partie le résultat d'opinions préconçues qui avaient amené leur auteur à méconnaître parfois l'évidente signification des faits stratigraphiques qu'il décrivait.

M. de la Vallée, après une étude personnelle, longue et consciencieuse ramena les esprits à une saine interprétation des faits observés. Dirigeant en 1888 l'excursion de la Société géologique de Belgique à Dinant

et Hastière, il mit sous les yeux de ses confrères une série de faits dont la conclusion évidente était, de l'avis unanime des géologues présents, qu'il fallait abandonner complètement la théorie, célèbre à ses heures, des lacunes et des chenaux profonds.

Parmi les roches Waulsortiennes dont les rapports latéraux avec d'autres couches étaient visibles, les unes étaient manifestement reconnues Tournaisienes, les autres Viséennes, au sens attaché à ces termes par la classification de M. Dupont.

Une note publiée en 1891 dans le *Bulletin de la Société géologique,* sur les rapports des étages Tournaisien, Viséen et Waulsortien de M. Dupont, vint en fournissant une série de preuves nouvelles et non moins péremptoires, préciser les situations et compléter la ruine de théories jusque là incontestées. Les conclusions de cette note étaient en substance :

D'abord, les dépôts à ranger dans le type Waulsortien, pour leurs caractères lithologiques aussi bien que pour leurs fossiles, se sont produits dans la mer carboniférienne de Dinant, *dès* le Tournaisien inférieur de M. Dupont.

Ensuite, les lacunes apparentes qui s'accusent dans plusieurs coupes du pays à la base des roches Waulsortiennes ne dépendent pas d'une transgression mutuelle des étages et n'impliquent aucun hiatus de sédimentation, mais doivent être attribuées à la variété de dépôts d'ailleurs synchroniques.

Enfin, les dépôts de type Waulsortien qui ont continué de s'opérer après le dépôt du calcaire d'Yvoir et du Tournaisien supérieur de M. Dupont furent simultanés, et les roches si différentes de ces deux divisions correspondent à des faciès épisodiques.

La cause était entendue; restaient il est vrai plusieurs problèmes à résoudre, un certain nombre de faits anormaux à interpréter, mais le paradoxe géologique avait disparu, faisant place à une base solide, sur laquelle de nouvelles théories, plus satisfaisantes, pouvaient s'élever.

Ce ne fut pas seulement au calcaire carbonifère que s'étendit en matière de géologie stratigraphique l'activité de Ch. de la Vallée. Fondateur et plusieurs fois président de la Société géologique de Belgique, membre de la Société géologique de France et de la Société scientifique de Bruxelles, il donna aux divers recueils publiés par chacune de ces savantes compagnies des travaux nombreux et hautement appréciés : sur le dévonien d'Andenelle, par exemple, sur le dévonien de Chaudfontaine et

d'Esneux, et sur les terrains plus récents des environs de Fauquemont et d'Anvers.

Il faut en outre le ranger parmi les savants qui les premiers reconnurent l'importance du rang qui revient à la géographie physique parmi les sciences ayant trait à l'étude de la terre. On trouve dans ses travaux, dès 1875, des chapitres qui sont des modèles de reconstitutions paléogéographiques : notamment ceux que lui suggèrent à propos de la géographie des temps pliocènes, l'examen micrographique d'un caillou trouvé à Anvers, et à propos de la géographie des terrains belges les plus anciens, l'examen des cristaux de Quartz de Nil St-Vincent. Mais en 1885 et en 1886, parurent sur la genèse de la vallée de la Meuse, deux études que l'on peut, à juste titre, considérer comme vraiment magistrales.

« Comment la Meuse a-t-elle pu, par les gorges tortueuses de Laifour et de Revin, entamer et traverser les terrains ardoisiers de Rocroy? » Telle est la question que se pose l'auteur, et qu'il résout en reconstituant l'orographie de l'Ardenne à la fin des temps tertiaires. « C'était » alors, dit-il, une plaine basse, voisine de la mer, et dont la pente » était sans doute vers le nord : l'approfondissement de la vallée s'ex- » plique par un soulèvement continu et progressif, qui tout en donnant » naissance à l'orographie actuelle, aurait été assez lent pour ne jamais » offrir au fleuve de barrière infranchissable. »

Cette étude fit l'objet d'une lecture, ou conférence faite à la Société géologique en 1885. On y trouve dans tout son éclat, le remarquable talent de conférencier que possédait Ch. de la Vallée Poussin. Notre illustre collègue M. Louis Henry, dans les pages éloquentes et émues que lui inspirait naguère à l'éloge du disparu, une amitié vieille de près de quarante ans, écrit à ce sujet : « Il savait tant de choses, et il » les savait si bien! Dans sa langue d'une correction pleine d'élégance » et de force, on reconnaissait et on retrouvait le littérateur d'autrefois.

« Et il lisait bien, lisant comme on lit à l'Académie, celle de France » évidemment, lorsqu'on y lit bien. »

J'ai cité la lecture qu'il fit sur la vallée de la Meuse. Nous possédons de lui dans ce genre différents articles : *sur les excavations naturelles du Colorado, sur les principes de la cristallographie, sur le Darwinisme et la Paléontologie,* enfin et surtout cette admirable conférence faite à la Société scientifique de Bruxelles, sur *la certitude en géologie.*

« Il faudrait, a écrit M. Henry, la citer tout entière, tant elle abonde en aperçus profonds éclatants de lumière et de vérité. »

En voici les dernières lignes :

« D'après cela, le Dieu que nous adorons a ouvert beaucoup plus anciennement qu'on ne pensait, je veux dire il y a des milliers d'années déjà, le concert immortel des merveilles créées... Si j'osais indiquer une conséquence de l'antiquité de la matière et de la préparation si longue de l'univers visible, j'insisterais sur l'efficacité que Dieu semble avoir communiquée aux causes secondes pour la réalisation de ses volontés souveraines. Les temps sont longs, les cycles sont immenses; parce que beaucoup de choses se développent sous l'empire des lois générales et que les phases successives du plan divin procèdent jusqu'à un certain point les unes des autres, par l'entrecroisement nécessaire des activités créées. C'est pourquoi les forces qui maintiennent la conservation du monde sont en grande partie les mêmes forces qui l'ont développé dès son origine et qui l'ont perfectionné.

» Autrefois on imaginait l'univers sorti des mains de Dieu a peu près tel que nous le voyons. Il me semble que l'état de choses enseigné par la géologie donne une idée plus haute de la grandeur, de la toute puissance et de la prévoyante sagesse du Créateur, si, comme le dit le bon sens, c'est à l'œuvre qu'on mesure l'ouvrier. »

Je me suis borné jusqu'ici, Messieurs, à vous retracer le côté purement scientifique de la vie de mon vénéré maître. Mais en dehors de ses travaux savants, il rendit à notre pays d'éminents services qui lui en assurent la reconnaissance.

Il eut à remplir un rôle important dont il s'acquitta tout à son honneur, dans la confection de l'excellente carte géologique qui fait de notre pays l'égal des plus favorisés en matière scientifique.

Elevé dès la constitution du nouveau service géologique à la vice-présidence du conseil de direction de la carte, il exerça, par son érudition étendue et profonde, par la haute autorité que lui donnaient ses œuvres, par l'estime et le respect qu'inspiraient sa personne, l'influence la plus heureuse, notamment dans l'élaboration de la légende.

Dans une autre sphère, lors de la réorganisation des études supérieures, en 1876, il contribua à la suppression des cours à certificat, et fit introduire, en place de la minéralogie dans l'enseignement des sciences, un cours plus complet de géologie, et plus tard, en 1890, de géographie physique.

De nombreuses distinctions vinrent lui témoigner l'estime et la gratitude de ses contemporains, et du gouvernement du pays qu'il avait fait sien et si noblement servi.

En 1876, après l'apparition de son premier mémoire sur les roches cristallines, la faculté des sciences de Louvain lui conféra le titre de docteur ès sciences « *Honoris causa* », saisissant avec empressement cette occasion de lui exprimer ses sentiments d'estime et de profonde sympathie.

En 1885 l'Académie l'élut associé, en 1888 le Roi le fit chevalier, et en 1897 officier de son ordre. Enfin, par son élévation à la vice-présidence du Conseil de direction de la carte, conseil dont le directeur général des mines est, de droit, président, Ch. de la Vallée avait atteint la plus haute situation officielle à laquelle un géologue puisse aspirer dans notre pays.

Ne devons-nous d'ailleurs pas lui compter comme un beau titre de gloire, la formation de plus de trente générations d'étudiants aujourd'hui disséminés dans toutes les contrées, qui ont appris les principes de l'histoire du globe à son école. Et quelle école, Messieurs!

S'il savait donner de la vie même à ses leçons de minéralogie, ses cours de géologie devenaient souvent des conférences attachantes, dont la forme toujours pure et correcte, souvent animée d'un souffle de vraie éloquence, tenait l'auditoire sous le charme. Il semble qu'on entende revivre sa voix lorsqu'on relit ces lignes que j'emprunte au discours qu'il adressait en 1879, à ses élèves et ses amis qui lui offraient son portrait : « Nous avons extrait des entrailles mêmes de pierre, les documents qui nous servent de preuve, nous les avons épelés et nous en avons cherché le sens. Nos yeux alors se sont ouverts, et ils ont entrevu les abîmes d'un passé au prix duquel la durée des temps historiques n'est qu'un terme insignifiant !

» En supputant l'interminable succession des bancs rocheux faits en partie de polypiers et de coquilles entassées et répondant à autant d'époques antérieures, en contemplant cette œuvre d'incommensurable durée, Messieurs, sans doute comprimes-nous mieux la grandeur de la création et celle du Créateur qui préparait de si loin le théâtre où il nous a placés pour un jour.

» Peut-être aussi comprimes-nous mieux la noblesse naturelle de l'homme, doué de ce regard intérieur qui porte si avant dans l'espace et le temps. Car bien que le spectacle dont je vous parle inspire d'abord une certaine mélancolie, en faisant ressortir le néant de notre existence

éphémère, bien que notre vie entière disparaisse comme un point devant l'antiquité des terrains quartzo-schisteux de l'Ardenne, l'impression qui suit est opposée à la première; on relève la tête, au milieu de cette nature immense qui ne nous connait pas et que nous pouvons connaître pendant le court instant qu'il nous est donné de la voir : Et l'on se prend à penser, comme Pascal, que l'homme est plus grand que le monde. »

Ajouterai-je, à cet éloge de son enseignement, l'éloge du dévoûment et de la bienveillance à toute épreuve qu'il montrait à ses élèves?

Dirai-je qu'à l'Université, comme à l'Académie, comme dans les sociétés savantes, comme dans toutes les circonstances de sa vie, l'estime et la sympathie, disons mieux, l'affection de tous ceux qui l'ont connu lui étaient irrésistiblement acquises?

Je ne pourrais rendre que trop imparfaitement le charme de ses admirables vertus, et mes louanges n'ajouteraient certes rien à l'impression profonde qu'ont laissée en nous les exemples de sa vie, à l'immensité des regrets que nous a causés sa perte inopinée.

Inopinée et surprenante, car rien dans l'extérieur de Ch. de la Vallée Poussin, n'annonçait que sa fin fut prochaine : nerveux, alerte, entrainé aux exercices physiques comme il l'était, on l'eût cru destiné à fournir une carrière encore longue.

Mais une nature aussi délicatement sensible que la sienne, devait subir profondément le contre coup des douleurs morales ressenties. Il avait épousé, en 1864 demoiselle Euphémie de Monge, vicomtesse de Franeau, et cette union, il se plaisait à le répéter, « ne lui avait jamais donné que des joies » : la mort inattendue de cette épouse tendrement aimée vint lui porter un premier et terrible coup. Ses sentiments si parfaitement chrétiens lui firent accepter l'épreuve, et la vive affection dont l'entouraient les siens lui fut une consolation précieuse; mais il semble que dès ce moment les fatigues d'une existence toute de travail commencèrent de s'appesantir sur lui.

Un autre chagrin, moins profond à première vue, mais qui, au témoignage de ses amis, impressionna tout aussi vivement son âme croyante et charitable, vint dans ces derniers temps l'affaiblir davantage. Le mal dont il avait ressenti de légères atteintes et qui devait l'emporter prit le dessus : au cours d'une visite qu'il faisait à son fils à Bruxelles il fut frappé une première fois de façon inquiétante, et après une alternative de rétablissements partiels, suivis de rechutes de plus en plus graves,

il s'endormit du sommeil du juste, entouré des secours et des consolations que l'Eglise prodigue à ses enfants.

Il nous laisse une œuvre dont le temps n'effacera pas la grandeur, et le bien qu'ont fait dans ce monde son inépuisable charité et son attachement à toutes les nobles causes, sa foi ardente et sa piété éclairée, lui auront préparé dans l'autre la seule récompense qu'il eût jamais désirée.

Et il me semble que je ne saurais mieux terminer cet hommage rendu à sa mémoire qu'en disant de lui ce qu'il écrivait en 1892 de Philippe Gilbert :

« Il est mort avant le temps, pour nous qui l'aimions plutôt que pour lui, car il est mort plein d'œuvres et l'on peut mourir quand on a tourné vers Dieu et sa gloire, les forces et les talents qu'il nous a donnés. »

Fêtes du XXVe anniversaire de l'Institut Agronomique de l'Université catholique de Louvain.

Les fêtes ont commencé le 23 mai 1903, à dix heures, par la visite de l'Institut Carnoy.

A dix heures trois quarts, aux Halles universitaires, avait lieu la séance solennelle commémorative. Ont pris successivement la parole Mgr le Recteur, au nom de l'Université; M. le comte Vilain XIIII, au nom de l'Association des anciens élèves, et M. le professeur Leplae, président de l'Institut, au nom de ses collègues.

Voici le discours qui a été prononcé par Mgr le Recteur :

« Messieurs,

» Mon premier devoir, à l'inauguration de ces fêtes jubilaires, est de rendre gloire à Dieu, l'auteur de tout bien.

» C'est Lui, disent nos livres saints, qui, abaissant son regard sur la » terre, l'a ornée de ses riches trésors et a couvert le monde de la multi- » tude des êtres vivants; c'est Lui, aussi, qui révèle à l'homme la vertu » des plantes et lui en donne la science, afin qu'il honore le Créateur » dans ses merveilles (1).

» Seul, Il peut assurer à nos entreprises le succès et la stabilité : « La » maison que le Seigneur n'aura point édifiée, vainement la main de » l'homme l'a fait surgir du sol (2).

» Elle entrait bien dans les plans de la divine Providence l'Institution dont nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire. Une pensée de foi et un souffle de patriotisme animaient le zèle scientifique de ses fondateurs; témoin ces paroles prononcées par Mgr Namèche à l'ouverture des nouveaux cours :

« La branche ajoutée à toutes celles que le vieux tronc universitaire » nourrit de sa sève toujours vigoureuse, lui permettra d'abriter sous son » ombre hospitalière une foule plus nombreuse encore de jeunes âmes

(1) Eccli. XVI, 30; XXXVIII, 6.
(2) Ps. CXXVI, 1.

» altérées de la soif du savoir... Il nous avait paru depuis longtemps que » l'enseignement catholique, si riche d'ailleurs, présentait une lacune » dans notre pays, qu'un ensemble d'études s'adressant à cette catégorie » de jeunes gens de la classe aisée destinés à passer leur vie au milieu » des populations de nos campagnes et à exercer sur elles une influence » considérable, serait chose fort désirable....

» Ce serait un très grand bien, à tous les points de vue, d'arrêter » l'émigration des populations rurales vers les villes, où trop souvent » elles ne font que s'amoindrir physiquement et moralement. Or, quel » exemple serait plus propre à les retenir aux champs paternels que » celui des familles opulentes et quel moyen plus efficace d'y retenir » celles-ci elles-mêmes, que de leur en rendre le séjour plus attrayant, » en les initiant à la connaissance pratique des progrès si remarquable- » ment réalisés de nos jours par les sciences agronomiques et en les » mettant à même d'exercer, autour d'elles, un patronage honorablement » et librement accepté? »

» L'Institut Agronomique s'ouvrit au mois d'octobre 1878, avec la collaboration spéciale de MM. les professeurs J. Cartuyvels, qui en fut le premier président, V. Brants, J.-B. Carnoy, A. De Marbaix, C. Helleputte et A. Proost. L'École fut patronée, au début, par un comité d'hommes d'intelligence et d'initiative; parmi eux nous aimons à saluer, avec un sentiment d'admiration reconnaissante, le comte Henri de Mérode, le vicomte Stanislas Vilain XIIII et Léon t'Serstevens. Quelques années plus tard, elle passa sous l'administration exclusive de l'autorité universitaire et fut incorporée à la Faculté des Sciences.

» Fondée dans un intérêt social et religieux, la nouvelle institution devait emprunter au milieu même où elle venait de prendre naissance un caractère strictement scientifique; « greffée sur le vieux tronc universitaire », elle se nourrira de sa sève, vivra de sa vie et se développera de concert avec les autres branches de l'enseignement académique. Ses maitres auront les mêmes titres et occuperont le même rang que leurs collègues des diverses Facultés; ses élèves, tout en recevant une formation spéciale, auront à suivre des cours généraux, à fréquenter des laboratoires, à étudier des collections, comme les étudiants qui se préparent aux grades légaux; comme eux aussi, ils posséderont leurs cercles d'études et leurs bibliothèques; ils subiront, en un mot, le rayonnement de cet intense foyer intellectuel que doit être l'*Alma Mater*. Dans ces conditions, l'enseignement agricole ne saurait se limiter au service des intérêts professionnels; il aura également

pour objet de former de vrais savants, appelés à cultiver la science pour elle-même et capables de la faire progresser.

» Nous inspirant de ces idées et réalisant le plan de notre éminent prédécesseur, nous avons graduellement ouvert les voies aux spécialistes des diverses carrières agricoles, organisé la quatrième année d'études, complété et perfectionné notre outillage scientifique.

» Mais, je crains, Messieurs, d'anticiper sur le discours de M. le Président de l'Institut Agronomique. Avec plus de précision et de compétence, il pourra vous parler des idées maitresses qui nous ont guidés dans l'élaboration de notre programme d'études.

» Je réponds à un besoin de mon cœur en rendant, aujourd'hui, un solennel hommage au zèle éclairé de mes chers collaborateurs, MM. les professeurs de l'Institut Agronomique. En venant vous associer à cette fête, vous avez voulu, Messieurs, honorer leur œuvre. Aucun témoignage ne saurait m'être plus précieux. Si un Recteur d'Université a pour obligation primordiale d'appeler aux chaires académiques des hommes d'un talent supérieur et d'une activité féconde, il doit aussi avoir l'ambition de voir leur science et leur travail estimés à leur juste valeur. Cette estime publique est sa plus belle récompense. Membres fondateurs ou anciens élèves de l'Institut Agronomique, spécialistes de l'enseignement et des industries agricoles, vous êtes nos juges les plus compétents et les plus impartiaux. Merci du puissant encouragement que vous nous apportez aujourd'hui !

» Chaque année, nous apprenons à mieux apprécier l'importance des relations établies entre l'Université, ses anciens élèves et ses dévoués protecteurs. A vous, Messieurs, qui êtes fiers de vous dire les hommes de Louvain, à vous de nous renseigner sur les perfectionnements à introduire dans notre enseignement pour l'adapter aux besoins nouveaux du pays; à vous de nous venir en aide dans la réalisation de ces progrès et de nous seconder dans nos initiatives. Unis par une solidarité de plus en plus effective, nous travaillerons d'un commun accord au développement des institutions scientifiques, économiques et sociales de notre patrie en même temps qu'à la prospérité de l'Université catholique. »

On a visité ensuite, avec le plus vif intérêt, les installations de l'Institut établies rue des Récollets, affectées spécialement aux études agricoles, et dont on a été unanime à admirer l'heureux aménagement, les collections et les musées.

A douze heures et quart, tous les professeurs, les invités et les étu-

diants partaient en train spécial pour Héverlé, où l'on a visité l'école supérieure d'agriculture de M. l'abbé Temmerman et où l'Institut possède des champs d'expérience, ainsi qu'une laiterie expérimentale dirigée par M. le professeur Theunis, etc. Un lunch magnifique y a été servi à une heure, puis on est revenu en ville visiter l'Institut de Zoologie, dirigé par M. le professeur Gilson.

L'après-midi a eu lieu la réunion de l'Association des anciens élèves de l'Institut, relevée par une conférence de M. Maenhaut, sur le congrès d'agriculture de Rome, et une conférence, avec projections de M. Yousep Bey, Portugal, sur la Mésopotamie.

La réception faite le soir par les étudiants actuels aux professeurs et aux « anciens » a été digne de la réputation de l'Institut et des étudiants de Louvain.

Le dimanche 24 mai, a eu lieu la messe solennelle d'actions de grâces à laquelle assistaient Mgr le Recteur, tous les professeurs de l'Institut, de nombreux étudiants et beaucoup d'anciens élèves. Elle fut suivie de la manifestation en l'honneur de M. Proost.

Des discours éloquents ont été prononcés, aux acclamations d'une nombreuse assistance, pour louer les mérites de M. Proost comme savant, comme professeur, comme fonctionnaire, comme homme, par MM. de Moreau, le vicomte Vilain XIIII, Albert Henry, qui a lu le discours que M. De Bruyn, empêché, aurait prononcé; puis M. Proost a répondu avec émotion pour reporter sur l'*Alma Mater*, sur ses chefs, MM. les ministres de Moreau, De Bruyn et van der Bruggen, sur ses collègues, tout l'honneur de la manifestation qui lui est faite. Quand le voile qui recouvrait le buste offert à M. Proost par ses collègues, ses élèves, anciens élèves et amis, est tombé, un tonnerre d'acclamations a salué la figure si expressive de ce maître si savant, de cet ami si aimé et si respecté.

L'œuvre de M. le sculpteur louvaniste Vermeylen a été justement admirée par tous les assistants; la ressemblance est parfaite. M. Proost est vivant dans le bronze, qui fait honneur à l'artiste distingué.

A deux heures, un cordial banquet a réuni tous les participants des fêtes de l'Institut.

LOUIS CHARLES CASARTELLI

LORD BISHOP OF SALFORD

Sacre de
Mgr CASARTELLI, évêque de Salford (Manchester).

Le sacre de Mgr Casartelli, ancien professeur à notre Université, a eu lieu le 21 septembre 1903, en la cathédrale de Saint-Jean à Salford. Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de notre *Alma Mater*, fut invité à la cérémonie; il y assista et fut l'objet de la plus flatteuse distinction de la part du maire de Salford et du lord-maire de Manchester.

Celui-ci invita le nouvel évêque et Mgr le Recteur de Louvain à un lunch, le lendemain du sacre, dans la grande salle des banquets à l'hôtel de ville.

Le lord-maire porta des toasts à S. M. le roi d'Angleterre, à l'archevêque de Westminster, récemment élu, qu'il avait invité à bénir la table, puis au *Right. Rev. Dr Casartelli,* évêque de Salford.

Le journal protestant, le *Manchester Guardian,* décrit en ces termes la cérémonie du sacre :

« Voici la première fois qu'un fils de Manchester est appelé au siège épiscopal de Salford. La cérémonie du sacre de Mgr Casartelli fut particulièrement remarquable. Le nom de cet évêque est depuis longtemps connu à Manchester et dans tout le diocèse. Fils d'un industriel de Manchester, il commença son éducation à l'École catholique de Salford et la continua à l'Université de Louvain. Après de brillantes études au collège et à cette Université, il revint à Salford et fut ordonné prêtre.

Bientôt il fut nommé professeur au Collège de Saint-Bède. Comme professeur et plus tard recteur de ce collège, la renommée de Mgr Casartelli s'étendit au loin, et sa nomination comme évêque de Salford fut partout acclamée comme un choix particulièrement heureux. Son élection dans le diocèse fut reçue avec enthousiasme.

Cette satisfaction s'est manifestée dans l'affluence extraordinaire de monde qui remplissait la grande église, lors du sacre, et dans l'ardeur avec laquelle les plus humbles se pressaient sur le passage de l'évêque, et enfin dans la façon cordiale dont le clergé vint lui rendre hommage.

Une circonstance heureuse fut celle de la présence, comme consé-

crateur, de l'archevêque de Westminster, Mgr Bourne. Celui-ci fut le condisciple du nouvel évêque à Ushaw et à Louvain.

La cérémonie du sacre fut vraiment magnifique; par sa grandeur et sa solennité, elle ne toucha pas seulement ceux qui partagent la foi à laquelle on doit l'inspiration de ces rites si imposants.

Les assistants de Mgr Bourne furent les évêques de Liverpool et Shrewsbury; les autres prélats présents étaient les évêques de Menevia, de Clifton, de Nottingham et d'Emmaüs.

La cérémonie commença par l'entrée processionnelle du clergé séculier, ensuite des membres des divers ordres religieux résidant à Salford : les Franciscains, les Dominicains, les Carmes, les Passionnistes, les Bénédictins; enfin le nouvel évêque, entouré du prélat consécrateur et des assistants.

Après la cérémonie du sacre, l'évêque de Salford, assis sur son trône, reçut les hommages du clergé. Dans les rangs de celui-ci, nous avons remarqué Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain, venu de Belgique pour assister au sacre épiscopal d'un des anciens membres de son corps professoral.

Nous avons remarqué aussi la présence du lord-maire de Manchester et du maire de Salford qui, avec plusieurs membres des diverses corporations, ont représenté au sacre les deux municipalités.

Après la cérémonie religieuse, un *lunch* eut lieu au *Town hall* de Salford. Le nouvel évêque présidait, ayant à sa droite l'archevêque de Westminster, et à sa gauche le maire de Salford. Tous les prélats étaient également présents, ainsi que d'autres membres du clergé supérieur.

L'évêque de Salford proposa d'abord un toast au Pape et au Roi, et parla de la joie avec laquelle les catholiques du monde entier ont appris la visite du roi Edouard VII au Pape Léon XIII, pendant son dernier séjour à Rome. — La santé de l'évêque de Salford fut proposée par l'archevêque de Westminster et accueillie par de vifs applaudissements; Mgr Bourne rappela l'ancienne amitié qui l'unissait au nouvel évêque. — L'évêque de Salford, en remerciant, mentionna les nombreux messages de félicitations qu'il avait reçus d'amis d'Angleterre et d'ailleurs, de catholiques et aussi de non-catholiques.

Le toast « aux Evêques d'Angleterre » fut porté par M. Hickey; — réponse par les évêques de Liverpool et de Clifton. — Enfin, après un toast au maire de Salford et au lord-maire de Manchester, le chanoine Corbishley proposa un toast « à nos hôtes », auquel répondit Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université de Louvain. »

Le Recteur répondit en félicitant Mgr Casartelli au nom des Evêques belge et du corps académique. Il exprima le vœu de voir l'évêque de Salford manifester envers la science le haut intérêt qui l'avait distingué jadis comme étudiant et comme professeur à Louvain. « Le prestige du savant, dit-il, ajoutera à l'autorité de sa parole apostolique, et l'Eglise d'Angleterre, j'en suis sûr, bénéficiera largement de se voir représentée par un homme de si grand mérite. »

—

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire V
Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université . VI
Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit VII
Calendrier VIII

Première Partie.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université. 3
Corps épiscopal de Belgique 4
Personnel de l'Université 5
Collèges et établissements académiques 24
Programme des cours de l'année académique 1903-1904 35
Docteurs ad honores 109
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1902-1903 109
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université dans les sessions de 1903 . . 116
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines 149
Institut agronomique 156
École supérieure de Brasserie. 160
Statistique des admissions en théologie et en droit canon 161
Statistique des admissions par les jurys d'examen 163
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 165
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 à 1902-1903 167
Inscriptions par Facultés, prises pendant l'année académique 1902-1903 170
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1902-1903 et répartis d'après leur pays d'origine. 171

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 173
Nécrologe 175

Deuxième Partie.

Règlement général de l'Université 179
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 190
Le Séminaire Américain de Louvain 194
Société de Saint-Vincent de Paul 196
Rapport sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul, pendant l'année académique 1902-1903 202
École catholique d'adultes, dirigée par les Étudiants de l'Université catholique 211
Rapport sur les travaux de l'École catholique d'adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1902-1903, présenté au nom du bureau par M. Charles Lefebvre 212
Cercle Industriel 216
Rapport sur les travaux du Cercle Industriel, pendant l'année académique 1902-1903, présenté au nom du bureau par M. Albert Genart, vice-président 217
Conférence d'Économie sociale. 223
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Économie sociale, pendant l'année académique 1902-1903, par M. Renaud de Briey. . . 224
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain 227
Rapport sur les travaux de la Société Médicale pendant l'année 1902-1903, fait au nom de la commission directrice par M. Fritz De Beule, secrétaire 228
Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven 235
Verslag over de werkzaamheden van den Vlaamschen Landbouwkring, gedurende het schooljaar 1902-1903, door den heer J. Essers, schrijver 236
Conférence de Philologie romane. 241
Rapport sur les travaux de la Conférence de Philologie romane, pendant l'année 1902-1903, présenté par M. Aubin de Longueville, secrétaire sortant 242

Société philosophique des Étudiants 249
Rapport sur les travaux de la Société Philosophique des Étudiants (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1902-1903, par M. l'abbé C. Sentroul, secrétaire 250
Société Philosophique. 259
Rapport sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1902-1903, par le secrétaire, comte Eugène de Grünne 260
Cercle Mathématique des Étudiants de l'Université catholique de Louvain 264
Rapport sur les travaux du Cercle Mathématique, présenté par M. M. Alliaume, secrétaire. 265
Rechtsgenootschap der Katholieke Hoogeschool van Leuven . . . 271
Verslag over de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap, gedurende het afgeloopen schooljaar 1902-1903, door M. Georges Cauwe 273
Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten. . 283
Verslag over de werkzaamheden van de Sociale Studiekring en Sprekersbond, gedurende het schooljaar 1902-1903, door den heer Jozef Vanden Eynde 284
Cercle des Électriciens. — Règlements. 291
Cercle des Électriciens 295
Rapport sur les travaux du Cercle des Électriciens par M. Albert Mertens, secrétaire 296
Adoration Eucharistique des Étudiants. 303
Rapport sur l'Adoration Eucharistique des Étudiants pour l'année 1902-1903 304
Societas Philologa Lovaniensis 306
Rapport sur les travaux de la Societas Philologa de l'Université catholique, pendant l'année académique 1902-1903, par M. l'abbé Émile Derume, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant. 307
Conférence d'Histoire 315
Rapport sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1902-1903 316
Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine 322
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1902-1903, présenté par M. Émile Derume, secrétaire sortant 323

Taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT . . 334
Verslag over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het verloopen schooljaar 1902-1903, door den heer Frans Van Cauwelaert, 1en schrijver* 337
Verslag der werkzaamheden van het Genootschap Dr Buter, gedurende het schooljaar 1902-1903 348
Séminaire historique 350
Rapport sur les travaux du Séminaire historique, pendant l'année académique 1902-1903 352

Appendices.

Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 20 octobre 1903, jour de l'ouverture des cours, après la messe du St-Esprit, par Mgr Hebbelynck, Prélat de la Maison de S. S., recteur magnifique de l'Université III
Notice biographique de feu M. le professeur Martens XIX
Le docteur Lefebvre LIX
Éloge funèbre de C.-L.-J.-X. de la Vallée Poussin, prononcé le 25 mai 1903, en la salle des Promotions, par M. F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences LXXIII
Fêtes du XXVe anniversaire de l'Institut Agronomique de l'Université catholique de Louvain LXXXVIII
Sacre de Mgr Casartelli, évêque de Salford (Manchester) . . . XCIII

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1905

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1905

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT
imprimeur de l'Université

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de l'ère chrétienne 1905

L'année 2681 des Olympiades, ou la 1e année de la 671e Olympiade, commence en juillet 1905.

L'année 1322 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le vendredi 18 mars 1904, et l'année 1323 commence le mercredi 8 mars 1905, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1905.

Il y aura, dans l'année, deux éclipses de soleil, une annulaire, une totale et deux éclipses partielles de lune.

I. Éclipse partielle de lune, le 19 février, en partie visible à Louvain.

II. Éclipse annulaire de soleil, le 6 mars, invisible à Louvain.

III. Éclipse partielle de lune, le 15 août, en partie visible à Louvain.

IV. Éclipse totale de soleil, le 30 août, visible à Louvain comme éclipse partielle.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	6	Indiction romaine	3
Épacte	24	Lettre dominicale	A
Cycle solaire	10		

Fêtes mobiles.

Septuagésime	19 février.
Les Cendres.	8 mars.
Pâques	23 avril.
Les Rogations	29, 30 et 31 mai.
L'Ascension.	1 juin.
La Pentecôte	11 juin.
La Sainte Trinité	18 juin.
La Fête-Dieu	22 juin.
Le premier dimanche de l'Avent.	3 décembre.

Commencement des saisons astronomiques en 1905

(Temps officiel).

Printemps,	le 21 mars à 6 h. 58 m.	Automne,	le 23 sept. à 17 h. 30 m.
Été,	le 22 juin à 2 h. 52 m.	Hiver,	le 22 déc. à 12 h. 4 m.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,
A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.		CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	2 45	13 1
2	L.		s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	3 57	13 37
3	M.		ste Geneviève, vierge.	7 48	15 48	5 5	14 18
4	M.		s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 47	15 49	6 8	15 7
5	J.	●	s. Télesphore, pape.	7 47	15 50	7 3	16 2
6	V.		ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 51	7 51	17 2
7	S.		ste Mélanie, vierge.	7 47	15 52	8 31	18 4
8	D.		SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste Gudule, vierge.	7 46	15 53	9 5	19 7
9	L.		s. Marcelin, évêque. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 45	15 54	9 33	20 10
10	M.		s. Agathon, pape. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 45	15 56	9 59	21 12
11	M.		s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 44	15 58	10 22	22 15
12	J.		s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit et de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	7 44	16 0	10 45	23 16
13	V.	☽	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 43	16 1	11 8	—
14	S.		s. Hilaire, docteur, évêque de Poitiers. — *Réunion de l'Ecole Saint-Thomas.*	7 42	16 2	11 32	0 18
15	D.		*Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.	7 42	16 4	11 59	1 22

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	L.	s. Marcel, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 41 —	16 5 —	12 29 —	2 25 —
17	M.	s. Antoine, abbé.	7 40	16 6	13 6	3 29
18	M.	Chaire de s. Pierre à Rome.	7 40	16 8	13 50	4 32
19	J.	s. Canut, martyr, roi de Danemark.	7 39	16 10	14 43	5 32
20	V.	ss. Fabien et Sebastien, martyrs.	7 37	16 11	15 44	6 27
21	S. ☹	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 13	16 54	7 16
22	D.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 15	18 10	7 58
23	L.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 34 —	16 16 —	19 27 —	8 33 —
24	M.	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 33	16 18	20 46	9 6
25	M.	Conversion de s. Paul.	7 32	16 20	22 4	9 36
26	J.	s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 30 — — —	16 22 — — —	23 21 — — —	10 4 — — —
27	V.	s. Jean Chrysostome, évêque et docteur.	7 29	16 24	—	10 34
28	S. ☾	s. Julien, évêque de Cuença.	7 27	16 25	0 35	11 4
29	D.	s. François de Sales, docteur, évêque de Genève.	7 26 —	16 27 —	1 48 —	11 39 —
30	L.	ste Martine, vierge et martyre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 25 — — — —	16 29 — — — —	2 56 — — — —	12 18 — — — —
31	M.	s. Pierre Nolasque, confesseur.	7 23	16 31	4 0	13 3

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 33	4 57	13 55
2	J.	PURIFICATION DE LA TRES SAINTE VIERGE*†.	7 20	16 34	5 46	14 51
		— *Fête patronale de l'Université, Messe*	—	—	—	—
		solennelle en l'église primaire de St-	—	—	—	—
		Pierre, à onze heures. — *Indulgence*	—	—	—	—
		plénière.	—	—	—	—
3	V.	s. Blaise, évêque et martyr.	7 18	16 36	6 28	15 51
4	S. ●	s. André Corsini, evêque; ste Jeanne,	7 17	16 38	7 4	16 53
		reine.	—	—	—	—
5	D.	ste Agathe, vierge et martyre.	7 15	16 39	7 35	17 56
6	L.	ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand,	7 14	16 41	8 2	19 0
		évêque. — *Réunion de la Faculté des*	—	—	—	—
		Sciences.	—	—	—	—
7	M.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac.*	7 12	16 43	8 27	20 2
		de Philosophie et Lettres et de l'Institut	—	—	—	—
		agronomique. — *Examens de sortie de*	—	—	—	—
		l'Institut agronomique.	—	—	—	—
8	M.	s. Jean de Matha, confesseur. — *Réunion*	7 11	16 45	8 49	21 5
		de la Fac. de Médecine.	—	—	—	—
9	J.	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apol-	7 9	16 46	9 12	22 6
		line, vierge et martyre. — *Réunion de*	—	—	—	—
		la Fac. de Droit et de la Commission	—	—	—	—
		de l'École commerciale et consulaire.	—	—	—	—
10	V.	ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la*	7 8	16 48	9 35	23 8
		Fac. de Théologie.	—	—	—	—
11	S.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque. —	7 6	16 50	10 1	—
		Réunion de l'Ecole Saint-Thomas.	—	—	—	—
12	D. ☽	ste Eulalie, vierge et mart.	7 4	16 52	10 29	0 11
13	L.	ste Euphrosine, vierge. — *Réunion du*	7 2	16 54	11 2	1 13
		Conseil rectoral. — *Commencement du*	—	—	—	—
		second semestre académique 1904-1905.	—	—	—	—
14	M.	s. Valentin, prêtre et martyr.	7 0	16 55	11 41	2 15
15	M.	ss. Faustin et Jovite, martyrs.	6 58	16 57	12 28	3 15
16	J.	ste Julienne, vierge.	6 57	16 59	13 24	4 12
17	V.	ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 55	17 0	14 29	5 2

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	S.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 53	17 2	15 42	5 47
19	D. ☺	*Septuagésime*. s. Boniface, évêque de Lausanne.	6 51 —	17 4 —	17 0 —	6 27 —
20	L.	s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 49	17 5	18 20	7 2
21	M.	b. Pépin de Landen.	6 47	17 7	19 42	7 35
22	M.	Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 45	17 9	21 2	8 5
23	J.	s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 43	17 11	22 21	8 34
24	V.	s. Modeste, évêque.	6 41	17 13	23 36	9 6
25	S.	s. Mathias, apôtre.	6 39	17 14	—	9 40
26	D. ☾	*Sexagésime*. ste Walburge, vierge; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 37 —	17 16 —	0 47 —	10 19 —
27	L.	s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.	6 34	17 18	1 53	11 2
28	M.	ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 32	17 20	2 53	11 51

MARS.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 30	17 22	3 44	12 45
2	J.	b. Charles le Bon, comte de Flandre, martyr.	6 28	17 23	4 28	13 44
3	V.	ste Cunégonde, impératrice.	6 26	17 25	5 6	14 45
4	S.	s. Casimir, roi.	6 24	17 26	5 38	15 47
5	D.	*Quinquagésime.* s. Théophile, évêque de Césarée.	6 22	17 28	6 5	16 50
6	L. ●	ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.* — *Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal).*	6 19	17 30	6 30	17 53
7	M.	s. Thomas d'Aquin, docteur.— *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.* — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 17	17 32	6 54	18 55
8	M.	*Les Cendres.* s. Jean de Dieu, confesseur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 15	17 34	7 16	19 56
9	J.	ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit et de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	6 13	17 35	7 39	20 59
10	V.	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 11	17 37	8 4	22 0
11	S.	s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 9	17 38	8 30	23 2
12	D.	*Quadragésime.* s. Grégoire le Grand, pape et docteur. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 7	17 40	9 1	—
13	L.	ste Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 5	17 41	9 37	0 3
14	M. ☽	ste Mathilde, reine.	6 3	17 43	10 18	1 2
15	M.	*Quatre-Temps.* s. Longin, soldat.	6 0	17 45	11 9	1 59
16	J.	ste Eusébie, vierge.	5 58	17 47	12 9	2 51

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
17	V.	*Quatre-Temps* s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 56	17 49	13 16	3 38
18	S.	*Quatre-Temps.* s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.	5 53	17 50	14 30	4 19
19	D.	*Reminiscere.* s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 51	17 52	15 48	4 55
20	L.	s. Wulfran, évêque de Sens.	5 48	17 54	17 10	5 29
21	M. ♋	s. Benoît, abbé.	5 46	17 56	18 32	6 0
22	M.	s. Basile, martyr.	5 44	17 57	19 54	6 31
23	J.	s. Victorien, martyr.	5 42	17 59	21 14	7 3
24	V.	s. Agapet, évêque de Synnade.	5 40	18 0	22 31	7 37
25	S.	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE ✝. s. Hubert, évêque.	5 38	18 2	23 42	8 15
26	D.	*Oculi.* s. Ludger, évêque de Munster.	5 36	18 3	—	8 58
27	L. ☾	s. Rupert, évêque de Worms; s. Jean de Capistran, confesseur.	5 34	18 5	0 46	9 46
28	M.	s. Sixte III, pape.	5 31	18 6	1 41	10 40
29	M.	s. Eustase, abbé.	5 28	18 8	2 28	11 38
30	J.	s. Véron, abbé.	5 26	18 10	3 7	12 39
31	V.	s. Benjamin, martyr.	5 24	18 12	3 41	13 41

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Hugues, abbé.	5 22	18 13	4 10	14 43
2	D.	*Laetare.* s. François de Paule.	5 20	18 15	4 35	15 45
3	L.	s. Richard, évêque de Chicester. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	5 18	18 16	4 59	16 47
4	M. ●	s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	5 16	18 18	5 22	17 49
5	M.	ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*	5 14	18 19	5 44	18 51
6	J.	s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	5 12	18 21	6 8	19 54
7	V.	s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	5 9	18 22	6 34	20 55
8	S.	s. Perpétue, évêque de Tours.—*Réunion de l'Ecole Saint-Thomas.*	5 7	18 24	7 2	21 56
9	D.	*La Passion.* ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 5	18 26	7 37	22 56
10	L.	s. Macaire, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*	5 2	18 27	8 16	23 53
11	M.	s. Léon le Grand, pape.	5 0	18 29	9 2	—
12	M. ☽	s. Jules I, pape.	4 58	18 31	9 56	0 46
13	J.	s. Herménégilde, martyr. — *Réunion de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	4 56	18 32	10 58	1 33
14	V.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Justin, philosophe et martyr; s. Tiburce.	4 53	18 33	12 7	2 14
15	S.	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 51	18 35	13 22	2 51
16	D.	*Rameaux.* s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.	4 49	18 37	14 39	3 24
17	L.	s. Anicet, pape et martyr. — *Commencement des vacances académiques.*	4 48	18 39	16 0	3 56
18	M.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 46	18 40	17 22	4 26
19	M. ☺	s. Léon IX, pape.	4 44	18 42	18 44	4 56

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	J.	*Jeudi-Saint.* ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 41	18 44	20 4	5 30
21	V.	*Vendredi-Saint.* s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.	4 39	18 46	21 21	6 6
22	S.	*Samedi-Saint.* ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 37	18 47	22 31	6 48
23	D.	PAQUES. s. Georges, martyr.	4 35	18 49	23 32	7 35
24	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Fidèle de Sigmaringen.	4 33	18 50	—	8 29
25	M.	s. Marc, évangéliste.	4 31	18 52	0 25	9 27
26	M. ☾	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 29	18 53	1 7	10 29
27	J.	s. Antime, évêque et martyr.	4 28	18 55	1 43	11 31
28	V.	s. Paul de la Croix ; s. Vital, martyr.	4 26	18 56	2 14	12 33
29	S.	s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 24	18 58	2 41	13 37
30	D.	*Quasimodo.* ste Catherine de Sienne, vierge.	4 22	18 59	3 5	14 39

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 20	19 1	3 27	15 41
2	M.	s. Athanase, évêque et docteur.	4 18	19 3	3 50	16 43
3	M.	Invention de la ste Croix ; s. Alexandre.	4 16	19 4	4 12	17 45
4	J. ●	ste Monique, veuve.	4 15	19 6	4 37	18 48
5	V.	s. Pie V, pape.	4 13	19 7	5 5	19 51
6	S.	s. Jean devant la Porte Latine.	4 11	19 8	5 37	20 52
7	D.	*Misericordia*. s. Stanislas, évêque et mart.	4 9	19 10	6 14	21 50
8	L.	Apparition de St Michel.	4 7	19 12	6 58	22 44
9	M.	s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Fin des vacances académiques.*	4 6 —	19 14 —	7 50 —	23 33 —
10	M.	s. Antonin, archevêque de Florence.	4 4	19 15	8 49	—
11	J.	s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	4 3 — —	19 17 — —	9 54 — —	0 16 — —
12	V. ☽	ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 1	19 18	11 4	0 53
13	S.	s. Servais, évêque de Tongres. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts.*	3 59 — — — — — — — — — —	19 20 — — — — — — — — — —	12 19 — — — — — — — — — —	1 26 — — — — — — — — — —
14	D.	*Jubilate.* — Patronage de S. Joseph. s. Boniface, martyr ; s. Pacôme, abbé de Tabennes.	3 58 — —	19 22 — —	13 35 — —	1 57 — —
15	L.	ste Dymphne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	3 56 —	19 23 —	14 54 —	2 26 —
16	M.	s. Jean Népomucène, martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	3 55 — —	19 24 — —	16 15 — —	2 54 — —
17	M.	s. Pascal Baylon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	3 54 —	19 26 —	17 35 —	3 25 —
18	J. ☺	s. Venance, martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	3 52 —	19 27 —	18 54 —	3 58 —

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
19	V.	s. Pierre Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	3 51 —	19 28 —	20 8 —	4 37 —
20	S.	s. Bernardin de Sienne. — *Réunion de l'École St-Thomas.*	3 50 —	19 29 —	21 16 —	5 21 —
21	D.	*Cantate.* ste Itisberge, vierge.	3 49	19 31	22 15	6 13
22	L.	ste Julie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*	3 47 —	19 32 —	23 4 —	7 11 —
23	M.	s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 46	19 34	23 44	8 13
24	M.	N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 35	—	9 17
25	J.	s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 36	0 17	10 21
26	V. ☾	s. Philippe de Néri.	3 43	19 38	0 44	11 24
27	S.	s. Bède, le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 42 —	19 39 —	1 9 —	12 28 —
28	D.	*Vocem.* s. Augustin, archev. de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41 —	19 40 —	1 33 —	13 30 —
29	L.	*Rogations.* s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 41	1 55	14 32
30	M.	*Rogations.* s. Ferdinand III, roi.	3 39	19 42	2 17	15 35
31	M.	*Rogations.* stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 38 —	19 43	2 41 —	16 38 —

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. s. Pamphile, martyr.	3 38	19 44	3 7	17 41
2	V.	ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 37	19 45	3 38	18 44
3	S. ●	ste Clotilde, reine.	3 36	19 47	4 13	19 43
4	D.	*Exaudi.* s. François Caraccioli, confesseur ; s. Optat, évêque de Milève.	3 35	19 48	4 55	20 41
5	L.	s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	3 34	19 49	5 44	21 32
6	M.	s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	3 34	19 50	6 41	22 17
7	M.	s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	3 33	19 50	7 45	22 56
8	J.	s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit et de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	3 33	19 51	8 54	23 31
9	V.	ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	3 32	19 52	10 7	—
10	S. ☽	*Jeûne.* ste Marguerite, reine. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	3 32	19 53	11 21	0 1
11	D.	PENTECOTE. s. Barnabé, apôtre.	3 32	19 53	12 37	0 30
12	L.	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE † . s. Jean de Sahagun.	3 32	19 54	13 55	0 57
13	M.	s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*	3 31	19 55	15 13	1 25
14	M.	*Quatre-Temps.* s. Basile le Grand, archev. de Césarée.	3 30	19 56	16 30	1 57
15	J.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mart.	3 30	19 57	17 46	1 31
16	V.	*Quatre-Temps.* ste Lutgarde, vierge ; s. Jean François Régis.	3 30	19 57	18 57	3 12
17	S. ☺	*Quatre-Temps.* ste Alène, vierge et mart.	3 30	19 57	20 0	3 59
18	D.	LA SAINTE-TRINITÉ. ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 58	20 54	4 54
19	L.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	21 39	5 54
20	M.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 58	22 16	6 58

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	M.	s. Louis de Gonzague.	3 30	19 59	22 47	8 4
22	J.	FÊTE-DIEU* †. s. Paulin, évêque de Nole.	3 31	19 59	23 14	9 10
23	V.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	23 37	10 14
24	S ☾	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	—	11 17
25	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* s. Guillaume, abbé.	3 31 —	19 59 —	0 0 —	12 20 —
26	L.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	0 23	13 22
27	M.	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 32	19 58	0 45	14 24
28	M.	s. Léon II, pape.	3 33	19 58	1 10	15 28
29	J.	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34 —	19 58 —	1 39 —	16 30 —
30	V.	FÊTE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS. ste Adile, vierge.	3 34 —	19 58 —	2 11 —	17 32 —

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	*Jeûne.* s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 58	2 51	18 32
2	D. ●	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. Visitation de la très sainte Vierge.	3 35	19 57	3 37	19 27
3	L.	s. Euloge, martyr.	3 36	19 57	4 32	20 16
4	M.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 57	5 35	20 58
5	M.	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 38	19 56	6 44	21 34
6	J.	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*	3 39	19 56	7 56	22 6
7	V.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt. — *Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 39	19 55	9 11	22 35
8	S.	ste Elisabeth, reine de Portugal.	3 40	19 54	10 27	23 2
9	D. ☽	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 53	11 42	23 30
10	L.	Les sept Frères Martyrs.	3 43	19 53	12 59	23 59
11	M.	s. Pie I, pape. — *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 44	19 52	14 15	—
12	M.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 45	19 51	15 29	0 32
13	J.	s. Anaclet, pape et martyr.	3 46	19 51	16 40	1 8
14	V.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 46	19 50	17 46	1 51
15	S.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 49	18 44	2 42
16	D. ○	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde.	3 48	19 48	19 33	3 39
17	L.	s. Alexis, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 50	19 47	20 13	4 41
18	M.	s. Camille de Lellis.	3 52	19 46	20 47	5 47
19	M.	s. Vincent de Paul.	3 53	19 44	21 15	6 53
20	J.	s. Jérôme Emilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de pas-*	3 54	19 43	21 11	7 58

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		sage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).	— —	— —	— —	— —
21	V.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.* — *Fêtes nationales.*	3 55 — — — —	19 42 — — — —	22 5 — — — —	9 3 — — — —
22	S.	ste Marie-Madeleine.	3 56	19 41	22 26	10 6
23	D.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 40	22 49	11 9
24	L. ☾	ste Christine, vierge et martyre.	3 59	19 39	23 13	12 11
25	M.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	4 0	19 38	23 39	13 13
26	M.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1 —	19 37 —	— —	14 16 —
27	J.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 35	0 10	15 18
28	V.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 4	19 34	0 46	16 18
29	S.	ste Marthe, vierge.	4 6	19 32	1 28	17 15
30	D.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 30	2 19	18 7
31	L.	s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8 —	19 29 —	3 19 —	18 53 —

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	●	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires. — Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 10	19 28	4 26	19 33
2	M.		*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Etienne, pape.	4 11	19 26	5 40	20 7
3	J.		Invention du corps de s. Etienne.	4 13	19 24	6 55	20 39
4	V.		s. Dominique, confesseur.	4 15	19 22	8 13	21 7
5	S.		Notre-Dame-aux-Neiges.	4 16	19 20	9 31	21 35
6	D.		Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 17	19 18	10 49	22 4
7	L.	☽	s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.	4 19	19 17	12 5	22 35
8	M.		s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 15	13 20	23 10
9	M.		s. Romain, martyr.	4 22	19 14	14 31	23 50
10	J.		s. Laurent, martyr.	4 24	19 12	15 37	—
11	V.		s. Géry, évêque de Cambrai.	4 26	19 10	16 36	0 36
12	S.		ste Claire, vierge.	4 27	19 8	17 27	1 30
13	D.		s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 28	19 6	18 10	2 29
14	L.		*Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.	4 30	19 5	18 46	3 32
15	M.	☺	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.	4 31	19 3	19 17	4 38
16	M.		s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 32	19 1	19 44	5 44
17	J.		s. Tibérat, abbé.	4 34	18 59	20 7	6 48
18	V.		s. Joachim; ste Hélène, impératrice.	4 35	18 57	20 30	7 53
19	S.		s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 37	18 56	20 52	8 56
20	D.		s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 39	18 54	21 16	9 58
21	L.		ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 51	21 41	11 0

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
22	M.	s. Timothée, martyr.	4 42	18 49	22 9	12 2
23	M. ☾	s. Philippe Béniti.	4 43	18 47	22 41	13 2
24	J.	s. Barthélemy, apôtre.	4 45	18 45	23 21	14 3
25	V.	s. Louis, roi de France.	4 46	18 43	—	15 1
26	S.	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 47	18 41	0 7	15 55
27	D.	s. Joseph Calasancza.	4 49	18 39	1 2	16 43
28	L.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 37	2 6	17 27
29	M.	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 52	18 35	3 16	18 3
30	M. ●	ste Rose de Lima, vierge.	4 54	18 33	4 33	18 37
31	J.	s. Raymond Nonnat.	4 55	18 30	5 51	19 7

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Gilles, abbé.	4 56	18 28	7 11	19 36
2	S.	s. Etienne, roi de Hongrie.	4 58	18 26	8 31	20 5
3	D.	*ss. Anges Gardiens.* s. Remacle, évêque de Maestricht.	5 0	18 24	9 51	20 37
4	L.	ste Rosalie, vierge.	5 2	18 22	11 8	21 11
5	M.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 4	18 20	12 22	21 50
6	M. ☽	s. Donatien, martyr.	5 5	18 17	13 31	22 34
7	J.	ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425)*.	5 6	18 15	14 32	23 25
8	V.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.	5 8	18 13	15 25	—
9	S.	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 11	16 9	0 22
10	D.	s. Nicolas de Tolentino.	5 11	18 9	16 48	1 24
11	L.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 12	18 6	17 20	2 28
12	M.	s. Guy d'Anderlecht.	5 14	18 3	17 47	3 32
13	M. ☺	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 16	18 1	18 11	4 38
14	J.	Exaltation de la Ste Croix.	5 17	17 59	18 34	5 42
15	V.	s. Nicomède, martyr.	5 19	17 57	18 57	6 45
16	S.	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 20	17 55	19 20	7 48
17	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 22	17 53	19 43	8 50
18	L.	s. Joseph de Cupertino.	5 23	17 50	20 10	9 52
19	M.	s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 24	17 48	20 41	10 53
20	M.	*Quatre-Temps.* s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 26	17 46	21 16	11 53
21	J. ☾	s. Mathieu, apôtre.	5 27	17 44	21 58	12 51
22	V.	*Quatre-Temps.* s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 29	17 42	22 48	13 45
23	S.	*Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et mart.	5 31	17 39	23 46	14 34
24	D.	Notre-Dame de la Merci.	5 33	17 37	—	15 18
25	L.	s. Firmin.	5 34	17 35	0 53	15 57

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
26	M.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 36	17 33	2 5	16 32
27	M.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 30	3 21	17 4
28	J. ●	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 28	4 42	17 34
29	V.	s. Michel, archange.	5 40	17 26	6 4	18 3
30	S.	s. Jérôme, docteur.	5 41	17 23	7 26	18 35

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTE	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Remi; s. Bavon, patron de Gand.	5 43	17 21	8 47	19 8
2	L.	s. Léger, évêque d'Autun. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	5 45	17 19	10 6	19 45
3	M.	s. Gérard, abbé.	5 47	17 17	11 19	20 29
4	M.	s. François d'Assise. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades non légaux). — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 48	17 15	12 25	21 20
5	J. ☽	s. Placide, martyr.	5 50	17 13	13 22	22 16
6	V.	s. Brunon, confesseur.	5 52	17 11	14 10	23 17
7	S.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	5 54	17 8	14 50	—
8	D.	ste Brigitte, veuve.	5 55	17 5	15 23	0 21
9	L.	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 57	17 3	15 52	1 25
10	M.	s. François de Borgia.	5 58	17 1	16 16	2 29
11	M.	s. Gommaire, patron de Lierre.	6 0	16 59	16 38	3 33
12	J.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 57	17 1	4 36
13	V. ☉	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 3	16 55	17 24	5 39
14	S.	s. Calixte, pape et martyr.	6 4	16 52	17 47	6 42
15	D.	ste Thérèse, vierge.	6 6	16 50	18 12	7 44
16	L.	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recense-*	6 8	16 48	18 41	8 45

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		ments se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 28 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.	— — —	— — —	— — —	— — —
17	M.	ste Hedwige, veuve.—*Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1905-1906.*	6 10 — — —	16 46 — — —	19 14 — — —	9 45 — — —
18	M.	s. Luc, évangéliste.	6 11	16 44	19 53	10 44
19	J.	s. Pierre d'Alcantara.	6 13	16 43	20 40	11 39
20	V.	s. Jean de Kenti.	6 14	16 41	21 33	12 29
21	S. ☾	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 16	16 39	22 34	13 14
22	D.	s. Mellon, évêque.	6 18	16 36	23 42	13 54
23	L.	s. Ignace, patriarche de Constantinople. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	6 20	16 34 —	— —	14 29 —
24	M.	s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 22 — —	16 32 — —	0 55 — —	15 1 — —
25	M.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 23 — —	16 30 — —	2 11 — —	15 30 — —
26	J.	s. Evariste, pape et martyr. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie. — Réunion de la Fac. de Droit et de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	6 25 — — —	16 29 — — —	3 31 — — —	15 59 — — —
27	V.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 27 —	16 27 —	4 54 —	16 28 —
28	S. ●	ss. Simon et Jude, apôtres. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général, art. 6.)—*Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 28 — — — — —	16 24 — — — — —	6 17 — — — — —	17 1 — — — — —

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
29	D.	ste Ermelinde, vierge.	6 30	16 22	7 39	17 37
30	L.	s. Feuillen, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 32	16 20	8 58	18 20
31	M.	*Jeûne.* s. Quentin, martyr.	6 34	16 19	10 11	19 8

NOVEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 17	11 14	20 4
2	J.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 37	16 16	12 7	21 5
3	V.	s. Hubert, évêque de Liége.	6 39	16 14	12 50	22 10
4	S. ☽	s. Charles Borromée, archev. de Milan.	6 40	16 12	13 26	23 15
		— INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.	—	—	—	—
		— *Indulgence plénière.*	—	—	—	—
5	D.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. —	6 42	16 11	13 56	—
		Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.	—	—	—	—
6	L.	s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*	6 43	16 9	14 22	0 21
7	M.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 45	16 7	14 45	1 25
8	M.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 47	16 6	15 7	2 29
9	J.	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit et de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	6 49	16 4	15 30	3 31
10	V.	s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 51	16 2	15 52	4 34
11	S.	s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 53	16 1	16 16	5 36
12	D. ☺	s. Liévin, évêque et martyr.	6 54	15 59	16 43	6 37
13	L.	s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 56	15 58	17 15	7 39

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
14	M.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.	6 57	15 57	17 52	8 39
15	M.	ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le Roi* LÉOPOLD II.	6 59	15 56	18 36	9 36
16	J.	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 1	15 54	19 26	10 28
17	V.	s. Grégoire le Thaumaturge.	7 3	15 52	20 24	11 15
18	S.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 5	15 51	21 29	11 55
19	D.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 6	15 50	22 37	12 31
20	L. ☾	s. Félix de Valois.	7 8	15 49	23 50	13 2
21	M.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 9	15 48	—	13 31
22	M.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 11	15 47	1 6	13 58
23	J.	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 46	2 24	14 26
24	V.	s. Jean de la Croix.	7 13	15 45	3 45	14 56
25	S.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 45	5 6	15 28
26	D. ●	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 16	15 44	6 28	16 6
27	L.	s. Acaire, évêque de Noyon.	7 18	15 43	7 45	16 52
28	M.	s. Ruf, martyr.	7 19	15 42	8 57	17 46
29	M.	s. Saturnin, martyr.	7 21	15 41	9 57	18 47
30	J.	s. André, apôtre.	7 23	15 40	10 46	19 53

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever	SOLEIL Couch.	LUNE Lever	LUNE Couch.
			h. m.	h. m	h m.	h. m.
1	V.	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 24	15 39	11 27	21 0
2	S.	ste Vivienne, vierge et martyre.	7 26	15 39	12 0	22 7
3	D. ☽	*1er dimanche de l'Avent.* s. François Xavier.	7 27	15 38	12 27	23 12
4	L.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 28	15 38	12 52	—
5	M.	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 29	15 38	13 13	0 18
6	M.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 30	15 37	13 35	1 21
7	J.	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 32	15 37	13 58	2 24
8	V.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 34	15 37	14 21	3 26
9	S.	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie et de l'Ecole St-Thomas.*	7 35	15 36	14 47	4 29
10	D.	s. Melchiade, pape et martyr.	7 36	15 35	15 17	5 31
11	L. ☺	s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 37	15 35	15 52	6 32
12	M.	s. Valéry, abbé en Picardie.	7 38	15 35	16 33	7 31
13	M.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 39	15 35	17 21	8 25
14	J.	s. Nicaise, évêque. — *Réunion de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	7 40	15 36	18 17	9 15
15	V.	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 40	15 36	19 20	9 57
16	S.	s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 41	15 36	20 27	10 34
17	D.	ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	21 38	11 7
18	L.	Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 43	15 37	22 51	11 36
19	M. ☾	s. Nemésion, martyr.	7 43	15 37	—	12 3

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	M.	*Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque. — MESSE D'OR.	7 44	15 37	0 6	12 29
21	J.	s. Thomas, apôtre.	7 45	15 37	1 23	12 56
22	V.	*Quatre-Temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	2 41	13 26
23	S.	*Quatre-Temps.* ste Victoire, vierge et martyre.	7 45	15 38	4 0	14 0
24	D.	s. Lucien.	7 46	15 39	5 18	14 40
25	L.	NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 40	6 32	15 29
26	M. ●	SECOND JOUR DE NOËL. s. Etienne, premier martyr.	7 46	15 41	7 39	16 26
27	M.	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 46	15 41	8 34	17 29
28	J.	ss. Innocents.	7 47	15 42	9 20	18 37
29	V.	s. Thomas de Cantorbéry.	7 47	15 43	9 58	19 47
30	S.	s. Sabin, évêque et martyr.	7 47	15 43	10 29	20 56
31	D.	s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	10 56	22 2

PREMIÈRE PARTIE

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — Ave Maria.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens**, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Leopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte Romain, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liège, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901; élu vicaire capitulaire du diocèse de Liège le 25 août 1901; nommé évêque de Liège le 1er octobre suivant, sacré à Liège le 6 janvier 1902, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie.

Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg.

Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine honoraire de la métropole de Reims, commandeur de l'ordre de Léopold.

Rue Duvivier, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, vice-président de la Commission administrative des prisons de Louvain, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.

M. De Baets, doyen de la Faculté de Théologie.

L. De Lantsheere, doyen de la Faculté de Droit.

E. Hubert, doyen de la Faculté de Médecine.

J. Sencie, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

D. Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.

P. Biourge, doyen de la Faculté des Sciences.

J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEUR DU RECTEUR.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold.

Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

Rue de Bériot, 23.

J. Van Battel, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse.

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. De Baets.** — *Secrétaire*, **M. Becker.**

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, commandeur de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la com-

mission des études bibliques, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale.

Rue des Moutons, 153.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold.

A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold : *la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque, le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas).*

Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire, recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, consulteur de la Commission cardinalice *pro Ecclesiæ legibus in unum redigendis*, chevalier de l'ordre de Léopold : *le droit canon.*

Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie).*

Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand : *la théologie dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie).*

Lubbeek.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges : *la théologie morale.*

Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie : *l'histoire de la théologie au moyen âge.*

Kraekenstraat, 3.

P. Ladeuze, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Bondroit, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur ordinaire, docteur en droit canon : *le droit civil-ecclésiastique (partie spéciale); l'histoire ecclésiastique; les institutes du droit canon.*

Kraekenstraat, 3.

R. Maere, professeur ordinaire, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine* et *la diplomatique du moyen âge.*

Kraekenstraat, 3.

H. Coppieters, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire); le cours élémentaire d'hébreu.*

Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur extraordinaire, docteur en théologie : *la théologie morale spéciale; la théologie dogmatique.*

Collège Américain, rue de Namur, 112.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. De Lantsheere.** — *Secrétaire*, **M. Nerincx.**

C. H. X. Périn, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'Université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome.

A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold.
Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procedure civile.*

Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.*

Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps (baron), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Leopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien président de l'Union interparlementaire, vice-président du conseil supérieur et président de la cour d'appel de l'État indépendant du Congo, président de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, directeur de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie des sciences de Christiania, président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien président de l'Institut de droit international, docteur en droit de l'université d'Oxford : *l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial.*

Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie, etc. : *le droit public.*

Bruxelles.

A. Schicks, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les n°s 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les n°s 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande.*

Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold : *les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé.*

Rue de la Station, 120.

S. Deploige, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, en droit et en philosophie thomiste, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège : *l'économie politique, le droit naturel, la philosophie sociale.*

Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.*

Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.*

Rue de la Station, 114, Louvain.

A. Nerincx, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'Université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit constitutionnel et droit administratif; science financière.*

Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur honoraire à l'École des sciences politiques et sociales, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, dirigeant le cabinet de S. M.; commandeur de l'ordre de la Couronne royale de Prusse.

Rue de Naples, 20, Bruxelles.

E. Vliebergh, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales : *mécanisme du crédit : banques et bourses; économie rurale.*

Rue au Vent, 10.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Hubert.** — *Secrétaire*, **M. Lemaire.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain : *la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale.*

Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique et de la croix civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de medecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique : *la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale.*

Marché-Ste-Anne, 17.

E. Hubert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold,

officier d'académie de l'Université de France, président de l'académie royale de médecine de Belgique : *le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale, la clinique gynécologique et la polielinique obstétricale.*

Rue Léopold, 13.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique chirurgicale et la médecine opératoire.*

Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique : *la clinique interne.*

Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, officier de l'ordre de Léopold : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine : *la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique.*

Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie ; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.*

Rue de Namur, 69.

J. Denys, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique : *la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.*

Rue des Orphelins, 68.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de méde-

cine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris, membre du conseil d'administration de l'Institut général psychologique de Paris : *l'anatomie humaine.*

Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique.*

Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie : la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie.*

Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique.*

Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur extraordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements : *l'hygiène.*

Boulevard de Tirlemont, 45.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Sencie.** — *Secrétaire*, **M. Cauchie.**

C. C. A. Moeller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.*

Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale

de Tournai, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold : *le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale.*

Rue de Bériot, 38.

J. Jacops, professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, archidiacre de l'église métropolitaine de Malines.

A Malines.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques.*

Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, délégué au Comité international de législation du travail (Bâle), membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.*

Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.*

Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, chevalier de l'ordre de Léopold; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

Place St-Jacques, 6.

D. Mercier, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur

de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, officier de l'ordre de Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal : *la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin.*

Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden : *le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères.*

Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire : *l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines : *l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne, la critique historique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge.* A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.*

Collège du St-Esprit, rue de Namur.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas : *la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.*

Rue de la Station, 133.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en phi-

losophie et lettres, docteur en droit : *les langues et les littératures romanes.*

Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *l'histoire de la littérature flamande, philologie et littérature germaniques.*

Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire : *philologie et littérature anglaises.*

Rue des Récollets, 22.

E. Remy, professeur ordinaire, docteur en philologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.*

Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Chaussée de Namur, 96, Héverlé.

L. C. Casartelli, évêque de Salford, professeur honoraire, docteur en langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), officier de l'ordre de Léopold, membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc.

A Manchester.

J. Van Battel, professeur extraordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

J. Laminne, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold : *la philosophie générale, la théologie dogmatique.*

Rue de Bériot, 7B.

A. Carnoy, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres : *le zend et le pehlvi, la paléographie grecque, les exercices sur la langue grecque, la traduction cursive d'auteurs grecs.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

M. Defourny, chargé de cours, agrégé de l'École St-Thomas : *l'Économie politique, l'histoire des théories sociales, conférence de philosophie sociale.*

Rue Vésale, 2.

J. De Cock, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres : *philologie et littérature germaniques.*

Collège Juste-Lipse.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. Biourge.** — *Secrétaire*, **M. De Muynck.**

Louis Henry, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1re classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.*

Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique : *la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre de l'académie royale de médecine et du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique.*

Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines.

Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, officier de

l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne : *la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.*

Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1re classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président de l'association permanente des congrès internationaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants, président de la société du *Davidsfonds*, membre de l'académie royale flamande : *les constructions du génie civil et l'architecture.*

Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur : *la métallurgie et l'électricité industrielle.*

Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, correspondant étranger de la société nationale d'agriculture de France, etc.

Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.*

Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).

J. Marchand, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *la physique expérimentale, le génie rural d'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles, les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux.*

Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières.*

Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture : *la chimie générale inorganique, la chimie analytique, les industries agricoles, la théorie des manipulations chimiques et l'analyse chimique des denrées alimentaires.*

Rue des Récollets, 31.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Legion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines : *l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées l'embryologie, la paléontologie animale.*

A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures,

du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.*

Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie).*

Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions.*

Rue St-Jacques, 45, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, docteur en sciences naturelles, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges : *la géologie, la paléontologie stratigraphique.*

Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales.*

Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique.*

Rue Léopold, 38.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques : *la mécanique appliquée.*

Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, vice-président du Séminaire Léon XIII : *la cosmologie et la chimie.*

Rue Vésale, 6.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences : *la chimie physique.*

Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires.*

Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole de France : *les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, la topographie et la construction des routes, la protection des forêts, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin.*

Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie : *l'exploitation des chemins de fer.*

Avenue de Tervueren, 116, Bruxelles.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (hydraulique cinématique).*

Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (cand. en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique), la*

microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique).

Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ordinaire, ingénieur-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions.*

Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, docteur en sciences physiques et mathématiques : *les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie projective.*

Collège du Pape, place de l'Université.

V. Grégoire, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en philosophie et en théologie, membre du Conseil de surveillance du jardin botanique de l'Etat à Bruxelles : *la botanique et la cytologie.*

Rue de Beriot, 44.

P. Daubresse, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, la description générale et la construction des machines, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales.*

Rue des Orphelins, 16.

L. Frateur, professeur extraordinaire, médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires d'origine animale, les éléments d'obstétrique vétérinaire, la podologie, démonstrations, excursions et exercices pratiques.*

Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur extraordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, membre de la société chimique de Paris : *la chimie organique, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.*

Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles : *la cristallographie, la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique.*

Rue St-Michel, 10.

G. Gillon, professeur extraordinaire : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.*
Place du Peuple, 13.

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold : *l'astronomie et la géodésie.*
A l'Observatoire, Uccle.

A. de Hemptinne, professeur ordinaire, docteur de l'université de Leipzig : *le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques.*
Rue de la Vallée, 56, Gand.

J. Havet, professeur extraordinaire, docteur en médecine, suppléant de M. Gilson *pour les travaux pratiques.*
Rue des Flamands, 87.

G. Kaïser, chargé de cours, ingénieur des arts chimiques : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.*
Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Président, **M. Brants.** — *Secrétaire*, **M. Bang.**

Personnel spécial :

G. Bleikertz, professeur de langues, diplômé de l'Université de Munster (Allemagne) : *langues allemande, espagnole, danoise, norvégienne.*
Rue des Joyeuses-Entrées, 3.

A. Jacques : *comptabilité, opérations commerciales, bureau commercial.*
Chaussée de Berchem, 138, Anvers.

L. L. A. Julin, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, directeur à l'Office du travail (ministère de l'industrie et du travail), secrétaire adjoint du Conseil supérieur du travail, membre de l'Institut international de statistique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre du Christ de Portugal : *La statistique.*
Rue Louis Hap, 81, Etterbeek (Bruxelles).

A. Marischal, licencié en sciences commerciales, ancien professeur de sciences commerciales à l'École supérieure de commerce de Tokio

(Japon), chef de bureau au ministère des affaires étrangères de Belgique (direction du commerce et des consulats), officier de l'ordre impérial du Soleil Levant du Japon : *géographie industrielle et commerciale.*

Rue Archimède, 3, Bruxelles.

E. Mathus, ingénieur des mines, inspecteur général de l'industrie au ministère de l'industrie et du travail, membre du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, chevalier de l'ordre de Léopold : *connaissance des produits.*

Rue du Cornet, 138, Bruxelles.

G. Renier, capitaine au long cours etc. : *les armements maritimes.*

Rue de la Grande Ourse, 52, Anvers.

Ch. Van Santen, ancien missionnaire en Chine : *langue chinoise.*

Rue des Flamands, 19.

J. Wagemans, licencié du degré supérieur en sciences commerciales : *bureau commercial et affaires commerciales.*

Cortessem (Limbourg), et au siège de l'École, rue du Canal, 5.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'Académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht.

Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
F. Degrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

I. LES HALLES UNIVERSITAIRES. (Rue de Namur.)

Siège officiel des autorités et des facultés universitaires.

II. COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.

Sous-régent, C. Hontoir, docteur en philosophie et lettres.

Pédagogie des étudiants ecclésiastiques des diverses facultés. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Théologie.

III. COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI (2). (Place de l'Université.)

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.

Sous-régents : Th. Lefort, candidat en philosophie et lettres et J. Van Cauwenbergh, étudiant en théologie.

Pédagogie des facultés de Philosophie et de Droit. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Philosophie.

IV. COLLÈGE JUSTE-LIPSE (2). (Rue des Récollets, 29.)

Président, J. Van Battel, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, assesseur du Vice-Recteur.

Sous-régents : F. Tessens, bachelier en théologie et E. Leroux, étudiant en théologie.

Pédagogie des facultés des Sciences et de Médecine.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis

V. SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Vice-président, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

Directeur, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

VI. COLLÈGE AMÉRICAIN. (Rue de Namur.)

Recteur, J. De Becker, professeur à la Faculté de Théologie.

Siège du Séminaire américain et de certains cours de la Faculté de Théologie.

VII. BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie, Kraekenstraat, 3.

dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de 1m90 sur 0m90 de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir ces objets au Séminaire moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.
J. Walravens, rue Dagobert, 45.
J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences politiques et sociales, décoré de la croix « *Bene Merenti* », rue de Bruxelles, 30.
Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

VIII. ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Siège et cours de l'École, aux *Halles*.
Salle de travail et de conférences, bibliothèque, rue des Cordes, 5.
Bibliothécaire, J. Wils, aide-bibliothécaire de l'Université.

IX. ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE. (Rue du Canal, 5.)

Concierge, A. Van Goidsenhoven.

2. BUREAU COMMERCIAL. (Ibid.)

Directeurs, A. Jacques et J. Wagemans.

3. MUSÉE DES PRODUITS. (Ibid.)

Directeur, E. Mathus.

X. INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36-38.)

ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur, Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : Debaisieux, Roux et Courtoy, docteurs en médecine.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237; de 1884, p. 319; de 1889, p. 434.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : F. Tits, O. De Mees et E. Rasquin.
Concierge, F. D'Hont.

XI. INSTITUT RÉGA. (Rue des Récollets, 27.)

1. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculte de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

XII. INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Rue des Orphelins.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr Maldague; *2me assistant,* Dr Tagneaux.
Concierge, E. Mellaerts.

XIII. CLINIQUES DE L'HÔPITAL SAINT-PIERRE. (Rue de Bruxelles.)

1. SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants, P. Lerat et L. Pasteels, docteurs en médecine.

2. SALLES DE CLINIQUE INTERNE.

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs Al. Leuridan et Rod. Six.

3. LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

4. SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

5. CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Renard.

XIV. HOSPICE DE LA MATERNITÉ. (Rue Vésale.)

Professeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directrice, Mlle L. Moty.
Assistant, Dr O. Campen.
Élève interne, M. Mairiaux.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

XV. CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

XVI. LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

XVII. INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

1. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

4. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

5. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

6. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

7. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, M. Defourny, chargé de cours.

XVIII. LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

XIX. INSTITUT PÉDAGOGIQUE
(pour les professeurs de l'enseignement moyen.)

Directeur, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Les exercices ont lieu au Collège Saint-Pierre, rue des Récollets.

XX. INSTITUT CARNOY. (Rue du Canal, 20.)
CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences et V. Grégoire, professeur à la Faculte des Sciences.
Assistants : J. Berghs, F. Malengreau et L. Delcourt.
Préparateurs : Dumez et Lathouwers.

2. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Berghs.

3. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.

(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

4. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, Dumez.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

5. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Gillard.

6. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

7. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Berghs.

8. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Wynants.

XXI. LABORATOIRES DE CHIMIE.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : L. Henry et P. Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 100 et N. Lardinois, place de l'Université, 4.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.
N. B. — Voir aussi plus loin : Institut agronomique.

XXII. COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS. (Rue de Namur.)

A. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

1. CABINET DE PHYSIQUE.

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.

Directeurs : J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences et R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

4. CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

B. MUSÉE DE MÉTALLURGIE.

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

XXIII. INSTITUT ZOOLOGIQUE. (Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

1. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, N...
Concierge, E. Thielemans.

2. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Ellington.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de service, N...
Concierge, E. Thielemans.

3. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

XXIV. INSTITUT GÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

1. MUSÉE GÉOLOGIQUE.
(Géologie, paléontologie, stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

2. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE (1).

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 245.

3. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

4. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

5. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

XXV. JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

XXVI. ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.
(Ancien collège Marie-Thérèse, rue St-Michel, 10.)

Siège de l'école. Locaux des cours et d'un certain nombre d'instituts, laboratoires, etc.

XXVII. MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

XXVIII. MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Hinderyckx.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

XXIX. INSTITUT ÉLECTROMÉCANIQUE (Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

2. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, L. Lemaitre.

XXX. MUSÉE DE CONSTRUCTION DES MACHINES. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur : P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge : M. Hinderyckx.

XXXI. TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 16.
F. Breithof, ingénieur civil des mines, rue de la Station, 141.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chefs des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue Koelhem, 89.
J. Vande Velde, conducteur des travaux, rue de la Station.

XXXII. INSTITUT AGRONOMIQUE.

1. SIÈGE DE L'INSTITUT, COURS, ETC. (Rue des Récollets, 31.)

Concierge, D. Homblé.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES. (Ibid.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Concierge, P. Wouters.

3. MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER. (Ibid.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.

4. LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE. (Ibid.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Jacquemin, ingénieur agricole, rue des Récollets, 31.

5. CHAMP D'EXPÉRIENCES AGRICOLE, HORTICOLE; LAITERIE ET FROMAGERIE, ETC.

(A l'Institut du Sacré-Cœur, chaussée de Namur, Héverlé.)

École professionnelle.

XXXIII. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE (Rue des Récollets, 35.)

2. BRASSERIE EXPÉRIMENTALE. (Ibid.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N...

3. LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE. (Ibid., 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, N.
Concierge, P. Wouters.

XXXIV. INSTITUT PRÉPARATOIRE POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur, I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philosophie.
Professeurs : I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philosophie.
E. Suttor, ingénieur des ponts et chaussées.
F. Breithof, ingénieur.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé qu'en justifiant des motifs légitimes du retard.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi, Faculté de Théologie;

Le samedi, l'École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

ART. 22.

Les peines sont appliquées conformément aux dispositions suivantes :

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 28.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 29.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 33 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 30.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 31.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 32.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 33.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 34.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises separément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine,* 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi :* première année, pour les diverses sections, 60 francs.

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* deuxième année, 65 francs; 50 francs les deux dernières années.

2° *Grade d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte :* deuxième année, 50 francs; 25 francs les deux dernières années.

3° *Grade d'ingénieur-électricien :* deuxième année, 95 francs; troisième année, 75 francs; quatrième année, 150 francs.

Le montant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-électricien s'élève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution pour un cours annuel est fixée à 80 francs; celle d'un cours semestriel, à 40 francs; il est payé 50 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les travaux pratiques.

Les remises accordées en vertu des articles 29 et 42 ne s'étendent pas aux rétributions dues pour les travaux pratiques.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 33 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les rétributions des cours régulièrement payées entre les mains du receveur des Facultés ne sont pas restituées.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.*—V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.*— V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

55. *Règlement du Cercle des électriciens.* — V. l'Annuaire de 1904.

Programme des cours de l'année académique 1904-1905.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. DE BAETS. — Secrétaire : M. BECKER.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De Vera Religione*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h.—*Cours de haute philosophie (V. Ecole de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM : *Lib. II et V Decretalium, De procedura ecclesiastica; — de Delictis et pœnis*, lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *Le sacerdoce lévitique dans la Loi et dans l'Histoire de l'Ancien Testament*, vendredi à 9 h. et samedi à 11 h. — *Cours supérieur de langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'EGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Église et les gouvernements d'ancien régime* (suite), mercredi à 8 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE, prof. ord.), lundi à 20 h. et jeudi à 17 h.

M. De Baets, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Gratia Christi*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De virtutibus Religionis et Temperantiæ*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

L. Becker. Prof. ord. *Histoire de la Théologie au Moyen-Age*, lundi à 9 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'ÉCRITURE SAINTE : *Les Épîtres catholiques*, jeudi à 11 h., vendredi à 12 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *Les apocryphes du Nouveau Testament*, mercredi à 9 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 29.

A. Bondroit, Prof. ord. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. ord. L'Archéologie chrétienne : *Notions sur l'art de la Renaissance; l'art préroman*, vendredi à 15 h. — *Le style latin et le style byzantin*, samedi à 11 h.

A. Van Hove, Prof. ord. Droit civil-ecclésiastique : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

H. Coppieters, Prof. extraord. Cours élémentaire de langue hébraïque, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

A. Bondroit, Prof. ord. La Théologie morale fondamentale : *De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. ord. L'Histoire ecclésiastique, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 10 h., vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — Les Institutes du Droit canon, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 10 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. extraord. L'Introduction a l'Écriture Sainte, lundi à 11 h. — L'Exégèse, jeudi à 10 h., vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

E. Van Roey, Prof. extraord. et **J. Laminne**, Prof. ord. à la Faculté de Philosophie et Lettres. La Théologie dogmatique, lundi à 10 h., mardi à 8 h., mercredi à 11 h. et samedi à 10 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième année.

A. Van Hove, Prof. ord. L'Histoire ecclésiastique. — Les Institutes du Droit canon, cours indiqués ci-dessus.

H. Coppieters, Prof. extraord. L'Introduction a l'Écriture Sainte. — L'Exégèse, cours indiques ci-dessus.

E. Van Roey, Prof. extraord. La Théologie morale spéciale, jeudi à 11 h., vendredi à 10 h. et samedi à 11 h.

E. Van Roey, Prof. extraord. et **J. Laminne**, Prof. ord. à la Faculté de Philosophie et Lettres. La Théologie dogmatique, cours indiqué ci-dessus.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

N... *La Théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. DE LANTSHEERE.—Secrétaire : M. NERINCX.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hove, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, mardi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 (art. 1 à 710 du Code civ.) et 9 (lois organiques du notariat) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 5 (droit administratif), 6 (procédure civile), 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil et 9 (lois organiques du notariat et lois fiscales) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du*

Code civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre, et lundi de 11 1/2 à 13 h., pendant le second semestre (1).

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. POULLET. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps. Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

(1) Par mesure transitoire, les étudiants de la troisième année de notariat suivront en outre, pendant l'année 1904-1905 les cours de procédure civile et de droit administratif inscrits au programme de la deuxième année, ainsi que le cours d'application et de rédaction d'actes inscrit au même programme en tant qu'il se rapporte à ces matières.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Histoire parlementaire de la Belgique*, lundi à 16 1/4 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Régime juridique de la paix en temps de guerre*, lundi à 15 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'organisation professionnelle ouvrière*, vendredi de 14 1/4 h. à 16 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Prusse*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : Le nouveau Code civil Allemand*, mardi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Politique commerciale et législation douanière*, mercredi à 16 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h. — *Le Droit industriel belge*, lundi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Le Budget et le Crédit public*, mercredi à 15 1/4 h.

A. Marischal. *Géographie commerciale et industrielle*. (Voir ci-après le programme de l'École des sciences commerciales.)

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.

Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.

Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

École des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. BRANTS. — Secrétaire : M. BANG.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang. Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h., mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., vendredi à 8 h. et à 5 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi à 11 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.—*Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 17 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. extraord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi et mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, jeudi à 15 1/4 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 1/2 h., jeudi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Julin. *La Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 19 h., mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Wagemans. *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — **A. Jacques.** *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pen-

dant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

J. Wagemans. *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 5 1/2 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 5 1/2 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. extraord. *Rôle commercial des colonies*, mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., pendant le second semestre. — *Droit constitutionnel et droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

P. Poullet, Prof. ord. *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 14 h., pendant le premier semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Renier. *Les armements maritimes*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Vliebergh. Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Julin. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier sem.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi à 8 h., pendant le second sem.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 14 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

F. Bethune, Prof. ord. (suppléant A. Bayot). *Langues italienne, portugaise et roumaine.*

G. Bleikertz. *Langues danoise et norvégienne.*

J. Forget. *Langue arabe.*

Ch. Van Santen. *Langue chinoise.*

L'horaire de ces cours sera déterminé ultérieurement.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. HUBERT. — Secrétaire : M. LEMAIRE.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre;

de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

E. Hubert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales. Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant M. F. Ranwez, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. SENCIE. — Secrétaire : M. CAUCHIE.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition*, jeudi à 11 h.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 h., mardi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Remy. Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

A. Carnoy, chargé de cours. *Traduction, à livre ouvert, d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indique ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

J. De Cock, chargé de cours. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, quatre heures par semaine pendant toute l'année.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gotique* et l'*Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais* cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand.* — *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqués ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *Notions de langue gotique.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

J. De Cock, chargé de cours. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., jusqu'à Pâques.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Chargé de cours. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français* (partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures*

romanes (temps modernes), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant pour la *Grammaire comparée des langues romanes (Exercices d'étymologie et leçons pratiques sur les langues romanes)*, A. Bayot, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux annees), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années),

samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), mardi à 10 h. et jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), mardi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), mercredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge)*, (cours de deux années), jeudi de 17 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'allemand*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. De Cock, Chargé de cours. *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (temps modernes)* (cours de deux années), 2 h. par semaine pendant un semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), 2 h. par semaine pendant un semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge.* — *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer. — *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique. — L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

A. Carnoy, chargé de cours. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, lundi de 8 1/2 h. à 10 h., mardi de 16 h. à 17 1/2 h., jeudi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, lundi, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *deuxième partie : depuis le* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi et samedi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Physique*, lundi, mardi et mercredi à 12 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, mardi, vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 8 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 1/2 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, Chargé de cours. *L'Économie politique*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., mardi et mercredi à 8 1/2 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi et samedi à 12 h., pendant le second semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge* (cours de deux années), *deuxième partie, depuis le* XIIIe *siècle*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire de la philosophie moderne*, mercredi à 11 1/2 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

COURS SPECIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi à 9 h. et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

M. Defourny, Chargé de cours. *Histoire des théories sociales*, mardi à 9 1/2 h. et jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi et samedi à 12 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et la Philosophie sociale*, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant toute l'année.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie moderne*, mercredi à 11 1/2 h. et vendredi à 9 h. pendant le second semestre.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h à 10 1/2 h., jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *La littérature française contemporaine.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry**, le vendredi à 15 h.

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys**, le vendredi à 15 h.

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **MM. S. Deploige** et **M. Defourny**, le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf**, le jeudi à 18 h.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. BIOURGE. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie (1).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

(1) Les étudiants qui se préparent à l'art vétérinaire sont tenus de subir l'examen de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat ou à la pharmacie. (Loi du 4 avril 1890, art. 2.)

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie* (suppléant : J. Havet, prof. extraord.), jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier sem.; de 14 h. à 17 h., pendant le second sem.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine (1).

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Géométrie projective*, mardi de 9 1/2 h., à 11 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Ecoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Eléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Ecoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée* (partie du cours), *la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. Havet, professeur extraordinaire, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

J. Havet, Prof. extraord. *L'Histologie comparée* (partie du cours), une séance par semaine pendant un semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique). — *Exercices pratiques*, jeudi à 15 h., jusqu'à Pâques. — *La Chimie biologique*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Géologie, la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie, la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. de Dorlodot et Kaisin.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (cours de deux années), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale*), jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Eléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi à 10 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 10 h. pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Eléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Eléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre.

Au choix les cours suivants :

A) **J. A. Carnoy**, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

B) **J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie supérieure*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h.

C) **E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

D) **E. Goedseels**, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

E) **S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique mathématique*, samedi de 8 h. a 9 1/2 h.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. *Laboratoire de recherches de physique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de Physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine*

que cette étude comporte, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Géométrie mathématique*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gilson, Prof. ord. *La Géographie zoologique et ethnographique*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire de la Géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Eléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi à 10 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Eléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Eléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant M. N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la

Description des machines et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. —*Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. —

Mesures et essais électriques (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 10 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

G. Helleputte. Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Eléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile proprement dite et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 à 19 h., mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier sem.; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h.

à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre, mardi de 17 h. à 19 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 10 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier

semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre: lundi de 15 à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui d'*Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.—*La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. —

La Graphostatique, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second

semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 à 19 h., pendant le premier semestre; mardi de 17 h. à 19 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Electricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 1 6h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le

second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot. Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler. Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et à la *Construction des machines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte. Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Dumont. Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi à 15 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse. Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.—*L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux*

graphiques relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h. et de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h. jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent d'acquérir le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Appareils et méthodes de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite, l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie*, mardi à 10 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 8 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite, l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière. Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser. Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés géné-*

rales, distribution), mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Télégraphie et téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Electrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h., à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel. Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, mardi à 11 h., vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès réalisés dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi

et mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année ; *Mesures et essais de machines électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Notions élémentaires de Minéralogie, de Géologie et de Géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 15 h. à 19 h., jusqu'au 15 mai pendant le second semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, mardi de 9 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques, y com-*

pris la télégraphie et la téléphonie, jeudi et vendredi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. L. VERHELST. — Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae. Prof. ord. *Les Notions générales d'agriculture*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens. Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Zoologie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie*, le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique*, lundi de 8 3/4 h. à 9 3/4 h. et de 11 1/4 h. à 12 1/4 h., mardi de 9 h. à 10 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. (Suppléant M. R. De Muynck, Prof. ord.). *La Mécanique générale*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Génie rural* et *La Topographie*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les compléments de physique*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'extérieur*, jeudi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. Pieraerts, Prof. extraord.). *L'Hygiène*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions forestières.*

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les améliorations foncières*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. —*Les Moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, mardi et mercredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier (Topographie et construction des routes : irrigations) et la Protection des forêts*, vendredi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen spécial des sciences agronomiques.

Voir programme spécial.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Compléments*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie*, lundi à 8 1/2 h. et vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. -- *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi à 8 h., pendant le premier semestre et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Machines motrices*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre et à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Cultures spéciales*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, deux séances par semaine, pendant toute l'année. — *Les Éléments de construction et la Résistance des matériaux*, lundi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique)*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomo-Physiologie, 2e partie)*, jeudi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi après-midi, pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi de 11 h. à 13 h. et de 17 h. à 19 1/2 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

N... *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie et la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines à glace*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Distillerie et la Fabrication de la levure*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions industrielles et Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées dans les industries des fermentations*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Compléments de physique*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Appareils et les Opérations chimiques* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Analyse des sucres et des matières azotées*, jeudi à 8 h. et à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi à 9 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique appliquée*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.— *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second sem.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (2e partie), mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Questions spéciales de chimie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; lundi à 10 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre.—*La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 9 1/2 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Lecart. Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier. Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae. Prof. ord. *Les Éléments de construction*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle annee jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie organique*, lundi de 8 3/4 h. à 9 3/4 h., et de 11 1/4 h. à 12 1/4 h., mardi de 9 h. à 10 h., pendant le second semestre.

J. Laminne. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. (Suppléant R. De Muynck, Prof. ord.). *La Mécanique générale*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité industrielle*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 15 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Brasserie expérimentale*. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, aux jours et heures à déterminer. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 h. à 13 1/2 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions de droit civil et de droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 h. à 10 h., pendant le premier semestre.— *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, mardi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Constructions industrielles et le Dessin*, mardi de 8 h. à 11 h., et samedi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique industrielle*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Esthétique animale*, mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie* (2e partie), aux jours et heures à déterminer.

Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie, lundi de 14 1/2 h. à 18 h. et vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.
A. HEBBELYNCK.

DOCTEURS AD HONORES.

1903—1904.

1 Le R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire français à Rome, docteur en philosophie thomiste.
2 M. G. Brom, archiviste de S. G. Mgr l'Evêque d'Utrecht, docteur en philosophie et lettres.
3 Dom Gasquet, Abbé primat des Bénédictins anglais à Londres, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1903-1904.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Brepoels, Corneille, de Beverst, prêtre du diocèse de Liége ; 11 juillet.
2 Brohée, Abel, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai ; id.
3 De Munck, Gustave, de St-Nicolas (Waes), prêtre du diocèse de Gand ; id.
4 Le R. P. Legrand, Martial, de Thourout, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins ; id.
5 Le R. P. Mulligan, Sylvestre, de l'ordre des Frères-Mineurs capucins d'Irlande ; id.
6 Naulaerts, Joseph, de Grobbendonck, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
7 Tessens, François, d'Hérenthals, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
8 Van Cauwenbergh, Jean, de Lierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
9 Villier, Sulpice, d'Ars-Laquenexy, de la Congrégation des SS. CC. ; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Delannoy, Paul, d'Enghien, prêtre du diocèse de Tournai ; 11 juillet.
2 Deschepper, Louis, de l'Ecluse, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
3 Verbeeck, Désiré, d'Aertselaer, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez ci-dessus pp. 80 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Soetaert, Arthur, de Moorslede, prêtre du diocèse de Bruges; 11 juillet.
2 van Oppenraaij, Théodore, de Bemmel, prêtre du diocèse d'Utrecht; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

1 Lecomte, Emile, de Fisenne (Soy), prêtre du diocèse de Namur; 11 juillet.

DOCTEUR EN DROIT CANON.

Claeys Boúúaert, Fern., de Gand, prêtre du diocèse de Gand (1); 11 juillet.

FACULTÉ DE DROIT.

CANDIDAT EN SCIENCES POLITIQUES.

Avec distinction.

van Caloen, Léon, de Bruges; 18 juillet.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Bevilacqua, Giulio, d'Isola della Scola (Italie); 16 mars.
2 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse); 11 juin.
3 Briffaut, Valentin, de Bruxelles; 11 juillet.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Michotte, Paul, de Bruxelles, prêtre de l'archidiocèse de Malines: 11 juillet.
2 Le R. P. Perquy, Jules, de Bruges, dominicain; 25 octobre.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE
A LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Avec distinction.

1 de Spoelbergh, Olivier, de Wespelaer; 21 juin.

D'une manière satisfaisante.

2 de Looz Corswarem, Robert, d'Avin; 21 octobre.

CANDIDAT EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES (1re ET 2e ÉPREUVES).

Avec la plus grande distinction.

Le R. P. Libert, Paul, de Jodoigne, dominicain; 12 juillet.

(1) Les thèses de M. Claeys Boúúaert étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De canonica cleri saecularis obedientia*, — XXIV-559 pages.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec grande distinction

1 Lemaire, Raymond, de Tourneppe, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 21 juin.
2 Vaes, Maurice, d'Anvers, prêtre du diocèse de Tournai; 15 juillet.
3 de Müelenaere, Robert, d'Ardoye; 8 octobre.

DOCTEUR EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Terlinden, Charles, de Schiplaeken; 28 janvier.

CANDIDAT EN SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Smits, Henri, de Dungen, prêtre du diocèse de Bois-le-Duc; 13 juillet.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Isselminden, Godefroy, d'Arnheim (Hollande).
2 Van Merris, Charles, de Poperinghe.
3 Marck, Ernest, de Rioncourt (Allemagne).
4 Perez, Edouard, de Caparasso (Espagne).

Avec distinction.

5 Janssens, Albert, de Tirlemont.
6 Van Ham, Jean, de Braine-l'Alleud.
7 Van Loon, Arnould, de Steenbergen (Hollande).
8 De Hovre, Franz, d'Audegem.
9 Verjans, Robert, d'Herderen.
10 Volio, Georges, de Cartago (Costa-Rica).
11 Magniette, Joseph, de Philippeville.
12 Fierens, Florent, d'Anvers.
13 Wauthy, Alidor, de Gilly.
14 Geysens, Jules, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

15 de la Boëssière-Thiennes, Gaëtan, de Lombise.
16 Mikulewicz, Stephan, de Czestochowa (Pologne russe).

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir ci-dessus pp. 80 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

17 Sotille, Antonin, de Catane (Sicile).
18 Thomas, François, de Helzrath (Allemagne).
19 Jeannart, Raymond, de Namur.
20 Belpaire, Bruno, d'Anvers.
21 De Vadder, Jean-Baptiste, de Tremeloo.
22 Janssen, Jean, de Brée.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Hoffmann, Jean, de Braine-le-Comte.
2 Nève, Paul, de Gand.

Avec grande distinction.

3 Dusart, Charles, de Virginal.
4 Clesse, Adelin, de Liége.
5 Lucq, Henry, de Trazegnies.
6 Cogoluègnes, René, de Bourg-Lastic (France).
7 Coffey, Pierre, d'Enfield (Irlande).

Avec distinction.

8 Bruehl, Charles, de Herdorf (Allemagne).
9 Feltesse, Léon, de Grand-Han
10 Plissart, Marc, d'Anvers.
11 Moynihan, Kévin, de Roscomion (Irlande).
12 Fitzgibbon, Thomas, de Midleton (Irlande).
13 Van Puyvelde, René, de Saint-Nicolas.
14 Guesdon, Noël, de Cocxille (France).
15 Darian, Louis, de Beyrouth (Syrie).
16 Delestré, Louis, de Nieuwenrod.
17 O'Neil, John, de Zipperay (Irlande).
18 Degrève, Arthur, de Tourinnes-la-Grosse.

D'une manière satisfaisante.

19 Maxein, Charles, de Gladbach (Allemagne).
20 Livesay, William, de Durling (Indes anglaises).
21 Lebbe, Robert, de Bruges.
22 Geuens, Maurice, de Bruges.
23 Samaha, Antoine, de Chouaire (Asie).
24 Tierney, John, d'Athy (Irlande).

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Bruynseels, César, de Hulshout.
2 Van Halst, Léon, de Menin.
3 Deckers, Léon, d'Anvers.

Avec grande distinction.

4 Letellier, Max, de Waudru.
5 Bruehl, Charles, de Herdorf (Allemagne).
6 Vanderhenst, Gaspard, d'Overpelt.
7 De Coene, Albéric, de Wevelghem.
8 Ziembinski, Sigismond, de Varsovie (Russie).

Avec distinction.

9 De Meester, Stanislas, d'Anvers.
10 Hamer, Emmanuel, d'Amsterdam (Hollande).
11 Maxein, Karl, de Gladbach (Allemagne).
12 Michotte, Raymond, de Namur.
13 Vander Smissen, Louis, d'Alost.
14 De Deckere, Maurice, de Gand.
15 De Schepper, Médard, de L'Ecluse.
16 Brosens, Antoine, d'Hoogstraeten.
17 Aranjo, Pedro, de Santo Tyrso (Portugal).
18 Hendrickx, Mathieu, de Brée.

AGRÉGÉ.

Avec la plus grande distinction.

Janssens, Edgar, de Hasselt (1).

(1) M. Janssens a publié une dissertation intitulée : *Le Néo-criticisme de Charles Renouvier*, VIII-348 p.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1904.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Hostie, Jean, de Gand.
2 Boseret, Edmond, de Dinant.

Avec grande distinction.

3 Harmignie, Pierre, de Mons.
4 Voet, Henri, d'Anvers.
5 Timmermans, Paul-Emile, de Schaerbeek.
6 Stuyck, Henri, d'Anvers.

Avec distinction.

7 Billeit, Léon, de Ruysselede.
8 Geüens, Maurice, de Bruges.
9 Lequime, Charles, de Bruxelles.
10 de Müelenaere, Robert, d'Andoye.
11 Gendebien, Paul, de Thuin.
12 Derbaix, Charles, de Binche.
13 Vanden Hende, François, de Tisselt.
14 Vander Maeren, Louis, de Resseghem.
15 Verbaet, Maurice, de Moerbeke (Waes).
16 Debouche, Henri, de Mehaigne.

D'une manière satisfaisante.

17 Bosteels, Eugène, de Hekelgem.
18 Muls, Joseph, d'Anvers.
19 Zech, Henri, de Soignies.
20 Mathys, Maurice, d'Oostwinckel.
21 de Radzitsky, Charles, de Liége.
22 Boever, Jules, de Laroche.
23 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
24 Feye, Marcel, de Louvain.
25 Kempeneers, Alphonse, de Neerhespen.
26 Janssen, Jules, de Tirlemont.
27 Dachy, Léon, de Louvain.
28 Boon, Louis, de Turnhout.

29 Brocorens, Fernand, de Grammont.
30 Huybrechts, François, de St-Josse-ten-Noode.
31 Hellemans, Edouard, de Vilvorde.
32 Romain, Achille, de Chastre-Villeroux.
33 Kemna, Adolphe, d'Anvers.
34 Jacobs, Félix, de Bruxelles.
35 Demay, Lactance, de Paturages.
36 Mesens, Victor, d'Etterbeek.
37 Raquez, Léon, de Bruxelles.
38 Van Cutsem, Alphonse, d'Anvers.
39 Vander Straeten-Waillet, Werner, de Waillet.
40 Potvliege, Prosper, de Malleghem.
41 de Grave, Maurice, de Furnes.
42 Hollanders, Jacques, de Louvain.
43 Lagasse, Louis, de Nivelles.
44 Busschaert, Théodule, d'Aelbeke.
45 Bastin, François, de Marchienne-au-Pont.
46 Deckers, Victor, de Cappellen (Anvers).
47 de Lichtervelde, Pierre, d'Ecaussines.
48 de Wouters d'Oplinter, René, de Louvain.
49 Neut, Paul, de Bruges.
50 Seys, Joseph, d'Ypres.
51 De Kepper, Joseph, de Herenthout.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec grande distinction.

1 Bonnevie, Georges, de Bruxelles.
2 D'Haene, Eugène, d'Ixelles.
3 De Riemaecker, Albert, de Peteghem.
4 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.
5 Vandenneuker, Adrien, de St-Servais lez-Namur.

Avec distinction.

6 Franck, Jules, d'Anvers.
7 Collard, Charles, de Louvain.
8 Depuydt, Arthur, de Beerst.
9 Colette, Georges, de Bruxelles.
10 Descamps, Pierre, de Louvain.
11 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
12 Pacco, Emile, d'Enghien.
13 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
14 Taymans, Jean, d'Ixelles.
15 Van Winckel, Maurice, de Castre.
16 Van Cauwenberghe, Florent, de Lierre.
17 Lekeux, Marcel, de Verviers.

D'une manière satisfaisante.

18 Tallon, Paul, de Geet-Betz.
19 Van Gindertaelen, Armand, de Louvain.

20 Vanden Bossche, Franz, de Louvain.
21 Pirmez, Fernand, de St-Gilles.
22 Nelissen, Paul, de Hasselt.
23 Lonchay, Edgar, de Remoiville.
24 de Beauffort, Philippe, de Linden.
25 Van Breedam, Amédée, de Malines.
26 de Lichtervelde, Guillaume, de Bruxelles.
27 Bellefroid, Louis, de Zepperen.
28 Beco, Jean, de Nivelles.
29 Guillaume, Gustave, de Madrid.
30 Pottier, Louis, de Spa.
31 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
32 de San, Edouard, de Charleroi.
33 Cambier, Paul, de Renaix.
34 Burthoul, Elie, de Vilvorde.
35 Cuelenaere, Hector, de Maldeghem.
36 De Hennaut, Eudore, de Fleurus.
37 de Coppin de Grinchamps, Ultain, de Moustier s/Sambre.
38 Nieuwenhuys, Louis, de Bruxelles.
39 Mols, Georges, d'Anvers.
40 Mertens, Fritz, de Malines.
41 Liebaert, Jules, de Courtrai.
42 Willems, Fritz, de Hasselt.
43 Adollet, Gustave, de Genval.
44 Thibaut, Georges, de Ciney.
45 De Raedt, Henri, de Nederzwalm.
46 Descamps, Philippe, de Belœil.
47 Demaret, Maurice, de Mons.
48 de Patoul, Pierre, de Lens.
49 de Pierpont, René, de Rivière.
50 Houtart, François, de Bruxelles.
51 Le Grand, Raymond, de Mons.
52 Verhoeven, Joseph, d'Anvers.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Duplat, Georges, de St-Josse-ten-Noode.
2 Clasens, Léon, de Bruxelles.
3 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.
4 Jacobs, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).

Avec distinction.

5 Tallon, Tony, de Geet-Betz.
6 Delmée, Edouard, de Molembaix.
7 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
8 Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
9 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
10 Van Kerckhoven, Louis, de Montaigu.

11 Declercq, Joseph, de Ninove.
12 Gérard, Georges, d'Etalle.
13 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.
14 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
15 Rousseau, Léon, de Dinant.

D'une manière satisfaisante.

16 Colle, Gaston, de Thielt.
17 Henrard, Alfred, de Bruxelles.
18 Lacroix, Paul, d'Uccle.
19 Van Biervliet, Léon, de Gand.
20 Ooms, René, d'Anvers.
21 Jacobs, Victor, d'Anvers.
22 André, Georges, de Givet.
23 Berghman, Alexandre, d'Ypres.
24 De Vroe, Emile, d'Anvers.
25 Cooreman, Henri, de Bruxelles.
26 Dugardyn, Joseph, de Bruges.
27 Deglimes, Georges, de Marchienne-au-Pont.
28 Manchel, Adolphe, de Mons.
29 Ponthot, Emile, de Peissant.
30 Mernier, Henri, de Martilly.
31 Cambier, Albert, de Renaix.
32 De Monie, Joseph, de Bruges.
33 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
34 Coppieters, Joseph, de Lophem.
35 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
36 Vanden Broeck, Victor, de Fayt lez-Seneffe.
37 Lancsweert, Max, de Bruxelles.
38 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
39 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
40 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
41 Delvaulx, Louis, de Malines.
42 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
43 Staes, Georges, de Louvain.
44 Bero, Emile, de Louvain.
45 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
46 Jadot, Paul, de Belœil.
47 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
48 Coemans, Joseph, d'Anvers.
49 Andris, Ernest, de Monceau-sur-Sambre.
50 De Voghel, Jean, de Bruxelles.
51 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
52 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
53 Becasseau, Henri, de Mons.
54 Hanon de Louvet, Paul, de Nivelles.
55 Verté, Paul, de Merckem.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Clasens, Léon, de Bruxelles.
2 Duplat, Georges, de St-Josse-ten-Noode.

Avec distinction.

3 Tallon, Tony, de Geet-Betz.
4 Van Kerckhoven, Louis, de Montaigu.
5 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
6 Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
7 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
8 Woeste, Georges, de Bruxelles.
9 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.

D'une manière satisfaisante.

10 Caron, Albert, de Turnhout.
11 Colle, Gaston, de Thielt.
12 de Ghellinck, Roger, de Bruxelles.
13 de Biolley, René, de Verviers.
14 Deridder, Ernest, de Wynegem.
15 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
16 Horgnies, Georges, de Ham-sur-Heure.
17 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
18 Coppieters, Joseph, de Lophem.
19 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
20 De Vroe, Emile, d'Anvers.
21 Lacroix, Paul, d'Uccle.
22 Mathé, Joseph, de Rethy.
23 Ooms, René, d'Anvers.
24 Ulens, Joseph, de Landen.
25 Van Biervliet, Léon, de Gand.
26 Berghman, Alexandre, d'Ypres.
27 Cambier, Albert, de Renaix.
28 De Monie, Joseph, de Bruges.
29 Henrard, Alfred, de Bruxelles.
30 Jacobs, Louis, de St-Gilles lez-Bruxelles.
31 Jacobs, Valère, d'Anvers.
32 Lancsweert, Max, de Bruxelles.
33 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
34 Manchel, Adolphe, de Mons.
35 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
36 De Clercq, Joseph, de Ninove.
37 Ponthot, Emile, de Peissant.
38 Bero, Emile, de Louvain.
39 Delmée, Edouard, de Molembaix.
40 de Biolley, Emmanuel, de Verviers.
41 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
42 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Vander Perre, Florent, d'Esschen.
2 Ceulemans, Léon-Charles, de Borgerhout.
3 Debra, Aristide, de Villeroux.
4 Leroy, Samuel, de Binche.

D'une manière satisfaisante.

5 De Kock, Fernand, d'Anvers.
6 Meganck, Henri, de Kerckxken.
7 Vuye, Florimond, de Hoorebeke-St-Corneille.
8 Van Elst, Franz, de Malines.
9 Vander Stichele, Joseph, de Gulleghem.
10 Indekeu, Joseph, d'Exel.
11 De Geest, Prosper, de Merchtem.
12 Theunen, Arthur, de Berchem.
13 Ceulemans, Léon-Joseph, d'Anvers.
14 Everaert, Emile, de Campenhout.
15 Bohyn, Albert, de Zwyndrecht.
16 Hensmans, Félix, de Louvain.
17 Verlinden, Jules, d'Aerschot.
18 D'Harveng, Odilon, de Flobecq.
19 Labarre, Paul, de Dottignies.
20 Misonne, Joseph, de Turnhout.
21 Van Goethem, Achille, de Burcht.
22 Maroy, Joseph, d'Audenarde.
23 Van Oostveldt, Edouard, de Schaffen lez-Diest.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Schoolmeesters, Simon, de Maeseyck.

Avec distinction.

2 Van Reeth, Albert, de Boom.
3 Delrue, Maurice, d'Avelghem.
4 Minne, Alfred, de Tirlemont.
5 Vande Velde, Oscar, de Lebbeke.

D'une manière satisfaisante.

6 Cuelenaere, Richard, de Maldegem.
7 Janssens, Léon, de Berchem (Anvers).
8 Kumps, Auguste, de Marbaix.
9 Torfs, Aloïs, d'Itegem.
10 Verelst, Joseph, de Gheel.
11 Reding, Georges, de Houffalise.
12 Tirmarche, Hector, d'Aerschot.
13 Van Huele, Oscar, de Stalhille.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Vercamer, Gaspard, de Leysele.

Avec distinction.

2 Velge, Maurice, de Lennick-St-Quentin.

D'une manière satisfaisante.

3 Bouvier, Georges, d'Eghezée.
4 Denis, Gustave, du Rœulx.
5 Sterckx, Charles, de Sempst.
6 Janssens, Edmond, de Biévène.
7 Roman, Max, de Berchem.
8 Van Diest, Fernand, de St-Amand (Puers).
9 Dethise, Victor, de Falmagne.
10 Loix, Georges, de Flobecq.
11 Van Hove, Alfred, de Rethy.
12 Govaert, Amédée, d'Oedelem.
13 Henry, Victor, de Dinant.
14 De Boungne, Emile, de Hoogstraeten.
15 Van Nueten, Joseph, de Loenhout.
16 Wauthier, Victor, de Châtelet.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec grande distinction.

1 Van Cauwenbergh, Joseph, de Lierre.
2 Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.

Avec distinction.

3 Goffin, René, de Petit-Enghien.
4 de Cordes, Henri, d'Enghien.

D'une manière satisfaisante.

5 Brabant, Charles, de Perwez.
6 Bernard, Valère, de Herchies.
7 Pastur, Max, de Jodoigne.
8 Demal, Léon, de St-Trond.
9 Hinnekint, Alphonse, d'Iseghem.
10 de Biolley, René, de Verviers.

EXAMENS RÉUNIS DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE)
ET DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.

Avec grande distinction.

2 Van Caillie, Henri, d'Ostende.

Avec distinction.

3 De Bouck, Georges, de Bruges.
4 Delvaulx, Louis, de Malines.
5 Gérard, Georges, d'Etalle.
6 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.

D'une manière satisfaisante.

7 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
8 Mernier, Henry, de Martilly.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e EPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Escoyez, Eudore, de Tertre.
2 Gilis, Paul, de Namur.
3 Petit, Aimé, de Bruxelles.
4 Tits, Frans, de Louvain.
5 Moorkens, Joseph, de Berchem.
6 Van Cauwelaert, Francois, de Lombeek-N.-D.
7 Fiévez, René, de Laeken.

Avec distinction.

8 Brohée, Hilaire, de Soignies.
9 Deton, Willy, de Charleroi.
10 Aernauts, Edmond, de l'Ecluse.
11 Dubie, Théophile, de Chimay.
12 De Maeyer, Alphonse, de Niel.
13 De Jaegher, Joseph, de Knesselaere.
14 Notteau, Isidore, de Dranoutre.
15 Vaesen, Ernest, d'Andenne.
16 Carlot, François, de Fayt-le-Franc.
17 Debontridder, Louis, de Bruxelles.
18 Gabriel, Edgar, de Boussu.
19 Rosman, Marcel, de Bruxelles.
20 Demanet, Henri, de Villers-la-Ville.
21 De Capmaker, Georges, d'Alveringhen.
22 Hollebecq, René, d'Ootegem.
23 Naulaerts, Auguste, de Herenthout.
24 Sebrechts, Joseph, de Willebroeck.
25 Van de Kerckhoven, Omer, de Ledeghem.
26 Van Hee, Charles, de Loo.
27 Van Bogaert, Arthur, de Hamme.
28 Vercruysse, Aimé, de Maeter.

D'une manière satisfaisante.

29 Nyssens, Emile, de Kieldrecht.
30 Poodt, Arthur, de Ternath.
31 Van Huffelen, Arthur, d'Anvers.
32 Mallue, Jules, de Dhuy.
33 Schaepkens, Louis, de Maestricht.
34 Bonquet, Gérard, de Moorsel.
35 Weyns, Henri, de Deurne.
36 Cleeren, Gustave, de Stevoort.
37 De Ryck, Alfred, d'Aygem.
38 Keyenberg, Laurent, de Schooten.
39 Driane, François, de Herenthout.
40 De Roeck, Emile, d'Auderghem.
41 Delfosse, Emile, de Louvain.
42 Stappers, Louis, de Hasselt.
43 Snoeck, Remi, de Hulste.
44 Van den Steene, Alphonse, de Wervicq.
45 Van Lerberge, Julien, d'Avelgem.
46 Wendelen, Louis, de Tongerloo.
47 D'Hooghe, Franz, de Basel.
48 Donckerwolcke, Edgar, de Ninove.
49 Louf, Cyrille, de Neuve-Eglise.
50 Tondreau, Oger, de Béclers.
51 Pauwels, Homère, de Sevenecken.
52 Bussens, Jules, de Schaerbeek.
53 De Lille, Firmin, de Maldeghem.
54 Labar, Arthur, de Buret (Tamigny).
55 Roggeman, Eugène, de Cruyshautem.
56 Van Hoecke, Joseph, de Boortmeerbeek.
57 Van Cauwenberghe, Pierre, d'Hérinnes lez-Enghien.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Bruynoghe, Richard, d'Alveringhem.
2 Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.
3 Verschaeve, Georges, d'Alveringhem.
4 Prové, Charles, d'Idegem.
5 Haelterman, Raymond, d'Appelterre.
6 Van Cauwelaert, François, de Lombeek-N.-D.

Avec distinction.

7 Gaudoux, Auguste, de Sivry.
8 Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot.
9 Heintz, Alphonse, de Bastogne.
10 Dubois, Alexandre, de Libin.
11 Franck, Jean, de St-Trond.
12 Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
13 Delchambre, Georges, de Castillon.

14 Bastyns, Emile, de Liezele.
15 Yernaux, Nestor, de Montigny-sur-Sambre.
16 De Smedt, Henri, de Tirlemont.
17 Vanden Abbeele, Georges, de Bornhem.
18 de Souza, Jean, de Braga (Portugal).

D'une manière satisfaisante.

19 Conreur, Edmond, d'Anderlues.
20 D'Harveng, Louis, de Schaerbeek.
21 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château.
22 Schille, Emile, de Froidchapelle.
23 Vennens, Camille, de Steendorp.
24 D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
25 De Schutter, Louis, de Beirendrecht.
26 Groenen, Michel, de Reckheim.
27 Reuland, Jacques, de Luxembourg.
28 Geeraerts, Paul, de Louvain.
29 Michielsens, Gustave, d'Anvers.
30 Mahy, Maurice, de Charleroi.
31 Vande Maele, Clément, de Moerzeke.
32 De Doncker, Joseph, d'Assche.
33 Segers, Clément, de St-Nicolas.
34 Geens, Jean, de Malines.
35 Vanden Berghe, Raphaël, de Rousbrugge-Haringe.
36 Boné, Georges, de Bruxelles.
37 Demeersseman, Léon, de Langemarck.
38 Dosogne, Clovis, d'Anhée.
39 Gombert, Albert, de Poperinghe.
40 Mistiaen, Franz, de Buggenhout.
41 Gérard, Albert, d'Etalle.
42 Mistiaen, Franz, de Louvain.
43 Verellen, Alphonse, de Puers.
44 De Snick, Léon, de Thielt.
45 De Bo, Hilloné, d'Etichove.
46 De Keersmaecker, Léon, de St-Hubert.
47 De Wever, Emile, de Ternath.
48 Constandt, René, de Pervyse.
49 Coppez, Auguste, de Tournai.
50 Cammaert, Edmond, de Schoondijke.
51 Corbusier, Ernest, de Hamme-Mille.
52 Evely, Fernand, de Bruxelles.
53 Follet, Hilaire, de Poperinghe.
54 Geronnez, Emile, de Wasmes.
55 Talpe, René, de Moorslede.
56 Van Houck, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
57 Hennaux, Alfred, de Paris.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS
(1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Fonteyne, Alexis, de Vracene.
2 Therasse, Gaston, de Liége.
3 Apers, Isidore, de Vracene.
4 De Vloo, René, d'Oostvleteren.
5 Barbry, Robert, de Locre.
6 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
7 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
8 Leleux, Octave, de Jumet.
9 Van Nuffel, Charles, d'Hemixem.
10 De Graeve, Henri, de Bruxelles.

Avec distinction.

11 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
12 Van den Weghe, Michel, de Rousbrugge.
13 Bienfait, Arthur, de Louvroil (France).
14 Merckx, Egide, de Tongres.
15 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
16 Aerts, Emile, de Louvain.
17 Calozet, Jean-Baptiste, d'Awenne.
18 Sterckmans, Camille, de Louvain.
19 Hubin, Albert, de St-Servais (Namur).
20 Van den Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
21 de Piro d'Amico, Guido, de Malte.
22 Rigaux, François, de Biévène.

D'une manière satisfaisante.

23 Martin, Henri, de Neerpelt.
24 Turine, Georges, de Brugelette.
25 Dawant, René, de Courcelles.
26 De Donder, Omer, d'Oeudeghien.
27 Geerts, Constant, de Terhaegen.
28 Olemans, Emile, de Gammerages.
29 Decoster, Florimond, de Malines.
30 De Geeter, Edmond, de Gilly.
31 Heekhout, Armand, de Schoonaerde.
32 Helsen, Armand, de Broechem.
33 Vossius, Armand, de Heers.
34 Planquart, Léon, de Mouscron.
35 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
36 Van Baelen, Armand, de Hulshout.
37 Calicis, Eugène, de Gilly.
38 De Preter, Louis, de Rhode-Ste-Genèse.
39 Boine, Joseph, de Louvain.
40 Denoncin, Henri, de Sugny.
41 Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).

42 Polet, Maurice, d'Esneux.
43 Roelandt, Arthur, d'Everbecq.
44 Van den Bergen, Louis, de Malines.
45 Bajot, Joseph, de Rienne.
46 Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
47 Wauthier, Fernand, de Châtelet.
48 Chenot, Lucien, de Bastogne.
49 Declercq, Léon, d'Ypres.
50 Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
51 Van Ongeval, Franz, de Deftinghe.
52 Goffin, Lucien, de Waret-la-Chaussée.
53 Janssens, Jules, de Berlaere.
54 Jacobs, Hector, de Calloo.
55 Laffut, Théodore, de Naninne.
56 Van Wynendaele, Octave, de Deftinghe.
57 Van der Beken, Pierre, d'Anvers.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Debaisieux, Georges, de Louvain.
2 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
3 Lauwens, René, de Bruxelles.
4 Courtoy, Fernand, d'Andenne.

Avec grande distinction.

5 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

6 Pira, Constant, de Louvain.
7 Robin, Paul, de Florenne.
8 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.
9 Luyten, Charles, de Moll.
10 De Pauw, Emile, d'Ursel.
11 Verheyden, Frans, de Dilbeek.
12 Dupont, Jean, de Herenthals.
13 Nachtergael, Arthur, de Dour.
14 Mairiaux, Marcel, de Ragnies.
15 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
16 Oblin, René, de Petit-Enghien.
17 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
18 Cuypers, Georges, de Louvain.
19 Schmit, Roger, de Kessel-Loo.

D'une manière satisfaisante.

20 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
21 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.
22 Vloebergh, Arthur, de Saventhem.

23 Crab, Oscar, de Louvain.
24 De Wals, Victor, de Sterrebeek.
25 De Plaen, Henri, de Koekelbergh.
26 Hausse, Arthur, de Meix (Virton).
27 Lagae, Joseph, de Courtrai.
28 Van Herpe, Jules, de Heestert.
29 Delforge, Emile, de Montigny-sur-Sambre.
30 Elewaut, Ernest, de Haesdonck.
31 Van Kerckvoorde, Louis, de Waerschoot.
32 Dethise, Joseph, de Falmagne.
33 Manne, Elie, de Ville-sur-Haine.
34 Snacken, Louis, de Lillo.
35 Fierens, Auguste, d'Anvers.
36 Spaas, Léon, de Hamont.
37 Teignon, Léon, de Focant.
38 Francq, Henri, d'Obourg.
39 Laureys, Jean, de Lierre.
40 Lootens, Maurice, d'Oost-Roosebeke.
41 Oliviers, Armand, de Louvain.
42 Gallez, Louis, de Montreuil-au-Bois.
43 Linard, Paul, de Cuesmes.
44 Doussy, Gustave, de Courtrai.
45 Isebaert, Louis, de Deerlyk.
46 Van Cutsem, Gustave, de Vlesembeek.
47 Leclef, François, d'Anvers.
48 Poelman, Michel, d'Overpelt.
49 De Mortier, Charles, de Termonde.
50 Schwartz, Camille, d'Arlon.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Tenret, Fernand, de Marchienne-au-Pont.

Avec grande distinction.

2 Campen, Octave, de Deftinge.
3 Lerat, Paul, de Mons.
4 Samain, Octave, de St-Genois.
5 Loriers, Louis, de Meldert.
6 Calicis, Edgar, de Ransart.
7 Petit, Arthur, de Laeken.

Avec distinction.

8 Boterman, René, de Sleydinghe.
9 Bournonville, François, de Spy.
10 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.
11 Leuridan, Alexandre, de Ploegsteert.
12 Normand, Emile, de Blaton.

13 Vanneste, Arthur, de Courtrai.
14 Van Dooren, Jean, de Turnhout.

D'une manière satisfaisante.

15 Dewitte, Anatole, de Lebbeke.
16 Flament, René, de Brye.
17 Hoebrechts, Joseph, de Montenaeken.
18 Jacquerie, Joseph, de Blandain.
19 Leusch, Louis, de Bastogne.
20 Thonon, René, de Tintigny.
21 Vanden Daelen, Emile, de Grammont.
22 Bodart, Auguste, de La Hestre.
23 De Ridder, Pierre, de Hoeylaert.
24 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
25 Groffen, Félix, de Stabroeck.
26 Graveline, Jean, d'Air-sur-Lys.
27 Maes, Clément, de Denderhautem.
28 Ransquin, René, de Plancenoit.
29 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.
30 Verhelst, Gustave, de Dinant.
31 Amand, Abel, de Vurst.
32 Brosens, Edmond, de Minderhout.
33 De Maesschalk, Jean, de Siney (Fl. orient.).
34 Lowie, Théodore, de Staden.
35 Pasteels, Lambert, de Louvain.
36 Somers, Jobert, de Boom.
37 Tessens, Joseph, de Herenthout.
38 Van Haverbeke, Joseph, de Gheluwe.
39 Wyckmans, Louis, de Weerde.
40 Peeters, Jules, de Vorst.
41 Boever, Jean, de La Roche.
42 Collard, Henri, de Dinant.
43 Douilliez, Georges, de Morlanwelz.
44 Deckers, François, de Melsele.
45 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
46 Geerts, Joseph, de Malines.
47 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
48 Jadoul, Auguste, de Wansin.
49 Lecouturier, Léon, de Court-St-Etienne.
50 Loots, Edouard, de Baer-le-Duc.
51 Lebrun, Léon, de Dion-le-Mont.
52 Lambillotte, François, de Farciennes.
53 Six, Rodolphe, de Bruges.
54 Walravens, Albert, de Saintes.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Magnus, Fernand, de Mons.

2 Pierreux, Léon, de Gosselies.
3 Van Wynendaele, Omer, d'Hendicourt (France).
4 Muset, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

5 Chapelle, Eudore, de Godarville.
6 Fosty, Edmond, de Givry.
7 Collart, Mathieu, de Ceroux-Mousty.
8 Debin, Joseph, de Romedenne.
9 D'Awans, Constant, de Marlinne.
10 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.
11 Sandront, Joseph, d'Homerée.
12 Vanden Daelen, Julien, de Grammont.
13 Walravens, Léon, de Saintes.
14 D'Huyvetter, Maurice, de Huysse.
15 De Meulder, Edouard, d'Enghien.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.
2 Magnus, Fernand, de Mons.
3 Chapelle, Eudore, de Godarville.

D'une manière satisfaisante.

4 Fosty, Edmond, de Givry.
5 Pierreux, Léon, de Gosselies.
6 Sandront, Joseph, d'Homerée.
7 Van Wynendaele, Omer, d'Hendecourt (France).
8 Debin, Joseph, de Romedenne.
9 Walravens, Léon, de Saintes.
10 Collart, Mathieu, de Ceroux-Mousty.
11 De Meulder, Edouard, d'Enghien.
12 D'Huyvetter, Maurice, de Huysse.
13 D'Awans, Constant, de Marlinne.
14 Muset, Joseph, de Louvain.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Delecourt, Hector, de Peronnes lez-Antoing
2 Claessens, Félix, de Maeseyck.
3 Willio, Alphonse, de Diest.

Avec distinction.

4 Bilteryst, Camille, de Braine-le-Comte.
5 Bournonville, Maurice, de Bruxelles.
6 Gallez, Maxime, de Binche.
7 Hiernaux, Gaston, de Mont-sur-Marchienne.

D'une manière satisfaisante.

8 Cailliau, Georges, de Bruges.
9 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
10 Hazard, Alfred, de Nodebais.
11 Impe, Joseph, de Thielt.
12 Panier, Fernand, de Dinant.
13 Pellegrin, Firmin, de Piétrain.
14 Plevoets, Adolphe, de St-Trond.
15 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
16 Houssiau, Henri, de Hal.
17 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
18 Vandercam, Alphonse, d'Overyssche.

EXPERT-CHIMISTE.

Avec distinction.

1 Claessens, Félix, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

2 Hiernaux, Gaston, de Mont-sur-Marchienne.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

1 Boonen, Prosper, d'Ixelles.
2 Leroy, Octave, de Binche.
3 Lagae, Hubert, de Courtrai

Avec distinction.

4 Delvaux, Ernest, de Vien (Anthisme).
5 Vermer, Albert, de Biere.
6 Ceulemans, Joseph, de Mortsel.
7 Decerf, Arnold, de Lambermont.
8 Paheau, Louis, d'Aerschot.
9 Aubry, René, de Soignies.
10 de Macar, Daniel, de Soignies.

D'une manière satisfaisante.

11 Claes, Charles, d'Alken.
12 Bonaert, Franz, de Liége.
13 Bosschaert de Bouwel, Georges, d'Anvers.
14 Coppée, Clovis, de Renlies.
15 de Patoul, Jean, de Lens.
16 Mot, Emile, de Peruwelz.

17 Beken, Gustave, de Louvain.
18 Decocq, Marcel, de Malines.
19 Kinart, Constant, de Huppaye.
20 Kumps, Henri, de Sombreffe.
21 Rulot, Fernand, de Maillen.
22 Van den Wouver, Alfred, d'Anvers.
23 Waffelaert, Gustave, d'Etterbeek.
24 Heintz, Albert, de Bastogne.
25 Van Oppens, Richard, d'Alsemberg.
26 Van der Beken-Pasteel, Paul, de Hoboken.
27 Crèvecœur, Marc, de Perwez.
28 de Radzitzky d'Ostrowick, Jules, de Malines.
29 Reisdorff, Robert, de Bruxelles.
30 Nothomb, Frédéric, de Bruxelles.
31 Schollaert, Florent, de Charleroi.
32 Van Ongeval, René, de Deftinghe.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Geysen, Jules, d'Anvers.

Avec distinction.

2 Van Hecke, Maurice, de Somergem.

D'une manière satisfaisante.

3 Berghman, Germain, d'Ypres.
4 Indekeu, Charles, de Neeroeteren.
5 Van Craenenbroeck, Raphaël, d'Eyn.
6 Van der Beken, Edmond, de Renaix.
7 Van Oeckel, Henri, de Cappellen (Anvers).
8 De Groeve, Alphonse, de Bruges.
9 Leynen, Joseph, de Hasselt.
10 Van Nuffel, Xavier, de Hemeren.
11 Vander Perren, Edouard, de Neeryssche.
12 Adinau, Louis, d'Anvers.
13 Denecker, Auguste, de Moorslede.
14 Caluwaert, Adolphe, de Heyst-op-den-Berg.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Otto, Auguste, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Bellemans, Franz, de St-Nicolas.

2 Descamps, Emmanuel, de Lovenjoul.
3 Demblon, Oscar, de Wellin.

Avec distinction.

4 Vitry, Léon, de Binche.
5 Standaert, Florent, de Calmpthout.

D'une manière satisfaisante.

6 Carlier, Louis, de Maffles.
7 Jeanty, Alphonse, de Vaux lez-Rosier.
8 Alen, Robert, de Louvain.
9 Dubois, Joseph, de Beeringen.
10 Janssen, Albert, d'Anvers.
11 Jacquemin, Eudore, de Michamps.
12 Van Overbeke, Maurice, de Néthen.
13 Visart de Bocarmé, Jean, d'Alveringhem.
14 Delannoy, Jules, d'Enghien.
15 Gelders, Valère, d'Ypres.
16 Nève, Philippe, de Brecht.
17 Tinant, Pierre, de Bruxelles.
18 Orban de Xivry, Etienne, de Louvain.
19 Versluys, Albert, de Louvain.
20 S'Heeren, Jules, de Tirlemont.
21 Berthot, Arthur, de La Cuisine.
22 Jeanty, Paul, de Nobressart.
23 Leunen, Fernand, de St-Trond.
24 Verreydt, René, de Diest.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec grande distinction.

1 Hinnekens, Henri, de Thielt.

D'une manière satisfaisante.

2 Boon, Victor, de Santhoven.
3 D'Helft, René, de Bruges.
4 Tombeur, Théophile, de Kessel-Loo.
5 Van Mossevelde, Maurice, d'Audegem.
6 Veltkamp, Antoine, de Louvain.
7 Anthonis, Henri, de Malines.
8 Marck, Henri, de Malines.
9 Ost, Urbain, de Zwyndrecht.
10 Vanden Eynde, Joseph, d'Olsene.
11 Verwilghen, Hubert, de St-Nicolas.
12 Vandenbergen, Joseph, de Malines.
13 Dossche, Pierre, de Waterland-Oudeman.
14 Gorissen, Mathieu, de Mechelen s/Meuse.
15 Michielsen, Hubert, de Hoogstraeten.

16 Van Oeckel, Henri, de Cappellen.
17 Wagemans, Gaston, de Léau.
18 Gysen, Norbert, d'Anvers.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LE DROIT NATUREL.

D'une manière satisfaisante.

De Preter, François, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).
B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

D'une manière satisfaisante.

Raty, Louis, d'Ixelles.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Fierens, Alphonse, d'Anvers.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Debatty, Léon, de Spa.
2 Juniaux, Maurice, de Wasmes.
3 Wathelet, Louis, de Gomzé.

Avec distinction.

4 D'Hollander, Frédéric, de Baesrode.
5 Jamar, Alfred, de Huy.
6 Joie, Léon, de Bende.

D'une manière satisfaisante.

7 André, Léonce, de La Plante.
8 Baert, Stanislas, de Sinay.
9 Mortier, Edgard, de Bruxelles.
10 Pochet, Arsène, d'Ideghem.
11 Kiesel, Max, d'Arlon.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Wilde, Armand, de Rumbeke.
2 Libens, Jean, de St-Trond.
3 Mullie, Paul, de Courtrai.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

Seeldrayers, Arnold, de Rupelmonde.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

1 De Cock, Maxime, d'Oycke.
2 Hulten, Eugène, de Martelange.
3 Vander Perren, Jules, de Neerysscke.

D'une manière satisfaisante.

4 Baccaert, Herman, de Malines.
5 Dupont, Joseph, de Brée.
6 Dewael, Adrien, de Schaerbeek.
7 Otto, Auguste, de Louvain.
8 Van Gorp, Jean, de Casterlé.
9 Grootaers, Ludovic, de Tongres.
10 Blavier, Emile, de St-Trond.
11 Rutten, Félix, de Sittard.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

D'une manière satisfaisante.

1 Blondiau, Adolphe, de Dampremy.
2 Mottart, Alphonse, d'Ohain.
3 Tihon, Amand, de Remicourt.
4 Dancot, René, de Luttre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Leusch, Louis, de Verviers.
2 Pals, Jules, de Meerhout.
3 Simar, Théophile, de Petit-Rechain.

Avec distinction.

4 De Backer, Emile, de Tongres N.-D.
5 Elebaers, Charles, d'Anvers.
6 Van Doren, Auguste, de Wolverthem.

D'une manière satisfaisante.

7 Calozet, Joseph, d'Avenne.
8 Doyen, Léon, de Thorembais.
9 Prickartz, Jules, de Verviers.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Saegher, Joseph, de Lichtervelde.
2 Hoebanx, Werner, de St-Trond.
3 Leemans, René, de Cortenberg.

4 Vuylsteke, Edouard, de Poperinghe.
5 Huevenaers, André, de Zeeland (Brab. septent.).
6 Van Bemmel, Gérard, de Cothen (Pays-Bas).

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE (GREC ET LATIN).

Avec distinction.

Gorissen, Mathieu, de Mechelen s/Meuse.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

1 Jadin, Armand, de Walhain-St-Paul.
2 Jacob, Clément, d'Ohain.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

1 De Vocht, Henri, de Turnhout.

Avec distinction.

2 De Baere, Cyrille, de Baesrode.

D'une manière satisfaisante.

3 Van Hoof, François, de Lierre.
4 Vrydags, Paul, de St-Trond.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

A. PHILOSOPHIE.

D'une manière satisfaisante.

Raeymaekers, Clément, de Gheel.

B. HISTOIRE.

Avec distinction.

1 Van Bleyenberghe, Désiré, de Bierbeek.
2 Weemaes, René, de Hougaerde.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

1 Hontoir, Camille, de Gosselies.

Avec distinction.

2 Demesse, Ernest, de Neufvilles.
3 Maes, Léon, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante

4 Van Keymeulen, Valère, de Herzele.
5 Félix, Armand, de Jette-St-Pierre.
6 Smets, Jacques, de Casterlé.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction

1 Behen, Jean, de Pellaines.

D'une manière satisfaisante.

2 De Longueville, Aubain, de Tourinnes-St-Lambert.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Bertrang, Alfred, d'Arlon.
2 Stracke, Désiré, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

3 Cordier, Constant, de Merbes-le-Château.
4 Pittomvils, Robert, de Glabbeek.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE

Avec grande distinction.

* 1 Van Bleyenberghe, Désiré, de Bierbeek.
* 2 Weemaes, René, de Hougaerde.

Avec distinction.

3 Barbe, Paul, de Menin.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

* 1 Hontoir, Camille, de Gosselies.

Avec distinction.

* 2 Demesse, Ernest, de Neufvilles.
* 3 Maes, Léon, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

* 4 Van Keymeulen, Valère, de Herzele.

(1) L'asterisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

* 1 Behen, Jean, de Pellaines.

D'une manière satisfaisante.

* 2 De Longueville, Aubain, de Tourinnes-St-Lambert.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

* 1 Bertrang, Alfred, d'Arlon.
* 2 Stracke, Désiré, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

* 3 Cordier, Constant, de Merbes-le-Château.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Rasquin, Emile, de Spy.

Avec grande distinction.

2 Vandelanotte, Eric, de Poperinghe.
3 De Mees, Oscar, de Campenhout.
4 Graveline, Albert, d'Aire s/Lys (France).
5 Evrard, Edgar, de Rochefort.
6 Van Damme, Auguste, de St-Jean-in-Eremo.
7 Straus, Edgar, d'Arlon.

Avec distinction.

8 De Gomme, Raphaël, de Furnes.
9 Van den Branden, Fritz, de Malines.
10 Dandois, Georges, de Mellet.
11 Janssens, Alphonse, de Niel.
12 Van Olmen, René, de Brée.
13 Sterckx, Alphonse, de Steenockerzeel.
14 Vanderdonckt, Ange, d'Everbecq.
15 Poort, Ernest, de Boom.
16 Jonckheere, Gaston, de Vyve-Cappelle.
17 Van Hollebeke, Achille, de Thielt.

D'une manière satisfaisante.

18 Deruytter, Jean, de Thourout.
19 Van Boeckel, Louis, d'Anvers.

20 Carlier, Auguste, de Thollenbeek.
21 Morlion, Léon, de Gyverinchove.
22 Saint-Paul, Joseph, de Gozée.
23 Vander Veeren, Eugène, de Louvain.
24 Bosserez, Emile, de Calfort (Puers).
25 Salmin, Jules, de Nil-St-Martin.
26 Vermeulen, Joseph, de Loochristy.
27 Van Huffel, Joseph, d'Eyne.
28 Weemaes, Alphonse, de Doel.
29 De Grave, Omer, de Haeltert.
30 Dyckmans, Jules, de Moll.
31 Leclef, Gérard, d'Anvers.
32 Puttemans, Médard, de Bonheyden.
33 Van Keerhergen, Léon, de Hal.
34 Wautil, Georges, de Bousval.
35 Leriche, Georges, de Soignies.
36 Tielemans, Auguste, de Betecom.
37 Van Bever, Louis, de Bruxelles.
38 Verlinden, Ernest, de Westmeerbeek.
39 Denamerenge, Paul, de Liége.
40 Douilliez, Jules, d'Anderlues.
41 Lebleu, Albert, de La Louvière.
42 Ruyssen, Gilbert, de Meulebeke.
43 Van Raemdonck, Joseph, de Tamise.
44 De Wolf, Georges, de Haesdonck.
45 Proost, Jean, de Turnhout.
46 Sohet, Léopold, de Samart.
47 Boodts, Honoré, de Meerdonck.
48 De Smet, Franz, de Bruxelles.
49 Feys, Georges, de Hoogstade.
50 Heffinck, Joseph, de Cruyshautem.
51 Verhaegen, Philémon, de Cappelle-au-Bois.
52 Vermiert, Joseph, de Veerle.
53 Vogels, Achille, de Lichtervelde.
54 Berger, Zénon, de Ceroux-Mousty.
55 Couvreur, Louis, d'Ottignies.
56 Lambrechts, Léon, de Hamme.
57 Leclercqz, Alfred, de Beaumont.
58 Verhaegen, Eugène, d'Anvers.
59 Cox, Hubert, de St-Trond.
60 Comein, Léon, d'Anvers.
61 Hoebanx, Arthur, de St-Trond.
62 Truyens, Félix, de Tirlemont.
63 Baerts, Fernand, de Puers.
64 De Jonghe, Auguste, de Meerdonck.
65 Deffrennes, Fernand, de Velaines.
66 Pierman, Henri, de Marbais.
67 Rubey, Ernest, de Ligny.
68 Vanden Kerchove, Alphonse, de Knesselaere.

69 Beauffort, Léon, de Bellecourt.
70 Louf, René, de Neuve-Eglise.
71 Sauvage, Marcel, de Gilly.
72 Ameels, Henri, d'Esschen.
73 Brassine, Valère, de Ransart.
74 Lebrun, Georges, de Namur.
75 Petit, Emile, de Roux.
76 Van Keerberghen, Joseph, d'Ixelles.
77 Van Kerkhove, Alphonse, de Gand.
78 Walravens, René, de Lessines.
79 De Wolf, Hector, de Haesdonck.
80 Rahier, Marcel, de Verviers.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Brouwers, Aloïs, de Wavre-Notre-Dame.
2 Glineur, Albert, d'Audregnies.
3 Henrard, Louis, de Perwez.

Avec distinction.

4 Meyskens, Constant, de Deux-Acren.
5 Hamoir, Jules, de Méan.
6 Colin, Luc, de Momignies.
7 Heylen, Auguste, de Herenthals.
8 Hue, Léon, de Rochefort.
9 Henrard, Alexandre, d'Havelenge.
10 Van Haverbeke, Rodolphe, de Gheluwe.
11 Lissoir, Joseph, de Sinsin.
12 Puissant, Henri, de Tamines.
13 Lievens, Alphonse, de Borgerhout.
14 Nounckele, Georges, de Courtrai.
15 Cuypers, Maurice, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

16 Vander Vaeren, Julien, d'Ixelles.
17 Mahy, Marc, de Clermont (Strée).
18 Pisonnier, Joseph, de Sleidinge.
19 Maesen, Louis, d'Anvers.
20 Nysten, Arsène, de Tongres.
21 Philippot, Fernand, d'Incourt.
22 Poelmans, Adrien, d'Overpelt.
23 Semaille, Louis, de Wigault.
24 Vanden Haute, Isidore, d'Everbecq.
25 Wellens, Jules, de Lierre.
26 Adriaen, Oscar, de Dickebusch.

27 De Greef, Eugène, de Niel.
28 Pirmez, Joseph, de Velaine-sur-Sambre.
29 Van Lerberge, Ernest, d'Avelghem.
30 Vrancken, Joseph, de Lanaeken.
31 De Smedt, Prosper, de Stavele.
32 De Keersmaeker, Constant, de Cobbeghem.
33 Luyckx, Joseph, d'Anvers.
34 Langendries, Auguste, de Herfflingen.
35 Robyns, Paul, de Maeseyck.
36 Chielens, Rodolphe, de Bruges.
37 Vermandere, Raphaël, d'Avelghem.
38 Van Vlasselaer, Armand, de Louvain.
39 Balot, Hector, d'Everbecq.
40 De Middeler, François, d'Ixelles.
41 Vande Velde, Georges, de Waereghem.
42 Emond, Louis, de Laneuville.
43 Staumont, Clément, de Fouleng.
44 Blontrock, Jules, de Keyem.
45 De Brabandere, Eugène, de Bavichove.
46 Maertens, Léon, de Louvain.
47 Ralet, Arthur, de Gilly.
48 Rancelot, Henri, de Gerpinnes.
49 Vandeplas, Franz, de Schaerbeek.
50 Van den Bosch, Charles, de St-Nicolas.
51 Van Uytsel, Jean, de Herselt.
52 Van Hoof, Jules, de Lierre.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction

1 Van Mollé, Jacques, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Bourdeaux, Henri, de Termonde.
3 Mattelaer, Pierre, de Courtrai.

Avec distinction.

4 Engelbeen, Armand, de Cruyshautem.
5 Feys, Remi, de Hoogstade.
6 Van Raes, Léon, de Wervicq.
7 François, Jules, de Gingelom.
8 De Vroey, Alphonse, de Merxem.
9 Vandervaeren, Julien, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

10 Desbarax, Henri, de Louvain.
11 Laigneaux, Léopold, de Brasménil.

12 Veen, Albert, de Hérinnes lez-Enghien.
13 Friart, Norbert, du Rœulx.
14 Henrard, Alphonse, de Molenbeek-St-Jean.
15 Herman, Charles, de St-Trond.
16 Huicq, Omer, de Pipaix.
17 Molhant, Arthur, de Mons.
18 Overloop, Joseph, de St-Josse ten-Noode.
19 Smets, Guillaume, de Heers.
20 Boes, Jules, d'Alken.
21 De Gyger, François, d'Anvers.
22 De Wolf, Charles, de Bruges.
23 Defoy, Léon, de Bastogne.
24 Fourmentin, Michel, de Quévy-le-Grand.
25 Venquier, Maurice, d'Anvaing.
26 Gelderd, Charles, d'Ulversta (Angleterre).
27 Tobback, Louis, de Cureghem.
28 Talpe, Paul, de Moorslede.
29 Dosogne, Auguste, de Blaton.
30 Sioen, Daniel, d'Avelghem.
31 Coene, Alphonse, de Stavele.
32 Dosogne, Léon, d'Anhée.
33 Florin, Victor, de Pecq.
34 Guisset, Louis, d'Arc-Ainières.
35 Holemans, Henri, de Malines.
36 Philippart, Walter, de Poix.
37 Van Langendonck, Georges, de Malines.
38 Evrard, Hector, de Limal.
39 Fonder, Théophile, de Châtelet.
40 Latinne, Joseph, de Marbais
41 Robert, Clotaire, de Dampremy.
42 Rochet, Albert, de Fontaine-l'Evêque.
43 Van Raemdonck, Charles, de St-Nicolas.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Lambrechts, Gustave, de Louvain.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Avec grande distinction.

2 Petiau, Emile, de Liége.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Tits, Léon, de Louvain.

Avec distinction.

2 Alliaume, Maurice, de La Louvière.

D'une manière satisfaisante.

3 Smedts, Arthur, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE) (1).

Avec la plus grande distinction.

1 Willaert, Fernand, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

2 Rieth, Kurt, d'Anvers.
* 3 Stappers, Léon, de Chenée.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1e ÉPREUVE).

SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec grande distinction.

1 Elrington, Georges, de Sele (Surray, Angleterre).
2 Kowalski, Joseph, de Bourdeaux.

SCIENCES BOTANIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Lathouwers, Victor, d'Eygenbilsen.

SCIENCES CHIMIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.

D'une manière satisfaisante.

2 Pexters, Marcel, de Berlingen.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).

SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Dumez, Robert, de Wervicq.

SCIENCES BOTANIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Berghs, Jules, de Genck.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

D'une manière satisfaisante.

2 Lathouwers, Victor, d'Eygenbilsen.

SCIENCES MINÉRALOGIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Stiénon, Paul, de Chapelle lez-Herlaimont.

SCIENCES CHIMIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Vitoria, Edouard, d'Alcoy (Espagne).

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lekeux, Maurice, d'Arlon.
2 Salembier, Adhémar, de Pecq.

Avec grande distinction.

3 Mikolazezak, Victor, de Laufenbourg (Suisse).
4 Puissant, Julien, de Tamines.

Avec distinction.

5 Beaufaux, Georges, de Gosselies.
6 Claes, Remi, de Moll.
7 De Raedt, Constant, de Wavre.
8 De Paepe, Paul, de Huysse.
9 Delplanque, Fernand, de Tournai.
10 Ferminne, Adolphe, du Rœulx.
11 Jamar, Fernand, de Melin.
12 Richard, Raoul, de Namur.
13 Verwilghen, Raphaël, de Roulers.
14 Hebbelynck, Albert, de Meirelbeke.

D'une manière satisfaisante.

15 Bertholet, Fernand, de St-Gilles (Bruxelles).
16 Crespin, Georges, de Spy.
17 de Cartier d'Yve, Ludovic, de Namur.
18 de Dorlodot, Jean, de Floreffe.
19 Dubuisson, Georges, de Pont-de-Loup.
20 Doms, Gaston, de Louvain.
21 Elens, Paul, de Stockheim.
22 Hers, Gery, de Namur.
23 Houdart, Georges, de Nivelles.
24 Lenders, Guillaume, de Boorsheim.
25 Martheleur, Elie, de Marcinelle.
26 Minne, Fernand, d'Etterbeek.
27 Mommens, Jules, de Melsbroeck.

28 Vandepitte, Flavien, d'Oost-Nieuwkerke.
29 Verelst, Joseph, de Westmeerbeek.
30 Van Haelst, Oscar, d'Anvers.
31 Wendels, Camille, de Malines.
32 Gripekoven, Georges, de Schaerbeek.
33 Janssens, Christian, de Louvain.
34 Tasson, Vital, de Montigny-Neuville.
35 Verhulst, Jean, de Louvain.
36 Van Nitsen, Alphonse, de Verviers.
37 Schul, Jacques, d'Anvers.
38 Vereenoghe, Emile, d'Ixelles.
39 Giot, Marcel, de Winenne.
40 Vranckx, Armand, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Claeys, Emile, de Waeregem.
2 Gosseries, Auguste, d'Erquelines.
3 Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.
4 Pira, Armand, de Louvain.
5 Pense, Xavier, d'Etterbeek.
6 Meeussen, Emile, d'Oleghem.

D'une manière satisfaisante.

7 Caenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
8 Evrard, Emile, de Tirlemont.
9 Plissart, Charles, de Bauffe.
10 Servranckx, Georges, de Liége.
11 Delvaulx, Victor, de Malines.
12 Durez, René, de Boussu lez-Mons.
13 Jadoul, Charles, de Braine-le-Château.
14 Buys, Fernand, de Marcinelle.
15 Thieffry, Edmond, d'Orcq.
16 Sottiaux, Georges, de Marcinelle.
17 Vitry, Edmond, de Binche.
18 Gallez, Emile, de Montrœuil-au-Bois.
19 Bovy, Fernand, de Seraing.
20 Janssens, Antoine, de Louvain.
21 De Brouwer, Auguste, de Bruges.
22 Goffart, Fernand, de Nil-St-Vincent.
23 Limpens, Fernand, de Termonde.
24 Watteyne, Maurice, de Mons.
25 Dupret, Marcel, de Bruxelles.
26 Bril, Romain, de Zantvoorde.
27 Cluckers, Raymond, de Malines.
28 Eggermont, Paul, de Leignon.
29 Verwimp, Joseph, de Gheel.
30 Heymans, Henri, de Loupoigne.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Hambresin, Jean, de Bruxelles.
2 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
3 Vander Rest, Maurice, de Bruxelles.
4 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
5 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
6 Hublet, Jules, de Charleroi.
7 Lagasse, Victor, de Nivelles.
8 Goffart, Henri, de Wavre.

D'une manière satisfaisante

9 Elewaut, Odilon, d'Haesdonck.
10 Gueur, Ernest, de Jumet.
11 Lardinois, Séraphin, de Marchienne-au-Pont.
12 Nève, Pierre, de Gand.
13 Petiau, Emile, de Liége.
14 Jacob, Nestor, de Bulscamp.
15 De Beer, Georges, de Thielt.
16 Duquenne, Albert, d'Anvers.
17 de Cordes, Joseph, d'Enghien.
18 De Strycker, Hubert, de Lierre.
19 Hermans, Albert, de Bouffioulx.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Mennes, Auguste, de Merxem.
2 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
3 Hertsens, Georges, de Malines.
4 Libert, Alfred, d'Anthée.

D'une manière satisfaisante.

5 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
6 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
7 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
8 Verbouwe, Ovide, de Watou.
9 De Rey, Emmanuel, de Louvain.
10 de Ramaix, Amaury, de Berlin.
11 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
12 Mommens, Edgar, de Lessines.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Goffart, Paul, de Wavre.
2 Verriest, Gustave, de Louvain.
3 De Winter, Auguste, de Gheel.

Avec distinction.

4 Allaume, Maurice, de La Louvière.
5 Clérin, Joseph, de Châtelet.
6 Lievens, Arthur, de Meerbeek.
7 Adant, Adolphe, de Bruxelles.
8 De Becker, Georges, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

9 Bauchau, Michel, de Louvain.
10 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.
11 Neut, Adolphe, de Gand.
12 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
13 Van Aerde, Alfred, de Malines.
14 de Le Hoye, François, de Nivelles.
15 Clément de Cléty, Albert, d'Uccle.
16 Jadot, Octave, d'On.
17 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.
18 Schobbens, Vincent, d'Anvers.
19 Dubois, René, de Deux-Acren.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Van Heck, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

2 Brackx, Léopold, de Dudzeele.

D'une manière satisfaisante.

3 Dopp, Etienne, de Bruxelles.
4 Gualbert, Firmin, de Kain lez-Tournai.
5 Hubert, Maurice, de Marche-les-Dames.
6 Nonnon, Armand, de Charleroi.
7 Van Biesem, Louis, de Louvain.
8 Charles, Louis, de Bastogne.
9 Cornelis, Arthur, de St-Georges-ten-Distel.
10 Mestdagh, Omer, de Bruges.
11 Roland, Maurice, de Chaussée-Notre-Dame.
12 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
13 de Clercq, Henri, de Bruges.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Mennes, Auguste, de Merxem.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Cloet, Remi, de Coolscamp.

D'une manière satisfaisante.

2 Berger, Gustave, de Jumet.
3 Cauwe, Emile, de Bruges.
4 Feye, René, de Louvain.
5 Piens, Edgar, de Binche.
6 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
7 Warocquier, Charles, de Tournai.
8 Deneufbourg, Auguste, de Coivril.
9 Van Caeneghem, Jules, de Semmerzaeke.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE)

Avec distinction.

1 Braun, Maurice, de Bruxelles.
2 Dony, Gustave, d'Oteppe.
3 Zoude, Adrien, d'Epioux.

D'une manière satisfaisante.

4 Cornet, Arsène, de Mariemont.
5 Dehairs, Gustave, de St-Trond.
6 Lagasse, Edouard, de Nivelles.
7 Stillemans, Jean, de Bruxelles.
8 Schramme, Louis, d'Ostende.
9 Vanderlinden, Joseph, de St-Job (Uccle).

—

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1903-1904.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 Schmitz, Marcel, d'Anvers.
2 Deroy, Louis, d'Anvers.
3 Hosselet, Robert, de Gosselies.
4 Tessens, Désiré, de Morckhoven.
5 Delmarcel, Gustave, de Louvain.
6 Schicks, Joseph, d'Anvers.
7 De Gueldre, Fernand, de Liége.
8 Thoreau, Jacques, de Bruxelles.
9 Wins, Emile, de Mons.
10 Desmit, Michel, de Courtrai.
11 Lagae, Paul, de Courtrai.
12 Mullie, Julien, de St-Genois.
13 Caluwé, Auguste, de Louvain.
14 Bogart, Michel, d'Alveringhem.
15 Sarlet, Albert, de Thuin.
16 Stock, Clotaire, de Mouscron.
17 Génard, Gédéon, de Châtelineau.
18 Desgain, Jean, de Lodelinsart.
19 Fontaine, Nestor, de Lavaux.
20 Goethals, Emile, d'Alost.
21 Dubuisson, Joseph, de Pont-de-Loup.
22 Gilliaux, Alexandre, de Gilly.
23 Van Overloop, Joseph, de Kieldrecht.
24 Gautier, Edmond, de Saintes.
25 Gallez, Gustave, de Binche.
26 Wauters, Joseph, d'Anvers.
27 Goossens, Lambert, de Op-Glabbeek.
28 Moreau, Léon, de Huy.
29 Louis, Prosper, de Grez-Doiceau.
30 Walravens, Auguste, de Saintes.
31 Vander Haert, Jean, de Bruges.
32 Delie, Daniel, d'Ypres.
33 Hauptmann, Marcel, du Rœulx (Hainaut).
34 Evrard, René, de Montigny s/Sambre.
35 Wéry, Joseph, de Fosses.

36 Dumont, Jean, de Bruxelles.
37 Brasseur, Franz, de Bruxelles.
38 Roelandt, Joseph, de Turnhout.
39 Bauwens, Cyrille, de Rhode-Ste-Agathe.
40 Nève, Robert, de Brecht.
41 de Ribaucourt, Gustave, de Perck.
42 Tombal, Emile, de Liége.
43 Taccoen, Gabriel, de Leysele.
44 Régas, Jacquin, de Barcelone.
45 Ruyssen, Paul, de Meulebeke.
46 Bastin, Edouard, de Famine.
47 Hollevoet, Fursy, de Beveren s/Iser.
48 Coppens Albert, d'Ardoye.
49 Stultjens, Arthur, de St-Trond.
50 Mathaij, Georges, de Louvain.
51 Caytan, Lucien, de Molenbeek.
52 Geysen, Joseph, de Deurne.
53 Drion, René, de Liége.
54 Desquiens, Georges, de Warneton.
55 Moerman, Jérôme, de Roulers.
56 Meyer, Jean, de Schooten.
57 Van Leeuw, Louis, de Malines.

Programme B.

1 Ullens, Etienne, de Schooten.
2 Vander Haegen, Joseph, de Hasselt.
3 Coppens, Albert, d'Ostende.
4 Geysen, Joseph, de Deurne.
5 Hollevoet, Fursy, de Crombeke
6 Ruffo, Lingi, de Naples.
7 Ruyssen, Paul, de Meulebeke.
8 Desquiens, Georges, de Warneton.
9 Van Hoof, Léon, de Malines.
10 Lamury, Charles, d'Anvers.
11 Gernay, Marcel, de Bruxelles.
12 Bouvez, Jules, de Jemappes.
13 Michotte, Stanislas, de Namur.
14 Masson, Emile, de Montigny-s/Sambre.
15 Matte, Alfred, de Jumet.
16 Lambert, Hubert, de Lodelinsart.
17 Weber, Georges, de Luxembourg.
18 Metz, Norbert, d'Esch-s Alzette (G.-D.).
19 Caytan, Lucien, de Molenbeek-St-Jean.
20 Pierard, Oswald, de Charleroi.
21 Plapied, Zénobe, de Javingne.
22 Van Gastel, Constant, de Berg-op-Zoom (Hollande).
23 Meyer, Jean, de Schooten (Anvers).
24 Steichen, Michel, de Gonderange (G.-D.).

25 Bellier, Alfred, de Montceau-les-Mines.
26 Vloebergh, Jules, de Saventhem.
27 De Pauw, Victor, de Crainhem.
28 Verschelden, Louis, de Versebrouk.
29 Vrebos, Maurice, de Woluwe-St-Etienne.
30 Vossen, Joseph, de Lanaeken.
31 Van Ertvelde, Raymond, de Bruxelles.
32 Hammelman, Eugène, de Luxembourg.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Bastin, Pierre, de Croix.
2 De Raedt, Jean, de Bousval.
3 Van Lierde, Joseph, de Sottegem.

D'une manière satisfaisante.

4 Buffet, Michel, de Wiltz.
5 Deprez, Sylvain, de Jauche.
6 Dupuis, Charles, de Châtelet.
7 Merckx, Jules, d'Héverlé.
8 Nyssens, Théophile, de Kieldrecht.
9 Van Thournout, Gaston, de Wervicq.
10 Cayphas, Edmond, de Gozée lez-Thuin.
11 Bricourt, Delphin, de Forest.
12 Engelbeen, Ferdinand, de Cruyshautem.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

Verbruggen, Léon, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Schock, Nicolas, de Grevenmacker.

D'une manière satisfaisante

2 Chabot, Armand, d'Ans.
3 Frère, René, de St-Gilles (Bruxelles).
4 Krantz, Nicolas, de Wiltz.
5 Van Everdingen, Richard, de Charleroi.
6 De Swert, Fernand, d'Ixelles.
7 Allard, Franz, de Châtelineau.
8 de Maret, Paul, de Stavelot.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR GRAPHOSTATIQUE,
DESCRIPTION DES MACHINES, MINÉRALOGIE, PHYSIQUE INDUSTRIELLE.

D'une manière satisfaisante.

Rivière, José, de Portugalète.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re EPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Wulf, Joseph, de Bruges.
2 Kugener, Léon, de Nospelt.
3 Lievens, François, de Meire.
4 Simon, Edouard, de Châtelet.
5 Charles, Ernest, de Bertrix.
6 Scrayen, Léonard, de Coursel.
7 Fountopoulos, Apostolos, de Trébizonde.
8 Cayphas, Edmond, de Gozée.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Defalque, René, de Court-St-Etienne.
2 Gérard, Charles, de Couillet.

D'une manière satisfaisante.

3 Schays, Fernand, de Beauvechain.
4 Calicis, Jules, de Ransart.
5 Thienpont, Léon, de Meulebeke.
6 Cuylits, Paul, de Bruxelles.
7 Kayser, Nicolas, de Couterne (G.-D.).
8 Jadoul, Léon, de Frésin.
9 Soete, Carel, de Gheluwe.
10 Sohier, René, de Monceau-sur-Sambre.
11 Fallon, François, de Namur.
12 Wolters, René, de Charleroi.
13 Wodon, Léon, d'Auvelais.
14 Baguet, Louis, d'Ecaussines.
15 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
16 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
17 Jacquemin, Henri, de Marchin.
18 de Savoye, Charles, de Soignies.
19 Sœur, Daniel, d'Assesses.
20 Isaac, Louis, de Landelies.
21 Lefebure, Antoine, de Neufvilles.
22 Chapelle, Raoul, de Godarville.
23 Lambert, Alexandre, de Dinant.
24 de Caters, Max, d'Oostcamp.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Flamien, Emile, de Gilly.

D'une manière satisfaisante.

2 Chaltin, Arthème, de Tirlemont.
3 Vidaurraza, Victor, de Cuba.
4 Dumortier, Maurice, de Tournai.
5 Bienvenu, Rigobert, de Vlamertinghe.
6 Knepper, Albert, de Diekirch.
7 Useldinge, Camille, de Remich.
8 Van Coillie, Alphonse, de Roulers.
9 Kempeneers, Léon, de Neerhespen.
10 Mathé, Eugène, de Réthy.
11 Pieraert, Elie, de Lambresart.
12 Thibaut, Victor, de Marchienne.
13 Carlier, Emile, de Nivelles.
14 D'Hulst, Grégoire, de Wevelghem.
15 Falck, Fernand, d'Anvers.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTRUR (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Poncelet, Georges, de Schaerbeek.
2 Cuigniez, Georges, de Warcoing.
3 Caenepenne, Gery, d'Etterbeek.
4 Vander Ghinste, Marcel, de Courtrai.
5 Coenen, Arthur, de Wygmael.
6 Laval, André, d'Eich (G.-D.).
7 Moons, Albert, de Bruxelles.
8 Palgen, Paul, de Hussigny.
9 Thirionet, Léon, de Schaerbeek.
10 Vander Straeten Waillet, Alphonse, de Waillet.
11 Deckmyn, Jérôme, de Roulers.

CONSTRUCTEUR.

D'une manière satisfaisante.

1 Boulet, Armand, de Gand.
2 Eodoroff, Einu, de Kotel (Bulgarie).
3 Corbiau, Joseph, de Dinant.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

EXAMEN D'ADMISSION.

Colin, Ernest, d'Ixelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1e ÉPREUVE).

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 de Maret, Paul, de Stavelot.
2 Vander Ghinste, Marcel, de Courtrai.
3 de Roest d'Alkemade, Jacques, de Beersel.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE CALCUL INFINITÉSIMAL.

D'une manière satisfaisante.

de Vigneron, Edouard, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Albert, de Bruxelles.
2 Vanden Weghe, Edouard, de Courtrai.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA MINÉRALOGIE ET PHYSIQUE INDUSTRIELLE.

D'une manière satisfaisante.

Lechien, Gustave, de Tournai.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (3e A LA 4e ANNÉE).

D'une manière satisfaisante.

Bergalli, Hector, de Florence.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (ÉPREUVE UNIQUE).

Avec distinction.

1 Moulin, Firmin, de Blaton.

D'une manière satisfaisante.

2 Serret, Maurice, de Bruxelles.
3 André, Emile, de Borgerhout.
4 Wery, Georges, de Fosses.
5 Staes, René, de Louvain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Jacobs, Louis, de Laeken.
2 Lallemand, Maurice, d'Uccle.
3 Letellier, Michel, de Santiago (Chili).
4 Decker, Charles, de Luxembourg.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Choppinet, Joseph, d'Enghien.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 De Brouwer, Joseph, de Bruges.
2 Schmitz, Maurice, d'Anvers.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Verbeke, Georges, de Courtrai.

Avec succès.

2 Cauwe, René, de Bruges (élève libre).

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Van Hove, Edouard, de Louvain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Delacroix, Edgar, de St-Josse-ten-Noode.
2 Frickx, Théophile, de Héverlé.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (ÉPREUVE UNIQUE).

Avec grande distinction.

1 Broos, Gustave, de Hauwaert.

Avec distinction.

2 Jacqmin, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

3 Boone, Joseph, de Turnhout.
4 Dandois, Hector, de Mellet.
5 Cordonnier, Georges, de Beaulieu.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Mathurin, Victor, de Houffalize.
2 Nannan, Auguste, de Bruxelles.
3 Cériadès, Joseph, de Namur.
4 Racot, Paul, de Charleroi.
5 Garmyn, Cyrille, de Poperinghe.
6 Claus, François, d'Ixelles.
7 de Croës, Edgar, de Hoves.
8 L'Heureux, Léon, de Lodelinsart.
9 Elias, Lucien, de Villers-le-Bouillet.
10 Danjou, Hector, de Bruxelles.
11 Lebrun, Joseph, de Dion-le-Mont.
12 Thys, René, de Tourinnes-la-Grosse.
13 Sacré, Jules, de Tongres.
14 Soetmans, Henri, de Malines.
15 Alino, Pascal, de Valence.
16 Van Orshoven, Hector, de Hoeylaert.
17 Blondiaux, Camille, de Thy-le-Château.
18 de Castro, Lucien, de Manaos (Brésil).
19 Rosoux, Nestor, de Havelange.
20 Vandrèche, Joseph, de Belgrade.
21 Monette, Arthur, d'Opheylissem.
22 Hurtado, Edouard, de Santiago.
23 Van Steenberge, Paul, de Smeerhebbe.
24 Libert, Henri, de Verviers.
25 Dazin, Louis, de Roubaix.
26 Puvrez, René, de Bruxelles.
27 Talbot, Joseph, de Vielsalm.
28 Maes, Ulric, de Puers.
29 Taymans, René, de Bruxelles.
30 Van Wayenberg, Gaston, de Bruxelles.
31 Septon, Urbain, de Barsy.
32 Olivier, Henri, de Libramont.
33 Quiévy, Amédée, d'Ostiches.
34 de Mello, Carlos, de Porto.
35 Coheur, Albert, de Hognoul.
36 Vande Poel, Arthur, de Duffel.
37 Thielemans, Clément, de Hingen.
38 Miesse, Fernand, de Ribemont.
39 Baeten, Honoré, de Hekelghem.
40 Peymen, Jean, de Maeseyk.
41 Verhaegen, Désiré, de Malaise.

42 Hartado, Emmanuel, de Santiago.
43 Goossens, Achille, de Londerzeel.
44 Marot, Fernand, de Dinant.
45 Van Mechelen, Ferdinand, de Louvain.
46 Monisse, Maurice, de Liége.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Delforge, Prosper, de Chaumont.
2 de Siemenski, Etienne, de Krezepin (Pologne).
3 Gillain, Jules, de Vitrival.
4 Mommaerts, Henri, de Louvain.

Avec distinction.

5 Descamps, Fernand, de St-Symphorien.
6 Dehaye, Emile, de Tilly.
7 Feron, Auguste, de Monceau.

D'une manière satisfaisante.

8 Marmanillo, Jean, de Cuzco.
9 Reginster, Paul, de Seny.
10 Dauverin, Armand, de Dinant.
11 Van Marsenille, Emile, de Herstal.
12 Huygen, Adhémar, de Hoesselt.
13 Van Reeth, Joseph, de Niel.
14 Broun, Louis, de Malines.
15 Snyers, Charles, de Goyer.
16 Mouton, Charles, de Beaufays.
17 Vandenhoortgate, Aimé, de Burst.
18 d'Oultremont, Pierre, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec la plus grande distinction.

1 Coulonval, Jules, de Baileux.
2 Antoine, Victorien, de Rachamps.

Avec grande distinction.

3 Delcourt, Léon, de Sclyns.
4 Schelstraete, Hector, d'Oordegem.
5 Van Houdenhove, Jules, d'Assche.

Avec distinction.

6 de Wachter, Armand, de Malderen.
7 Verhaeghe, Charles, de Vichte.
8 Devos, René, d'Erwetegem.
9 Sebrechts, Jean, de Willebroeck.

D'une manière satisfaisante.

10 Sody, Louis, de Louvain.
11 Smulders, Gustave, de Mons.
12 Jans, Michel, de Messelbroeck.
13 Boes, Edouard, d'Alken.
14 de Clippele, René, de Sarlardingen.
15 England, Georges, d'Ath.
16 Notebaert, Albert, de Maldeghem.
17 Reichling, Egide, d'Hondelange.
18 Snyers, Paul, de Corthy.

Ont subi avec succès un examen d'élèves libres sur diverses branches.

1 Spruyt, Tony, d'Anvers.
2 Bouillart, Adolphe, de Mons.
3 van der Straeten-Ponthoz, Etienne, de Bruxelles.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec grande distinction.

1 Anciaux, Maurice, de Wavre.
2 Colpaert, Camille, de Waereghem.
3 de Neuter, Charles, d'Anvers.

Avec distinction.

4 Meys, Achille, de Malines.
5 Evrard, Jean, de Ville-sur-Haine.
6 Wagemans, Charles, de Cortessem.
7 Bertholet, Henri, de Dinant.

D'une manière satisfaisante.

8 Mullié, Paul, de Ploegsteert.
9 Crabbé, Emile, de Heelenbosch.
10 Bastyns, Louis, de Lize-Seraing.
11 Wintmolders, Edouard, d'Eben-Emael.
12 Van Koekenbeek, Gustave, de Bruxelles.
13 Devaux, Félix, de Verviers.
14 Rosseels, Egide, de Louvain.
15 Essers, Jules, de Kleine-Brogel.
16 Smets, François, de St-Trond.
17 de Bogaerde, Guillaume, de Bruxelles.
18 Janssens, Paul, de Tirlemont.
19 de Clippele, Victor, de Gysegem.
20 Lurkin, Victor, de Nassogne.
21 Maes, Chéri, de Denderhautem.
22 Dury, Pierre, de Namur.

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec distinction.

1 Glorie, Hector, de Poperinghe.

D'une manière satisfaisante.

2 Grégoire, Georges, de Tirlemont.
3 Van Caloen, René, de Bruges.

SECTION DE CHIMIE.

Ont subi la 2e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec distinction.

1 Wuyts, Louis, de Rhode-St-Pierre.

D'une manière satisfaisante.

2 Vanden Haute, Edmond, d'Aspelaere.
3 Crets, Fernand, de Maestricht.

Ont subi la 3e épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec distinction.

1 Florent, Constant, de Leuze.
2 Lamproye, Louis, de Tongres.

A subi l'épreuve pratique de l'examen d'ingénieur chimiste agricole.

D'une manière satisfaisante.

Ledocte, Guillaume, de Grand-Axhe.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Van Ganswinkel, Arnould, de Réthy.
2 De Block, Joseph, de Merchtem.
3 Bredo, Edmond, de Duffel.
4 Stouffs, Joseph, d'Ohin.
5 Ghys, Georges, d'Anvers.
6 Hollanders, Henri, de Bruxelles.
7 Van Haesendonck, Joseph, d'Aerschot.
8 Leemans, Edgard, de Malines.
9 Dimbour, Achille, de Nerwinden.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 De Preter, Gustave, de Berchem.

D'une manière satisfaisante.

2 Glibert, Joseph, de Braine-l'Alleud.
3 Frederix, Joseph, d'Aerschot.
4 Allen, Richard, de Diest.
5 Maes, Xavier, de Denderhautem.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Wauters, Rodolphe, de Haelen lez-Diest.
2 Dumont, Henri, de Wervicq.
3 Legrand, Gustave, de Roubaix.
4 Quiévy, Louis, d'Ostiches.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

D'une manière satisfaisante.

1 Van Steenkist, Edmond, de Bruxelles.
2 Sallets, Louis, de Betecom.
3 Wielemans, Marcel, de Bruxelles.
4 Cortvrindt, Victor, de Molhem-Assche.

Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec la plus grande distinction.

1 Haerens, Jean, de Cuerne.

Avec distinction.

2 Maertens, Alphonse, de Bruges.
3 Wouters, Camille, de Houtvenne.
4 Vander Donckt, Hector, de Renaix.
5 Laureys, Henri, de Lierre.

D'une manière satisfaisante.

6 Struyf, Jean-Baptiste, de Saventhem.
7 Moncarey, Valère, de Poperinghe.
8 Palgen, Maurice, d'Audun-le-Fiche.
9 Vandeput, Dominique, de Louvain.
10 Colle, Armand, de Peteghem.
11 Locus, Fernand, de Louvain.
12 Min, Henri, de Bolinnes-Harlue.
13 De Brauwere, Maurice, d'Ostende.
14 Van Tassel, Joseph, de Bruxelles.
15 Parent, Julien, de Corthys.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Spitaels, Maurits, de Santhoven.
2 Boulanger, Eugène, de Charleroi.

Avec distinction.

3 Van Schendel, Georges, de Malines.
4 Hubené, Louis, de Schaerbeek.
5 Goedert, Arthur, de Florenville.
6 Haesaerts, François, de Wygmael.
7 Clerbaux, Joseph, de Tournai.
8 Boeye, Pierre, de Haesdonck.

D'une manière satisfaisante

9 Caluwaerts, Léon, d'Esschen-St-Liévin.
10 Portier, Camille, de Loo.
11 Van Gindertaelen, Léon, de Louvain.

12 Van der Elst, Joseph, de Wilsele.
13 Beirland, Georges, de Bruges.
14 Jouret, Auguste, de Lessines.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec distinction.

1 Smets, Paul, de Brée.
2 Vanderlinden, Ernest, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

3 de Savoye, Jean, de St-Gilles.
4 Lechien, Adolphe, de Fayt lez-Seneffe.
5 Plumerel, Victor, de Louvain.
6 Taymans, Georges, de Bruxelles.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec grande distinction.

1 Venant, Joseph, de Vlamertinghe.
2 Ranson, Raphaël, de Loo.
3 Casters, Fernand, d'Anvers.

Avec distinction.

4 Hendrickx, Félix, de Blanden.
5 Pétrement, Alphonse, de Halanzy.
6 De Wolf, Florimond, de Haesdonck.
7 Huyghebaert, Denis, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

8 Pleitinx, Charles, de Louvain.
9 Lefebvre, Paul, de Schaerbeek.
10 Swenden, Michel, de Terhagen.
11 Reinhard, Charles, de Bruxelles.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	208	54	66	21	13	8	370
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	13
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
1893	3	1	3	»	»	»	7
1894	10	4	3	»	»	»	17
1895	13	2	1	1	1	»	18
1896	5	2	5	1	»	»	13
1897	9	4	3	»	1	»	17
1898	10	1	2	2	1	»	16
1899	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
1902	5	2	3	0	1	»	11
1903	9	1	3	2	1	»	16
1904	9	3	2	1	»	1	16
Totaux	444	121	162	51	38	18	834

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108 (2)	36	340
1857	104	85	58	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
Totaux	2483	2491	2005	1212	8191

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2483	2491	2005	1212	8191
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
1903	275	342	150	314	1081
1904	269	324	172	345	1110
Totaux	10908	13693	6767	8038	39406

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) V. note 1, p. 212.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
	5303	1973	510	405	8191
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28 (1)	46	642(2)
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
1904	763	232	92	23	1110
Totaux	25168	9231	3145	1862	39406

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note 1, p. 212.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1903-1904.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2es a.	Philos. 2es a.	Med.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39(2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51(3)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
Totaux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 217.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1903-1904.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66(1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1903-1904.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	363	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
1902-03	604	»	252	280	413	395	126	2070
1903-04	627	»	274	295	391	413	148	2148
Totaux	11451	1932	12650	10213	17644	17896	5303	78982

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1903-1904.

Théologie	148
Droit	413
Médecine	391
Philosophie et Lettres	295
Sciences	274
Écoles spéciales	485
Agronomie	142
Total	2148

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1903-1904 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2148 élèves inscrits pendant l'année 1903-1904, 1900 sont Belges; 248 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	281
— de Brabant	518
— de Flandre occidentale	225
— de Flandre orientale	194
— de Hainaut	318
— de Liége	76
— de Limbourg	105
— de Luxembourg	70
— de Namur	113
Total	1900

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	32
Angleterre	5
République-Argentine	2
Autriche	2
Brésil	3
Bulgarie	3
Chili	8
Costa Rica	1
Cuba	2
Égypte	1
Espagne	21
États-Unis	15

France	33
Indes anglaises	1
Irlande	11
Italie	4
Luxembourg (Grand-Duché)	23
Malte	1
Mexique	1
Pays-Bas	56
Pérou	2
Pologne	3
Portugal	4
Roumanie	3
Russie	2
Suisse	3
Syrie	3
Turquie	3
Total	248

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 216.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1964
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	2148
1904—05	1949	

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II. MACHAB. XII, 46.

---

20 décembre 1903. BILLAUX, LOUIS, étudiant en Sciences physiques et mathématiques, né à Bruxelles le 12 octobre 1880, décédé à Louvain.

24 décembre. REUSENS, EDMOND-HENRI-JOSEPH, professeur émérite de la Faculté de Théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la Commission d'histoire, membre du comité diocésain des monuments, etc., etc, né à Wyneghem le 25 avril 1832, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

1er février 1904. ALBERDINGK-THIJM, PIERRE-PAUL-MARIE, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et Lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire, membre effectif et ancien président de l'Académie royale flamande, président de la société *Met Tijd en Vlijt*, etc., etc., né à Amsterdam le 21 octobre 1827, décédé à Kessel-Loo. (Voir aux Analectes.)

29 février. TIMMERMAN, ADOLPHE-JOSEPH, étudiant en Sciences, né à Maldegem le 19 mars 1884, y décédé.

8 mai. VERBIST, LUDOVIC-CHARLES-MARIE JOSEPH, étudiant en Philosophie et Lettres, né à Itegem le 17 novembre 1882, y décédé.

18 mai. ANDRÉ, MAURICE, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), né à Spy le 24 janvier 1877, y décédé.

10 juillet. MOULART, FERDINAND-JOSEPH, professeur ordinaire de droit civil-ecclésiastique à la Faculté de Théo-

logie, prélat de la Maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc., né à Saint-Sauveur le 4 août 1832, décédé à Héverlé. (Voir aux Analectes.)

24 septembre. MICHA, Lambert-Joseph, ingénieur, professeur émérite de la Faculté des Sciences (Écoles spéciales), officier de l'ordre de Léopold, né à Seraing le 21 octobre 1838, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

9 octobre. CROMBECQ, Émile-Antoine-Charles-Gaspard-Hyacinthe, professeur à l'École des Sciences commerciales et consulaires de l'Université et à l'École supérieure de commerce de l'Institut St-Ignace, à Anvers, né à Louvain le 19 juin 1852, décédé à Hoboken.

1er novembre. Van Caillie, Édouard-Émile-Louis-Joseph-Ghislain, étudiant en Notariat, né à Bruges le 9 mars 1885, y décédé.

23 novembre. Beirlant, Georges-Joseph-Léonce, étudiant à l'École des Sciences commerciales et consulaires, né à Bruges le 27 mars 1881, décédé à Louvain.

DEUXIÈME PARTIE

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XIXe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. Brants.

Ont pris part aux travaux en 1903-1904.

MM. André, Georges, de Givet (France).
Abbé Bertens, Henri, de Tilbourg (Pays-Bas).
Bevilacqua, Giulio, d'Isola della Scala (Vérone-Italie).
Collard, Charles, de Louvain.
Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
Jacobs, Louis, de Bruxelles.
Liebaert, Joseph, de Courtrai.
Abbé Michotte, Paul, de Bruxelles.
Nève, Paul, de Gand.
Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse), docteur en droit.
Taymans, Georges, de Bruxelles.
Taymans, Joseph, de Bruxelles.
van Caloen, Léon, de Bruges.
Abbé Wieczorek, Wladislas, de Kielce (Pologne).

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1903-1904, par l'abbé Paul MICHOTTE, docteur en sciences politiques et sociales.

MESSIEURS,

Le rapport annuel de la Conférence d'Economie sociale est un peu comme une confession publique, confession qui n'a rien de bien terrible quand la conscience est sans reproche.

Cette confession — ou le rapport — est même, dans le cas présent, chose bien douce et bien enviable, car elle nous donne l'occasion de parler publiquement de ces paisibles soirées d'hiver passées au *Séminaire d'Economie sociale*, dans une étude dont l'austérité se rachète et se tempère par l'entrain d'une libre recherche, l'encouragement d'une collaboration et d'une direction sympathiques et fructueuses... On connait le milieu : la table de chêne qui se couvre bientôt d'un amoncellement de volumes de toutes sortes et de tout âge, ceux fraîchement découpés et ceux que dix générations d'étudiants ont feuilletés et lus ; les figures familières du corps professoral en lithographie, perchées bien haut, au-dessus de la grande bibliothèque, qui semblent sourire à nos premiers pas dans le vaste champ de la science ; le coucou de la pendule suisse criant les heures qui s'envolent tant elles passent rapides ; les amis qu'on retrouve chaque semaine ; les lectures ou les conférences entendues ; les idées, les conseils du maître, tout cela fait image et se conserve dans la mémoire en un ineffaçable souvenir de jeunesse et de vie.

Mais ce n'est pas à ces souvenirs que peut être consacré ce rapport et, selon le coutume, c'est aux travaux de l'an passé que nous devons tout d'abord une brève mention. Apprentissage ; protection des enfants ; état des classes moyennes ; sociétés anonymes ; repos dominical ; théorie corporative et organique ; salaire et force productive ; contrat de travail ; représentation des intérêts ; trusts et cartells ; protectionisme en Angleterre ; telles furent les matières suivies chacune, plus ou moins complètement, par tel de nos collaborateurs, à travers la littérature et les

enquêtes du sujet; telles furent les principales études entreprises au *Laboratoire d'Economie sociale.*

Au groupe, peu nombreux comme il doit l'être pour faire de la bonne besogne, des travailleurs habituels, se sont joints, cette année, quelques collaborateurs étrangers, dont la présence et le concours nous furent agréablement utiles. Plusieurs, parmi nos anciens, ceux qui ont déjà marché dans la voie, et ceux qui ont fait ou qui font leur « stage d'application », sont restés en relation avec le Cercle. Ce fut un charme que cette collaboration se manifestant par les lettres des voyageurs et le récit de leurs recherches. Trois d'entre eux avaient conquis la bourse de voyage du gouvernement.

M. Robert Vermaut allait à Berlin, à Paris, en Italie, et, entre ses voyages, trouvait le moyen de donner déjà au public un nouveau travail : le résultat de son enquête personnelle en Hollande, faite l'an dernier, pendant la grande grève des chemins de fer (1).

M. Georges Eeckhout et M. Albert Biebuyck passaient à Berlin leur premier semestre de voyage, et nous pouvons mentionner leurs nouvelles publications (2).

M. Renaud de Briey, notre rapporteur de l'an dernier, faisait aussi, cet hiver, un séjour à Rome, fécond en études et en observations qui ne seront pas perdues.

Signalons encore l'activité persévérante de M. Charles Genart, un de nos anciens, aujourd'hui juge à Namur. Il est resté fidèle au genre de travaux qu'il commença au Cercle; il avait, étant à Louvain, fait la monographie ouvrière du coutelier de Gembloux, parue dans les *Ouvriers des Deux-Mondes*. M. Genart vient de publier dans le même recueil, *Le Cordonnier de Binche*, et dans la collection de « L'Industrie à domicile » de notre Office du travail, sa troisième monographie industrielle, étude consciencieuse et faite suivant la méthode d'observation la plus sérieuse.

Si nous applaudissons aux succès et au travail de nos anciens, nous savons aussi conserver le souvenir pieux de ceux qui furent des nôtres

(1) Ce travail est publié dans la Bibliothèque de l'École des Sciences politiques et sociales.

(2) M. Biebuyck publie dans la même Bibliothèque, son étude sur *les Associations sans but lucratif en Hollande*, et M. Eeckhout donne son travail sur *la Concurrence déloyale en Allemagne*, dans les Documents de la Commission Nationale de la Petite Bourgeoisie.

et que Dieu a rappelés à lui. Cette année même, la Conférence d'Economie sociale perdait en Fernand Chavee (1) un de ses anciens membres les plus zélés et les plus actifs. Il nous fut enlevé dans la fleur du talent et au printemps d'une carrière pleine de promesse. Modèle de courage au travail, dominant d'âpres souffrances physiques, il put à peine achever la publication de son étude, si fouillée et si appréciée, sur la propriété en Angleterre. Le petit groupe de Louvain conservera le souvenir durable de ce caractère sûr et sympathique, fidèle jusqu'au bout à l'esprit du devoir et du travail. Cet exemple, parmi les anciens, beaucoup nous le donnent, à nous, les plus jeunes.

Plusieurs sont déjà des maitres. Pour nous borner à l'enseignement supérieur des branches de l'Economie sociale, citons les noms de M. Edouard Van der Smissen, à Liége; de M. Georges Legrand, à Gembloux; de M. Ernest Dubois, d'abord à Gand, aujourd'hui à Anvers; de l'abbé Octave Misonne, à Mons; et ici-même, de M. Emile Vliebergh qui veut bien continuer à nos réunions son fidèle concours. Ces noms, et biens d'autres, nous montrent la route à suivre, la vie de travail, de dévouement et de devoir qui doit être la nôtre si nous voulons rester fidèles aux principes que la Conférence d'Economie sociale n'a fait que fortifier en nous. Dans cette voie, vient de s'engager M. Emile Savoy, un de nos collaborateurs qui, cette année encore, ses études de droit terminées, avait participé à nos travaux. Il vient d'être appelé par son gouvernement cantonal, celui de Fribourg (Suisse), au poste de chef de service du département de l'Intérieur et de l'Industrie.

En le félicitant de cet honneur nous lui souhaitons, dans cette carrière où il pourra continuer les mêmes études, un succès que fait prévoir son talent actif et laborieux. Il nous en donna la preuve, cet hiver, par sa communication sur la législation des métiers et sa monographie d'un ouvrier ardennais dont nous espérons la prochaine publication.

On le voit, la confession publique qu'est ce rapport, n'a rien de douloureux quand on peut, comme nous avons pu le faire, enregistrer des

(1) Fernand-J.-M. Chavée, né à Leuze-Longchamps (Namur), le 21 mai 1876, fit à Louvain ses études de droit avec la plus grande distinction; il fut rapporteur du cours pratique en 1899, remporta au concours la bourse de voyage du gouvernement, publia en 1903 son mémoire : *Propriétaires et fermiers en Angleterre*, et obtint le grade de docteur en sciences politiques et sociales. Il fit de studieux et longs voyages en Angleterre, Allemagne, France, Italie. Il est pieusement décédé à Woluwe-Saint-Pierre, le 31 mars 1904.

succès et de légitimes espérances (1). Ces espérances jettent sur la tristesse du départ une clarté joyeuse.

Espérance du revoir, joie des souvenirs anciens, c'est ce que ceux qui nous quittent emporteront dans leur sac de voyage, certains, qu'au retour, ils retrouveront au Cercle d'Études sociales, la chaude affection du maître, la sympathie des jeunes et ce bain d'énergie qui retrempe et qui fortifie.

(1) L'auteur de ce rapport ne peut être oublié : il vient de publier dans la Bibliothèque de l'Ecole des Sciences politiques un volume important sur *Les théories économiques qui dominèrent en Belgique de* 1830 *à* 1886. (Note de la Direction.)

—

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1904-1905.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université ; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire.
Président effectif : M. F. De Walque, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-président : M. G. de Fooz, élève-ingénieur.
Secrétaire : M. J. Van der Jeught, id.
Trésorier : M. L. Félix, id.
Bibliothécaire : L. Kugener, id.

Membres inscrits en 1903-1904.

MM. Allard, L. Brackx, Caenepenne, J. de Cordes, De Decker, Th. Delvaulx, De Jaer, Demaret, C. De Raedt, A. de Ramaix, Emm. De Rey, P. De Rode, H. De Strycker, P. Dufour, Duvignaud, A. Fasseaux, R. Feye, P. Fontainas, Frère, Gilissen, G. Goria, Guilbert, J. Guilmin, Hambresin, L. Hanoteau, Herman, G. Hertsens, M. Hubert, J. Hublet, Jacob, Krantz, A. Lafontaine, Lambert, S. Lardinois, J. Latinis, A. Laval, M. Letelier, L. Lien, L. Mahieu, G. Mathieu, L. Maton, A. Mennes, P. Mevis, E. Mommens, P. Nève, Arm. Nonnon, C. Parmentier, E. Petiau, E. Piens, Pierard, Plissart, Roland, H. Samain, Schock, Sottiau, Thieffry, J. Van Damme, Van der Straeten, J. Van den Bulcke, M. Van der Ghinste, Van Evendinghen, A. Van Hecke, O. Verbouwe, E. Vervoort, Vitry, C. Warocquier.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1903-1904, présenté au nom du bureau (1) par M. P. GOFFART, vice-président.

MESSIEURS,

De même que pour les administrateurs et les actionnaires d'une société industrielle ou commerciale, le bilan est un encouragement ou un avertissement, ce compte-rendu de nos séances, que j'ai l'honneur de vous présenter, sera, pour le bureau du Cercle et pour ses membres, une leçon à méditer ou un stimulant à travailler toujours au succès croissant de notre Cercle. N'oublions pas que nos conférences ne nous donnent pas seulement l'occasion d'approfondir un point spécial de la science de l'ingénieur et d'en faire part aux camarades, mais aussi qu'elles nous apprennent à exprimer nos pensées en public, à employer les termes techniques que la théorie ne peut nous apprendre, à faire de nous, en un mot des ingénieurs complets, sachant calculer et aussi se servir de la plume et de la parole pour remplir complètement la mission scientifique et sociale que leur position leur assigne.

Mais nous ne sommes que des apprentis ingénieurs, que des apprentis orateurs, il nous faut un maître, qui dirige nos débats trop rares il est vrai, redresse nos idées fausses, nous indique la matière à étudier et les sources où nous pourrons puiser les données de nos conférences. Ce maître nous l'avons et c'est ici l'occasion de rendre publiquement un hommage de reconnaissance à M. le professeur De Walque, qui, depuis tant d'années déjà, se consacre au succès de notre œuvre.

N'est-ce pas à lui qu'est due cette prospérité toujours croissante de notre société pourtant déjà vieille. C'est lui qui lui infuse une vie si intense et qui la fait marcher chaque année vers de nouveaux succès.

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur DE WALQUE, *président*; P. GOFFART, *vice-président*; A. DENEUFBOURG, *secrétaire*; O. JADOT, *trésorier*, et CH. GÉRARD, *bibliothécaire*.

Mais il est temps, Messieurs, que je vous donne lecture du bilan. Vous laissant le soin de juger si nous clôturons en boni ou mali.

La première séance de l'année eut lieu le 6 novembre. Après la lecture du rapport de l'année précédente, j'eus l'honneur de vous entretenir des *chemins de fer à grande vitesse*. Je tâchai de vous expliquer que cette recherche de vitesses toujours plus considérables ne résultait pas d'un engouement irréfléchi mais de nécessités matérielles inévitables. Je vous parlai des solutions préconisées pour ce problème si difficile. Je vous fis une description du monorail Langen appliqué à la ligne de Barmen Elberfeld et je terminai en vous rendant compte des expériences mémorables de Zossen, où une voiture automotrice électrique roulant sur une voie ordinaire birail atteignit une vitesse de 210 kilom.

Dans la séance du 13 novembre, M. Arthur Lievens vint nous parler du *caoutchouc*. Après nous en avoir expliqué l'origine, la composition, les propriétés, il nous initia aux différents essais qu'on lui fait subir avant de l'employer, essais d'homogénéité et d'identification, de perte au lavage, de densité, de résistance à la traction et à la compression etc. M. Lievens nous parla alors du *travail industriel du caoutchouc*, *lavage*, *cylindrage*, *vulcanisation*.

Dans la séance suivante M. Paul Fontainas nous entretint de l'*action du vent sur les constructions*. Il nous cita les expériences faites à l'usine à gaz de Copenhague et les conclusions que l'on en déduisit. Il étudia spécialement l'action du vent sur les parois normales de la direction du vent ou inclinées par rapport à elle. Puis, choisissant un exemple qui se présente souvent dans la pratique, il compara des colonnes de dimensions différentes mais semblables, soumises à l'action de vents d'intensité variable.

Le 11 décembre, fête de Sainte-Barbe la patronne des mineurs, nous réunîmes tous les élèves des Ecoles speciales dans la grande salle du *Monico*. Le sympathique professeur, M. Kaiser, avait bien voulu assumer la charge de nous divertir en nous instruisant. Il vint nous parler d'un voyage qu'il avait fait au Canada. Les descriptions enthousiastes d'un pays jeune, riche et qui, dit-il, n'attend que nous, ingénieurs de demain, pour nous livrer ses richesses, nous firent voir, bien plus même que les belles projections lumineuses, qui venaient pour ainsi dire figer ses paroles sur la toile, quel intérêt les Belges retireraient de l'émigration dans des pays comme le Canada. Ce fut d'ailleurs par un vibrant appel à l'émigration que M. Kaiser finit sa belle, amusante et instructive conférence.

M. De Walque en remerciant l'orateur, s'associa à ses dernières paroles et nous invita aussi à aller faire fructifier en d'autres pays où la carrière d'ingénieur est moins encombrée qu'en Belgique la science puisée à l'*Alma Mater*.

M. le professeur Helleputte, se prêtant de bonne grâce à nos exigeances, exalta devant nous la carrière de l'ingénieur. Il nous montra ce dernier ouvrant la voie aux missionnaires et à la religion, remplissant une mission sociale en se faisant l'intermédiaire entre le capital et le travail, entre le patron et l'ouvrier. Une partie artistique vint clôturer cette séance où professeurs et élèves réunis fêtaient leur commune patronne.

La séance du 18 décembre nous valut le plaisir d'entendre notre sympathique et dévoué secrétaire M. Aug. Deneufbourg, nous parler du *Métropolitain de Paris*. Après l'historique de ce chemin de fer, l'orateur nous expose les dispositions essentielles du projet adopté. Il nous décrit le matériel, les stations et finit en nous faisant faire une rapide visite de l'usine de Bercy, qui produit l'énergie électrique nécessaire à la traction et à l'éclairage de la ligne.

M. Lancsweert, dans la séance suivante, nous fit une instructive conférence sur les *moteurs à pétrole*. Il nous donna d'abord d'utiles notions sur les combustibles, étudia les différents cycles, calcula les proportions d'air et d'essence nécessaires; puis prenant un sujet d'actualité, il nous parla des différents moteurs d'automobile. Il termina par la description des moteurs, genre Dion, Otto, Diesel et Dickhoff.

M. De Fooz lui succéda à la tribune, dans la séance du 22 janvier, pour nous entretenir des *gisements pétrolifères du Caucase*. Le conférencier nous donna tout d'abord, des notions sur les propriétés chimiques et physiques du pétrole, sur les hypothèses proposées pour expliquer la formation, sur les procédés de recherche par indices superficiels et par forage et pompage et enfin sur les méthodes d'extraction. Il nous fit part ensuite des impressions qu'il a emportées d'une visite qu'il a faite aux gites pétrolifères de Bakou.

Après cette conférence si instructive et si intéressante nous entendimes M. Mommens nous expliquer l'*organisation des chantiers des carrières de Porphyre, spécialement de celle de Lessines*. L'abatage se fait à la mine à poudre noire. L'extraction se fait de préférence par plans inclinés sur lesquels sont montés les wagons chargés de blocs. M. Mommens nous parla ensuite de la *fabrication des pavés*, il termina en nous parlant du *mode de paiement des ouvriers à Lessines, des générateurs employés, etc.*

Pour la séance du 19 février nous fumes, en prévision de l'affluence d'auditeurs que devait attirer le sujet annoncé, obligés de chercher asile dans l'auditoire de l'Institut électromécanique mis gracieusement à notre disposition par M. le professeur Ponthière. Outre notre cher Président, MM. Ponthière et Daubresse nous avaient fait l'honneur d'assister à notre séance.

M. Sibenaler nous fit une magnifique conférence sur les *différents modes d'épuration des gaz de hauts fourneaux*. Les dernières paroles du conférencier furent chaudement applaudies ainsi que les paroles de remercîment adressées par M. De Walque, au nom du Cercle, à M. le professeur Sibenaler.

Puis à la séance suivante, ce fut le tour de notre cher Président, qui non content d'assister chaque semaine à nos séances et de prendre part à nos discussions, voulut encore nous prouver d'une manière plus sensible l'intérêt et le dévouement qu'il nous porte. Il vint nous parler de l'*ankylostomasie*. Il nous dit d'abord les circonstances qui l'amenèrent à étudier cette question d'hygiène industrielle. Il nous montra ensuite les progrès incessants de la maladie qui a envahi complètement le bassin de Liége, et qui prend en Allemagne des développements toujours plus grands. M. De Walque nous décrivit la maladie, nous donna les moyens préconisés pour en enrayer la propagation et pour la combattre. Il serait certes à souhaiter, nous dit-il en terminant, que les jeunes ingénieurs soient plus au courant de ces questions. C'est une lacune dans l'enseignement technique et au Congrès d'hygiène à Bruxelles, l'an dernier, certains ont proposé de la combler par la création d'un cours d'hygiène approprié au but que l'on se propose. La seule difficulté seulement serait de trouver le temps, les programmes de nos années d'études étant déjà trop chargés.

A la séance du 11 mars, M. Henri Goffart nous lut une étude qu'il avait faite sur le *Canal de Panama*. Il nous fit comprendre l'importance qu'il y avait, pour les États-Unis, à ce que ce problème de la création d'une voie de communication entre l'Atlantique et le Pacifique reçut une solution immédiate et convenable.

M. le professeur Dumont voulut bien, à la séance du 18 mars, venir nous parler du *bassin houiller du Nord de la Belgique*. Il nous décrivit le sous-sol du Limbourg et nous montra les difficultés que l'on rencontrerait dans le creusement des puits. Mais la science de l'ingénieur est actuellement en mesure de parer à toutes ces éventualités et grâce à la nouvelle méthode, au ciment pour les terrains aquifères et à celle de

congélation pour les terrains bouleux on pourra traverser les épaisseurs énormes des morts-terrains de la Campine. C'est donc sans crainte, M. Dumont nous le fit voir, que la Belgique peut envisager l'avenir; elle a à sa disposition un stock inépuisable de richesse charbonnière qu'elle sera à même d'exploiter et qui permettra à son industrie déjà si prospère de prendre un nouvel essor.

La séance du 29 avril fut prise par la conférence de M. Georges Mangon, sur les *moyens employés en Belgique pour accélérer le chargement et le déchargement des cages d'extraction.*

L'orateur nous intéressa autant par la clarté avec laquelle il traita son sujet, que par les données pratiques, dont il nous fit part.

Dans la séance suivante, M. Remy Cloet nous fit un exposé des *moyens employés pour racheter les grandes différences de niveau dans les canaux.* Cette question si importante avait été mise à l'ordre du jour du 9e congrès de la navigation, tenu à Düsseldorf, l'année passée. Elle est née de la nécessité de diviser les canaux en biefs et d'opérer le passage des bâteaux avec rapidité. M. Cloet nous fit part de toutes les solutions présentées pour ce problème. Pour terminer il établit une comparaison entre ces différents systèmes au point de vue de la rapidité des manœuvres.

Le 27 mai, M. G. Verriest vint nous montrer tout le parti que l'on peut tirer d'un stéréoscope, instrument qui, jusqu'ici, ne semblait devoir être qu'un appareil d'agrément. Le stéréomètre c'est ainsi qu'on dénomme le stéréoscope dans son nouvel emploi viendra aider puissamment l'astronome, le météréologiste et le topographe. Il donne naissance à une branche de la science : la télestéréométrie. C'était d'ailleurs le titre de la conférence aussi instructive qu'intéressante que M. Verriest fit au Cercle.

A la dernière séance de l'année académique 1904, M. le professeur Daubresse vint nous entretenir des *applications de la condensation centrale dans les charbonnages et les laminoirs.*

M. Daubresse nous montra les avantages que l'on peut retirer de la condensation centrale et nous indiqua les causes des échecs que son application a donnés. Pour finir il nous décrivit le nouveau condenseur inventé par un ancien de nos écoles M. Defays.

Ici se termina la série des conférences du Cercle. Dans la dernière séance on procéda suivant l'habitude à l'élection du bureau pour l'année 1904-1905. Après une lutte, aussi mouvementée que courtoise, la composition du nouveau comité fut arrêtée comme suit :

Vice-président, G. De Fooz.
Secrétaire. J. Van der Jeught.
Trésorier, Léon Félix.
Bibliothécaire, Léon Kugener.

Je ne doute nullement, Messieurs, qu'un bureau ainsi constitué ne donne à notre vieux Cercle une nouvelle prospérité. Que tous ses membres prennent à cœur de rendre notre Cercle de plus en plus florissant ; que personne ne craigne d'affronter la tribune, et que tous sachent comprendre que ces séances sont indispensables à tous ceux qui veulent emporter des Écoles autre chose que de la théorie et entrer dans la vie industrielle avec un plus grand bagage d'idées justes, de données pratiques et des moyens de les faire valoir.

Je ne puis terminer ce rapport sans témoigner encore une fois à notre cher et vénéré président toute notre gratitude pour le dévouement qu'il prodigue au Cercle. Que serait ce dernier sans ce chef dévoué, sûr et expérimenté. Notre souhait le plus intime, c'est de voir M. De Walque pendant de longues années encore à la tête du Cercle industriel.

Nous ne pouvons non plus oublier de remercier Messieurs les Professeurs de l'intérêt qu'ils portent à notre Société. Ils nous en ont donné une preuve manifeste en daignant venir traiter à notre tribune des sujets d'actualité dont faute de temps ils ne peuvent parler au cours. Ils ont montré par là toute l'importance qu'ils reconnaissaient à nos réunions et à nos débats. Puisse le Cercle mériter toujours leurs sympathies et continuer à marcher sans cesse dans la voie du travail et du succès. C'est notre vœu le plus cher.

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS
de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1904-1905.

Président d'honneur : M. le professeur E. Pasquier.
Directeur : M. le professeur Ch. de la Vallée Poussin.
Président : M. G. de Fooz.
Vice-Président : M. G. Verriest.
Secrétaire : M. L. Tits.
Trésorier-bibliothécaire : M. A. Pira.
Bibliothécaire adjoint : M. V. Mikolajczak.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, P. Daubresse, A. de Hemptinne, S. Demanet, R. De Muynck, E. Goedseels, MM. Suttor et Théron, les RR. PP. Thirion, Bosmans et Lucas, S. J.

Membres correspondants :

MM. Alliaume, Bouqué, Clément, Couturier, Dehairs, Pierre et Somville, le R. P. Willaert.

Membres effectifs :

MM. Adant, Baerts, Beaufaux, Bovy, Carmi, Casteels, Corpi, Daelman, de Dorlodot, De Rey, Delmarcel, De Bueger, de Cordes, Doms, Dupriez, Dupont, Dautricourt, Feye, Fontainas, Fountopoulos, Goemans, Jacobs, F., Jadoul, Knepper, Lelong, Le Roy, Lekeux, Lambrechts, Misonne, Nève, Piron, Petiau, Roderburg, Smedts, Schicks, Siméon, Schmitz, Thieffry, Van Gyseghem, Verwilghen, Vitry, Wyckmans, Pacotte, Wins, le R. P. Gaillard.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE, pendant l'année 1903-1904, présenté par M. Maurice ALLIAUME, secrétaire.

MESSIEURS,

L'année qui se termine aujourd'hui a vu se continuer l'ère de prospérité qui s'est ouverte pour le Cercle Mathématique lors de sa reconnaissance officielle en 1900. On en trouvera bientôt la preuve dans la revue des travaux présentés; pour le moment je me contenterai de faire remarquer le nombre toujours croissant des membres : le Cercle Mathématique compte aujourd'hui soixante-sept membres, dont treize membres honoraires et parmi ceux-ci tous nos professeurs de sciences physiques et mathématiques.

Les cotisations des membres effectifs et honoraires, les dons de plusieurs de ceux-ci, ainsi que le subside annuel de l'Université ont permis à la bibliothèque de s'accroître encore de nombreux et importants ouvrages. De plus les dix-huit périodiques auxquels elle est abonnée, outre qu'ils permettent aux membres de se mettre au courant des dernières recherches de la science, l'enrichissent chaque année d'autant de précieux volumes.

Au début de cet exercice, notre dévoué président d'honneur, M. le professeur Pasquier, s'est adjoint M. le professeur de la Vallée Poussin à la direction scientifique de notre Cercle. Au cours de notre première séance, M. le professeur de la Vallée a bien voulu, en acceptant cette charge, témoigner de sa sympathie pour le Cercle Mathématique et l'assurer de son entier dévouement. Nous avons vu cette promesse s'accomplir pendant toute l'année et plus d'une fois nous nous sommes réjouis de ce que l'intérêt que porte au Cercle M. le professeur Pasquier lui ait fait songer à nous donner comme directeur M. le professeur de la Vallée.

Les travaux présentés se sont étendus à l'algèbre, à la géométrie, à l'analyse, à la mécanique et à la statique graphique. En algèbre, *la résolution graphique des équations* des deuxième et troisième degrés a été

l'objet d'une étude de M. Casteels, séance du 19 janvier. Les racines de ces équations sont données par des intersections de courbes et de droites, mais il n'est pas nécessaire de passer, dans chaque problème particulier, par le tracé pénible d'une courbe autre que le cercle; d'intéressantes méthodes permettent à la règle et au compas de suffire à la détermination des points cherchés.

Plusieurs conférenciers ont traité des questions de géométrie. En commençant par les plus simples des sujets traités, M. Doms, séance du 13 février, en exposant une série de *problèmes de géométrie élémentaire*, nous a fait connaître la classification et les méthodes de Petersen, particulièrement applicables à la recherche de lieux géométriques.

Comme application de la géométrie à la physique M. Pira, séance du 15 décembre, a fait une étude sur *les miroirs sphériques;* on sait que des rayons tombant en faisceau parallèle sur la concavité d'un miroir sphérique se coupent après leur réflexion en des points dont l'ensemble constitue la surface caustique; c'est l'équation de cette surface qui a particulièrement fait l'objet des recherches de M. Pira.

Enfin, passant à la géométrie des courbes du troisième degré, séance du 1er décembre, M. Absolonne, professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt, nous a exposé *quelques générations d'une cubique circulaire à point double;* après avoir classé ce groupe de courbes en trois catégories d'après la situation du point double par rapport à la branche principale, le conférencier a montré comment les lignes de chacune de ces classes sont engendrées en tant que lieux géométriques; l'étude de cette génération lui a permis d'aborder ensuite la solution de nombreux problèmes; la recherche de l'asymptote particulièrement a été l'objet d'une solution élégante et originale.

Les travaux sur l'analyse se sont limités à des questions relatives aux expressions symboliques que l'on appelle souvent les quantités imaginaires. M. de Fooz (séance du 23 février) s'en est occupé dans une conférence sur *les unités complexes et en particulier sur l'équation de Pell;* une des parties les plus intéressantes de cette communication a trait au développement des racines de l'équation de Pell sous forme de fractions continues.

Dans un travail fort étendu et dont l'exposition a demandé deux séances (8 et 17 novembre), M. Smedts nous a fait connaître les *principes de la théorie des quaternions;* s'il est vrai que l'emploi des quaternions n'est jamais absolument indispensable, les applications de leur théorie à l'étude des mouvements des solides qui ont un point fixe nous ont montré qu'ils peuvent être parfois d'une grande utilité.

En ce qui concerne la mécanique analytique, nous avons entendu une communication de M. Tits (séance du 8 mars) sur *les lois de Kepler et de Newton;* nous y avons appris la méthode employée par Bertrand pour conclure à la loi mathématique de l'attraction universelle de Newton en ne faisant usage que d'une partie des lois déduites par Kepler de l'observation du mouvement des planètes.

C'est encore l'étude des *orbites planétaires* qui, à la même réunion, a fourni à M. Dehairs, professeur de mathématiques au Collège Notre-Dame à Anvers, le sujet d'une conférence où il rechercha *l'hodographe* des vitesses d'un point soumis à l'action d'une force centrale variant en raison inverse du carré de la distance à la masse attirante.

A la dernière séance où nous nous soyons occupé de mécanique, j'ai exposé la *théorie des chocs et des percussions*, m'appliquant surtout à montrer par des exemples simples le facile et utile usage du théoréine fondamental de Carnot.

En nous occupant de questions de mécanique, nous nous étions déjà rapprochés des mathématiques appliquées. Celles-ci ont eu leur part à nos travaux et trois séances ont été consacrées à la graphostatique.

Dans une étude fort approfondie et dont l'exposition a exigé deux séances (21 janvier et 13 février), M. Van Hecke nous a fait connaître les méthodes d'*intégration graphique* imaginées par M. Massau; une série d'exemples relatifs à l'algèbre et à la mécanique nous ont éclairé sur leur application.

Enfin, à la réunion générale clôturant nos travaux, nous avons entendu M. le professeur Daubresse nous exposer par quelles méthodes simples et fécondes, récemment introduites dans son enseignement aux Écoles spéciales, il a étendu à la *statique graphique de l'espace* les procédés habituels de la graphostatique du plan.

Cette revue rapide des conférences données pendant les onze réunions de cette année montre combien a su se maintenir la vitalité de notre société. J'accomplis un agréable devoir en adressant les remerciements du Cercle Mathématique à tous ceux qui y ont contribué.

Que ces remerciements s'adressent en toute première ligne à MM. les professeurs Pasquier et de la Vallée Poussin; leur direction nous a été fort précieuse et leur assistance à nos réunions, flatteuse et encourageante.

En plus d'une circonstance, les autres membres honoraires nous ont été d'un précieux concours : la reconnaissance du Cercle leur est acquise.

Merci, particulièrement à MM. les professeurs Daubresse, Absolonne et

Dehairs qui ont bien voulu venir nous exposer les résultats de leurs recherches originales.

Notre sympathique président, M. de Fooz et notre dévoué vice-président, M. Verriest, ont continué à faire preuve du plus grand zèle dans l'accomplissement de leurs fonctions; de même M. Tits et M. Pira ont témoigné de la plus grande activité dans le service de la bibliothèque.

Le Cercle réitère à ces membres de son bureau les remerciements que déjà, à si juste titre, il lui adressait l'an dernier.

Merci enfin aux conférenciers de cette année et aux membres qui ont bien voulu se faire les rapporteurs de leurs communications.

Personnellement, je regretterais, en terminant ce rapport, de ne pas profiter de l'occasion que j'y trouve de dire, à la veille de quitter l'Université, combien je suis heureux de m'être, dès la première heure, fait inscrire parmi les membres de notre Cercle: si je me réjouis de ce que j'ai pu apprendre au Cercle Mathématique, je suis surtout reconnaissant à celui-ci de m'avoir fait connaître le charmant aspect que prend la science dans le voisinage de l'amitié.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.
Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique.

BUREAU DU CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

Conférences universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.
Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.
Trésorier, M. Glénisson, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, Merckx, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Secrétaire, Jos. De Cordes, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, Jules Hublet, id.
Gardien du vestiaire, Ern. Gueur, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en droit.

Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. de Fooz, id.
Gardien du vestiaire, de Vloo, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, P. de Paepe, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Nève, id.
Trésorier, P. Gendebien, id.
Gardien du vestiaire, Jos. Liebaert, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, Fierens, étudiant en médecine.
Secrétaire, Holemans, id.
Trésorier, Dubois, id.
Gardien du vestiaire, Dawant, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.
Vice-Président, Fr. Van Cauwelaert, étudiant en médecine.
Secrétaire, N. Matelaer, étudiant en pharmacie.
Trésorier, Van der Jeught, étudiant aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, Van der Essen, étudiant en philosophie.

Conférences non-universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit, et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain.
Gardien du vestiaire, Jos. Hermans, avocat.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, Ch. Peeters, éditeur-libraire.
Secrétaire,
Trésorier, le Baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-MARIE.
(Fondée en 1904).

Président, A. de Neeff, avocat, conseiller communal, chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur.
Vice-Président, B. Van Uytvanck, sculpteur.
Secrétaire, M. Van Dieren, avocat.
Trésorier, J. Tobback, menuisier-entrepreneur.
Gardien du vestiaire, J.-B. Feyfer, typographe.

Petites Conférences.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au collège.
Président, Fr. Hensmans, étudiant id.
Vice-Président, Ch. Debin, etudiant id.
Secrétaire, Paul Struyf, étudiant id.
Trésorier, Jean Vandoren, étudiant id.
Gardien du vestiaire, Oscar Buggenhout, étudiant id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, M. l'abbé Letellier, étudiant au Séminaire Léon XIII.
Secrétaire, M. l'abbé Maxein, id.
Trésorier, M. l'abbé Van Halst, id.
Gardien du vestiaire, M. Hendrickx, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Noblesse, professeur id.
Président, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.
Vice-Président, G. Debaisieux, étudiant en médecine.
Secrétaire, H. Nagant, étudiant en Sciences.
Trésorier, C. Pira, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Georg. Mathay, étudiant du collège.
Vice-Président, René Bande, id.
Secrétaire, René Kannaerts, id.
Trésorier, Georges Sutor, id.
Gardien du vestiaire, Jules Michiels, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, G. Dubuisson, imprimeur.
Secrétaire, Jules Devos, typographe.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.
Gardien du vestiaire, Jules Elli, employé.

Œuvres spéciales.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, L. Stévenart, étudiant du collège.
Vice-Présidents, Nest. Torck et D. Delie, id.
Secrétaire, P. Collée, id.
Trésorier, G. de Partz de Courtray, id.
Bibliothécaire, L. Deweer, id.
Gardien du vestiaire, Lucien Evrard, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. de Caluwé, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Présidents, G. Jacqmotte, négociant et A. Poullet, substitut du Procureur du Roi, à Liége.
Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.

Secrétaires : J. De Clerck, docteur en droit; J. Boine, étudiant en médecine et Ch. Vloeberghs, employé.
Trésorier : P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, E. Toussaint, employé.
Directeur-Aumônier, R. M. De Maerschalk, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.
Vice-Président, R. M. Thys, vicaire de St-Jacques.
Secrétaire, Pr. Draye, employé.
Trésorier, L. Meeus, propriétaire.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.

RAPPORT
sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1903-1904.

Monseigneur, Messieurs,

Il est dans l'Evangile, parmi les mille merveilles du Livre Sacré, une scène dont la frappante signification semble avoir inspiré les généreux fondateurs de l'œuvre dont vous êtes les continuateurs.

Vous vous la rappelez tous. Jésus étant arrivé à Béthanie soupait chez Simon le Lépreux. Pendant le repas, Marie prenant dans un vase d'albâtre une livre de parfum, « du nard le plus pur et le plus précieux », le répandit sur la tête de Jésus, lui en oignit les pieds et les essuya de ses cheveux. Et tandis que quelques disciples se révoltaient contre une telle prodigalité, et faisaient ressortir tout le bien qu'aurait pu procurer aux pauvres, le produit de la vente du parfum précieux, Jésus prit la parole : « Laissez cette femme, dit-il, pourquoi lui causez-vous de la peine ! C'est une bonne œuvre qu'elle accomplit envers moi. Des pauvres vous en aurez toujours parmi vous. »

Ces paroles étaient une leçon et elles étaient une promesse. Cette leçon vous l'avez entendue, vous honorez le Christ dans les pauvres, « Christo in pauperibus », cette promesse vous en bénéficiez. Et si vous n'aviez l'expérience d'un demi-siècle d'une existence féconde et d'une prospérité croissante, pour être assurée de la vitalité profonde de votre société, les paroles du Christ à ses disciples seraient auprès de vous les garantes infaillibles de sa pérennité. La parole divine est là qui donne à l'institution de charité que vous servez cette solidité durable qui la fait subsister au-dessus des existences éphémères qui s'y consacrent, et la confiance qu'elle ne peut manquer de vous inspirer, doit être au milieu des joies saintes et des difficultés pénibles que vous rencontrez dans la mission que vous vous êtes imposée, un réconfort et un stimulant.

Et à constater, au terme de l'année écoulée, les résultats heureux de notre œuvre, que j'ai été appelé à l'honneur de vous rapporter aujourd'hui, cette même pensée nous réjouira sans nous enorgueillir, car nous n'avons été que les instruments passagers et les ouvriers anonymes d'une œuvre dont l'efficacité durable ne vient pas de nous.

* * *

La Société de Saint-Vincent de Paul a perdu dans le cours de cette année plusieurs de ses membres éminents. Il a plu à Dieu de rappeler à Lui, Monseigneur Moulart, professeur à l'Université catholique, dont le souvenir que vous avez gardé sera plus éloquent que tout ce que j'essaierais de vous dire. Néanmoins, laissez-moi vous rappeler la petite manifestation de sympathie, dont le cher défunt fut l'objet ici-même, à pareille date l'an dernier. La Société de Saint-Vincent de Paul avait tenu à lui exprimer sa reconnaissance toute particulière pour l'assiduité avec laquelle il se plaisait à honorer de sa présence, nos réunions annuelles, et pour l'intérêt bienveillant qu'il n'a jamais cessé de manifester pour nos travaux. Et cette assiduité qui nous fut si précieuse, il l'a prodiguée au cours d'une longue carrière, à toutes les grandes et belles causes, celles de la Religion et de la Patrie, du Devoir et de la Science.

La mort nous a ravi Messieurs les professeurs Alberdingk Thijm, Reusens et Micha, qui ont reçu là Haut la récompense d'une vie vertueuse et éminemment utile.

La Société a été frappée encore par la mort de Monsieur Poot et de deux de ses généreuses bienfaitrices Mme Malcorps et Mlle Bosmans.

A tous ces chers défunts nous devons le tribut d'une reconnaissance émue; après s'être dévoués pendant une vie active, toute d'abnégation et de sacrifice, au service de Dieu et au soulagement des misères humaines, ils nous laissent l'exemple des plus belles vertus chrétiennes. « Ces morts nous parlent »; à nous de les écouter et de rechercher dans les traditions qu'ils nous ont léguées le secret du dévouement et de la vertu.

* * *

Le fait le plus important à noter dans les annales de notre œuvre, est la fondation d'une nouvelle Conférence, siégeant au local de la Jeune Garde catholique. Vous avez constaté, suffisamment par vous-mêmes, Messieurs, le bien réalisé par les visites hebdomadaires, pour comprendre l'importance de la constitution de la Conférence Ste-Marie, et pour saluer avec enthousiasme cette nouvelle œuvre parmi vous.

L'accroissement du bien attesté par cet accroissement de votre personnel actif, l'est encore d'ailleurs, par la prospérité des œuvres affiliées à la Société. Leurs membres sont de plus en plus nombreux : citons le

Katholieke Werkmanskring et le patronage St-Corneille qui en comptent respectivement 130 et 188. Le patronage St-Albert réunit 629 membres, le patronage St-Quentin 93, le patronage St-Joseph 117. Ces patronages organisent pour la plupart des cours d'enseignement, entretiennent une bibliothèque, forment des gardes d'honneur au St-Sacrement, possèdent une section chorale et une section dramatique et instituent une caisse d'épargne, une caisse de secours, une caisse de retraite et d'autres œuvres de prévoyances; n'oublions pas les sections de gymnastique, de fanfare et d'excursions.

* * *

Il me faut maintenant citer quelques chiffres; ils ont d'ailleurs leurs éloquence et leur force convaincante.

La Société de Saint-Vincent de Paul a secouru pendant l'année écoulée 352 familles pauvres.

Nous trouvons au bilan, comme total des recettes francs 14,735-39, et francs 14,873-28 comme total des dépenses.

L'œuvre du timbre a rapporté francs 142-98.

Le produit d'une collecte faite à un concert du Cercle catholique fut de francs 50-19 (1).

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 9 incl.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
En caisse au 1er octobre 1903	301 76	Pain	4535 90
Quêtes ordinaires	1619 37	Vêtements	2993 75
Amendes volontaires des Conférences St-Pierre et B. Marguerite	355 25	Poêles	67 50
		Coke	655 90
		Imprimes	228 10
Quêtes extraordinaires	352 38	Lits	66 50
Souscriptions	1631 00	Frais de la retraite et fête de St-Vincent	60 00
Dons particuliers	1579 88	Salaire du concierge	25 00
Souscriptions extraordinaires	1000 00	Salaire du commissionnaire	50 00
Conférence	1238 95	Dépenses diverses	412 64
Œuvre du timbre	142 98	Au conseil central	50 00
Recettes diverses	755 05		
Total	8976 62	Total	9145 29

BALANCE.

Dépenses	9145 29
Recettes	8976 62
Déficit	168 67

Notre trésorier a encore pu encaisser la somme de francs 29-48, quote part d'un concert donné par la musique de la Garde civique.

Un poste à remarquer tout spécialement dans le bilan est celui qu'occupe le montant du bénéfice rapporté à l'œuvre par la conférence du R. P. Thibaut : il accuse francs 1238-95. Non pas qu'il faille proportionner notre reconnaissance à ce très beau résultat; mais il s'agit de remarquer le dévoûment avec lequel le R. P. Thibaut mit au service de notre œuvre sa parole éloquente, et de lui en exprimer nos plus vifs remercîments.

Nous les devons adresser également à tous nos généreux bienfaiteurs : les dons furent très nombreux. Notons celui d'une obligation Nord-Espagne, don anonyme qui nous fut remis par l'intermédiaire de M. le professeur Debaisieux.

Nous avons reçu 1000 francs de Mme Bellefroid, 200 francs de Mlle Maria Martens, 100 francs de la Banque populaire, 50 francs de M. Suttor, 5 francs de M. Uystpruyst, remplaçant l'envoi de cartes de nouvel an.

Mme Vandevelde nous a fait remettre 100 francs en souvenir de MM. Albert et Edouard Vandevelde. Enfin, il nous a été remis un don anonyme de francs 256-43 et plusieurs autres d'un total de 503 francs.

* * *

Il semble, Messieurs, qu'un rapport soit en quelque sorte un examen de conscience collectif. Laissez-moi, en manière de conclusion vous proposer cette définition quelque peu fantaisiste; adoptons-la, car elle entraîne cette conséquence éminemment pratique : qu'un retour sur nous-mêmes ne peut que nous laisser plus forts et plus fermes, et être en nous l'origine d'une abnégation plus grande et d'un dévoûment plus entier.

TABLEAU N° 1.

NOMS DES CONFÉRENCES	LIEUX DE RÉUNION	JOURS ET HEURES	Nombre des membres actifs	Nombre des membres honoraires	Nombre des séances	Moyenne des présences par séance	Moyenne des collectes par séance	Nombre de fam. visitées
1 Notre-Dame	Aux Halles	Jeudi, à 14 h.	25		25	18	5 00	14
2 Saint-Jacques	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	38		32	24	5 75	31
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 h.	41		51	18	5 46	80
4 Sainte-Gertrude	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	36		30	30	5 80	26
5 Saint-Michel	"	Mercredi, à 13 3/4 h.	50	295	27	40	6 39	50
6 Saint-Albert	"	Mardi, à 13 3/4 h.	24		26	12	3 40	12
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mercredi, à 13 3/4 h.	33		27	26	2 76	14
8 B. Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	15		46	8	4 50	24
9 Sainte-Marie	Local de la Garde catholique	Jeudi, à 21 h.	33		30	—	—	24
10 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 h.	8	100	22	8	4 00	enf. (1)
11 Saint-Antoine de Padoue	"	Dimanche, à 9 1/2 h.	12	100	40	12	2 60	12
12 Saint-Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Mardi, à 10 1/2 h.	18	—	39	18	5 00	21
13 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	26	—	39	15	2 34	24
14 Saint-Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Lundi, à 20 h.	38	—	31	35	8 80	24
15 Sainte-Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	27	22	51	22	3 25	21

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1903-1904.** RECETTES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Encaisse au 1er octobre 1903	Quêtes aux séances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conférences Tombola	Recettes diverses	Deficit au 1er octobre 1904	TOTAUX
1 Notre-Dame								
2 Saint-Jacques.								
3 Saint-Pierre								
4 Sainte-Gertrude. . . .								
5 Saint-Michel	301 76	1971 62	352 38	4210 88	1238 95	898 03	168 67	8976 62
6 Saint-Albert								
7 Saint-Quentin.								
8 B. Marguerite de Louvain								
9 Sainte-Marie								
10 Saint-Joseph	71 60	92 00	280 85	595 50	482 90	771 45	—	2294 30
11 Saint-Antoine de Padoue	0 07	106 30	22 27	333 68	158 50	69 82	—	750 82
12 Saint-Louis de Gonzague	4 45	203 64	102 00	205 50	443 63	52 48	—	1011 70
13 Sacré-Cœur.	--	91 42	—	22 20	54 50	--	23 55	191 67
14 Saint-Thomas d'Aquin .	—	294 64	—	532 50	—	81 90	30 04	909 04
15 Sainte-Famille	—	195 75	69 48	120 50	200 11	15 50	5 26	601 34
							Total des recettes :	14735 49

TABLEAU N° 3. **Compte des Conférences pendant l'année 1903-1904.** DÉPENSES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Deficit au 1er octobre 1903	Pain	Pommes de terre Viande	Charbon ou coke	Vêtements Literies	Poêles	Souliers	Dépenses diverses	Encaisse au 1er octobre 1904	TOTAUX
1 Notre-Dame										
2 Saint-Jacques.										
3 Saint-Pierre										
4 Sainte-Gertrude. . . .										
5 Saint-Michel	—	4535 90	—	655 90	2993 75	67 50	—	892 24	—	9145 29
6 Saint-Albert										
7 Saint-Quentin										
8 B. Marguerite de Louvain										
9 Sainte-Marie										
10 Saint-Joseph	—	196 50	—	—	491 25	—	—	1521 55	85 00	2209 30
11 Saint-Antoine de Padoue	—	422 40	—	66 00	166 55	—	—	38 18	57 51	693 14
12 Saint-Louis de Gonzague	—	483 50	--	66 80	204 65	—	—	242 70	14 05	997 65
13 Sacré-Cœur	90 55	—	—	—	—	—	—	--	—	282 22
14 Saint-Thomas d'Aquin .	9 53	371 80	187 30	78 80	212 75	—	—	78 90	—	939 08
15 Sainte-Famille	—	315 00	22 00	60 00	110 90	25 70	12 00	61 00	1 42	606 60
							Total des dépenses :			14873 28

TABLEAU N° 4.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE	Societe des Ouvriers	Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneille	Patronage St-Joseph
Année de fondation	**1867**	**1867**	**1893**	**1894**	**1898**
Nombre de membres patrons :	10	30	8	10	6
Nombre de patronnés — de 11 à 14 ans	—	185	40	120	64
Nombre de patronnés — de 14 à 16 "	—	125	20	36	27
Nombre de patronnés — de 16 à 21 "	—	129	20	14	20
Nombre de patronnés — de + de 21 "	120	163	5	8	—
Jours et heures de réunion :	Dimanche 7 à 10 h.	Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 h. 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. 6 à 9 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. 7 à 10 1/2 h.	Dimanche 5 à 7 h. 5 à 8 h. 6 1/2 à 9 1/2
Y a-t-il une messe réglementaire?	non	oui	oui	oui	oui
Assiste-t-on au salut?	non	La Garde d'honneur	oui	oui	aux grandes fêtes
Y a-t-il une communion mensuelle?	non	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion facultative?	—	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une retraite?	non	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Congrégation	non	—	—	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Apostolat	—	—	oui	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Garde d'honneur	—	oui	oui	oui	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Conf. de St-Vincent	—	oui	—	—	—
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Pèlerinage, etc.	—	oui	—	oui	—
Y a-t-il une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	oui	—
Y a-t-il " de secours?	oui	oui	—	—	—
Y a-t-il " de retraite reconnue?	oui	oui	oui	—	oui
S'occupe-t-on du placement des membres?	oui	oui	oui	oui	—
Existe-t-il des cours d'enseignement?	—	oui	oui	—	—
Existe-t-il une bibliothèque?	—	oui	oui	—	—
Existe-t-il une section chorale?	oui	oui	—	oui	oui
Existe-t-il " dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il " fanfare?	—	oui	—	—	—
Existe-t-il " gymnastique?	—	oui	—	—	—
Existe-t-il " d'excursions, etc.?	oui	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il " trompettes?	—	—	—	oui	oui

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique et Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire.
Directeur spirituel : R. P. THIBAUT, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Pierre Nève.
Vice-Président : M. Joseph de Cordes.
Secrétaire : M. Florent Van Cauwenbergh.
Trésorier : M. Paul Dautricourt.
Bibliothécaire : M. Paul Nève.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents : MM. Joseph Van der Jeught et Joseph Van Driessche.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents : MM. Fritz Willems et Joseph Sebrechts.

SECTION SPÉCIALE.

Vice-Présidents : MM. Paul Gendebien et Etienne Orban de Xivry.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1903-1904, présenté au nom du bureau par M. Florent VAN CAUWENBERGH.

MESSIEURS,

Il y a trois ans M. Henri Van Caillie, élu président de l'École d'Adultes, entreprit la tâche si rude de réorganiser l'œuvre, à laquelle il s'attacha de tout cœur : Grâces à Dieu, cette noble tentative, inspirée par le sentiment d'une profonde charité pour la classe ouvrière, réussit à merveille : les inscriptions des élèves furent très nombreuses, les professeurs vinrent donner leurs cours avec une assiduité et un dévouement admirable, les résultats furent des plus consolants.

Mais s'il avait été difficile de réorganiser ainsi une œuvre un peu négligée, tout n'était pas fait : il fallait maintenir l'École d'Adultes à la hauteur, où l'avait élevée son président réformateur, il fallait un président conservateur, et l'on sait avec quel plein succès M. Pierre Nève assuma cette tâche.

A lui toute notre reconnaissance, toute notre gratitude.

L'année 1903-1904 a été véritablement une des plus belles dans les annales de l'École.

Nous constations comme moyenne des présences quotidiennes une centaine d'élèves, qui ont suivi nos cours avec une assiduité, une conduite et une application, auxquelles nous devons rendre un juste hommage.

Ce résultat fut dû en grande partie au dévouement dont firent preuve MM. les vice-présidents et professeurs des trois sections. La presence des élèves était contrôlée par un carnet, sur lequel le vice-président apposait, chaque soir, sa signature. Deux jours par semaine, on distribuait à tous le journal de Louvain, *De Gazet*. — Cette propagande de la bonne presse ne peut manquer d'exercer une influence des plus heureuses dans les familles de nos élèves.

* * *

Notre fête annuelle a réussi au-delà de toute espérance. La conférence de M. l'abbé Coupé donnée au profit de l'œuvre, nous rapporta fr. 1113-46.

Tous les professeurs, faisant partie de l'École, avaient montré dans le placement des cartes en ville et parmi leurs camarades, une activité extraordinaire, qui nous donna ce beau résultat.

La fête était présidée par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique. M. l'abbé Coupé sut pendant deux heures charmer ses auditeurs par sa parole entraînante : le conférencier nous fit faire un petit voyage dans le beau pays d'Auvergne, et d'admirables projections nous ont représenté les nombreuses merveilles de cette région, si intéressante.

La fête de la St-Nicolas fut célébrée dans l'intimité au local du Patronage St-Albert : un de nos amis, M. F. Pirmez, vint agrémenter la réunion par un petit concert phonographique.

La distribution des prix se fit au local de l'École d'Adultes : les objets distribués aux élèves étaient dus à la charité de quelques dames bienfaitrices et nous étaient parvenus par l'intermédiaire du R. P. Thibaut et de notre dévoué président, M. Pierre Nève.

Signalons enfin une heureuse innovation pour encourager chez nos élèves l'esprit d'épargne : il a été remis à chacun d'eux un livret de la caisse d'épargne avec une inscription de 3 francs.

* * *

L'état de nos finances nous permettait d'ailleurs ce sacrifice : grâce au zèle de notre trésorier M. Paul Dautricourt, la situation financière est excellente.

Les comptes de l'année 1902-1903 accusaient un boni de fr. 618-70.

Les dépenses ont atteint la somme de fr. 1884-85, les recettes avec le boni de l'exercice précédent fr. 2408-20.

Nous clôturons donc avec un excédent de fr. 523-35.

* * *

Il me reste, en terminant ce court aperçu, à adresser au nom des membres de l'École d'Adultes, tous nos remerciements à NN. SS. Abbeloos et Hebbelynck, présidents d'honneur, au R. P. Thibaut, directeur spirituel, à tous les membres protecteurs et honoraires, en un mot à tous les donateurs qui soutiennent, par leur généreux concours, cette belle œuvre de l'éducation et de l'instruction des ouvriers.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : X. BYVOET.
Eerste schrijver : M. THIENPONT.
Tweede schrijver : G. VAN EECKE.
Penningmeester : J. FRANCK.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Berghman, Bruneel, Byvoet, Bosteels, Boone, De Bouck, De Ceulenaere, De Clercq, De Puydt, De Riemaeker, De Vliegher, De Vroe, Dugardin, Franck, Indekeu, Jacobs, Janssens, Leclef, Mols, Ooms, Tallon, Ruyssen, Van Cauwenberg, Vanden Bossche, Van Eecke, Van Gindertaelen, Van Reeth, Van Winckel, Verelst, Verté, Verwimp, Vrints, Willems.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1903-1904, door M. Maurits THIENPONT.

MIJNE HEEREN,

De heer Cauwe, den toestand van het Rechtsgenootschap aanschouwende, schreef in zijn verslag : « Het leefde maar het leefde niet genoeg ». De eerste vergaderingen van het schooljaar 1903-1904 lieten vermoeden dat die bemerking, juist voor het afgeloopen jaar, aan dit jaar niet zoude kunnen toegepast worden; de onverschilligheid immers ruimde voor den ijver de plaats en de overtuiging van het nut der oefeningen scheen de vrees die allen beginneling bekruipt te verbannen.

De gissing uit de eerste werkzaamheden getrokken moest, eilaas, door de werkelijkheid verijdeld worden; niet dat het eerste vuur gansch werd uitgedoofd en men tot de koude en stijve vergaderingen van verleden jaar verviel. Neen, de gloed van den beginne ontstak onder de oudere leden die wedijvering aan dewelke wij een beter jaar dan het verledene te danken hebben.

Den jongeren ware het goed, laat mij toe den raad van den heer Cauwe te herhalen, reeds het eerste jaar strafzaken te bespreken, op dezelfde vergadering waar de studenten van het tweede doktoraat een burgerlijk geding zouden gepleten hebben. Dusdanig geoefend, zullen zij, het volgende jaar in fraaie en fatsoenlijke taal moeilijkere zaken kunnen voordragen door dewelke de bijeenkomsten van het Rechtsgenootschap in aantrekkelijkheid zullen winnen.

Klom dit jaar het gehaalte der debatten, ook klom het getal der aanwezigen.

Het is te wenschen dat de leden, beter nog dan hunne voorgangers de zittingen zullen volgen om te bewijzen dat zij Vlaamschgezind zijn in daden zoowel als in woorden en om aan eene der nuttigste inrichtingen onzer Katholieke Hoogeschool eene glorievolle toekomst te verzekeren.

Eerste zitting. — Het eerste punt der dagorde was de kiezing van het bureel.

Werden gekozen : de heeren X. Byvoet, onder-voorzitter ; M. Thienpont, eerste schrijver ; G. Van Eecke, tweede schrijver ; J. Franck, penningmeester.

Daarna kwam de heer X. Byvoet, openbaar ministerie, aan het woord om tegen De Meester eene strenge doch verdiende straf te vergen.

De betichte was meermaals als middelaar opgetreden in worstelingen tusschen Crevits en anderen en eindelijk uitgedaagd geweest tot een gevecht dat den dood van Crevits voor gevolg had.

Het openbaar ministerie, de feiten vaststellende, zegt dat De Meester, op het einde voor Franckx tegen Crevits partij trok en zij samen dezen laatsten volgden. Daardoor heeft De Meester slecht gehandeld en had beter gedaan het voorbeeld te volgen van De Puydt die ook tusschen gekomen zijnde, niet verder met de zaak zich bemoeide daar de betichte het ter harte nam zijnen tegenstrever door schimpwoorden in woede te doen ontsteken.

Achtereenvolgens stelt het openbaar ministerie vast dat De Meester met moordensinzicht heeft gehandeld en hij de wetteijke verdediging niet kan inroepen.

Meester G. Van Eecke, die zonder op het gemoed der gezwoornen, ten voordeele van zijnen klient, indruk te maken, op het terrein der feiten het openbaar ministerie rechtstreeks aanvalt beweert dat het moordensinzicht niet bestaat daar de getuigen, buiten de moeder van het slachtoffer, niet durven bevestigen dat De Meester het inzicht heeft geuit tegen Crevits te willen vechten. Daarbij was het hem gemakkelijk Crevits aan te vallen op het oogenblik dat hij nog op de hulp zijner vier makkers kon rekenen. Doch neen ; zelf aangerand is hij tot geweld gedwongen, om aan eene zekere dood te ontsnappen.

De jury antwoordt neen op de vraag : « Bestaat er beraming ? » Ja op « Is er vrijwillige doodslag ? »

De tweede vergadering werd ingenomen door de pleidooien der HH. De Vroe en Dugardin die aan het vonnis van de rechtbank eene belangrijke zaak van burgerlijken aard voorlegden.

Heer De Groote, eigenaar van een huis uit hetwelk hij, door een venster in den gevel gestoken, op zijnen aanpalenden eigendom, een stuk land, zicht had, verkoopt de woning aan den heer Dobbelaere en den voormelden grond aan den heer Vanden Bossche. Deze vindt niets beter dan op eenen meter afstand van het venster eenen muur te laten bouwen die den gezichteinder van Dobbelaere beperkende hem tot procedeeren aanzet.

Meester De Vroe, na de heeren rechters over den materieelen toestand der eigendommen te hebben ingelicht begon in keurige taal, in korte, klare toch doeltreffende woorden de ontwikkeling zijner besluiten.

Hij beweerde dat er hier was ontstaan eene erfdienstbaarheid van uitzicht die voortdurend en openbaar de drij voorwaarden bezat om uit de bestemming van den vorigen eigenaar te spruiten. Maar spraak van erfdienstbaarheid door verjaring bekomen is er hier niet, want de eigenaar van den grond op denwelken het venster uitziet zou het recht hebben van er tegen te bouwen en te planten. Daar de drij vereischte voorwaarden zijn vervuld en de erfdienstbaarheid gesteund op art. 692 B.W. als uit eene overeenkomst vloeiende aanzien wordt, valt het hier niet lastig den wil van den vorigen eigenaar na te gaan. Deze was, natuurlijk, van zin lucht en licht in zijne woning te laten binnendringen en niet van er van beroofd te zijn door eenen muur op eenen meter afstand van zijn venster gebouwd.

Dit is met art. 696 tegenstrijdig omdat Vanden Bossche het uitoefenen der erfdienstbaarheid, zoo zij uit den wil der partijen blijkt, heeft belet.

Niet min knap en vlug stond meester Dugardin de belangen zijns klients voor. Hij toonde hoe het groot princiep van eigendom ten voordeele van Vanden Bossche pleet en hij toch wel vrij zijnde dit te doen, op zijnen grond, wat hij wil, ook de noodige middelen mag in het werk stellen opdat zijne daden onder vreemde oogen niet zouden vallen.

Dat de heer Dobbelaere aan lucht en licht recht heeft is onbetwistbaar en daarom staat de muur eenen meter van het venster maar dat hij daarbij het recht van uitzicht heeft op den grond is niet staande te houden omdat het in zich besluit de erfdienstbaarheid *non altius tollendi* die aan de noodige voorwaarden mank gaat, daar zij noch voortdurend, noch zichtbaar zijnde door de beschikking van den vorigen eigenaar niet kan ingesteld worden.

Meester De Vroe deed opmerken dat hij van de erfdienstbaarheid *non altius tollendi* niet had gesproken maar slechts had beweerd dat de muur op den wettigen afstand van het venster niet staande moest afgebroken worden.

Het vonnis klonk : Aangezien men eene erfdienstbaarheid van uitzicht heeft verworven, art. 692, moet men het recht hebben die erfdienstbaarheid uit te oefenen;

Aangezien er geene erfdienstbaarheid *non altius tollendi* bestaat vermits het eene zelfstandige erfdienstbaarheid is, die onzichtbaar, niet door bestemming des eigenaars kan verworven worden;

Aangezien art. 678 niet toepasselijk is;

Aangezien het niet bewezen is dat er geen genoegzaam lucht en licht in de vertrekken kan binnendringen als gevolg der verkregen erfdienstbaarheid, art. 696.

Besluiten dat de muur niet moet afgebroken worden en verwijzen den vrager tot de kosten.

In de volgende vergadering vergde een gewichtig burgerlijk geding onze aandacht. Daarin legden, de eischer, Meester Jacobs en de verweerder, Meester Puttemans, evenveel ervarenheid aan den dag.

Het in twijfel gebracht punt waarover de rechtbank uitspraak te doen had was of de vruchtgebruiker van aandeelen eener naamlooze maatschappij in dezer algemeene vergadering stemrecht heeft.

Meester Jacobs besloot ten voordeele van den vruchtgebruiker, beweerende dat de daden van beheer voor de maatschappij daden van beheer zijnde voor den aktionnaris en dat daden van beschikking voor de maatschappij ook daden van beheer zijnde voor den aktionnaris de natuur van het vruchtgebruik hem stemrecht geeft.

Hij vervolgt dat dit des te meer als onbetwistbaar voorkomt wanneer men nagaat wat de vruchtgebruiker niet mag doen volgens het princiep : «*salva rerum substantia*» te weten de overgaaf, het verkoopen der aandeelen. Dus is het stemmen over maatregelen die op zijn vruchtgebruik zullen invloed hebben hem toegelaten.

Meester Puttemans is het volkomen met Meester Jacobs eens om in de vergadering der maatschappij de naakte eigenaar of de vruchtgebruiker te laten stemmen maar volgens hem is het den vruchtgebruiker niet dat dit recht is gegeven maar wel den naakten eigenaar, overeenkomstig met de wet van 18n Mei 1873 die stemme verleend aan hem onder wiens naam de nominatieve aktie is ingeschreven. Door dit blijft men in de bepalingen van het Burgerlijk Wetboek. De naakte eigenaar die stemt, oefent zijn recht uit zonder het *jus fruendi et utendi* te overtreden daar de vruchtgebruiker steeds de vruchten trekken zal die dezelfde zijn als die in art. 588 B. W. vermeld en het stemmen altijd eene daad van beschikking over het kapitaal is. Daarbij steunt hij nog zijne zienswijze op art. 599 § 1 dat genoegzaam het vruchtgebruik beschermende, in geval van toekenning des stemrechts aan datzelfde geene redenen van bestaan meer zou hebben.

Het vonnis was :

Aangezien art. 73, wet van 1873, slechts éene stem per aandeel toekent;

Aangezien art. 578 den vruchtgebruiker alleenlijk de *jus utendi et fruendi* toekent;

Aangezien er in de vergaderingen der aandeelhebbers bijna altijd over het kapitaal van het vennootschap beschikt wordt;

Aangezien de vruchtgebruiker van de aandeelen, geene akten van beschikking mag verwezentlijken kent de rechtbank het stemrecht toe aan den naakten eigenaar.

Verwerpt de vraag van Mme Paternoster en verwijst haar tot de kosten van het geding.

Spreker, M. X. Byvoet, kwam met een belangrijk en hedendaagsch onderwerp voor den dag : de wet van 9^n^ Oogst 1889, van 27 Mei 1897 en met de wet van 1904, toen nog wetsvoorstel.

Deze wetten, zegde spreker, zijn nuttig.

Die van 89 strekt ten voordeele van den werkman omdat zij, wanneer hij met zijn geld een huis bouwt, het bewoont, niet onderhuurt, enz., dit van sommige lasten ontslaat en van andere vermindert.

Dit doende is de wet ook rechtvaardig en daarbij op zedelijk gebied hoogst loffelijk om hare aanmoediging tot het bekomen van eigen heerd die de beste grondslag is van den familiegeest, ook hij, grondslag der samenleving.

En bouwt de werkman door tusschenkomst eener maatschappij zelfs dan komen al de voordeelen die maatschappij geschonken op den werkman te recht indien hij aan de hem opgelegde voorwaarden voldoet.

Deze gunsten slechts aan de werklieden toepasselijk en ontzegd aan alle kleine buitenlieden moesten weldra uitgebreid worden. Van daar de wet van 97 die, eenige plichten door den kooper vervuld zijnde of in zijnen persoon verwezentlijkt, alle landelijke onroerende goederen van de helft der registratie- en overschrijvingskosten vrij verklaart.

Het wetsvoorstel komt dit alles merkelijk veranderen.

Het onderscheidt van personen, de aard van het goed, het doel van den kooper steunsels der beide wetten, verdwijnen en dezelfde voorrechten blijven bestaan voor alle onroerende goederen die de 10,000 fr. niet te boven gaan.

Spreker deed hiervan de voordeelen schitteren, sloot zich hier bij aan en werd bij het aftreden van het gestoelte om zijne welsprekendheid en grondigen uitleg door algemeen handgeklap toegejuicht.

Twee belangrijke vragen namen de twee volgende vergaderingen in.

De 1^e^ werd voorgehouden door M. Thienpont, openbaar ministerie, die rechtstreeks de vernietiging eener ontvoogding gevorderd hebbende, staande houdt dat hij zoo wettelijk handelt en in dit geval de zelfmaking moet vernietigd worden.

Meester Van Eecke pleet tegen de 2 punten door het openbaar ministerie verdedigd en de rechters stonden in den eersten eisch van Meester Thienpont toe maar namen de besluiten van Meester Van Eecke besprekende, de 2de vraag aan.

Meester Vrints en Meester Verwimp hadden het volgende te verdedigen:

De eigenaar A. die te midden van zijn land, eenen gemeenen put heeft met zijnen gebuur B. overwelft hem en plaats eene pomp juist op het scheiden der eigendommen. B. vraagt het openen van den put.

De rechtbank verwerpt deze vraag.

De vrouw Van Tomme, wonende op een tweede verdiep, betrapt haren man op heeterdaad van overspel met vrouw Vanden Broeck die in hetzelfde huis het eerste verdiep betrekt.

Meester Vanden Bossche, voor de vrouw Van Tomme, beweert dat, aangezien al de voorwaarden door de wet bepaald in dit geval zijn vereenigd, er overspel is. Gemeen huis is gemeen dak en niet *domicilium*. Er is gewoonte want zonder dat zou de vrouw Van Tomme de vermoedens niet gehad hebben die haar ingegeven hebben de geburen te roepen om het feit te bestatigen. Daarbij, zelfs wanneer gemeen huis, als gemeen dak niet mag aanzien worden is het overspel in deze bijzondere omstandigheden gepleegd, door de ruchtbaarheid er aan gegeven eene erge beleediging die de echtscheiding voor gevolg moet hebben.

Meester Franck hield staan dat er geen gemeenschappelijk huis is omdat daardoor moet verstaan worden het *domicilium* of alle andere plaats waar de man meester zijnde, de vrouw het recht heeft hem te volgen. Uit de omstandigheden blijkt dat er noch onderhouding, noch zware beleedigingen bestaan.

De uitspraak door de rechters gedaan verwijst de vraagster, vrouw Van Tomme, tot de kosten van het proces.

In de laatste vergadering, maand Mei, was het Rechtsgenootschap in een assisenhof veranderd.

Een zekere Frans was er voor gedaagd, beticht van brandstichting.

Na de samenstelling van den jury, met al de noodige pleegvormen, na het verhoor van den beschuldigde en van de getuigen, liet de heer De Vliegher, Procureur des Konings, een streng en goed voorgedragen requisitorium hooren.

Hij zegt dat de betichte bij het gerecht gekend staat als dronkaard met een hevig karakter die maar al te veel genoegen vindt in herberg, krakeelen en vechtpartijen. Met de kermis, nogmaals bedronken zijnde, zoekt hij moeielijkheden; om deze te keer te gaan meent zijn broeder

het geraadzaam hem naar huis te geleiden. Deze handelwijze vergramt den dronkaard die tot tweemaal toe, de vaderlijke woning bedreigt in brand te steken. Eenige minuten later hoort men de eerste brandkreten. Iedereen beschuldigt hem van de misdaad. Hij loochent zijne plichtigheid niet. Deed hij het, zelfs dan bewijzen de omstandigheden dat hij de dader is.

Daarna treedt Meester Depuydt op als verdediger van Frans en tracht met vele kunst den jury te overtuigen dat de jongens plichtigheid niet klaar is, daar de beschuldigingen van zijne ouders en van zijne zuster als van zeer klein gewicht moeten aanzien worden. Al de teekens op zijne kleederen gevonden kunnen anders uitgelegd worden en zijn maar halve bewijzen. Die brand is eerder toe te schrijven aan onvoorzichtigheid of aan de kwaadwilligheid van eenen anderen persoon. Dus vraagt Meester De Puydt den jongen op vrije voeten te zetten.

De jury verklaart den betichte plichtig, en het Hof, tel makende van de verzachtende omstandigheden, veroordeelt hem tot 5 jaren gevang.

Ik eindig, Mijne Heeren, met een woord dank toe te sturen aan onzen sympathieken voorzitter, hoogleeraar Schicks. Menigvuldige en gewichtigere bezigheden zouden hem kunnen roepen binst die uren die hij aan ons genootschap wijdt : niettegenstaande die gewichtige reden is hij altijd de stipt bijwonende en diep genegen voorzitter van het Vlaamsch Rechtsgenootschap geweest : Hij vertegenwoordigt in ons midden de oude traditiën van het Genootschap, en hij is voor ons de beste steun en de man die aan onze bijeenkomsten ernst en belangrijkheid geeft. Ja, dat is voor ons de kostbaarste aanprikkeling tot eigen werk : zijne tegenwoordigheid in ons midden, en desnoods een woordje raad en aanmoediging die hij, iedereen zal het getuigen, niet spaart.

Aan onzen Voorzitter onzen besten dank. Heil hoogleeraar Schicks!

VLAAMSCHE LANDBOUWKRING
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer J.-B. ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer A. HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Heer hoogleeraar J.-L. FRATEUR.
Onder-Voorzitter : Heer K. WAGEMANS.
Schrijver : Eerw. Heer C. COLPAERT.
Schatbewaarder : Heer J. Schelstraete.
Boekhouder : Heer J. Sebrechts.

LEDEN.

De heeren :
E. Windmolders, P. Mullie, P. Janssens, L. Lamproye, G. Vankoekenbeek, W. Van de Bogaerde, E. Doumen, V. Declippele, E. Crabbé, A. Huyghen, E. Rosseels, F. Smets, K. Mestdagh, E. Domus, F. Melchior, J. Van Houdenhove, J. Essers, R. Declippele, E. Vanden Houte, A. Dewachter, M. Jans, A. Notebaert, K. Verhaeghe, E. Boes, J. Van Reeth, J. Mommaerts, A. Vanden Noortgate, E. Wuyts.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1903-1904, door den eerw. heer C. COLPAERT, schrijver.

Mijne Heeren,

De Vlaamsche Landbouwkring scheen sinds eenige jaren ingesluimerd en zachtjes te willen versterven. Verleden jaar is hij ontwaakt, en dit jaar reeds is hij tot eenen graad van leven en voorspoed gestegen, dien hij voorzeker nog nooit had bereikt. Het groot getal leden, de menigvuldige voordrachten, de vertegenwoordiging van onzen Kring op het Congres der *Société centrale d'agriculture* te Brussel, en in het Vlaamsch wetenschappelijk Congres van Gent, ja zelfs, de voordrachten door onze leden gegeven in de Boerenbonden der omstreken van Leuven, getuigen genoeg den ijver der leden. Ook mogen wij zeggen, dat het woord van onzen achtbaren voorzitter, heer hoogleeraar Frateur, verwezentlijkt is : « De Vlaamsche Landbouwkring moet dit jaar reeds onder de ernstigste studiekringen der Hoogeschool gerekend worden. »

Het bureel wierd in de zitting van 24 Juni 1903 samengesteld.

Onze ijvervolle voorzitter, hoogleeraar Frateur, opende op den 3n November de reeks voordrachten. Hij sprak ons over « den schenkel of achterknie van het peerd ». Na, met de klaarheid die hem kenmerkt, den anatomischen bouw van den schenkel uiteengezet te hebben, handelt geachte spreker over de werking van den hiel en doet uitschijnen hoe de schenkel als het centraal punt van het achterstel mag aanzien worden, waar al de pezen zich op vastzetten. Na dit alles breedvoerig beschreven te hebben, gaat speker over tot het onderzoek der hoedanigheden van eenen goeden schenkel, en der gebreken aan den achterknie, waar hij bijzonderlijk steunt op de slijmvliesontstekingen of gallen, welke hij verdeelt in gewricht en peesgallen. Deze nuttige en leerrijke voordracht van den geachten Voorzitter wierd met aandacht aanhoord en met geestdrift toegejuicht.

Op den 17en November sprak onze ondervoorzitter, heer K. Wagemans, over « de beeten ». Hij handelt ons opvolgentlijk over de voeder- en

suikerbeeten, over den grond dien zij vragen, hunne bemesting, den keus van het zaad, en over het ontbladeren. De schadelijke dieren, en de ziekten, die de beeten aanvallen, vormen het bijzonderste punt zijner welgelukte voordracht.

In de vergadering van 1 December sprak de schrijver over den « keus der melkkoeien ». Hij deed de algemeene belangrijkheid van den veekweek kennen, en bewees dat de goede dieren alleen tot de voortteeling mogen dienen. Hij toonde de kenteekens waaraan men de goede melkgeefsters en de rijke botergeefsters kon herkennen, en zei dat onze Belgische rassen die verschillige hoedanigheden best vervullen.

M. Wintmolders sprak ons op 29 December over « de Weiden ». Geachte spreker handelt vooreerst over den keus van het zaad en raadt eene mengeling aan van Engelsch raaigras, lommerstaart, beemdlangbloem, neidebeemdgras en witte klaver. Na de bemesting der weiden druk besproken te hebben, handelt spreker over het vernietigen van het onkruid in de weiden.

Op 12 Januari was het onze schatbewaarder, M. Schelstraete, die sprak over een onderwerp, dat hij bewezen heeft ten gronde te kennen, namentlijk : « de bouw en gezondheidsleer der stallen ». Moesten de stallen gebouwd en verlicht zijn volgens de onderrichtingen die geachte spreker ons geeft, voorzeker zouden wij veel min ziekten in de stallen te betreuren hebben.

't Was de welsprekende heer Sebrechts, die ons op 19 Januari eene anatomiesche en physiologiesche studie voordroeg over « de spijsvertering bij het peerd en de herkauwende dieren ». Dit onderwerp wierd overigens ook door M. Sebrechts met den meesten bijval behandeld in het wetenschappelijk Congres van Gent. Spreker behandelt vooreerst den bouw en de samenstelling van het darmkanaal, 'twelk ingedeeld wordt in : den mond, het keelgat, den slokdarm, de maag en de ingewanden met de daartoe behoorende klieren. Geachte spreker doet ons daarna de veranderingen kennen die de spijzen in de verschillige deelen van het darmkanaal onderstaan.

De heer Doumen liet ons op 26 Januari zijne buitengewone kennissen over den « hoenderkweek » kennen. Hij spreekt opvolgentlijk over de noodzakelijkheid van het rein houden der hoenderhokken, over onze beste Belgische rassen, over het natuurlijk en het kunstmatig broeien in broeikassen, en eindigt met ons de bijzonderste hoenderziekten met hunne geneesmiddelen te doen kennen.

« De varkenskweek » was het onderwerp eener zeer praktische voor-

dracht van M. Dewachter, op 9 Februari. Spreker toont het algemeen nut van den varkenskweek in België, en steunt op de hoedanigheden, welke een goed varkensras moet vereenigen, en op de manier van de varkens goedkoop vet te mesten.

Eene der belangrijkste voordrachten die wij het geluk hadden te aanhooren, was voorzeker wel die van hoogleeraar advokaat Vliebergh op 23 Februari, over het « landelijk grondkrediet in den Belgischen Boerenbond ». Na getoond te hebben dat de huidige toestand om geld te ontleenen, veel te wenschen laat zoowel voor den ontleener als voor den geldverschieter, bewijst de welsprekende redenaar dat die toestand verbeterd zal worden door bemiddeling der middenkredietkas van Leuven, en van de aangeslotene Raiffeissenkassen. De Raiffeissenkassen zullen in staat gesteld worden pandleeningen toe te staan op langen termijn, terugbetaalbaar door jaarlijksche afkortingen. Dit stelsel van M. Vliebergh is voordeelig, eenvoudig en eischt geene bijzondere inrichting.

Lange en welverdiende toejuichingen volgden de prachtige redevoering van den welsprekenden redenaar.

Op de vergadering van 3 Maart sprak M. Van Houdenhove ons over de « aardappelteelt ». Hij behandelde met veel bijval de belangrijkheid dezer teelt, de hoedanigheid en de bemesting der aardappelgronden, den keus van het plantzaad, de planting, de geduchte aardappelplaag en de manier om ze te voorkomen, de verrotting en de galziekte en deed ons de manier kennen, om wel aardappels te bewaren.

M. Smeyers, staatslandbouwkundige te Leuven, liet ons in de vergadering van 8 Maart de proeven kennen welke hij deed op « het vetmesten der kalvers ». Hij toont ons door verschillige proeven dat het vetmesten bij middel van afgeroomde melk met bijvoeging van sommige andere stoffen, en namentlijk van aardappelbloem, voordeeliger is dan het vetmesten bij middel van geheele melk of van gedeeltelijk afgeroomde melk. De groote aandacht die binst de voordracht heerschte, en de lange toejuichingen die haar volgden, toonden genoeg hoe deze voordracht in den smaak der leden was gevallen.

Op dijnsdag 15 Maart was het de spreekbeurt van M. Devos, die ons opvolgentlijk den oorsprong, de samenstelling, de vervalschingen en de werking van den soda-nitraat deed kennen. M. Devos bewees waarlijk dat hij de landbouwers over zijn onderwerp kostbare raadgevingen zou kunnen geven.

M. Van Reeth vervoerde ons op 21 Maart voor eenige oogenblikken met onze gedachten in Amerika, waar hij ons de manier van het land te bebouwen en het machienism bijzonderlijk deed kennen en bewonderen.

Ziedaar, Mijne Heeren, de al te korte inhoud, der verschillige onderwerpen die in onzen Kring behandeld wierden. Dit verslag nochtans, hoe kort en onvolledig het ook weze, zal u toelaten te oordeelen over het groot getal voordrachten, over de belangrijkheid en de verscheidenheid der onderwerpen, over den iever die de Vlaamsche studenten van het Landbouwgesticht bezielde, over den bloei van den Landbouwkring. Dank zij daarom aan al de leden van den Kring die zoo regelmatig de vergaderingen bijwoonden; dank zij aan de leden die het hunne hebben bijgedragen om de zittingen zoo talrijk, zoo nuttig en zoo aantrekkelijk te maken; dank zij bijzonderlijk aan onzen ijvervollen voorzitter, hoogleeraar Frateur, die door zijn wijs bestuur en zijne verstandige raadgevingen den Landbouwkring in zoo korten tijd heeft herschapen. Mochten de leden de raadgevingen van hunnen beminden Voorzitter altijd volgen, dan zou de Landbouwkring meer en meer bloeien tot nut en voordeel van al zijne leden.

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Eerw. Heer kanunnik J. SENCIE, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : Hoogleeraar Vliebergh.
1ste schrijver : Jozef VANDEN EYNDE.
2de schrijver : Robert DE MUELENAERE.

EERELID.

Eerw. Heer LUYTGAERENS.

LEDEN.

MM. Beken, Gustaaf; Billiet, Leo; Bosteels, Eugeen; E. H. Busschaert, J.; Busschaert, Théodule; Cloet, Remi; Coppieters, J.; Daelman, Lod.; De Capmaker, J.; Deckmyn, Hieronymus; De Clercq, Jozef; De Groeve, Adelfons; De Mortier, Karel; De Muelenaere, Robert; Depuydt, Arthur; De Riemaeker, Albert; E. H. De Schepper, R.; De Schutter, Lodewijk; E. H. De Voght, Hendrik; E. H. De Wilde, Armand; D'Hooghe, Herman; Doussy, Gustaaf; Dugardyn, Jozef; Gysen, Norbrecht; Geuens, Maurits; Dr Kleyntjes, Juul; Liebaert, Jozef; E. H. Logghe, A.; Louf, Cyriel; Matthys, Maurits; Michielsen, Huibrecht; Potvliege, Prosper; Proost, J.; Roelants, Jozef; E. H. Rosseels, Remi; Sebrechts, Jan; Tallon, T.; Thienpont, Maurits; baron van Caloen, Leo; Van Cauwelaert, Frans; Van Cauwenbergh, Flor.; Vanden Eynde, Jozef; Vander Essen, Leo; Vander Heeren, A.; Van der Maeren, Lodewijk; adv. Van Dieren, Edmond; Van Eecke, J.; Van Gorp, Jan; Van Hecke, Maurits; Van Hee, Greg.; Van Hollebeke, A.; Van Huffel, Xavier; Van Keerberghen, Leo; Velghe, Maurits; Vermandere, Rafaël; E. H. Vermaut, J.; Versluys, Albert; Verté, Pol; Verwilghen, Huibrecht.

VERSLAG

over de werkzaamheden van de SOCIALE STUDIE KRING en SPREKERSBOND, gedurende het schooljaar 1903-1904, door den heer Jozef VANDEN EYNDE.

De eerste vergadering van onzen bloeienden Kring greep plaats den 28 October, en de opkomst van talrijke oude en nieuwe leden gaf gelegenheid aan onzen ieverigen en toegenegen voorzitter, hoogleeraar kanunnik J. Sencie, vast te stellen dat nog geen enkel jaar onze gezellige zaal zoovele toetreders had vereenigd. Hij gaf verder het kort begrijp van de werkzaamheden onzer vereeniging, en lichtte de nieuwe leden welsprekend in over de dagorde onzer wekelijksche vergadering, de voordrachten en hunne bespreking, het verslag over de Kamerzittingen, het overzicht van de socialistische weekbladen. De toejuichingen welke zijne opwekkende rede uitlokte, verklaarden luid dat hij in geen droog land het goede woord had gezaaid.

Professor Emiel Vliebergh had, voor zijne vrienden uit den Sprekersbond, zijne reisindrukken uit Duitschland geboekt en deed ons, in den geest, het vermaarde Congres der Duitsche katholieken medeleven dat hij te Keulen had bijgewoond. Hij liet ons een kijkje nemen in de afdeelingen van het congres, de eerste gewijd aan godsdienstige, de tweede aan maatschappelijke belangen, de derde aan naastenliefde, de vierde aan beoefenen der wetenschap door katholieken. Spreker voerde ons mede naar eene algemeene vergadering, waarin de hoofdmannen over hoofdpunten handelen, zooals Mgr Schoedler over politiek, Groeber over sociologie, von Mosbach over kunst, von Hertling over wetenschap; hij sprak ook van het aangenaam genot der « kneipen » waarin de ouden nog eens opnieuw student, dus jong, dus geestdriftig en kokend worden.

Naar aanleiding dezer welsprekende voordracht, wenschte M. F. Van Cauwelaert ook de geloofsverdediging in onzen Sprekersbond op het tapijt te zien brengen, en de schrijver stelde voor onzen Kring in verband te stellen met de middenbibliotheek voor sociologie der Duitsche katholieken te München-Gladbach.

De pasvoltrokken gemeentekiezing had door gansch het land eene

terugwerking der openbare meening tegen het socialisme klaarblijkend gemaakt. Dit lokte van wege den heer Jozef De Clercq een onderzoek uit over de rol van het *socialisme op communaal gebied.*

De socialisten, eenige gemeenteraden meester, hebben getracht eenheid in de werking te vestigen door het congres te Quaregnon, door eenen bond der gemeenteraadsleden en een bestendig secretariaat. Nergens werd het programma van Quaregnon volkomen nageleefd, en men bemerkt dat de volkslievende hervormingen bijna overal door de katholieken werden ingevoerd.

In bestuurlijk opzicht ontbreekt het de socialisten aan bekwame mannen; waar men er bij uitzondering éénen aantreft, volgen de min verstandigen hem blindelings, zooniet krakeelen zij onder elkaar op ergerlijke wijze, bij zoo verre dat in de socialistische partij een komiteit bestaat om die onderlinge twisten te regelen. Hun beheer lijdt aan onrechtvaardigheid; de vrije scholen en het godsdienstonderwijs ondergaan hunne vervolgingen en kuiperijen.

In geldelijk opzicht hebben de gemeenten die zich eene socialistische gemeenteraad-parodie besteld hadden, de vertooningen door hooge lasten, ook den werkman drukkend, mogen betalen.

In grondwettelijk opzicht knakken zij de eigenzelvigheid van de gemeente, aangezien de hoofden der centrale komiteiten al de besluiten nemen.

Naar het voorbeeld van advokaat Vliebergh, voerde zijn jongere collega en ons oud lid, advokaat Edmond Van Dieren, ons mede naar een belangrijk Congres, en wel dit gehouden te Hasselt door den Katholieken Volksbond. Hij vat de werking samen der vijf afdeelingen, gewijd aan socialisme, beroepsonderwijs, onderlingen bijstand, beroepsvereeniging en uitwijking. Spreker trekt het besluit dat niettegenstaande zekere bitsigheid der Luiksche afgevaardigden, de algemeene richting en vooral de leiding des voorzitters, M. Arthur Verhaegen, de rechte maat heeft behouden. Hij roept de aandacht in, op het nut dier congressen, en de wenschelijkheid dit congres uit te breiden tot een algemeenen katholiekendag, op Duitschen leest. Zijn welsprekend woord sleepte de overtuiging van al de leden mede. De EE. HH. A. Logghe en A. De Wilde en de heeren Frans Van Cauwelaert en Jozef De Clercq vroegen aan advokaat Van Dieren breederen uitleg over enkele bijzonderheden.

In de vergadering van 18 November verdedigde de heer Frans Van Cauwelaert de meening door hem op de eerste zitting uitgedrukt aangaande de godsdienstverdediging op onze vergaderingen. Dit terrein

acht spreker best geschikt voor onze maatschappij, die aldus haren werkkring zou uitbreiden en stof vinden voor belangrijken redetwist; de richting van onze werkzaamheden wordt voorgeschreven door de omstandigheden. Nu de socialisten openlijk den godsdienst bekampen, moeten wij met passende wapenen tegenover hen in 't strijdperk treden.

De heer Jozef De Clercq verdedigt de uitsluiting der godsdienstige onderwerpen van onze dagorde. Vele onderwerpen door den vorigen spreker bedoeld, vallen in de reeks der maatschappelijke vraagstukken, de zuiver godsdienstige vraagpunten zijn veelal zoo ingewikkeld dat zij eene diepgrondige studie vereischen, niet op ééne zitting af te handelen. Na eene lange redekaveling tusschen beide sprekers, en de EE. HH. Busschaert en De Schepper, en advokaat Van Dieren, besluit de vergadering op voorstel van den heer Voorzitter alleen godsdienstige onderwerpen te aanvaarden, die met maatschappelijke toestanden enge betrekking hebben.

De volgende week, den 25 November, trad de heer Van Cauwelaert weer in ons midden op met een algemeene beschouwing over de *sociale* beweging die gevoerd wordt door ikzuchtigen, angstigen, en rechtzinnigen. Op politiek gebied werd vooral de angst drijfveer tot ontoereikende façadewetten, op maatschappelijk gebied ligt de redding vooral in de ontwikkeling van den werkman zelf, waarbij de vakvereenigingen vooral nut afwerpen, omdat zij werklieden van hetzelfde ambacht, door een bestendig belang, tot ontwikkeling lokken. Op stoffelijk gebied oefenen de samenwerkende — tot hiertoe meest socialistische — maatschappijen eenen weldadigen invloed uit. Op verstandelijk gebied dient de werkman ontwikkeld door beroepsonderwijs en kosteloos geestesvoedsel hem, in plaats van feesten, door de gemeentebesturen aangeboden. Hier vooral vindt de werklust der ontwikkelde jeugd een breed veld voor haren iever. Op zedelijk gebied moet de sociale beweging bij den rijke aankloppen, om hem zijne plicht te wijzen en zijne pracht te verwijten. Professor Vliebergh en E. H. De Wilde bespraken deze geestdriftige voordracht.

Op 2en December onderzocht de heer Maurits Geuens van dichtbij de ernstige, zeer uitgebreide *sociale werking der duitsche katholieken*, aangevuurd door den pauselijken wereldbrief *Rerum Novarum*. In korte woorden geeft spreker inlichtingen over de talrijke inrichtingen door die werking in een weelderig leven geroepen, zooals de vak- en arbeidersvereenigingen, de maatschappijen van algemeen nut, de werken ter

beschutting van gezond leven en goede zeden, de propagandabladen en allerlei organismen die de duitsche katholieken aan de spits hebben gesteld der opbouwende sociale partijen.

De heer Maurits Thienpont riep op 9 December onze aandacht op een landelijk belang, *De Veeverzekering*, vroeger wantrouwig onthaald, geniet thans algemeene hoogachting, doch hare opvatting verschilt bij de aanhangers der vrije en deze der verplichte verzekering. De verplichte verzekering om reden der bestuurskosten en der algemeene mistevredenheid, daalt met rasse schreden, het gansche land door. De vrije verzekering die een gering getal streekverwante deelnemers verbindt, en aldus een waakzaam oog kan houden over het dreigend gevaar, de verantwoordelijkheid des eigenaars en de waarde der verzekerde beesten, heeft talrijke bonden in het leven geroepen, die hunne vastheid door onderlinge herverzekering nog bevestigen. De priesters verdienen den hoogsten lof, den warmsten dank voor de onbaatzuchtige rol door hen in het stichten der verzekeringen gespeeld.

E. H. Luytgaerens, secretaris van den *Boerenbond*, bracht nog eenige belangrijke bedenkingen voor over dit gewichtig vraagstuk.

De boerenbelangen vonden eenen zoo warmen als verlichten verdediger op onze vergadering van 23 December in professor Vliebergh. Het *grondkrediet* behoort tot de levensvragen van den landbouwersstand. Om vruchten af te werpen moet eene landelijke kredietinrichting leenen op lang termijn, mits jaar- en slotdoodingen, berekend volgens wezenlijke waarde van den grond; zij moet licht bereikbaar zijn. Om de gebreken te genezen die thans het grondkrediet met lamheid slaan, heeft professor Vliebergh een volledig systeem opgebouwd dat, groeiend uit de plaatselijke Raiffeisenkassen, in de Middenkredietkas van den Leuvenschen Boerenbond zijne kroon en zijne rijpheid zou vinden, doch tevens rechtstreeks zou uitleenen in plaatsen beroofd van Raiffeisenkas. De talrijke voordeelen van deze opvatting hebben zoo klaarblijkend doorgestraald dat deze inrichting overal geestdriftig werd begroet, en hoogleeraar Vliebergh den rechtzinnigen dank verwierf van al de ieveraars op dit gebied.

Is godsdienst privaatzaak? vroeg de heer Eugeen Bosteels zich af op 13en Januari. De socialisten antwoorden hierop bevestigend, doch zij dolen. Als stichter heeft God recht op de hulde der samenleving, waarvan de Staat de leider is; de mensch is tegenover God afhankelijk niet alleen als individu, maar als huishoudelijk en maatschappelijk wezen. De samenleving heeft de zending den enkeling en de maatschappij tot het

goede te leiden, en mag dus niet de plichten verzuimen tegenover God. Historische opgaven bewijzen krachtdadig dat de Staten waar aan de godsdienst de hoogste zorg werd gewijd, de vooruitstrevendste waren in goede reden en mannendeugd. De socialisten erkennen feitelijk ook de valschheid van hun begrip, dewijl zij als partij strijden tegen den godsdienst, en dus de facto aannemen dat hij geen privaatzaak is. Zij roepen soms doch verkeerdelijk het voorbeeld in der verhouding tusschen Kerk en Staat in Amerika, waar deze dikwijls veel vriendelijker is dan in Europa.

Op 20 Januari onderzocht de E. H. Achiel Logghe *het vraagstuk der bevolking*. Hij weerlegt het Malthusianisme dat de vermindering der geboorten door onzedelijke beperking aangepredikt, uit vrees van stoffelijk gebrek bij de menschen. Deze valsche leer, aangevuurd door de zelfzucht, is zoo diep verkankerd in de samenleving dat thans de staathuishoudkunde pogingen moet in het werk stellen om sommige landen van de ontvolking te vrijwaren. Als redmiddel kunnen de wetten zeer weinig bijdragen : de godsdienstzin en de familiegeest zijn de grondvesten tot aangroei der inboorlingen.

De heer Joris Van Eecke liet de leden de aangenaamheid van een leergang van recht smaken in zijne voordracht over de *Samenwerkende maatschappijen*, den 27en Januari. Na hunne plaats in de algemeene volgorde der maatschappijen te hebben vastgesteld, legt spreker uit hoe het er toegaat om eene samenwerkende maatschappij in het leven te roepen; de stichtingsbrief dient te vermelden den naam, zetel en doel der maatschappij, de leden, het minimum ingeschreven kapitaal, den duurtijd met een maximum van dertig jaar, de voorwaarden van uittreden, het bestuur en toezicht, en de bepaling voor gebeurlijke verdeeling. Deze brief moet op de greffie der rechtbank neergelegd, en in den *Moniteur* ingelascht worden. Professor Vliebergh volledigt dit overzicht door eenige opmerkingen.

In de vergadering van 10 Februari hield de heer Remi Cloet eene zeer welgekomene en belangrijke voordracht over het bouwen van *werkmanswoningen*. Als toekomende ingenieur plaatste zich de spreker op technisch en praktisch gebied, en onderzocht hoe men bestkoop werkmanshuizen zou bouwen die aan al de vereischten van zeden- en gezondheidleer voldoen. De schrandere bewijsvoering werd door plannen en teekeningen gestaafd en opgehelderd.

De volgende zitting werd gehouden den 17 Februari. E. H. Busschaert handelde over den *woeker*. Hij onderzocht in de geschiedenis hoe de

wetgeving, na in de eerste eeuwen onzer tijdrekening den woeker te hebben verboden, langzamerhand het gedacht van den kroos heeft aangenomen en ingeburgerd. Ook op staathuishoudkundig gebied heeft de neiging om het geld vruchtbaar te maken langzamerhand vasten voet gevat. Op dit terrein waren namelijk de hoofden der hervormers niet eensgezind : Calvin aanvaardde den kroos, terwijl Luther hem verwierp. De Kerk heeft tot nog toe alleen haar negatief oordeel geveld in het « non sunt inquietandi ».

Op 24 Februari kwam nogmaals de heer Bosteels aan de beurt met zijne studie over de *verplichtingen van den eigendom*. De eigenaar heeft geen onbeperkt recht op zijn goed : de natuurlijke bestemming van den eigendom, het recht des evennaasten op het zelfbehoud, het algemeen nut of welzijn en andere redenen kunnen de vrije beschikking aan banden leggen.

De heer Flor. Van Cauwenbergh liet ons op 2 Maart eenen oogslag werpen in de *Duitsche verzekeringswet tegen ongevallen*. Het grondstelsel in Duitschland is de verplichting. Als vergoeding weegt op den ondernemer de schadeloosstelling zoolang de onbekwaamheid des getroffenen voortduurt, zoo echter dat de ziekenkas de dertien eerste weken op zich neemt. Indien de gekneusde een ander beroep aanvat, moet zijn vroegere ondernemer het aanleeren van den nieuwen stiel en het verschil van loon vergoeden. Bij doodelijk ongeluk, betaalt de ondernemer aan de weduwe als pensioen 20 % van het loon des gestorvenen, meer 20 % voor elk kind, tot hoogste gezamenlijk beloop van 60 %. De ondernemers zijn op hunne beurt verzekerd in een vakverein, waarvan elk hunner van rechtswege deel uitmaakt. Hunne premie wordt berekend in de nijverheid volgens de reeds uitbetaalde vergoedingen in hun beroep, in den landbouw volgens het getal werkuren. Spreker toont aan hoe deze wet eene rechtvaardige beperking der teugellooze vrijheid is, en verre van uit het staatssocialisme gegroeid te zijn, integendeel door de socialisten verworpen werd.

De heer Maurits Mathys nam ons mede, op 9 Maart, op eene wandeling naar het naburig dorp Terbanck, waar de *landelijke inrichting* met reuzenschreden is vooruitgestapt. Hij legt ons voor, zooals hij *de visu* het heeft vastgesteld, welk een uitgebreiden werkkring eene boerengilde kan aanvatten met hare ondertakken : verbruikgenootschap, Raiffeisenkas, verzekering van hoornvee, paarden en varkens; pensioenkas, schoolmutualiteit, verzekering tegen brand en ongevallen, liefdadige conferencie van den H. Isidorus en gesloten retretten. Deze prachtige

inrichting dankt hare bloeiende ontwikkeling aan den pastoor der parochie, wien spreker eene warme hulde brengt.

Op 16 Maart mochten wij nog eens rijkelijk putten aan de wetenschap van professor Vliebergh, die ditmaal op financieel gebied een tochtje waagde. Met klaarheid en bondigheid bracht hij ons op de hoogte van de hedendaagsche verhandeling van waarden en onderzocht het voor- en nadeel van de koopen op *termijn*, waarbij de verkooper speculeert op de daling, de kooper op de hooging. Na de bijzonderste verwijten onderzocht te hebben die tegen de termijnkoopen ingebracht worden, doet de spreker ook de voordeelen ervan uitschijnen, zooals de uitbreiding der zaken en de onrechtstreeksche verzekering door tegenovergestelde bewerking.

Deze leerrijke en grondige voordracht diende tot slot en tot kroon van onze werkzaamheden gedurende het academisch jaar 1903-1904. Deze omvatten dus zeventien vergaderingen, waarop gewoonlijk minstens veertig leden aanwezig waren. In elke dezer zittingen werden socialistische gazetten ontleed en weerlegd opvolgelijk door de heeren M. Mathys, M. Van Hecke, E. H. Busschaert, J. De Clercq, J. De Capmaker, Cloet en anderen; ook de inhoud van het Kamerverslag werd ons medegedeeld door de heeren N. Gysen, E. H. De Wilde, J. Dugardyn, Cloet, enz.

De naam van welsprekende redenaars toekennen aan onze leden die den Sprekersbond op eene voordracht vergast hebben, moge grootspraak schijnen : doch ik blijf wel in de waarheid wanneer ik bevestig dat zij degelijke studies hebben gemaakt, die den gedachtenkring en de gemoedsstemming van de toehoorders hebben verlicht en veredeld. En de stichter-voorzitter, hoogleeraar kanunnik J. Sencie, die met stevige verkleefdheid en vaderlijke bezorgdheid onze zittingen leidt zal eens te meer hebben mogen vaststellen dat de Kring dien hij in 't leven riep, nuttig werk verricht, en, dank bijzonder aan de ieverige medewerking van onzen geleerden ondervoorzitter, hoogleeraar Vliebergh, heerlijke vruchten draagt.

—

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire; M. Fr. Collard, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine Remy, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. Albert Dauby, de Louvain.

Ont pris part aux travaux :

MM. Barthels, Henri, de Liége, candidat en philosophie et lettres.
Dauby, Albert, de Louvain, id.
Van Keymeulen, Valère, de Herzele, id.
Morel, Charles, de Mons, Soc. Jes., id.
Henquinez, Joseph, de Looz, id.
Demesse, Ernest, de Houdeng, id.
l'abbé Lefort, Théophile, d'Orchimont, id.
l'abbé Hontoir, Camille, de Gosselies, id.
Calozet, Joseph, d'Awennes, étudiant en philosophie et lettres.
Prykartz, Jules, de Verviers, id.
Simar, Théophile, de Petit-Rechain, id.
l'abbé Debacker, Emile, de Tongres-N.-D.
l'abbé Elebaers, Charles, d'Anvers, id.
Le R. P. Huvenaers, André, de Zeeland, id.
Le R. P. Van Bemmel, Gérard, de Cothem, id.
l'abbé Leusch, Louis, de Verviers, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1903-1904, par M. l'abbé HONTOIR, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Le bilan de l'année qui vient de s'écouler, tout en témoignant de l'activité de notre Société, se solde cependant sur un point en déficit. Vous vous rappelez que M. le Président, dans la première séance, nous avait proposé de prendre pour objet de nos travaux, l'herméneutique et la critique des odes d'Horace, en nous attachant de préférence aux odes érotiques, que pour des raisons pédagogiques on ne lit pas dans les collèges. Horace nous a laissé un trop bon souvenir pour que nous ne fussions pas charmés de la perspective qui s'ouvrait devant nous. Mais la réalité n'a pas répondu complètement à nos espérances. Nos travaux sur Horace se sont bornés à un exposé général de son lyrisme présenté par M. Simar, à l'étude des odes I, 16, III, 9, faite la première par M. Pryckart, la 2de par M. Barthels.

Mais en somme il ne faut pas nous en plaindre. Si Horace a été sacrifié, ce n'est pas au détriment de notre formation scientifique. Divers travaux en effet ont été présentés qui nous ont ouvert de vastes et féconds champs d'étude et nous ont initiés à la méthode.

M. Debacker a repris la question d'Aberkios. Le conférencier n'a eu nullement l'intention de reviser le procès bien fini du célèbre évêque d'Hiérapolis, bien que, dans son ouvrage récent sur Attis, Hepding, élève de Dieterich, s'obstine encore à croire que l'inscription est païenne.

M. Debacker a voulu seulement faire un exposé critique et complet de la célèbre controverse et marquer les conclusions acquises. Ce n'est pas peu de chose d'ailleurs de dominer la littérature assez touffue de cette question. M. le Président a rendu hommage au talent avec lequel M. Debacker s'était acquitté de sa tâche difficile.

M. Lefort nous communiqua ensuite une partie de sa dissertation doctorale sur le culte privé d'Esculape, le chapitre où il traite des stèles fameuses d'Epidaure (C. I. Pel. n. 951 et suiv.). M. Lefort est un esprit critique et pénétrant, qui veut voir les choses en elles-mêmes, sans s'arrêter aux apparences. Voici les conclusions de son étude : Ces stèles ne sont pas des documents authentiques de cas réels de guérisons, mais énumèrent, en vue d'exciter la piété des fidèles, un certain nombre de prétendus faits attestant la puissance du dieu d'Epidaure. Elles peuvent être l'œuvre aussi bien d'un pieux adorateur que d'un fonctionnaire du temple. M. Lefort fut amené à examiner le système de M. Vercoutre (*Revue archéol.*, 3e sér., vol. 6e, p. 273 sqq.); il montra avec une grande netteté que l'imagination beaucoup plus que l'esprit de critique l'avait inspiré.

L'étude lue par M. Morel, empruntée aussi à sa dissertation doctorale, portait sur un sujet assez semblable. L'antiquité présente un certain nombre de phénomènes étranges, que nous rangerions dans la catégorie des folies religieuses, et que les anciens, partiellement du moins, ont attribués à l'action merveilleuse de certaines divinités. Euripide a exposé dans ses Bacchantes un phénomène pathologique de ce genre. M. Morel a analysé ce cas intéressant avec une pénétration et une compréhension qui font bien augurer de ses études futures. Pour lui comme pour M. Lefort, cette première lecture était une préparation, une occasion de soumettre leur premier essai à une critique bienveillante mais consciencieuse et de s'éclairer des remarques qui leur seraient faites.

M. Leusch de son côté a voulu s'essayer dans un travail personnel. Avec une initiative qui l'honore, il a fait une étude de l'Hippolyte d'Euripide en vue d'y démêler ce que le poète avait emprunté à l'Orphisme : travail modeste, sans doute, mais sérieux et hautement intéressant qui a montré ce que M. Leusch aurait pu fournir dans l'indépendance des années du doctorat, si les nécessités de l'enseignement n'avaient obligé ses supérieurs à lui confier la classe de seconde latine au petit séminaire de St-Trond. M. Van Keymeulen nous a lu un chapitre de son travail sur Attis.

Ceci n'est qu'une partie de nos travaux, la partie que l'on peut appeler traditionnelle. La Societas Philologa a profité des conférences qu'a organisées cette année la Société de l'Histoire de l'art et d'archéologie. Nous eûmes l'avantage d'entendre un membre de l'Ecole française d'Athènes, M. le Dr Hub. Dumoulin, nous entretenir de ses fouilles dans l'île de Ténos. M. Dumoulin est le premier Belge qui ait dirigé des

fouilles sur le sol hellénique; il a eu la bonne fortune, méritée d'ailleurs, de découvrir à Ténos un célèbre sanctuaire de Neptune, un grand nombre d'inscriptions et plusieurs sculptures. Attirés par l'intérêt scientifique du sujet et par la réputation de M. Demoulin, M. le professeur Collard, notre président d'honneur, et M. le professeur Sencie nous firent l'honneur d'assister à la conférence. Pas plus que nous, ils ne regrettèrent l'heure qu'ils passèrent dans la grande salle de l'Institut Léon XIII, mise gracieusement à notre disposition par M. le professeur Thiéry. M. Demoulin put utiliser l'appareil à projections de l'Institut et faire passer ainsi sous nos yeux de façon vivante le champ de ses fouilles et les pièces d'architecture et de sculpture qu'il y découvrit. En le remerciant, M. le Président nous fit connaître l'honneur que l'académie de Berlin venait de faire à M. Demoulin en l'invitant à collaborer pour l'île de Ténos à la publication du *Corpus Inscriptionum Graecarum*. Depuis, M. Hiller von Gärtringen a donné avec l'autorité qu'il possède le plus bel éloge aux travaux de notre compatriote (Berl. phil. Woch. 1904, p. 1526).

C'est par un concert que nos travaux se sont terminés. Nous devons cette jouissance à M. Simar, qui a bien voulu consacrer son temps et ses peines à préparer pour nous un concert intime de musique grecque. Il fut tout à fait charmant, dans sa simplicité et sa modestie, ce concert de musique antique : pour chœur, une demi-douzaine de camarades, membres de la Philologa; pour orchestre, deux camarades aussi, un mandoliniste M. Ranwez et un flûtiste M. Van Audenaerd; en avant d'eux, serré par les auditeurs, M. Simar, prenant alternativement le bâton du chef d'orchestre et la craie du professeur. Car M. Simar ne s'est pas borné à diriger l'exécution des chants grecs; il les a expliqués dans une très instructive conférence. Il commença par un exposé général des principes de la musique grecque; chacune des œuvres chantées fut ensuite l'objet d'une analyse qui témoigna du goût et des connaissances musicales du conférencier. Il est fâcheux que, faute de temps, M. Simar ait dû renoncer à l'interprétation de l'hymne à Apollon Delphien. Si j'osais formuler un vœu, ce serait que cette année M. Simar et ses choristes complètent leur concert de l'an passé. Cette audition tout intime, à laquelle aucune invitation n'avait été faite, nous valut la présence de plusieurs personnes de distinction parmi lesquelles M. le professeur Sencie, M. De Jong, professeur de 2e latine au collège St-Pierre, M. Gelders, préfet de l'Athénée et M. Goemans, professeur de rhétorique à l'Athénée.

Tel est, Messieurs, le rapport sur nos travaux durant l'année académique qui vient de s'écouler. Je crois pouvoir emprunter en terminant une parole de Bossuet et dire que, si mon rapport n'est pas éloquent, les choses parlent assez d'elles-mêmes.

Société PHILOSOPHIQUE des Étudiants.

Composition du bureau pendant l'année 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique; Mgr Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. Thiéry, professeur.
Vice-Président : M. Simons, docteur en philosophie.
Secrétaire : M. Sentroul, id.
Trésorier : M. R. Michotte, id.
Secrétaire-adjoint : M. B. Belpaire, bachelier en philosophie.
Membres : MM. Marsigny, id. et Van Ham, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1903-04, par M. C. SENTROUL, secrétaire.

MESSIEURS,

Avec l'année académique 1903-04 la Société Philosophique a achevé sa dixième année d'existence. Arrivée aux termes de cette première décade, notre Société semble avoir pris à tâche de marquer sa vitalité par une intense activité qui s'est soutenue jusqu'à l'avant-veille des examens et par une abondante variété de conférences. Celles-ci se sont élevées au chiffre de vingt-cinq. Et dans l'ensemble les conférences directement philosophiques, ont emporté la majorité, atteignant le nombre de quinze et formant ainsi à elles seules un programme suffisamment chargé pour une année entière.

En dehors de Messieurs les professeurs Bossu et De Wulf, quelques personnalités étrangères, MM. Gevaert, Gollier, Richardson, Halot et le R. P. Dom. Besse, nous ont honorés de belles et intéressantes conférences. Nous leur présentons ici l'expression de notre vive reconnaissance pour la bienveillance qu'ils nous ont témoignée et pour la part utile qu'ils ont prise aux travaux de la Société Philosophique. Mais si ces conférences nous rendent plus heureux, celles qui émanent des membres de la Société, et qui sont nôtres, nous rendent peut-être plus fiers. La grande part de nos travaux, exactement dix-huit sur vingt-cinq, émane de nos membres.

— A M. Winkelmans revient l'honneur d'avoir inauguré les travaux de l'année par sa belle et instructive conférence sur Timgad. Cette ville ruinée à présent, vrai Pompéi Saharien, fut fondée en l'an 100 sous le règne de Trajan par le propréteur Lucius Munatius. Détruite une première fois au VIme siècle, puis définitivement à la fin du VIIme, elle fut déblayée au milieu du XIXme. Elle formait un de ces postes fortifiés que les Romains depuis la destruction de Carthage et la conquête successive de l'Afrique avaient échelonnés le long des frontières. Grâce à Septime Sévère elle devint un centre intense de civilisation et fut mêlée à tous les événements qui agitèrent l'Empire et l'Église sur la terre Africaine.

C'est assez dire l'intérêt puissant que présentent ses ruines, surtout sous la conduite de l'érudit cicerone que fut M. Winkelmans. De nombreuses projections lumineuses ont ajouté à l'utilité comme au plaisir de cette belle conférence.

— M. l'abbé Smits nous a donné, dans une autre séance, une vraie monographie, avec projections lumineuses, de la magnifique cathédrale de Bois-le-Duc. Il l'a fait avec l'amour du patriote et la compétence d'un archéologue érudit et judicieux, appelant notre attention tant sur la structure générale que sur les détails de la construction de ce joyau de l'architecture gothique.

— M. l'abbé Lemaire a joint à l'intérêt intrinsèque de sa conférence sur les *Dinanderies*, le mérite de l'actualité. Aidé d'une abondante et magnifique série de projections lumineuses, il nous a donné l'illusion d'une nouvelle visite à l'exposition qui avait appelé à Dinant, quelques mois auparavant, tous les amateurs d'art.

— Nous sommes naturellement amenés à rappeler ici la conférence remarquable de M. Gevaert, le savant directeur du *Bulletin des Métiers d'art*. M. Gevaert est aussi un apôtre, l'apôtre d'une cause qui est *vi vocis* une belle cause puisque elle est la cause de la beauté.

Au sens du distingué conférencier, tout métier devrait s'élever jusqu'à l'art. Le laid, le factice, le conventionnel devrait être bannis de toute fabrication et tout objet usuel devrait être marqué au coin du beau par l'adaptation de cet objet à son usage précis et à son milieu. Le beau devrait pénétrer tout ce qui nous entoure et non seulement se trouver représenté dans quelques objets de choix. Le programme est séduisant sans doute, mais de réalisation difficile.

— Parmi les conférences d'actualité, mentionnons encore celle de M. Gollier, ancien attaché à la délégation de Belgique au Japon : *l'Evolution politique et sociale du Japon*. Ces progrès n'ont pas malheureusement pour parallèle un développement aussi rapide de la vraie grandeur morale.

— De M. Halot, consul général du Japon à Bruxelles, nous eûmes une belle séance sur la philosophie de *l'Art japonais*. L'auteur sut nous faire comprendre les causes profondes de cet art en général et de chaque branche spéciale de la pratique artistique du Japonais.

— La physiologie fut représentée au programme de l'année par une étude très fouillée de M. Guyart sur *l'anatomie et la physiologie des abeilles*.

— Quelques conférenciers se sont attachés spécialement à un person-

nage marquant dans l'histoire des idées : M. Richardson, mettant à profit d'anciens souvenirs personnels, nous a entretenus de *Pusey et du Mouvement d'Oxford*. Dans le célèbre ritualiste, celui dont Pie IX disait qu'il ressemblait aux cloches qui appellent les gens à l'église sans y entrer elles-mêmes, il nous a montré un homme savant, loyal, élevé de caractère, mais dépourvu des qualités qui font le grand chef d'école.

— M. Marsigny nous a fait faire connaissance intime avec *Tolstoï;* à côté de grandes qualités littéraires, il nous a fait toucher du doigt le vide de doctrines panthéistes et pessimistes.

— La *Religion d'Auguste Comte* a fait le sujet du travail de M. De Deckere qui s'est attaché à démontrer l'inconséquence réelle qu'il y a entre le pur positivisme et les fantaisies religieuses : la trinité positiviste et la religion de l'humanité.

— M. Sentroul a pris pour objet Kant et plus spécialement sa doctrine sur la vérité. La vérité kantienne n'est qu'une synthèse originale de deux propositions : la vérité est l'accord de la pensée avec les lois qui la régissent, la vérité est la conformité de la pensée avec les choses.

— M. Dévaud nous a retracé d'une façon très vivante la jeunesse de Taine, étudiant; il en a repassé les diverses phases au collège Bourbon, à l'école normale, en province comme professeur; il a décrit ses succès et ses mécomptes, son progrès réel et caché, aboutissant enfin à un incontestable autorité de penseur de critique et de littérateur.

— M. Bossu nous a fait l'honneur de nous inviter à discuter avec lui la légitimité du doute méthodique de Descartes. L'intérêt de cette conférence, j'allais dire de ce meeting contradictoire, tenait à la personnalité du conférencier, à l'importance du sujet traité et surtout à la sincérité des convictions opposées.

Cette conférence a été ce qu'on en pouvait prévoir : la mise en regard de part et d'autre d'arguments les plus plausibles, lutte courtoise qui a offert plus d'intérêt qu'elle n'a fait de conversions!

— Avec l'autorité de l'historien et le talent du conférencier, Dom Besse a bien voulu faire part à la Société Philosophique de ses vues si vives et si personnelles sur l'inquisition et l'intolérance des ennemis de l'Église.

— Une conférence du plus haut intérêt a été celle de M. Rutten sur le Saint Suaire de Turin. Le conférencier a fait sienne l'argumentation de M. Vignon en faveur de l'authenticité de la fameuse relique. Il a eu le grand mérite de s'assimiler si bien les faits qu'il a pu nous faire sentir toute la force probante de la thèse de M. Vignon.

— L'esthétique musicale a été représentée par trois conférences-auditions. Citons d'abord celle de M. Van Halst qui, après avoir exposé la technique du chant grégorien, s'en est fait l'avocat tant au point de vue religieux qu'au point de vue musical.

— Une conférence pleine du plus haut intérêt fut celle de M. le professeur De Wulf. Le philosophe artiste a tâché de démontrer que la musique par elle-même ne produit pas le sentiment et que celui-ci, quand il se produit, tient à des facteurs extra-musicaux et n'a aucune valeur comme élément intégrant de la puissance esthétique qui est proprement musicale.

Quelques mois plus tard — le temps de laisser entre la précédente conférence et la sienne une distance respectueuse — M. Vanderhenst a entrepris de prouver la thèse contradictoire. Selon lui la musique produit des sentiments par elle-même, c'est-à-dire que du moins elle peut en produire en ne faisant appel qu'à des éléments musicaux, notamment le rythme, la mélodie, le mode, la façon d'exécuter en liant ou piquant les notes, etc., abstraction faite par conséquent de tout élément extra-musical comme serait le décor, le titre du morceau, la suggestion, les dispositions personnelles de l'auditeur. Cela ne signifie, au sens du conférencier, ni que toute musique soit sentimentale, ni que la musique même sentimentale obtienne tout son effet, ni qu'en fait du sentiment elle n'en obtienne jamais d'autre que celui qu'elle est destinée à produire. Cette thèse ne contredit pas davantage celle qui ramènerait tout à l'association.

La discussion qui s'est ouverte ensuite a fait préciser la signification des mots. Les expressions : « *par elle-même* » et « *par association* », ne sont pas contradictoires si l'on distingue les associations naturelles et les associations accidentelles ou artificielles. M. l'avocat Martens qui nous a fait l'honneur d'assister à cette séance, a établi également que le mot *association* ne devait pas se confondre avec *association consciente*. La musique, a-t-il dit, produit, rien que par des ressources d'ordre musical, un ébranlement de l'organisme, une disposition affective, une sentimentalité réelle qui vient, comme toute passion, de l'âme et du corps; et cette façon dont nous sommes émus nous engage à donner un *objet de sentiment* à un sentiment vague sans doute mais indéniable comme fait et caractérisé par une tonalité dominante. Cette objectivation du sentiment peut être plus ou moins suggérée par des éléments extra-musicaux, mais c'est la musique même qui détermine sa nuance sentimentale et c'est tout ce qui importe. Bref, la musique parle mais ne dit

rien, et c'est nous-même qui nous disons quelque chose en rapport avec le ton de son langage.

Fut posée ensuite la question de la valeur esthétique de l'élément sentimental en musique. Il a été reconnu que cet élément n'est pas essentiel, c'est-à-dire nécessaire à l'esthétique de la musique.

Je ne sais si ces deux séances musicales ont amené l'harmonie des opinions dissidentes sauf à reconnaître leur grand intérêt.

— De la musique passons au simple langage avec la conférence de M. Hendriex.

Après avoir précisé le sens du mot langage en distinguant le langage spontané et réfléchi, et en exposant les fonctions de la parole intérieure et extérieure, le conférencier a montré comment le langage implique nécessairement l'abstraction et la réflexion. Quant à l'origine du langage, nécessairement dépendant d'une pensée intelligente, elle ne se trouve ni dans la convention, ni dans la fixation et le développement des interjections naturelles, mais selon la doctrine de Max Müller dans la combinaison de quelques concepts radicaux.

— M. Jadoul a porté son attention sur un débat d'ordre synthétique : *l'Encyclopédie des sciences selon les péripatéticiens;* tandis que M. Letellier a traité des *facultés*, le R. P. Meheust s'est occupé de l'*imagination créatrice* et de ses trois facteurs (intellectuel, volontaire et inconscient) selon M. Ribot; et M. Guesdon nous a donné un très original *Essai de mnémotechnie;* tous se sont confinés dans la psychologie.

— M. Plissart a abordé la question spéciale de la *certitude morale.* De cette étude très fouillée des différentes espèces de certitudes dites morales, ressort la justification de leur haute probabilité dans le domaine purement spéculatif.

Nous gardons pour finir — naturellement — la conférence de M. Deckers sur le *passage à la limite.*

Le conférencier s'est appliqué à mettre au point la démonstration connue sous ce nom en mathématique. Il a très rigoureusement démontré, en prenant pour exemple la mesure de la circonférence, que le principe qui préside à cette conclusion n'est point que l'on peut appliquer à la limite toutes les propriétés qui reviennent à la variante. Mais que la limite de la mesure est la mesure de la limite. Il en conclut que le passage à la limite n'est légitime qu'en cas où il s'agit de mesurer une grandeur. Il montre par un exemple tiré de l'opuscule : *Nécessité mathématique de l'existence de Dieu,* un étrange abus de la formule mathématique *un nombre fini égale zero multiplié par l'infini*, d'où

l'auteur M. de Clery croit pouvoir tirer la preuve qu'une chose de l'Univers tout entier est bien créée de rien par un pouvoir infini.

M. le professeur Bossu qui nous a fait l'honneur d'assister à cette séance a porté ensuite la question sur le terrain métaphysique et a ouvert une discussion animée qui nous a ramené aux plus beaux jours qu'ait vécus la Société Philosophique. Il a voulu dégager du débat cette morale que si les mathématiciens ont des points douteux ou contestables, c'est à cause de la part de sensible, donc de subjectif qui se trouve inclus dans la donnée originelle même de leurs études, celle d'étendue. Cette thèse fut défendue avec une abondance qui trahissait tout à la fois une profonde conviction et l'assurance qu'aucune des ressources de l'argumentation n'était superflue en pareille matière.

En réponse M. Deckers a exposé à nouveau que ce calcul d'une grandeur considérée comme limite n'a absolument rien d'incertain. C'est à ce moment que M. le professeur Sibenaler qui, lui aussi, nous honorait de son assistance, est entré officiellement en scène pour défendre la légitimité absolue du procédé. On a relevé alors dans la première objection de M. Bossu l'inconséquence de ceux qui taxent d'illusion constante nos sens, puisqu'on ne peut affirmer l'illusion que si on l'a redressée, et qu'on ne l'a redressée que si elle n'est pas constante, et ce par un pouvoir connaissant de même ordre. Les qualités sensibles des corps impliquent par elles-mêmes une relation avec notre sensation : il faudrait donc tenir compte de ce relativisme dans le sens prétendument purement objectif qu'on donne aux mots qui expriment ces qualités : Que n'a-t-on pas dit encore, Messieurs? Surtout que n'a-t-on pas redit?

Mais ici, comme dans les autres discussions, le plus sérieux avantage consista à ouvrir à propos de tout des échappées sur tous les points du monde philosophique et de montrer la cohésion intime de toutes les questions.

Je crois donc que ce n'est point flatterie ou vantardise mais pure vérité de dire que par le choix judicieux des sujets, par le nombre des conférences, par le zèle des membres, par la fréquence et le sérieux des discussions, cette année fut, à tous égards une année excellente.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : M. le professeur Deploige.
Vice-Président : M. Defourny, chargé de cours.
Secrétaires : MM. Eugène de Grünne et Adelin Clesse, étudiants.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1903-1904, par M. le comte E. de GRUNNE, secrétaire.

MESSIEURS,

En regardant le travail accompli nous pouvons rendre au Cercle d'études sociales le témoignage qu'il n'a pas déchu. En effet, il y eut durant cette année quinze conférences et presque toujours elles furent suivies de discussions intéressantes et animées.

Celui qu'il convient de remercier avant tout pour ce résultat est M. Deploige qui n'a cessé de présider nos réunions avec tant de bienveillance, et de leur communiquer tant d'intérêt par ses explications si claires et ses résumés si méthodiques des discussions.

Il faut aussi remercier vivement les conférenciers, car c'est toujours un effort que d'étudier un sujet et de l'exposer en public.

M. Joseph Liebaert ouvrit l'année en montrant combien la doctrine de M. Bourgeois sur la *Solidarité* manquait de fondement et de cohésion. Car il est facile de constater comme lui que nous devons beaucoup à nos ancêtres et que pour les facilités de l'existence nous sommes solidaires de nos voisins. Mais il est bien plus difficile de déterminer le genre d'obligation créé par ces constatations.

En effet, la civilisation que nous lèguent nos ancêtres est-elle un bienfait? et à supposer qu'elle le soit, ce legs détermine-t-il une dette envers eux, ou bien constitue-t-il un héritage en échange duquel nous ne devons rien? M. Bourgeois ne touche pas à cette question fondamentale, aussi Jules Lemaître a-t-il dit de son ouvrage que c'était « un livre dont le verbiage impose » et M. Liebaert nous a démontré que Lemaître avait raison.

C'est avec un sentiment particulièrement agréable que nous nous souvenons de la conférence que nous fit M. Jean Taymans sur la *Loi pour les accidents du travail*. Car il nous exposa l'histoire et les points essentiels de cette loi avec tant de logique et de clarté que nous dûmes presque tous, admettre ses conclusions présentant la loi comme une œuvre de transaction et de concessions mutuelles.

Après lui M. Raymond Michotte exposa la *Politique sociale de Léon XIII*. Ayant montré l'état misérable auquel le développement subit de la grande industrie avait réduit les ouvriers, il expliqua comment le St-Père rétablit les vrais principes sur les associations ouvrières et sur le salaire, qui n'est pas un simple échange entre du travail et de l'argent, mais qui est avant tout le gagne-pain de l'ouvrier et qui doit par conséquent suffire à faire vivre le travailleur.

M. Florent Van Cauwenbergh nous exposa ensuite les théories sociales de Babœuf. Babœuf vivait au temps de la Révolution française et se fit une place dans cette époque troublée. Il pensait que le droit exige l'égalité absolue. Toute propriété au-delà du nécessaire lui paraissait injuste. Pour bien faire, les richesses devraient donc être centralisées toutes entre les mains de l'État qui pourvoirait d'une manière égale pour chacun, aux besoins de tous : ces théories éminemment tyranniques valurent d'ailleurs la guillotine à leur auteur.

Après ceux d'autrefois, nous fîmes la connaissance des socialistes contemporains par la conférence de M. l'abbe Deckers sur le *Monde socialiste*. Le caractère distinctif de ce monde semble être la division, puisqu'en s'en tenant à la France seule, l'on y trouve des Broussistes, des partisans de Jaurès, des Guesdistes, des Allemanistes, des Blanquistes et beaucoup d'autres. Le groupe dirigé par Jaurès admet la coopération des socialistes avec les gouvernements bourgeois, afin d'obtenir par ce moyen des améliorations partielles au sort des ouvriers. Le groupe dirigé par M. Guesde veut rester révolutionnaire et devenir par ses propres moyens assez fort pour renverser un jour tout l'état bourgeois.

Il est certain qu'en principe les Guesdistes ont raison puisque la base du socialisme est la lutte des classes, mais c'est une question discutable que de savoir si au point de vue tactique l'alliance bourgeoise est ou n'est pas un avantage pour les socialistes.

L'année 1904 s'ouvrit par une conférence où M. de Lichtervelde compara la *colonisation anglaise à la française* et conclut à la supériorité de la première, tant dans les colonies de peuplement que dans celles d'exploitation. Plusieurs membres se demandèrent pourtant si les Anglais n'accordent pas trop d'indépendance à leurs colonies, puisque celles-ci finissent toujours par se rendre indépendantes de leur métropole; mais la plupart admirent que cette séparation est chose nécessaire à la longue et même bonne, puisque c'est le rôle des peuples plus avancés de civiliser ceux qui le sont moins.

M. Harmignies discuta la question du *repos dominical* et montra

qu'une loi, le règlant était légitime parce que ce repos est physiquement nécessaire et que de plus il est moralement utile aux familles et aux individus. Puis il montra qu'une telle loi était nécessaire, l'initiative privée restant absolument insuffisante pour amener aucun résultat. Il y aura bien quelques personnes lésées, mais comme elles seront peu nombreuses, il est juste qu'elles supportent ce désagrément qui doit procurer d'immenses avantages à la grande majorité des citoyens.

Les socialistes croient souvent que le régime coopératif est un acheminement vers *le collectivisme*, mais M. de Coppin entreprit de leur montrer qu'ils se trompaient. En effet, la base de la coopérative, dit-il, est le capital apporté par les divers membres et quant aux avances, aux achats en gros et autres spéculations faites au moyen de ce capital, ce sont toutes opérations éminemment capitalistes.

Malgré ces considérations du conférencier l'on ne pouvait nier que les coopératives fussent un acheminement vers le collectivisme, si les membres renonçaient au profit de la communauté à la possession individuelle de l'apport qu'ils font au moment de leur entrée, mais comme dans toutes les coopératives existant jusqu'ici chacun reste maître de sa part et en dispose au point de pouvoir moyennant certaines formalités déterminées dans les statuts en exiger la restitution et de percevoir des bénéfices qui lui sont proportionnés, ces sociétés ne sont pas plus collectivistes que capitalistes.

M. l'abbé Bruynseels fit à la séance suivante une conférence sur la propriété primitive. Il nous exposa d'une manière très claire et très méthodique les idées de de Laveleye sur le collectivisme original et les critiques victorieuses, suivant M. Bruynseels, qui ont été faites de ce système par Fustel de Coulanges.

Puis M. l'abbé Letellier nous exposa les théories de Bernstein sur la revision du socialisme. Celui-ci s'attaque directement aux théories classiques de Marx, particulièrement à ce matérialisme historique d'après lequel les facteurs économiques auraient seuls de l'importance dans l'histoire; et il montre combien les faits contredisent les prédictions au sujet de la concentration de la proprieté aux mains de quelques-uns et de la prolétarisation croissante de la masse.

A la vieille tactique de la lutte des classes qui doit finalement déchainer la révolution et la réalisation de l'égalité dans le collectivisme, Bernstein veut substituer une tactique plus pacifique dont les associations et les coopératives seraient la base; l'idéal de liberté, d'égalité, d'émancipation ouvrière qui est le fond de la doctrine socialiste, se réaliserait ainsi peu

à peu d'une manière insensible : la secousse violente prédite serait indéfiniment retardée.

Avec une grande compétence, M. Paul Gendebien fit l'intéressante histoire de *l'évolution du parti libéral*, depuis 1830 jusqu'à nos jours.

Le parti né chez les Français en 1789 commença par préconiser la plus grande liberté possible pour tous et effectivement, durant les premières années de notre indépendance, l'entente fut possible entre catholiques et libéraux. Mais dès 1840 ceux-ci versèrent dans le doctrinarisme, et depuis 1850 lorsque Frère Orban se mit à leur tête, ils évoluèrent vers le radicalisme. Le nouvel esprit se manifesta dans les lois sur les fondations charitables, sur les bourses d'études et sur l'enseignement. Depuis 1884 les libéraux se sont encore beaucoup rapproché dans leur programme social des idées socialistes et dans leur programme religieux de l'anticléricalisme français. Pour s'en convaincre il suffit de lire leurs journaux.

M. Adelin Clesse discuta la théorie du *droit au travail* et réfuta les arguments par lesquels on le défend, en faisant la distinction fondamentale entre le droit au travail et le droit à l'assistance. Si l'ouvrier dans la misère a droit à ce qu'on l'assiste, il n'a dans tous les cas pas droit d'imposer la manière dont on l'assistera.

M. Van Hals nous fit un vigoureux tableau des *ravages causés en Belgique par l'alcool* qui a trois consequences funestes, puisqu'il abime la race, qu'il corrompt les mœurs et qu'il détermine d'énormes dépenses. Il est donc urgent que l'État prenne des mesures sévères, telles que l'augmentation des droits et la limitation du nombre des cabarets, pour combattre ce fléau. Quant à l'initiative privée, elle peut utilement s'exercer en préparant les esprits à ces mesures.

S'élevant au-dessus de ce sujet triste mais important, M. Charles Sentroul étudia le Libéralisme. Le fondement de celui-ci est l'*Individualisme*, c'est à-dire la théorie selon laquelle chacun a le droit de se développer à sa guise. Ainsi entendu l'individualisme est en contradiction évidente avec le fait que tous les hommes sont sociables. De cette antinomie découlent tous les systèmes libéraux, depuis ceux qui ne donnent à l'État qu'un droit de police très restreint, jusqu'au socialisme qui pour sauvegarder la liberté individuelle ne veut laisser à chacun qu'une fortune égale.

La vraie théorie, dit M. Sentroul, est que l'homme ne peut se développer à sa guise, mais que d'autre part, l'État ne peut le contrecarrer dans son développement légitime.

Enfin M. Léon Van Caloen nous communiqua son admiration pour le Sillon et son chef Marc Sangnier. Celui-ci est un véritable apôtre, car il ne craint pas d'affirmer sa foi; pour le relèvement de son pays et la conversion de ses concitoyens il sacrifie tout son temps et toute sa force, et il aime ses ennemis au lieu de les mépriser. Aussi le Sillon fait-il de nombreuses conquètes, grâce aux petits cercles d'études et aux puissants instituts populaires dont les membres qui se recrutent généralement dans les milieux les plus humbles, s'occupent de s'éclairer sur les questions religieuses et sociales.

M. Sangnier a su communiquer son esprit à ses camarades et c'est un spectacle digne des premiers temps de l'Église que de voir dans une ville païenne comme Paris, ces hommes si pleins d'amour pour le Christ, de charité pour le prochain, d'espérance et de force. Et l'on peut bien douter que toutes les méthodes du Sillon soient applicables aussi en notre pays, mais il est certain que tous nous pouvons imiter son esprit chretien.

Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.

1re ANNÉE : 1903-1904.

I. La Section d'art classique

dirigée par M. le chanoine E. Remy, professeur ordinaire, est unie à la *Societas Philologa.*

II. Section d'art chrétien.

Directeur : M. l'abbé R. Maere, professeur extraordinaire.

Membres :

MM. l'abbé R. Lemaire, G. Verbeke, R. Cauwe, l'abbé X. Smits, J. De Brouwer, M. Schmitz.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, SECTION D'ART CHRÉTIEN, pendant l'année 1903-1904, présenté par M. l'abbé R. LEMAIRE.

Messieurs,

La matière de notre première conférence nous fut suggérée par une intéressante excursion faite le 10 novembre 1903, à Tirlemont et à Léau. Les deux principaux monuments de la ville de Tirlemont firent chacun l'objet d'une étude : M. J. De Brouwer nous parla de l'église St-Germain. Il esquissa son histoire, et analysa ses principales parties, spécialement son beau narthex roman.

M. M. Schmitz étudia l'église de N.-D. du Lac, qui présente la particularité rare d'être formée uniquement d'un chœur et d'un transept.

M. Cauwe examina ensuite une question plus générale se rapportant à l'architecture du moyen âge : l'organisation des chantiers installés près des grands édifices en construction et l'usage des signes lapidaires.

Une étude parue dans le *Bulletin monumental* (1903) sur l'eglise abbatiale d'Evron, en Mayenne, fournit à M. G. Verbeke l'occasion de nous faire connaitre cette belle église, dont certaines parties remontent à l'époque romane et qui possède un beau chœur du XIVe siècle.

Nous eûmes ensuite une intéressante conférence de M. l'abbé X. Smits sur un des plus beaux édifices des Pays-Bas : la cathédrale St-Jean, à Bois-le-Duc. Elle présenta d'autant plus d'intérêt qu'une magnifique collection de planches phototypiques, récemment éditée, nous permit de bien apprécier la beauté de l'édifice et de son riche mobilier.

D'ailleurs, désireux de connaitre de plus près ce chef d'œuvre de notre art national, nous résolûmes d'entreprendre le voyage de Bois-le-Duc. Ce fut fait le 24 mars 1904. Notre excursion présenta un haut intérêt, car nous pûmes visiter dans tous les détails tant l'église elle-même que son chantier, grâce à l'obligeance de M. le doyen de l'église St-Jean et de M. l'architecte Hezemans. Nous tenons à leur exprimer ici notre profonde gratitude.

Dans une séance ultérieure M. l'abbé R. Lemaire communiqua à la

réunion une étude sur les tendances artistiques chez les clunisiens depuis le xe jusqu'au xiie siècle. L'ouvrage de E. Sackur, *Die Cluniacenser bis zur Mitte des XI. Jahrhundert*, fut la base de cette conférence sur une renaissance d'art monumental et industriel, dont Cluny, Fleury, Dijon, Verdun, Stavelot, etc., furent les centres.

Dans le courant du second semestre M. M. Schmitz nous donna quelques notions sur l'architecture militaire. Il nous résuma d'abord ce qui se trouve sur ce sujet dans le deuxième volume du *Manuel d'archéologie française* (Paris, 1904), de M. C. Enlart, puis il étudia plus en détail les châteaux de Rambure et de Sarsay, sur lesquels il avait trouvé des monographies récentes dans le *Bulletin monumental*.

Nous eûmes aussi deux études sur l'art industriel : M. J. De Brouwer nous fit connaître d'après les travaux de dom Roulin le trésor de Silos et les pièces d'orfèvrerie limousine conservées en Espagne.

M. Lemaire choisit comme sujet d'une conférence le chandelier au moyen âge : les formes et l'iconographie de cet objet, d'usage religieux et domestique. Il nous montra jusqu'à quel point les artistes ou les artisans eurent devant les yeux le but à atteindre et comment leur conception subit l'influence de traditions d'atelier, de la fantaisie individuelle, parfois peut être de légendes païennes.

Il reste à rappeler les séances dans lesquelles M. l'abbé Smits nous résuma le bel ouvrage de M. Sauer, *Symbolik des Kirchengebäudes* (Fribourg e B., 1902) et nous fit connaître sommairement la littérature symbolique du moyen âge et son influence sur l'art et l'iconographie de cette époque.

Comme couronnement à nos réunions nous fîmes le 5 mai, sous la conduite du savant Chanoine Van Caster, qui voulut bien nous servir de guide, la visite détaillée de la métropole St-Rombaut, à Malines.

Tels sont nos modestes travaux de l'année. Sans nous faire illusion sur leurs mérites, nous avons la conviction d'en avoir retiré de l'utilité pour nos études.

* * *

En dehors des exercices respectifs des deux sections, nous avons eu aussi quelques réunions générales, accessibles à tous les étudiants de l'Université, et plus particulièrement destinés à fournir aux membres de la Conférence l'occasion de s'instruire sur un point déterminé de l'histoire de l'art tout en passant en même temps une soirée agréable. Dans chacune de ces réunions un savant spécialiste nous donna une con-

férence avec projections sur un sujet d'histoire de l'art ou d'archéologie. Mgr Mercier et MM. les professeurs de l'Institut supérieur de philosophie ont bien voulu nous accorder à chaque occasion l'usage de leurs locaux et de leurs installations. Les diverses conférences que nous avons entendues ont aussi été données dans d'autres centres qu'à Louvain; elles sont donc assez connues pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler ici avec détails. En voici simplement l'énumération :

La peinture hollandaise au XVIIe *siècle*, le 17 décembre 1903, par M. Pierre Verhaegen, conseiller provincial.

Les fouilles de M. Hubert Demoulin *dans l'île de Tenos* (1), le 21 janvier 1904, par l'auteur, ancien membre de l'École française d'Athènes.

La miniature à la Cour de Bourgogne, le 3 mars 1904, par le R. P. Vanden Gheyn (2), conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale.

Le vitrail, sa technique et son histoire (3), le 17 mars, par M. Joseph Casier, président de l'Association belge de photographie.

Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de présenter nos reconnaissants hommages aux savants conférenciers qui ont bien voulu montrer de l'intérêt à notre jeune Société, et qui ont encouragé nos efforts en nous apportant sous une forme attrayante un trésor de connaissances. Leur parole n'aura pas été perdue. Elle aura développé en nous la connaissance et le goût de l'art du passé.

(1) Voir *Le Musée belge*, 1904, t. VIII, pp. 65 et suiv.
(2) Voir *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1904, t. XII, pp. 39 et suiv.
(3) *Ibid.*, pp. 1'2 et suiv.

CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE.

Directeurs : M. Georges Doutrepont, professeur ordinaire.
M. le baron François Bethune, professeur ordinaire.

Assistant : M. Alphonse Bayot, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Membres : MM. Jean Behen, de Pellaines, candidat en philosophie et lettres.
Aubin de Longueville, de Tourinnes-Saint-Lambert, id.
l'abbé Victor Desclez, d'Ohain, id.
Gustave Boulanger, de Chastre.
Georges Druet, de Frasnes-lez-Gosselies.
Clément Jacob, de Bousval.
Armand Jadin, de Walhain-Saint-Paul.
Alphonse Paye, d'Incourt.
Arnold Seeldrayers, de Rupelmonde.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1903-1904, présenté par M. l'abbé V. DESCLEZ, secrétaire sortant.

Une question littéraire souvent discutée est celle de l'influence personnelle de Louis XIV sur les écrivains qui ont immortalisé son règne; durant l'année qui vient de s'écouler, M. le professeur Doutrepont l'a choisie comme sujet de ses exercices de candidature. Sous sa direction, des conférences ont été données qui ont eu pour but d'exposer la nature et l'importance de l'action que le grand roi a exercée sur les lettres de son temps. Assurément, cette action n'a pas été créatrice : elle n'a pas « fait des Virgiles », et les subsides accordés par Louis XIV ne l'ont pas ruiné. Mais son influence morale et personnelle ne saurait être contestée : c'est de ce côté surtout que l'attention de mes condisciples s'est portée.

Au doctorat, sous la même direction, nous avons repris, ou plutôt continué, un sujet d'études qui avait déjà été abordé par nos devanciers. En effet, de 1901 à 1903, des recherches avaient été faites sur les relations littéraires de la France et des pays du midi, Espagne et Italie, durant la première moitié du XIXe siècle. Revenant à cette même question, mais pour la serrer de plus près, nous avons examiné en détail l'œuvre des deux grands précurseurs et des deux grands maîtres du romantisme, Chateaubriand et Mme de Staël, Lamartine et Victor Hugo.

* * *

En candidature, M. le professeur Bethune a fait porter ses exercices sur des textes choisis dans la *Chrestomathie du moyen âge* de MM. Paris et E. Langlois, comme ceux qui avaient également occupé les élèves des années précédentes. En doctorat, nous avons interprété le *Jeu de Robin et Marion*, d'après l'édition de M. E. Langlois. Nous nous sommes surtout efforcés de déterminer les caractères du dialecte employé par Adam de la Halle; des dépouillements systématiques et étendus ont été faits à cette fin.

* * *

Notre section a vu, cette année, s'établir sur des bases définitives l'enseignement pratique des langues romanes, dont la connaissance, au moins élémentaire, est d'un si vif besoin pour qui veut arriver à l'intelligence réelle de la grammaire comparée. Il a été confié à l'un des vétérans de la *Conférence,* M. Alphonse Bayot, attaché à la bibliothèque royale de Bruxelles.

L'italien, l'espagnol, le portugais, ont fait l'objet des nouvelles réunions. Les premières leçons ont été spécialement consacrées à l'étude des termes relatifs au corps humain et au vêtement, d'après les principes de la méthode directe; ce sont elles qui, à leur tour, ont fourni les éléments des exercices de grammaire comparée qui ont occupé le reste de l'année. Sans parler des remarques incessantes que le maniement des trois langues devait naturellement amener sur les particularités morphologiques de chacune d'elles, ces exercices ont eu en vue : 1° un travail de lexicologie et de sémantique, embrassant les termes qui servent à désigner les différentes parties du corps et du costume dans les principaux parlers romans, y compris les patois wallons; 2° une étude de phonétique, faite au moyen de l'examen des destinées de chaque type lexicologique rencontré. Pour ce second point, on a essayé de se représenter, aussi minutieusement que possible, les étapes parcourues par les mots étudiés; constamment aussi, on a pris soin de vivifier les recherches en les rapprochant des lois de la physiologie du langage et l'on s'est efforcé d'éclairer l'histoire des sons à la lumière des découvertes les plus récentes faites dans le domaine de la phonétique expérimentale.

* * *

Une seule dissertation doctorale, la mienne, a été présentée à la *Conférence* durant l'année 1903-1904. Cette dissertation a pour objet l'étude d'un roman français du xve siècle intitulé : *L'histoire des sires de Gavre.* Analyser l'œuvre en elle-même, en examiner les différents manuscrits, en rechercher les sources et en déterminer l'auteur, tel est le but que je me suis proposé.

L'*Histoire des sires de Gavre* (1) nous reporte au xiiie siècle. Au temps

(1) De ce roman la Bibliothèque royale de Bruxelles possède un manuscrit, coté : 10238. Il a été reproduit, texte et vignettes, en fac-similé par E. Gachet, *Histoire des Seigneurs de Gavres, roman du* xve *siècle,* chez

du roi de France, saint Louis, un seigneur de Gavre, Guy, soupçonnant d'infidélité son épouse, fille du seigneur de Wavrin, la chasse de son manoir avec son jeune fils Louis, né pendant son absence. L'enfant grandit sous la direction de sa mère, qui s'est retirée au château paternel. A l'âge de dix-huit ans, il part en quête d'aventures. Après avoir prêté aide au duc de Milan, après avoir vengé, en combat singulier, l'honneur d'une dame faussement accusée d'avoir empoisonné sa sœur, après avoir accompli une foule d'exploits divers, il s'achemine vers Constantinople. Mais, apprenant que le duc d'Andrinople a déclaré la guerre à Anthénor, duc d'Athènes, il se porte au secours de ce dernier. Reçu en grand honneur, il bat ses ennemis et épouse sa fille Idorie. En mourant, Anthénor le désigne comme son successeur. Sur ces entrefaites, la nouvelle parvient à Louis qu'un tournoi doit avoir lieu à Compiègne. Il s'y rend accompagné de sa femme et d'une suite nombreuse, s'y couvre de gloire et, sans qu'il se soit fait connaître, se voit proclamer vainqueur. Le père du héros se trouve précisément à Compiègne en ce moment. En apprenant que le chevalier qui a remporté le prix du tournoi est l'enfant qu'il a chassé autrefois, il le reçoit avec joie et se réconcilie avec sa mère.

Cette histoire, dit l'auteur en terminant, a été écrite d'abord en grec, puis en latin, ensuite en flamand. C'est de cette langue que lui-même l'a traduite en français et terminée le 31 mars 1456. Inutile de faire observer que nous sommes ici en présence d'un roman de pure fiction, du moins à peu de choses près; il suffit d'une simple lecture de l'œuvre pour s'en convaincre. Sans compter les exploits merveilleux attribués à Louis de Gavre, les contradictions y sont nombreuses et manifestes. L'auteur n'a aucun souci ni de la vraisemblance ni de l'histoire. En commençant, il nous dit qu'il a traduit l'œuvre de l'italien en français, ce qui ne l'empêche pas de nous affirmer candidement, à la fin, qu'elle a « esté translatée du grec en latin et du latin en flamenc, et depuis a esté transmuée

Van Dale, Bruxelles, s. d. (1845), avec dessins lithographiés de Kreins. L'éditeur y a joint une introduction en ancien français (cf. *Bibliophile belge*, III, 1846, p. 155). J'en connais deux autres manuscrits, dont l'un se trouve à Gand (voir MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE GAND, 1895, PAUL BERGMANS : *Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille*, pp. 71-72) et qui a appartenu au dernier descendant de la famille de Gavre, grand maréchal des Pays-Bas, mort en 1830; l'autre est conservé au *Corpus Christi College*, de Cambridge, où il est entré par legs de Mathieu Parker, en 1777 : une analyse en a été donnée dans le Catalogue de J. Nasmith, p. 61.

en langaige franchois ». De même le père de notre héros, Guy de Gavre, aurait pris part à la croisade en compagnie de saint Louis et de Baudouin, comte de Flandre; c'est également un Baudouin de Flandre qui a été le parrain de son second fils, sous le règne de Philippe III-le-Hardi. Or, on sait que le dernier comte de Flandre qui ait eu nom Baudouin, est Baudouin IX, empereur de Constantinople (1194-1205). Ce n'est pas tout. L'auteur semble placer le mariage de Guy de Gavre après la mort de saint Louis (1270); Louis de Gavre serait donc né après cette date. Parti à l'âge de 18 ans, il reste absent pendant 5 ans et n'a pu effectuer son retour en Flandre avant 1294 ou 1295, c'est-à-dire sous le règne de Philippe-le-Bel. Mais l'auteur nous dit : « Puis luy demanda quel roy estoit » en France... : Sire, dit l'escuier, à mon partement, le roy Philippe filz » de saint Loys a fait cryer un tournoy »; c'est donc encore Philippe le-Hardi qui règne en France. Bien plus « son filz moult estoit jones, lequel » ot depuis a nom le beau Philippe », ce qui nous reporte vers 1271 ou 1272, puisque Philippe-le-Bel est né en 1268. Ces quelques exemples, pris au hasard, montrent bien quelle créance il faut accorder au récit. Le héros même de l'œuvre est, semble-t-il, un personnage forgé de toutes pièces.

Notre histoire a été probablement écrite pour Jean de Wavrin. C'est ce qui expliquerait, par exemple, que l'auteur donne comme mère, à Louis de Gavre, une demoiselle de Wavrin; en tout cas, le manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles doit avoir été fait pour ce seigneur, comme le prouvent les armoiries peintes dans la lettrine initiale. Jean de Wavrin, du reste, n'a pas tarde à le céder à Philippe-le-Bon, car nous le voyons déjà figurer dans l'inventaire de la librairie de ce duc, dressé à Bruges vers 1467 (1).

A qui devons-nous notre roman? Tout ce que nous pouvons en dire, c'est que le prologue, dans lequel l'auteur parle de la nécessité de transmettre aux générations futures le souvenir des hauts faits des anciens, la circonstance que l'œuvre nous est présentée comme traduite de l'italien, l'abondance des proverbes, les tours de phrases, les expressions stéréotypées, les transitions, les descriptions de fêtes, les portraits et d'autres particularités encore apparentent étroitement cette *Histoire des sires de Gavre* à des romans tels que le *Gilles de Chin* en prose et le *Gillion de*

(1) Barrois, *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean* etc., 1830, p. 118, nº 1280. On le retrouve dans l'inventaire de 1487, sous le nº 1851.

Trazegnies étudiés précédemment, par MM. Liégeois et Bayot, à la *Conférence de philologie romane*. Reste à savoir si ces ressemblances suffisent pour attribuer toutes ces compositions à un même auteur. Quoi qu'il en soit, l'*Histoire des sires de Gavre* appartient à cette classe assez nombreuse de romans d'aventure, œuvres sans originalité, qui paraissent sortir des mêmes milieux, soit la cour de Bourgogne, soit la maison de quelque seigneur attaché au service de Philippe-le-Bon.

—

CERCLE DE CHIMIE et D'INDUSTRIES AGRICOLES de l'Université catholique de Louvain (1).

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Président : M. le professeur PIERAERTS.
Vice-Président : M. Achille MEYS.
Secrétaire : M. l'abbé Louis LAMPROYE.
Trésorier : M. Fernand CRETS.

Membres :

MM. Mignolet, Dethier, Gillard, Van Dormael, Jacquemin, Le Docte, abbé Florent, Pieraerts, Vandenhouten, Wuyts.

(1) Le règlement du Cercle sera publié l'an prochain.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE DE CHIMIE et D'INDUSTRIES AGRICOLES, pendant l'annnée académique 1903-1904, par M. l'abbé L. LAMPROYE, secrétaire.

Messieurs,

Le premier mars 1904, fut fondé à l'Institut agronomique le Cercle de Chimie et d'Industries Agricoles. Les fondateurs se proposaient de rendre aux membres les industries agricoles plus familières mais aussi et surtout de leur faire approfondir les nombreuses questions chimiques qui s'y rapportent.

Ce but le Cercle l'a réalisé dès sa première année d'existence.

Fondé vers la fin de l'année académique, le Cercle a eu la bonne fortune d'enregistrer sept conférences plus instructives les unes que les autres. M. le professeur Pieraerts, président du Cercle, commença cette série par une brillante conférence sur « La présence des chlorates et perchlorates dans le salpêtre du Chili ». Il établit que le seul élément nuisible est le perchlorate de soude dont l'action néfaste se manifeste même à des doses minimes. Il indique les procédés de dosage employés par certains laboratoires : ceux-ci n'établissent aucune distinction, dit-il, entre l'acide chlorique et l'acide perchlorique; cette distinction est cependant capitale.

M. Maes, professeur à l'école industrielle de Louvain, nous parle le 7 mars de la spectroscopie et de son application en chimie analytique. Le spectroscopie, la manière de s'en servir, furent décrits de main de maître. Le conférencier s'étend surtout sur les spectres d'Émission. Il relate ceux émis par la plupart des corps et fait remarquer que ces spectres d'Émission ont fait découvrir de nouveaux corps (scandium et samarium) comme aussi ils ont permis de différencier nettement des corps très voisins (erbium et thallium).

Ce si intéressant sujet, M. Maes le continue le 15 mai suivant. Il débute alors par une explication claire et précise de la théorie des ions, ainsi que de celle des ondulations, expliquant ainsi les phenomènes lumineux en général. Il s'étend cette fois longuement sur les spectres d'absorption,

détaille leur cause probable (pouvoir absorbant des corps), fait remarquer qu'ils sont moins nets que les spectres d'Émission, qu'ils exigent également une attention trop continue et trop intense vu les variations qu'amènent une série de causes concomitantes (épaisseur de la couche absorbante, influence des dissolvants, etc.), pour permettre une distinction parfaite et indiscutée des corps qui les fournissent.

M. Maes montre également la relation qui existe entre les raies révélées et l'architecture du monde des atomes : on pourrait donc, dit-il, chercher à constituer par elles la molécule des corps.

Le 17 mars c'est le tour de M. Gillard ; il parle de la panification. Les procédés employés et auparavant les matières premières utilisées, la sophistication du pain, les maladies du pain, sont autant de questions traitées par M. Gillard. Le conférencier examine en détail la théorie de la fermentation panaire. L'historique qu'il en fait de 1780 à 1889 lui permet de conclure que cette fermentation n'est due essentiellement qu'à l'action de la levure de bière. Les microbes et les zymases n'ont qu'un rôle secondaire et ultérieur à celui du saccharomyces cerevisiæ.

Nous entendons ensuite M. Guillaume Le Docte qui présente une étude sur la fabrication du sucre de betterave. M. Le Docte détaille avec ordre et clarté les procédés de cette fabrication depuis l'arrivée de la betterave à l'usine jusqu'à la cristallisation du sucre. Il décrit les modifications apportées ces dernières années aux diffuseurs.

M. Van Dormael parle le 5 mai de la saccharine.

La bière est sans aucun doute une des denrées alimentaires les plus importantes. Boisson hygiénique elle n'a qu'un défaut, c'est d'être trop complexe et très variable de composition ; de là, grande falsification possible. L'une des plus importantes est la substitution de la saccharine aux matières nutritives du malt et des céréales.

M. Van Dormael décrit successivement la fabrication de la saccharine, ses propriétés physiques et chimiques. En se basant surtout sur ces dernières il signale avec amples détails les procédés de recherches employés.

La saccharine, qui a un pouvoir édulcorant considérable, n'est pas toxique et est même antiseptique. Son emploi en brasserie est toutefois prohibé par la loi et cela à juste titre, car l'anhydride sulfaminbenzoïque n'est pas nutritif et dès lors ne peut être considéré comme un succédané des sucres.

Au cours de la séance du 14 mai, M. Damiens nous expose un travail sur « les bières à fermentation basse ». A signaler l'importance que M. Da-

miens attribue aux installations frigorifiques. Grâce à elles on travaille sûrement, on est maître de la température qui reste sans aucun doute le principal agent de la fabrication des bières à fermentation basse.

Ce court aperçu des travaux du Cercle, vous montre, Messieurs, la grande vitalité du nouvel organisme. Le succès qu'il indique est dû en tout premier lieu au dévoûment de notre sympathique professeur M. Pieraerts qui a bien voulu accepter la présidence du Cercle. Qu'il en reçoive ici un public hommage de reconnaissance.

Nos remerciments aussi à M. Maes qui en deux circonstances a daigné se dépenser si fructueusement pour nous.

Merci aussi aux conférenciers membres, qui malgré l'instance du travail d'examen ou de travaux scientifiques analytiques ont bien voulu consacrer leur temps à préparer les belles causeries dont le Cercle restera fier.

A vous anciens et nouveaux membres, de maintenir le Cercle à la hauteur où vos devanciers l'ont élevé; votre courage et vos talents sont les meilleurs garants des succès auxquels nous, les anciens, nous applaudirons de grand cœur.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-président : M. le professeur VAN GEHUGHTEN.
Secrétaire : M. EDGAR CALICIS.
Membres : MM. CAMPEN, SAMAIN et RENÉ FLAMENT.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Venneman, Denys, Ide et Lemaire.

Membres actifs :

MM. les docteurs De Beule, Carpentier, Thielemans, Vermylen et Van Steenberghe.

MM. les étudiants Courtoy, Debaisieux, Lauwens, Van Laethem, Delfosse, Gillard, Van Schevensteen, Rolin, Tagnon, Luyten, Dupont, Vloeberghs, De Pauw, Nachtergael, Oblin, Cuypers, Mairiaux, Van Wilder, Schmit, Snacken, Manne, Pira, Van Herpe, Van Nuffelen, Verheyden, Linard, Vanden Berghe, De Plaen, Dewals, Lootens, Gallez, Van Cutsem, Van Hecke, Van Kerckvoorde, Isebaert, Demortier, Fierens, Poelmans, Spaas, Lagae, Hausse, Elewaut, Dethise, Doussy, Holemans, Laureys, Seyntjens, Van Steenberge, Lerat, Tenret, Loriers, Petit, Vanneste, Maes, Boterman, Delehouzée, Bournonville, De Witte, Van Dooren, Normand, Van Haverbeke, Tessens, Peeters, Jacquerie, Bodart, Fourez, Geerts, Pasteels, Dupuis, Six, Verhoeven, Leusch, Deckers, Somers, Lambillotte, Lebrun, Vanden Daelen, Brosens, Boever, Gribomont, Douilliez, Graveline, Loots, Ransquin, Groffen.

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1903-1904, fait au nom de la commission directrice par M. Edgar CALICIS, secrétaire

---

Messieurs,

C'est avec une légitime fierté que je me vois appelé cette année à faire état devant vous des travaux entrepris par notre Société Médicale.

Oui, Messieurs, l'année 1903-1904 est une de ces années privilégiées où l'œuvre accomplie est tout entière à l'éloge des membres de notre société.

Ils ont été nombreux, intéressants et rarement, je crois, les ordres du jour ont été aussi largement pourvus. Aussi me garderai-je bien de déplorer à l'exemple de mes prédécesseurs que les étudiants en médecine montrent peu d'empressement à assister à nos réunions d'une utilité pratique si incontestable.

Je tiens au contraire à rendre hommage aux nombreux étudiants qui l'an dernier ont contribué tant par leur assiduité aux séances que par leurs travaux à la prospérité de notre société.

Je demanderai néanmoins à la génération qui nous succède plus d'efforts encore.

Le niveau scientifique de notre société s'est élevé cette année, je le veux bien, mais il est possible de faire mieux encore.

La science médicale ouvre chaque jour tant d'horizons nouveaux et dans la clinique traditionnelle depuis Laennec et dans la science expérimentale depuis Pasteur ! Combien il est utile dès lors de combler par des études personnelles les lacunes inévitables de l'enseignement, qui doit bien rester dans un certain cadre, malgré le morcellement continuel de notre art en tant de branches diverses spécialisées !

Ces questions nouvelles que chacun aura à cœur d'entreprendre, seront mises au grand jour dans nos réunions hebdomadaires.

Outre qu'ils feront profiter tous les membres des lumières nouvelles,

ces exposés simples et ces discussions amicales favoriseront les échanges d'idées et l'exercice de la parole. Ils formeront une précieuse collection où seront traitées et élucidées toutes les recherches nouvelles qui journellement élargissent le cercle des connaissances médicales.

Je souhaite que vous mainteniez cette saine tradition *e meliore ad melius* qui consiste à tendre toujours plus loin que nos prédécesseurs.

J'ai la conviction cependant au moment de transmettre mon secrétariat que la Société médicale va recevoir cette année encore une impulsion nouvelle. Pourrait-elle faiblir avec un tel président, toujours si empressé à prendre part à nos travaux, à les diriger vers le même but pratique et à les sanctionner par sa savante expérience?

Aussi m'associé-je de grand cœur à tous les membres de la Société pour adresser à notre cher président, M. le professeur Dandois, un mot de remerciement pour son dévouement à nos intérêts et pour l'exquise patience qu'il a toujours apportée dans la direction de nos débats.

— Je passe maintenant au Compte rendu scientifique.

La première question traitée devant vous, question neuve et féconde en applications pratiques, est celle du brightisme. Dans la séance du 26 novembre, M. le Dr Carpentier amorce l'étude de cette question en développant particulièrement l'anatomie pathologique des néphrites chroniques. Il fait la distinction entre la pathogénie des néphrites épithéliales et des scléreuses et prétend qu'il est possible nécroscopiquement de différencier la sclérose rénale primitive de la secondaire. Il trouve que le rein scléreux secondaire est plus mou que le primitif.

Il fait observer pour finir que dans les néphrites scléreuses l'œdème est d'origine tout autre que dans les parenchymateuses, puisque dans celles-là, il n'apparait que lorsque le cœur fléchit.

MM. Hoebrechts, Debeule et Courtois posent quelques questions à l'occasion de la communication de M. Carpentier.

M. le Dr Debeule, dans la séance du 3 décembre, nous expose un travail fort utile sur la cocaïne en chirurgie.

Après avoir donné en passant le moyen facile de prévenir la syncope cocaïnique, le conférencier aborde les trois grandes méthodes de technique opératoire. Il développe le procédé de l'injection traçante du professeur Reclus de Paris, ainsi que celui de Schleich par infiltration des couches successives des tissus.

Vient ensuite l'injection de cocaïne le long des troncs nerveux, dénommée cocaïnisation régionale, qui est particulièrement utile pour une série de petites interventions sur les doigts, les orteils et la verge.

Enfin l'orateur signale la rachicocaïnisation du Dr Tuffier de Paris qu'il condamne ouvertement eu égard aux nombreux accidents qui en résultent. La cocaïne doit être rejetée dans les opérations de large foyer et de technique complexe, tandis qu'elle est vraiment de choix dans toutes les interventions sur les extrémités comme aussi dans les cas de chirurgie dentaire, nasale, uréthrale, anale, etc. Il faut éviter toutefois la cocaïnisation des personnes nerveuses ou pusillanimes et des artério-scléreux.

M. Lerat apporte de nouvelles idées sur l'asepsie de la cocaïne et sur un succédané de la cocaïne, l'eucaïne. Il reconnaît l'utilité du plus puissant des anesthésiques locaux, mais il lui fait un grief de ralentir la cicatrisation et de favoriser la suppuration.

M. Calicis se demande si la statistique heureuse des accidents cocaïniques n'est pas un peu intéressée. Il note à cette occasion une précaution facile contre les lipothymies, dans le mélange de trinitrine à la solution de cocaïne. MM. Van Steenberghe, Tenret et Leuridan font également quelques observations.

La réunion du 10 décembre est marquée par une communication du Dr Thielemans sur le traitement des métrites.

Le conférencier base l'intervention chez les parturiantes sur l'état des lochies et de la température. Il expose ensuite les deux grands moyens d'action dans les métrites aiguës, à savoir les irrigations et le curettage. Les irrigations doivent se limiter aux cas où l'infection n'a pas gagné les annexes. Le curettage au contraire est le plus souvent utile malgré le désaccord des médecins sur ses indications.

M. Thielemans parlant ensuite des métrites chroniques, s'attache à mettre en évidence le traitement approprié à chaque cas, selon qu'on a affaire à une métrite catarrhale, hémorrhagique, hypertrophique ou membraneuse. Les injections vaginales, le curettage de l'utérus, la cautérisation et enfin l'hystérectomie auront tour à tour leur rôle. La méthode hémorrhagique a un traitement spécial, vu ses caractères un peu spéciaux.

M. Tenret préconise dans les cervicites à gros col dur, contre M. Thielemans, les solides minéraux, caustiques.

Il propose comme base de la classification des métrites l'origine puerpérale ou blennorrhagique, qui permettra mieux de fixer le traitement spécifique de chaque groupe.

La séance du 18 décembre donne lieu à une étude de M. Calicis, secrétaire, sur le problème de l'unicité des tuberculoses humaine et bovine. M. Calicis après avoir fait l'historique de la question, examine les bacilles

tuberculeux en eux-mêmes puis les lésions qu'ils déterminent tant chez l'homme que chez les animaux et il conclut à leur identité spécifique. Il montre, contrairement aux idées de Koch, l'évidence de la transmissibilité d'un groupe zoologique a l'autre.

Les tuberculoses humaine et bovine se confondent et sont réversibles des animaux à l'homme tant par la voie cutanée que par les voies digestives. Le virus de la pommelière (tuberculose bovine) étant le plus à redouter pour l'homme, deux précautions sont à prendre. C'est d'abord le maintien des mesures prophylactiques pour l'inspection des viandes et ensuite l'éducation du public sur la stérilisation du lait. Et à ce propos M. Calicis fait remarquer que le lait à 68° pendant une demi heure, à 80° pendant 10 minutes, à 85° pendant 5 minutes et une ébullition de 3 minutes détruisent le bacille de la tuberculose. Le lait bout à 101° environ. Lorsqu'on chauffe le lait à l'air libre, le liquide commence à « monter » ou à « s'enlever » à 75° déjà. Le lait monte donc avant de bouillir et il faut enseigner aux ménagères que pour obtenir l'ébullition véritable, elles doivent briser la croûte de caséine solidifiée appelée frangipane, qui recouvre le liquide et laisser le lait sur le feu jusqu'à l'apparition de gros bouillons. Car beaucoup se contentent de le laisser « enlever » et c'est là une source d'erreur et de dangers qu'il faut bien connaitre.

M. Graveline affirme l'identité de la tuberculose des oiseaux et de celle des mammifères. Il ne s'explique pas cependant au point de vue de la transmission de la tuberculose le peu de contamination chez les bouviers, les bouchers, les vétérinaires et toutes les personnes qui vivent en contact avec les bêtes tuberculeuses.

M. Dupuis admet la dualité des tuberculoses. Il estime que le cas du docteur Garnault de Paris et celui de Miss Ring n'ont aucune valeur. Quant aux inoculations produites au cours d'autopsies et aux inoculations par ingestion elles sont trop rares, dit-il, pour être considérées comme démonstratives.

M. Carpentier répondant à M. Dupuis estime cependant que dès qu'il s'agit de la vie humaine, que le danger soit petit ou grand, il est commandé de le combattre par tous les moyens.

La réunion du 14 janvier est occupée par M. Lerat qui nous donne connaissance des affections chirurgicales des paupières. Il nous parle des traumatismes si fréquents des régions oculaires. Il s'attache surtout à nous montrer les complications des plaies, telles que les lésions des glandes lacrymales, les sections des muscles releveurs et orbiculaires et

nous donne les moyens faciles d'intervenir heureusement. Les complications des brûlures ne sont pas moins importantes : ce sont le symblépharon et l'ankyloblépharon faciles à éviter et l'ectropion et l'entropion justiciables au contraire de divers procédés chirurgicaux. Le blépharospasme tétanique exige la dilatation forcée ou la section palpébrale.

Enfin le chalazion donne occasion à M. Lerat de nous montrer la curette à chalazion et les diverses pinces fenêtrées qui mettent cette opération à la portée de tout praticien. Pour finir le conférencier nous signale les curiosités congénitales des paupières et leur traitement. Il cite notamment le coloboma palpébral, l'épicanthus, le symblépharon ainsi que l'ectopie du tarse. L'entropion et l'ectropion sont des anomalies acquises et doivent être opérés selon les cas, d'après les procédés de Panas, de Mirault ou de von Ammon.

M. le Dr Van Steenberghe émet quelques idées qui lui sont personnelles au sujet de l'orgelet, du lagophtalmos et du chalazion.

M. Baugniet attire l'attention de l'assemblée sur l'origine photophobique du blépharospasme essentiel et signale l'influence heureuse des compresses au sublimé sur les orgelets.

Le 21 janvier, M. Thielemans est invité à nous entretenir d'un cas personnel de décollation dans une présentation de l'épaule chez un fœtus mort.

Après avoir vainement tenté la version à cause de la rétraction de l'utérus, M. Thielemans se décide à faire l'embryotomie. Il essaie d'abord les ciseaux de Dubois mais sans réussite. Il en vient plus tard au procédé de Pajot ou la sercission, c'est-à-dire le sciage du cou par une ficelle. C'est à son avis le procédé de choix quand à la campagne on n'a pas sous la main d'autres instruments plus perfectionnés.

La section du cou terminée par ce procédé, le tronc du fœtus est sorti sans difficultés; la tête au contraire a résisté à la main qui l'empoignait comme aussi au forceps à branches parallèles du professeur Hubert, appliqué plusieurs fois consécutivement. En ce moment survint chez la parturiante une syncope mortelle, que l'on ne peut expliquer que par le chloroforme.

M. Debeule estime qu'il eût mieux valu délivrer cette femme par l'opération césarienne que de tergiverser si longtemps en tentant l'embryotomie.

M. Tenret se fait ensuite l'écho d'une clinique médicale donnée vers cette époque à l'Hôtel-Dieu de Paris par le professeur Dieulafoy.

Ce savant professeur, dit M. Tenret, fait relever de la crise appendicu-

laire les symptômes de néphrite toxique constatée pendant l'évolution de la maladie.

Il prouve en effet que dans les cas d'intoxication faible l'albuminurie et la teinte subictérique disparaissent par l'ablation du foyer septique. Si l'adultération du rein est plus forte, la mort survient indépendamment de l'intervention. De là, le professeur Dieulafoy tire avec raison un argument en faveur de l'intervention à chaud dans les coliques appendiculaires. Cette forme de néphrite toute spéciale nous permettrait par la simple analyse des urines de juger de la virulence du poison et de prévoir le danger en agissant en conséquence.

M. Lerat compare l'infection appendiculaire à toute autre infection violente et il tire ses arguments de l'albuminurie diphtérique, cholérique et autres.

L'albuminurie de l'appendicite n'est donc pas le signe d'une pyoémie appendiculaire, d'une appendicémie, comme dit M. Dieulafoy. M. Calicis prétend que le seul danger vraiment redoutable est la perforation de l'appendice, suivie de péritonite et que c'est de ce côté seulement qu'il faut tirer des indications pour l'intervention ou l'abstention. MM. Thielemans, Jacquerie, Leuridan et Boever appuient l'opinion adverse du protagoniste des opérations à chaud. M. le professeur Dandois, dont la compétence est requise pour conclure, explique fort clairement l'inanité des opinions du novateur français.

Dans la séance du 28 janvier la parole est donnée à M. Flament qui doit entretenir l'assemblée du traitement des pleurésies. M. Flament passe rapidement sur la thérapeutique symptomatique de l'affection pour s'arrêter à la thoracentèse, vraie thérapeutique étiologique qui fera, dit-il, l'objet prépondérant de sa causerie.

La thoracentèse comprend la ponction simple et la ponction aspiratrice à laquelle on s'en tient exclusivement aujourd'hui.

M. Flament est d'avis qu'on peut dans le cas d'urgence pratiquer la thoracentèse au cours d'un état fébrile, mais qu'il vaut mieux attendre l'apyrexie où les conditions sont plus favorables. Il y a urgence d'intervenir quand la quantité de liquide atteint de 1800 à 2000 ccs, indépendamment de la dyspnée et de l'oppression qui sont des signes infidèles. La mort est en effet plus souvent due à la syncope et à l'embolie qu'à l'apnée.

Le lieu d'élection d'après le professeur Debove de Paris est le 7e ou le 8e espace intercostal sous la pointe de l'omoplate.

Le Dr Comby de Paris est d'avis qu'on vide presque complètement la

plèvre en mettant une ou deux heures pour éviter l'expectoration albumineuse ou la syncope, mais M. Flament préfère avec le professeur Dieulafoy ne retirer que la moitié et revenir à la charge les jours suivants selon que l'épanchement se reforme plus ou moins vite.

M. Bournonville rejette la méthode des lavages intrapleuraux après une aspiration de pyothorax et même après une opération d'empyème comme étant dangereuse. M. Lerat signale en effet un cas de mort survenu dans le service du professeur Tillaux de Paris, à la suite d'un de ces lavages modificateurs au sulfate de zinc.

M. Fourez croit que la ponction du liquide pleural est susceptible de provoquer une tuberculose maligne chez le sujet, étant donné qu'un poumon atélectasié résiste mieux qu'un emphysémateux à la germination bacillaire. Il est d'avis d'après le Dr Lejars de Paris qu'il ne faut pas ponctionner les épanchements séreux aigus.

M. Hoebrechts présente le 4 février un travail sur l'incompatibilité pharmacologique. D'abord il définit et commente l'incompatibilité physiologique ou idiosyncrasie. Il importe que le médecin constate ou s'informe de l'idiosyncrasie de ses malades, afin de connaître leur disposition naturelle, leur susceptibilité à recevoir l'influence des agents thérapeutiques.

Ainsi, tel sujet sera incommodé par 2 centigr. de cocaïne et tel autre en supportera 10 centigr. sans le moindre malaise. C'est l'habileté, le tact du praticien qui sauront proportionner les moyens au malade à traiter. M. Hoebrechts développe ensuite l'incompatibilité chimique qui est d'une importance majeure dans les prescriptions magistrales. Il nous signale les plus communes, telles les réactions du fer et du tannin, du bromure de potassium et du calomel, etc., etc.

M. Normand, après nous avoir rapporté deux cas d'éclampsie puerpérale dans lesquels les symptômes prédominants mettent en relief l'influence du foie, trouve rationnel de les expliquer par la théorie hépatique. Il se base sur la pâleur, l'état graisseux des matières alvines, sur la teinte ictérique des malades, sur le peu d'albumine des urines et le manque d'oedème; bref M. Normand ne peut supposer que tous ces phénomènes hépatiques n'aient pas eu sur le développement des convulsions une action déterminante.

M. Debeule croit à la théorie néphritique de l'éclampsie, parce que, dit-il, c'est la plus solidement établie et du reste la plus admise.

La séance du 11 février est consacrée à M. Van Doren qui développe devant l'assemblée les théories de l'homœopathie. L'homœopathie est

une théorie qui consiste à trouver des substances chimiques capables de reproduire adéquatement les symptômes morbides des diverses affections. Ces composés trouvés, il s'agit de les donner en quantité infinitésimale afin qu'ils ne troublent pas l'état des organes mais reproduisent tout justement le symptôme de l'affection à guérir.

D'après la loi homœopathique « similia similibus curantur » deux mêmes symptômes s'éliminent mutuellement. M. Debeule trouve cette théorie absolument ridicule et inepte.

La séance du 18 février donne occasion à M. Tenret d'exposer la symptomatologie de la ménopause.

Quand elle est physiologique, les accidents sont lents et insidieux : bouffées de chaleur, céphalées, leucorrhée, etc. Dans la ménopause opératoire au contraire, ils sont brusques. Les plus importants sont les troubles neurasthéniques et fluxionnaires qui exigent un traitement symptomatique.

M. le professeur Dandois a bien voulu clore la série de nos travaux par la communication d'un cas absolument extraordinaire d'égagropile opéré par lui. Il s'agit d'une jeune fille de 17 ans qui souffrait depuis des années atrocement, se roulait parfois dans des crises épouvantables; on croyait à de l'hystérie. Or, l'estomac était en cause, car l'habile chirurgien réussit à guérir la malade par l'enlèvement d'une masse énorme de cheveux moulée sur l'estomac et le duodénum, que la patiente avait plus ou moins inconsciemment avalée dans son enfance : opération audacieuse, couronnée d'un plein succès et dont la relation, agrémentée de la présentation de la tumeur enlevée, intéressa vivement l'assemblée.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique, et Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire.
Directeur : M. F. Collard, professeur.
Secrétaire : M. C. Hontoir, de Gosselies, docteur en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Barthels, Henri, de Liége, candidat en philosophie et lettres.
Daeleman, Louis, de Saint-Gilles, id.
Dauby, Albert, de Louvain, id.
Demesse, Ernest, de Houdeng-Goegnies, docteur en philosophie et lettres.
De Surgelosse, Gustave, d'Anvers, candidat en philosophie et lettres.
Dewals, Charles, de Sterrebeek, professeur au Petit Séminaire de Hoogstraeten.
Henquinez, Joseph, de Looz, candidat en philosophie et lettres.
Lefort, Théophile, d'Orchimont, id.
Stryckers, Jean, de Maeseyck, id.
Van Keymeulen, Valère, de Herzele, professeur au Collège communal de Bouillon.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1903-1904, présenté par M. C. HONTOIR, secrétaire.

Messieurs,

Le secrétaire de votre Conférence ne relit pas sans un vif plaisir les comptes rendus des réunions; ils sont un témoignage bien autorisé à la fois du dévouement et du zèle de notre Directeur et de l'ardeur de tous les membres. Les cours d'histoire littéraire grecque et latine, vu le nombre forcément restreint des heures qui leur sont attribuées, ne peuvent se prêter aux développements que réclameraient bon nombre de points intéressants. Notre Conférence élargit le cadre des cours; par une analyse en commun des meilleurs ouvrages, nous y complétons, à propos des matières les plus importantes, les leçons reçues.

L'objet de nos travaux fut, cette année, l'histoire de la littérature latine. « En Grèce, les genres littéraires se sont succédé dans un ordre » rationnel : en poésie, l'épopée, le lyrisme, le drame qui marie les » deux précédents; en prose, l'histoire, la philosophie et l'éloquence. » A Rome, la littérature n'eut pas ce développement naturel, parce » qu'elle a subi l'action de l'influence grecque. Elle suivit la marche » inverse : elle débuta par le drame, passa par la poésie lyrique, et finit » par l'épopée. Chez les Romains, la poésie dramatique n'est pas sortie » progressivement de ces ébauches de représentations, les *saturae*, dont » Rome s'est contentée pendant plus d'un siècle, et qui n'étaient qu'une » sorte de perfectionnement de ces dialogues licencieux appelés fescen- » nins. Elle est née en un jour entre les mains d'un seul poète, Livius » Andronicus, par le seul fait de la traduction d'un drame grec en » 240 » (1).

Nous avons trouvé dans ces lignes de notre éminent Directeur le cadre de nos travaux.

(1) F. Collard, *Histoire de la Tragédie romaine*, 1re partie : la République. — Résumé du cours professé à l'Université de Louvain. Louvain, 1890, p. 43.

M. Lefort a analysé l'ouvrage de M. De la Ville de Mirmont (1) sur les débuts de la littérature latine. Il faut renoncer à connaître beaucoup sur Livius Andronicus; on doit se contenter de savoir à son sujet qu'il a été fait prisonnier à Tarente en 272 et qu'il a fait jouer sa première pièce à Rome en 240. Son Odyssée, encore qu'elle devint plus tard un manuel classique, n'a pas été composée pour servir aux écoles. On peut lui attribuer en outre avec certitude neuf tragédies, trois comédies et un hymne à Juno Regina. Son rôle peut se résumer en deux mots : il est l'initiateur de la poésie romaine. Le *carmen Nelei*, poème en vers iambiques, dont les grammairiens Festus et Charisius nous ont conservé quelques fragments, ne doit pas rentrer dans le genre épique, mais dans le genre dramatique. Pour le fond, c'est la légende de Tyro, une imitation sans doute de la Tyro de Sophocle, ce qui était bien dans l'esprit des débuts du drame à Rome. La *satura* a une origine très obscure; M. De la Ville de Mirmont est d'avis qu'elle n'est que la *licentia Fescennina* portée sur une scène improvisée; le nom viendrait de *saturi* (σάτυροι). Quant à la *nénie*, elle n'a jamais constitué un genre littéraire proprement dit, et surtout elle ne doit pas être confondue avec les cantus convivales.

La poésie latine a donc commencé ; quels sont les courants qui vont la traverser et l'esprit qui va la guider? M. De Surgeloose répondit à cette question par l'analyse de l'article de M. W. Kroll (2). Toute l'histoire de la littérature latine ne nous donnera qu'une idée bien pauvre de l'originalité de la poésie romaine; c'est la poésie grecque qui en sera toujours l'inspiratrice. Les Romains s'en tiendront en général aux règles invariables, aux genres fixes tracés auparavant par les Grecs : on traduira, on remaniera des originaux grecs. La servitude vouée à l'hellénisme blessera à mort le sentiment de l'originalité chez les Romains. Un autre facteur qui agit dans le même sens que l'imitation, c'est la connexion de la poésie et de la grammaire; héritage venu d'Alexandrie, ce genre de critique ne devait pas faire progresser la poésie : tout au plus pouvait-elle préserver les poètes de petites méprises. Dès les premiers âges eux-

(1) De la Ville de Mirmont, *Études sur l'ancienne poésie latine* : Livius Andronicus, le carmen Nelei, le poète Laevius, la satura, la nenia. Paris, 1903.

(2) W. Kroll, *Unsere Schätzung der römischen Dichtung*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassiche Alterthum, Geschichte und deutsche Literatur und für Paedagogik*. Leipzig, 1903, pp. 1-30.

mêmes de la littérature romaine, s'exerce également l'influence de la rhétorique; elle amène les vers sentencieux, les longueurs des développements oratoires. Toutes ces influences expliquent le caractère peu populaire de la poésie, qui n'a été goûtée en général que par des amateurs choisis, et à laquelle le peuple resta étranger.

M. Daeleman nous a montré, d'après un travail de M. Kampe (1), un exemple de l'imitation des Grecs dans la comédie « Les Adelphes » de Térence. Cette comédie est la *contaminatio* de deux pièces grecques, les Adelphes de Ménandre et les Συναποθνήσκοντες de Diphile; des scènes entières sont l'imitation frappante ou la traduction des originaux grecs. Térence, homme de tact et de goût, choisit avec art les passages qui conviennent à son plan; pas plus que ses modèles, il n'a de tendance morale; comme eux, il compose pour divertir les masses.

L'influence de la rhétorique sur la tragédie se remarqua surtout sous l'Empire. M. Dauby nous a fait connaître la dissertation de M. Smith (2) sur la rhétorique dans les tragédies de Sénèque. Celui-ci y a employé tous les artifices des rhéteurs : descriptions longues et nombreuses, sentences déclamatoires, *figurae sententiarum* et *figurae verborum*, toutes habitudes de style venant en droite ligne des écoles de rhétorique; M. Smith en donne un grand nombre d'exemples typiques.

Au milieu du courant de l'imitation des Grecs, nul n'a mieux réussi que Virgile à mettre la poésie épique d'Homère à la portée du goût romain. Dans une analyse vraiment remarquable du grand ouvrage de M. Heinze (3), M. De Surgelosse nous a montré quel a été l'art du grand poète.

L'ouvrage comprend deux parties; dans la première, l'auteur traite à fond la technique de Virgile dans cinq grands morceaux détachés : la chute de Troie, les voyages d'Enée, Didon, les jeux, Enée au Latium; dans la seconde, M. Heinze synthétise les résultats de ses études détaillées et il donne un exposé systématique de l'invention, de l'exposition, de la composition et du but de Virgile. Nous ne pouvons penser à vous refaire un long compte rendu de cette étude aussi étendue que remarquable; vous vous rappelez assez avec quelle clarté et quelle largeur de vue l'auteur et après lui notre confrère ont étudié Virgile. Il faut

(1) Kampe, *Ueber die Adelphen des Terenz*. Burg, 1902.
(2) Richard Smith, *De arte rhetorica in L. A. Senecae tragoediis perspicua*. Leipzig, 1885.
(3) Richard Heinze, *Virgils epische Technik*, Leipzig, 1903.

mettre en relief la tendance de Virgile à limiter et à concentrer l'action épique, l'art avec lequel il a imprimé dans son œuvre les traits les plus caractéristiques et les plus profonds de son génie. Ses personnages sont toujours pleins de sentiment, et ses dieux, plus dignes que ceux d'Homère, deviennent les guides de l'action. Le poème n'est plus un simple récit, mais une tragédie. Il prend toutes les allures d'un drame : les descriptions deviennent des narrations, les discours vont droit au but et sont pleins de pathétique, toute l'Enéide pivote non sur un personnage, mais sur une action : le transfert des Pénates de Troie à Rome. Virgile est plus que poète : il est le « vates » de son peuple; il ne lui adresse pas d'exhortations, mais il laisse parler les faits; il parle au cœur des patriotes. La société contemporaine d'Auguste, mieux que toute autre, était accessible au sentiment de la grandeur du peuple romain : l'Enéide est l'idéal du temps de Virgile présenté sous les traits du passé.

L'épopée a beaucoup baissé après Virgile; la rhétorique l'a dénaturée. La boursouflure et les prétentions du style rendent obscurs bien des passages, même de poètes qui ont le mieux réussi. C'est le cas pour les *Silvae* de Stace; M. Henquinez nous a analysé l'ouvrage de M. Lafaye (1), qui s'emploie à interpréter, très heureusement le plus souvent, des passages obscurs des *Silvae*.

La narration poétique d'Ovide est un genre voisin de l'épopée. J'ai été chargé de vous donner communication de la dissertation de M. Kienzle (2) sur les sources d'Ovide. L'auteur des Métamorphoses ne se fait pas faute de puiser à larges mains chez autrui. M. Kienzle montre notamment, à titre d'exemple, de quelle façon extraordinaire il dépend de l'*Enéide* de Virgile dans deux livres des *Métamorphoses*. Mais sa source principale a été un manuel de mythologie, la bibliothèque d'Apollodore. Il y a joint encore des développements empruntés à des poètes, comme Sophocle et Euripide qui avaient traité la même matière.

L'*Art d'aimer* d'Ovide est un poème unique en son genre; c'est la source la plus précieuse pour l'étude des mœurs et de la corruption romaine. M. de Surgeloose a analysé sur cette question l'article de M. Tolhiehn (3). Au point de vue de la composition, l'*Art d'aimer* n'est

(1) Georges Lafaye, *Quelques notes sur les Silvae de Stace*, 1er livre. Paris, 1896.

(2) Hermann Kienzle, *Ovidius qua ratione compendium mythologicum ad Metamorphoseis componendas adhibuerit*. Bâle, 1903.

(3) J. Tolhiehn, *Ovids Liebeskunst*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassiche Alterthum, Geschichte und deutsche Literatur und für Paedagogik*. Leipzig, 1903, pp. 326-339.

pas à la hauteur du talent d'Ovide et notamment la suite des idées laisse à désirer; en général, il fait l'impression d'avoir été composé en grande hâte; mais l'historien des mœurs y trouve les plus précieux détails.

M. Henquinez a expliqué, d'après une étude de M. Pressler (1), comment il s'est fait qu'Ovide a raconté de différentes façons les mêmes Fables dans les *Métamorphoses* et dans les *Fastes*. Cela tient à ce qu'Ovide a puisé à des sources diverses; la dissertation de M. Pressler offre d'ailleurs beaucoup d'intérêt dans l'étude des sources d'Ovide.

La poésie lyrique ne connut pas à Rome de plus brillant représentant qu'Horace. M. Dewals nous a communiqué un excellent travail de M. Neissner (2) sur la lutte que le poète dut entreprendre pour donner une direction plus esthétique à la poésie romaine. Pour mieux connaître la personnalité littéraire d'Horace, il faut se rendre compte de l'époque à laquelle il vécut et des idées littéraires qui régnaient alors dans le public lettré. Une école d'art nouvelle naissait avec l'Empire, soutenue par Mécène, honorée par Auguste, ayant à sa tête les trois amis Varius, Virgile et Horace. Dans ce groupe, Horace fut le combatif; ce fut lui qui réfuta les adversaires et qui exposa les principes. Il devait s'attaquer aux admirateurs a priori de l'antiquité, au mauvais goût du public, au dilettantisme maladroit des poètes improvisés. M. Daeleman, dans le même ordre d'idées, nous a dit ce qu'il pensait du travail de M. Köster (3) sur la personnalité d'Horace. Mais autant l'ouvrage de M. Neissner est raisonné et étudié, autant la publication de M. Köster est une œuvre d'imagination et de sentiment; c'est un travail sans critique et incomplet par tous côtés. M. Daeleman nous a communiqué une œuvre bien plus sérieuse en nous parlant de certaines particularités de la langue d'Horace d'après la publication de M. Schmidt (4).

Horace méritait de nous occuper longtemps. Nous avons encore entendu deux communications de M. Bartels à son propos. La première, d'après un article de M. Cartault (5), sur l'*Inexprimé dans les satires*

(1) Bruno Pressler, *Quaestionum Ovidianarum capita duo*. Dissert.

(2) Neissner, *Der Kampf für eine bessere Geschmaksrichtung in der römischen Poesie*. Dresden, 1867.

(3) Köster, *Uber die Persönlichkeit des Horaz in seinen Oden*. Erfürt, 1903.

(4) Max Schmidt, *Altphilologische Beiträge. Erstes Heft : Horaz-Studien*. Leipzig, 1903.

(5) A. Cartault, *L'Inexprimé dans les satires d'Horace*, dans la *Revue de Philologie*, tome XXVI.

d'Horace, nous a fait remarquer le grand nombre d'idées et de mots sous-entendus dans les satires; le ton de celles-ci se rapproche ainsi de très près de celui de la conversation. L'autre, d'après un article de M. Lejay (1), tendait à prouver par des allusions tirées de l'Epître même et par le témoignage précis de Porphyre que l'*Art poétique* est la dernière œuvre d'Horace et qu'il fut composé vers l'an 10 après Jésus-Christ. M. Bartels a également analysé la nouvelle édition des œuvres d'Horace que viennent de faire paraître MM. Plessis et Lejay (2), et dont il faut louer l'excellent commentaire à la fois historique, grammatical et littéraire.

Auguste put s'estimer heureux d'avoir comme appui un homme tel que Mécène, qui, par son ascendant et ses bienfaits, tourna vers l'empereur les meilleurs littérateurs de son temps. M. Stryckers nous a fait connaître cette personnalité intéressante, d'après le travail de M. Vollbrecht (3). C'était un partisan convaincu de la monarchie, qui reconnaissait en Auguste seul l'homme capable et digne de reprendre la suprématie de César; c'était, pour lui, servir une cause vraiment patriotique que faire des écrivains les amis de l'empereur.

Le poème didactique de Lucrèce *De rerum natura* est-il une œuvre terminée, ou faut-il admettre le témoignage de St-Jérôme et l'avis de nombreux critiques modernes qui estiment que le poème est inachevé? M. Demesse nous a communiqué une dissertation de M. Van der Valk (4), qui dénie au témoignage de St-Jérôme toute valeur historique, et qui croit que les lacunes ou les répétitions dans l'œuvre même de Lucrèce n'autorisent pas les modernes à chercher un autre éditeur que le poète lui-même; il est faux en tout cas que Cicéron ait corrigé le manuscrit : c'est le point le mieux établi.

Pour terminer nos travaux sur la poésie latine, M. Henquinez a traité une série de questions sur Juvénal d'après M. Kappelmacher (5). Il a montré que le poète n'a jamais pu appartenir au groupe appelé « les rhéteurs latins », qui n'avait que du mépris pour la rhétorique grecque.

(1) Lejay, *La date et le but de l'Art poétique d'Horace*, dans la *Revue de l'instruction publique*, tome XIV, pp. 361-386.

(2) Fréd. Plessis et Paul Lejay, *Œuvres d'Horace*, Paris, 1903.

(3) Wilhelm Vollbrecht, *Mäcenas*, Gütersloh, 1901.

(4) J. Van der Valk, *De Lucretiano carmine a poeta perfecto atque absoluto*. Kamper, 1901.

(5) Al. Kappelmacher, *Studia Juvenaliana; dissertationes Vindobonenses*. Vienne, 1903.

Il faut, au contraire, le rapprocher des Grecs, et il est très vraisemblable qu'il est sorti de l'école de Quintilien.

* * *

C'est par l'histoire qu'ont débuté nos études sur la prose latine. César, non moins brillant écrivain que valeureux capitaine, fut le premier grand historien latin. Mais quand on compare les deux récits de la guerre des Gaules faits par César et par Dion Cassius, on trouve des différences notables dans la façon d'exposer certains faits. M. Will (1), dont M. Demesse nous a communiqué le travail, estime que la source unique de Dion a été César; dès lors les différences apparentes ou réelles tiennent à des causes purement subjectives : c'est ordinairement la négligence de Dion ou ses préoccupations oratoires qui lui ont fait altérer le fond du récit.

Mais César lui-même, jusqu'à quel point peut-on se fier à sa véracité? L'analyse de la dissertation de M. Fröhlich (2), que nous a faite M. Van Keymeulen, a répondu à cette question au moins pour une partie des Commentaires, pour le récit de la campagne contre les Helvètes. Il faut admettre en général qu'on peut croire à César pour les grands faits militaires; pour les détails et pour les appréciations, on ne peut pas toujours le prendre pour guide : c'est un diplomate qui présente les faits sous le jour le plus favorable.

La rhétorique n'a pas épargné l'histoire, et un des premiers, Salluste lui a sacrifié dans ses prologues du Catilina, du Jugurtha et des Histoires. M. Demesse nous a analysé une étude de M. Boissier (3) sur ces prologues. Ils sont destinés à défendre une thèse générale des écoles de rhétorique, qu'il faut désirer la gloire acquise plutôt par les lettres que par la force brutale. A l'excuse de Salluste, il faut dire que cette thèse générale assez commune présentait cependant sous sa plume un intérêt particulier. Ce thème était d'actualité à son époque troublée. Ensuite cette idée explique la raison du passage de Salluste de la vie publique à

(1) J. Will, *Quae ratio intercedat inter Dionis Cassii de Caesaris bellis Gallicis narrationem et commentarios Caesaris de Bello Gallico.* Bamberg, 1901.

(2) F. Fröhlich, *Die Glaubwürdigkeit Caesars in seinem Bericht über den Feldzug gegen die Helvetier*, 58 *v. Christus.* Aarau, 1903.

(3) G. Boissier, *Les Prologues de Salluste*, dans le *Journal des Savants*, 1903, pp. 59-66.

l'étude de la littérature. C'est un mécontent qui, n'ayant pu arriver à la gloire par la politique, va demander aux écrits historiques la renommée qui lui échappait sur le terrain des affaires publiques.

Un autre travail de M. Boissier (1) nous a fait connaître Tacite; M. Dauby nous en a donné une bonne analyse. Successivement il nous a montré comment Tacite est devenu historien, quelle était sa conception de l'histoire, quel a été son jugement sur les Césars et quelles furent en général ses opinions politiques. L'ouvrage de M. Boissier est une de ces œuvres capitales où tout est fortement pensé, clairement exprimé et dont on retire le plus réel profit. M. De Surgeloose a présenté quelques observations au sujet des *Annales* et des *Histoires*. D'après un article de M. Fabia (2), il a montré que les Annales ont, comme point final, non le 1er janvier 69 mais la mort de Néron. L'esthétique a guidé en cela Tacite, parce que les Histoires et chaque période des Annales se terminent par la mort d'un empereur. Au reste, le laps de temps écoulé entre la mort de Néron et le commencement des Histoires est suffisamment décrit par les allusions fréquentes qui y sont faites au début des Histoires. Celles-ci, d'après un article de M. Münzer (3), commencent au 1er janvier 69; Tacite a pris ce jour comme point initial, parce que c'était à cette date que les consuls entraient en fonctions; peut-être peut-on voir dans ce choix une protestation contre les adulateurs qui confondaient l'histoire du prince avec celle de l'Etat.

L'éloquence est le genre littéraire qui a le plus brillé à Rome et auquel les Romains ont attaché le plus d'importance. Cicéron surtout a élevé l'éloquence à une hauteur rarement dépassée. J'ai été chargé de vous soumettre une analyse de l'ouvrage que M. Cucheval (4) a consacré au grand orateur. Son livre est une des œuvres les plus complètes et les plus suggestives que nous possédions sur l'éloquence de Cicéron. Elle nous fait entrer dans l'âme du grand orateur, met à nu les ressorts qui l'inspirent en général et qui animent chaque discours en particulier. M. Cucheval passe successivement en revue dans l'ordre où ils ont été composés, en y joignant les renseignements historiques et litté-

(1) Gaston Boissier, *Tacite*. Paris.

(2) Ph. Fabia, *Le point final des Annales de Tacite*, dans le *Journal des Savants*, 1901, pp. 423-435 et 563-575.

(3) F. Münzer, *Die Entstehung der Historien des Tacitus*, dans les *Beiträge zur alten Geschichte*. Leipzig, 1901, p. 300.

(4) Victor Cucheval, *Cicéron orateur; analyse et critique des discours de Cicéron*. Paris, 1901.

raires qui peuvent les éclairer, chacun des 56 discours qui nous restent. Il montre combien la jeunesse de Cicéron fut laborieuse et tout ce que son éloquence a dû à son travail. Il étudie l'orateur au barreau, dans l'assemblée du peuple, au Sénat. Il conclut que si Cicéron n'est pas l'orateur parfait, idéal, au moins possède-t-il un ensemble de qualités tel qu'aucun autre orateur ne lui est comparable. Cicéron a dû prendre la défense de son genre d'éloquence contre une école d'orateurs appelée l'école attique. M. Lefort l'a étudiée dans son principal représentant C. Licinius Calvus d'après l'ouvrage de Plessis et Poirot (1). Cicéron a voulu de plus être éducateur et préciser les règles de l'éloquence qu'il comptait faire régner à Rome. M. Dauby nous a résumé une belle dissertation de M. Rohde (2) sur le traité *De inventione* de Cicéron, et nous a montré avec quelle scrupuleuse exactitude Cicéron s'était conformé aux prescriptions les plus minutieuses qu'il préconisait. C'est encore des ennemis littéraires de Cicéron que nous a entretenus M. Lefort, d'après un ouvrage de MM. Gache et Sully Piquet (3). Il montre que c'est bien à la jalousie excitée chez des esprits médiocres par le puissant talent de Cicéron que nous devons les livres de rhétorique du grand orateur. Le vrai motif de la publication de ses ouvrages de théorie sur l'art oratoire, c'est le désir de se défendre des attaques et de justifier son idéal oratoire. La position que Cicéron a prise à l'égard de la rhétorique, a aussi été fort bien expliquée par M. Lefort, d'après un article de M. Kroll (4).

Une rhétorique enflée et de mauvais goût remplaça bientôt la grande éloquence; on eut le règne des déclamations et des déclamateurs. M. Dauby nous a analysé, à ce sujet, en détail l'ouvrage si intéressant de M. Bornecque (5) sur Sénèque. *Les Controverses et les Suasoires* nous donnent une idée très précise des mœurs et des idées littéraires de ce temps. Ces débats factices des écoles des rhéteurs ne devinrent bientôt

(1) F. Plessis, *Calvus, Édition complète des fragments et des témoignages; étude biographique et littéraire* avec un *essai sur la polémique de Cicéron et des attiques*, par J. Poirot. Paris, 1896.

(2) Fr. Rohde, *Cicero quae de inventione praecipit quatenus secutus sit in orationibus generis judicialis*. Regimonti Borussorum, 1903.

(3) F. Gache et J. Sully-Piquet, *Cicéron et ses ennemis littéraires*. Paris, 1886.

(4) W. Kroll, *Cicero und die Rhetorik*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassiche Altertum*, vol. I, 1903, pp. 681-689.

(5) Henri Bornecque, *Les Déclamations et les Déclamateurs d'après Sénèque le Père*. Lille, 1902.

plus que de simples jeux de mots. Ils trahissent une ignorance extraordinaire du droit romain; sur 74 controverses que nous possédons, 20 à peine auraient pu être débattues devant les tribunaux. Quant au sujet des Controverses, de vraisemblables qu'ils étaient à l'origine, ils devinrent bientôt de la pure fantaisie. Les jeunes gens qui les traitaient, ne connaissaient ni le droit ni la philosophie; leur auditoire d'ailleurs ne demandait pas à être instruit, mais à être charmé par des jeux d'esprit et par des morceaux finement présentés. Je vous ai communiqué, d'après la traduction nouvelle du même M. Bornecque (1), des exemples typiques de ces *Controverses* et de ces *Suasoires*. Les premières étaient censées préparer directement à l'éloquence judiciaire; elles se présentaient comme des causes fictives; nous avons vu plus haut ce qu'il en était. Dans les Suasoires, il s'agissait de persuader à un personnage, généralement historique ou mythologique, de prendre tel ou tel parti. L'ouvrage de Sénèque est comme un mémorial des plus belles suasoires et controverses qu'il a entendues; il le composa pour ses enfants, pour leur faire connaître les déclamateurs qu'ils n'avaient pas entendus; il le commença en l'an 37.

Parmi les exercices des écoles de rhétorique qui nous sont parvenus, on s'est souvent occupé de deux petits discours appelés « Invectivae » et qui étaient attribués à Salluste et à Cicéron. Il est hors de doute qu'ils n'appartiennent pas à ces écrivains; c'est ce que vient de montrer encore M. Peiser (2), dont M. Bartels nous a analysé la dissertation.

Un aperçu général de l'influence de la rhétorique sur un grand nombre d'écrivains latins nous a été communiqué par M. Dauby, qui s'était chargé de l'analyse du travail de M. Morawski (3). Cette dissertation est un catalogue très étudié des expressions, des particularités des auteurs où cette influence est la plus manifeste.

M. Waltzing (4) a publié dernièrement une remarquable édition de l'*Octavius de Minucius Felix*. C'est, comme nous l'a dit M. Lefort, une œuvre magistrale, encore que M. Waltzing l'appelle modestement « un travail préparatoire à une édition définitive ». L'apparat critique, l'abon-

(1) Henri Bornecque, *Sénèque le Rhéteur : Controverses et Suasoires*. Traduction nouvelle, texte revu, 2 vol., Paris.

(2) Gerson Peiser, *De invectivis quae Sallustii et Ciceronis nominibus feruntur*. Posen, 1903.

(3) Morawski, *Rhetorum Romanorum Ampullae*. Cracovie, 1901.

(4) P. Waltzing, *M. Minucii Felicis Octavius, in usum lectionum suarum*. Louvain, 1903.

dance extraordinaire de notes et de renseignements, la richesse des appendices montrent que jamais *l'Octavius* n'a été si bien étudié.

Pour terminer nos études sur la littérature latine, M. Lefort nous a esquissé l'ouvrage de M. Dedouvres (1) sur les Latins. Il nous a rappelé que le caractère prosaïque du Latium et de la ville de Rome n'était guère de nature à développer l'esprit poétique chez les Romains. Au reste, gens positifs et pratiques avant tout, ils s'adonnent tout entiers à la vie des champs, des camps ou du Forum. Leur langue et leur littérature porteront les traces évidentes de cette vie rustique, militaire et politique. Leur poésie sera dès lors plutôt inférieure. Dans la prose qui semble être leur véritable terrain, on retrouve la marque profonde de leur caractère et de leurs aspirations utilitaristes; la morale et l'éloquence envahissent tous les genres, mais parfois avec les plus grandes aberrations de goût et d'idées.

Aux travaux sur l'histoire littéraire latine proprement dite nous avons joint parfois l'examen de quelques questions d'archéologie et de pédagogie. M. Daeleman nous a entretenus, d'après l'article de M. Hülsen (2), des nouvelles fouilles du Forum. Il a indiqué l'orientation nouvelle qui guide actuellement les travaux; les résultats sont merveilleux; dans les cinq dernières années, les découvertes ont été le double de ce qu'elles avaient été durant tout le XIXe siècle. Il s'est étendu longuement sur la découverte de tombes très intéressantes, dont quelques-unes peuvent remonter au VIIIe siècle avant J.-C. M. Van Keymeulen a étudié, d'après un travail de M. Fürst (3), la façon de traiter les portraits des personnages dans les littératures grecque et latine. Pendant longtemps, les écrivains grecs ne se sont occupés que des formes extérieures et des qualités physiques des personnages; leurs descriptions ressemblent, dit M. Fürst, à des signalements de police. Il fallut attendre l'école philosophique d'Aristote pour les amener à trouver dans les apparences extérieures un reflet des sentiments intérieurs; ils mirent dès lors un grand art dans la prosopographie, et l'école d'Alexandrie en particulier excella dans ce genre littéraire; cet art fut loin d'atteindre jamais à Rome la même perfection. L'ouvrage de M. Fürst renferme des études très inté-

(1) Louis Dedouvres, *Les Latins peints par eux-mêmes*. Paris, 1903.

(2) Hülsen, *Die neuen Ausgrabungen auf dem Forum Romanum*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassiche Altertum*, 1 heft. Leipzig, 1904.

(3) J. Fürst, *Die litterarische Portraitmanier im Bereich des Griechisch Römischen Schrifttums*. Leipzig, 1903.

ressantes sur la dépendance littéraire et artistique de la Grèce vis-à-vis de l'Egypte.

Faut-il que les Humanités et l'étude du grec en particulier aient pour but d'apprendre aux élèves comment « historiquement » notre civilisation dépend des Grecs, ou bien ces études doivent-elles être une formation du goût esthétique des jeunes gens, et sont-elles destinées à faire mieux comprendre, par l'interprétation des auteurs, les grandes œuvres de notre civilisation? Est-ce l'Humanisme ou l'Histoire qui doit être la méthode et le fruit de cet enseignement? C'est la grande question qui a été si souvent soulevée en Allemagne depuis que M. von Willamowitz-Moellendorf a fait paraître son plan d'études historiques. M. Henquinez nous a communiqué au sujet de cette polémique une bonne brochure de M. Aly (1). L'auteur veut ramener l'étude du grec à l'Humanisme; il y trouve un facteur esthétique incomparable et nécessaire pour faire comprendre nos chefs-d'œuvre, mais rien de plus. M. Aly défend son opinion avec une grande élévation de pensées; plus d'un point de sa critique du système de M. von Willamowitz-Moellendorf porte juste.

(1) Friedrick Aly. *Humanismus oder Historismus*. Marburg, 1902.

—

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XIXe ANNÉE : 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. J. SENCIE, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. CH. MOELLER, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année .

MM. Barbe, Paul, docteur en philosophie et lettres.
Weemaes, René, *item.*
De Muelenaere, Paul, licencié en sciences morales et historiques.
Lemaire, Raymond, *item.*
Vaes, Maurice, *item.*
R. P. Liebert, O. P., candidat en sciences morales et historiques.
R. P. Willaert, S. J., candidat en philosophie et lettres.
Bogaerts, Gustave, *item.*
Hinderyckx, Edmond, *item.*
Vander Essen, Léon, *item.*
Janssens, Chanoine Norbertin.
Schollaert, Victor, docteur en philosophie thomiste.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1903-1904.

——

II.

Section d'histoire moderne

sous la direction de M. le professeur Moeller.

(Rapport de M. L. Vander Essen.)

C'est un événement dans l'existence de nos cours pratiques que l'apparition, sous les auspices de notre Commission royale d'histoire, d'un *Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique*. Cette étude de l'histoire, c'est dans les cours pratiques qu'elle se fait: c'est donc à nous que ce Recueil s'adresse. Le haut enseignement historique suppose, en effet, des textes à la fois scientifiques et économiques, accessibles à tous les travailleurs. L'Allemagne, depuis longtemps, en a compris l'utilité. La célèbre société des Monumenta Germaniae historica, à côté de ses in-folios luxueux, réservés aux Bibliothèques publiques, reproduit les plus importants des mêmes textes dans le format in-8° sous le titre de : *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* pour les textes littéraires et de *Fontes juris germanici* pour les textes juridiques. La France a suivi l'exemple de l'Allemagne : des savants de premier ordre, tels que MM. Molinier, Maurice Prou, Omont, s'y sont associés pour publier une *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Notre commission royale d'histoire est entrée à son tour dans cette voie. Elargissant son programme qui la confinait dans la publication de l'inédit, elle a entrepris de nous donner des éditions à la fois savantes et abordables de textes déjà publiés. Tel est le cas du *Gisleberti Chronicon Hanoniense*, qui vient de paraître par les soins de M. Vanderkindere, l'éminent historien de

nos principautés féodales (1). Nous n'insisterons pas sur l'excellence de cette édition, à laquelle les Revues savantes du pays et de l'étranger ont tour à tour rendu hommage (2).

Notre Conférence s'applique de préférence à l'étude des règnes ou des questions où notre histoire nationale est entrée en contact avec l'histoire générale. Gislebert répondait éminemment à ce programme. Il n'est pas seulement l'historien le plus ancien de l'une de nos principautés féodales; mais, comme il l'annonce en débutant (3), il mène de front, dans les limites de son information, les faits et gestes des empereurs d'Occident et d'Orient, des rois de France, de Jérusalem, d'Angleterre et de Sicile. Aussi sa chronique figure-t-elle en bon rang à la fois dans le grand Recueil de Dom Bouquet pour la France et dans les Monumenta Germaniae de Pertz ainsi que dans la série in-8 des *Scriptores* de ce dernier.

Le corps de son œuvre, c'est le règne de Baudouin V de Hainaut (1171-1195), auprès duquel Gislebert remplissait les hautes fonctions de chancelier. Mais il y a aussi une introduction qui comprend l'histoire des quatre Baudouins précédents (1051-1171), et c'est à cette introduction, en 66 §§, que nos travaux de cette année ont été consacrés exclusivement. Que de questions intéressantes, en effet, ces premiers §§ ne soulèvent-ils pas déjà?

La célèbre Richilde était-elle fille ou belle-fille du dernier des Regniers du Hainaut? Question bien mince au premier aspect, qui n'en a pas moins ému, au temps de Marie-Thérèse, les savants de l'Académie impériale de Bruxelles. C'est qu'en effet de la solution de ce problème dépend la question de savoir si le Hainaut a passé de la maison des Regniers dans la maison des Baudouins par droit héréditaire ou par une odieuse usurpation, régularisée après coup par une nouvelle inféodation? Ce qui soulève en même temps une question de droit public, à savoir (4) si le Hainaut était à son origine un fief masculin ou féminin?

(1) Bruxelles, 1904 in-8° de LI-430 pp. (avec une carte géographique).

(2) *Revue bibliographique belge*, 1904, n° de septembre. — *Archives belges*, 1904, n° du 25 juin. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 432. — *Revue des Questions historiques*, n° d'octobre. — *Revue critique*, n° du 3 octobre. — *Neues Archiv*, vol. XXIX, p. 776.

(3) « Cum de gestis et genealogia dominorum comitum Hanoniensium, imperatorumque quorumdam Romanorum et Constantinopolitanorum et regum Francorum, Jherosolimitanorum et Siciliae et Anglorum » (§ 1).

(4) C'est ainsi que Wauters, dans l'Introd., p. 31 du t. VI de la *Liste chro-*

L'Académie s'était prononcée en faveur des droits de Richilde, et les savants n'ont pas cessé de professer cette opinion jusqu'à M. Vanderkindere (1), qui a entrepris de démontrer que tous nos historiens ont fait fausse route, partant, que tous nos livres d'histoire sont à rectifier dans cette question. En présence des textes qu'il a recueillis et mis en balance (2), on ne peut hésiter à lui donner raison sur ce point.

Bien d'autres questions sollicitaient encore notre attention, telles que l'annexion au Hainaut du comté français d'Ostrevant; l'origine, les conditions et les vicissitudes de l'inféodation du Hainaut à la Principauté de Liége et du Namurois au comté du Hainaut, toutes questions qui ont alimenté les controverses des feudistes d'autrefois, et qui nous transportent, en effet, au cœur des complications du monde féodal, dont Gislebert nous retrace le vivant tableau.

En présence de ces problèmes, notre première tâche était de reprendre le texte en lui même, de l'analyser, de l'éplucher pour en tirer tout ce qu'il peut donner soit au point de vue des faits soit au point de vue des institutions. Après ce travail préalable et collectif, chacun s'est appliqué à une question spéciale, où il avait à contrôler ou à compléter les résultats ainsi obtenus en se servant des meilleurs travaux modernes. Votre rapporteur a été ainsi amené à traiter une question appartenant au vaste domaine de l'hagiographie. Il s'agissait du culte et de l'historicité des saints mérovingiens du Hainaut, dont parle Gislebert au § 13 de son introduction. Le texte de Gislebert n'est pas long; mais ce qui nous frappe, c'est qu'il présente ces saints non seulement comme vivant tous à une seule et même époque, mais comme ne formant qu'une seule et même famille, dont le crayon généalogique suivant résume la parenté :

nologique et Duvivier, *Les d'Avesnes et les Dampierre*, vol. I, p. 120, invoquent le cas de Richilde pour établir que la succession féminine était de droit en Hainaut avant le XIIIe siècle, contrairement aux principes féodaux en vigueur dans l'Empire.

(1) *Bulletin de l'Académie*, 1899, nº de juillet.

(2) On doit encore y ajouter, comme le plus ancien texte favorable à l'hérédité de Richilde, Lambert d'Ardres, § 27 : « Richildis Montensis comitis filia et Flandriæ comitissa »; chroniqueur quasi contemporain de Gislebert, mais qui, comme étranger, ne peut balancer l'autorité du propre chancelier des comtes du Hainaut.

X

St Walbert
= Ste Bertilie

X

Ste Aya
= Hidullfe
bienfaiteur de Lobbes

Ste Aldegonde
1re abbesse de Maubeuge
† 684

Ste Waudru
1re abbesse de Mons
† 686 ou 8
= St Vincent Madelgaire
fondateur de Soignies
† v. 667

Ste Aldetrude
2e abbse de Maubeuge
† v. 696

Ste Madelberte
3e abbse de Maubeuge
† v. 705

St Landry
évêque de Metz?
† ap. 667

St Dentlin

En présence de cette généalogie sujette à caution (1), il y avait lieu de rechercher la genèse de la croyance populaire que Gislebert reproduit comme indubitable de son temps : « Satis etenim constat ». Durant le long intervalle qui sépare ce temps, le XIIe siècle, du VIIe, le temps de sainte Waudru, tandis que la légende populaire prenait le dessus, les éléments historiques ont dû s'effacer, et les hagiographes qui se sont mis tardivement à les recueillir, se sont trouvés à court de renseignements. Ils ne pouvaient avouer leur ignorance sous peine de ne pas satisfaire leurs lecteurs ou auditeurs. On peut donc s'attendre à ces plagiats si habituels dans l'hagiographie du moyen âge, et dès lors, il était nécessaire d'étudier ces biographies non pas seulement chacune à part, mais en les confrontant l'une avec l'autre, pour voir si la présomption qu'on était en droit de concevoir, se vérifie dans la réalité. Voici les résultats de notre étude.

Le texte le plus ancien est la *Vita Aldegundis* que l'on trouve imprimée dans Mabillon (2) et dans Ghesquière (3). Par une *Vita* que Bollandus avait éditée avant lui, on connaissait l'existence d'un texte plus ancien, qui

(1) L'hagiographie liégeoise s'est efforcée également de grouper dans une généalogie commune, en les rattachant à la souche carolingienne, bon nombre de ses saints populaires. Voir p. 243, de Balau, *Sources de l'histoire du pays de Liège*, Bruxelles (Acad.), 1903, in-4o.

(2) MABILLON, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, 1e éd., t. II, pp. 807-815. Paris, 1669.

(3) GHESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii Selecta*, t. IV, pp. 315-324. Bruxelles, 1785.

n'est autre que la *Vita Aldegundis* de Mabillon. En effet nous y trouvons l'allégation que sainte Aldegonde aurait écrit ou fait écrire ses visions, particularité que nous indiquait la *Vita* postérieure de Bollandus. De plus c'est le *même* plan pour les deux documents, et ce qui démontre leur relation littéraire avec plus de précision, c'est que la *Vita*2 a reproduit naïvement des passages de la *Vita* de Mabillon ou *Vita*1, qui ne conviennent qu'à celle-ci. Enfin le style de la seconde biographie est plus littéraire et moins barbare que celui de la *Vita*1, et l'auteur de la *Vita*2 indique assez qu'il remanie une première biographie en disant, au c. 27 : « ... qui ista supplevimus ». Cette première biographie de sainte Aldegonde, à quelle époque faut-il la placer? Elle n'est certainement pas de beaucoup postérieure à l'époque de la sainte; l'auteur montre assez qu'il a connu des personnages qui ont été en relation avec Aldegonde; il a connu un prêtre qui fut présent à la mort de la sainte, et il affirme au c. 29 avoir assisté lui-même aux funérailles : « ... diversis convenimus locis... ». De plus sainte Waudru lui a parlé, et de fait, quand il parle de saint Vincent et de sainte Waudru, il en parle comme de personnages connus, tandis que la *Vita*2 doit faire des *excursus* pour établir leur identité. Tout cela est confirmé par le style, où, à côté d'accusatifs absolus et d'autres constructions barbares, on trouve une orthographe propre à l'époque mérovingienne : tel est l'accusatif Bertil*anem*, pour Bertilam, particularité que nous offre aussi l'auteur de l'*Additamentum nivialense de Fuilano*, du VIIe siècle. En tenant compte de la date de la mort d'Aldegonde (684), nous croyons pouvoir conclure que cette première biographie doit dater du VIIIe siècle, peut-être de la première moitié. Le plus ancien Ms. connu est le Parisiensis 5275, qui est du IXe siècle, pour la partie où la *Vita* se trouve.

Postérieur à la *Vita Aldegundis* est l'auteur de la *Vita Waldetrudis* (1), puisqu'il cite une *Vita Aldegundis* au début de son œuvre. A en juger par les renseignements assez précis qu'il donne, il faut croire que la tradition était encore assez vivante : pourtant, cela ne lui a pas suffi. Probablement hanté par l'idée que sainte Waudru devait avoir eu au moins les mêmes visions que sa sœur, il s'est mis à adapter plusieurs miracles et visions de la *Vita Aldegundis*1 à son héroïne sainte Waudru. Nous n'en voulons pour preuve que la comparaison suivante : *V. W*, p. 223 et *V.A*. 8, 17; *V. W*, p. 226 et *V.A*, 8, 15; *V. W*, p. 228 et *V.A*, 13; *V. W*, p. 229

(1) Dans *Analectes pour servir à l'histoire eccl. de Belgique*, t. IV, pp. 218-231.

et *V.A*, 28. Sans doute, il n'y a point toujours copie directe, mais l'adaptation des épisodes est visible. Dès lors, c'est probablement la *Vita Aldegundis*I que cite la *Vita Waldetrudis;* le terminus *a quo* est en tous les cas le VIIIe siècle. GHESQUIÈRE (IV, 420) fait à bon droit remarquer que l'auteur a connu un vieillard qui avait été guéri, étant enfant, par sainte Waudru. L'auteur vivait donc une centaine d'années au plus après la mort de la sainte, arrivée en 686 ou 688. Le style aussi indique une époque antérieure au Xe siècle où apparaissent ces mots recherchés, tirés du grec ou de l'ancien latin : *fari*, *queunt*, *anastasis*, *barathrum*, *ex asse*, etc. Cela est corroboré par le témoignage de l'Homélie sur saint Ghislain au *Vita Gislenis* qui dit au n° 12, en parlant de sainte Waudru : « Sed haec liber gestorum eius plenius narrat ». En présence de quelques barbarismes de style et du fait que nulle part on ne voit cités des « canonici », mais toujours des « monachi », et en tenant compte des autres données, nous assignons comme date de composition, la fin du VIIIe ou le commencement du IXe siècle.

De la même époque environ doit dater la *Vita Aldetrudis*. Nous avons d'abord montré que le véritable texte devait être celui du Ms. de Bruxelles 9840-41 et du Ms. Wins (saint Ghislain, o.o.o., puis Phillipps, 364) du commencement du XIe siècle. L'auteur de cette *Vita* ne devait avoir que peu de données sur la sainte, car nous le voyons copier textuellement la *Vita Aldegundis*I. Cfr. *Vita Aldetrudis*, 2 et *Vita Aldegundis*, I, 27; *V.Ald.*, I et *V.A.*, 2; *V.Ald.*, 25 et *V.A.*, 8. De plus, dans toute la *Vita* il a adopté les visions trouvées dans *VA*I, tout comme l'auteur de la *Vita Waldetrudis*, avec cette différence qu'il en a forgé une foule, selon le type que lui livrait probablement son modèle. (Comparez *V.A.* 3 et *V.Ald*I, 10-12; *V.A.*, 4 et *V.Ald*I, 10, 29, 7; *V.A*5 et *V.A*I 13; *V.A.* 8 et *V.Ald*I 7, 11, 4, etc.)

Comme *terminus ad quem* pour l'époque de composition, nous avons le c. 14 de la *Vita Vincentii*, qui la cite avec celle de sainte Madelberte. Le style est fort barbare et certainement antérieur au Xe siècle. Les mots composés comme *mellifluus*, *lucifluus*, *pavefactus*, indiquent le commencement du IXe siècle; et à comparer la *Vita* avec d'autres documents de cette époque, par exemple la *Vita Bavonis*, on doit s'en tenir à cette date.

De la fin du IXe siècle ou du commencement du Xe, doit être la *Vita Madelbertae*. Son auteur était tout aussi dénué de données que celui de la *Vita Aldetrudis*, et la preuve, c'est que lui aussi, pour mener à bonne fin la tâche entreprise, pille *les vies de sainte Aldegonde*. Seulement, ce n'est plus

la *V.A* 1 qui en fait les principaux frais [sauf n° 3 où copie de 4 et 8 *V.A* 1], mais bien la troisième biographie de sainte Aldegonde, qui n'est que la seconde amplifiée par l'introduction d'une légende, propre à toutes les vierges dont on n'avait rien à dire de sérieux au point de vue historique : les fiançailles forcées et la fuite pour échapper au prétendant. C'est ainsi que la troisième biographie de sainte Aldegonde, a été copiée presque textuellement aux n°s 5, 6, 7, 8, 9 de la *Vita Madelbertae*. L'auteur ne connait en définitive que la descendance de la sainte, ses années de prélature à Maubeuge et deux miracles. Quand a-t-il écrit? Le plus ancien Ms connu est du XIe siècle. De plus elle est citée au c. 14 de la *Vita Vincentii* du XIe siècle. mais aussi dans la *Vita Gislenis* du Xe siècle. Dès lors elle date au plus tard du Xe siècle, mais nous ne trouvons point là le caractère stylistique de cette époque : le style la place plutôt à la fin du IXe siècle ou du commencement du Xe siècle pour des expressions poétiques, comme *florigera*, *flammigero*, *mirifice*, etc. Nous avons vu qu'elle s'est inspirée de *V.A* 2 amplifiée, qui doit dater du IXe siècle et de plus nous avons pu montrer que la *Vita* est antérieure à la *Vita Aldegundi* d'Hucbald de St-Amand. Donc elle est en tous les cas antérieure à 930, date de la mort d'Hucbald, et la date donnée nous semble la plus plausible.

La *Vita Vincentii*, ayant fait l'objet d'une étude approfondie du P. Poncelet, dont il faut adopter les savantes conclusions, nous ne nous y arrêterons pas et nous passerons à la biographie de son fils, *Landri*. Notons pourtant que la *Vita Vincentii* date probablement du XIe siècle : on n'y trouve aucun vestige du style Xe siècle comme on en a, par exemple, dans la *Vita Dodonis*.

La personnalité de Landri est fort discutée : nous nous sommes rangés à l'avis de M. Pfister, qui le tient pour évêque de Metz, dans son étude sur le *Formulaire de Marculf (Revue des questions historiques*, t. 50, p. 44). Quant à la *Vita Landrici*, postérieure comme elle est, elle s'est évidemment inspirée de la *Vita Vincentii*, qui en fait presque tous les frais. Elle doit dater du XIe siècle; M. Zeumer (1) trouvait cette date trop reculée parce que cette *Vita* se basait sur la *Vita Vincentii* que les anciens Bollandistes dataient du XIIe siècle. Mais le P. Poncelet en exhumant la *Vita Vincentii* (tome XII des Analecta Bollandiana) a noté, lui aussi, que la *Vita Landrici* avait copié cette *Vita Vincentii* antérieure. Cette remarque de M. Zeumer perd par là même toute valeur.

(1) Zeumer, dans *Neues Archiv*, t. XI, pp. 338 et sv.

On le voit, ces *Vitae* forment un véritable cycle, avec la *Vita Aldegundis* en tête. Tout en donnant ces renseignements nouveaux sur les saints hennuyers dont il nous fallait analyser les *Vitae*, nous avons pu saisir sur le vif les procédés des hagiographes du moyen âge, et nous faire une idée de ce second genre littéraire, à côté du genre *chronique*, dont Gislebert de Mons nous offre le type le plus complet.

Outre ce sujet commun de travail, plusieurs de nos membres nous ont fait des communications sur leurs travaux personnels. Le R. P. Willaert, S. J., nous transportant du Hainaut en Angleterre et du XIIe au XVIe siècle, nous a entretenus de la persécution des catholiques sous le règne d'Élisabeth et des institutions d'assistance auxquelles cette persécution a donné naissance dans notre pays. Passant ensuite au XIVe siècle, M. Lemaire nous a ramené sur le continent, en Brabant, pour nous faire connaître, d'après Jean Gielemans, la vie interne des monastères sortis de la réforme du grand mystique brabançon, Jean de Ruysbroeck. Nous rappelons pour finir que l'une de nos séances a été honorée de la visite d'un savant étranger, M. le Dr Pyper, le titulaire de la chaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Leyde. C'est un témoignage de l'attention bienveillante avec laquelle on suit en Hollande les progrès de notre haut enseignement historique.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1903-1904.

COMITÉ :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'Université.
Président : M. PONTHIÈRE, directeur de l'Institut Electromécanique.
Vice-Président : M. L. HELLEPUTTE.
Trésorier : M. Th. FRICKX.
Secrétaire : M. G. BROOS.
Membre : M. Ed. SENGIER.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS, par M. G. BROOS, secrétaire.

Messieurs,

L'Electrotechnique forme actuellement une science des plus vastes et les cours d'une année sont insuffisants pour nous en donner une idée complète : c'est guidés par cette pensée que nos devanciers ont fondé le *Cercle des Électriciens*. Le but que se propose cette association est donc d'initier les membres par voie de conférences suivies de discussions, aux sujets qui, soit par leur nouveauté, soit à cause du temps restreint dont disposent MM. nos professeurs, n'ont pu être examinés d'une façon approfondie aux cours. En même temps elle enseignera aux élèves de l'Institut, la façon d'étudier et d'exposer un sujet pratique, ce qui leur sera d'une haute utilité dans leur carrière d'ingénieur.

Le *Cercle des Électriciens* rencontra dès son origine un appui des plus favorables auprès des autorités universitaires : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique, accepta la présidence d'honneur; M. Ponthière, directeur de l'Institut, se dévoua au poste de président, et MM. les professeurs Gillon et Demanet furent de fervents auditeurs à toutes ses séances. Grâce à ces appuis la jeune société prospéra rapidement : elle a déjà franchi les portes de l'*Alma Mater* et par son bulletin, s'est fait connaître et apprécier au dehors; cet organe maintiendra une cohésion puissante entre les anciens élèves de l'Institut.

La première séance de cette année eut lieu le mardi 10 novembre : elle fut consacrée à l'élection du bureau : Mgr Hebbelynck et M. le professeur Ponthière furent réélus par acclamations; M. L. Helleputte, ingénieur-électricien, assistant à l'Institut, fut nommé vice-président; votre serviteur fut désigné au poste de secrétaire; M. Th. Frickx à celui de trésorier et M. Edgard Sengier se chargea de la délicate mission de commissaire-échanson.

La série des conférences fut brillamment inaugurée par notre sympathique vice-président qui nous entretint des essais Berlin-Zossen. Ces essais qui ont eu un si grand retentissement, ont été effectués par un comité soutenu par l'Etat prussien; ils avaient pour but l'étude de la

traction électrique à grande vitesse. Le conférencier nous décrit successivement les voitures, le matériel moteur, la ligne et la voie. Les voitures sont des automotrices à deux boggies de 22 m. de long et pesant 95 tonnes; elles sont actionnées par 4 moteurs triphasés de 250 chevaux à 900 tours. La ligne se compose de trois fils tendus dans un plan vertical : contre chacun d'eux viennent frotter deux archets latéraux équilibrés; ces archets sont montés sur des mâts donnant au gabarit une hauteur de 9 m. environ. La voie est formée de rails de 42 kg. et de 12 m. posés sur 18 traverses.

Ces essais furent organisés d'une façon remarquable au point de vue de la mesure de toutes les grandeurs observables. Ils ont permis d'atteindre une vitesse maxima de 210 km. à l'heure et de conclure à la réalisation pratique d'une vitesse de 150 km.

La séance du mercredi 9 décembre portait à l'ordre du jour : *Transport de l'énergie par l'électricité.* M. Jacobs, ingénieur électricien traita ce sujet avec une ampleur de vues remarquable. Débutant par une comparaison des divers modes employés jusqu'à ce jour, le conférencier conclut à une supériorité absolue pour l'électricité, pour des distances quelque peu importantes; il insiste sur l'importance que les frais fixes peuvent prendre dans l'établissement du prix de revient de l'énergie et sur la nécessité de les réduire, chaque fois que la vente annuelle n'est pas importante et que le diagramme est irrégulier. Il compare ensuite l'usine hydro-électrique et l'usine thermo-électrique et nous fait saisir que, du chef de ces mêmes frais fixes, la première usine peut être quelquefois obligée de tarifier l'énergie à un prix plus haut que la seconde. Tels sont, Messieurs, les points saillants de cette conférence qui contenait en outre des renseignements hautement intéressants sur la façon de concéder, d'établir et d'exploiter les usines électriques.

Parmi les applications du courant électrique, *la traction sur les canaux* est certainement une des moins connues. Remercions donc M. Aug. Demaeght, ingénieur-électricien, qui nous a développé cette question le mardi 22 décembre. Il classe en deux catégories les appareils employés jusqu'à ce jour : la première comprend uniquement des organes fixés sur le bateau même; à la seconde appartiennent les tracteurs roulant sur la berge; ceux-ci ont procuré les meilleurs résultats. Le conférencier nous décrit comme exemples les appareils de Lamb, de Wood, de Koettgen et de Gérard. Ces derniers ont été essayés, puis abandonnés sur le canal de Charleroi. M. Demaeght nous décrit cette installation et nous énumère les causes de son échec : causes, qui, disons-le bien haut,

ne constituent nullement la condamnation de cette application du courant électrique.

Une autre application de l'électricité encore à l'étude, c'est la *traction tangentielle*, dont votre secrétaire vous a parlé le mercredi 10 janvier. Grâce à un champ magnétique fuyant le long de la voie, on obtient un effort de propulsion entre la voiture et un organe fixe placé sur la voie. Donc plus de prise de courant, plus de moteur, c'est-à-dire un système extraordinairement simple et robuste; on évite en outre les mouvements perturbateurs que produit toujours un moteur, et l'on se trouve dans des conditions très favorables pour aborder des vitesses élevées; par un procédé très simple on peut augmenter notablement l'effort de propulsion : de là grande latitude dans l'établissement du profil en long c'est-à-dire, économie dans les frais de terrassements, ouvrages d'art, etc. Malheureusement, si le matériel roulant est simple, la partie électrique de la voie est complexe et coûteuse, ce qui réserve la traction tangentielle aux lignes à trafic intense et rapide.

En ces dernières années, un nouveau champ s'est ouvert à l'activité des électriciens : c'est l'*application de l'électricité à l'art des mines*. Entr'autres, l'épuisement électrique a fait l'objet de recherches et d'applications intéressantes que M. F. Bruneau nous a fait connaître le 5 février 1904. Il nous décrit d'une façon claire, l'évolution subie par les procédés d'exhaure, passant en revue les systèmes à maîtresse tige, à moteur de fond, à l'eau sous pression, à l'électricité avec pompe express ou pompe centrifuge. Ce dernier système est très simple, très sûr, peu encombrant, peu coûteux et appelé à beaucoup d'avenir. Le conférencier nous décrit les installations de l'Horkajo (Espagne) et du puits Victor (Dortmund). Cette dernière comprend une pompe de 1200 chevaux, actionnée par moteur triphasé et refoulant d'un seul jet l'eau à 500 mètres de hauteur.

L'énergie électrique souple et docile se plie décidément à tous les besoins : la manœuvre électrique des aiguilles et signaux de chemin de fer en est une nouvelle preuve. Dans la séance du 26 février, M. Joseph Boone nous a initié à l'appareillage que comporte cette application nouvelle en choisissant comme types les appareils installés à la gare de Crewe (Londres). L'appareil pour la manœuvre d'une aiguille comprend : un moteur série de 2,75 chevaux à changement de marche et débrayage automatique à fond de course. Il est relié à la cabine par un câble à 6 fils; les commutateurs enclenchés permettent d'effectuer toutes les connexions; enfin les appareils de verrouillage, et de contrôle assurent

le maintien de l'aiguille à fond de course. La manœuvre des signaux se fait par un simple électro-aimant qui à l'ouverture du signal reçoit un courant décuple du courant normal qui maintient le signal ouvert.

La télégraphie sans fil est certainement celle des applications de l'électricité qui a le plus intrigué le public : le 17 mars, M. G. Cordonnier nous a vivement intéressés par sa conférence sur ce sujet. Passant du simple au composé, le conférencier débute par la description de l'appareil primitif de M. Marconi, énumère ses inconvénients et décrit les dispositifs qui ont été imaginés pour y remédier. Il est ainsi conduit à la description des types de postes modernes; le conférencier termine en nous faisant connaître le développement futur auquel pourra atteindre la télégraphie sans fil.

La grande ville est le terrain où fraternisent les applications électriques de tous genres : éclairage, force motrice, tramways, métropolitains, etc. Ceux-ci étaient à l'ordre du jour pour la séance du jeudi 28 avril. M. Delacroix qui développa ce sujet nous parla d'abord du tracé de ces lignes, question complexe s'il en fût. Après une discussion des avantages et inconvénients des voies en tunnel ou en viaduc, il nous fit connaître les principes qui guident l'ingénieur dans les installations électriques de ce genre et les dispositifs de sécurité à employer.

Diminuer le prix de revient de l'énergie électrique est une question capitale pour tout électricien : pour y arriver il doit perfectionner son matériel. La dynamo n'est plus guère perfectible au point de vue du rendement, mais la machine à vapeur l'est encore beaucoup : témoin les recherches incessantes dans le domaine de la surchauffe et de la condensation. C'est le résultat de ces dernières que M. le professeur Daubresse nous a exposé le mardi 10 mai. Après avoir décrit les appareils réfrigérants et les condenseurs classiques, il nous détaille d'une façon nette et précise les organes multiples qui composent une condensation centrale en insistant particulièrement sur le principe de la condensation à contre-courants. Le conférencier passe ensuite en revue trois applications de la condensation centrale effectuées en Belgique : deux ont échoué et M. Daubresse nous énumère toutes les causes de ces insuccès. Ces causes peuvent se résumer en la proposition suivante : Si la condensation est réellement avantageuse dans le cas d'une machine neuve, sans fuites, à longue détente et à enveloppe de vapeur, elle peut être onéreuse quand ces conditions ne sont pas remplies. La partie descriptive de la conférence de M. Daubresse était des plus remarquables : une longue série de grandes planches coloriées a fait défiler devant nos yeux tous

les appareils dont parlait le conférencier. De nombreuses projections lumineuses augmentaient encore l'intérêt de ces descriptions. Vu l'intérêt général de cette séance, tous les professeurs et élèves des Écoles spéciales y étaient invités.

Les ressources de l'ingénieur électricien se sont tous récemment augmentées d'un nouvel appareil des plus précieux : nous avons nommé le moteur monophasé. Son apparition porte à trois le nombre de systèmes possibles dans une installation de traction électrique : courants continu, monophasé, triphasé. Une comparaison de ces trois systèmes vient donc fort à point. C'est ce qu'a compris M. Mertens en nous faisant sa conférence du 24 mai sur la traction interurbaine. Il nous énumère les avantages et inconvénients des trois sortes d'appareillages, au point de vue des poids, prix de revient, simplicité, réglage de la vitesse. Les conclusions sont sévères pour le courant triphasé. Le monophasé convient très bien dans le cas de grandes distances : il a un poids supérieur et un rendement inférieur à ceux des moteurs à courant continu ; il donne moins de pertes au démarrage.

Le service d'électricité dans une grande ville forme un ensemble des plus complexes : M. J. Jacqmin nous en exposa les principes généraux dans la séance du mardi 7 juin. Il nous parle d'abord des conditions dans lesquelles doivent se faire les installations d'éclairage, force motrice, tramways et métropolitains. Il insiste sur la nécessité économique de centraliser ces différents services. Passant à l'examen du type d'usine à adopter il pose la conclusion que le type de centrale en ville (à turbines) ne pourra être admis que dans le cas d'une usine ayant un mauvais diagramme, c'est-à-dire dans laquelle il faut réduire les frais d'installation. Dans tous les autres cas, il faudra préférer une usine excentrique largement et rationnellement aménagée. Le conférencier nous décrit ensuite des centrales de ces divers types. Dans la séance du 21 juin, M. Frickx se basant sur de nombreuses expériences personnelles, établit une comparaison entre les divers types d'éclairage. D'après les prix moyens du gaz, du carbure de calcium et du kilowattheure, il classe, au point de vue économique, les modes d'éclairage dans l'ordre suivant : lampe à arc, gaz, lampe Nernst, lampe à incandescence économique, acétylène, lampe à incandescence à longue durée.

Tel est, Messieurs, le bilan du Cercle pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous pensons que nous avons atteint notre but. Remercions donc nos professeurs qui nous ont guidés, encouragés, aidés ; merci également aux vaillants conférenciers qui se sont succédés sans relâche.

Taal- en letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eere-rector magnificus.
Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.
1e *Ondervoorzitter :* J. HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.
2e *Ondervoorzitter :* Zeer Eerw. Heer kanunnik SENCIE, hoogleeraar.
1e *Schrijver :* Leo VAN PUYVELDE.
2e *Schrijver :* Jozef VAN DEN EYNDE.
Geldbewaarder : Leo VAN DER ESSEN.
Boekbewaarder : Hendrik DE VOCHT.
Bestuursleden : Gustaaf DOUSSY, Aug. FIERENS, Frans VAN CAUWELAERT en Vict. VRANCKEN.

WERKENDE LEDEN.

A. Bertrang; Eug. Bosteels; Edm. Cammaert; Dr C. Carpentier; Cyr. de Baere; M. de Brouwer; Dr Joz. de Cock; M. de Cock; A. de Groeve; Rob. de Muelenaere; E. de Schepper; H. De Vocht; H. d'Hooghe; Gust. Doussy; K. Elebaers; Aug. Fierens; J. Franck; Norb. Gijsen; Rod. Goossens; Lod. Grootaers; Cyr. Haemerlynck; J. Helleputte, hoogleeraar; Dr Jul. Kleyntjens, leeraar; L. Lambrechts; J. Laureys; Dr K. Lecoutere, hoogleeraar; R. Ooms; J. Muls; Dr Jul. Persyn, R. Pittonvils; F. Rutten; Dr L. Scharpé, hoogleeraar; Jan Sebrechts;

(1) Bestuur voor 1904-1905 : *voorzitter*, Hgl. Em. Vliebergh; 1e *ondervoorzitter*, Hgl. Helleputte, volksvertegenwoordiger; 2e *ondervoorzitter*, Hgl. kanunnik J. Sencie; 1e *schrijver*, Leo van Puyvelde; 2e *schrijver*, Joz. van den Eynde; *boekbewaarder*, Leo van der Essen ; *geldbewaarder*, Hendrik de Vocht; *bestuursleden*, Gust. Doussy, Aug. Fierens, Frans van Cauwelaert, Joz. Indekeu.

Joz. Sebrechts; Kan. J. Sencie, hoogleeraar; Soetaert; E. van Cappel; Fr. van Cauwelaert; Fr. van den Bossche; J. van den Eynde; Leo van der Essen; Jan van Gorp; Lod. van Kerckvoorde; Leo van Puyvelde; R. Vermandere; Adv. Em. Vliebergh, hoogleeraar; V. Vrancken; Dr G. Verriest, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

O. Adriaen; J. Aerens; H. Ameels; St. Baert; J. Berghs; G. Berckman; H. Bertens; L. Biliet; K. Bolen; Lod. Boone; R. Boterman; A. Bouckaert; R. Brel; Brepoels; A. Bruynseels; Th. Busschaert; J. Buysschaert; Lod. Caers; E. Cauwe; J. Cauwe; R. Cauwe; R. Chielens; F. Claessens; R. Claeys-Boüüaert; Em. Claeys; Kanunnik Colinet, hoogleeraar; R. Coppens; Corty; Fr. Daels; Dautricourt; J. de Brouwer; G. de Brouwere; J. de Caluwé; J. de Capmaecker; J. Deckmyn; J. de Doncker; Jhr R. de Gheldere; J. d'Hoe; Delestrée; A. de Laey; Delvoie; de Meester; K. Demortier; J. Demonie; G. de Munck; A. Deneckere; E. de Pauw; E. de Ridder; J. de Saegher; Ridder E. Descamps, hoogleeraar; L. de Schutter; J. Destroopere; E. de Vroe; V. de Wals; E. de Wever; Am. de Wilde; C. de Wolf; Fr. d'Hollander; A. d'Hooghe; Kanunnik Dignant, hoogleeraar; M. Donckele; P. Dossche; M. Dubois; J. Dugardyn; Joz. Dupont; R. Feys; E. Glenisson; A. Gombert; V. Grymonprez; J. Gys; D. Haesaerts; Henquinez; A. Heuvenaer; H. Hinnekens; J. Holemans; Hulle; J. Jacobs; A. Janssens; Kanunnik Janssens, hoogleeraar; J. Joos, hulpaalmoezenier; J. Lagae; L. Lamproye; M. Lancsweert; H. Lekeu; J. Lemaire; R. Lemaire; J. Lens; A. Logghe; M. Lootens; C. Louf; E. H. Luitgaerens, schrijver van den Boerenbond; E. H. Maere, hoogleeraar; J. Maes; H. Martin; P. Masquilier; P. Mattelaer; V. Meeusen; A. Maertens; A. Mertens; J. Mertens; K. Mestdagh; O. Mestdagh; H. Michielsen; P. Michotte; E. Mortier; A. Naulaerts; J. Naulaerts; L. Noel; Nuyens; J. Pals; Cl. Peerenboom; H. Peeters; M. Poelmans; A. Poodt; P. Potvliege; K. Prové; L. Quoidbach; L. Rembry; R. Rosseel; Lod. Raty; H. Schelstraete; Fr. Schollaert, voorzitter der Kamer van volksvertegenwoordigers; F. Schop; S. Schoolmeesters; J. Seys; A. Smedts; P. Smets; K. Soete; M. Spitaels; C. Stalmans; F. Standaert; K. Sterckx; F. Tessens; R. Tessens; A. Theunen; J. Thienpont; Lod. Tielemans; L. Torfs; E. Truyens; G. van Bemmel; J. van Biervliet, hoogleeraar; J. van Caeneghem; J. van Cauwenbergh; P. van Cauwenbergh; H. van Deckel; M. van

Hecke; A. van Hollebeke; Fr. van Hoof; O. vande Kerckhove; J. vanden Abeele; J. vanden Broeck; J. vanden Daele; M. vande Pael; L. vander Maeren; E. vande Velde; O. vande Velde; A. van Doren; J. van Eecke; J. van Erpen; A. van Hecke; K. van Hee; E. H. van Hove, hoogleeraar; V. van Keymeulen; Alb. van Laethem; J. van Lierde; J. van Linthout, drukker; E. van Neste; X. van Nuffel; H. van Oeckel; J. van Oudenhove; J. van Raemdonck; J. van Reeth; E. H. E. van Roey, hoogleeraar; L. van Steenberghe; E. van Wilder; M. van Winckel; M. Velge; Veltkamp, advokaat; A. Veltkamp; D. Verbeeck; K. Verhaeghen; E. Verheyden; J. Vermaut; H. Verwilghen; R. Verwilghen; A. Verwimp; A. Vlekke; P. Vrydaghs; E. Vrints; O. Vroman; A. Vryghem; B. Watteyne; L. Wendelen; L. Ysebaert.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het schooljaar 1903-1904, door Leo VAN PUYVELDE, 1en schrijver.

Er gaapt een leegte in *Met Tijd en Vlijt*.

Op 1 Februari 1904 stierf onze zoo geëerde en geliefde voorzitter, Prof. P. P. Alberdingk Thijm.

Zijn krachten hebben we allengskens zien verflauwen en, slag voor slag, volgden wij, op 't laatst, den moedigen kamp van den immer jongen grijzaard tegen den overmachtigen dood.

We waren op zijn verdwijnen voorbereid; toch trof ons plots en pijnlijk de mare van zijn dood.

Nu we de plaats zien die hij in ons midden openlaat, nu rijst zijn beeld op in ons hart en in onzen geest omstraald door de aureool van zijn volle beteekenis : de geleerde en goede professor — de vriend en leider van de Vlaamsche jeugd aan de Leuvensche hoogeschool.

De jonge Vlamingen betreuren het verlies van een schrander leeraar, in wiens lessen immer iets eigenaardigs lag.

Wie zal ooit de eigenaardigheid vergeten van veel van zijn esthetische en letterkundige opvattingen — die het uitvloeisel waren van verfijnden smaak, van diepe godsdienstigheid, van jaren-en-jaren-lange studie en overweging. Wie vergeet ooit zijn bepaling van de kunst, zijn in eerherstellen van de zóó gewraakte middeleeuwen, zijn afbreken met wat men pleegt te noemen de « renaissance », zijn aanhoudend waarschuwen tegen de strekking van de ultra-modernen?

Zijn leeraarschap had Prof. Alberdingk Thijm zich als een hooge zending voorgesteld. Het was voor hem meer dan een eenvouding uitdeelen van kundigheden : het gemoed, het schoonheidsgevoelen, den geest van zijn leerlingen wilde hij vormen in de maat van zijn krachten.

Zóó onbeperkt was zijn dienstvaardigheid en goedheid, die meer dan eens de palen van het verplichte overschreed, zóó groot was het plichtgevoel van den leeraar — die ons immer herhaalde : geen redeneering-

doodende foltering van het geheugen, maar eigen werk! — dat, na elke les, hij zich ten dienste hield van de studenten om raad en inlichtingen te geven.

Meer dan een van zijn beste leerlingen ontving bij hem, in zijn gastvrij huis, een nauwer gepaste opleiding, en vond in zijn boekerij de materialen tot verder ontwikkeling op letterkundig gebied.

De meeste studenten van het jonger geslacht kenden hem als leeraar slechts in de dagen van zijn oud- en ziekelijk-zijn, en hebben dus geen denkbeeld van de prachtige lessen, die hij gaf gedurende het tijdperk 1870-1890.

Oud-leerlingen zegden het mij, en ik zelf kon het vaststellen bij het doorbladeren van A. Rodenbach's schrijfboeken : zijn les was een meesterlijke les.

Wij, jongeren, we hebben hem slechts als grijzaard gekend, en we hebben in hem het meest moeten bewonderen zijn christelijke verdraagzaamheid en zijn overgroote goedheid en gedienstigheid.

Waar we echter den ouden man steeds jeugdig van geest en van hart vonden, dat was dáár waar hij gemoedelijk in ons midden zat om onze persoonlijke werking te leiden, 't zij in *Met Tijd en Vlijt*, 't zij in het *Dr Buter-genootschap*, dat hij in 1883 stichtte tot beoefening van de aloude vaderlandsche, christelijke beschavingsgeschiedenis.

In dien kleinen kring die slechts zeven leden tellen mocht, wist de geleerde professor met goeden raad onze jonge werkkrachten aan te prikken en met wijs beleid onze zwakke pogingen op wetenschappelijk gebied te besturen. Onder zijn leiding leerden we daar de practische opzoeking van bronnen en het wetenschappelijk gebruik ervan, en tevens de practische methode om de zeden- en beschavingsgeschiedenis van ons volk te schrijven.

Dát zal, bij de studenten en bij al de Vlamingen, zijn hoogste roem blijven : dat hij gedurende 33 jaren lang — sedert zijn benoeming aan de Hoogeschool in 1870 — als ondervoorzitter en als voorzitter van *Met Tijd en Vlijt* wekelijks op onze vergaderingen zijn verbazend geheugen, zijn veelomvattende belezenheid, zijn kundigheden, zijn voorbeeld en zijn woord ten dienste heeft gesteld aan de jonge Vlamingen.

De oud-leden, die hem kenden in den bloei van zijn leven, en de verslagen in den *Annuaire*, kunnen nog getuigen hoe hij het beste deel van zijn werk aan de leden van het genootschap gaf, hoe hij ze tot werkzaamheid aanspoorde, hun raad en inlichting verschafte, hoe hij deelnam aan de besprekingen in de « redekundige afdeeling » en daar soms

in schijn onweerlegbare opmerkingen in het midden wierp, er de leden een tijdlang de scherpte van hun geest en de vlugheid van hun tong liet op oefenen, om ten slotte alles op te klaren met de geleerde eenvoudigheid, die hem eigen was.

Wij, jongelingen, we stellen ons misschien niet licht voor wat al onbaatzuchtige opofferingen een professor zich moet getroosten om wekelijks onze werking te komen leiden, wat al inschikkelijkheid en kalm geduld een voorzitter noodig heeft om, door de rasse afwisseling van studentengeslachten heen en ondanks het wispelturige en onbesuisde van studentengeesten, ons genootschap te leiden tot de hoogte waarop het nu staat.

Maar toch konden wij, met bewonderende dankbaarheid, waardeeren de oprechte toewijding en de ware genegenheid van den ouden voorzitter, die, in de winteravonden, van drie kwaartuurs ver kwam om ons te besturen in ons streven naar ontwikkeling in eigen taal en naar eigen aard : we hadden hem lief, innig lief.

Als we 's vrijdags avonds in ons lokaal vergaderd waren en woelig dooreen praatten — hoe zweefde er opeens een eerbiedig zwijgen door de zaal wanneer professor Alberdingk Thijm verscheen : dat stramgebogen lichaam, dat zijlings nijgend hoofd met grijze lokken, die verstandig opkijkende oogen, die goedige lach om de lippen : — een eerbiedwekkende figuur.

En wanneer hij dan sprak over een of ander nieuwe gebeurtenis op letterkundig of Vlaamsch gebied, ofwel zijn immer goedkeurende opmerkingen zegde over een voordracht, of over een behandeld punt het klaar licht wierp dat we noodig hadden, — hoe luisterden wij dan, stil en ingetogen, naar zijn woord, tintelend van geest en fijnen humor.

Hij was de ziel van ons genootschap, meer nog : hij was ons een vaderlijke vriend. We beminden hem, en die sympathie was wederkeerig : op 't laatste van zijn leven nog kon men hem geen aangenamer nieuws brengen dan dat *Met Tijd en Vlijt* nog immer weelderig leefde; hij was het nog die ons — laatste geschenk! — een voordracht van den grooten bouwkundige Dr Cuypers, zijn zwager, wilde bezorgen; en een paar maanden vóór zijn dood zegde hij me nog : « Zeg aan de leden dat ik toekomende week, als ik maar in en uit het rijtuig stappen kan, in hun midden terug zal zijn : ik kan niet langer wegblijven ».

Hij kwam niet meer. Bij God is de heilige man gegaan, en daar is hij beloond met het hoogste goed.

Ook dat wat professor Alberdingk Thijm aan de katholieke Vlaamsche

jeugd en aan het Vlaamsche volk ten goede deed, zal hem als verdienste worden aangerekend, zoo bij God als bij ons.

Onder zijn leiding hebben zich in *Met Tijd en Vlijt* gevormd zoovee voorvechters, die het gevoel van eigen-bewustzijn in ons volk wakker roepen, — zooveel dichters en schrijvers, die ons volk het geestesvoedsel geven, — zooveel ware Vlamingen, die nu, verspreid over het Vlaamsche land, door hun woord en door hun echt Vlaamsch ontwikkeld leven een veredelenden invloed uitoefenen op ons lager volk, dat ze kunnen leiden in zijn eigen taal.

Zóó zal dan onuitgewischt in onzen geest en in ons hart blijven leven het aandenken aan hem, die, hier aan de Leuvensche hoogeschool was de leeraar van de jonge Vlamingen.

* * *

Den 5n Februari werden de leden door het bestuur in algemeene vergadering bijeengeroepen.

Hoezeer de leden hun voorzitter genegen waren, bewees genoeg het overgroot getal aanwezigen die de hulde kwamen aanhooren, gebracht aan de nagedachtenis van den duurbaren afgestorvene.

Hoogleeraar Sencie deed professor Alberdingk Thijm kennen in zijn volle beteekenis : als man van de wetenschap, die met zijn geschiedkundige werken grooten roem verwierf in het buitenland, — als kunstcriticus, met hooge opvatting, — als christelijk man, die na een godvruchtig leven een heiligen dood stierf, — als genegen vriend en bekwaam leider van de Vlaamsche studenten.

Hoogleeraar Vlieberghe stelde professor Alberdingk Thijm ons voor als de verpersoonlijking van het streven van *Met Tijd en Vlijt*, als een voorbeeld voor al de leden : een Vlaming, in het hart althans, een letterkundige met fijnen smaak en diepe kennis, een kunstkenner, een door en door voornaam, ontwikkeld mensch.

Des anderen daags waren alweer een 100tal leden vereenigd om — met de vlaggen van *Met Tijd en Vlijt*, van de vijf gouwgilden en van den Hollandschen Club — de lijkplechtigheid te Vlierbeek, Kessel-Loo, bij te gaan wonen.

De kist werd gedragen door leden van ons Genootschap.

In het sterfhuis werden beurtelings lijkreden afgelezen door hoogleeraar Sencie, in naam van de Hoogeschool; door leeraar Sermon, in naam van de Vlaamsche Academie en door Leo van Puyvelde, in naam van de studenten en van *Met Tijd en Vlijt*.

Den 3n Maart werd in de St-Pieterskerk, op last van ons Genootschap, een plechtige lijkdienst gecelebreerd voor de ziel van onzen beminden oud-voorzitter.

* * *

Op onze vergaderingen nam hoogleeraar Sencie de moeilijke taak op zich professor Alberdingk Thijm als voorzitter te vervangen.

Hoogleeraar Scharpé had bereidwillig aangenomen onze eerste vergadering met een voordracht te vullen. Hij had het over een onbekende periode uit het leven van G. Gezelle : hij deed vóór onze oogen rijzen den jeugdigen, geestigen, vurigen en gezelligen Gezelle uit de jaren '60. We zagen hem geeselen en hoorden hem spotten in het Limburgsch tijdschrift *Hekel en Luim;* we zagen hem in Vleeschhouwer's *Reinaert de Vos* als vurige flamingant ten strijde trekken tegen franschgezinde Vlamingen en tegen de inpalmingsplannen van Napoleo III; we zagen hem met onverdroten ijver en onuitputtelijken geest in zijn weekblad *'t Jaer 30* op politiek gebied werkzaam zijn.

Den 20 November 1903 waren een 150tal leden, benevens verscheidene hoogleeraars, naar de vergaderzaal gekomen om professor Dr G. Verriest te hooren spreken over *taal en opvoeding.* Hij begon met vast te stellen dat ons taalvermogen verstompt is door het slecht schoolvlaamsch, en door het uitsluitend gebruik van het Fransch in de colleges. Hij slaat een vluchtigen blik op de geschiedenis van onze taal en toont overal de betreurenswaardige overweldiging van de boekentaal op de gesprokene, levende taal : we ontleeren onze taal door onze verfranschte opvoeding.

Te huis hooren we Vlaamsch, op de school enkel Fransch : ons gemoed is Vlaamsch, onze geestontwikkeling is Fransch : we zijn bastaards, halfslachtigen.

Met de woorden : « laat ons hopen dat de wet over het gebruik van onze taal in de officieele gestichten weldra zal toegepast worden op de katholieke colleges », sluit hoogleeraar Verriest, onder het luid en lang applaus van de leden, die daardoor hun dank en tevredenheid uitdrukten aan den geleerden professor, die zoo wijs en tevens zoo vurig een zaak verdedigde, die bij de studenten hart en hoofd warm maakt.

Drie dagen nadien kon hoogleeraar Sencie alweer aan een overgroot getal leden den Eerw. heer Al. Walgrave, leeraar aan het Klein Seminarie te Hoogstraten, voorstellen.

Eerw. heer Walgrave, dien velen van ons reeds sedert lang bewonderen om zijn levendig voordragen van doordachte zaken, kwam spreken

over de *Gelegenheidsgedichten* van Guido Gezelle. Hij bewees dat bij Guido Gezelle in «een gedicht uit plicht» ook wel ware poezie stak. Eerste Communiën, trouwfeesten, begrafenissen waren voor Gezelle omstandigheden die hem in een gemoedstoestand brachten, waarin hij gepraamd was zijn gedachten en gevoelens in verzen uit te gieten. Gezelle schreef die gedichten en liet ze drukken met het verheven doel gevoelde dichterlijkheid te verspreiden bij zijn mindere volk, dat, alleen bij zulke gelegenheden, gedichten leest. Dat was voor hem priesterwerk.

Op 15 Januari 1904 handelde hoogleeraar J. DE COCK over de *jongste richting in de Duitsche katholieke letterkunde*. Het volstond hem de werking van den baanbreker van die richting, Karl Muth (Veremundus), uit te leggen, om ons een klaar denkbeeld te geven van wat de moderne katholieken in Duitschland willen en doen. Door de ontleding van Muth's vlugschrift : «Steht die Katholische Belletrik auf der Höhe der Zeit?» leert ons de Eerw. heer de Cock de oorzaken kennen van de achterlijkheid van de Duitsche katholieken in zake van schoone letteren, als zijn : onverschilligheid van de katholieken voor de kunst, hun schroomvallige benauwdheid voor het moderne, hun enghartigheid en schijnzedigheid, hun gebrekkelijke critiek. Dan ontleedt hij de kunsttheorie van Karl Muth en toont den weg dien de moderne katholieke Duitschers reeds hebben afgelegd.

Over *Pharao*, een pas verschenen egyptologisch roman door Boleslas Prus in het Nederlandsch vertaald, had het hoogleeraar VLIEBERGH op een anderen avond. Drie kwartuurs lang kon hij onze gespannen aandacht bevredigen door ons voor oogen te leggen al de eigenaardigheden van het leven, de zeden, den godsdienst, de wetenschap, de kunst van de oude Egyptenaren, zooals ze te kennen zijn uit de drie boekdeelen van dit roman.

Als buitengewonen voordrachtgever hadden we in Maart den bekenden Antwerpschen humorist Flor. HEUVELMANS uitgenoodigd. Het vijftal schetsen, die hij voorlas, verschaften aan de leden een paar uren aangenaam letterkundig genot.

Geen kleiner kermis voor geest en oor van de leden was de voordracht van Dr J. PERSYN over de *Noord-Nederlandsche modernen*. Hij beschouwde de richting van ons letterkunde als een laat meegaan met de fransche, onderzocht ze in haar oorsprong en haar groei, in haar strekking, in hetgeen ze goed en slecht in zich besluit, en voornamelijk in hetgeen ervan zou blijven, althans voor een langen tijd nog : de kunst van het woord en het individueel-psychologische. In een tweede deel

gaf hij ons een overzicht van de voornaamste moderne schrijvers en van wat ze voortbrachten : beurtelings hoorden we spreken over den baanbreker Marcellus Ermants, over den meester onder de modernen : Willem Kloos, over de beste dichteres Hélène Swarth, oven den dichter-romanschrijver L. Couperus, over den machtigen prozaïst Lod. van Deyssel, over Fred. van Eeden, H. Gorter, van Hulzen en anderen.

Dat waren alle leerrijke en aangename vergaderingen, en onze eereleden die hun woord ons ten dienste stelden danken we daarvoor hartelijk.

De vergadering op 11 December was, boven al deze, de voornaamste. Dien dag heerschte er een sterke spanning onder de Vlaamsche studenten : Coremans' wetsvoorstel over het Nederlandsch in het middelbaar onderwijs was dien dag ter bespreking gekomen in de afdeelingen van de Kamer, en een nieuw voorstel van M. Schollaert had bij ons argwaan verwekt. En nu had onze eerste ondervoorzitter, hoogleeraar Helleputte van uit Brussel ons getelephoneerd dat hij ons zou komen zeggen hoe het voorstel onthaald werd in de Kamerafdeelingen en wat we hebben aan het voorstel van M. Schollaert.

Dat nieuws werd met blijdschap door de leden vernomen en geestdriftig werd de geachte hoogleeraar bij zijn intrede toegejuicht.

Met zijn bekende welsprekendheid en klaarheid legde hij den toestand uit : al de katholieke volksvertegenwoordigers hebben eenparig erkend dat onze taal beter moet worden aangeleerd in de colleges, maar allen keuren niet het middel goed waardoor Coremans tot dat doel zou willen geraken. Hij eischt dat twee leervakken in het Nederlandsch zouden worden onderwezen; en juist dat bepalen van een voertaal schijnt voor velen tegen de vrijheid van onderwijs te stooten. M. Schollaert stelde voor de keus van de voertaal vrij te laten en slechts te eischen dat gedurende een bepaald getal uren het Nederlandsch zou worden aangeleerd. Dat alles zal nu nog lang worden besproken in de middenafdeeling. Ondertusschen moeten de Vlamingen onophoudend blijven toonen dat ze hechten aan een Vlaamsch onderwijs, waarvan de vervlaamsching van ons volk afhangt.

Op een aanhoudende ovatie werd die redevoering onthaald en welgemeend stemden de leden in met de warme lof- en dankgezegden van de hoogleeraars *Sencie*, *Scharpé*, *Vliebergh* en van *Frans van Cauwelaert*.

Sedert die vergadering doet *Met Tijd en Vlijt* volop mee, en wel nog in de eerste rangen, aan den strijd voor het wetsvoorstel van Coremans. Reeds in de volgende bijeenkomst greep er een nogal grondige bespre-

king plaats over de wetsvoorstellen, waaraan deel namen Jan SEBRECHTS, Leo VAN PUYVELDE, Fr. VAN CAUWELAERT en hgl. VLIEBERGH.

Op verzoek van Jan Sebrechts, besluit het bestuur twee afgevaardigden te zenden naar de vergadering van de katholieke Vlaamsche kringen te Gent waar zou gesproken worden over de houding, aan te nemen tegenover Schollaert zijn voorstel.

Op die vergadering, die den 20 December 1903 gehouden werd, hebben Frans VAN CAUWELAERT en Leo VAN PUYVELDE de houding van *Met Tijd en Vlijt* uitgelegd en inzonderheid gesteund op de noodzakelijke verdwijning van het art. 5 uit de wet van 1883. De volgende dagorde werd door die vergadering aangenomen : « de afgevaardigden van de Vlaamsche katholieke maatschappijen, getrouw aan hun vorige besluiten, verklaren te hechten aan het wetsvoorstel van Coremans en zich niet te kunnen aansluiten bij eenig ander voorstel dat ons dezelfde voordeelen niet zou geven ».

In een latere bestuursvergadering werd beslist dat *Met Tijd en Vlijt*, te zamen met de andere studentenkringen, den oproep zou onderteekenen voor den landdag ten voordeele van het wetsvoorstel Coremans te Brussel, op 24 Januari, en op de vergadering van 15 Januari, werden de leden in naam van het bestuur door den schrijver aangewakkerd dien landdag aan te wonen. Honderden studenten waren er dan ook aanwezig.

In het begin van Maart werden Frans VAN CAUWELAERT en Leo VAN PUYVELDE nogmaals afgevaardigd naar de vergadering van de katholieke Vlaamsche maatschappijen te Gent om er de noodige werking voor het wetsvoorstel Coremans te helpen bespreken, en op 10 Maart hadden zij, te zamen met professor Verriest en afgevaardigden van het *Davids, fonds*, den *Landsbond* en den *Nederduitschen Bond*, een onderhoud in de Kamers met de volksvertegenwoordigers die het voorstel van Coremans onderteekend hadden.

Over dat alles werd in de vergaderingen een breedvoerig verslag afgelezen.

Naar aanleiding van het nieuws dat sommige volksvertegenwoordigers om het wetsvoorstel Coremans te ontduiken, een voorstel zouden neerleggen dat een gedeeltelijk Vlaamsch graduaat zou inrichten, had Dr Julius KLEYNTJENS de welwillendheid, op 17 Maart, een hoogstbelangrijke voordracht te houden over *het graduaat :* hij gaf er de geschiedenis van en wees op de noodzakelijk gebrekkelijke toepassing ervan en op zijn nadeelige gevolgen voor onze taal.

* * *

In de tweede zitting, op 8 November 1903, werd, na het lezen door Frans VAN CAUWELAERT van het verslag over de werkzaamheden gedurende het verloopen jaar, het bestuur vernieuwd. De hoogleeraren HELLEPUTTE en SENCIE werden als eerste en tweede ondervoorzitter met toejuiching opnieuw in hun ambt bevestigd.

Frans VAN CAUWELAERT nam, tegen den wensch van de leden in, om al te drukke en dwingende bezigheden, zijn ontslag als eerste schrijver.

Hij werd in de kiezing vervangen door Leo VAN PUYVELDE. Als tweede schrijver wordt met luid handgeklap Jozef VAN DEN EYNDE behouden. Als schatbewaarder kiezen de leden Leo VAN DER ESSEN en als boekbewaarder den E. H. Hendrik DE VOCHT. Naast Gustaaf DOUSSY en Aug. FIERENS, stelt de voorzitter als nieuw bestuurslid aan den E. H. VRANCKEN, en, op voorstel van hoogleeraar Sencie bewijzen de leden aan Frans VAN CAUWELAERT hun dank voor zijn voorbeeldig schrijversschap door hem met daverend applaus als bestuurslid te begroeten.

Wat we dit jaar van de leden het meest te hooren kregen waren letterkundige studiën.

Het eerst kwam aan de beurt Alfons FIERENS met een lezing over *Servaas Daems*.

Na hem stap voor stap op zijn levensbaan te hebben gevolgd, legt hij ons voor oogen het wezen en de werken van den braven, levenslustigen, dichterlijken en geleerden Kanunnik.

Cyriel DE BAERE gaf ons een goed bepaald denkbeeld van de inrichting en het leven van onze rederijkerskamers, door zijn monographie over de *Rederijkerskamer te Kruishoutem*.

In twee verscheidene zittingen hadden we het genoegen een met veel zorg afgewerkte studie van Eerw. heer H. DE VOCHT te hooren over twee Fransche volksschrijvers : over den Bretoenschen volksdichter *Botrel*, die op heerlijke wijze bezingt de zeden van de zeelieden, en de patriarchale gewoonten van het oud Keltisch volk, en over *Loutil* (deknaam *Pierre l'Ermite*) wiens kenspreuk is « restez chez vous » en die het volk leert liefhebben wat het heeft : zijn godsdienst, zijn zeden, zijn voorvaderlijke gewoonten.

Jan VAN GORP gaf ons, door het lezen van zijn werk over *de eerste romans van Renier Snieders*, iets meer te genieten dan de gewone levensbeschrijving van den schrijver en ontleding van zijn werken, die we bij zulk een titel meestal verwachten.

Een van de schoonste studien was wel die waarmee Felix RUTTEN in ons genootschap voor het eerst optrad : *Over Jacques Perk*. In een eerste deel ontleedde hij de kunst van den jongen dichter, die — onwillekeurig — de voorganger was van de modernen. Zijn artistieke taal, liefelijk rhythme, zijn stoute verbeelding, zijn wijsgeerige geest werden beurtelings gekenschetst. Daarna ging de voordrachtgever den gedachtengang en de ontwikkeling van het zieleleven in Perk zijn « Mathildekrans » na.

Over de *Folklore* in het algemeen en inzonderheid in verband met de duimpjessage werd gehandeld door Lod. GROOTAERS in een voordracht die veel en geduldig zoeken had vereischt. Hij geeft de verschillende lezingen die in het Nederlandsch, het Duitsch en het Engelsch bestaan over Duimken, Däumling en Tom Thumb, onderzoekt de karaktertrekken van de personnage en besluit dat Duimken kan vereenzelvigd worden met Donar.

Leo VAN PUYVELDE las een studie over *de eerste en laatste gedichten van Hélène Swarth* en trachtte de meening te weerleggen van Willem Kloos en Max Rooses, als zou « de grootvorstin van Nederlands poëten » zich slechts langzamerhand hebben ingewerkt in haar mystisch zieleleven, dat ze met zooveel kunst uitzingt. Door de toetsing van haar eerste — Fransche — gedichten (die ze dit jaar opnieuw uitgaf) en de vergelijking ervan bij haar jongsten verzenbundel, wil hij bewijzen dat de dichteres in hare jonkheid reeds was zooals ze nu is : een zwaarmoedige, dichterlijke natuur die hare gevoelens op heerlijke wijze in poezie weet uit te beelden.

Een ander deel van de voordrachten was meer van wetenschappelijken aard.

Driemaal kwam Leo VAN DER ESSEN ons onderhouden over een geschiedkundig onderwerp. Eerst had hij het over *den handel in Vlaanderen gedurende het gemeente-tijdvak* in een voordracht vol wetenswaardige bijzonderheden en toch tintelend van klaarheid. Later wees hij ons op het *historisch verschil tusschen Walen en Vlamingen* : vóór de aankomst van de Franken waren de bewoners van de Walenstreek meer Germaansch dan die welke in Vlaanderen woonden. De toestand verandert bij den inval van de Franken : de Franken die ten Noorden verblijven zijn gescheiden van de Gallo-Romeinen door het ondoordringbaar kooiwoud. Wij stammen af van de Franken, de Walen van de Gallo-Romeinen. Die thesis staafde hij door historische bewijzen en door de uitslagen van de paleontologie.

In een gedocumenteerde kleine studie over de *H. Ageltrudis van Wintershoven* toetst hij haar vita in verband met de overige documenten van dien tijd en besluit tot het legendarisch karakter van haar leven.

Leo VAN PUYVELDE bracht aan de leden den uitslag van zijne opzoekingen over *het ontstaan van Met Tijd en Vlijt*. Hij schetste het verval van onze letterkunde in 1830, het gebrek aan gevoel van eigen-zijn bij de Vlamingen en inzonderheid bij de Leuvensche studenten en verhaalde breedvoerig het nederig en verdoken stichten van ons genootschap door Em. van Stralen op 20 october 1836, de moeilijkheden waarmede het te kampen had en zijn plotselingen bloei wanneer Jan David het voorzitterschap waarnam.

Over de *Wetenschappelijke Vlaamsche Beweging* las Jan SEBRECHTS. Zijn lezing getuigde van groote belezenheid inzonderheid daar waar hij ons een schets ophing van de geschiedenis van de wetenschap in de Vlaamsche taal van af 1815 tot 1865. Steunende op psychologische en physiologische gronden, bewees hij de noodlottige gevolgen van ons verfranscht onderwijs, dat de jonge Vlamingen belet hun normale geestesontwikkeling te bereiken.

In een volgende vergadering besprak Frans VAN CAUWELAERT dat alleszins merkwaardig werk en wees op schaarsche taal- en stijlfouten.

Met veel humor heeft Jan SEBRECHTS zijn werk tegen die critiek trachten te verdedigen.

De strijd voor en tegen de vereenvoudiging van onze spelling had eindelijk weerklank ook in ons genootschap.

Leo VAN PUYVELDE opende het vuur met een voordracht over het stelsel tot *vereenvoudiging van de schrijftaal*. Hij maakte de leden opmerkzaam op het lastige en dikwijls onwetenschappelijke van de spelling van de Vries en te Winkel, legde uit wat men er aan zou willen veranderen en waarom, en onderzocht het voor en het tegen ervan. Zijn wensch over dat punt een redetwist uit te lokken werd vervuld. Op dezelfde vergadering nog maakten reeds Cyr. DE BAERE en Jan SEBRECHTS aanmerkingen op het stelsel. In de volgende zitting kwam Cyriel DE BAERE vooruit met een degelijke taalkundige critiek over het stelsel van de vereeniging tot vereenvoudiging van de schrijftaal, dat, ook op taalkundig gebied, verdedigd werd door Leo VAN PUYVELDE. In een derde bijeenkomst ontstond over dat punt alweer een redetwist tusschen Cyr. DE BAERE, Frans VAN CAUWELAERT, Leo VAN PUYVELDE en Hgl. VLIEBERGH die ten slotte allen aannamen dat vereenvoudiging wenschelijk is, maar niet allen keurden volledig het stelsel van de vereeniging tot vereenvoudiging van de schrijftaal goed.

Over de groote sociale en zedelijke macht van de *Pers*, het dagelijksch geestesvoedsel van het mindere volk, werd een welvoorgedragen lezing gehouden door H. Michielsen. Hij wakkert ons aan het grootst mogelijk voordeel er uit te trekken als katholieken en als Vlamingen om onze christelijke en Vlaamsche gedachten bij hooger en lager volk door middel van de pers te doen doordringen.

Aan scheppende litteratuur wordt sedert enkele jaren weinig meer gedaan in ons genootschap.

In een voordracht op de laatste vergadering gehouden werd op het treurige van dat feit gewezen door Leo van Puyvelde. Hij sprak over den *toestand van de Vlaamsche letterkunde aan katholieke zijde :* die toestand is niet wat hij moet zijn en wat hij zou kunnen zijn. Er moet nieuw leven komen. Inzonderheid de jongeren, gevormd door de studentenbeweging, moeten aangezet worden positieve litteratuur voort te brengen, die zou zijn de weerklank van hun volle leven, en dat zonder preutschheid en engheid, op een frisch gezonde en kunstige wijze, in een springlevende taal. Ze zouden moeten te zamen in breeden groep opkomen, een plaats winnen in de Vlaamsche letterkunde, en aan hun volk kloek geestesvoedsel geven. Het middel daartoe? Het stichten van een nieuw tijdschrift voor de jongeren, want geen enkel bestaande tijdschrift kan, noch wil er ons dienstig toe zijn.

Dit laatste werd betwist door Jan Sebrechts en de voordrachtgever bleef bij zijn meening.

Teenemaal heeft het ons toch niet aan positieve letterkunde ontbroken.

Het eerst en het luidst moeten we noemen Raf. Vermandere, die dit jaar driemaal op het verhoog gekomen is om zijn schetsen *Zonnebrand*, *Grauwte* en *Kwaad Bedrijf* voor te lezen, vol schildering van pakkende toestanden en echt realistische beschrijving.

Ook Eug. Bosteels in zijn dorpsschetsje : *huwelijksleven*, heeft bewezen open oor en oog te hebben om het volk in zijn alledaagsch leven na te gaan, en een rappe tong om het opgemerkte te vertellen.

Leo van Puyvelde las een novelle in verzen : *Vrouwenoffer*, en Eug. Bosteels en Alf. de Groeve debuteerden beiden in ons genootschap met een krans gedichten, die ons van hen nog veel schoons deden verwachten.

De spreekbeurten.

De meeste leden die voor een kwaartuurtje op het spreekgestoelte traden, kwamen ons schrijvers en boeken bekend maken.

Norbrecht Gysen sprak over Piet Paaltjens en zijn *Snikken en glimlachen;* Gust. Doussy wekte onze waardeering op voor Pater Honhon en zijn voordrachten : *Verstand en wil ;* Aug. Fierens prees ons aan de uitgaven van de Antwerpsche hoogeschooluitbreiding; Joz. van den Eynde verzocht ons in te schrijven op het Annuarium van de R. K. Hollandsche studenten; M. de Brouwer gaf een korte lezing ten beste uit de *Camera obscura;* Leo Lambrechts bracht ons in nader kennis met Joz. Eichendorf en zijn *Uit het leven van een wildzang;* en Jan Laureys wenschte den Lierschen dichter Vermeylen wat meer bekend te zien buiten zijn geboortestad.

Meer levensvreugde wou E. H. Elebaers in onze letterkunde vinden en van op dat standpunt doet zijn scherpziende oog een kijkje over onze hedendaagsche litteratuur.

E. H. Maxiem de Cock gaf een overzicht van het leven van onze taal in Noord-Amerika.

Hoe is het leven van de studenten in Duitschland, Frankrijk en Engeland ? Een boeiend antwoord op die vraag ontvingen we uit den mond van Maurits Matthys, die na een vergelijking bij ons studentenleven, tot ons groot genoegen, tot het besluit kwam dat wij nog het mooiste studentenleven leiden.

Op hoogst belangwekkende wijze sprak ons Joz. van den Eynde over den jongen toonkundige Emiel Hullebroeck : hij deed bij het klavier de schoonheid van zijn werken uitschijnen en liet ons enkele liederen hooren, die gezongen werden door L. Lambrechts, H. Verwilghen en N. Gysen.

Bij een andere gelegenheid leerde Joz. van den Eynde ons het ontstaan, de strekking en het procédé van het impressionisme in de schilderkunst.

In een boertig bedoelde, treureindigende schets stak Herman d'Hooghe den draak met het pessimism van verscheidene jonge letterkundigen.

En H. Verwilghen beschreef ons in een van humor tintelend schetsje de aandoeningen van een lid, wanneer hij plots op de uitnoodigingskaart voor een van onze vergaderingen aangekondigd ziet dat des anderendaags de spreekbeurt aan hem is.

In zake van strijdende Vlaamsche beweging, werd meest gesproken over het wetsvoorstel van Coremans. Daarover handelde ik in het eerste deel van dit verslag.

Daarnaast zijn nog twee merkwaardige aanspraken van Frans van Cauwelaert te vermelden : over de belangen van de Vlaamsche taal in ons eigen wetenschappelijk hooger onderwijs, en over de wijze waarop de Vlaamsche studenten hun taalrechten doen eerbiedigen in de « Générale ».

Jan Sebrechts kwam aan de leden Vlaamsche opstellen vragen voor den Gentschen Studentenalmanak en wakkerde ons aan deel te nemen aan het Gentsche wetenschappelijk Studentencongres. Op dat congres werden wetenschappelijke voordrachten gehouden door de volgende leden : Frans van Cauwelaert, Eug. Bosteels, J. Franck, Jan Sebrechts, Felix Claessens, Leo van Puyvelde, Aug. Fierens, Const. Carpentier.

Leo van Puyvelde wees op het verkrijgen van Nederlandsche werken in de bibliotheek van de Diestsche-straat en zette de leden aan ruimschoots gebruik te maken van die eenige gelegenheid, ons in Leuven gegeven, om boeken te lezen van onze hedendaagsche schrijvers.

Aan hen die moeilijk een onderwerp vinden om in hun spreekbeurt te behandelen, gaf Dr Kleyntjens den raad uit die boekerij een boek te lezen en het te komen ontleden op de vergadering.

Het *jaarlijksch Kunstfeest*, dat we op Dinsdag 10 Mei te zamen met het Davidsfonds hebben ingericht, was een van deze die de leden het meest bevallen hebben. Alweer hoorden we J. M. Orelio, den vermaarden baryton uit Amsterdam, dien we nooit moede gehoord zijn, omdat wij immer de volheid van zijn stem, de veelzijdigheid van zijn talent, de gepastheid van zijn vertolking meer en meer leeren bewonderen.

Dit jaar brachten wij — grootendeels tot onderricht van de leden — een nieuwigheid in, die volle goedkeuring verkreeg.

M. en Mevr. Bertryn, van den koninklijken Vlaamschen schouwburg te Antwerpen, droegen op heerlijke wijze verscheidene stukken voor, en speelden te zamen een klein tooneelstukje.

Zulke kunstfeesten ontwikkelen bij ons waardeering voor eigen hooger beschaving.

Ten slotte moet hier nog vermeld worden dat brieven van gelukwenschen werden gezonden aan verscheidene eereleden : aan professor Colinet, die ridder van de Leopoldsorde werd benoemd; aan onzen eersten ondervoorzitter hoogleeraar Helleputte en aan pastoor Hugo Verriest, die als leden van de Koninklijke Vlaamsche Akademie werden aangesteld ; aan hoogleeraar Verriest die te zamen met de afgevaardigden van de Vlaamsche katholieke kringen bij de volksvertegenwoordigers

zoo krachtig de noodzakelijkheid van de vervlaamsching van ons onderwijs heeft verdedigd; aan M. van Mallegem, substituut van den Procureur van den Koning te Gent, die zoo kranig optrad om de wet op het Vlaamsch spreken op de rechtbank toe te passen.

Het is een gewoonte dat de schrijver op het einde van het verslag den min of meer gezonden toestand van *Met Tijd en Vlijt* vaststelt. Na het lezen van dit verslag kunnen de oudere leden het zelf wel doen door onze werking te vergelijken bij de vroegere; en aan de jongste leden zeg ik enkel nog dit : dat *Met Tijd en Vlijt*, met zijn 210tal gewone leden, zijn oud lokaal in het Pauscollege heeft moeten verlaten omdat het de leden, die regelmatig de zittingen bijwonen, niet meer kon bevatten. En nu is ons andere zaal weer te klein voor onze 255 leden.

En vraagt men de oorzaken van dien aangroei? Dan wijs ik niet op personen, wel op de innerlijke waarde van onze werking en voornamelijk op het verheugend feit dat de studenten die aan onze hoogeschool komen, door den weldoenden invloed van onze jonge studentenbeweging, meer en meer verlangen naar een hooger Vlaamsch geestesleven.

—

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Vice-présidents d'honneurs : Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et Mgr Mercier.

CONSEIL.

1903-1904.

Président : M. Fritz Willems.
Vice-président : M. Joseph Vanden Eynde.
Secrétaire : M. Albert Michotte.

Conseillers :

MM. Fernand Malengreau, Fernand Tenret, Constant Carpentier, Emile Lambrecht, Pierre Nève, Fernand Courtois, comte G. de Lichtervelde, Florent Van Cauwenbergh, Charles Collard, Jules Prykarts, Etienne Orban, Henri Goffart, l'abbé P. Michotte, Paul Gendebien, Franz Van Cauwelaert, l'abbé René Rutten.

RAPPORT
sur l'ADORATION EUCHARISTIQUE des Étudiants pour l'année 1903-1904.

Monseigneur, Messieurs,

La cérémonie de ce jour ouvre la quinzième année d'existence de l'Adoration Eucharistique des Étudiants de l'*Alma Mater*, et à cette occasion, il ne sera pas sans intérêt, je pense, de jeter un coup d'œil rapide sur le passé et d'en déduire ce qu'il faudra faire pour l'avenir.

Avant de faire cet examen rétrospectif, nous avons à remplir un bien doux devoir : nous présentons nos sentiments de profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à développer et à faire briller notre œuvre. Merci à tous ceux qui par la parole et par l'action ont bien voulu nous prêter l'aide de leur expérience et de leurs talents.

Mais notre gratitude s'adresse avant tout à vous, Monseigneur, qui ne cessez de nous donner des témoignages de votre spéciale bienveillance. Quand nous avons ici, chaque année, notre réunion solennelle, vous nous tracez notre programme religieux. Vous nous prodiguez vos conseils et vous nous encouragez à suivre toujours le droit chemin!

Aussi, Monseigneur, nous ne nous contentons pas de vous remercier, nous vous promettons de faire tout ce qui est dans notre pouvoir pour suivre vos conseils et vos enseignements.

N'oublions pas les RR. PP. Vital et Hugues — eux aussi ont droit à une large part de notre reconnaissance — ils sont vraiment l'âme de notre Adoration. Un grand merci aussi au Rév. P. Ladislas qui a bien voulu se charger des sermons pendant les saluts solennels du mois de décembre et du Mardi-Gras.

Voyons maintenant rapidement le passé de notre œuvre :

L'Adoration Eucharistique des Etudiants de l'*Alma Mater* est due à l'initiative des étudiants. Son origine date de l'année 1889-1890.

Parmi les initiateurs se trouvent MM. Thiéry, Deploige, De Wulf, Deschamps, de Brouwer, Le Grand, etc., etc.

Les premiers membres de l'œuvre s'assurèrent le concours du R. P. Raepsaet, supérieur des Rév. Pères des Sacrés-Cœurs.

L'Adoration prit dès son origine un très grand développement, de telle sorte que six ou sept ans après sa fondation, les membres arrivèrent si nombreux aux réunions solennelles que l'église de la Congrégation des R. P. des Sacrés-Cœurs, pouvait à peine les contenir.

Mais ce brillant résultat ne contenta pas les étudiants, membres de l'œuvre. Ils prirent successivement l'initiative, en plus de leur jour d'adoration mensuelle, d'accompagner le clergé lors des administrations générales de la paroisse de St-Pierre et de former la garde d'honneur du Très St-Sacrement à la procession de la Fête Dieu.

Beaucoup de membres, afin de remplir les conditions requises pour l'adoration réparatrice des nations catholiques, outre le premier mercredi du mois, viennent faire l'adoration le mercredi de chaque semaine devant le Très St-Sacrement non exposé.

Malgré le grand nombre d'œuvres religieuses, exclusivement estudiantines nous constatons chaque premier mercredi du mois, environ quatre-vingt présences à l'adoration.

Certes, ce nombre n'est pas très considérable. Il n'est plus ce qu'il était autrefois!

Au congrès d'œuvres sociales et religieuses de l'arrondissement de Louvain, tenu en octobre, nous avons fait un rapport sur notre œuvre; nous avons recherché les causes qui ont fait diminuer le nombre de présences à l'adoration et nous avons demandé qu'on nous indique le moyen de remédier à cette situation malheureuse! Qu'on fasse connaître l'œuvre, qu'on fasse de la réclame! Oui, mais comment! Il serait peut-être efficace pour le développement de notre œuvre, qu'on fasse connaître l'adoration, non seulement parmi les étudiants actuels, ce qui ne serait certes pas inutile, mais encore aux directeurs et professeurs des maisons d'éducation et d'enseignement. Qu'on organise une propagande active dans les collèges. Ainsi les nouveaux arrivants, connaissant l'œuvre dont on leur aura parlé et qu'on leur aura recommandée, se feront souscrire nombreux. Les jeunes sont toujours enthousiastes. Ils travailleront pour notre œuvre et si possible ils la relèveront de la malheureuse situation où elle se trouve actuellement.

Nous avons eu le salut d'inauguration au mois de décembre 1903.

Le second salut solennel avec sermon a eu lieu le Mardi-Gras.

Nous avons constaté avec plaisir que le nombre de membres présents était de beaucoup supérieur à celui des deux années précédentes, sans toutefois atteindre le grand nombre des premières années! Ce n'est pas à dire que nous devons nous contenter de ce que nous avons fait jusqu'à

présent. L'œuvre a connu des jours de prospérité, après elle a vu décroître le nombre de ses membres, actuellement elle a une tendance à se relever peu à peu.

Puisse ce mouvement de relèvement être durable ! Au début de cette année académique, implorons la grâce de Dieu sur l'association, pour le bonheur des membres et pour la plus grande gloire de Notre-Seigneur dans le Très Saint-Sacrement.

En terminant ce présent rapport, qu'il me soit permis de formuler un vœu : Que tous nos membres, chacun dans sa sphère, tâchent de faire connaître notre œuvre — qu'ils fassent de nouvelles recrues ! Il reste tant de chose à faire pour le culte du Saint-Sacrement ! Que chacun travaille dans la mesure de ses forces, et il fera œuvre on ne peut plus méritoire !

FRITZ WILLEMS.

CONSEIL POUR L'ANNÉE 1904-1905.

Président : M. Fritz WILLEMS.
Vice-président : M. Joseph VANDEN EYNDE.
Secrétaire : M. Franz VAN CAUWELAERT.

Conseillers :

MM. Joseph De Cordes, Louis d'Harveng, Pierre Nève, Fernand Courtois, comte G. de Lichtervelde, Florent Van Cauwenbergh, Charles Collard, Jules Prykaerts, Etienne Orban, Henri Goffart, Paul Gendebien, Joseph Liebaert, Hubert Verwilghen, Norbert Gysen, l'abbé E. Glénisson, l'abbé Fierens, Fernand Pirmez.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1903-1904.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université;
Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université.
Président : M. l'abbé A. CAUCHIE, professeur d'histoire.
Secrétaires-rapporteurs : M. l'abbé VAES, Maurice, licencié en théologie et en sciences morales et historiques.
M. l'abbé SOETAERT, Arthur, licencié en théologie;
M. l'abbé LECOMTE, Émile, licencié en droit canon;
Bibliothécaires : M. l'abbé VERMAUT, Julien, bachelier en théologie;
M. l'abbé DELANNOY, Paul, bachelier en droit canon.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Van Oppenraay, Théodore, licencié en théologie.
L'abbé Lecomte, Émile, licencié en droit canon.
L'abbé Colens, Louis, bachelier en théologie.
L'abbé Logghe, Achille, bachelier en théologie.
L'abbé Meeusen, Victor, bachelier en théologie,
L'abbé Noël, Léon, bachelier en théologie.
L'abbé Tobac, Édouard, bachelier en théologie.
L'abbé Vermaut, Julien, bachelier en théologie.
L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Brepoels, Corneille, bachelier en théologie.
L'abbé Brohée, Abel, bachelier en théologie.
L'abbé De Munck, Gustave, bachelier en théologie.
Le R. P. Martial Legrand, O. C., bachelier en théologie.
Le R. P. Sylvestre Mulligan, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Naulaerts, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Tessens, François, bachelier en théologie.

MM. L'abbé Van Cauwenbergh, Jean, bachelier en théologie.
Le R. P. Fimbarr O'calaghan, O. C., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Delannoy, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, bachelier en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, bachelier en droit canon.
L'abbé Bruynseels, Auguste, étudiant en théologie.
L'abbé Buysschaert, Georges, étudiant en théologie.
L'abbé Coppens, René, étudiant en théologie.
Le R. P. Freson, Alphonse, M. S. C., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Lebon, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Lecouvet, Jules, étudiant en théologie.
L'abbé Lens, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Leroux, Eugène, étudiant en théologie.
L'abbé Lottin, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Rosseel, René, étudiant en théologie.
L'abbé Urbain, Pierre, étudiant en théologie.
L'abbé Tasiaux, Adelin, étudiant en théologie.
L'abbé Vanderheeren, Achille, étudiant en théologie.
L'abbé Bamps, Arthur, étudiant en droit canon.
Le R. P. Remy De Smedt, O. C., étudiant en droit canon.
MM. L'abbé Monin, Arthur, étudiant en droit canon.
L'abbé Prein, Auguste, étudiant en droit canon.
L'abbé Raty, Louis, étudiant en philosophie et lettres.
Le R. P. Strybosch, François, des Missionnaires du Sacré-Cœur.

II. Travaux pratiques sur les institutions du moyen age, a la faculté de philosophie et lettres.

MM. Le chanoine Jansen, J.-E., de l'ordre des Prémontrés.
L'abbé Schollaert, Victor, docteur en philosophie thomiste.
Weemaes, René, docteur en philosophie et lettres.
De Mûelenaere, Robert, licencié en sciences morales et historiques.
L'abbé Lemaire, Raymond, licencié en sciences morales et historiques.
Hinderyckx, Edmond, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Janssen, Jean, candidat en sciences morales et historiques.
Bogaerts, Gustave, candidat en philosophie et lettres.
Vander Essen, Léon, candidat en philosophie et lettres.
Le R. P. Willaert, Léopold, S. J., candidat en philosophie et lettres.

MM. Blondiau, Adolphe, candidat en philosophie et lettres.
Dancot, René, candidat en philosophie et lettres.
Mottart, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
Tihon, Amand, candidat en philosophie et lettres.
Fierens, Alphonse, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Raty, Louis, étudiant en philosophie et lettres.
Belpaire, Bruno, bachelier en philosophie thomiste.
L'abbé Wauthy, Alidor, bachelier en philosophie thomiste.
Lefever, Paul, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Smits, Xavier, étudiant en philosophie et lettres.
Vitry, Léon, étudiant en droit.

III. Exercices critiques sur les sources, a la faculté de théologie.

MM. L'abbé Glénisson, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Delannoy, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Deschepper, René, bachelier en droit canon.
L'abbé Verbeeck, Désiré, bachelier en droit canon.
L'abbé Bamps, Arthur, étudiant en droit canon.
Le R. P. Remy De Smedt, O. C., étudiant en droit canon.
Le R. P. Célestin Isturiz, O. C., étudiant en droit canon.
MM. L'abbé Monin, Arthur, étudiant en droit canon.
L'abbé Prein, Auguste, étudiant en droit canon.
Le R. P. Meulepas, P. M., de l'ordre des Frères Prêcheurs.
Le R. P. Vanden Broeck, Pierre, de l'ordre des Frères Prêcheurs.
Le R. P. Van Haelst, Henri, de l'ordre des Frères Prêcheurs.
Le R. P. Willaert, Léopold, de la Compagnie de Jesus.
M. Vander Essen, Léon, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1903-1904 (1).

I.

Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé A. Soetaert.)

M. le professeur Cauchie a exposé dans ses leçons d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie durant l'année académique 1902-1903, l'époque de la *Réforme catholique après les troubles du Protestantisme.* Dès lors, les sujets traités aux Conférences historiques au cours de l'exercice écoulé ont dû porter sur quelques questions spéciales de cette époque, qui n'ont pu, faute de temps, trouver au cours tout le développement que leur importance méritait.

Les travaux, comme il est de tradition aux Conférences historiques, ont eu spécialement en vue les questions doctrinales. C'est ainsi que dans les séances de l'année 1902-1903 les doctrines les plus saillantes des réformateurs protestants ont été successivement examinées; ainsi encore dans les séances de l'année 1903-1904, les sujets, sagement choisis par notre directeur, ont été de préférence les doctrines importantes dont la discussion a caractérisé la période qui a suivi le Concile de Trente.

M. A. Soetaert a ouvert la série des conférences par la lecture d'un travail sur *la doctrine eucharistique de Luther* (2). L'exposé de ce travail

(1) Sur l'organisation et le but particulier de chacune des *trois sections* que comprend le Séminaire historique, voir l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1900, p. 382; cfr. A. Soetaert, *Le Séminaire historique de Louvain* dans le *Bulletin bibliographique du Musée Belge*, t. VII (1903), pp. 175-177.

(2) **Sources :** *Les œuvres de Luther* (Cfr. l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1904, p. 355, n. 2); *Polemica de SS. Eucharistiae Sacramento inter Bartholomaeum Arnoldi de Usingen O. E. S. A. ejusque olim in Universitate Erphurdiana discipulum Martinum Lutherum anno* 1530.

aurait dû logiquement trouver sa place dans les conférences de l'année précédente; mais l'abondance des matières en avait nécessité le renvoi à plus tard.

Luther voulant par une réaction excessive contre les doutes qui l'avaient longtemps torturé, avoir une certitude complète sur le fait de son salut, se persuada que les œuvres ne peuvent rien pour notre justification et que celle-ci s'obtient par la seule foi. Il dénia par là-même toute valeur objective aux sacrements. Seulement cette solution ne put donner satisfaction entière et une autre difficulté se présenta devant l'esprit de Luther : comment sera-t-on certain d'avoir la foi? En 1520, il résoud la question en substituant à la valeur des Sacrements, la valeur objective de la Parole. Notamment dans l'Eucharistie, les paroles d'institution constituent l'élément principal du Sacrement; elles nous lèguent la rémission de nos péchés et sont de première nécessité pour nous obtenir la foi.

En 1523 éclata une lutte à outrance au sujet de la présence réelle du Christ dans la Cène, entre Luther et d'autres chefs de la Réforme, principalement Carlstadt et Zwingle. La polémique très violente de part et d'autre dura jusqu'en 1529 et eut pour résultat final de diviser l'église protestante naissante en église luthérienne allemande et église suisse zwinglienne.

Au cours de cette lutte, Luther avait à défendre le fait et l'utilité de la présence réelle. Jusqu'ici le réformateur de Wittemberg n'a pour ainsi

Manuscripto « de Sacramentis Ecclesiae » extracta ac introductione variisque commentariis necnon imagine illustrata a DOMINICO FR. X. P. DUYNSTEE O. E. S. A. Wurgbourg, 1903. — **Ouvrages généraux :** Les *Dogmengeschichte*, citées dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1904, p. 344, n. 2; KÖSTLIN, *Luthers Theologie*, 2e édit. Stuttgart, 1901. — **Ouvrages spéciaux :** SCHMID, *Der Kampf der luth. Kirche und Luther's Lehre vom Abendmahl*. Leipzig, 1868; F. BRESCH, *Strasbourg et la querelle sacramentelle ou rapports de Bucer à ce propos avec Luther, Zwingle et Calvin*. Montauban, 1902; K. JAEGER, *Luthers religiöse Interesse an seiner Lehre von der Realpräsenz*. Giessen, 1900; J. HAUSLEITER, *Weitere Mittheilungen zur letzten Unterredung Luthers und Melanchthon uber den Abendmahlstreit*, dans le *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. X (1899), pp. 455-466; K. THIMME, *Entwicklung und Bedeutung der Sacramentslehre Luthers*, dans le *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. XII (1901), pp. 749-774; 876-903; G. HELLER, *Die lutherische Abendmahllehre und ihre modernen Gegner*, dans le *Pastoralblätter*, 1899, nos 10-11; *The holy Eucharistie. An historical Inquiry*, dans *The Church Quarterly Review*, 1901-1903.

dire tenu aucun compte du corps et du sang du Christ ; seulement les nécessités de la lutte l'amènent à mettre davantage en relief cette présence corporelle et à lui donner le plus d'importance possible. L'on voit ainsi peu à peu s'introduire un changement capital dans la doctrine de Luther : la vertu et l'efficacité du sacrement, attribuée auparavant à la Parole est attribuée en 1528 au sacrement lui même, c'est-à-dire au corps et au sang du Christ dans l'Eucharistie. La foi, quand il s'agit de l'obtention des effets salutaires du sacrement, n'est plus qu'une condition. C'est la doctrine de l' « *ex opere operato* ». C'est en grande partie dans cette volte-face que l'on doit chercher l'explication de la conduite de Luther relative à la question de l'adoration. Autrefois cette question était de nulle importance pour le réformateur ; les paroles d'institution seules méritaient et absorbaient toute considération. Mais durant les années qui ont suivi la polémique avec Zwingle, Luther n'a cessé de proposer comme obligatoire l'adoration du corps et du sang du Christ.

On n'est guère surpris de voir les zwingliens reprocher à Luther d'avoir abandonné sa doctrine primitive, mais l'attitude de ce dernier est plus singulière. Voyant en effet son principe de la justification par la seule foi en danger, il proteste énergiquement de sa fidélité à ce principe fondamental du protestantisme. Seulement il maintient en même temps sa doctrine sur la valeur objective des sacrements. « A ceux qui me demandent de concilier cette double vérité », dit-il, je leur réponds en disant : « Dieu l'a voulu ainsi ».

M. Soetaert conclut qu'il est inexact d'affirmer avec la plupart des protestants (1) que Luther a simplement évolué, voire même changé de doctrine au sujet de l'Eucharistie. On est encore moins autorisé à trouver chez Luther, comme le prétendent certains historiens protestants (2), une uniformité parfaite et constante au sujet de la doctrine sur la Cène. Il faut au contraire reconnaître que le terme auquel a abouti le réformateur de Wittemberg, dans la question de la Cène, c'est une contradiction formelle : Luther a simultanément défendu deux doctrines absolument opposées l'une à l'autre ; il a cherché à couvrir cette contradiction en invoquant le fait de la volonté divine (3).

Venons-en aux travaux qui ont constitué la matière propre des Conférences de cette année.

(1) Voir p. ex., HARNACK, *Dogmengeschichte*, III3, pp. 725 svv. Fribourg en Br., 1897.
(2) Voir p. ex., l'article cité du *Neue kirchliche Zeitschrift*.
(3) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé É. TOBAC.

La Réforme protestante eut son contre-coup dans la théologie catholique. D'une part, certains savants, et au premier rang Baius, se laissèrent influencer par les doctrines des réformateurs ; d'autre part, des théologiens de première valeur, notamment le R. P. Petau, furent amenés, dans la défense des dogmes catholiques, à donner une grande attention à l'étude de la théologie positive.

Après avoir donné quelques indications bio-bibliographiques sur les principaux théologiens, des belges surtout, qui assistèrent au concile de Trente, le P. Martial Legrand, O. F. M. C., s'attacha ensuite à mettre en relief l'intéressante figure d'un des principaux docteurs de cette époque : *Michel Baius (1513-1589)* (1).

Après avoir passé rapidement sur les commencements de Baius, son amitié avec Jean Hessels, ses premières années de professorat et ses premiers démêlés avec l'autorité académique, sa mission à Trente, l'auteur s'applique surtout à nous montrer la doctrine baianiste en elle-même et dans ses rapports avec les courants et les opinions théologiques du temps.

La situation géographique de Louvain destinait son Université à être aux avant-postes dans la lutte de la vérité contre le Luthéranisme naissant. Mais si les professeurs étaient d'accord sur le but à poursuivre, ils ne l'étaient guère sur les moyens à employer. Certains, comme Latomus, scolastiques à outrance, croyaient que la spéculation suffisait à tout et que l'étude de l'Écriture sainte n'était guère requise pour mener une vie pieuse. Pour Pighius, le célèbre disciple d'Adrien VI, le meilleur service que l'on pouvait rendre aux études, était de bannir la scolastique des

(1) **Sources** : *Acta genuina SS. Œcumenici Concilii Tridentini... edita* ab Aug. Theiner. Zagrabiae, 1874 ; M. Bai *Opuscula theologica, Ejusdem Apologia hactenus inedita.* Louvain, 1566 ; M. Bai *Opera cum bullis Pontificum et aliis ipsius causam spectantibus*, etc.... Studio A. P. Theologi. Cologne, 1696. — **Travaux** : P. Sforza Pallavicini, S. J., *Istoria del Concilio di Trento.* Rome, 1665. Outre les études publiées dans les *Encyclopédies*, voir Valère André, *Bibliotheca Belgica.* Louvain, 1643 ; *Biographie Nationale*, t. IV, art. *De Bay* ; Fr. Ilharard de la Chambre, *Traité historique et dogmatique sur la doctrine de Baius et sur l'autorité des Bulles des papes qui l'ont condamné* (ouvrage anonyme). S. l., 1739 ; J. B. Duchesne, S. J. *Histoire du Baianisme ou de l'hérésie de Michel Baius.* Douai, 1731 ; F. H. Linsenmann, *M. Baius und die Grundlegung des Jansenismus.* Tübingue, 1867 ; De Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain ont prise au concile de Trente.* Bruxelles, 1841.

écoles. Celle-ci d'ailleurs ne succombait point sous les efforts de l'hérésie et de l'humanisme, mais elle-même avait décidé de sa perte en s'inoculant le virus du nominalisme. D'autres docteurs enfin, prétendant améliorer la théologie, avaient exalté outre mesure la valeur des études scripturaires : les définitions de l'Église céderaient la place devant un texte de l'Écriture, le « credo ut intelligam » était remplacé par une analyse subtile des données de la foi.

Pareil état de choses devait nécessairement mener à des défaites et il importait de se frayer un nouveau chemin dans ce chaos d'idées. Baius résolut de l'entreprendre. Ce qu'il voulait c'était une théologie positive basée sur l'Écriture et la doctrine des Pères. Pas de philosophie ni d'aristotélisme, car la philosophie à la suite des disputes scolastiques n'a servi qu'à rendre douteuses et à présenter comme telles les doctrines que les Pères considéraient comme certaines et définitives (cf. M. Baius, *De sacramentis*, c. I ; — *De peccato originali;* proœmium).

La méthode péchait par exclusivisme sans doute, mais suffit-elle à expliquer les multiples erreurs du professeur de Louvain? Nul ne l'affirmera. Où en est donc la cause? Esprit logique et droit, Baius, une fois un principe admis, le poussait à ses dernières conséquences, sans heurt ni hésitation, avec une rigueur métaphysique. C'est ce qu'avouent les adversaires eux-mêmes. Le système pèche donc par la base et celle-ci quelle est-elle?

Baius lui-même a fourni la réponse dans la préface à l'opuscule *de prima hominis justitia et virtutibus impiorum*. Sous peine de ne rien comprendre aux vérités chrétiennes, y est-il dit en substance, il faut avoir une notion nette de l'intégrité originelle et naturelle de l'homme. Une erreur sur ce point compromettrait le dogme tout entier. Or, c'est parce que Baius a erré sur ce point, qu'il en est arrivé à des conclusions si erronées et si contraires à la foi. Non seulement, dit-il (c. I, *de prima hominis justitia)*, la justice originelle du premier homme est un fait, mais c'est encore un droit. Pourquoi? L'Écriture nous enseignant que cet état était la rectitude : *fecit Deus hominem rectum*, il s'en suit que sans cette justice, la créature humaine eut été viciée dans son essence, qu'en un mot ce que nous appelons la « *natura pura* » est mauvaise. Or Dieu ne peut créer une nature mauvaise, donc l'homme avait droit à la justice. C'est donc dans l'idée pessimiste que se fait Baius de la nature humaine en tant que telle *(natura pura)* que le R. P. Martial voit la base logique, l'idée-mère du système baianiste.

Examinant alors les différentes péripéties de la vie de Baius le nombre

et la violence des cabales ennemies, l'enthousiasme et l'amitié de ses disciples, les réticences de la cour romaine, commandées sans doute par les circonstances, tout cela ajouté à l'espèce d'anarchie des idées théologiques et au tempéramment personnel de Baius, le P. Legrand formula la conclusion qu'on ne peut mettre en doute la bonne foi de Baius et que malgré ses erreurs il fut respectable par la noblesse de son caractère, la dignité de sa vie et son amour pour l'Église (1).

La théologie positive du Père Petau, S. J., à cause de sa valeur intrinsèque et des leçons utiles et opportunes qu'elle nous donne, méritait certes de faire l'objet d'un examen spécial. M. Brohée s'est acquitté de cette tache avec un réel talent. Il avait surtout pour but d'apprécier les « Dogmata theologica » du P. Petau (2). Son travail débute par un aperçu général sur les procédés théologiques avant l'illustre jésuite. La théologie des Pères, déterminée généralement par la polémique, consiste en études nourries d'Écriture et de Tradition, mais fragmentaires et rarement personnelles. Le trait qui caractérise la scolastique, c'est l'effort de la raison dans la pénétration du dogme. Cependant les « sentenciaires » font véritablement des synthèses de théologie positive ; mais à part celle d'Abélard, leur œuvre est encore peu originale. Le critère de la scolastique pour la réception des textes est dogmatique. Elle ne distingue guère l'apocryphe. L'influence de l'humanisme sur le courant des études positives fut puissante. Le Protestantisme, de son côté, aurait voulu constituer une théologie biblique. Son mépris de la tradition est notoire. En France cependant, au XVIIe siècle, catholiques et protestants posent la discussion sur le terrain traditionnel.

Après avoir caractérisé plus spécialement la théologie controversiste en France — milieu dans lequel doit apparaître la grande figure de Petau—, M. Brohée s'efforce, dans une rapide note biographique, d'entrer

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé L. Noël.

(2) **Bibliographie :** Cfr. De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. I, p. 549 sq. Bruxelles, 1890. — **Sources :** Dionysii Petavii, S. J., *Dogmata theologica*, éd. J.-B. Fournials. Paris, 1865 ; Petavii *Orationes, Epistolarum Libri III*. Paris, 1620. — **Travaux spéciaux :** Kuhn, *Ehrenrettung des Dionysius Petavius*, dans le *Tubingische Quartalschrift*, 1850, pp. 249 svv., Stanonik, *Dionysius Petavius* éd. Letschner *und* Lubensky. Gratz, 1850 ; Chatellain, *Le Père Petau*. Paris, 1884 ; R. Parayre, *Le maître de la théologie positive : Denis Petau*, dans l'*Université Catholique*, t. XXI (1899), p. 481 ; Turmel, *Denys Petau*, dans la *Revue du clergé Français*, t. XXIX (1902).

dans les détails de son éducation, d'observer les influences qu'il subit, les études auxquelles il s'adonne, les controverses dans lesquelles il se passionne, pour faire ressortir la méthode, les procédés, les instruments de travail de l'immortel auteur des « Dogmata theologica ».

La seconde partie du travail est consacrée à l'examen de la conception théologique du P. Petau. L'idée du savant jésuite était de faire la démonstration historique de notre foi. Il voulait montrer la doctrine catholique jaillissant de sa source scripturaire et traditionnelle, descendant, ainsi qu'un fleuve majestueux, à travers les différents âges de l'Église, pour arriver limpide et pure jusqu'à nous. Cet exposé devait se couronner par la discussion des questions scolastiques agitées déjà par les Pères. « Aussi, écrit-il *(Proleg.* IX., nº IX), nous n'avons rien négligé de ce qui pouvait nous éclairer sur le sens de l'Écriture, sur l'histoire des temps ecclésiastiques, sur l'autorité des Conciles, sur la véritable et authentique portée des livres grecs et latins. »

Pour entrer dans les œuvres vives de cette théologie, M. Brohée voulut exposer la pensée du P. Petau sur ses diverses sources : la sainte Écriture, l'Église et l'argument de Tradition, la raison. Il retrace ensuite, en une vue synthétique, le plan grandiose de cette théologie que, d'après les principes indiqués, le savant jésuite se proposait d'édifier. Enfin il montre la réalisation de cette conception générale dans le traité « *De Trinitate.* »

Restait à apprécier l'œuvre du savant jésuite. M. Brohée remarque d'abord combien son éducation d'humaniste, son apprentissage ardu de la méthode historique sous la direction de maîtres habiles, ses multiples et importants travaux antérieurs, le préparaient à son colossal travail. Il y relève les deux tendances caractéristiques du temps : c'est l'opposition à la méthode scolastique, c'est surtout ce besoin de trouver le fondement de nos croyances — soigneusement distinguées des propositions de l'École — dans l'Écriture et la Tradition. Mais le génie de notre auteur a imprimé sa personnelle empreinte dans la conception d'une synthèse magistrale, comme dans sa grandiose réalisation. Aussi son œuvre est-elle un vrai monument de théologie positive.

M. Brohée s'attache surtout à mettre en relief les principes de critique du P. Petau. Son plus beau titre de gloire est sans conteste l'objectivité de son jugement. « Alors que la science polémique, catholique et protestante, sous l'influence de la controverse, ne sait pas saisir complètement et rendre impartialement les croyances religieuses des temps apostoliques, le P. Petau juge et apprécie sainement les

idées, et saisit exactement la vraie conscience doctrinale des premiers siècles. »

Il est incontestable que le P. Petau a eu des défaillances d'érudition et l'on regrette surtout le manque de méthode dans les exposés : mais peut-on reprocher à cet auteur de n'avoir pas fait à lui seul une œuvre en tous points définitive (1)?

Tandis que les théologiens mettaient en lumière les doctrines catholiques, la papauté poursuivait avec ardeur l'œuvre de saine réforme entreprise au concile de Trente. Un personnage qui a joué un rôle très important dans la réforme catholique opérée par le concile de Trente c'est sans conteste *S. Charles Borromée*. Le travail présenté par M. l'abbé F. Tessens a pour but de mettre ce rôle en évidence (2). Une première partie trace d'une manière générale la vie du saint archevêque de Milan et son œuvre réformatrice et nous fait connaître l'état relativement pauvre de la littérature historique concernant ce sujet. La seconde partie

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé J. Vermaut.

(2) **Sources** : Outre les sources relatives au concile de Trente et les correspondances des nonces publiées par la commission historique de l'académie de Vienne, voir surtout les lettres de Charles Borromée ;—*a)* Édition complète de ses *œuvres* en cinq in-folio à Milan, 1747. — Éditions partielles : *Documenti circa la vita e le gesta di San Carlo Borromoeo publicati per cura del canonico* Aristide Sala, 4 volumes et un fascicule de 200 pages. Milan, 1857-1863; — Les *Homélies* furent éditées à Milan en 1747 (2 volumes) par J. A. Sax, et ensuite à Augsbourg en 1758 avec traduction latine. — J. A. Sax s'est chargé aussi de la réédition des *Allocutions* prononcées dans les synodes. Milan, 1748; Augsbourg, 1758. — **Travaux** : *a)* Contemporains de Charles Borromée : G. B. Possevino, *Discorsi della vita et attioni di Carlo Borromoeo*. Rome, 1591; Jean Pierre Guissano, *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Charles Borromée*. Édition italienne. Milan, 1610; trad. latine par B. Rossi. (Cette traduction a été éditée avec des notes nombreuses et précieuses par B. Oltrocchi. Milan, 1751). — Traduction allemande par Fr. Klitsche (3 vol.). Ratisbonne, 1837. — *b)* Ouvrages postérieurs : Godeau, *La vie de Charles Borromée*. Paris, 1747; J. M. Sailer, *Der H. Karl Borromäus, Kardinal der römischen Kirche und Erzbisschof von Mailand*. Augsbourg, 1824; X. F. Dieringer, *Der H. Karl Borromäus und die Kirchverbesserung seiner Zeit*. Cologne, 1846; De Vit, *Vita di San Carlo Borromaeo*. 1858; Werfer, *Leben des H. Karl Borromäus, Cardinals und Erzbisschofs von Mailand*. Ratisbonne, 1861; Ch. Sylvain, *Histoire de saint Charles Borromée, cardinal archevêque de Milan, d'après sa correspondance et des documents inédits*, 3 vol. Bruges, 1884; Sprotte, *Die synodische Thätigheit des H. Karl Borromäus*. Oppelm, 1885.

traite d'une manière spéciale la part que Charles Borromée eut aux côtés de son oncle, le pontife Pie IV, à la célébration de la troisième période du Concile et à son exécution. Durant cette période, Charles Borromée occupa brillamment le poste de secrétaire d'État. « Son action unie à celle du pape Pie IV a été le facteur le plus considérable pour préserver le Concile de Trente, durant sa troisième période, de l'influence gallicane» : telle est la thèse qui résulte de l'étude que l'auteur fait de la volumineuse correspondance de Charles et du pape avec les légats et les nonces. Obtenir que les évêques français assistent au concile — sans quoi la réception du concile en France pourrait d'avance être déclarée impossible — annihiler au concile les velléités schismatiques des gallicans : voilà le but à atteindre. Charles Borromée réalisa ce but. Grâce à son insistance et à ses ménagements envers la cour de France, les évêques français se rendirent au concile; grâce à sa prudente diplomatie, ces mêmes évêques ne purent troubler l'orthodoxie du concile, ni faire échouer sa célébration. Ici l'auteur parcourt successivement les diverses phases du concile. Il examine d'abord la correspondance et les pourparlers échangés entre Rome et la France touchant la venue des évêques français. L'auteur cependant s'attache de préférence à ce qui se passa au concile même et montre en diverses questions spéciales comment les ordres et les lettres de Rome parvinrent à bout des tendances gallicanes. Les mesures d'ordre juridique prises avant la célébration, la manière dont furent résolues la question de la continuation du concile et la question de la préséance, prouvent la prévoyance et l'habileté de Charles Borromée et de Pie IV. Le travail sourd des ambassadeurs français fut frappé d'inanité et quand les évêques français arrivèrent au concile, animés de dispositions plus ou moins hostiles envers Rome, Borromée sut si bien agir sur le cardinal de Lorraine, leur chef, que non seulement ils ne firent rien de pernicieux au concile, mais que même ils soutinrent Rome dans des moments critiques. Charles Borromée connaît à fond le caractère du cardinal français, il le flatte, le comble d'honneur, mais il lui refuse prudemment toute fonction où sa tendance de domination aurait libre cours. Cela apparaît au grand jour dans la question des évêques *de jure divino* et de la primauté, dans la question de la présidence du concile lors de la mort du cardinal de Mantoue, dans l'accueil bienveillant que Lorraine reçut à Rome et dans les heureuses conséquences qui en découlèrent pour la fin prompte et opportune du concile. Outre cette action perpétuelle de Charles Borromée sur les Français au concile, on doit tenir compte du désir ferme du secrétaire d'État de faire

de vraies réformes. Cette volonté, qu'il manifestait dans ses lettres et dans toute sa façon d'agir, ne purent que disposer favorablement les esprits envers lui et la cour de Rome. Enfin l'auteur touche en quelques lignes la question de la réception du concile, à laquelle Charles Borromée coopère comme secrétaire d'État d'abord, comme archevêque ensuite. Elle fournirait en elle-même un travail spécial et prouverait à elle seule qu'on peut joindre ces deux mots : Charles Borromée et la réforme catholique (1).

Le Protestantisme avait donné libre cours à l'absolutisme des princes et d'ailleurs même chez les nations catholiques le contre-coup de la réforme, les luttes religieuses et le développement du pouvoir central des monarchies modernes avaient donné un nouvel essor aux théories politiques et aux controverses sur les relations entre l'Église et l'État. Dans ce domaine, les opinions de Bellarmin sur les relations du pouvoir spirituel et temporel ont été bien diversement jugées. M. l'abbé J. Van Cauwenbergh nous a donné communication d'une étude très remarquable sur ce sujet, étude dont nous croyons utile de donner une analyse détaillée (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé L. Colens.

(2) **Bibliographie :** Cfr Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, art. *Bellarmin*. Bruxelles, 1890. — **Sources :** *Disputationes* Roberti Bellarmini, *De controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos*, t. I, lib. III; *De Summo Pontifice capite militantis Ecclesiae*, t. II, lib, II; *De membris ecclesiae militantis : de laïcis*, t. II; ad calcem libri I, *De exemptione clericorum accuratior disputatio*, Ingolstadt, 1601; Card. Bellarmini *Responsio ad Venetiae causae patronos*. Mayence, 1606; *Réponse du* Cardinal Bellarmin *au traité des sept Théologiens de Venise, et aux oppositions de* F. Paul Servite avec la *responce à la defence des huit propositions de* Jean Marsile, 1607; Jacobi I, *Apologia pro Juramento fidelitatis*, 1607; *Praefatio Monitoria*. Londres, 1609; Bellarmini *Responsio ad librum inscriptum « Triplici nodo triplex cuneus »*. Rome, 1608; *Apologia* Bellarmini *pro responsione sua ad librum Jacobi*. Rome, 1610; *Tractatus de potestate Summi Pontificis in rebus temporalibus adversus Gulielmum Barclaium*. Rome, 1610; Cologne, 1611. — **Ouvrages généraux :** Hergenröther, *Katholische Kirche und Christlicher Staat*. Fribourg en B., 1872; Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France au temps du Père Coton*, t. II-III. Lyon, 1876. — **Ouvrages spéciaux :** *a) Monographies :* Fagnanus, *De Justitia et validitate censurarum Pauli V in rempublicam Venetam*. Roma, 1607; Sarpi, *Istoria particolare delle cose passate tra il Sommo Pontefice Paolo V e la serenissima*

Après quelques détails biographiques, l'auteur expose les idées dites ultramontaines de Bellarmin : elles se résument dans sa théorie sur l'origine du pouvoir civil et celle du pouvoir papal en matière temporelle. Ces deux questions sont traitées *ex professo* dans le grand ouvrage des *Controverses*. Le principat politique est naturel et nécessaire au genre humain : comme tel il vient de Celui qui a fait cette nature. Pris *in concreto*, il réside immédiatement dans la multitude comme dans son sujet, puisque le droit divin ne l'a conféré à aucun homme en particulier.

Cette théorie repose tout entière sur le principe mal appliqué de l'égalité native de tous les membres de la société au moment de sa constitution. Or cette égalité n'existe pas au point de vue des qualités qui rendent apte au gouvernement. Bellarmin a tort d'élever la théorie de la souveraineté du peuple à la hauteur d'un principe absolu et cela en vertu d'un argument qui porte à faux. En pratique toutefois on ne peut l'accuser de favoriser la révolte : ce n'est pas en effet que l'exercice du pouvoir qui soit transmis au souverain, c'est le pouvoir lui-même. Il peut cependant se présenter des cas assez graves pour que le peuple soit en droit de reprendre *actu* le pouvoir qu'il avait conservé *habitu :* c'est la célèbre question de la déposition des princes. Elle rattache le problème de l'origine du pouvoir civil à celui de l'autorité du Souverain Pontife en matière temporelle.

La puissance suprême que celui-ci possède sur le spirituel renferme d'une façon indirecte un pouvoir souverain sur le temporel, pour autant que la fin temporelle de la société civile doit servir la cause du salut des âmes. Ce pouvoir s'exerce à l'égard des personnes, des lois et des jugements.

La doctrine du pouvoir indirect déplut également à Rome et à Paris.

Rep. di Venezia. Lyon, 1624; NÜRNBERGER, *Papst Paul V und das Venezianischen Interdict*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. IV (1883); J. DE LA SERVIÈRE, *De Jacobo I Angliae rege cum Cardinali Roberto Bellarmino, S. J., super potestate cum regia tum pontificia disputante*. Poitiers, 1900; J. DE LA SERVIÈRE, *Une controverse au début du* XVII*e siècle*, dans les *Études religieuses*, t. XCIV, XCV, XCVI (1903). — *b) Biographies :* Une biographie (en italien) par le Père FULIGATTI, S. J. Rome, 1624; traduction latine par PETRASANCTA. Liège, 1626; FRIZON, S. J., *Vie du cardinal Bellarmin*, 2 vol. Avignon, 1827; COUDERC, S. J., *Le vénérable cardinal Bellarmin*, 2 vol. Paris, 1893; DOELLINGER et REUSCH, *Die Selbstbiographie des Cardinals Bellarmin*. Bonn, 1887; Cfr art. *Bellarmin* dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, col. 560-599. Paris, 1904.

A Paris on trouvait qu'elle donnait au Pape trop de puissance, à Rome on crut qu'elle ne lui en accordait pas assez. Malgré l'ancienne amitié qui unissait Sixte-Quint à Bellarmin, et malgré les instances de Philippe II, le Pape fit mettre à l'Index le premier volume des Controverses.

Après l'exposé des doctrines, l'auteur passe à l'application qu'en fit l'illustre cardinal dans les discussions particulières auxquelles il fut mêlé. La première fut la querelle de Paul V avec la république de Venise (1606) : elle débute par un différend au sujet des limites des territoires respectifs ; bientôt surgirent les questions des dîmes et de l'exemption des bénéfices. En outre, au mépris de l'immunité ecclésiastique, le gouvernement avait fait emprisonner deux prêtres et refusait obstinément au pape leur mise en liberté et leur renvoi au tribunal de l'Église.

Après de vaines menaces, Paul V lança l'interdit. La question de principe fut bientôt soulevée : Bellarmin, soutenu par Fagnanus et Baronius, défendit le pouvoir pontifical contre les théologiens de Venise. Un premier écrit anonyme, auquel Bellarmin répondit aussitôt, parut sous forme de huit propositions attaquant le pouvoir du pape à l'égard des souverains temporels en matière d'immunités. Marsile prit la défense de l'écrit qu'il avoua être le sien et Bellarmin lui opposa encore sa « réponse à la défense des huit propositions de Jean Marsile napolitain ». Une seconde série d'écrits débuta par la publication du « *Tractatus et resolutio Joannis Gersonii circa valorem excommunicationis* », et d'un autre opuscule de Gerson : « *Discussio illius assertionis : sententia Pastoris etiam injusta timenda est* ». Cet écrit, dit Bellarmin, paru sans nom de typographe et d'auteur qui feint d'écrire de Paris, était une réimpression en langue vulgaire de « certaines remarques de Jean Gerson, précédées d'une préface outrageuse envers le Pape, scandaleuse et hérétique ». Sarpi, l'auteur présumé de l'écrit, en prit la défense à l'encontre de Bellarmin, qui ne tarda pas à répliquer par la « réponse aux oppositions que Frère Paul Servite a mise en lumière contre l'escrit du cardinal Bellarmin ». Enfin Bellarmin publia encore une réponse au « traité des sept théologiens de Venise sur l'interdit de N. S. Père le Pape Paul V ». Pendant qu'il soutenait ainsi la discussion avec les consulteurs de Venise, l'illustre cardinal était aux prises avec un autre contradicteur non moins redoutable, le roi Jacques I d'Angleterre.

Les catholiques anglais avaient compté que le nouveau roi mettrait fin à la persécution; déçus dans leur espoir, quelques uns d'entre eux tramèrent la conjuration des poudres, en châtiment de laquelle le roi exigea un serment de fidélité, niant le pouvoir du Pape de déposer le prince et de

délier les sujets dudit serment ; la sentence opposée était taxée d'impie et d'hérétique. L'ambiguité de la formule divisa les catholiques sur la question de licéité ; l'archiprêtre Blackwell, d'abord hostile au serment, changea bientôt d'attitude. Plusieurs brefs pontificaux, qui tranchèrent nettement la difficulté dans le sens de la non licéité, ne purent ramener le chef des catholiques anglais ; c'est alors que Bellarmin, lié d'une ancienne amitié avec lui, fut chargé par Paul V de l'engager à une généreuse rétractation : rien n'y fit.

Avant que ne parût le troisième bref, enlevant à Blackwell tous ses pouvoirs, le roi, mis en fureur par la lettre de Bellarmin à l'archiprêtre, avait publié de concert avec les théologiens de son entourage son apologie pour le serment de fidélité ; elle était intitulée : « *Triplici nodo triplex cuneus* » (1607). Ce triple nœud était les deux brefs de Paul V et la lettre du Cardinal. Celui-ci répondit sous le nom de Matthieu Torti et démontra que la formule du serment était manifestement hétérodoxe, qu'elle niait même le pouvoir d'excommunication, puisqu'elle en détruisait les effets. On peut juger de l'impression que fit sur le roi la réplique de Bellarmin par le célèbre « *Præfatio Monitoria* » dont il fit précéder l'édition nouvelle de son ouvrage (1609). Le Cardinal répondit encore une fois en reprenant point par point l'argumentation de son adversaire et en discutant critiquement les faits historiques invoqués par lui contre la papauté. Ce fut la fin du débat.

Les idées du roi d'Angleterre étaient partagées par bien des gouvernements d'alors. L'accueil que reçurent en France les théories de Bellarmin le prouve à l'évidence. Son « Tractatus de potestate summi Pontificis in rebus temporalibus adversus Gulielmum Barclaium » (1610) fit l'objet d'un arrêt d'interdiction, qui fut donné par le Parlement et dont l'exécution ne fut suspendue que grâce aux instances du cardinal Du Perron et du nonce Ubaldini auprès du Conseil d'État.

S'il est vrai de dire que les idées du cardinal Bellarmin ne jouirent pas de la faveur de son siècle, la synthèse qu'il a élaborée est devenue cependant celle de la théologie catholique (1).

Enfin, dans le domaine de la morale aussi, le XVIe siècle vit naître une controverse qui, de pair avec les doctrines de Baius, que Jansenius allait plus tard remettre en honneur, devait pendant plus d'un siècle mettre aux prises les théologiens les plus célèbres de l'époque moderne ; nous

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé F. GLÉNISSON.

voulons dire *Le Probabilisme dans l'Église catholique*. Sous ce titre nous fut donné par M. De Munck ce que nous pourrions appeler l'histoire externe du Probabilisme (1). Après avoir étudié dans un chapitre premier

(1) **Sources principales :** Arnauld, *De la fréquente communion*. Paris, 1643; Saint-Cyran, *Lettres chrétiennes et spirituelles*. Paris, 1645; Pascal, *Lettres à un provincial*. Paris, 1656; Rapin, *Mémoires sur l'Église et la Société, la cour, la ville et le jansénisme*, 1644-1679, publiés par Léon Aubineau. Paris, 1865; C. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. III. Paris, 1755; Denzinger, *Enchiridion*, éd. 9. Wurzbourg, 1900; H. Robillart d'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis* 1600-1716. Nîmes, 1781; *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, etc., t. I. Paris, 1768; Concina, *Della storia del Probabilismo e del Rigorismo*. Lucca, 1748; Patuzzi, *Lettere theologico-morali di Eusebio Eurumste et Osservazione*. Trente et Venise, 1751-1756; *Lettres de Gonzalez, des assistants et d'autres*, en même temps que diverses publications parues dans la lutte, éditées par Concina et Patuzzi, et surtout par Doellinger et Reusch, *(Geschichte der Moralstreitigkeiten in der römisch katholischen Kirche seiten dem Sechzehnten Jahrhundert*, 2e volume, 1e partie. Nordlingen, 1889); Gonzalez, *Fundamentum theologiae moralis*. Rome, 1691; Saint Alphonse, *Dissertatio scholastico moralis pro usu moderato opinionis probabilis in concursu probabilioris*. Naples, 1749-1755; Éditions de *Traités de morale* : 1. *Medulla Th.* H. Busenbaum, S. J. *cum adnot*, par A. de Liguorio. Naples, 1748; 2. *Th. M. concionnatu* A. M. Liguori *per appendices in* Busenbaum, ed. 2, explicata, locupletata. Naples, 1753-1755, la 4e en 1760, la 6e en 1767, la 8e en 1779, la 9e en 1785; *Breve dissertazione dell' uso moderato dell' opinione probabile*. Naples, 1762; *Lettres de saint Alphonse traduites de l'italien*, par Dumortier, publiées à Rome en 1887. — **Travaux généraux :** De Wette, *Die christliche Sittenlehre*. Berlin, 1821; Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, 4e éd. Tournai, 1846; Reusch, *Der Index der verbotener Bücher*. Bonn, 1885; Döllinger und Reusch, *o. c.*; Werner, *Geschichte der Katholischen Theologie in Deutschland seit dem Trienter Konzil bis zum Gegenwart*, 2e éd. Munich et Leipzig, 1889; Turmel, *Histoire de la Théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente*. Paris, 1904. — **Travaux spéciaux :** Maynard, *Pascal, sa vie, son caractère, son œuvre*. Paris, 1850; Reuchlin, *Pascals Leben und der Geist seiner Schriften*. Stuttgart et Tubingue, 1840; Drendorff, *Pascal, sein Leben und seinen Kampfe*. Leipzig, 1870; Gousset, *Justification de la Théologie morale du bienheureux A. M. de Liquori*. Besançon, 1832, Louvain, 1834; *Lettres de* Gousset *à M. l'abbé X... sur la justification*. Besançon, 1834; Ballerini, *Dissertatio de Morali systemate S. A. M. de L.* Rome, 1861; *Vindiciae Alphonsianae seu Doctoris Ecclesiae S. A. M. de L. doctrina moralis vindicata a pluribus oppugnationibus cura et studio quorumdam theologorum e Congr. SS. Redemptoris*. Rome, 1873;

comment le rigorisme initial s'affaiblit successivement par la concession du pardon, l'extension de celui-ci à tous les péchés, la réduction de la pénitence publique, l'association de simples prêtres au ministère, la réitération de la réconciliation et la délégation intégrale du pouvoir aux prêtres, M. De Munck met en lumière les rapports de la discipline pénitentielle et l'extension de la pénitence temporaire privée avec la casuistique et son développement. Les « livres pénitentiaux » sont caractéristiques à cet égard. Cela nous mène jusqu'au XIIe siècle. A partir de là, la morale et sa casuistique se laissent imprégner de scolastique ; le concile de Latran met le sceau à l'importance de la confession des péchés et de l'absolution, et la pénitence publique finit par disparaître. Luther innova aussi sur le terrain de la morale, mais le concile de Trente accepta le développement traditionnel, sans mettre obstacle à de nouveaux progrès.

C'est en 1577 que le Probabilisme fit son entrée officielle dans les traités théologiques, et dès le premier moment il y reçut plein droit de cité, car son succès fut immense. Ce succès ne fut pas sans danger : en effet beaucoup de casuistes exagérèrent la doctrine et ses applications, et provoquèrent ainsi une forte réaction. Il y eut d'ailleurs un ennemi non moins redoutable : le Jansénisme. L'auteur nous donne alors un vaste tableau des luttes qui se livrèrent sur le terrain de la morale catholique en France, en Belgique, en Allemagne, en Espagne et en Italie. La doctrine et la pratique jansénistes, les « Provinciales » de Pascal et leur histoire, Bossuet et les assemblées du clergé de France, les alarmes épiscopales dans les autres pays, les polémiques de presse soit savantes, soit pamphlétaires, les mesures prises et les condamnations portées par

Paris, 1874; KARL DILGSKRON, *Leben des heiligen Bischofs und Kirchenlehrers A. M. de L.* Ratisbonne, 1887; BACHELET, *La question Liguorienne.* Paris, 1899; MATIGNON, *Les doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté.* 6e article : *Le Probabilisme* dans les *Études religieuses*, 2e sér., t. IX (1866), pp. 188-210; J. BRUCKER, *Les écrivains de St-Sulpice* dans les *Études religieuses*, t. 85 (19 0), pp. 227-234; J. BRUCKER, *Le prétendu décret d'Innocent XI contre le Probabilisme* dans le s*Études religieuses*, t. 86 (1900), pp. 778-800; R. P. MANDONNET, *Le décret d'Innocent XI contre le Probabilisme* (extrait de la *Revue Thomiste* de janvier et de septembre 1901 et novembre 1902), 1903; BRUCKER, *Le décret de* 1680 *contre le Probabilisme d'après une communication officielle du S. Office* dans les *Études religieuses*, t. 91 (1902), pp. 831-848; F. TER HAAR, *Das Decret des Papstes Innocenz XI. über den Probabilismus.* Paderborn, 1904; F. TER HAAR, *Innocentii PP. XI de Probabilismo decreti Historia et Vindiciae.* Paris et Tournai, 1904.

les papes, l'état des esprits parmi les contemporains : tout cela passe sous nos yeux dans un exposé clair et méthodique.

Mais la partie la plus intéressante du drame est sans contredit l'acte qui fut joué dans la Compagnie de Jésus. Le conférencier a fait ressortir l'attitude première hostile des généraux de la Compagnie et l'adhésion de plus en plus générale des Pères à la doctrine ; c'est de son sein aussi que sortirent pour une bonne part les fameux casuistes, qui payèrent presque tous les frais de la campagne organisée par l'opposition. Un fait à noter c'est que la Compagnie compta un général, Thyrsus Gonzalez, qui d'accord avec Innocent XI se mit à combattre le Probabilisme universellement en honneur parmi ses sujets et ardemment défendu par ceux-ci. L'auteur s'attache longuement à ces incidents peu connus et insiste sur l'habileté de la tactique dont firent preuve les deux partis en présence. — Une récente controverse entre les « Études », la « Revue Thomiste » et le R. P. Ter Haar, rédemptoriste, donna de l'actualité à cette question. — La victoire resta au général, mais elle ne fut guère durable, car le héros de la restauration, S. Alphonse de Liguori parut. L'étude simultanée de ses œuvres de morale et de ses lettres, faite à la lumière de la situation tendue de l'époque impose la conclusion que les principes, les tendances et leurs applications chez le saint Docteur étaient de fait probabilistes. Seulement par réaction contre les excès et par appréhension de taquineries, de persécutions ennemies, l'expression probabiliste devint équiprobabiliste. Suit un aperçu de la lutte autour des idées du saint Docteur et la constatation du triomphe final (1).

Il n'est guère étonnant qu'avec l'activité de la propagande protestante et la recrudescence des luttes doctrinales chez les catholiques, favorisées d'ailleurs par la découverte relativement récente de l'imprimerie, l'Index ait du prendre des dispositions toutes nouvelles. C'est l'*histoire de l'* « *Index* » qui a fourni a M. Brepoels la matière d'une conférence très érudite. Malheureusement, il ne nous est pas possible de la résumer ici, et nous le regrettons bien vivement.

Outre les conférences dont nous venons d'esquisser les grandes lignes, nous avons vu nos réunions agrémentées par l'exposé de plusieurs articles de revues concernant l'histoire ecclésiastique ou encore par l'analyse critique de livres historiques traitant des sujets en rapport

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. Loghe.

avec la matière des conférences. Cette mesure a été trouvée opportune depuis des années déjà, en tant qu'elle favorise l'érudition des élèves et qu'elle rompt la monotonie des longues lectures. Citons en particulier l'analyse qu'a faite M. l'abbé Van Oppenraay du célèbre livre de M. Spahn : « *Johannes Cochläus, ein Lebensbild aus der Zeit der Kirchenspaltung* » (Berlin, 1898). M. Van Oppenraay, après nous avoir introduit dans le plan de l'ouvrage dont il fait ressortir la disposition logique, nous met devant les yeux les sources où l'auteur a puisé et le talent d'historien que M. Spahn a révélé dans l'usage de ces documents. Cette analyse faite d'une façon très judicieuse a été d'une incontestable utilité et a servi d'application aux règles de la critique historique que notre Directeur nous expose dans son cours d'introduction du lundi.

L'on voit par ce qui précède que les membres des Conférences historiques s'efforcent de continuer les traditions de leurs ainés. L'utilité de cette institution devient de jour en jour plus manifeste et personne n'ignore combien il est à souhaiter que les Conférences fleurissent pour le plus grand bien des élèves de la Faculté de théologie et pour le renom scientifique de notre Université catholique.

Que notre dernière parole soit une parole de respectueuse gratitude envers notre éminent Directeur, M. le chanoine Cauchie, qui par la sagesse et le charme de sa direction est à la fois le guide et l'âme des Conférences historiques.

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport de M. l'abbé Vaes.)

L'étude des institutions franques a fait l'objet de nombreuses publications de toute première valeur et du plus grand intérêt pour l'histoire du droit civil et ecclésiastique du haut moyen âge. Un travail commun d'étude et d'interprétation des sources, groupées dans un recueil autographié, a permis de fournir aux membres du cours pratique des données précises et concrètes sur ces institutions et les documents juridiques de l'époque, de leur donner une connaissance critique de ces travaux spéciaux et de la littérature parue sur cette période, et plus particulièrement a précisé les rapports de la royauté et de l'église depuis les origines de

la nationalité franque jusqu'à la constitution définitive de la dynastie capitienne. Les étudiants ont été appelés en même temps à se remémorer les principes fondamentaux de la méthode historique.

Les travaux personnels entrepris par les membres du Séminaire historique ont élargi le cadre de ces recherches. Plusieurs communications intéressantes ont été faites sur le rôle social, économique, artistique des corporations religieuses aux Xe-XIIe siècles (1); la littérature (2), si instructive pour l'histoire juridique des rapports de l'Église et de l'État, à laquelle a donné naissance la querelle des investitures, a fourni les matériaux à plusieurs travaux (3). Les questions mérovingiennes ont aussi fait l'objet de deux études, l'une de M. L. Vander Essen sur l'hagiographie nationale, l'autre de M. Vaes sur les rapports de la papauté avec l'église franque, études dont nous signalerons dans leurs grandes lignes les principales conclusions. Nous les mentionons en dernier lieu, car ce sont elles qui feront l'objet principal de ce Rapport.

* * *

L'intérêt que présente pour l'historien l'hagiographie médiévale est tout exceptionnel. Cette littérature jette, à côté des autres genres d'écrits, une vive lumière sur l'histoire des idées et des conceptions littéraires. Ce sont bien moins en effet les renseignements positifs sur la vie sociale et religieuse de l'époque, sur le héros dont la *Vita* célèbre les vertus, qui doivent intéresser dans cet amas considérable de documents, que les procédés littéraires des auteurs, leur conception de l'histoire, la collaboration intime du peuple et des biographes, le rôle de la légende et ses différents modes de propagation. Jacques de Voragine, à la fin du moyen âge a donné dans sa *Légende dorée* le syncrétisme de ce genre de composition.

L'hagiographie mérovingienne occupe une place toute spéciale au sein de cette littérature. Celle-ci, de même que toute œuvre littéraire, a subi

(1) *Les origines des abbayes norbertines dans les diocèses de Liége et de Cambrai*, par M. le chanoine Jansen, O. Pr. Ces conférences se sont données à l'abbaye du Parc, et ont permis aux membres du cours pratique d'en visiter la bibliothèque et l'intéressant dépôt d'archives: *Les origines de l'abbaye de Bonne-Espérance*, par M. V. Schollaert; *Les influences de l'art clunisien aux* X-XIe *siècles*, par M. Lemaire.

(2) MGH, *Libelli de Lite imperatorum et pontificum saeculis XI et XII conscripti*, 3 vol. in-4o. Hannovre, 1891-1897.

(3) Étude sur le *Liber canonum contra Henricum IV*, par M. Weemaes.

en effet l'influence des enthousiasmes populaires et s'est adaptée aux évènements qui tour à tour mettent en relief différentes manifestations des vertus chrétiennes et de sainteté héroïque. Aux premiers siècles, à part les rares procès-verbaux officiels de l'interrogatoire des martyrs — qui ne sont point de véritables documents hagiographiques — on ne trouve que les peintures vigoureuses de saint Jérôme retraçant les luttes et les souffrances des ascètes orientaux; leur vie aux effrayantes austérités tentait la plume des hagiographes, soucieux d'unir à un enseignement doctrinal et moral, l'attrait de tableaux vivaces et d'une conception grandiose. A la fin du ve siècle et au commencement du vi^e, les martyrs, dont on ignorait la plupart du temps le nom et les gestes (1), furent tirés de l'oubli et trouvèrent des auteurs pour retracer leur vie, leurs vertus et leur mort douloureuse. A l'époque mérovingienne la sainteté s'impose à l'admiration des fidèles sous de nouvelles formes. Ce sont, dans nos régions, les évêques-missionnaires parcourant la Gaule et la Belgique pour convertir les populations païennes; les saints abbés, fondateurs de monastères bientôt prospères, centres de vie morale, intellectuelle, économique; les vierges de race noble, quittant la vie mondaine et bruyante pour aller vivre dans la solitude et grouper autour d'elles d'autres âmes dégoûtées des horreurs et des violences d'une civilisation encore barbare. Ces manifestations multiples de vertus, qui valent au viie siècle, dans l'histoire des anciens Pays-Bas, le surnom de *siècle des saints*, ont fait éclore une littérature hagiographique d'un caractère spécial qui peut fournir une ample matière d'études.

C'est ce qui a déterminé M. L. Vander Essen à étudier, surtout au point de vue littéraire, quelques *vitae* de cette époque. Il a porté ses premières recherches sur l'ancien diocèse de Cambrai, qui a été, surtout aux ixe et xe siècles, le centre de production d'une riche littérature hagiographique; parmi ces œuvres il a choisi tout d'abord celles qui ont rapport au *cycle hagiographique des abbesses de Maubeuge*. Ce cycle comprend les biographies des saintes Aldegonde, Aldetrude, Madelberte, respectivement première, seconde et troisième abbesses de Maubeuge. Il faut y rattacher la vie de sainte Waudru, qui, pour ne pas appartenir géographiquement au sujet, en fait pourtant partie au point de vue littéraire.

Le sujet étant trop étendu pour en faire l'objet d'un exposé complet,

(1) A. Dufourcq. *Étude sur les Gesta martyrum romains (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fascicule LXXXIII), pp. 17 et sv. Paris, 1900.

M. Vander Essen s'est borné a nous expliquer la relation littéraire des différentes *Vitae Aldegundis* et à nous donner un aperçu des développement de la légende dans ces biographies. Il ne sera pas superflu, avant de résumer le travail, de donner quelques renseignements sur l'état des matériaux :

a) *Vita Aldegundis prima* = VA[1]. Manuscrit le plus ancien : Parisiensis 5275 (Colbertinus 3291, puis Royal C. 4174. 3. 3). La *Vita* se trouve f° 44r-55r, du IXe siècle. **Éditions :** 1) MABILLON, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* 1e édit., t. II, pp. 807-815. Paris, 1669 ; 2) GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii selecta,* t. IV, pp. 315-324. Bruxelles, 1785. — b) *Vita Aldegundis secunda* = VA[2]. **Édition :** *Acta sanctorum Januarii,* 3e édit., t. III, pp. 651-655. Bruxelles, 1863. — c) *Vita Aldegundis secunda* amplifiée = VA[2a]. **Éditions :** JACOBI DE GUISIA, *Annales Hannoniae,* édit. FORTIA, l. X, c. 31-60 ; 2) *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis*, edid. SOCII BOLLANDIANI, pars prima, t. II, pp. 133-135. Bruxelles, 1886 ; 3) MGH, *Scriptores,* t. XXX, pp. 128-130, Hannovre, 1896. — d) *Vita Aldegundis auctore* HUCBALDO = VAH. **Éditions :** 1) SURIUS, *De probatis sanctorum historiis,* t. VI, pp. 300-309. Cologne, 1575 ; 2) *Acta sanctorum Januarii,* 3e édit., t. III, pp. 655-662. Bruxelles, 1863. De là dans 3) MIGNE, *Patrologia latina,* t. CXXXII, pp. 857-876. Paris, 1853. — e) *Vita Aldegundis quinta* = VA[5]. **Édition :** *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, pp. 37-41. Louvain, 1865. — f) *Vita Aldegundis sexta*=VA[6]. **Édition :** *Acta sanctorum Januarii,* 3e édit., t. II, pp. 662-665. Bruxelles, 1863. — Pour la bibliographie on peut consulter : POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi,* 2e édit., t. II, p. 1150. Berlin. 1896 ; A. MOLINIER, *Les Sources de l'histoire de France*, t. I : *Epoque primitive, Mérovingiens et Carolingiens,* n° 520. Paris, 1902 ; *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis,* edid. SOCII BOLLANDIANI, t. I, nos 244-250. Bruxelles, 1900-1901.

Le cycle des abbesses de Maubeuge débute par sainte Aldegonde. Née de parents pieux, Walbert et Bertilie, du temps de Dagobert Ier, elle résolut de vivre loin du monde et refusa toutes les offres de mariage qui lui furent faites. Sous l'influence de sa sœur Waudru, épouse de saint Vincent Madelgaire, abbesse à Mons, elle se consacra à Dieu et devint la fondatrice du monastère de Maubeuge. Toute sa vie durant, s'il faut en croire son plus ancien biographe, elle aurait été favorisée de visions célestes. Elle mourut tranquillement au milieu de ses sœurs, le samedi 30 janvier 684. C'est en effet de cette année qu'il faut dater la mort de sainte Aldegonde. La *Vita prima*, au ch. 14, nous rapporte une vision de la sainte qui lui aurait permis de voir saint Amand monter au ciel et

y recevoir la récompense de ses labeurs terrestres (1). Or saint Amand est mort probablement en 679. Sainte Aldegonde, d'après son biographe, rendit l'âme un samedi (2) et la tradition martyrologique fixe le jour de son décès au 30 janvier. Il s'ensuit que, le premier dimanche de l'année étant le 3 janvier, l'année de la mort a C comme lettre dominicale. Cette année, postérieure à 679, ne peut donc être que l'année bissextile 684.

Sainte Aldegonde eut plusieurs biographies. La plus ancienne, publiée par Mabillon, est celle que nous avons désignée par VA[1]. En effet, Bollandus, qui édita en tête des *Vitae* de la sainte, la seconde biographie (VA[2]), fit déjà remarquer qu'il devait exister un plus ancien document : VA[2] dit en effet au ch. 5 que sainte Aldegonde a raconté elle-même ses visions; au ch. 2, il indique clairement qu'il s'en réfère à une source antérieure : « *Cuius pater, ut in vetustissimis paginulis ac plurimorum relatu comperimus...* », de même qu'au ch. 27 : « *ut in titulo chartularum comperimus* ». Ce document plus ancien, VA[2] semble le reproduire au ch. 20 en disant : « *Sacerdos quidam boni testimonii ea tempestate degens in monasterio a pueritia usque ad perfectam aetatem, sine reprehensione conversabatur. Is nobis narrare solitus erat...* », de même qu'au ch. 25 : « *Igitur ante tertiam noctem sublationis eius a corpore, gratia devotionis a diversis proculque remotis convenimus locis...* ». Enfin, il indique clairement qu'il remanie une biographie antérieure en disant, au ch. 27 : « *quam precamur ut pro nobis*, QUI ISTA SUPPLEVIMUS, *dignetur intercedere...* ». Telles sont les observations de Bollandus (3). Il rechercha, mais en vain (4), cette biographie antérieure. Ce fut Mabillon qui se flatta de l'avoir retrouvée et qui l'édita au tome II de ses *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*. Et après mûr examen, il faut convenir qu'il a eu la main heureuse et porté un jugement exact.

Les deux documents, VA[1] et VA[2], ont le même plan; de plus, on constate que VA[2] n'est que l'amplification de VA[1], qui plus d'une fois est copié presque textuellement. On peut comparer, par exemple, le ch. 25

(1) « Illis temporibus erat quidam episcopus nomine Amandus, amicitia spirituali familiaritate adnexus. Quadam nocte dum se sopori dedisset, beata virgo vidit illum a Domino coronari, et magnam catervam animarum cum illo beatitudinem Christi percipere... » *Vita Aldegundis*, c. 14, dans GHESQUIÈRE, *op. cit.*, p. 320.

(2) *Vita Aldegundis*, c. 29, dans GHESQUIÈRE, *op. cit.*, p. 324.

(3) *Acta Sanctorum Januarii*, 3e édit., t. III, p. 650, nº 4.

(4) *Op. cit.*, loc. cit., nº 3 : « reperire certe diu investigatam non potuimus. »

de VA[1] et le ch. 20 de VA[2], le ch. 26 de VA[1] et le ch. 21 de VA[2]. Bollandus avait montré une fois de plus son esprit critique en supposant que les chapitres 20 et 25 de VA[2] reproduisaient l'ancienne *Vita*. Ce qui démontre à l'évidence que VA[2] procède de VA[1], c'est que VA[2], au ch. 5, parle en ces termes : « *Nunc veniendum est ad visiones quae sibi apparuerunt dum adhuc conversaretur in laribus paternis; quas ipsa descripserat et tradiderat cuidam religioso abbati, nomine Subino, de monasterio Nivellensi, et alteri fratri, cuius nomen ignoramus; quique scripsit visiones eius et vitam...* » (1), passage certainement inspiré par ces mots de VA[1] : « *Supradicta famula Dei Aldegunda de visionibus atque revelationibus spiritualibus quas Christus sponsus eius revelavit, cuidam viro religioso Subino abbati de Nivialensi monasterio narravit ordinanter, et scribendo tradidit...* » (2).

De quelle époque date cette *Vita Aldegundis prima* ou VA[1] ? A en croire l'auteur lui-même, elle ne serait pas de beaucoup postérieure à la mort de la sainte. Il aurait assisté en personne à plusieurs faits qu'il rapporte : « *iuxta id quod vidimus aut per idoneos testes audivimus* » (3). Mais le caractère stéréotypé de cette formule dans la littérature hagiographique nous empêche d'y ajouter trop vite de l'importance. Ce qui est plus concluant c'est que l'auteur connaît des personnages qui ont été en rapport avec la sainte : un prêtre qui, dès sa naissance, a été élevé au monastère de Maubeuge (ch. 25), et, lui-même de plus, a parlé à sainte Waudru le lendemain de la mort (ch. 27) (4). Il est arrivé à Maubeuge pour assister aux funérailles (5). Ces assertions du biographe sont corroborées par son attitude vis-à-vis des membres de la famille de la sainte. Il en parle comme de personnages connus : nous l'avons déjà signalé pour Waudru, sœur d'Aldegonde ; il en est de même pour les parents et les oncles de la sainte. La seconde biographie, au contraire, doit faire des *excursus* pour bien établir leur identité (6). Tout en parlant

(1) *Op. cit.*, pp. 651-652.
(2) GHESQUIÈRE, *op. cit.*, t. IV, p. 321.
(3) GHESQUIÈRE, *op. cit.*, loc. cit., c. 18.
(4) « Crastina die germana eius Dei famula narravit nobis, quoniam quaedam soror circa mediam noctem orans stabat ante fores domus... » *Vita Aldegundis*, c. 29, dans GHESQUIÈRE, *op. cit.*, p. 324.
(5) « Tertia nocte egressionis eius e corpore, exeuntes causa pietatis et visitationis, de diversis advenimus locis... » *Vita Aldegundis*, c. 29, dans GHESQUIÈRE, *op. cit.*, loc. cit.
(6) *Vita Aldegundis*, c. 4, dans les *Acta Sanctorum Januarii*, 3e édit., t. IV, p. 651.

de la famille d'Aldegonde, VA[1] donne le motif de ses renseignements généalogiques : « *ut sequens generatio dubitationis otio vacaret* » (1). Ajoutez à ces preuves les faits concrets et les dates précises renforçant encore l'impression de contemporanéité que produit la *Vita*. De plus, l'auteur est sincère et circonspect, il nous affirme son étonnement devant les visions qu'on lui rapporte; au ch. 18 : « *satisque mirati fuimus, quia ante ista tempora ultima simile non audivimus...* », et au ch. 29 : « *mirabile signum factum minimum fateor, sed duo visa esse veraciter novimus* ».

A toutes ces données qui, prises à part, ne démontrent pas péremptoirement peut-être l'ancienneté respectable de VA[1], mais dont l'ensemble nous force certainement à croire le biographe sur parole, s'ajoute un argument qui n'est pas à négliger : c'est le style. On y trouve des indices d'ancienneté, comme des accusatifs absolus, un nominatif s'accordant avec un accusatif, et surtout une orthographe qui est la caractéristique de l'époque mérovingienne : *Bertil*ANEM pour *Bertilam*, *Bertil*ANAE pour *Bertilae*. Le style est pourtant assez littéraire et il se pourrait qu'il nous fût parvenu dans un remaniement carolingien.

On pourrait invoquer l'apparition de motifs légendaires dans la *troisième* biographie, VA[2a], qui doit être du IXe siècle, pour conclure à l'ancienneté de VA[1] ; mais l'auteur lui-même de VA[2a] a pu les introduire et il est donc prudent de ne pas arguer du temps que cette légende aurait mis à se former. La *Vita prima* doit dans tous les cas dater au plus tard de la première moitié du IXe siècle, puisque le martyrologue de Raban-Maur, composé vers 850, a été visiblement influencé par la biographie de sainte Aldegonde : il relate en effet spécialement les visions, qui sont la caractéristique de l'histoire de la sainte (2). Il se peut que VA[1] ait servi de source à Raban, car dans le martyrologe de Bède, interpolé par Florus de Lyon au IXe siècle, on retrouve à peu près les mêmes données avec cette différence qu'ici sont ajoutés les mots « *ex prosapia* REGALI *edita* » : son origine de sang royal est seulement affirmée par VA[2], écrit du IXe siècle. Pourtant, les affirmations de l'auteur et les autres preuves que

(1) *Vita Aldegundis*, c. 2, dans GHESQUIÈRE, *op. cit.*, p. 315.

(2) « III Calend. Malbodio Monasterio. Nativitas Aldegundae Virginis, quae temporibus Dagoberti regis Francorum ex nobili genere progenita, virginitatis propositum elegit. In quo et permansit, saepiusque illi angelica visio revelata fuit, exhortans eam ut in proposito permaneret : novissime vero cum magna claritate coelestis luminis ad vitam migravit aeternam. » *Martyrologium Rhabani* dans CANISIUS, *Lectiones antiquae*, édit. J. BASNAGE, t. II, p. 318. Amsterdam, 1725.

nous avons invoquées plus haut, nous obligent de dater VA[1] du VIIIe siècle. L'auteur doit avoir connu la sainte, bien qu'aux derniers temps de sa vie seulement, car il a eu besoin de la tradition orale pour mener sa tâche à bonne fin et le début de son œuvre indique aussi qu'il n'est pas contemporain au sens strict : « *Fuisse memoratur vetusta serie...* ».

L'auteur de cette *Vita* doit être un moine écrivant pour une communauté, puisqu'il dit au ch. 18 : « ... *petitionibus vestris obediens scribere conabor...* ». La communauté est peut-être celle de Nivelles, parce que les souvenirs de l'auteur sur l'abbé Sobinus, de Nivelles, la vision qu'il raconte à propos d'une vieille sœur de Nivelles, laissent soupçonner son lieu de résidence. De plus, le *lendemain* de la mort de sainte Aldegonde, il est déjà arrivé à Maubeuge et sainte Waudru lui a raconté la vision d'une sanctimoniale de ce monastère. Il est donc bien possible que l'auteur soit un des moines qui résidaient à Nivelles pour les besoins de la communauté.

Il est intéressant de savoir si, outre la tradition orale et ses souvenirs personnels, l'auteur a eu en main des sources écrites. La question est difficile. En effet, le ch. 18 pourrait faire croire à l'existence d'un document antérieur. L'auteur y rapporte que sainte Aldegonde aurait raconté ses visions à l'abbé Sobinus, de Nivelles, et « *scribendo tradidit* ». Faut-il comprendre : « elle les écrivit » ou bien : « elle les fit écrire » ? Les mots de VA[2] relatifs à ce même passage sont tout aussi ambigus : « *quas ipsa descripserat et tradiderat cuidam religioso abbati...* ». Le biographe de VA[1] parle pourtant au ch. 18 d'un écrit qu'on aurait lu en sa présence : « *Ex nostra parvitate puellae parvulae coram se legere praecepit...* ». Mais la seconde biographie n'a pas ces mots concernant cet écrit : elle ne connait qu'un frère — sans doute l'auteur de VA[1] — qui « *scripit visiones eius et vitam* ». Ces mots ne peuvent indiquer que la biographie relatant en plus grande part des visions, et non pas deux écrits distincts. On le voit, la question est loin d'être claire et il est préférable de ne pas se prononcer : il est possible que VA[1] ait eu à son usage un écrit sur les visions et que l'expression du ch. 7 de VA[1] « *vidisse se memorat* (Aldegundis) » soit un indice favorable à cette interprétation, mais c'est tout ce qu'on est en droit de conclure.

La *Vita Aldegundis prima* a été copiée et remaniée, on l'a vu, par l'auteur de la *Vita secunda* ou VA[2]. Ce dernier ne fait que suivre, comme plan et épisodes, la première biographie, et nous avons constaté plus haut qu'il ne s'en cache pas. Quant aux visions, qui forment en somme

l'immense majorité des données de VA_1, il les résume en partie, mais, ce qui est à remarquer, il en ajoute d'autres que VA^1 n'avait point mentionnées. Faut-il donc croire l'affirmation du premier biographe quand il dit au ch. 18 qu'il se restreint dans le choix : « *Nam si per ordinem eo replicentur quae per ora fidelium tertio audivimus, antea clara finietur dies...* » ? C'est une des formules qui reviennent toujours dans les *Vitae* et qui ne peuvent être interprétées trop littéralement. Mais ici, puisque VA^2 raconte des prodiges que VA^1 ne donne point, faut-il y voir un nouvel indice de l'existence d'une source écrite où sainte Aldegonde aurait consigné ses visions ? C'est fort douteux, car l'imagination des hagiographes en matière de merveilleux est inépuisable, surtout quand un type leur est fourni, comme ici par VA^1. On ne peut en tous les cas, de l'avis de M. Vander Essen, y chercher une preuve de l'existence d'un *liber visionum* quelconque. L'affirmation catégorique de VA^1 qu'on a lu devant lui un document écrit n'implique pas nécessairement son utilisation dans la *Vita*. Le passage où nous trouvons cette digression sur les visions, au ch. 18 de VA^1, est trop problématique pour être invoqué dans la question. Il est à remarquer que la seconde biographie, au ch. 2, donne à la sainte une origine royale, alors que VA^1 ne permet en aucune façon cette interprétation. C'est un exemple concret de la marche des légendes et de l'influence des rédactions sur la tradition orale : il suffit parfois d'une donnée de cette nature pour permettre à l'imagination populaire de créer des rapprochements généalogiques factices.

La troisième biographie ou *Vita Aldegundis secunda amplifiée*, indiquée par VA^{2a}, a été conservée par le manuscrit de Bruxelles 7808, de la fin du XIVe siècle (1). En parcourant ce document, on peut conclure immédiatement à sa parenté avec la quatrième biographie, écrite par Hucbald de Saint-Amand († 930) : des deux côtés ont trouve en effet les mêmes motifs légendaires qui sont venus s'ajouter aux données sobres des deux premières biographies. L'auteur de VA^{2a} ne s'est pas contenté de les reproduire : il a voulu relever l'intérêt de l'histoire par le développement stéréotypé d'un thème hagiographique : VA^1 et VA^2 lui indiquant que sainte Aldegonde avait refusé de se marier, il appelle de suite à son aide la légende populaire ou forge lui-même tout un récit sur ce fait. Le refus d'Aldegonde excite la colère de la mère : elle menace sa fille de

(1) *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis*, edid. Socii Bollandiani, pars prima, t. II, pp. 133 et sv. Bruxelles, 1889.

châtiments corporels. Le trait se retrouve aussi dans la *Vita Rictrudis* (1), par Hucbald de Saint-Amand. Bientôt, la mère mourante se réconcilie avec sa fille, et le prétendant Eudon est écarté définitivement. Il rassemble alors ses serviteurs pour enlever Aldegonde. Celle-ci s'échappe, traverse la Sambre et vient se réfugier dans le bois de Maubeuge où elle édifie une chapelle qui devient bientôt un monastère. Ces données sont légendaires : l'introduction tardive, le silence des deux premières biographies, le caractère universel de ce thème (2) le prouvent péremptoirement. Cet épisode est-il emprunté à la légende populaire ou bien l'auteur l'a-t-il introduit de lui-même? Le caractère artificiel de ces données permet les deux hypothèses : le peuple, tout aussi bien que les hagiographes, pouvait former une légende à l'aide de ces thèmes flottants, s'adaptant à la vie de n'importe quelle vierge, dont il fallait dramatiser l'histoire. Mais ce ne sont pas les seules ajoutes faites par VA^{2a} : la sainte aurait de plus demandé à Dieu une infirmité, pour se rendre plus digne de ses faveurs : elle l'obtint et jusqu'à la fin de sa vie elle souffrit d'une affection cancéreuse au sein droit.

Ces données complémentaires se retrouvent, dans la *Vita* d'Hucbald, et cela dans un style presque analogue. Mais c'est la *Vita* VA^{2a} qui est antérieure. L'ordonnance générale de la matière et le plan des deux biographies permettent de le constater. En voici un schéma comparatif :

VA^{2a}.	VAH.
1) Naissance — vertus — refus de mariage (ch. 1-3).	1) Naissance — vertus — visions (ch. 1-5).
2) Visite de la sainte à sa sœur et exhortations de celle-ci (ch. 4).	2) Refus de mariage — visites à Waudru (ch. 7-8).
3) Rappelée par sa mère, Aldegonde résiste au mariage (ibid.).	3) Même chose que VA^{2a} (ch. 9).
4) Visions — la mère meurt — fuite d'Aldegonde (ch. 5-13).	4) Fuite — mort de la mère (ch. 11-15).
5) Vertus et miracles (ch. 14-18).	5) Même chose que VA^{2a} (ch. 16-20).
6) Maladie (ch. 19).	6) Visions—*relations avec saint Ghislain et saint Humbert* (ch. 21-29).
7) Présages de la mort et miracles — mort (ch. 20-27).	7) Même chose que VA^{2a} (ch. 30-35).

(1) *Vita Rictrudis*, dans MABILLON, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, 1e édit., t. II, pp. 937 et sv. Paris, 1669.

(2) Sur ces thèmes hagiographiques, on peut consulter le P. H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXIV (1903), pp. 56-122, et TOLDO, *Leben und Wunder der Heiligen im Mittelalter*, dans les *Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte*, t. II (1902), fasc. 3, pp. 306 et sv.

Pour saisir la valeur de cet argument, il faut tenir compte de la filiation de VA^{2a} et VAH vis-à-vis de VA^{2}. Or, pour le plan, VA^{2} n'a fait qu'*intercaler* les nouvelles données légendaires dans l'ordonnance littéraire de son modèle, tandis que VAH a remanié le plan de VA^{2}, et a arrangé les motifs nouveaux selon ses propres dispositions. L'on ne peut pas supposer que VA^{2a}, trouvant la légende dans VAH, a interpolé un exemplaire de VA^{2} d'après cette œuvre d'Hucbald : la dépendance textuelle des deux documents montre que VA^{2a} a dû précéder. Il suffit en effet de comparer le passage de VA^{2a} « *Tunc dedit ei lineamenta optima...* » et le ch. 9 de VAH pour constater que cette dernière biographie est postérieure. De plus, dans les parties où VAH réflète VA^{2}, elle dépend incontestablement de ce modèle par l'intermédiaire de VA^{2a}. Au ch. 14, VAH introduit un récit légendaire de la prise de voile de sainte Aldegonde, que VA^{2a} n'aurait pas omis de lui reprendre, si elle lui était postérieure. Il en est de même pour l'introduction de saint Ghislain et de saint Humbert dans VAH, ajoute dont on ne rencontre aucune trace dans VA^{2a}. Enfin le style des passages nouveaux propres à VA^{2a} est plus barbare que le style fleuri d'Hucbald. C'est donc bien la *Vita secunda Aldegundis amplifiée* qui s'est fait l'écho de la légende populaire pour expliquer ce que les deux premières biographies laissaient dans l'ombre, ou qui a subi le travail personnel d'amplification de l'hagiographe.

Dans l'œuvre d'Hucbald de Saint-Amand ou VAH, la matière est entièrement refondue, les incohérences de style ont disparu et plusieurs vers classiques enjolivent le récit : c'est le genre carolingien comme il se révèle dans les autres œuvres hagiographiques d'Hucbald, par exemple, la *Vita Rictrudis*. Dans une lettre-préface, adressée peut être à un de ses amis de Saint-Bertin ou de Reims, Hucbald insiste pour qu'on respecte la division de la matière en transcrivant la *Vita* : « *Si placet transcribere diligenter, obsecro, distinctionem capitulorum conservate.* » Les nouvelles données qu'Hucbald a su ajouter à l'histoire d'Aldegonde sont intéressantes à signaler. Au ch. 25, il introduit saint Ghislain et, au ch. 27, saint Humbert, solitaire à Maroilles en Hainaut. Les liens d'intimité qu'il tisse entre eux et sainte Aldegonde, on ne sait ce qui lui a permis de les supposer en ce qui concerne saint Humbert ; pour saint Ghislain, il indique sa source : « *ut in vita beati Gisleni plenius invenitur* » (1). Cette *Vita Gisleni*, aux dires du P. Poncelet dans son étude magistrale sur les

(1) *Vita Aldegundis*, c. 25, dans les *Acta Sanctorum Januarii*, tom. cit., p. 660.

biographies de saint Ghislain (1), ne peut être que la *Vita Gisleni prima*, qui est perdue. Quant à saint Humbert, Hucbald peut avoir tiré ce renseignement d'une ancienne *Vita Humberti*, qui aurait servi de source à la biographie du XIe siècle que l'on possède sur le solitaire de Maroilles.

Une biographie de sainte Aldegonde, que M. Vander Essen place après Hucbald et qui, elle aussi, dérive en partie de VA² ou d'une de ses recensions, est la *Vita* qui est signée, dans les préliminaires, VA⁵. M. le chanoine Daris l'a éditée (2) d'après un manuscrit des archives de l'État à Liège. C'est un véritable centon hagiographique. Comme l'édition de Daris ne comporte point de distinction numérotée des chapitres, nous ne pouvons donner que l'*incipit* et le *desinit* de chaque passage de VA⁵ et indiquer sa source. Le début : « *Tempore Dagoberti... moriturum* » est tiré de VA², ch. 3 ; « *occulte vestas regias... pauperibus erogavit* », de la *Vita Madelbertae* (que nous continuerons à indiquer par VM), ch. 6 ; « *Iterum precepit ei... corrigere voluit* », de VM, ch. 7 ; « *hoc audiens... fluminis magnifica* », de VM, ch. 8 ; « *Erat namque... donatione publica tribuit...* », de VA², ch. 3. Suit alors une reproduction du testament de sainte Aldegonde, puis, la biographie reprend : « *cetera universa... habere propitium...* », pris de VA², ch. 19 ; « *in Melbodio... pervenit...* », de VM, ch. 9 ; « *et odor... ad coelos* », de VM, ch. 10 ; « *Venerabilis virgo... ad gloriam* », de VM, ch. 11 ; « *O quam felix... obtulerunt* », de VA², ch. 25 ; « *Sepulta est... seculorum secula. Amen* », de VA², ch. 27. On le voit, toute la cinquième biographie est une série de plagiats. Pourtant, il faut remarquer que le texte de VA² qui a servi à l'auteur a dû être une recension autre que celle de Bollandus, puisqu'à la fin il y a, il est vrai, les expressions comme : « *qui ista supplevimus* », qu'on trouve dans VA², mais d'autre part : « *gloria eternalis... et super omnia secula...* », qui se retrouvent aussi dans VA²ᵃ. Il semble donc que le modèle de VA⁵ devait être une autre recension. En présence de la relation littéraire de VA⁵ avec la *Vita Madelbertae*, M. Vander Essen a jugé cette dernière antérieure. Certains indices montrent en effet que c'est VA⁵ qui a copié : au ch. 9, l'expression : « MONASTICAE *vitae* » de VM est rendue dans VA⁵ par « CANONICAE *vitae* », évidemment postérieure. Puis, on constate que l'histoire de sainte Aldegonde mêlée à celle de Madel-

(1) A. PONCELET, *Vie de saint Ghislain par le moine Rainerus*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VI (1887), pp. 208 et sv.

(2) *Vita Aldegundis*, édit. DARIS, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II (1865), pp. 36 et sv.

berte se poursuit logiquement dans VM alors que VA[5], centon hagiographique, a coupé et arrangé le texte de VM.

M. Vander Essen a placé VA[5] après VAH. Hucbald, d'après lui, est probablement antérieur; le fait qu'il ne parle pas du testament de la sainte suffit à le prouver. De plus, les visions disparaissent pour faire place aux motifs de la fuite et de la maladie de sainte Aldegonde. Chez Hucbald, elles se trouvent encore citées. VA[5] et VAH, pour le plan et pour le style, sont en tous les cas indépendants.

En tout dernier lieu, il faut citer la *Vita Aldegundis sexta* ou VA[6], qui marque le terme des biographies de sainte Aldegonde. Bollandus tient l'auteur pour un moine de l'abbaye de Saint-Ghislain : d'abord, le manuscrit en provient et, au ch. 7, l'auteur montre qu'il n'habite pas loin de la Sambre : « *Cuius elationes et fluctus non modo natantibus, verum navigantibus ita sunt mortiferi, ut cuiusdam piscatoris, nostri quoque familiaris, filius noviter desponsata coniuge maritatum, sciamus nostro tempore submersum* » (1). Cette biographie présente une foule de particularités dignes d'être notées. D'abord, voici l'ordonnance des différents emprunts que VA[6] a fait aux biographies antérieures et à d'autres documents. La fin du ch. 4 de VA[6] est prise de VA[2], ch. 3, ou de l'une de ses recensions; le ch. 5 est emprunté au même chapitre et l'auteur de VA[6] a mis en vers la réponse de sainte Aldegonde à la proposition de ses parents, de la marier. Le ch. 7 est pris du ch. 10 de VAH; le ch. 8, du ch. 12 de la même biographie; le ch. 9 est de nouveau inspiré par le ch. 4 de VA[2]; les ch. 10-11 proviennent en partie de VA[2], ch. 5, et de VAH, ch. 13-15; l'emprunt à VAH est certain pour ce passage, puisqu'on y retrouve deux particularités que VAH seul fournit : Aldegonde aurait pris le voile à Hautmont et, à cette occasion, on aurait vu voltiger autour d'elle une colombe.

Au ch. 12, en parlant de l'évêque de Cambrai Ablebert, l'auteur de VA[6] fait une référence aux *Gesta Episcoporum Cameracensium* (2), passage qu'on retrouve en effet dans cette chronique épiscopale, notamment, au livre I, les chapitres 16-17. Puis, au ch. 13, il nous rapporte la visite de la sainte à Humbert de Maroilles; pourtant il ne semble pas

(1) *Acta Sanctorum Januarii*, tom. cit., p. 663.

(2) « Sed quoniam Malbodiense monasterium descripsimus : qualiter insignitum sit sanctae memoriae Ableberti Cameracensis episcopi, sicut in gestis pontificum reperitur, dicamus. Scriptum quippe est ita..... » *Vita Aldegundis*, c. 12, dans les *Acta Sanctorum Januarii*, tom. cit., p. 664.

avoir suivi ici VAH, qui nous racontait succinctement cette histoire : il dramatise, tout comme la *Vita Humberti*, au ch. 14. La comparaison des deux passages, VA[6], ch. 13 et *Vita Humberti*, ch. 14 prouve que l'auteur a dû s'inspirer de la biographie d'Humbert : il y a des termes, comme *scaturire*, qui proviennent de là. Au ch. 16, VA[6] revient à VAH, ch. 28, pour le délaisser au ch. 17, où il copie, pour raconter la guérison d'un enfant, VA[2], ch. 13. Enfin au ch. 18, après s'être excusé de son inexpérience, le biographe revient définitivement à VA[2], ch. 14 et le suit, mot à mot, jusqu'à la fin. Il dit : « *Ea quae sequuntur, sicut in antiquo gestorum codice reperta sunt, ponimus...* » (1). Ce *codex antiquus* est VA[2] : on voit que la toute première biographie n'est plus connue, ou du moins, plus employée.

Voilà, certes, un exemple frappant des plagiats hagiographiques. De quelle époque date VA[6] ? Probablement du xe-xie siècle : la *Vita Humberti*, en effet, est du xie. Quant à VA[2], dont s'est servi VA[6], elle doit dater du ixe siècle. On a signalé qu'elle avait peut-être influencé Florus de Lyon dans ses interpolations au martyrologe de Bède et, en tout cas, elle est antérieure à VAH, qui est du ixe-xe siècle. Quant à VA[2a], elle date aussi de cette époque : elle précède VAH et son style la place au ixe siècle, comme VA[2] qu'elle a interpolée.

Donnons, en guise de conclusion de cette critique textuelle, le schéma des dépendances littéraires que M. Vander Essen a trouvées :

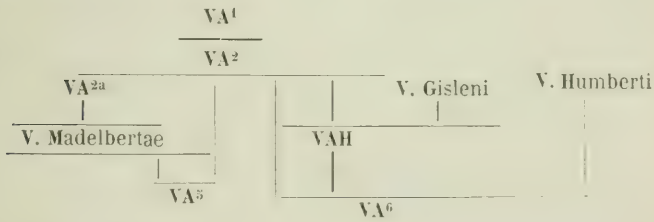

Se basant sur ces données fondamentales, M. Vander Essen nous a indiqué les développements successifs de la *légende* de sainte Aldegonde : le cas se prêtait à une étude de ce genre.

La première biographie ne fournit que des données sobres, où peut-

(1) *Vita Aldegundis*, c. 18, *op. cit.*, tom. cit., p. 665.

être la légende s'est déjà mêlée à l'histoire. La légende est l'élément subjectif qui s'ajoute à la réalité. Le peuple, à l'esprit simpliste, se trouve déconcerté devant les caractères complexes des saints : les grandes lignes de leur figure et de leur histoire lui restent et forment la base de ses souvenirs. Mais certains faits, certains traits lui échappant, il en résulte pour lui des lacunes qu'il s'efforce de combler à l'aide de sa propre imagination. C'est ainsi que naît l'élément subjectif et que la légende se forme. Il se peut que VA[1] contienne déjà des légendes, mais on ne saurait le dire avec certitude.

Dans tous les cas, l'histoire de sainte Aldegonde n'est pas suffisamment intéressante pour le peuple, telle que la racontent les deux premières biographies. VA[2] avait déjà discrètement ennobli son origine en lui donnant du sang royal, mais bientôt on lui appliquera un thème hagiographique : la fuite pour échapper à son prétendant et la colère de sa mère Bertilie en apprenant son refus de se marier (1). C'est l'œuvre de VA[2a] ; de plus, le prétendant, que VA[1] ne nomme pas, prend corps et nom : il s'appelle Eudon. La fuite d'Aldegonde, après la mort de sa mère, est reprise par VAH ainsi que toutes les autres données adventices. Mais VAH ne se contente plus de faire traverser la Sambre à la sainte : elle la fait marcher sur les flots. Enfin VA[6] se charge de compléter tous ces détails nouveaux. Eudon, le prétendant, se précise de plus en plus ; c'est un jeune homme noble, de sang royal et roi d'Angleterre. Ce trait est typique dans les habitudes littéraires des hagiographes. Déjà Henschenius avait remarqué que tous les saints, dont on ne connaît pas l'origine, deviennent, pour les auteurs des XIe-XIIe siècles, des Anglais ou des Irlandais. Est-ce une réminiscence des anciens missionnaires irlandais et anglo-saxons ?... C'est possible. En tout cas, le fait de cette naturalisation tardive se retrouve dans la *Vita Odae virginis*, la *Vita Rolendis* et d'autres *Vitae*. Une légende fait ainsi de saint Vincent Madelgaire un Irlandais. Enfin, une foule de personnages sont introduits, qui peuvent, à la rigueur, avoir été en rapport avec la sainte, mais dont les relations ne sont pas solidement établies par une source ancienne. On voit donc la figure d'Aldegonde se préciser de plus en plus, mais les véritables traits historiques s'effacer à mesure que les motifs légendaires prennent de plus en plus d'importance.

(1) On retrouve l'introduction de la même légende dans les biographies postérieures, comme ici, pour sainte Gertrude de Nivelles.

* * *

Les rapports de la papauté avec l'église franque à l'époque mérovingienne se présentent à l'historien avec des caractères tout particuliers; ils ne témoignent plus de cette influence centralisatrice romaine, prépondérante aux IVe et Ve siècles au sein de l'épiscopat gaulois, et diffèrent sensiblement des relations que l'on trouve établies dans le royaume franc par le moine anglo-saxon Boniface après la réforme religieuse du VIIIe siècle. Cette situation toute spéciale, que la pénurie des sources de cette époque rend encore plus délicate à apprécier, a été jugée très diversement.

Loening (1), Hinschius (2), Hauck (3), pour ne citer que les représentants les plus autorisés de l'école allemande, y voient toutes les manifestations symptomatiques d'une église nationale de fait et de droit, au sein de laquelle l'autorité pontificale, bénéficiant d'un prestige historique survivant encore dans la foi et l'organisation religieuse, aurait joui d'un grand ascendant moral, surtout en matière de doctrine, mais d'aucun des pouvoirs judiciaires et disciplinaires de la primauté. L'exercice de ces droits aurait été entièrement subordonné à la volonté du chef de cette église, au bon plaisir royal (4).

Plus affirmatif encore, Fustel de Coulanges (5) estime que pour comprendre les rapports de la royauté mérovingienne avec le clergé et surtout l'épiscopat, il faut admettre l'église dépourvue à cette époque de tout organe de centralisation, de toute monarchie commune et formée d'une confédération de cités épiscopales; Rome aurait eu une prééminence, non un pouvoir. Toutes différentes sont les conclusions

(1) *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, 2 vol. Strasbourg, 1878.

(2) *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*. Berlin, 1869-95.

(3) *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2e édit., t. I. Leipzig, 1898.

(4) Loening, *ouvr. cit.*, t. II, pp. 62 et sv. La majorité des auteurs reprennent les conclusions de cet écrivain; Hinschius, *ouvr. cit.*, t. III, pp. 699-700; Hauck, *ouvr. cit.*, 1e édit., t. I, p. 26[illegible], note 2; pp. 381 sv. Ce dernier auteur accorde plus d'importance à l'influence des faits.

(5) *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La monarchie Franque*, p. 522 et pp. 514-515. Paris, 1888. Ces conclusions sont encore adoptées de nos jours. Cfr, par ex., F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, pp. 136-137. Paris, 1903.

de M. Fehr (1); elles ont été précisées par Grisar (2) et établissent que l'église franque et la dynastie mérovingienne, continuant les traditions de dépendance et de soumission de l'église des Gaules au Saint-Siège, ont reconnu à la papauté le libre exercice des droits qui avaient proclamé son autorité durant les siècles antérieurs. La chute de l'Empire et sa désorganisation complète par les invasions progressives des races germaniques, les évènements troublés qui marquèrent chaque page de l'histoire du royaume franc motivent seuls la physionomie relativement spéciale de ces rapports.

Ces diverses vues ont été examinées par M. Vaes. Ses premières recherches ont porté sur une période limitée (481-614), période dont l'histoire nous est retracée par un noyau assez complet de sources de nature différente (3) qui témoignent d'un travail législatif et d'une acti-

(1) *Staat und Kirche im fränkischen Reiche bis auf Karl d. Grossen.* Vienne, 1869. Ce travail ne manque pas absolument de critique comme le prétend Hinschius, mais il présente de grandes lacunes dans la mise en œuvre des matériaux et leur groupement. Cfr du même auteur, *Primat des apostolischen Stuhles in Gallien*, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, t. XIX (1869), pp. 365 sv.

(2) *Rom und die fränkische Kirche im VIe Jahrhundert*, dans le *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XIV (1890), pp. 447-493. Article reproduit dans les *Analecta romana*, t. I, pp. 333-384. Rome, 1899. C'est un aperçu des sources et une esquisse de la suite des idées directrices aux ve et vie siècles plutôt qu'un tableau complet de la situation à l'époque mérovingienne. Certains côtés de la question sont mal appréciés. Consulter sur ce même sujet les pages substantielles de M. A. Bondroit dans son ouvrage *De capacitate possidendi Ecclesiae aetate merovingicae*, pp. 40-50 et 61-77. Louvain, 1900.

(3) **Sources narratives** : Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*. MGH, *Scriptores rerum merovingicarum*, édit. Arndt, Krusch, t. I. Hannovre, 1884-85; Pseudo Frédegaire, *Historia Francorum*. MGH, *Scriptores rerum merovingicarum*, édit. Krusch, t. II, pp. 18-368. Hannovre, 1888. — **Textes épistolaires et diplomatiques** : *Epistolae arelatenses genuinae* (417-556). MGH, *Epistolae merovingici et Karolini aevi*, édit. Gundlach, t. III, pp. 5-83. Berlin, 1892; *Epistolae austriacae XLVIII* (486?-681?), édit. Gundlach, *o. c.*, pp. 111-153; *Epistolae Columbani* († 615), édit. Gundlach, *o. c.*, pp. 156-190; *Epistolae Aviti, œuvres complètes de Saint-Avit*, édit. Ul. Chevalier. Lyon, 1890; *Gregorii I, papae registrum epistolarum*, MGH, édit. Ewald, Hartmann, 2 vol. Berlin, 1887-1895; *Concilia aevi merovingici*, MGH, édit. Maassen, Hannovre, 1893; *Capitularia regum Francorum*, t. I, MGH, édit. Boretius. Hannovre, 1881; *Diplomata, chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectania* prius collecta a De Brequigny et La Porte du Theil, édit. J.-M. Par-

vité intellectuelle que les quelques témoins isolés du VIIe et du commencement du VIIIe siècle ne nous permettent plus de soupçonner pour ces dernières années de la dynastie mérovingienne. On peut donc tracer de cette époque plus restreinte, un tableau moins conjectural que ne le permettrait une vue complète d'ensemble, et les principes juridiques établis à la base des relations de l'Église et de l'État lors de la fondation du royaume se maintenant (1) malgré les haines et les luttes qui amenèrent la chute de la dynastie mérovingienne, il n'est nullement arbitraire de dégager à la lumière de ces données ce qui reste voilé et incertain pour l'histoire franque de 614 à 751.

Dans cette première période elle même, M. Vaes a pris comme point de départ de son étude le *Registre de Grégoire le Grand* (590-604). Cette collection épistolaire fournit des renseignements nombreux qui marquent d'une façon saisissante les caractères véritables des liens unissant la papauté à l'église franque. Ces témoignages ont l'avantage d'être d'une autorité critique indiscutable, de permettre à l'historien, grâce à la richesse du registre, d'établir au point de vue diplomatique leur valeur objective, et de plus, de dépeindre la situation telle qu'elle se présente lorsque l'église franque était complètement nationalisée et ne comptait plus en son sein des évêques d'éducation et de culture gallo-romaine dont l'influence avait pu pendant les premières années du VIe siècle susciter exceptionnellement l'intervention de la primauté romaine (2). C'est l'analyse de cette correspondance qui a fait en majeure partie l'objet de l'exposé de M. Vaes.

Grégoire intervient à tout instant dans les affaires de l'église franque et le seul tableau de son activité ne permet de concevoir aucun doute sur la nature de son pouvoir. Il faut bien remarquer en effet (3) « que la situation des églises des premiers siècles vis à-vis de Rome est toute différente de celle qui existe aujourd'hui. Entre les deux extrémités de la chaine il y a ce que l'on peut appeler la centralisation ecclésiastique ». Il ne faut donc pas s'étonner de voir s'affirmer le pouvoir pontifical

DESSUS, 2 vol. Paris, 1843-49. *Formulae meroringici et Karolini aevi*, MGH, édit. ZEUMER. Hannovre, 1886; *Liber diurnus*, édit. E. DE ROZIÈRE. Paris, 1869. — Les sources hagiographiques n'ont pas encore été dépouillées.

(1) LOENING, *ouvr. cit.*, p. 23.

(2) Hypothèse de Hauck (*ouvr. cit.*, I, p. 386) pour expliquer les demandes d'intervention pontificale à cette époque.

(3) DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 17. Paris, 1896.

d'une manière relativement discrète et limitée à l'époque mérovingienne. Mais on retrouve exercées par Grégoire, bien que moins fréquemment et souvent d'une façon plus atténuée, et reconnues par l'église franque, les attributions qui au siècle précédent ont valu au Saint-Siège la pleine affirmation d'une primauté. Comme alors, Grégoire a le droit non seulement de fixer des règles pour l'Église universelle, d'exercer l'autorité disciplinaire supérieure, mais également — pouvoirs dont il ne faut pas méconnaître l'importance — le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des églises et de les juger sans appel, de même que d'accueillir les revendications qui lui sont soumises (1).

En 602, Grégoire renvoie absous l'évêque de Toulon, Mena, auquel il avait enjoint en juillet 599 par l'intermédiaire de Syagrius (2) de comparaître devant son tribunal, et fait expressément mention dans sa lettre à Brunehaut du droit de condamnation dont il disposait vis-à-vis de l'accusé si celui-ci avait dû être jugé coupable : « *reverti illic* (en Gaule) *purgatum permisimus, quia sicut dignum erat, ut si in aliquo reus existeret, culpam in eo puniremus, ita dignum non fuit, ut eum adjuvante innocentia... affligere deberemus* » (Reg. Greg. Ep., XIII. 7). A la même époque il apprend, « quibusdam referentibus », qu'un évêque atteint de folie est devenu un danger pour son diocèse. Chargé du soin des églises, « *suscepti sollicitudo regiminis... pulsat nos ecclesiis cura prospicere et quid fieri debeat disponere* » (3), il doit, afin d'éviter les conséquences

(1) Loening, *ouvr. cit.*, t. II, p. 62. Ce sont, d'après cet auteur, les caractères de la primauté tels qu'ils s'affirment au ve siècle après l'action de Léon le Grand.

(2) *Reg. Gr. Ep.*, IX, 223. (Nous citerons toujours les lettres de Grégoire d'après l'ordre adopté par les éditeurs des MGH.) « *Immorari non permittat... quantocius reverti compellat .. et istum requisitum transmittat.* Loening, *o. c.*, t. II, p. 85, note 3, fait remarquer que la juridiction de Grégoire sur cet évêque est toute naturelle, celui-ci étant du diocèse de Rome. Cfr *ép. citée*. Mais comment expliquer alors que Grégoire impose à nouveau sur le siège de Toulon, un évêque de nationalité étrangère? Il est difficile de concilier cet acte, de même que la présence de cet évêque en Gaule, avec cette autre assertion de Loening, *o. c.*, t. II, p. 130, que l'église nationale franque adopte les frontières de l'État, reste fermée à toute intervention étrangère. Les *ép.* XI, 9; XI, 15; XI, 41; XIII, 7, nous permettent de suivre les effets de l'action pontificale.

(3) *Reg. Gr. Ep.*, XIII, 8 (novembre 602) à Etherius de Lyon. La comparaison avec les lettres III, 24; IX, 138; XI, 29 ayant rapport à des cas semblables, montre qu'on ne doit pas voir dans cette expression une pure

désastreuses d'une pareille situation, régler le cas avec prudence « *Cauta nos necesse est dispositione tractare* ». Si l'état mental de l'évêque ne lui permet pas de donner sa démission, il indique de quelle façon devront être continuées et exercées les fonctions épiscopales d'administration et d'ordination. L'intervention de Grégoire n'est pas moins catégorique vis-à-vis de Serenus de Marseille lorsque celui-ci eut brisé dans son église les images saintes; Grégoire s'érige en juge et en juge sévère : « *frangere imagines non debuisse judicamus... tua fraternitas illa servare debuit* » (1).

Serenus, il est vrai, se soustrait tout d'abord à la réprimande. Mais il n'ose récuser l'autorité pontificale; dans une lettre pleine de déférence il met en doute l'authenticité de l'écrit de Grégoire (2) et même la qualité de mandataire du pape, de Cyriacus. Ce doute n'est d'ailleurs pas l'expression adoucie d'une opposition qui n'ose se manifester ouvertement à cause du prestige moral de Grégoire, car le pape dont la diplomatie a été souvent jugée trop subtile et nuancée, et qu'on ne peut d'autre part accuser, en se basant sur un examen critique de sa correspondance, de faire usage de ses relations épistolaires pour affirmer, inculquer une primauté menacée ou méconnue dans ses prérogatives suprêmes, le pape n'a pas recours à des exhortations plus pressantes, mais s'adresse à l'évêque avec des paroles de blâme sévère pour le doute qu'il s'est permis d'émettre et qui lui a fait négliger de remédier immédiatement à la situation : « *Nam si diligenter... attendisses, non solum minime dubitasses, sed imo quid te... oporteret agere cognovisses;... contingit ut jam non solum actu, verum etiam interrogatione esses culpabilis... Frangi ergo non debuit* » (3). Le pape intervient comme gardien de la foi et comme chef de la discipline ecclésiastique; il trace à Desiderius toute la ligne de conduite qu'il devra adopter vis-à-vis des fidèles que son acte inqualifiable a jeté dans le doute et la perturbation (4).

C'est cette même autorité qui permet au pape de reprocher à Virgile et à Syagrius, en vertu de sa charge pastorale (5), d'avoir autorisé le

formule diplomatique. La lettre XIII, 7, de la même date, à Brunehaut permet de constater que la solution donnée par le pape était désirée et attendue.

(1) *Reg. Gr. Ep.*, IX, 208, à Serenus de Marseille (juillet 599).

(2) *Reg. Gr. Ep.*, XI, 10, à Serenus de Marseille (octobre 600).

(3) *Ep. citée*, XI, 10.

(4) *Ep. citée* : « *Convocandi enim sunt diversi ecclesiae filii*, etc.... »

(5) *Ep. citée*, IX, 224 (juillet 599) : « *Commissae me qualitas... cogit.* » — Les limites de ce compte rendu ne permettent pas de légitimer la valeur objective de toutes ces affirmations.

mariage d'une religieuse, de fixer le nombre des conciles provinciaux annuels (1), de rappeler l'église franque à l'observation des prescriptions ecclésiastiques en ajoutant le poids de son autorité personnelle à la défense des canons (2). Tous les intérêts lésés sollicitent son attention, et s'il ne fait pas toujours appel à son pouvoir, s'il n'ordonne pas, soit que les dispositions bienveillantes des destinataires de ses lettres lui soient connues (— Desiderius de Vienne doit permettre à son diacre Pancrace d'embrasser la vie monastique (3); Virgile doit s'adjoindre le moine Augustin pour juger les cas que celui-ci lui soumettra (4); le même doit s'abstenir d'imposer le baptême de force aux Juifs (5) —), soit parce qu'il entrevoit les difficultés que présente la réalisation de sa demande (— Demandes de restitution à l'évêque de Turin des paroisses qui lui ont été enlevées par le roi des Francs (6) —), du moins jamais les devoirs de pasteur universel dont il a conscience ne sont-ils négligés.

Aussi pour remédier d'une façon plus complète à la triste situation dans laquelle se trouve l'église franque, demande-t-il la réunion d'un concile général dont il fixe l'ordre des délibérations : « *volumus synodum congregare... ubi sub districta anathematis interpositione debeat interdici ne ullus ex laico habitu subito ad episcopatus gradum audeat accedere, neque pro ecclesiasticis ordinibus quilibet quicquam dare vel sit ausus accipere.* » (7). Il délègue spécialement à Syagrius le soin de

(1) *Ep.*, IX, 218 (juillet 599) à Syagrius, Etherius, Virgilius, Desiderius : « *Semel... sine excusatione decernimus congregare.* » Bien que les conciles francs aient déjà porté de deux à une le nombre de ces réunions, Grégoire ne s'appuie pas sur cette autorité, mais déroge aux règles des Pères : « *Bis in anno concilio patrum sit regulis statutum.* »

(2) *Ep. citée.* Défense portant sur la cohabitation de femmes et de clercs : « *De quibus omnium consensu definiendum est* ». *Ep.*, XIII, 7 à Brunehaut (novembre 602) : « *De bigamo requisiti. . juxta canonicam regulam omnino vetuimus.* »

(3) *Ep.*, IX, 167 (mai 599). Pancrace était venu en appeler à Rome même.

(4) *Ep.*, XI, 45 (22 juin 601). Il n'est pas question de constituer un véritable tribunal. Cfr XI, 56a, c. VII.

(5) *Ep.*, I, 45 (juin 591).

(6) *Ep.*, IX, 214 (juillet 599) à Syagrius. A la même date *Ep.*, IX, 226 à Thierry et à Théodebert.

(7) *Ep.*, IX, 218 et IX, 213 (juillet 599). La lettre IX, 218 aux évêques de Gaule peut être considérée comme un véritable « liber regularum » et doit être rapprochée des décrétales de l'époque antérieure. Il est vrai que Grégoire (*Ep.*, IX, 213 à Brunehaut, IX, 215 à Thierry et Théodebert) demande l'intervention autoritative de la royauté : « *synodum fieri jussio vestra constituat* ». Mais ces paroles indiquent la recherche de l'appui de la

réunir le concile (1), tandis que Cyriacus et Aregius de Gap y rempliront le rôle de représentants de la papauté (2). Si le concile ne fut pas réuni (3), il serait inexact d'attribuer cet échec à une opposition des évêques francs ou de la royauté; seules, leur tiédeur et leur négligence peuvent être inculpées. C'est ce que montre la correspondance ultérieure de Grégoire. Virgile est énergiquement réprimandé d'avoir, par un repos répréhensible, laissé perdurer une situation dommageable (4); Aregius de Gap est félicité de ce qu'il a déjà entrepris pour extirper la simonie (5), et Etherius de Lyon a donné à Grégoire de telles assurances de soumission (6), que celui-ci a toute confiance de voir ses avertissements porter tous leurs fruits. La royauté franque de son côté a fait à ses exhortations un accueil des plus bienveillants et des plus consolants (7).

royauté. La comparaison de IX, 213 avec les lettres IX, 218 à tous les évêques, IX, 219 à Aregius de Gap, et IX, 222 à Syagrius, montre que toutes les initiatives sont prises par le pape antérieurement à une permission royale. Le souverain est uniquement exhorté à se montrer favorable au fait matériel de la réunion du concile à cause de ses charges de protecteur de la religion. La même comparaison montre que l'on est en droit d'interpréter le langage de Grégoire comme correspondant à la réalité de la situation.

(1) *Ep.*, IX, 222 (juillet 599) : « *Vestram ad hoc prae ceteris personam eligimus.* »

(2) *Ep.*, IX, 218 : « *Aregio fratri nostro et Cyriaco abbati dilectissimo filio nostro mediantibus.* » Que le pape abandonne à un concile le soin de remédier à la situation, il n'y a là rien que de très conforme à la législation ecclésiastique de l'époque; la constitution de deux mandataires, représentants de la papauté au sein de cette assemblée, est remarquable.

(3) *Ep.*, XI, 38 (juin 22, 601). De même *Ep.*, XI, 40; 44; 47; 49; 50 ne laissent aucun doute à ce sujet.

(4) *Ep.*, XI, 38 : « *non parvae culpae est despicere...* » A noter que dans la même lettre, Virgile est chargé de surveiller la conduite de Serenus de Marseille; sa conduite n'est donc pas si condamnable.

(5) *Ep.*, XI, 44 : « *Qualiter... in abscindenda heresi simoniaca... zelus exarserit.* »

(6) *Ep.*, XI, 40. La comparaison avec XI, 38 montre que ce n'est pas sans motifs que ces éloges sont donnés; ce ne sont pas de simples formules.

(7) *Ep.*, XI, 47 à Brunehaut; *Ep.*, XI, 47 et 50 à Thierry et Théodebert. On doit déduire du langage du pape que la royauté s'est montrée favorable à la convocation du concile. Le ton louangeur employé par Grégoire vis-à-vis de la royauté franque ne doit pas être exagéré. C'est la foi qu'il exalte surtout en elle, et il lui adresse au besoin des avertissements sévères (par ex. *Ep.*, XI, 46, 22 juin 601 à Brunehaut). Il est impossible de voir une différence totale entre son attitude envers la royauté anglo-saxonne

De plus, pour éviter un nouveau retard apporté à la réalisation de ses désirs, le pape s'adresse à Brunehaut afin qu'elle demande (1) l'envoi en Gaule d'un légat qui, de concert avec les évêques, procédera aux réformes exigées.

Tout témoigne donc dans cet échange de lettres de l'absence d'opposition systématique aux volontés de Rome, et l'on retrouve sans peine les marques évidentes de la bonne volonté et de la soumission de l'épiscopat franc auquel le pape envoie pour la seconde fois un représentant spécial de son autorité (2). La suite des événements jusqu'à la mort de Grégoire ne nous est pas connue; mais il n'est pas téméraire de voir dans les grandes assises du concile de Paris de 614 le couronnement de l'œuvre entreprise par le pape (3).

On retrouve du reste d'autres marques de cette soumission respectueuse du clergé franc outre celles qui ont été signalées (4). C'est elle qui permet à Grégoire d'exiger des éclaircissements sur la conduite de Desiderius de Vienne, accusé de se consacrer à l'enseignement profane (5), de faire contrôler par Virgile la conduite de Serenus de

et celle qu'il observe vis-à-vis de Brunehaut et de ses enfants (cfr. *Ep.*, XI, 35; 37; 47-56 avec XI, 46-49; VIII, 4, etc.). HARTMANN remarque (*Reg. Greg.*, t. II, p. 310, note 2) : « *Gregorium erga anglorum reges eisdem fere formulis usum esse quibus erga Francorum reges* ». LOENING, *o. c.*, t. II, pp. 66 67, découvre le commandement autoritaire d'une part, la flatterie insinuante et calculée de l'autre !

(1) *Ep.*, XI, 46 (22 juin 601) : « *personam si praecipitis, cum vestrae auctoritatis assensu transmittimus.* » Cette demande n'implique pas une dépendance du Saint-Siège vis-à-vis de la royauté; après ce qui a été signalé, pareille hypothèse, que ce seul texte favorise, est inadmissible. Le pape veut être assuré de l'appui officiel que trouvera son légat. Le ton de toute cette lettre est du reste particulièrement énergique et autoritaire et n'a rien d'une supplique.

(2) *Ep.*, XIII, 7 à Brunehaut (novembre 602) annonce l'envoi en temps opportun du légat.

(3) *Conc. Paris.*, canon. II, interdit la simonie et régularise les élections épiscopales, les deux grandes réformes exigées par Grégoire. Cfr MAASSEN, *Concilia*, p. 186.

(4) Cfr IX, 223 et XIII, 7 par rapport à Mena ; XIII, 8 concernant l'évêque fou; IX, 208 et XI, 10 à Serenus de Marseille; XIII, 7 par rapport à l'ordination d'un bigame; IX, 157 en faveur du diacre Pancrace; et ce qui a été dit concernant le concile à réunir.

(5) *Ep.*, XI, 34 (juin 601) : « *Utrum sit necne... districta et veraci oportet satisfactione cognosci.* » Bien que le « *presbiter Candidus... negaverit et vos conatus est excusare.* »

Marseille (1), de demander des renseignements sur le concile dont il désire la réunion (2). Elle explique le recours pris à Rome pour la solution de questions douteuses (3), pour la revendication de droits lésés (4), pour l'obtention de privilèges (5), et les interventions toutes spontanées de Grégoire en matière de foi et de discipline que nous avons déjà citées (6). Assurer malgré cela que le pape Grégoire le Grand n'ordonne rien, ne tranche aucune question, ne fait pas appel à son autorité supérieure et abandonne complètement aux évêques le soin de se conformer ou non à ses injonctions (7), c'est tracer un tableau qui correspond bien inadéquatement à la réalité des faits.

La royauté de son côté ne se montre pas seulement docile aux exhortations pontificales (8); elle reconnaît son autorité supérieure (9) et lui demande la confirmation solennelle et intangible de ses volontés (10). Elle

(1) *Ep.*, XI, 38 (22 juin 601) : « *a vobis subtiliter requirendum est* ». Grégoire n'a pas voulu croire à l'accusation portée à Rome contre Serenus. Cfr *Ep.*, XI, 10 à Serenus.

(2) *Ep.*, IX, 219 (juillet 559) à Aregius de Gap. Cfr avec XI, 44 (juin 601) au même. *Ep.*, IX, 210 aux évêques de Gaule (juillet 599) : « *nuntiare quid, cum qua cautela et qualiter sit decretum.* » Nous avons vu que le pape avait été renseigné.

(3) Cfr *Ep.*, XIII, 7, 8.

(4) *Ep.*, IX, 157.

(5) *Ep.*, VII, 12 (octobre 596) à Respecta de Marseille; *Ep.*, IX, 216 (juillet 599) à Virgile, confirmation de privilèges accordés par le pape Vigile à la demande de Childebert.

(6) Cfr *Ep.*, I, 45; VI, 49; V, 58; VIII, 4; IX, 208; 213; 214; 218; 223; 224; XI, 34, 45; XIII, 7. On pourrait insister sur les rapports intervenus à la suite de demandes de faveurs honorifiques adressées à Grégoire. Le pallium envoyé à Syagrius (IX, 222) sur les instances de Brunehaut (VIII, 4), et refusé à Desiderius de Vienne (IX, 220); le port de la dalmatique concédé à Aregius de Gap (IX, 219); d'autres faveurs demandées par Desiderius (XI, 34) et Etherius de Lyon (XI, 40). Ces démarches si nombreuses, cet échange de requêtes et de lettres, s'expliquent assez difficilement au sein d'une église à tendances nationalistes.

(7) Loening, *ouvr. cit.*, t. II, p. 86.

(8) Cfr. *Ep.*, XI, 47; 49; 50; XIII, 7.

(9) *Ep.*, XIII, 7 : doutes exposés au pape. *Ep.*, V, 60 à Childebert (12 août 595) : le pape s'excuse auprès du roi de n'être pas intervenu plus tôt dans les affaires de l'église franque.

(10) *Ep.*, XIII, 7, à Brunehaut (novembre 602). De même XIII, 11, 12, 13. Le témoignage de la tradition manuscrite ne permet pas de mettre en doute l'authenticité de ces privilèges; consulter A. Bondroit, *ouvr. cit.*, pp. 66-77. Ces lettres mettent en pleine lumière la valeur souveraine de l'autorité

s'associe à l'évêque d'Arles (1) pour lui obtenir du pape la dignité vicariale et l'investir ainsi publiquement (2) d'une délégation du pouvoir central romain (3).

M. Vaes, élargissant le cadre de ses investigations, a rapproché de ces données quelques faits pouvant mettre mieux encore en lumière les tendances de l'église franque vis-à-vis de la papauté. L'évêque Auxanius d'Arles expose en 545 à Vigile ses doutes sur la validité de l'ordination de Prétextat (4), Léon de Sens menace en 540 de frapper d'excommunication, jusqu'au jugement d'appel de Rome ou d'un concile, les évêques consécrateurs et tout nouvel élu placé par eux sur le siège de Melun (5); les évêques Salonius et Sagittaire invoquent l'autorité supérieure du pape pour réformer la condamnation prononcée contre eux par un concile franc (6); le roi Théodebert consulte en 538 le pape sur la pénitence

pontificale pour l'église franque et la royauté. Si le pape demande que ces titres soient ratifiés par le pouvoir civil, « *gestis publicis inserendas* », ce n'est pas pour leur faire octroyer une valeur juridique (Hauck, *ouvr. cit.*, t. I, p. 387), mais pour porter d'une façon plus assurée à la connaissance de tous, les défenses promulguées « *pro eo, quod eis* (praepositis locorum) *quaedam interdicta esse noscuntur.* »

(1) *Ep.*, 58 (12 août 595) à Virgile d'Arles : « *praecelentissimi filii Childeberti regis petitionem...* » Même intervention de Childebert en 545 en faveur d'Auxanius (MGH, : *Ep.*, III, p. 61, en 546 pour Aurelianus (*Ep.*, III, p. 65) et en 556 pour Sapandus (*Ep.*, III, p. 72). Cette dernière lettre du pape Pélage I à Sapandus ne laisse aucun doute sur la présentation de la demande royale. Loening affirme sans motif (t. II, p. 77) que la permission royale reçoit, sous la plume de Grégoire, la dénomination de pétition. Que d'autre part cette demande, bien que qualifiée par le pape de « mandatum placitum, voluntas », ne soit pas un ordre, cela résulte des autres synonymes employés indifféremment, et du refus de Pélage de déférer à la demande royale (cfr. *Ep. citée).*

(2) Lettres qui portent à la connaissance de tous les évêques des Gaules la nomination du vicaire. MGH, *Ep.*, III, p. 59 pour Auxanius; p. 63 pour Aurelianus. *Reg. Gr.*, V, 59 pour Virgile.

(3) *Ep.*, V, 58 à Virgile (12 août 595) : « *vices apostolicae sedis* ». On indiquera plus loin l'interprétation exacte de ce terme et de ces brefs d'institution.

(4) MGH, *Ep.*, t. III, p. 62.

(5) MGH, *Ep.*, t. III, p. 437.

(6) Greg. de Tours, *o. c.*, t. V, 20. Ces évêques en appellent à Rome « *quum nossent regem sibi esse propitium.* » Ce texte ne permet pas de prouver l'existence d'un principe juridique subordonnant l'intervention pontificale à une permission royale; on se trouve en présence d'un abus ou d'une ingérence qui n'a rien de restrictif.

à imposer à celui qui a épousé la femme de son frère (1), bien que cette question de discipline eût été tranchée par l'église franque au concile d'Avernes (2), réuni en 535 par Théodebert lui-même.

Les sources juridiques de cette époque ne peuvent que témoigner de la valeur légale des principes qui sont à la base des faits exposés. Les conciles non seulement font appel aux constitutions apostoliques (3), proclament leur adhésion à l'ensemble complet des définitions de l'Église (4), professent solennellement la foi enseignée et définie par le siége apostolique (5), mais s'appuient explicitement sur les décrétales des papes dont ils font ressortir toute l'autorité et la valeur (6), et renforcent par l'adjonction de ces prescriptions, les défenses antérieures des conciles nationaux (7).

On ne peut donc nier qu'un réel pouvoir ait été reconnu à la papauté au sein de l'église franque. Le concours royal en matière religieuse, que l'on constate si fréquent, ne peut en aucune façon infirmer cette conclusion. Nous avons vu l'action de saint Grégoire s'exercer d'une façon toute spontanée et indépendante dans la solution de nombreuses questions de discipline, et d'autre part le pouvoir de Rome reconnu par l'église et la royauté elle même ; ce concours ne peut donc être la permission prérequise à l'exercice du pouvoir pontifical que Loening *(ouv. cité)* a voulu y retrouver. Si l'appui des rois mérovingiens est recherché

(1) MGH, *Ep.*, t. III, p. 57.

(2) Maassen, *Concilia*, p. 68, can. 12.

(3) *Conc. arvernense* (535) c. 12 (Maassen, p. 68); *Conc. aurelianense*, IV (541), c. 1 (Maassen, p. 87).

(4) *Conc. aurelianense*, V (549), c. 24 (Maassen, p. 108); *Conc. latunense* (673-75) (Maassen, p. 219). L'église franque professe également son adhésion au cinquième concile œcuménique de 553.

(5) *Conc. aurelianense*, V (549), c. 1 (Maassen, p. 101).

(6) *Conc. turonense*, II (567), c. 21 (Maassen, pp. 128 sv.). Les autorités de saint Paul et d'Innocent sont juxtaposées.

(7) *Conc. aur.* III (538), c. 3 (Maassen, p. 74). Cfr avec *Conc. aur.* II (533), c. 7 et *Conc. arvern.* (535), c. 12 cum *Conc. aur.*, I (511), c. 18. — Ces dernières notes surtout font ressortir l'arbitraire de la supposition de Hinschius *(o. c.*, III, p. 700) faite pour expliquer l'appel de l'église franque à ces définitions. Celui-ci serait uniquement motivé par l'attachement traditionnelle de cette église à une situation juridique. Les textes se concilient difficilement avec une pareille affirmation, surtout si l'on tient compte de cette assertion de Loening *(o. c.*, t. II, p. 63) que les changements survenus dans les relations avec la papauté ne peuvent être attribués aux évènements, mais à l'influence de principes juridiques.

avec tant d'insistance, ces demandes s'expliquent par la conscience chrétienne de la dignité quasi sacerdotale de la royauté (1) et du rôle primordial que doit jouer dans le maintien et le développement du christianisme la dynastie placée à la tête des nations par l'éclat de sa foi chrétienne (2).

Une méconnaissance de l'autorité de la papauté ne se reconnaît pas davantage dans le refus *supposé* de l'église franque de reconnaître les privilèges du siége vicarial d'Arles (3). Une étude de la fondation et des vicissitudes de cette charge (417-502) montre que de fait elle ne conféra jamais à Arles qu'une double prérogative : la reconnaissance de droits métropolitains et le privilège de devenir un intermédiaire plus facile, officiel au besoin, entre la papauté et l'épiscopat gaulois (4). C'est cette même situation que les papes permettaient de faire revivre, en rétablissant d'après les formes traditionnelles un organisme du passé (5); vouloir trouver exercés tous les droits conférés par les bulles pontificales serait attribuer une valeur trop littérale à des diplômes empruntés à des formulaires, ou peut-être même aux brefs d'investiture des vicaires de Thessalonique (6).

La conception que se faisait Grégoire de cette charge cadre complètement avec ces déductions critiques, et ici encore son registre nous fournit des renseignements précieux. De même que ses prédécesseurs, il confère la dignité vicariale avec ses prérogatives exceptionnelles à Virgile (*Ep.*, V, 58, 595, 12 août); il montre à différentes reprises qu'il a conscience de la délégation de pouvoirs faite en faveur de son manda-

(1) Cfr par exemple, *Ep. Remigii ad Clodovaeum* (MGH, *Ep.*, t. III, p. 114). *Ep. Synodi aurel.* (511) *ad Clodov.* (MAASSEN, *Conc.*, p. 2); GRÉG. DE TOURS, *o. c*, V, 19; IX, 21, etc.

(2) Par exemple : *Ep. Gregorii*, VI, 5; 6; 49, etc.

(3) LOENING, *ouvr. cité*, t. II, pp. 79 sv., s'attache à démontrer que l'église franque, en s'opposant à l'exercice de ces prérogatives, rejette le représentant de la papauté.

(4) MGH, *Ep. arelatenses* (417-502), *Epist.*, t. III, pp 5-35. Il est impossible de donner ici les preuves du bien fondé de cette appréciation.

(5) MGH, *Ep.*, t. III (502-557), pp. 40-75; *Reg. Greg.*, t. V, 58, 59, 60. Une étude comparée de ces lettres et de la situation à cette époque permet de formuler cette appréciation..

(6) GUNDLACH (*Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum*, dans le *Neues Archiv*, t. XIV (1889), pp. 337 sv.) et GRISAR (*Anal. rom.*, pp. 373-377) ont néanmoins cru pouvoir établir la reconnaissance par l'église franque des droits vicariaux; leur argumentation est défectueuse.

taire (1), et néanmoins déroge tout naturellement et continuellement aux droits qu'il aurait octroyés. — Sa lettre de juillet 559 (*Ep.*, IX, 218) dont on a signalé l'importance, est adressée à Syagrius, Etherius, Virgile (le vicaire), Desiderius et aux autres évêques. Le représentant du pape occupe la troisième place en cette circonstance. C'est Syagrius qui présidera un concile général des Gaules (2), Aregius de Gap qui y représentera plus spécialement la papauté (3).—Cette attitude est assez concluante et de plus parallèle au témoignage de toute l'histoire de la vicairie.

L'impression qui se dégage de cet exposé partiel de la question permet à M. Vaes de continuer ses recherches avec l'espoir de donner bientôt un tableau plus saisissant du pouvoir doctrinal et disciplinaire de la papauté au sein de l'église franque, et de faire ressortir les véritables caractères de particularisme national de celle-ci.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport de M. l'abbé E. Lecomte.)

Les exercices critiques de cette année ont eu pour objet diverses questions relatives à *la situation juridique de l'Église en France sous l'Ancien Régime*. Ces études, tout en nous fournissant l'occasion de mettre en œuvre des sources de première importance (4), nous ont per-

(1) *Ep.*, XI, 38 (juin 601) à Virgile : « *nostra hoc sic vice corrigere* ». Expression caractéristique du pouvoir vicarial. *Ep.*, XI, 56a (juillet 601) à Augustin : Grégoire lui interdit expressément l'exercice de ses droits primatiaux en Gaule à cause des pouvoirs conférés à Virgile. Pour l'authenticité de cette lettre : cfr Hartmann, *Reg. Gregorii*, t. II, p. 331, note 1 : Mommsen, *Die Papstbriefe bei Beda*, dans le *Neues Archiv*, t. XVII, pp. 390-395.

(2) *Ep.*, IX, 213 à Syagrius.

(3) IX, 219, à Aregius de Gap. Cfr également IX, 214 : 223 ; XIII, 8, etc.

(4) Les principales **sources** utilisées pour ces travaux peuvent se ramener à deux groupes :

I. Parmi les *codificateurs des libertés gallicanes*, nous avons surtout examiné :

P. Pithou, *Les libertés de l'Église gallicane*. On possède trois éditions de cet ouvrage : l'une de 1639 qui ne renferme ni toutes les preuves ni tous les traités : celle de 1651 qui contient toutes les preuves, mais pas tous les traités ; enfin celle de 1731, qui donne toutes les preuves et tous les traités.

mis d'élucider quelques questions pleines d'intérêt pour le canoniste comme pour l'historien.

Durand de Maillane, *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition dressés par M. Pierre Pithou et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'État.* 5 vol. in-4°, Lyon, 1771. Dans la dernière édition de Pithou, les preuves des libertés finissent en 1651 ; Durand complète ces preuves de 1651 à 1771.

II. Parmi les diverses *collections de sources relatives au clergé de France*, nous avons principalement examiné :

Jean le Gentil, *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France augmenté d'un grand nombre de pièces et mis dans un nouvel ordre, le tout divisé en neuf parties.* 6 vol. in-folio. Paris, 1673-1675.

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir ici la grande utilité des collections renfermant les actes, lois, ordonnances et arrêts qui regardent la police ou la conduite des affaires ecclésiastiques. Conservées dans des registres publics ou publiées sur des feuilles volantes, ces pièces importantes couraient grand risque de se perdre ou tout au moins d'être ignorées d'un bon nombre. Ce fut pour éviter de tels inconvénients qu'avaient été composés le code de Justinien et les nombreuses collections canoniques.

Outre cette raison d'utilité générale, le recueil dont nous nous occupons, fut nécessité par les modifications profondes qu'introduisirent dans la jurisprudence française en matière ecclésiastique l'apparition du protestantisme et les principes gallicans sur la discipline et le temporel de l'Église. Avant l'introduction de l'hérésie protestante en France, l'Église employait, pour la conservation de ses biens et de ses privilèges, les collections de canons et les cartulaires renfermant les titres des églises particulières. Mais lorsque l'hérésie eut troublé la Religion et l'État, ces recueils ne suffirent plus. Les prélats recoururent aux rois pour faire respecter leurs droits. De là une foule d'édits, d'ordonnances, de déclarations, de lettres patentes du roi, d'arrêts du Parlement : de plus le clergé défendit ses prérogatives dans ses assemblées bisannuelles, dont il eut soin de faire rédiger les procès-verbaux. Ainsi se forma, en faveur du clergé, une nouvelle jurisprudence, basée en même temps sur les anciens canons et sur tous les actes officiels dont il vient d'être question.

D'autre part, les principes gallicans ne contribuèrent pas peu à cette évolution de la jurisprudence ecclésiastique. Nombreuses étaient les restrictions apportées à l'autorité des pontifes romains en matière de discipline et de temporel de l'Église en France : d'où, entre les deux pouvoirs, des conflits fréquents qui occasionnèrent toute une série d'édits royaux et d'arrêts du Parlement, sur lesquels se basèrent les tribunaux.

Pour éviter la perte de tous ces actes importants et pour les mettre à la portée de tous les ecclésiastiques, les assemblées du clergé résolurent de les réunir en une grande collection. Un premier essai fut tenté en 1641, et toutes les cathédrales, collégiales et abbayes du royaume furent priées d'envoyer tous les actes qu'elles pouvaient posséder. Ce recueil fut

M. l'abbé Delannoy nous a donné un exposé très intéressant sur *le droit de collation des bénéfices*. Laissant de côté ce qui concerne la juridiction sur les bénéfices et les revenus de ces derniers, l'auteur s'est

approuvé par l'assemblée de 1645 et imprimé en 1646. Après cette époque, de nombreux actes vinrent encore modifier la jurisprudence, ce qui nécessita une nouvelle collection. La rédaction en fut confiée à Jean le Gentil ; elle porte la date de 1673-1675.

Nous trouvons, insérés dans ce recueil, les actes concernant les affaires du clergé parus de 1561 à 1673. En ordre principal viennent les ordonnances royales, comme édits, déclarations, lettres-patentes, etc.; les arrêts des parlements et du conseil privé du roi, les règlements des assemblées générales du clergé. En ordre secondaire, on peut citer certaines bulles récentes des souverains pontifes, bon nombre des décrets du concile de Trente, quelques décisions de conciles plus anciens, enfin certains actes contenant une jurisprudence différente de celle en vigueur, et qui indiquent les desiderata du clergé en matière de réformes.

L'ouvrage est divisé en neuf parties réunies en six tomes. Chaque partie se divise en titres et les titres en chapitres. Le simple énoncé des intitulés des parties suffit à montrer toute l'importance de cette volumineuse collection.

Ie partie. *Des personnes ecclésiastiques, de la discipline et police de l'Église.*

IIe partie. *Des bénéfices.*

IIIe partie. *Des biens temporels de l'Église.*

IVe partie. *Des privilèges, franchises, immunités et exemptions des églises, des personnes ecclésiastiques et de leurs biens.*

Ve partie. *Des assemblées du clergé, de leurs députés et officiers et des agents généraux.*

VIe partie. *Des décimes et subventions accordées au roi par le clergé de France.*

VIIe partie. *Des comptes des décimes et autres deniers qui se lèvent sur le clergé.*

VIIIe partie. *Contenant les remonstrances et harangues faites aux rois et aux reines par le clergé de France, tant aux États généraux, qu'aux assemblées générales et particulières dudit clergé; les cahiers presentez et répondus; les édits, déclarations et lettres patentes données en conséquence.*

IXe partie. *Contenant ce qui s'est fait contre les hérétiques.*

Si, pour le fond, nous comparons ces trois ouvrages, nous constatons que Jean le Gentil se borne aux actes officiels, mais en cite un nombre beaucoup plus grand que Pithou et Durand: ces derniers, en effet, à côté des actes officiels, donnent en outre parmi leurs preuves de nombreux discours, des bulles des papes, des décisions de l'Université de Paris, etc. Enfin on trouve chez Pithou et Durand, non dans les mémoires du clergé, de nombreux traités ou discours appuyés sur les canons de l'Église, par exemple, le discours du cardinal Bertrand devant Philippe de Valois sur

limité à cette question : Qui a le droit, dans l'Église de France, de nommer un titulaire à un bénéfice vacant? Le travail comprenait naturellement deux parties : collation des évêchés, collations réservées à l'évêque.

Dans sa première partie, M. Delannoy rappelle d'abord le texte du Concordat de 1516, concernant la nomination des évêques, texte doublement intéressant au point de vue de son importance historique comme à celui de sa récente actualité. Le Concordat introduisait une modification profonde dans le droit de nommer aux évêchés : l'élection par les chapitres se trouvait supprimée, la nomination était réservée au roi et la provision au pape. Cette clause rencontra une grande opposition au parlement et auprès de tous les corps d'État, parce que, comme le disait M. Gerbier dans sa plaidoirie à propos de la cause des abbayes de Chazal-Benoist, « l'abolition des élections paraissait devoir plus tourner au profit du pape que du roi ». Ce pouvoir éminent, d'après Durand de Maillane, appartient aux rois en vertu de leur titre de roi. Dans ce titre sacré se réunissent et se confondent ceux de fondateur, de dotateur, de suzerain et de protecteur de l'Église. Le roi n'a donc rien à gagner au concordat, mais le pape y trouve du profit en ce qu'il est mis en possession de confirmer ces nominations, ce qui, suivant le concile de Bâle, appartenait aux Ordinaires et aux métropolitains.

Après avoir passé en revue les diverses hypothèses qui pouvaient se produire : présentation d'un indigne, nomination et provision en dehors du temps fixé, l'auteur examine spécialement le conflit résultant du refus du pape de pourvoir un candidat nommé par le roi. Par une suite d'arrêts du Grand Conseil, par les discours prononcés à l'Assemblée générale du clergé de 1682 concernant la célèbre affaire de Pamiers, par un arrêt du parlement rendu en 1687, il nous montre quelle solution on tendait à donner à ce conflit — suspendre toutes expéditions de la cour de Rome, et revenir à l'état existant avant le Concordat, élection par le chapitre, nomination par le roi, sacre et provision par le métropolitain.

la juridiction ecclésiastique, le songe du Vergier, la *Remonstrantia Hybernorum* du P. Caron sur l'indépendance de la puissance temporelle, le traité de M. Gibert, etc.

On le voit, ces sources se complètent mutuellement et sont d'une importance capitale pour l'étude de la situation juridique de l'Église en France sous l'Ancien Régime. — Il existe, on le sait, d'autres *recueils* du même genre et diverses collections de documents relatives aux affaires du clergé de France. Ces sources seront la matière des exercices critiques pendant l'année 1904-1905.

Telle fut la situation créée par le concordat de 1516, situation qui, modifiée quelque peu par le concordat de 1801, a perduré jusqu'à nos jours, et donne encore lieu à des conflits assez semblables à ceux qu'elle suscita aux XVIe et XVIIe siècles (1). Voici comment l'apprécie M. Delannoy. La nomination aux bénéfices consistoriaux fut une concession considérable faite par le pape au pouvoir royal ; si dans son application elle a eu pour effets désastreux de faire du haut clergé français un clergé de cour, de mettre entre les mains du roi les dignités ecclésiastiques, qu'il distribuait à ses favoris et à la noblesse, elle a cependant eu de bons résultats, entre autres elle a, contrairement à ce qui paraît à première vue, augmenté l'autorité du pape dans la collation de ces bénéfices et scellé l'union entre la papauté et le pouvoir royal.

Les évêques nomment aux bénéfices de leurs diocèses — telle est la règle commune établie par le concile de Trente. Mais à l'époque que nous étudions, ce droit des évêques subissait de nombreuses restrictions, à l'étude desquelles M. Delannoy consacre la seconde partie de son travail.

Le droit de collation de l'Ordinaire était d'abord limité par le privilège des gradués. Ce privilège était double : réserve aux gradués de certains bénéfices, et droit d'expectative pour un certain nombre de bénéfices ordinaires. En vertu du premier, seuls les gradués pouvaient obtenir les archevêchés et évêchés, les dignités des églises cathédrales, les prébendes théologales et les pénitenceries (quoique plusieurs décrets aient pris relativement à ces dignités une mesure contraire), enfin les cures des villes murées. Les papes dispensèrent souvent de cette règle en faveur des

(1) Indépendamment des sources, M. Delannoy a dépouillé de nombreuses études contemporaines sur le concordat et les questions connexes ; il faut nous borner à signaler les plus récentes relatives au concordat. L. Madelin, *Les premières applications du concordat de* 1516, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XVII (1897), pp. 323 sv. ; F. de Coussemaker, *Des résistances qui se sont produites depuis la mort de François Ier* (1547) *au mode de nomination des évêques établi par le concordat de* 1516. Paris, 1898 ; L. Madelin, *De conventu bononiensi*. Paris, 1901 ; P. Magaud, *Un procès canonique au XVIe siècle* (élection de Thomas du Prat, évêque de Clermont en 1517, élection de son coadjuteur, l'évêque d'Ascalon 1518), dans les *Annales de saint Louis des Français*, t. VI (1902), pp. 249-278 ; Bourdon, *Le concordat de* 1516. *Négociations et réception en France*. Position des mémoires du diplôme d'études supérieures de la Faculté des lettres de Paris (Histoire et géographie). Paris, 1902. Vient de paraître une série d'études de M. P. Richard, *Le concordat de François Ier et ses développements*, dans la *Revue catholique des Eglises*, t. I (1904), pp. 447-465 ; 512-527.

nongradués, mais les parlements déclarèrent nulles et abusives, par l'appel comme d'abus, ces provisions de la cour de Rome.

Par leur droit d'expectative, les gradués en forme — c'est-à-dire qui avaient obtenu leurs degrés dans une université du royaume et dans les formes prescrites par les règlements, à l'exclusion des gradués par grâce ou par privilège — pouvaient seuls exiger leur promotion aux bénéfices vacants pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre. Le concordat maintint l'ancienne distinction entre les gradués *simples*, qui n'avaient que les lettres de leurs degrés avec les certificats de leur temps d'études, et les gradués *nommés*, qui avaient en plus obtenu de l'université des lettres de nomination adressées à quelque collateur. Les mois de janvier et juillet étaient réservés aux seuls gradués nommés; pendant ceux d'avril et d'octobre, les collateurs pouvaient choisir des gradués simples ou nommés.

Après avoir énuméré les divers bénéfices soumis à cette expectative, ainsi que les formalités que devaient remplir les gradués pour obtenir ces bénéfices, l'auteur émet cette conclusion : le privilège des gradués fut certes exorbitant, et l'établissement du concours pour l'obtention des bénéfices eût été plus conforme à l'équité et à l'esprit de l'Église; cependant il eut quelques résultats excellents, notamment de favoriser l'épanouissement des universités, d'accroître le nombre de leurs élèves et de donner au clergé français ce rayonnement intellectuel qui le distinguait avant la Révolution.

Comme aujourd'hui encore dans plusieurs pays, le droit des patrons laïcs s'imposait alors au respect de l'évêque, en restreignant son pouvoir collateur. Considéré en France comme un bien temporel et patrimonial, comme un titre échappant à la puissance ecclésiastique, le patronage laïc enlevait au pape tout droit de conférer, même par voie de dévolution, les bénefices soumis au patron, et rendait radicalement nulle toute collation faite en dérogation de cette règle. L'évêque pouvait dans un seul cas nommer valablement à ces mêmes bénéfices : lorsque le patron laissait volontairement écouler le temps fixé par les lois sans présenter un candidat.

Il y a plus. On considérait comme abusive toute nomination faite par l'autorité ecclésiastique, du consentement des collateurs laïcs, mais sans leur intervention (1). Cette jurisprudence, contraire à une règle de chancellerie du pape Innocent VIII, fut consacrée par de nombreux

(1) Arrêt du Grand Conseil, 1744.

arrêts du Grand Conseil; d'autre part, le Parlement de Paris, le 6 février 1648, et le Conseil privé, le 15 juillet 1659, défendirent aux patrons laïcs d'user de leur droit, s'ils faisaient profession de la religion réformée.

L'Indult du parlement était une troisième restriction apportée au droit de collation des évêques. C'était un mandat par lequel le roi de France, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu du Saint-Siège, nommait un clerc, officier ordinaire du parlement de Paris, ou tout autre clerc capable, sur la présentation d'un officier ordinaire du même parlement, à un collateur du royaume ou à un patron ecclésiastique, pour qu'il disposât en sa faveur du premier bénéfice qui vaquerait à sa collation ou à sa présentation, suivant les règles prescrites par les bulles des papes et les ordonnances royales.

Faisant l'historique de cet indult célèbre, M. Delannoy fixe son origine au commencement du xve siècle, contrairement à l'opinion de quelques auteurs, comme le Président de Saint-Vallier et Durand lui-même, qui le font remonter au xiiie ou xive siècle. La première bulle bien connue concernant cet indult fut celle qu'accorda en 1431 Eugène IV à Charles VII. Elle ordonnait que les indultaires seraient préférés aux autres expectants. Les successeurs de Charles VII abandonnèrent l'exercice de ce droit jusqu'en 1538, époque à laquelle François Ier obtint de Paul III une bulle confirmant le privilège accordé par Eugène IV. En 1667, Clément IX donna une bulle ampliative concernant l'exercice de cet indult. Ce sont les trois grandes bulles connues sous les noms de *Eugénienne*, *Pauline* et *Clémentine*.

Cet indult était-il, comme tous les mandats du pape, soumis à la loi des *dix bénéfices* établie par le concordat? La question fut longtemps discutée et donna lieu à une double jurisprudence. Après avoir examiné la valeur des arguments de chaque opinion, l'auteur en arrive à conclure, contrairement à l'avis de Durand, que l'indult du parlement fut d'abord considéré comme expectative papale et conséquemment soumis à la loi des *dix bénéfices;* plus tard, en vertu de la bulle concédée par Paul III en 1538, il fut regardé comme un droit royal, et ainsi affranchi de la règle des *dix bénéfices;* c'est comme tel qu'il a survécu au concile de Trente.

Le pape pouvait également restreindre le pouvoir collateur de l'Ordinaire, soit en imposant un candidat au choix de l'évêque, soit en conférant lui-même le bénéfice vacant. Dans le premier cas, on avait les *mandats de providendo* ou grâces expectatives qui, d'abord supprimées par le concile de Bâle, furent soumises par le concordat à diverses clauses

et maximes et notamment à la règle des *dix bénéfices*. En vertu de celle-ci, le pape ne pouvait, pendant son pontificat, donner par mandat qu'un bénéfice sur un collateur qui n'en avait que dix à sa collation, et deux sur celui qui en avait cinquante ou plus. Le concile de Trente abolit toutes les grâces expectatives.

Le pape conférait lui-même le bénéfice vacant, soit dans le cas de la résignation en faveur, soit en vertu des réserves proprement dites, soit par la prévention.

Les résignations en faveur, dit l'article LVI des Libertés, portant comme clause « *in favorem certae personae, et non alias, aliter nec alio modo* », et les collations qui s'en suivent sont illicites et de nulle valeur, même si elles sont faites par le légat *a latere* en vertu de ses facultés. Toutefois celles faites par le pape lui-même s'exceptent de cette règle et de cette maxime. Cet article fut appliqué dans un arrêt du parlement de Paris du 20 février 1539 (1).

Deux grands vices semblaient infecter ces sortes d'actes : l'hérédité des biens spirituels et la simonie entre résignant et résignataire. D'où l'on crut le pape seul en droit d'approuver ces résignations en faveur, parce que lui seul pouvait dispenser des canons qui défendaient l'hérédité, et purger l'acte de la simonie que la clause y répand. Cependant au XVIIIe siècle, dans le ressort du vice-légat d'Avignon, les évêques acceptèrent par voie détournée les résignations en faveur. A sa résignation pure et simple le résignant joignait une supplique, infailliblement exaucée, dans laquelle il désignait la personne qu'il désirait voir entrer en possession du bénéfice. Des règles de chancellerie concernant ces résignations, trois seulement étaient admises en France : « *de publicandis resignationibus in partibus, de verisimili notitia obitus, et de infirmis resignantibus* », autorisées par les édits du roi et les arrêts des parlements (2). Les papes ne pouvaient dispenser des deux premières, mais différents arrêts permettaient la dispense de la troisième.

Les réserves (3), si nombreuses au XIVe siècle, furent toutes abolies

(1) Il a été renouvelé dans les édits royaux de 1550, 1637, 1646, 1737.

(2) Voir pour la première : arrêt de vérification des facultés du légat cardinal Sadolet en 1542; arrêt de vérification du 23 juin 1547; arrêt du parlement de Toulouse du 20 août 1560; édits de 1637, 1646, 1691. Pour la seconde, voir arrêt du parlement de Paris du 27 août 1492 ou 20 novembre 1493, arrêt du parlement de Toulouse du 20 août 1565, arrêt du conseil privé en 1558.

(3) Ch Fleury, *Douzième discours sur l'histoire ecclésiastique.*

par le concile de Bâle, à l'exception d'une seule, la vacance *in curia*. Et encore cette dernière, maintenue en principe, ne fut-elle jamais appliquée, car tout bénéficier se rendant à la cour papale devait obtenir un bref de *non vacando in curia* par lequel le pape renonçait au droit de réserve; à défaut de ce bref, le roi défendait le voyage à Rome.

Il en fut tout autrement du droit de prévention, en vertu duquel la provision d'un bénéfice faite par le pape était préférée à la collation par l'Ordinaire, lorsqu'elle était antérieure en date. Conservée au concile de Bâle malgré les réclamations de l'Assemblée de Bourges, la prévention fut ensuite approuvée au concordat en termes très précis. Mais, comme l'atteste clairement l'article LV des Libertés, ce fut toujours d'un mauvais œil que les Français reconnurent ce droit. Cependant, malgré l'édit d'Henri II de 1551 et l'ordonnance portée à Orléans par l'Assemblée des trois États en 1561, le droit de prévention fut maintenu par la déclaration de Chartres en 1562. L'année suivante, le concile de Trente, dans sa XXIVe session, abolit les mandats et les réserves, mais passa la prévention sous silence.

Désespérant obtenir l'abolition complète de ce droit, les prélats français s'appliquèrent à y apporter des restrictions. C'est ainsi que la prévention ne pouvait être exercée que par le pape en personne; cependant, malgré les remontrances du parlement de Paris (1), les légats jouirent de ce droit dans le royaume; c'est ainsi encore que la prévention était empêchée par la collation nulle de l'Ordinaire, par tout acte préparatoire d'une collation ou d'une élection, par la qualité de certains bénéfices ou les privilèges des collateurs. Enfin l'exercice de ce droit se trouvait souvent entravé par la règle de chancellerie « *de verisimili notitia obitus* » reçue et enregistrée comme loi par le parlement de Paris, le 10 novembre 1493. En vertu de cette règle, il est ordonné que toutes les provisions de bénéfices vacants par mort, obtenues en cour de Rome, seront nulles et de nul effet, si depuis le décès du bénéficier jusqu'à la date des provisions il ne s'est écoulé un temps suffisant pour que le pape ait pu être vraisemblablement instruit de la vacance. Nous retrouvons cette règle dans de nombreux arrêts de vérification des facultés des légats.

On peut voir par ce court aperçu sur les droits du pape en matière de nomination aux bénéfices, qu'ils apportaient une notable restriction au principe gallican de l'autorité du roi sur le temporel et la discipline du clergé français. S'il est vrai que la résignation en faveur et le droit de

(1) Remontrance du 2 décembre 1561.

prévention, quoique très justifiables en principe, donnèrent lieu à de nombreux abus, on doit aussi avouer que les réclamations des auteurs gallicans contre ces abus étaient surtout inspirées par le désir de voir s'augmenter les droits du roi au détriment de ceux du pape, et il est permis de douter que la situation eût été meilleure, si ces droits, au lieu d'être exercés par Rome, étaient devenus un apanage de la couronne.

Enfin les évêques voyaient restreindre leur pouvoir collateur par divers droits reconnus au roi : droit de joyeux avènement et surtout droit de régale.

En 1612, parut une déclaration de Louis XIII portant que les prébendes des églises collégiales ne seraient pas sujettes au droit de joyeux avènement. En 1646, une nouvelle déclaration porte révocation de tous les brevets expédiés sur les mêmes prébendes et sur les dignités des églises cathédrales.

En vertu du droit de régale spirituelle, le roi de France pouvait conférer certains bénéfices dépendant de la collation de l'évêque, pendant la vacance du siège épiscopal. Ce droit, fort ancien, fut toujours mis en vigueur, et nous possédons de nombreux arrêts du parlement et du Grand Conseil exigeant son observation ; d'autre part, les papes le reconnurent formellement dans plusieurs déclarations. Il se maintint et fut même étendu, sous Louis XIV, à tous les évêchés de France.

La régale était ouverte par la mort naturelle ou civile de l'évêque, par sa démission, par sa promotion au cardinalat, par son élévation au souverain pontificat.

Ce droit s'étendait-il à tous les diocèses de France ? C'est là une question très compliquée, très propre à nous faire bien juger de l'esprit de l'Église gallicane à cette époque. En 1274, le concile de Lyon avait clairement déclaré que la régale ne pouvait s'exercer que là où elle s'appuyait sur une coutume ancienne. En conséquence, les évêques de plusieurs provinces se proclamèrent exempts de ce droit. Nous trouvons, dans les anciens recueils des affaires du clergé, imprimés en 1636 et 1646, un extrait des registres de la Chambre des Comptes énumérant les provinces et diocèses soumis à la régale. L'art. 27, n. 8, de l'édit de 1606 montre aussi à toute évidence que le roi ne jouit pas de ce droit dans toute l'étendue du royaume. « N'entendons jouir, dit-il, du droit de régale, sinon en la même forme que nos prédécesseurs et nous avons fait, sans l'étendre plus avant au préjudice des églises qui en sont exemptes ». Plusieurs arrêts du parlement et du Conseil d'État, statuant sur des conflits particuliers, confirment l'exemption de certaines églises.

Durand passe sous silence ces divers arrêts et dénie toute autorité au concile de Lyon, trouvant ainsi plus facile de défendre sa thèse favorite, qui accorde au roi le droit de régale sur tous les diocèses du royaume.

Enfin le 3 février 1673, Louis XIV, avec son omnipotence ordinaire, décida la question par la déclaration suivante : « Disons et déclarons le droit de régale nous appartenir universellement dans tous les archevêchés et évêchés de notre royaume, terres et pays de notre obéissance, à la réserve seulement de ceux qui en sont exempts à titre onéreux ». Cette même déclaration ajoutait que tous les évêques devaient faire enregistrer dans les deux mois leur serment de fidélité, sous peine de voir leurs bénéfices qui viendraient à vaquer soumis à la régale. Les prélats français satisfirent à cette exigence et tous, à l'exception de l'évêque de Pamiers, ils approuvèrent cette extension du droit de régale. Malgré la résistance énergique d'Innocent XI et d'Alexandre VII, malgré plusieurs protestations et condamnations de leurs successeurs, l'édit de Louis XIV, appuyé par la déclaration de l'Assemblée de 1682, continua à être fidèlement exécuté.

A noter que Durand dénature, pour le besoin de sa cause, l'historique de la question, par exemple lorsqu'il dit qu'après 1691 l'édit du roi fut mis à exécution sans que les papes en aient témoigné leur mécontentement par des actes qui aient atténué leur bonne intelligence avec les souverains français. Au contraire, nous constatons qu'en 1710, le pape condamna par bref le traité de l'origine de la régale du sieur Audoul, et le parlement, en cette même année, défendit de distribuer, imprimer et retenir ce bref, insistant sur ce point que la lettre du pape semblait dirigée contre l'universalité de la régale et que c'était cette doctrine qu'elle condamnait.

Cette étude de la nomination aux bénéfices, excessivement compliquée, est loin d'être complète. Diverses restrictions aux droits des évêques n'ont pas été traitées, plusieurs points gagneraient à être approfondis par l'examen de sources importantes qui n'ont pas été exploitées. Espérons que M. Delannoy continuera et mènera à bonne fin ce travail qu'il a commencé avec un réel talent.

* * *

M. l'abbé Verbeeck avait été chargé d'exposer *la législation sur le mariage en France*, durant l'époque étudiée. Cette question, épineuse et très complexe, demanderait plusieurs années pour être traitée à fond. M. Verbeeck s'est borné à nous donner, sous forme d'introduction, un

travail très soigné sur les points de réformes, concernant le mariage, proposés au concile de Trente par le pouvoir royal, et sur la réception du concile en France (1).

Les rois de France, il faut en convenir, avaient compris la nécessité d'une réforme sérieuse à apporter à divers points de la discipline ecclésiastique et notamment en matière matrimoniale; ils étaient en outre animés du désir sincère de la voir réalisée. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre que François II envoya, le 10 septembre 1560, aux prélats de son royaume pour les inviter à se rendre à Paris au mois de janvier suivant, afin de s'y consulter et d'y décider les points à soumettre au concile, et entretemps réformer les abus introduits dans l'Église (2).

Nous trouvons la même préoccupation dans l' « *Instruction donnée par le roi Charles IX à M. de Lansac quand il fut dépêché comme ambassadeur au concile en avril 1562* » (3). L'envoyé était chargé de demander au concile, pour éviter les abus, la suppression des nombreuses dispenses que l'on allait chercher à Rome, notamment sur les empêchements de mariage.

Dans le « *Mémoire baillé à Mgr le cardinal de Lorraine quand il est parti pour aller au concile en 1562* » (4), nous rencontrons le même souci de réforme touchant le mariage des prêtres. De plus il semble bien que, dans le chap. IV du décret de réforme de la session XXIV, le concile ait eu spécialement en vue les « *Petitiones Caroli IX Galliarum regis christianissimi nomine factae ab illustrissimis oratoribus in concilio triden-*

(1) Parmi les ouvrages modernes que M. Verbeeck a rapprochés des sources, il faut principalement citer pour la question même du mariage : A. Esmein, *Le mariage en droit canonique*, 2 vol. Paris, 1891; J. Freisen, *Geschichte des canonischen Eherechts bis zum Verfall der Glossenlitteratur*, 2e éd. Paderborn, 1893; J. Basdevant, *Des rapports de l'Église et de l'État dans la législation du mariage, du Concile de Trente au Code civil*. Paris, 1900; J. Fahrner, *Geschichte der Ehescheidung im kanonischen Recht*, vol. I. Fribourg en Br., 1903. — Quant aux ouvrages à consulter sur la réception du concile de Trente en France, les principaux ont été composés sous l'Ancien Régime et se trouvent signalés dans J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*. Nouv. édit. par Fevret de Fontette, t. I, pp. 515 sv. Paris, 1768. Cfr aussi P. Richard, *Gallicans et ultramontains. Un épisode de la politique pontificale en France après le Concile de Trente* (1580-1583), dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, t. II (1898), pp. 399-486.

(2) *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., *édit. citée*, t. I, pp. 476-477.

(3) Durand de Maillane, *Les libertés de l'Eglise gallicane*, t. III, p 693.

(4) Durand, *ouv. cité*, t. III, p. 707.

tino » (1) sur les empêchements de consanguinité, d'affinité et de parenté spirituelle.

Enfin si le concile refusa de décréter (2), comme le demandaient les envoyés français, la nullité des mariages contractés par les fils de famille sans le consentement des parents, cette décision fut radicalement rejetée et le pouvoir royal, dans ses ordonnances, statua plus tard la nullité de ces mêmes mariages.

Cependant, malgré ce désir sincère de réforme, malgré les pressantes exhortations tant des Pères dans le décret sur la réception et l'observation des décisions du concile, que du pape Pie IV dans sa bulle sur la confirmation du concile, le pouvoir royal en France ne put être amené à recevoir et à publier ces décrets. Il craignait en effet que les libertés et privilèges si chers à l'Église gallicane, qu'on lui faisait constamment miroiter devant les yeux, ne reçussent quelque échec dans leur rencontre avec les principes du concile, dans une affaire surtout qui touchait de trop près les intérêts du roi, c'est-à-dire, les bénéfices ecclésiastiques.

« La discipline et la jurisprudence du royaume à l'égard du concile de Trente, dit Durand au t. IV de son *Dictionnaire canonique*, est qu'il n'y est constamment reçu que pour le dogme et dans ses décrets de discipline adoptés par les ordonnances de nos rois ou par un usage qui n'a rien de contraire aux maximes et aux libertés de l'Église gallicane ».

Déjà en 1562, M. de Boistaille avait envoyé en France des observations sur une série d'articles proposés au concile, tous contraires aux privilèges du roi. Nous trouvons ce document dans la dissertation sur la réception du concile inséré par Durand au t. IV, pp. 637 et ss. de son *Dictionnaire canonique*.

Outre ces observations, certainement peu propres à disposer favorablement le roi à recevoir les décrets du concile, Durand de Maillane nous donne encore des « *Notes de M. de Pibrac, ambassadeur pour le roi au concile, sur quelques chapitres de réformation de la sess. XXIV, qu'il envoya au roi lorsque ledit sieur de Pibrac et ses collègues, ambassadeurs du roi, se retirèrent à Venise* » (3). De leur côté, les orateurs du monarque français n'avaient pas manqué de présenter au concile leurs remarques sur les articles de réforme proposés par les légats ; nous les trouvons dans les « *Observationes atque animadversiones ora-*

(1) Juxta exemplar excusum Ripae, 1563.
(2) *Decretum de refor.*, c. 1, sess. XXIV.
(3) Cfr Durand, *ouvr. cité*, t. III, p. 724.

torum regis christianissimi, in eos articulos reformationis, qui nuper ab Illustrissimis et Reverendissimis DD. Legatis propositi fuere » (1).

A ces observations des orateurs, nous pouvons ajouter celle du cardinal de Lorraine sur l'évocation de certaines causes à Rome, contraire aux privilèges du roi et de l'Église gallicane (2).

Nous trouvons enfin dans l'ouvrage de Durand, t. III, p. 728, un ensemble d'articles consacrant l'abolition de plusieurs droits du roi, qui furent proposés par les légats, mais non résolus à cause des oppositions. Ils avaient été insérés au ch. 35 de la session XXV, où le concile exhorte les princes chrétiens à l'accomplissement des devoirs que leur impose leur titre de protecteurs de l'Église. Mais ces articles, qui condamnaient le *placet* et l'appel comme d'abus, furent en quelque sorte, comme le remarque Durand, repris et approuvés dans l'exhortation générale énoncée au ch. 20 de cette session XXV.

De tous ces actes il résulte que la France désirait une réforme, mais qui ne touchât aucunement aux prétendus droits, privilèges et libertés de l'Église gallicane. Aussi, comme les décrets du concile ne respectaient pas toujours ces franchises, ni le pape, ni les évêques n'en ont jamais pu obtenir la publication, quelques instances qu'ils en aient faites, et quelques tempéraments ou modifications qu'ils aient proposé d'accepter.

Déjà en 1564, le pape Pie IV, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, d'un commun accord, prièrent le roi Charles IX de faire publier le concile. Ce dernier prit conseil des jurisconsultes, et Dumoulin fit décider que la publication n'aurait pas lieu (3). En la même année, le nonce Antenoreo renouvela cette demande, et en 1572 le cardinal des Ursins, légat du Saint-Siége, vint en France pour poursuivre le même but.

Le clergé de France, dans ses assemblées générales, présenta à plusieurs reprises ses humbles supplications au roi, épuisant le trésor de ses arguments, invoquant l'intérêt de la religion comme celui de l'autorité royale, pour le décider à recevoir et à publier les décrets du concile. A part la première, présentée à Henri III dans l'assemblée de Melun, le 3 juillet 1579, par l'illustrissime Messire Arnaud de Pontac, évêque de

(1) Cfr *ouvr. cité*, t. III, p. 722.

(2) *Declarationes et protestationes card. a Lotharingia, super quibusdam articulis de reformatione publicandis, die* 11 *Novembris* 1563, dans DURAND, *ouvr. cité*, t. III, p. 719.

(3) Cfr HOLOSAIN, *Réponse au conseil de Dumoulin. Œuvres de Dumoulin*, t. V, pp. 347 sv. Paris, 1681.

Barras (1), toutes ces remontrances du clergé demandent la publication du concile avec réserve, quant à présent, des privilèges de l'Église gallicane, et des exemptions des chapitres, des églises cathédrales, collégiales et autres communautés religieuses de ce royaume.

Aux paroles de l'évêque de Barras, le roi répondit (2) en protestant de son désir de voir refleurir la discipline ecclésiastique; mais pour ce qui concernait le concile de Trente, il se réfugia, pour s'excuser de la non-publication, derrière la décision prise par son prédécesseur Charles IX dans le Conseil tenu à Fontainebleau en présence du cardinal de Lorraine, du Conseil privé, des présidents et gens du roi, de sa cour et du parlement; il invoqua le désistement du pape qui s'abstenait de demander cette publication et l'exemple d'autres princes catholiques qui n'avaient pas encore reçu le concile (3). Cette réponse trahit nettement le souci du roi de favoriser la réforme ecclésiastique tout en conservant dans leur intégrité les privilèges de l'Église gallicane.

Malgré cette réponse dilatoire, le clergé ne perd pas patience, et les remontrances se suivent de plus en plus pressantes, rappelant même au roi les châtiments auxquels il s'expose et les malheurs qui peuvent tomber sur le royaume par suite de son refus. Signalons la demande réitérée par la même assemblée de Melun, le 30 octobre 1579, en la personne de Messire Nicolas l'Angelier, évêque de St-Brieux (4), la remontrance adressée au roi, à Fontainebleau, le 17 juillet 1582 par Messire Amand de Beaune, archevêque de Bourges, patriarche et primat d'Aquitaine (5), la supplique adressée au même monarque par les prélats présents au concile de Tours en 1583 (6), enfin les remontrances des assemblées de Paris de 1585 et 1586 (7). Les États-Généraux tenus à Blois en 1588 demandèrent aussi, comme l'attestent les cahiers du Tiers-État, mais sans plus de succès, que le concile de Trente fût publié, gardé,

(1) Cfr *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., *édit. cit.*, t. V, 8e partie, p. 1.

(2) Cfr *ibidem*, t. V, 8e partie, p. 738.

(3) Réponse du roi Henri III à la remontrance de l'assemblée de Melun faite à Sa Majesté par M. l'évêque de Barras, dans le *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., t. V, 8e partie, p. 741.

(4) *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., t. V, 8e partie, p. 16.

(5) *Ibidem*, p. 41.

(6) Durand de Maillane, *ouvr. cité*, t. II, pp. 33sv.

(7) *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., t. V, 8e partie, pp. 55 sv.; pp. 76 sv.; pp. 109 sv.

et observé, avec la conservation des droits de la couronne et des privilèges de l'Église gallicane (1).

Cependant les évènements politiques se succédaient : le duc de Guise, mis à mort sur l'ordre d'Henri III, avait été vengé par la main du fanatique Jacques Clément; la lutte continuait entre le nouveau chef de la Ligue, le duc de Mayenne, et Henri de Navarre, mais ce dernier venait de se rallier bon nombre d'adversaires par son abjuration (25 juillet 1593). Ce fut quelques jours après cet évènement que Mayenne et les États de la Ligue firent à Paris une déclaration pour la publication et la réception du concile de Trente (2). Mais cette déclaration n'eut pas de suite.

Henri IV fut solennellement sacré en 1594, et le pape Clément VIII le reconnut comme roi de France. D'après la note de l'éditeur des *Preuves des Libertés gallicanes*, t. II, p. 34, Clément VIII aurait voulu stipuler, lors de la réconciliation d'Henri IV avec l'Église, qu'il ferait publier et recevoir le concile dans son royaume. Et de fait, dans leurs remontrances prononcées aux États-Généraux assemblés à Paris le 23 février et le 8 août 1615, Messire Arnaud de Plessis, évêque de Luçon et Messire François Harlay, archevêque d'Augustopolis en appellent, parmi les raisons qu'a le roi de publier le concile, à la parole de feu son père, puisque c'est une des conditions auxquelles il s'obligea solennellement lorsque l'Église le reçut dans son sein (3).

Quoi qu'il en soit, Henri IV, comme son prédécesseur, se borna à donner aux pressantes demandes du clergé des réponses générales qui ne l'engageaient à rien, s'efforçant surtout de gagner du temps en laissant espérer un prompt changement dans la situation. « Mes prédécesseurs, répond-t-il aux doléances du clergé, à l'assemblée de Paris le 28 septembre 1598, vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jaquette grise, je suis gris au dehors, mais tout doré en dedans » (4).

Cependant le clergé ne se découragea pas et le roi eut à entendre ses plaintes aux assemblées de 1600, 1602, 1605, 1606 et 1608. Ces mêmes réclamations furent présentées à Louis XIII dès la première année de

(1) Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 631. Paris, 1829.

(2) *Ibidem*, t. XV, p. 74.

(3) *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., t. V, 8e partie, pp. 248 sv.; pp. 261 sv.

(4) *Ibidem*, p. 157 et p. 159.

son règne en 1610. Mais le clergé commençait à perdre patience. Aux États Généraux tenus à Paris en 1614 et à l'assemblée du clergé de 1615, il se décida à agir par lui-même. Après une longue délibération, l'assemblée proclama, à l'unanimité des prélats présents, qu'elle recevait le concile de Trente, et que les conciles provinciaux et les synodes diocésains seraient convoqués dans les six mois pour recevoir et publier les décrets, sous réserve des droits de Sa Majesté et des libertés de l'Église gallicane. Cette tentative désespérée n'eut pas plus de succès que les réclamations antérieures. En effet, par ordre du roi, l'imprimeur de la remontrance fut condamné et banni, et les exemplaires furent confisqués et brûlés. Cependant plusieurs conciles provinciaux furent tenus en France dans lesquels les décrets du concile de Trente furent reçus en ce qu'ils ne dérogeaient pas aux libertés de l'Église gallicane.

Une dernière tentative fut faite auprès de Louis XIII en 1625, au nom du clergé, par l'évêque d'Angers (1). Mais le roi répondit, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, qu'il ne fallait pas de publication du concile pour ce qui était de foi, que c'était chose gardée dans le royaume; que pour quelques autres articles, vu l'impossibilité de publier les décrets dans leur généralité, il ferait exécuter par ses ordonnances ce qui avait été porté par le concile (2).

Cette application partielle du concile, surtout pour ce qui regarde le mariage, avait été l'objet de l'Ordonnance de Blois, rendue en mars 1579, et de l'Édit de Melun, donné en février 1580.

* * *

L'étude du régime juridique des religieux, durant l'époque étudiée avait été confiée à M. l'abbé R. Deschepper.

M. Deschepper s'est placé à un point de vue particulier et nous a présenté une vue d'ensemble sur *les principes gallicans concernant la compétence civile dans la discipline monastique.*

Les auteurs gallicans soumettent à la juridiction civile les congrégations religieuses et leurs membres, surtout à un triple point de vue :

1) Comme chefs de religion, les supérieurs religieux représentent non seulement le pape, mais aussi le roi (3) en vertu de cette maxime fon-

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires*, etc., t. I. p. 481.

(2) Cfr Durand, *Dictionnaire de droit canonique*, t. IV, p. 638. Lyon, 1770.

(3) Cfr Durand, *Les libertés de l'Église gallicane*, t. I, p. 567.

damentale du droit public français, que « nul établissement de corps séculier ou régulier n'est admis en France sans lettres patentes de Sa Majesté ». Il est à noter que dans ces lettres le roi ne se contentait pas de donner la personnification civile, il faisait des restrictions ou des ajoutes importantes aux constitutions approuvées par Rome, et ce qui est plus, attachait à son approbation la valeur des vœux (1). En vertu de cette première intervention, le roi se réservait le droit d'expulser les congrégations, de déclarer abusifs et non valablement émis les vœux qui n'auraient pas été formés suivant les lois canoniques et civiles (2); de veiller à l'exécution des règles qu'il avait approuvées et de les réformer s'il le jugeait à propos (3).

2) Considérés comme clercs, les religieux sont soumis à l'évêque (4). Quant à l'exemption, qui donna lieu à tant de discussions théoriques (5) et pratiques (6), elle fut notablement restreinte sous l'ancien régime, car l'épiscopat et le pouvoir civil trouvaient leur profit à cette restriction.

3) Dans ses rapports avec la société, le religieux profès n'existe plus, il est mort civilement (7). L'incapacité de succéder, introduite par la coutume, fut le point de départ de toute une série d'incapacités civiles établies par le travail de sytématisation des juristes et consacrées par les arrêts du parlement et les ordonnances royales (8).

Quoique morts pour la société, les religieux restaient cependant sujets du roi, et comme tels ils avaient droit à sa justice et à sa protection. D'où, pour les supérieurs, le droit d'implorer le secours du prince pour maintenir le bon ordre dans le cloître; pour les inférieurs, le droit de

(1) *Ibidem*, t. I, pp. 552 sv.

(2) Cfr Arrêté du 24 mai relatif à l'expulsion des jésuites, dans DURAND, *ouvr. cité*, t. I, p. 561.

(3) Cfr chap. 33 et 34 du recueil de 1731 de PITHOU, repris dans DURAND, *ouvr. cité*, t. I, pp. 528 sv.

(4) Cfr DURAND, *ouvr. cité*, t. I, p. 567.

(5) Cfr sur ces discussions, DURAND, *ouvr. cité*, t. III, p. 392; *Extrait de Théoderet*, p. 400; *Praeceptum Dagoberti*, V, p. 390; Traité de M. Gibert. — A. CAUCHIE, *Le Gallicanisme en Sorbonne d'après la correspondance de Bargellini, nonce de France* (1663-1671), dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), pp. 972 sv.; t. IV, (1903), pp. 39 sv. et pp. 448 sv.

(6) DURAND, *ouvr. cité*, t. II, p. 625; t. I, p. 567.

(7) Cfr LANDRY, *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français*. Paris, 1900.

(8) Cfr DURAND, *ouvr. cité*, t. I, p. 388.

recourir à la protection du roi, par l'appel comme d'abus, quand le supérieur excédait notoirement les bornes de son autorité (1).

Telle est la compétence exorbitante à plusieurs points de vue, que les théories gallicanes ont voulu légitimer au profit du pouvoir royal, en établissant des principes qui justifiaient toute intervention, toute immixtion dans les moindres effets de la « *professio monastica* ».

Pour terminer cet aperçu de nos travaux, signalons l'étude de M. l'abbé Monin sur *la propriété ecclésiastique en France sous l'Ancien Régime*, celle de M. l'abbé Prein sur *les immunités judiciaires en matière de crimes de religion*, enfin le travail du R. P. Remi De Smedt sur *la réforme des ordres mendiants sous Louis XIV*, et celui du R. P. Célestin Isturiz sur le *Placet*.

Enfin, parallèlement à la situation de l'Église catholique, le Séminaire historique s'est préoccupé de *la condition juridique des dissidents en France sous l'ancien régime*. M. Bamps a abordé à ce point de vue *l'histoire des juifs ;* M. Glénisson, un vétéran de nos exercices, s'est attaché à *l'histoire du Protestantisme français*, et à cet effet il a entrepris le dépouillement du *Bulletin historique et littéraire de la société de l'histoire du protestantisme français*. L'exposé qu'il en a dégagé a été un très heureux complément du cours théorique sur la question protestante en France.

* * *

Outre ces contributions au travail collectif du Séminaire, nous devons signaler l'exposé d'une question indépendante, présenté par le P. L. Willaert, S. J. C'est la première ébauche d'une étude d'histoire politique et religieuse sur *Les fondations religieuses anglaises dans les Pays-Bas catholiques (1590-1630)*, principalement d'après les sources d'archives. L'histoire des réfugiés pour cause de religion — celle notamment des émigrés protestants — a été traitée à plusieurs reprises par des historiens très en vue ; mais tandis que Flamands et Wallons calvinistes établis en Angleterre ont été étudiés à des points de vues divers, il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur les Anglais catholiques qui vinrent chercher un asile aux Pays-Bas. Et cependant cette étude s'impose à l'historien des luttes politiques et religieuses de la Contre-Réforme. Si la couronne

(1) Cfr Durand, *ouv. cité*, art. 79 des *Libertés gallicanes*, t. II, p. 767, p. 773.

d'Angleterre, en accordant son appui aux mécontents des Pays-Bas, favorise le Protestantisme et prolonge les difficultés de l'Espagne et des archiducs, ceux-ci lui opposent des armes identiques : les catholiques en Angleterre sont soutenus par la voie diplomatique, ils sont aidés dans leurs entreprises pour obtenir la liberté de conscience. En même temps leurs coreligionnaires forment dans les pays de par deçà une colonie nombreuse, centre d'opposition au gouvernement puritain de la patrie. En sorte que la protection qui leur est accordée par le gouvernement de Bruxelles, fait du sujet de ce travail une question de politique internationale.

Intéressant à ce point de vue, il constitue en outre un chapitre important de l'histoire ecclesiastique de l'Angleterre. Pendant la période indiquée plus haut, l'Église catholique anglaise, presque anéantie par la persécution, se ressaisit et manifeste une vitalité intense en entrant pour une large part dans le mouvement de la Contre-Réforme. Avec une puissance d'adaptation merveilleuse, elle élabore de toutes pièces une organisation nouvelle en vue de la situation anormale qui lui est faite. Cette renaissance s'étend à toutes les parties de l'organisme catholique : la hiérarchie du clergé revêt, après quelques tâtonnements, la forme qu'elle conservera sans changements essentiels jusqu'au XIXe siècle ; les membres anglais de trois grands ordres religieux reçoivent une administration autonome : la province anglaise de l'ordre de St-François est reconstituée, tandis que se fondent la Congrégation anglo-bénédictine et la province anglaise de la Compagnie de Jésus. Les ministères du clergé, tant séculier que régulier, en Angleterre comme parmi les réfugiés de par deçà, font l'objet d'une législation nouvelle, et de nombreuses fondations, établies aux Pays-Bas et ailleurs, assurent à l'Église anglaise la formation de son clergé, l'éducation de la jeunesse des deux sexes, et la conservation des ordres contemplatifs.

Tel est le sujet que le P. Willaert nous a exposé, d'une manière sommaire, mais qui permettait cependant d'apprécier l'importance du travail qu'il a entrepris.

Cet ensemble de travaux, forcément incomplets, n'en dénotent pas moins chez les jeunes débutants, en même temps qu'une grande ardeur au travail, un jugement sain et un esprit sagement critique, toutes qualités si nécessaires à l'historien et qui, jointes au dévouement et au zèle de notre éminent président, M. le chanoine Cauchie, nous permettent d'envisager avec confiance l'avenir de notre cher Séminaire historique au seuil de son second *decennium*.

* * *

Il nous reste à mentionner les diverses publications parues au cours de cette année et qui font honneur au maître comme aux membres du Séminaire. Il serait trop long de rappeler les travaux des anciens membres du Séminaire historique, qui en sont aujourd'hui l'honneur. Bornons-nous à signaler les publications de quelque étendue parues cette année et dues à ceux d'entre nous qui viennent de faire leurs adieux au Séminaire historique.

M. l'abbé C. Van Crombrugghe a publié divers articles sur *La doctrine christologique et sotériologique de saint Augustin et ses rapports avec le neo-platonisme*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, pp. 237-257; pp. 477-504.

Dans le même tome de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, pp. 265-283 et pp. 725-754, le R. P. M. Jacquin, O. P., a commencé une série d'études sur *La question de la prédestination aux Ve et VIe siècles.*

Outre plusieurs articles parus dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, M. Ch. Terlinden, ancien membre du Séminaire historique, docteur en droit et chambellan intime de Sa Sainteté Pie X, a présenté, pour l'obtention du grade de docteur en sciences morales et historiques, une dissertation intitulée *Le pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669) d'après les archives secrètes du Saint-Siège*, ouvrage orné de deux portraits et d'un plan. (Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Louvain, Peeters; Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, XXXII-364 p.) Ce travail, très favorablement accueilli dans le monde historique, montre combien l'Université de Louvain continue à apprécier l'importance des archives vaticanes et s'attache, autant qu'il lui est possible, à en exploiter les richesses pour le plus grand bien de la science.

Nous sommes également heureux de signaler le succès remporté par M. D. Van Bleyenberghe, docteur en philosophie et lettres, au concours universitaire par son mémoire sur l'*Histoire de l'abbaye de Lobbes depuis ses origines jusqu'au XIIIe siècle.*

Enfin c'est pour nous un plaisir particulier de rappeler qu'à la promotion solennelle de juillet, un ancien et dévoué secrétaire du Séminaire historique, M. l'abbé F. Claeys Bouûaert, a obtenu le titre de docteur en droit canon après une triple soutenance de thèses et après la défense publique d'une solide dissertation canonique, que les érudits auront d'ailleurs profit à lire *(De canonica cleri saecularis obedientia*, t. I. Louvain, 1904).

* * *

La séance solennelle de clôture a brillé cette année d'un éclat tout spécial. La sympathie universelle qu'inspire le conférencier, M. le docteur LAENEN, archiviste-adjoint de l'archevêché de Malines et ancien secrétaire de notre Séminaire, avait attiré à l'auditoire du collège du Pape, outre les membres du Séminaire historique, une foule d'étudiants laïcs, d'ecclésiastiques et de religieux. De nombreux professeurs avaient bien voulu honorer de leur présence notre réunion, et c'est avec fierté que nous remarquions, aux côtés de Mgr le Recteur, le si regretté Mgr MOULART, l'honneur et le modèle du corps académique et par son tact doctrinal et par la dignité de sa vie sacerdotale, et M. le docteur PIJPER, le distingué professeur d'histoire ecclésiastique de l'Université de Leyde. La causerie de M. LAENEN, très attrayante, a roulé sur le totémisme, espèce de culte embryonnaire que l'on constate chez presque tous les peuples avant qu'ils n'aient eu une religion bien déterminée.

Les chaleureuses acclamations qui ont salué le sympathique conférencier ont montré combien il nous avait intéressés. Mais il serait impossible de décrire l'émotion de l'assemblée lorsque M. le chanoine CAUCHIE, souhaitant la bienvenue à M. le docteur PIJPER, a fait appel, d'une voix vibrante, à l'union de tous les esprits sincères, et a salué la présence de M. Pijper parmi nous comme le gage d'une ère nouvelle où les enfants de la grande famille chrétienne, fidèles aux exemples du glorieux Léon XIII et dociles aux enseignements de J.-C., travailleront de plus en plus à se connaître et à s'aimer mutuellement, en recherchant non pas tant les points qui les ont divisés que les points qui les rapprochent. Puissent les travaux du Séminaire historique contribuer pour leur part à la réalisation de ce souhait!

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. E. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, dix évêques et sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis six ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Évêques des États-Unis avaient émis dès la création du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Évêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

—

APPENDICE

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITE DE LOUVAIN

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 18 octobre 1904, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S., Recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Soixante-dix ans se sont écoulés depuis le rétablissement de l'Université de Louvain par l'épiscopat de Belgique. Durant toute cette période, la prospérité de l'*Alma Mater* a été sans cesse grandissante; elle n'a connu ni arrêt, ni recul. Elle s'est manifestée dans le développement de nos institutions, l'augmentation de notre prestige scientifique et l'accroissement graduel de notre population. Les causes de ce progrès constant ont été maintes fois exposées dans les discours d'ouverture : c'est le talent et l'activité des maîtres, c'est le sentiment du devoir chez les étudiants, c'est le soutien généreux des catholiques belges et la haute protection de nos chefs vénérés.

Les fêtes jubilaires en l'honneur de la Vierge Immaculée nous invitent à compléter cette énumération par un hommage reconnaissant envers notre puissante Protectrice. Louvain se rappelle avec fierté qu'un de ses anciens professeurs, feu Mgr Malou, mérita d'attirer l'attention du monde catholique lors du grand événement religieux dont nous célébrons le cinquantième anniversaire. Les discours du savant évêque de Bruges firent autorité dans les réunions préliminaires à la définition du dogme et ses doctes écrits, publiés sur les instances du pape Pie IX, furent considérés, à juste titre, comme le commentaire autorisé de l'acte pontifical.

En répondant aujourd'hui à l'appel du Souverain Pontife glorieusement régnant, en s'associant à l'Église universelle pour célébrer les prérogatives de la Vierge sans tache, l'Université reste donc fidèle à son esprit et continue de nobles traditions; j'ajouterai, Messieurs, qu'elle remplit en même temps sa mission scientifique.

Notre institution inscrit en tête de son programme les hautes

études théologiques. Or, le dogme de l'Immaculée Conception est intimement connexe avec l'ensemble des vérités révélées qui font l'objet de notre enseignement. Proclamer que Marie fut, dès le premier instant de sa conception, préservée de la tache originelle, c'est affirmer une doctrine qui suppose, à la fois, l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, la déchéance des premiers parents, la réhabilitation de l'humanité par le Christ et l'éminente dignité de la Vierge Mère, fondement de notre confiance dans son intercession.

Il est bon et réconfortant, Messieurs, de fixer nos esprits sur cette harmonie des dogmes catholiques, si souvent méconnue et néanmoins si glorieuse pour notre foi.

On sait avec quel art puissant l'auteur de la « Légende des siècles » a décrit le premier acte de ce qu'il appelle « le drame de la création éclairé par le visage du Créateur » : l'ineffable lever du premier rayon d'or, marquant le commencement des temps; le bien, le beau, le vrai et le juste animant d'un saint frémissement la nature tout entière; l'homme, enfin, et la femme faisant leur apparition dans l'Eden enchanteur et offrant à Dieu leur commune prière.

Certes, il est noble et grand le spectacle du Roi de la Création entrant sur la scène du monde et débutant par un hymne au Créateur; mais que le poète eût été plus sublime si, au lieu d'obscurcir son tableau par les nébulosités des réminiscences panthéistiques, il y eût projeté non seulement quelques rayons épars, mais la pleine lumière de révélation surnaturelle.

Nous eussions vu l'homme innocent et parfait, recevant des mains de Jehova le privilège de l'adoption avec le bienfait de l'existence, orné de la grâce et prédestiné à la gloire, associé, en un mot, par une participation mystique de la vie divine, à la science, à la sainteté et, comme prix de la persévérance, au bonheur de Dieu lui-même.

Après de longs siècles, ce prodige s'est renouvelé à l'instant solennel où l'âme virginale de Marie sortit des mains du Créateur, pleine de grâce et exempte de la tache originelle. Faut-il s'étonner que l'univers catholique ait acclamé avec allégresse la définition du dogme de l'Immaculée Conception? Il saluait dans l'apparition de la nouvelle Ève comme l'aurore du jour béni où le Soleil de justice se lèverait pour la seconde fois sur l'humanité : « *quasi aurora consurgens* » (1).

Messieurs, ce n'est pas sans un dessein spécial que Sa Sainteté Pie X a voulu assigner une place aux Recteurs des Universités catholiques

(1) *Cant.* VI, 9.

dans le comité des fêtes jubilaires. Avec le courage et la fierté d'une foi convaincue, préparons-nous à participer dignement aux solennités qui s'organisent dans le monde entier en l'honneur de la Vierge Marie. Puisse la fête du 8 décembre, précédée des conférences de l'Avent, marquer une date mémorable dans les annales religieuses de l'Université !

* * *

C'est dans un pieux asile, placé sous le vocable de l'Immaculée Conception, que notre regretté Mgr Moulart est allé recevoir la récompense « de son fécond labeur, de ses édifiantes vertus sacerdotales, de ses dures épreuves et de ses longues tristesses. » Le jour des Promotions en Théologie, au lendemain même du décès de notre cher collègue, Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Gand résumait en ces termes la noble carrière de son ancien condisciple et ami. « Son fécond labeur » est attesté par toute une légion d'hommes de mérite formés à l'école de Mgr Moulart et dont un grand nombre occupent, à l'heure actuelle, un rang élevé dans la société. Tandis qu'ils demeureront les témoins vivants de la science du maître, deux œuvres principales transmettront à la postérité le fruit de ses patientes recherches et de ses études approfondies sur le droit civil ecclésiastique ; j'ai nommé son ouvrage sur « l'Église et l'État » et son « Traité des Fabriques d'église ». « Ses édifiantes vertus sacerdotales » le firent surnommer le saint professeur Moulart et attirèrent à lui bien des âmes d'élite, heureuses de lui confier la direction de leur conscience. Quant à « ses dures épreuves », elles relevèrent son courage au lieu de l'abattre ; il y acquit cette fière sérénité qui, jointe à une douce modestie, devait triompher des préventions en s'imposant au respect de tous. Qu'elle sera belle et consolante la biographie de notre vénéré collègue ! Elle nous apprendra, dans les moments difficiles de la vie, comment Dieu réconforte et récompense, même ici-bas, ceux qui mettent en Lui leur confiance et n'ont d'autre ambition que de servir les intérêts de l'Eglise dans une entière soumission à l'autorité légitime.

Ami de jeunesse et condisciple de Mgr Moulart, le chanoine Reusens partagea son amour de l'étude et son dévouement à l'*Alma Mater*. Comme lui, il fut constamment à la tâche et n'abandonna son cabinet de travail que le jour où il fut vaincu par le mal qui allait rapidement l'emporter.

Le succès de Reusens dans l'ensemble de sa carrière s'explique,

avant tout, par le judicieux emploi de son temps et l'heureuse sélection des matières où s'exerçait son activité. Adéquatement conscient de ses aptitudes personnelles, il ne s'écartait jamais de son domaine spécial; toutes ses recherches, toutes ses démarches tendaient à un but déterminé et restaient rarement infructueuses. C'est ainsi que ce silencieux, cet homme de cabinet, tout en s'assurant un solide renom en archéologie et en histoire, exerça une action surprenante dans l'accomplissement de ses diverses missions. Avec des ressources restreintes, il sut faire face aux nécessités les plus urgentes de notre bibliothèque académique; son cours d'archéologie contribua puissamment à la renaissance de l'art chrétien en Belgique et à l'étranger; grande était son autorité à la Commission royale d'histoire et à la Commission des monuments. L'Université perd en M. Reusens une de ses personnalités les plus marquantes, un de ses plus précieux collaborateurs.

Avec de notables divergences, nous retrouvons chez notre regretté Paul Alberdingk Thijm, deux qualités maitresses rappelant à certains égards la carrière de Reusens. Comme son collègue, il possédait un sens critique peu vulgaire, et avait, en matière d'art, des vues personnelles bien arrêtées. Ses aptitudes pour les travaux de l'histoire s'étaient spontanément révélées, à la suite des fortes études qu'il fit successivement à Amsterdam et à Utrecht. Un séjour prolongé dans les Universités allemandes et surtout l'influence de son ami, l'illustre Gfroerer, imprimèrent à ces heureuses dispositions une orientation définitive. Par ses travaux sur l'histoire religieuse des Pays-Bas, il acquit une légitime notoriété et mérita les encouragements des sociétés savantes. Appelé à la chaire de littérature flamande à l'Université de Louvain, Alberdingk Thijm se montra, dans ce domaine nouveau, toujours fidèle à lui-même : homme de haute culture, critique austère et consciencieux.

La droiture naturelle de son âme était soutenue par une foi vive et une édifiante piété chrétienne. « Que dire de sa vie chrétienne? écrit un de ses familiers. Tous ceux qui l'ont connu de près ont pu admirer sa bonté inépuisable, son dévouement de toutes les heures, sa sérénité parfaite au milieu des épreuves de la vie, son esprit de sacrifice et d'abnégation et toutes les autres qualités qui ont fait de lui le professeur le plus dévoué, l'époux modèle, le plus tendre des pères et lui ont valu l'attachement inaltérable de sa famille, de ses amis et de ses étudiants » (1).

(1) Discours prononcé à la mortuaire, au nom de l'Université, par M. le chanoine Sencie, président du Collège du Pape.

Alberdingk Thijm puisait dans ses convictions religieuses ce profond attachement à l'*Alma Mater*, cette extrême déférence envers l'autorité, ce culte des traditions académiques, qu'on est tout spécialement heureux de retrouver chez les vétérans du corps professoral.

Comme suprême témoignage de son dévouement, il voulut nous léguer sa belle bibliothèque, composée d'une importante collection d'ouvrages historiques et littéraires.

Nous offrons à la famille de notre cher défunt, fidèle et généreuse interprète de ses intentions, l'hommage reconnaissant de l'Université catholique.

Après une longue et laborieuse carrière, notre bon et sympathique collègue, M. Micha, avait obtenu récemment son admission à l'éméritat. Un mal qui ne pardonne pas le guettait depuis des années, et l'avait, bien malgré lui, fait renoncer à sa chaire. Cette chaire, il l'occupait depuis la fondation de nos Écoles spéciales et il y avait dépensé tout ce qu'il possédait de dévouement, d'activité et de forces. Le jour de ses funérailles, notre collègue M. Daubresse, successeur de M. Micha, nous a parlé de sa compétence dans les matières spéciales de son enseignement, et de ses publications justement estimées; tandis qu'un de nos étudiants, sous l'impression encore vivante de ses leçons, nous a redit, en termes émus, son attachement à ses élèves et sa paternelle sollicitude à leur faciliter la tâche. Les affections de sa vie s'étaient concentrées sur ses enfants, dont un précoce veuvage lui avait laissé tout le soin, et sur notre jeunesse universitaire qui était pour lui comme une seconde famille.

Chers et vénérés collègues, que la divine Providence a rappelés de ce monde pour recevoir la récompense de votre laborieuse carrière, vous continuerez à vivre dans le souvenir reconnaissant de ceux que vous avez aimés ici-bas. Admis par la vision béatifique à une communion ineffable avec le Souverain Bien, vous leur accorderez, en retour, la faveur de votre puissante intercession.

* * *

La disparition successive de plusieurs de nos maîtres les plus distingués aggrave, Messieurs, notre responsabilité dans le recrutement du corps académique.

A la Faculté de philosophie et lettres, Nosseigneurs les Évêques ont nommé professeur ordinaire M. le chanoine Laminne, docteur en philo-

sophie et en théologie. Par de solides études faites à Rome et à Louvain, par des publications, dont la plus récente vient d'être imprimée aux frais de l'Académie, par le prestige qu'il s'est acquis, comme professeur et directeur, au Séminaire de St-Trond, M. Laminne avait sa place toute marquée dans notre enseignement supérieur. M. le chanoine Bossu lui cède le cours de Religion et de Philosophie générale qu'il donnait aux élèves de l'Institut Agronomique et à ceux des Écoles Spéciales qui se préparent aux grades non légaux; M. Laminne donnera également, à la Schola Minor, une partie de la théologie dogmatique.

Nosseigneurs les Évêques ont donné le titre de chargé de cours à M. l'abbé De Cock, docteur en langues germaniques et auteur de diverses publications où il s'est révélé critique judicieux et littérateur de bon goût.

Enfin, l'Université vient de s'attacher définitivement M. l'avocat Vliebergh, nommé professeur extraordinaire. On connait l'étonnante activité de M. Vliebergh et sa haute compétence dans les questions relatives à l'économie rurale. Chargé tout spécialement de l'enseignement de cette branche, il apportera à notre Institut Agronomique, avec l'autorité de son nom, le concours de son expérience, de son érudition et de sa précieuse initiative.

Le droit civil ecclésiastique enseigné autrefois par Mgr Moulart, comprend une partie générale, que donnait déjà depuis plusieurs années M. le professeur Bondroit, et une partie spéciale relative aux fabriques d'église; celle-ci a été attribuée à M. le professeur Van Hove.

Les cours de feu M. Alberdingk Thijm ont été répartis entre ses suppléants, MM. Lecoutere et Scharpé.

Nosseigneurs les Évêques ont promu à l'ordinariat MM. Maere et Van Hove, de la Faculté de théologie.

* * *

Déjà, à plusieurs reprises, je vous ai entretenus, Messieurs, des progrès réalisés dans notre enseignement agronomique par l'organisation successive d'une série de cours complémentaires pour les diverses spécialités. Cette année, deux de nos anciens élèves (1) se sont présentés au concours du Gouvernement pour la collation d'emplois à l'administration des Eaux et Forêts. Ce début a été des plus heureux. Nos récipiendaires, sortis premier et second, ont enlevé d'emblée les deux

(1) MM. Prosper Quiévy, d'Ostiche, et Albert Dubois, de Libin.

places vacantes. Des résultats remarquables ont été également obtenus par les trois ingénieurs qui ont pris part au concours pour le corps des mines (1).

Au dernier concours universitaire, quatre premiers prix, sur six, ont été attribués à des étudiants de Louvain (2). En outre, cinq de nos docteurs disposeront de la bourse de voyage de quatre mille francs (3).

Les corps savants du pays et de l'étranger ont couronné plusieurs travaux de nos maîtres et de nos élèves. L'Académie royale de Belgique a décerné le prix de mille francs au mémoire intitulé : « Le déterminisme pris en général et dans ses applications aux sciences naturelles, morales et sociales », par M. l'abbé Léon Noël, agrégé en philosophie de l'école St-Thomas et bachelier en théologie. En même temps, sur la proposition du jury chargé de juger le XIIe concours des prix De Keyn, elle a couronné la « Méthodologie de l'enseignement moyen » de notre zélé collègue, M. le professeur Collard.

On sait la considération dont le prix Odilon Barrot jouit dans le monde scientifique. Pour la troisième fois, cette haute distinction est échue à un professeur de la Faculté de droit de Louvain : en 1881, à M. Van den Heuvel, notre Ministre de la Justice, pour son mémoire sur « Le Jury en Angleterre »; en 1890, à M. Dupriez, pour son travail sur « Les Ministres dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique »; enfin, cette année même, à M. Nerincx pour une étude critique sur « L'organisation judiciaire aux États-Unis et ses résultats pratiques ». Notre lauréat a généreusement prélevé sur le prix Odilon Barrot, une somme destinée à une bourse de voyage pour un étudiant de notre École des sciences politiques et sociales.

C'est encore l'intérêt et le bon renom de l'*Alma Mater* que M. Nerincx avait en vue en s'embarquant récemment pour les États-Unis. Délégué de notre Faculté de droit au congrès universel des juristes, tenu à St-Louis, notre collègue a eu l'honneur de s'y voir offrir la vice-présidence; prochainement, il donnera, dans la même ville, une conférence

(1) MM. Gustave Lemaire, de Havay : Paul Defalque, de Court-St-Etienne et Hector Dandois, de Mellet.

(2) MM. Edouard De Jonge, de Grimmingen (philologie classique), Edgard Janssens, de Hasselt (philosophie); Désiré Van Bleyenbergh, de Bierbeek (histoire) et Julien Berghs, de Genck (sciences botaniques). Le jury a proposé l'impression aux frais de l'État du mémoire de M. Berghs.

(3) MM. Edouard De Jonge, de Grimmingen, docteur en philosophie et lettres; Albert Biebuyck, d'Ypres, et Georges Eeckhout, de Dottignies, docteurs en droit; Frédéric de Beule, de Buggenhout, et Fernand Malengreau, de Saint-Ghislain, docteurs en médecine.

au congrès des sciences politiques, comme suite à une invitation expresse du comité organisateur.

J'ai mentionné, l'an dernier, la nomination dans la Commission biblique, de Mgr Lamy et de M. le professeur Van Hoonacker. Sa Sainteté Pie X, nous continuant la haute bienveillance que nous témoignait Léon XIII, vient de faire à notre Faculté de théologie la faveur de désigner un de ses membres, M. le chanoine De Becker, comme consulteur de la Commission cardinalice pour la codification du Droit canonique. Tout récemment, nous avons reçu un nouveau gage de cette même bienveillance. En date du 16 septembre, Son Excellence le Nonce Apostolique nous adressait la lettre suivante : « Grâce à la munificence du Saint-Père, et par les soins de la Bibliothèque Vaticane, a été faite dernièrement une nouvelle édition phototypique du fameux Codex B du Nouveau Testament. Et Sa Sainteté a daigné ordonner qu'un des cent exemplaires, dont se composera cette édition, fût destiné à l'Université de Louvain. Il m'est très agréable, Monseigneur, de vous communiquer cette nouvelle, qui prouve encore une fois l'estime du Saint-Père pour l'Université de Louvain et le désir qu'Il a de la voir de plus en plus florissante et digne de compter parmi les plus beaux titres de gloire des catholiques belges. »

Le rayonnement de l'Université au-delà de nos frontières s'est encore manifesté, avec éclat, à l'occasion de la fête organisée par nos ingénieurs en l'honneur de M. Dumont. Outre les représentants des pouvoirs publics et de la grande industrie nationale, diverses personnalités, déléguées par de puissantes associations étrangères, sont venues acclamer, à Louvain, l'inventeur du bassin houiller du Limbourg. Avec l'éloquent et dévoué président de l'Union des ingénieurs, nous sommes heureux de dire à notre éminent collègue : « Votre œuvre est une œuvre de science, de foi et d'action. Elle a complété et achevé l'invention ébauchée jadis par notre aimé professeur Lambert. Nulle déception ne peut vous arrêter, et nous vous savons gré d'avoir serti ce brillant diamant noir dans la couronne de perles qui orne le front de notre *Alma Mater*. »

Messieurs, on a écrit plus d'une fois de nos maîtres que, non contents de suivre les progrès de la science, ils savaient en accélérer la marche et devancer leur temps. En dehors des découvertes sensationnelles, divers faits confirment, chaque année, cette appréciation flatteuse. Je n'oserais point entreprendre d'en faire le relevé complet; mais personne ne me reprochera de rendre, aujourd'hui, un hommage spécial au doyen de notre corps enseignant, M. Louis Henry.

Il y a peu de temps, les annales scientifiques de l'Université de Jassy

publiaient un article du professeur Longinescu sur « La polymérisation des corps inorganiques à l'état liquide et à l'état solide » (1). A l'exposé de ses récentes observations, le savant professeur roumain ajoute ces quelques lignes, que nous citons sans commentaire : « Heureusement, nous trouvons un puissant appui pour nos résultats dans un admirable mémoire de M. Louis Henry... » (2) publié à une époque « où la polymérisation des corps solides et liquides n'avait pas encore l'importance dont elle jouit à présent ». « Il faut lire, poursuit-il, le mémoire entier pour voir combien élégant et rigoureux est le raisonnement qui a conduit, il y a vingt-quatre ans, M. Henry à cette explication d'un fait à la fois aussi étrange par sa nature et aussi important par sa généralité. »

Les faits que nous venons de passer en revue sont des phénomènes isolés de la vie intellectuelle dont Louvain est le centre. Elle se révèle sous un aspect plus général dans notre *Bibliographie académique* qui vient de se compléter par un nouveau fascicule ; cette simple liste des publications parues en 1902 et 1903, remplit plus de quatre-vingts pages d'un texte serré. « En le rapprochant de l'*Annuaire*, lisons-nous dans un de nos principaux organes de publicité, on peut se rendre compte de la pépinière de travailleurs qu'est l'Université dans ses multiples instituts spéciaux... Qui douterait de l'activité scientifique de Louvain, trouvera là une réponse nette par le fait : En deux ans voilà le riche bilan (3). »

* * *

CHERS ÉTUDIANTS,

Le jour de votre inoubliable manifestation en l'honneur de nos princes, vous avez solennellement promis à nos futurs souverains d'être les plus fermes soutiens de leur trône et de réaliser leurs patriotiques espérances par votre dévouement à nos intérêts nationaux. Il m'appartient de vous apprendre comment vous resterez fidèles à votre parole.

Le premier d'entre vos devoirs, Messieurs, consiste dans l'emploi judicieux de votre temps. Passer sa vie dans l'oisiveté, c'est se rendre coupable envers soi-même, envers la société et envers Dieu.

« Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front » : cette sentence de la Bible n'est qu'une forme concrète de la loi universelle du

(1) Article reproduit dans le « Journal de Chimie Physique » de Genève, t. I, p. 391, année 1903.
(2) Etude de Chimie moléculaire, 1879.
(3) *Bien Public*, 2 février 1904.

travail, en tant qu'il est indispensable au développement normal de nos facultés. « Le temps, a dit S. Thomas, est un instrument de progrès pour qui sait s'en servir, une cause de déchéance pour ceux qui le négligent (1)». Certes, on a vu des hommes richement doués par la nature, jeter un vif éclat et arriver à des situations enviées, sans passer par les phases d'une longue et pénible préparation; mais ce sont là des succès exceptionnels et souvent éphémères. A la généralité d'entre nous il faudra toujours appliquer l'axiome de l'Imitation : « *Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris.* » Un labeur soutenu, en fortifiant nos caractères et en affinant nos facultés, peut seul nous armer pour les luttes de la vie et nous mettre à même d'y briller au premier rang.

L'ambition de s'élever, par son travail, au-dessus de la foule est non seulement légitime, elle est pour vous un devoir patriotique.

La société compte sur vous pour la défendre contre la triple influence néfaste de l'irréligion, du scepticisme et des fausses doctrines économiques : l'irréligion, qui, pour la masse des hommes, entraîne l'oubli de la loi naturelle et en supprime la sanction; le scepticisme, qui, opposant la conscience individuelle à la vérité immuable, introduit l'anarchie dans les idées et le désordre dans les mœurs; les fausses théories économiques, qui détruisent la société par les bases, sous prétexte de la réformer. Pour combattre ces fléaux, la Providence vous invite à prendre rang parmi les défenseurs de l'ordre, et même à y occuper les avant-postes. Vous y êtes appelés, en vertu même de la situation privilégiée que vous tenez de votre naissance, de votre éducation et de votre formation scientifique. A l'irréligion, vous êtes en mesure d'opposer une foi convaincue et raisonnée; au scepticisme, le langage du bon sens et de la saine philosophie; aux théories subversives de l'ordre, les principes économiques d'une école, qui, tout en s'appuyant sur la raison et l'expérience, cherche une sauvegarde contre les utopies dans les directions de l'Eglise et veut conjurer la guerre des classes par l'alliance sainte de la charité et de la justice.

Tel est le rôle social qui vous incombe, telle est la triple influence que vous aurez à exercer autour de vous. Cette influence, Messieurs, ne l'attendez ni des circonstances, ni des événements; elle sera, avant tout, votre œuvre personnelle et dépendra davantage de votre travail que de vos talents. On l'a dit à juste titre : l'ascendant appartient à qui

(1) Ethic. I, lect. 11.

sait s'en emparer, et la puissance en est proportionnée à l'énergie de notre effort.

Nos devoirs envers nous-mêmes et envers la société ont leur sanction suprême dans la volonté divine. Dans l'ordre intellectuel et moral, comme dans l'ordre physique, toutes les forces de la création sont destinées à agir de concert pour réaliser le plan du Créateur et manifester sa gloire : c'est le principe fondamental de la loi naturelle.

Mais pourquoi hésiterais-je, jeunes gens chrétiens, à vous parler le langage de la foi; à vous rappeler la condamnation prononcée par le Christ contre le figuier stérile et contre le serviteur indolent? Elle sera redoutable pour ceux qui auront enfoui leur talent, l'interpellation du Souverain Juge : « *Redde rationem villicationis tuae,* » et, à l'heure où nous entendrons ce suprême avertissement de l'Eglise : « pars de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père qui t'a créée.... » le souvenir des années irrémédiablement perdues nous sera plus amer, peut-être, que celui des fautes échappées à la faiblesse de notre nature.

Pour répondre aux vues de la Providence, il ne suffit pas, Messieurs, de se soustraire à l'oisiveté par d'honnêtes occupations; l'emploi de votre temps doit être judicieusement réglé. Réservez-en une portion privilégiée à vos devoirs envers Dieu, aux pratiques de la piété, à l'étude et à la méditation des vérités religieuses; répartissez le reste, dans une juste mesure, entre le travail et le délassement. Acquittez-vous, avant toutes choses, de vos devoirs professionnels; le loisir ne vous manquera pas pour les travaux surérogatoires, si, conformément à l'adage, vous ne remettez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui. Cette pratique est d'une importance primordiale pour l'étude fructueuse de vos cours. Ajoutez-y les répétitions, à époques fixes, pour vous familiariser avec la méthode du maître, et, à la fin de l'année académique, vous vous trouverez non point devant un amas informe de matériaux accumulés au jour le jour, mais en présence d'un édifice bien coordonné, dont les grandes lignes, comme les détails, se graveront aisément dans la mémoire.

Dans le choix de vos libres occupations, ne vous laissez guider ni par vos caprices, ni par la routine, mais tenez compte de vos aptitudes personnelles et de votre avenir social. N'abandonnez même pas au hasard la détermination de vos légitimes délassements. En maintes circonstances déjà, je vous ai instamment recommandé les mâles exercices

physiques qui se font au grand air. Une circonstance spéciale m'engage à réitérer aujourd'hui cet appel. Grâce à la générosité de Son Altesse Sérénissime le Duc d'Arenberg, vous disposerez bientôt d'un vaste terrain pour l'organisation de vos jeux. Pratiqués avec modération, les exercices sportifs reposent l'esprit, fortifient le corps et trempent le caractère. Sans leur attribuer une importance prépondérante, travaillez de commun accord à leur assurer une place honorable dans votre vie universitaire.

Chers étudiants, l'an dernier je vous citais les nobles paroles du Président Roosevelt à la jeunesse catholique ; permettez-moi d'emprunter aujourd'hui ma conclusion au discours qu'adressait récemment à ses fils le chef d'une puissante nation voisine ; je ne saurais plus heureusement résumer, ni mieux fixer dans vos esprits les conseils que je viens de vous donner sur l'emploi rationnel de votre temps et l'orientation de votre existence : « Chacun est obligé de baser tout ce qu'il fait, la vie qu'il vit, la fonction qu'il exerce, l'œuvre qu'il accomplit sur cette question : quelle est sa position vis-à-vis de Dieu ? Voici donc le conseil que je vous donne pour votre vie : travaillez sans relâche. C'est ce que vous demande le Christ... Quelles que soient vos prédilections futures ou vos qualités, tâchez de devenir des caractères, des personnalités, de vous identifier avec votre devoir, de travailler à l'exemple du Seigneur. Et, avant tout, tâchez que tout ce que vous entreprendrez puisse faire la joie des hommes, soit utile et salutaire à votre prochain. Lorsque vous aurez agi de cette manière, vous aurez accompli le devoir du chrétien, vous aurez fait ce que la société est en droit de vous demander » (1).

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Confiant dans la protection spéciale de la Vierge Immaculée, dont l'Université s'apprête à célébrer les gloires ; au nom de Nosseigneurs les Évêques, je déclare ouverte l'année académique 1904-1905.

(1) Discours de l'empereur Guillaume II à ses fils, 17 octobre 1903.

Phot. Em. Morren, Louvain.

EDMOND REUSENS

Professeur à la Faculté de Théologie

NOTICE

sur la vie et les travaux de M. le chanoine Edm. REUSENS.

Le 24 décembre 1905 l'Université de Louvain a perdu en la personne de M. le chanoine Reusens un de ses professeurs les plus méritants. Depuis plusieurs années les premières atteintes de la maladie et ses nombreuses occupations l'avaient forcé de se retirer presque complètement de la vie universitaire, et de restreindre le nombre de ses relations. Mais néanmoins sa réputation scientifique n'avait fait que grandir jusqu'à sa mort et celle-ci eut du retentissement d'un bout à l'autre du pays.

Edmond-Henri-Joseph Reusens naquit à Wyneghem près d'Anvers le 25 avril 1831 d'une famille chrétienne et considérée. Il fit ses études latines au petit séminaire de Malines et entra ensuite au grand séminaire de la ville métropolitaine. Il reçut la prêtrise en 1854 et, en octobre de la même année, il fut envoyé à Louvain afin de poursuivre ses études théologiques. Par une heureuse coïncidence qui favorisa sa vocation d'érudit, il fut dès lors attaché à la Bibliothèque de l'Université. Après avoir pris son grade de bachelier il fut nommé sous-bibliothécaire en 1856, puis, après sa licence, il succéda à M. Emile Nève comme bibliothécaire (1859).

Dès avant l'achèvement de ses études il s'était fait remarquer par Mgr de Ram, l'homme éminent qui présidait alors aux destinées de l'Université catholique. Celui-ci avait découvert dans le jeune théologien un ensemble de qualités si heureusement réunies, qu'elles devaient faire de M. Reusens un professeur de grand mérite et un savant universellement estimé.

Après lui avoir confié une charge importante dans l'Université, Mgr de Ram voulut aussi dès l'abord associer son disciple à une des entreprises scientifiques que son esprit à large envergure lui avaient fait concevoir. Jaloux de faire connaitre toutes les gloires de l'ancienne Université de Louvain, l'éminent recteur nourrissait le projet qu'un savant de l'Université de Leyde, M. le professeur Pyper, a repris de nos

jours avec certaines modifications : de publier un *Corpus doctorum Lovaniensium* pareil au *Corpus reformatorum* qui paraissait vers cette époque en Allemagne (1). La dissertation doctorale de M. Reusens (2), publiée en 1862 se rattachait à cette entreprise. Elle traitait de la doctrine théologique du pape Adrien VI, le plus illustre des professeurs de l'ancienne Université.

D'ailleurs M. le chanoine Reusens recueillit en quelque sorte la succession scientifique tout entière de notre premier recteur. S'il ne poursuivit pas les grandes publications que Mgr de Ram avait commencées ou simplement projetées : le *Synodicon Belgicum*, le *Corpus doctorum Lovaniensium*, pour ne nommer que celles-là, il fut toutefois son aide et son continuateur pour la publication de documents relatifs à l'histoire de Belgique et à l'ancienne Université de Louvain et, jusqu'à ses derniers jours, il continua cette entreprise avec une activité et une ardeur infatigables. C'est aussi dans les travaux de Mgr de Ram et dans la formation qu'il avait reçue de lui que M. Reusens devait trouver les meilleurs éléments pour commencer les cours dont il devint le premier titulaire.

Le premier de ces cours, celui d'archéologie chrétienne, fut fondé en 1864. En cette année M. Reusens quitta l'enseignement de la théologie élémentaire qu'il donnait depuis deux ans, pour occuper sa chaire nouvelle. Celle-ci devait son origine aux célèbres assemblées de Malines, dans lesquelles la vitalité catholique s'épanouit en une si belle efflorescence. Les maîtres qui travaillaient en Belgique à remettre en honneur notre art du moyen âge, cherchaient à faire pénétrer leurs idées dans l'enseignement supérieur. Dans la section de l'art chrétien du congrès de 1863 ils firent adopter, sur la proposition de leur chef M. le baron Bethune, un vœu qui demandait aux évêques de Belgique la création d'un cours d'archéologie chrétienne à l'Université catholique de Louvain (3). Les évêques agréèrent un si juste désir et ils nommèrent M. Reusens titulaire du nouveau cours. A l'occasion du congrès tenu l'année suivante s'ouvrit à l'hôtel de Liedekerke à Malines une exposition d'art ancien qui, grâce à l'intervention des autorités ecclé-

(1) V. J. Thonissen, *Notice sur Mgr de Ram*, *Annuaire* de 1866, p. 347.
(2) *Syntagma doctrinae theologicae Adriani sexti, Pont. Max.* Louvain, 1862, voir dedicace et proœmium.
(3) *Assemblée des catholiques en Belgique*, 1re session à Malines, 18-22 août 1863, Bruxelles, Goemaere, 1864, t. I, p. 151; t. II, p. 171.

siastiques, surpassa en éclat toutes les expositions similaires que d'autres pays avaient organisées jusqu'alors. M. Reusens mit à profit cette réunion temporaire de chefs d'œuvres; il passa à l'exposition une bonne partie de ses vacances, et il y acquit un premier fonds de sérieuses connaissances archéologiques.

Le Congrès de Malines fournit aussi au nouveau professeur un autre élément indispensable pour l'enseignement : une collection de reproductions. Sur la proposition de M. James Weale, lui aussi ouvrier de la première heure, le *boni* de l'exposition fut affecté à faire photographier et mouler les plus beaux objets exposés, et un exemplaire des photographies et des moulages fut offert à l'Université de Louvain (1). Ces moulages forment encore aujourd'hui une partie notable du Musée d'archéologie de l'Université catholique, musée qui malheureusement n'a pas pu se développer suffisamment depuis lors. De nouveaux modèles vinrent cependant accroître le premier fonds, grâce à la *Société pour le moulage et la reproduction d'objets d'art,* que M. Reusens fonda en 1865 avec la collaboration de MM. Kuyl, Michiels et Delvigne.

Le cours d'archéologie garda toujours « l'empreinte de son origine : il resta avant tout un cours d'archéologie nationale » (2) et les arts industriels représentés à Malines y occupèrent toujours une grande place.

Dès l'abord diverses sociétés savantes reçurent le nouveau professeur d'archéologie dans leur sein, lui offrant en même temps un moyen d'enrichir ses propres connaissances et de les mettre à profit pour les autres. En 1864 M. Reusens devint membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie et il inaugura bientôt ses publications sur sa nouvelle matière en faisant paraître dans les *Annales* de cette société (3) une bonne étude de vulgarisation sur les catacombes romaines. Ce fut durant sa seconde présidence de l'Académie qu'il contribua à provoquer en 1885 la création de la Fédération archéologique et historique de Belgique, groupement de sociétés dont il présida la même année le premier congrès tenu à Anvers.

Dès 1864 il devint aussi membre de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc dont il fut bientôt un des membres les plus compétents et les

(1) *Id.*, 2e session, 29 août-3 septembre 1864, Bruxelles, Goemaere, 1865, t. I, p. 314; t. II, pp. 357 et suiv.; voir aussi t. II, pp. 498 et 504.

(2) Notice consacrée à M. Reusens, par M. J. Laenen, *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie*, 1904, pp. 27 et suiv.

(3) T. XXII, 1866.

plus écoutés. En 1871 cette société l'appela aux honneurs de la vice-présidence. Depuis lors et pendant vingt années consécutives il prit une part active dans sa direction. Durant longtemps, lors des excursions annuelles, il fit d'office les rapports sur les monuments visités. Il s'entendait mieux que personne à condenser ses propres observations et celles de ses confrères. Quoiqu'il n'eut pas reçu en partage le don de l'éloquence, son exposé clair qui ne cédait rien à l'enthousiasme du moment, instruisait les plus savants et changeait chez tous des souvenirs confus en des connaissances précises. Les réunions de la Gilde lui valurent des relations précieuses : il y rencontrait des auxiliaires qui secondaient ses efforts pour faire connaître et réhabiliter les monuments anciens et l'art du moyen âge, il y trouvait aussi des artistes de profession, dont l'expérience complétait son savoir trop théorique et qu'il pouvait à son tour aider de ses bons conseils et de ses vastes connaissances. Œuvre de prosélytisme qui complétait l'influence qu'il exerçait par son cours et qu'il allait bientôt poursuivre à la Commission royale des Monuments dont il était membre correspondant depuis 1871.

Ce fut en 1884, peu après l'avènement du Gouvernement catholique qu'il devint membre effectif de cette institution officielle dont avant lui les partisans des Écoles Saint-Luc avaient été soigneusement exclus. Dès lors une école d'art importante, qui représente le mieux en Belgique les vieilles traditions nationales, commençait enfin à jouir dans les sphères gouvernementales de la juste représentation à laquelle elle avait droit. Le Gouvernement du Roi n'eut pas à regretter le choix qu'il avait fait. Dans de nombreuses occasions M. Reusens put exercer une influence bienfaisante et éclairée. Pour la restauration de monuments anciens, comme pour la création d'œuvres nouvelles, de nombreuses villes de Belgique n'ont eu qu'à se louer de son intervention et de ses conseils. Des voyages nombreux, de précieuses relations scientifiques, des visites aux expositions de tous les pays l'avaient rendu familier avec les règles que les artistes du moyen âge suivaient d'instinct dans leurs chefs d'œuvres, et son goût, froidement raisonné, le rendait dans sa spécialité le meilleur des juges et le plus écouté des conseillers. M. Lagasse de Locht, président de la Commission royale des Monuments, a rendu un éclatant hommage à son collègue défunt en lui attribuant une large part dans les progrès accomplis en Belgique par l'architecture religieuse et par les arts décoratifs et industriels (1).

(1) Discours prononcé aux funérailles de M. Reusens, le 29 décembre 1903.

Ce furent en partie ses occupations à la Commission royale qui décidèrent M. Reusens à quitter la vice-présidence de la Gilde. Celle-ci l'inscrivit parmi ses membres d'honneur le 25 août 1891.

Pour dépeindre tout entière l'activité de M. Reusens dans le domaine de l'archéologie il faut citer encore le Comité diocésain des Monuments fondé à Malines sur son inspiration, les expositions d'art ancien à Bruxelles en 1880, 1888 et à Liége en 1881, dont il rédigea pour une partie notable les catalogues, son rôle à la Commission de surveillance des Musées royaux dont il était membre depuis 1877. Mais il faut surtout signaler son enseignement qui produisit des élèves distingués, architectes de profession, directeurs de musées, membres du corps enseignant. Il y aurait lieu de rappeler ici cette action vivante du maître qui savait dans les entretiens intimes bien mieux que du haut de la chaire, susciter le travail personnel et communiquer, avec les principes de sa méthode, tout le secret de sa science. Il demeure de cet enseignement un ouvrage composé pour ses élèves et auquel il consacra de longues années de travail : c'est la publication archéologique capitale de M. Reusens : les *Éléments d'archéologie chrétienne* (1). Cet ouvrage, de même que l'édition élémentaire qu'en publia l'auteur pour l'usage des séminaires eut un plein succès. « Il contient d'une » part la compilation des meilleurs ouvrages parus en France, en » Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc.; d'autre part le résumé des » propres observations de l'auteur. Il règne dans ce livre beaucoup » d'ordre, de clarté, de précision et, sous une forme restreinte, une » somme considérable de renseignements. Ce manuel a été considéré » jusqu'en ces dernières années, le meilleur ouvrage en son genre » d'expression française qui ait paru » (2).

Plus que partout ailleurs, M. Reusens a su mettre dans ce livre la marque propre de son esprit : qu'il y résume les idées d'un auteur ou qu'il fasse part de ses propres observations, il fera preuve de la même sûreté de coup d'œil et de la même exactitude rigoureuse. Il aimait beaucoup moins les larges vues d'ensemble et ne recherchait pas toujours l'enchainement logique des parties : tel chapitre, par exemple, traitant de l'architecture gothique, rappellera trop par endroits

(1) Deux éditions autographiées, furent suivies de deux éditions imprimées parues en 1871-1875 et 1885-1886.

(2) Notice sur M. Reusens par M. J. Destrée dans l'*Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1904, p. 140.

l'œuvre de Viollet-le-Duc, conçue d'après un tout autre plan. M. Reusens le savait lui-même et pour cette raison il a demandé à la plume alerte de son ami M. Helbig quelques pages de synthèse pour chaque période de l'histoire de l'art. Certains voudraient voir M. Reusens accorder plus d'importance à la valeur esthétique des objets ou des monuments, d'autres relèveront chez lui quelques affirmations trop générales ou certaines opinions aujourd'hui abandonnées. Mais à juger l'œuvre avec impartialité, on ramènera ces reproches et d'autres analogues à leur juste valeur. Ainsi, pour citer un exemple, lui faire un grief d'accorder trop exclusivement au moyen âge une attention que l'historien doit à toutes les époques, c'est reprocher à une génération qui nous a rendu la conscience de notre passé et de notre valeur artistique, de poursuivre son idéal avec trop d'enthousiasme. Quoi qu'il en soit, ce manuel d'archéologie, alors même qu'il aura vieilli, sera toujours tenu en estime par les archéologues de Belgique, parce qu'on ne retrouvera pas de si tôt un homme qui connaissait aussi bien que M. Reusens les monuments de sa patrie et que beaucoup d'observations consignées par lui ne pourront plus être refaites.

Le manuel fit estimer son auteur par de là les frontières de son pays. La société française d'archéologie lui accorda en 1886 la médaille de vermeil, sa plus haute distinction. L'ouvrage fut adopté par plusieurs séminaires de France et aujourd'hui encore il est cité couramment par les archéologues de divers pays.

Cependant les études archéologiques n'avaient pas un instant détourné M. Reusens de ses travaux d'histoire. Depuis le début de sa carrière il travailla sans trève à ses publications de documents qui allaient faire de lui un des plus érudits historiens du passé religieux de la Belgique.

Pour maintenir notre histoire ecclésiastique à la hauteur des progrès qui se manifestaient dans l'histoire profane, il fonda en 1864, sous la présidence de Mgr de Ram et avec la collaboration des abbés Kuyl et de Ridder, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, dont il resta pendant quarante ans la cheville ouvrière et dont il ne cessa de se préoccuper que le jour même de sa mort. Publier des sources de l'histoire religieuse et des mémoires sur des questions choisies, tenir les lecteurs au courant des publications nouvelles concernant l'histoire ecclésiastique ou l'archéologie chrétienne (1), tel était

(1) Prospectus de la revue distribué en 1863. Il n'est plus fait mention de bulletin bibliographique dans l'avant-propos du t. I des *Analectes*.

le but premier des éditeurs, dont l'œuvre forme aujourd'hui une collection de plus de trente volumes, indispensable à qui veut étudier dans les sources une période de l'histoire de Belgique. M. Reusens publia dans sa revue un grand nombre de travaux de diplomatique et d'histoire. Il faut signaler parmi ces derniers les *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain* (1) qui forment à eux seuls plus de quatre volumes et parmi les travaux de diplomatique : *Les Chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au* XIIIe *siècle* (2). La publication des *Analectes*, tout en donnant à M. Reusens sa vaste érudition sur notre histoire religieuse, lui fit aussi connaître par expérience les lacunes existant encore dans la formation de nos historiens et de nos archivistes. A force de manier et de déchiffrer des textes, il devint parfait paléographe et savant diplomatiste, et il lui fut possible de créer dans le courant de l'année 1881-1882 le premier cours de paléographie et de diplomatique qui ait existé en Belgique (3). Cette création fut un sérieux progrès dans notre enseignement supérieur de l'histoire. La nouvelle chaire permit à M. Reusens d'exercer dans un domaine nouveau, plus par les conseils qu'il donnait que par ses courtes leçons, une influence considérable sur les étudiants d'élite qu'il admit dans son intimité. Ici également nous avons de lui pour une au moins des matières qu'il a enseigné, pour la paléographie, un manuel qui combla une lacune et qui restera durant longtemps indispensable aux historiens de Belgique (4). Malheureusement la mort l'empêcha d'achever son œuvre en publiant aussi un manuel de diplomatique depuis longtemps souhaité.

Dans les matières historiques aussi une rigoureuse exactitude de l'observation est la qualité maîtresse qui distingue l'œuvre de M. Reusens. C'est elle qui l'inspira dans le choix de ses règles de publication. C'est l'exactitude scientifique et l'esprit d'observation que son cours de sciences auxiliaires de l'histoire tendaient surtout à inspirer à ses élèves.

(1) C'est le titre sous lequel ces travaux ont paru à part. Les tomes I, II, 1e partie, III, IV, V ont été publiés à Louvain (1881-1903).

(2) *Analectes*, t. XXVI, 1896.

(3) Mgr Pieraerts annonça la création récente de ce cours dans son discours inaugural de l'année scolaire 1882-1883.

(4) *Éléments de paléographie*, Louvain, 1899. In-8°, 496 p., LX pl. En 1891 M. Reusens avait publié une courte autographie intitulée : *Éléments de paléographie et de diplomatique du moyen âge*. Louvain, 1891, In-4°, 176 p., pl.

C'est encore un souci sévère d'exactitude qui l'engagea avec des historiens distingués dans une polémique retentissante où se manifesta l'énergie parfois rude de son âme. Malgré le malentendu passager qui naquit de cette passe d'armes, la Commission royale d'histoire le reçut dans son sein quelques années plus tard (en 1900), donnant ainsi, avec un désintéressement qui fait honneur à ses membres, un témoignage éclatant au talent de l'érudit publiciste.

Cependant un travail sans trève avait miné finalement cette robuste nature. Presque dix ans avant sa mort M. Reusens sentit les premières atteintes du mal qui devait l'abattre. Au lieu de chercher un légitime repos, il ne céda que contraint et pas à pas. Successivement il renonça aux charges qui étaient pour lui les plus lourdes et pour lesquelles les progrès de la science auraient exigé un surcroît de travail. En 1897 il résigna ses fonctions de bibliothécaire qui le forçaient de parer avec des ressources restreintes à des nécessités sans cesse croissantes. En 1900 il renonça à son cours d'archéologie et, en juillet 1903, il obtint de NN. SS. les Evêques son éméritat. Mais à mesure que son champ d'action se trouvait rétreci, son activité s'y manifestait plus intense. Vers la fin de sa vie on ne pouvait le voir que courbé sur sa table d'étude, travaillant aux publications qu'il avait entreprises.

Ce fut dans sa retraite forcée qu'il trouva enfin les loisirs pour faire paraitre deux ouvrages qu'il projetait depuis longtemps, mais dont ses absorbants travaux à la Bibliothèque avaient empêché la préparation jusqu'alors. Ils couronnent dignement l'œuvre qu'il a élevée à la gloire de l'ancienne Université de Louvain. La *Matricule de l'Université de Louvain* (1426-1453) et les *Actes ou procès-verbaux des séances tenus par le Conseil de l'ancienne Université de Louvain* (1452-1445) (1), supposent chez un vieillard qui en entreprend la publication une résistance et une énergie peu communes.

Ce travailleur infatigable était aussi un prêtre fervent et zélé : fidèle au programme de l'Université catholique, il unissait à l'amour de la science un attachement inébranlable à la foi catholique. Il voulait

(1) Bruxelles, 1903. In-4°, XXVIII-423 et XXII-525 pages. La bibliographie complète des travaux publiés par M. Reusens se trouve dans la *Bibliographie* de l'Université catholique de Louvain, Louvain, 1900, pp. 72 et suiv.; 1er supplément, 1902, p. 9; 2d supplément, 1904, p. 13. — Elle a été reproduite par les *Archives belges*, 1904, t. VI, pp. 16 et suiv., par le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1904, pp. 30 et suiv. et par les *Analectes*, t. XXX.

garder cette foi vive et agissante, et il tenait à la vivifier par le ministère des âmes. Lui qui ne savait pas sacrifier un instant à un repos largement mérité, s'arrachait toutes les semaines à ses absorbantes occupations pour dispenser le pardon divin aux âmes qui recourraient à lui dans son ancienne église paroissiale. Il dévoilait ainsi le but suprême de la rude besogne qu'il s'imposait, de ces travaux qui faisaient connaître le glorieux passé de l'Église, de ce zèle pour la dignité des édifices du culte chrétien. Ce fut pour lui une grande épreuve lorsque ses infirmités le forcèrent peu avant sa mort à renoncer à la célébration du Saint Sacrifice de la Messe. Cette épreuve l'avertit des approches de sa fin, qui seule put mettre un terme à sa fiévreuse activité.

Puisse-t-il jouir du repos éternel qu'il a mérité par un labeur opiniâtre ! Que Dieu lui accorde la jouissance des splendeurs de sa demeure céleste, en récompense de son zèle pour la beauté de ses temples !

R. Maere.

Phot. E. Fabronius, Bruxelles.

PAUL ALBERDINGK THYM

Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres

ÉLOGE FUNÈBRE

de P.-P.-M. ALBERDINGK THIJM, prononcé le 17 mars 1904, en la salle des Promotions, par C.-P.-F. LECOUTERE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Il y a quelques semaines, l'Université en deuil accompagnait à sa dernière demeure un des vétérans du corps académique, un de ses professeurs les plus actifs et les plus dévoués; aujourd'hui, nous avons uni nos prières à celles de l'Église pour implorer de la miséricorde divine le repos et la paix bienheureuse pour l'âme de ce grand et vaillant chrétien. Il reste, pour payer à sa mémoire notre dette d'affection, de gratitude et de justice, à retracer brièvement sa carrière, à rappeler les services signalés qu'il a rendus à l'Université et à la science.

Ce n'est pas sans une appréhension profonde que j'aborde cette tribune endeuillée pour m'acquitter de ce devoir au nom de la Faculté de Philosophie et Lettres. Si vaste est l'œuvre scientifique du regretté défunt qu'il m'est impossible d'en faire ressortir convenablement les mérites multiples dans les limites d'un discours; d'autre part je ne sens que trop vivement mon impuissance à louer le dévouement admirable dont il a donné les preuves les plus éclatantes jusque dans les derniers jours de sa vie.

* * *

PIERRE-PAUL-MARIE ALBERDINGK THIJM naquit à Amsterdam, le 21 octobre 1827, d'une famille foncièrement catholique, des plus connues et des plus estimées. Il fit ses premières études à la « Hoogere Burgersschool » de sa ville natale. Quand il les eut terminées, son père, grand négociant, voulant l'initier à ses affaires dans l'espoir de les lui remettre un jour, l'obligea, lui et son frère ainé Joseph, à entrer dans ses bureaux. Paul y travailla jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, mais sans aucun goût, et même avec une antipathie toujours croissante. Il avait bientôt senti que sa vocation n'était pas de se lancer dans des entreprises commerciales; aussi ces années furent-elles des années plutôt sombres et attristées. Comment se serait-il attaché à une carrière qui n'a d'autre objectif que des biens purement matériels? Il en ambitionnait une autre, bien plus noble à ses yeux. Une soif ardente de savoir le tourmentait, en même temps qu'il était poussé par un désir irrésistible de communi-

quer aux autres le fruit de ses labeurs; alors déjà, il rêvait de se vouer à l'enseignement, et il osa même former le projet, bien audacieux dans ces conditions, de conquérir un jour une chaire d'Université.

Avant tout, ce qu'il désire, c'est d'entreprendre des études supérieures. Malheureusement un double obstacle l'arrête : la volonté formelle de son père et une préparation insuffisante. En effet, à la « Hoogere Burgersschool », qui correspond à peu près aux sections professionnelles de nos athénées et collèges, il n'a pas étudié les langues anciennes. Ce second obstacle, il le vainc en se mettant à apprendre, dans ses moments de loisir, les éléments du grec et du latin, et nous savons, non seulement par le témoignage de personnes dignes de foi, mais encore par une notice manuscrite qu'on a trouvée après sa mort dans ses papiers, qu'il avait entrepris cette étude en cachette, et qu'il l'a prolongée maintes fois jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Il ne put le faire longtemps sans être découvert. Son père, convaincu enfin par ces manifestations non équivoques de sa vocation, le voyant d'autre part dépérir devant ses livres de commerce, ne crut pas raisonnable de s'opposer plus longtemps à ses projets. Il lui donna des professeurs pour achever sa préparation aux études universitaires, et lui permit ensuite de fréquenter l'*Athenaeum illustre* d'Amsterdam (1). S'il n'avait pas consenti plus tôt aux désirs de son fils, c'est qu'il voulait le soumettre à une épreuve concluante, avant de le voir embrasser une carrière où il n'y avait aucun avenir pour lui. En effet, à cette époque, les catholiques hollandais étaient systématiquement exclus de l'enseignement supérieur de leur pays.

En 1851, le jeune Alberdingk, sans cesser de fréquenter l'*Athenaeum Illustre,* entra à l'Université d'Utrecht. Inutile de dépeindre sa joie, son enthousiasme, l'ardeur avec laquelle il s'adonna à ses chères études! Pendant la période comprise entre les années 1851 et 1857, il s'appliqua à la fois à l'histoire, à la littérature, aux mathématiques et aux sciences naturelles. Ces deux dernières branches exercèrent sur son esprit un si vif attrait que, tout en poursuivant ses autres études, il commença par obtenir, *magna cum laude,* le diplôme de « magister » en mathé-

(1) L'*Athenaeum illustre* d'Amsterdam, fondé en 1632, était un établissement d'instruction supérieure. On y enseignait le droit, la médecine, l'archéologie et les littératures anciennes, les sciences naturelles, etc. Il ne lui manquait que la sanction gouvernementale pour être en réalité une université; il l'obtint en 1876. C'est l'Université actuelle d'Amsterdam.

matiques et en sciences naturelles. Non qu'il songeât un moment à se consacrer à cette spécialité : il ne s'y intéressait que pour autant qu'il les considérait comme un moyen d'achever sa formation, démontrant par là qu'il avait compris — ce que peu de jeunes gens saisissent, — la haute importance et l'utilité incontestable de cette discipline pour la culture générale de l'esprit.

Je ne m'arrêterai pas à ses premiers essais littéraires, ses deux nouvelles : *Een studiebeeld in omtrek* et *Louis en Jan* (1). Ces productions — ce sont les seules de cette espèce qu'il ait publiées (2), — ne passèrent pas inaperçues : elles prouvent que notre collègue, s'il avait voulu cultiver les belles-lettres, eût sans peine conquis une place honorable dans ce domaine. Lui-même n'y attachait pas d'importance, surtout plus tard; le genre lui paraissait trop frivole pour absorber son activité; il préférait l'orienter vers des sujets plus graves, plus dignes de ses labeurs, et qui lui permettraient de rendre des services plus appréciables.

C'est avec une prédilection marquée qu'il se livra, pendant ses trois dernières années d'études à Utrecht, à l'étude de l'histoire. En 1857, il obtint le titre de docteur en philosophie et lettres par la publication de sa dissertation sur Cassiodore : *Iets over Magn. Aurel. Cassiodorus Senator en zijne eeuw* (Amsterdam, 1857) (3). Ce premier ouvrage historique de notre collègue est intéressant sous plus d'un rapport. D'abord de la façon dont Alberdingk Thijm traite ce sujet se dégage sa conception de l'histoire. Il se propose bien de nous faire connaître Cassiodore, spécialement par l'examen de ses écrits, mais ce n'est pas là son but véritable. L'essentiel, c'est de faire revivre le temps où vécut son héros, de ressusciter les principaux personnages qui jouèrent un rôle autour de lui, bref, de tracer le tableau général de la civilisation de l'époque. A cet égard, le titre même du livre est suggestif, et il n'est

(1) *Een studiebeeld in omtrek* dans l'« Annuaire Dorcas » (Rotterdam, 1852), 13 pp. — *Louis en Jan* dans le « Studentenalmanak » (Amsterdam, 1855), 48 pp.

(2) Pour donner de la détente à son esprit tourmenté, pendant ses années de bureau, il a écrit toute une collection de nouvelles et d'esquisses qui n'ont pas été publiées.

(3) Une seconde édition parut l'année suivante (cfr. la bibliographie ci-dessous). Dans son *Catalogus van Academische proefschriften*, V. Letterkunde (Groningue, 1903), M. J. W. WIJNDELTS cite (nº 428) la dissertation académique d'Alberdingk sous le titre de : « De origine et historia Gothorum aliarumque gentium, per quas Romanum Imperium exstinctum est ». Amsterdam, C.-L. Van Langenhuysen, 152 pp.

pas superflu de faire remarquer que les ouvrages postérieurs de notre collègue porteront souvent, pour un motif identique, un titre analogue. — De plus nous trouvons, dans cette première étude, certaines vues personnelles qui caractériseront plus tard le plus grand nombre de ses écrits. C'est ainsi qu'il proteste déjà contre la dénomination de « barbares », donnée aux peuples de race germanique qui firent invasion dans l'empire romain (p. 45 sqq.); qu'il déplore le mouvement qu'on a, bien à tort, appelé « renaissance » (p. 125), etc.

Ses études terminées, le jeune docteur résolut de compléter son éducation scientifique en allant visiter différentes universités allemandes, où enseignaient les princes de la science historique. Parti au commencement de 1858, il se rendit d'abord à Bonn, puis à Munich. L'année suivante, il s'en fut écouter, à Fribourg en Brisgau, l'illustre Gfrörer, qui eut non seulement une influence décisive sur sa vocation d'historien, mais lui fit l'honneur, peu de temps après, de l'admettre à son foyer.

Si Gfrörer fit une impression ineffaçable sur l'étudiant hollandais, réciproquement celui-ci conquit dès l'abord l'estime et l'affection du maître. Ils se sentirent tous deux portés l'un vers l'autre par une sympathie rapide, qui devint bientôt une amitié profonde et durable. Il y avait entre eux une étroite communauté d'idées, une conception presqu'identique de l'histoire, des jugements à peu près semblables sur la signification des faits. Rien d'étonnant que notre collègue soit devenu le disciple enthousiaste de Gfrörer, et qu'il ait continué à travailler dans la même direction que lui.

A proprement parler, Gfrörer n'a pas déterminé la vocation d'Alberdingk; mais on peut dire qu'il lui a inculqué sa méthode d'étudier et de traiter l'histoire : ses principes de critique historique, l'emploi et l'interprétation des sources, sa façon d'ordonner, d'exposer, de prouver les faits, les sentiments élevés qui doivent animer l'historien.

En particulier, Alberdingk a toujours appliqué le grand précepte de son maître : la recherche zélée et impartiale de la vérité. Gfrörer exigeait de l'historien non seulement des intentions droites et une probité parfaite, mais encore une sincérité absolue; il fallait, après avoir découvert la vérité, la dire tout entière, sans aucune restriction, sans rien cacher. Toute science doit tendre à glorifier Dieu, qui est la source et l'origine de toute vérité; c'est pourquoi elle a comme premier devoir de la rechercher et de la communiquer. Pourquoi craindrait-elle d'ailleurs de répandre la vérité? Celle-ci doit nécessairement avoir pour effet l'exaltation de l'Eglise; l'Eglise n'a besoin que de vérité, et on lui

nuit bien plus en la cachant ou en la mutilant qu'en la produisant à la pleine lumière du jour. Mais il est évident que, dans cette recherche du vrai, l'historien s'avancera avec prudence, armé de toutes pièces, afin de pouvoir le discerner toujours d'avec ce qui n'en a que les apparences.

Qu'on ne dise pas que ce sont là des considérations si évidentes par elles-mêmes qu'il était superflu, et même un peu naïf, d'y insister. Il importe de ne pas oublier qu'en ce temps-là on n'entreprenait que par exception des recherches historiques avec cette impartialité qu'exigeait Gfrörer et qu'il a d'ailleurs toujours pratiquée ; — que, même chez des historiens bien intentionnés régnaient, par rapport à l'Église catholique, des idées préconçues, et qu'enfin ce n'est pas sans fondement qu'on a pu dire que l'histoire était devenue une véritable conspiration contre la vérité.

Un autre principe de l'historien allemand était celui-ci : chercher dans le cœur humain la solution des problèmes historiques, en d'autres mots : expliquer les causes des faits par le caractère de leurs auteurs. C'était l'application d'une parole de Jean von Müller : « Les faits se trouvent dans les livres, mais la clef se trouve dans le cœur de l'homme et dans le cours du temps ». — Dans l'article qu'il a consacré à la mémoire de son beau-père (1), Alberdingk a mis vivement en lumière cette particularité de l'œuvre de Gfrörer, et il la considère comme une des meilleures qualités de ses écrits. En appliquant lui-même ce principe, il se montre encore le fidèle disciple de son maître.

Enfin, pour tous les deux, l'histoire universelle, depuis l'avènement du christianisme, s'identifie avec l'histoire de l'Église, et, au fond, n'est autre chose que l'histoire de la civilisation. Cette conception, que nous trouvons dans le premier ouvrage historique qu'Alberdingk écrira après son retour d'Allemagne, il la doit aussi à Gfrörer, qui avait démontré, mieux que ses prédécesseurs, « la supériorité de l'Église sur toute institution du monde et son influence aussi générale que favorable sur toutes les classes et toutes les conditions de la société », et avait par là « ouvert une nouvelle voie aux études historiques ». « Au bout du compte, dit quelque part notre collègue, tous les événements de l'histoire, surtout les plus désastreux, démontrent clairement les grandes aberrations de l'esprit humain, la faiblesse de notre nature et la nécessité de l'existence d'une garde infaillible des âmes », qui est l'Eglise catholique.

(1) A.-F. Gfrorer, dans la *Revue catholique*, t. XIX (1861), 12 pp.

Pour comprendre les ouvrages du regretté défunt et en expliquer les divers aspects, il était nécessaire de rappeler ces caractères de l'œuvre de Gfrörer; c'est ce qui m'a décidé à m'y arrêter quelques instants.

Revenu dans sa patrie, Alberdingk conçut le projet grandiose d'écrire une histoire de l'Eglise aux Pays-Bas et en Belgique, laquelle devait devenir en même temps l'histoire de la civilisation néerlandaise. Il se proposait d'exécuter ce plan en composant une suite de monographies, dont chacune serait consacrée à un grand personnage historique, le représentant du temps où il vécut, et autour duquel se grouperaient les principaux faits et événements comme autour de leur cause commune. Ainsi l'on verrait se dérouler, de siècle en siècle, l'histoire de l'Eglise, et l'on aurait par là même l'explication de l'histoire entière des peuples qu'elle a évangélisés.

Le point de départ ou la première étape, c'était l'établissement du christianisme dans nos pays. Ce grand fait fournit le sujet de sa première monographie : *la vie de S. Willibrord, l'apôtre des Pays-Bas* (1). Il n'est pas possible de se méprendre sur le caractère et le but de ce livre, car l'auteur l'indique très clairement lui-même. Ce n'est pas une biographie dans le sens ordinaire du mot, encore moins une Vie de saint, écrite dans l'intention d'édifier le lecteur. Nous avons ici le tableau des luttes qu'eut à soutenir S. Willibrord, tant contre les infidèles qu'il allait évangéliser en Frise et le long du littoral de la mer du Nord, que contre l'ambition des princes chrétiens de la cour franque. Ceux-ci, par intérêt politique, contrariaient l'œuvre du missionnaire anglo-saxon, dès qu'ils s'apercevaient « qu'il prêchait, non pas la doctrine franco-chrétienne, mais un Evangile et un culte qui ne reconnaissaient sur la terre, comme chef suprême, que le Pape ». L'idée fondamentale du livre, c'est d'exposer l'origine et la véritable portée de ces luttes, de montrer comment « chaque fois que les premiers Carolingiens ou les Pepins comprirent que leurs soldats ne devaient servir qu'à répandre une doctrine qui ne prêchait pas en premier lieu une soumission aveugle au prince des Francs, ils refusèrent de soutenir les efforts désintéressés des missionnaires ». En interprétant les sources, en les comparant entre elles, l'auteur se met toujours à ce point de vue :

(1) *H. Willibrordus, apostel der Nederlanden* (Louvain, 1861). Ce livre est présenté comme le premier tome d'une « Geschiedenis der kerk in de Nederlanden ». La traduction allemande parut à Munster en Westphalie, en 1863 (voyez la bibliographie ci-dessous).

les relations de S. Willibrord avec la cour franque. Jamais auparavant on n'avait présenté les faits sous ce jour; aussi le livre fut-il reçu par la critique avec de vifs éloges, et obtint bientôt l'honneur d'une traduction allemande. Après plus de quarante ans, il n'a pas perdu sa valeur. Il y a quelques jours à peine, on a répété que cet ouvrage « est la meilleure étude que nous possédions sur ce fondateur de la civilisation néerlandaise (1) ».

Le mémoire sur *Charlemagne et son siècle* y fait suite (2). Notre collègue y considère avant tout le grand monarque comme l'instrument de la divine Providence pour assurer le triomphe définitif du Christianisme dans son empire et pour y implanter la hiérarchie catholique. Charlemagne, dit-il dans sa préface, a été le grand architecte de l'Etat chrétien en Occident. Ses prédécesseurs n'ont fait qu'ébaucher certaines parties. Des hommes comme les Lambert, les Willibrord et tant d'autres, étaient des précurseurs nécessaires, qui durent déblayer le terrain et rendre possible la fondation de l'édifice. Les ancêtres immédiats de Charlemagne ont préparé les matériaux. Saint Boniface a dressé les plans et même commencé l'exécution; il était réservé à Charlemagne, bien qu'il ait travaillé dans un autre sens que l'apôtre de la Germanie, de mener l'entreprise à bonne fin, de l'achever comme il le désirait; ses auxiliaires ont été son génie puissant et la force de son bras.

Cette étude, comme d'ailleurs la précédente, était fondée sur l'examen détaillé et l'emploi judicieux de toutes les sources connues. On a, entre autres, beaucoup remarqué la solution habile que le savant historien donnait d'une difficulté qui se rencontre dans Éginhard, et qui regarde le sacre de Charlemagne. Tandis qu'il ressort de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette cérémonie que Charlemagne a vraiment convoité la dignité impériale; que pour préparer la réalisation de ce désir il s'est rendu à Rome dans le courant de 799; que, une fois sacré, il a constamment attribué la plus haute importance à son nouveau titre et l'a toujours porté; — Éginhard, de qui nous tenons tous ces détails, nous raconte d'autre part que le roi des Francs fut surpris de l'intention du pape de l'élever à l'empire et en fut même péniblement affecté. Comment concilier ces dires contradic-

(1) Dans les *Archives belges*, nº du 25 février 1904.

(2) *Karel de Groote en zijne eeuw* (741-814). Louvain, 1867 (*Geschiedenis der kerk in de Nederlanden*, II). L'ouvrage fut traduit en allemand en 1868 (Munster en Westphalie). Cfr. la bibliographie ci-après.

toires? Alberdingk, après en avoir discuté la signification exacte, conclut que la surprise désagréable de Charlemagne n'a pas pour cause le fait du sacre, mais la signification que le pape y attachait. Ce qui a souverainement déplu au puissant prince, c'est que, dans les conditions où s'est accompli son couronnement, il a dû recevoir le diadème impérial des mains du pape, l'accepter comme un don, tandis qu'il avait visé à se couronner lui-même. Cette hypothèse n'a peut-être pas été admise par tous les historiens, plusieurs d'entre eux, et des plus distingués, se sont cependant rangés à l'avis de notre collègue. En tout cas, ce livre valut à Alberdingk un succès légitime ; il fut accueilli avec plus de faveur encore que son S. Willibrord, et ne tarda pas non plus à être traduit en allemand. Comparé à ce premier ouvrage, l'étude sur Charlemagne marque un progrès réel, en ce sens que l'auteur, tout en appliquant la même méthode à l'interprétation des documents, se montre moins hardi dans ses combinaisons et plus réservé dans ses déductions.

Les deux travaux dont je viens de parler sont malheureusement restés les seules monographies sur l'histoire de l'Eglise dans nos contrées. Alberdingk eut continué son entreprise, si, peu de temps après la publication de *Charlemagne,* il n'avait pas été appelé à enseigner à Louvain. Qu'il eût préparé de longue main des matériaux pour la suite de son œuvre, nous en avons la preuve directe dans son essai sur *Vazon, évêque de Liége et son temps* (1), qui n'est autre chose qu'un chapitre détaché d'un livre dont sans doute il avait déjà arrêté les grandes lignes.

Après ses voyages en Allemagne, Alberdingk s'était fixé d'abord à Ruremonde, puis à Louvain. En 1864, il quitta cette dernière ville pour aller à Maestricht prendre possession d'une chaire d'histoire à la *Hoogere Burgerschool* (2). Il avait accepté avec empressement cette offre; ainsi il entrait enfin dans la carrière qui avait été le rêve de sa jeunesse studieuse : l'enseignement.

Tout en préparant ses leçons, tout en continuant ses investigations sur le haut moyen âge, Alberdingk — tant était grande la somme d'activité qu'il dépensait — trouvait le temps de composer pour ses

(1) Dans la *Revue belge et étrangère*, t. XIII, 1862 (21 pp.).

(2) Alberdingk fut aussi nommé professeur à l'Athénée royal de la même ville et eut à enseigner, outre l'histoire du moyen âge, la langue et la littérature néerlandaises dans les deux classes supérieures.

élèves un manuel d'histoire universelle (1), et d'écrire une brochure intéressante et instructive sur l'enseignement de l'histoire (2).

Alberdingk professait avec succès à Maestricht; il y prodiguait déjà le même dévouement qui le caractérisera plus tard dans une autre sphère, lorsqu'en 1870 Nos Seigneurs les Evêques de Belgique lui confièrent à notre Université la chaire d'histoire de la littérature flamande. Alors s'ouvre pour lui un nouveau champ de travail. Aussi, sans renoncer complètement à ses études d'histoire religieuse, il n'y apportera désormais que des contributions de moindre importance. Je dois cependant signaler ici deux ouvrages plus étendus, qui datent d'après 1870.

En 1874, la Société littéraire ou Chambre de rhétorique *l'Olijftak* d'Anvers mit au concours l'histoire populaire de Marnix de Ste-Aldegonde; quatorze mémoires furent présentés, dont deux jugés dignes de l'impression et livrés à la publicité. Dans la revue *Dietsche Warande,* Alberdingk rendit compte d'un de ces ouvrages, et reprocha à son auteur d'avoir élaboré son « histoire » d'après les biographies existantes, en ne prenant dans celles-ci exclusivement que ce qui convenait le mieux pour exalter Marnix, et en ayant soin d'omettre ce qui était de nature à jeter une tache sur l'auréole du héros. Notre collègue révéla par là qu'il était familiarisé avec cette période de l'histoire; aussi le *Davidsfonds,* qui venait d'être fondé, s'adressa-t-il presqu'aussitôt à lui pour l'inviter à traiter le même sujet. Son livre, qui exposerait d'une manière plus complète et plus impartiale le véritable rôle du châtelain de Ste Aldegonde, formerait le pendant et le correctif des deux ouvrages en question. Alberdingk assuma la tâche, et en 1876 parut sa *Joyeuse histoire de Philippe de Marnix* (3).

La genèse de l'œuvre en explique le caractère. Persuadé qu'on a mal prononcé en cause de Marnix, l'auteur veut « combattre ce jugement, au moins dans certaines parties, comme entaché d'erreurs », se réservant de faire, dans de meilleures circonstances, une réfutation complète. Il présente donc au lecteur le revers de la médaille, dont les deux

(1) *Schets der algemeene geschiedenis* etc., Amsterdam, 1870.

(2) *Het onderwijs in de geschiedenis op de Hoogere Burgerscholen,* Bois-le-Duc, 1868.

(3) *De vroolijke historie van Philips van Marnix, heer van Ste-Aldegonde en zijne vrienden.* Een zedeschets aan al zijne bewonderaars opgedragen, Louvain, 1876. — Cet ouvrage fut traduit en français (Bruxelles, 1876) et en allemand (Cologne, 1882).

panégyristes de Marnix n'avaient montré que le beau côté. De là le ton, tantôt enjoué et badin, tantôt ironique et moqueur, tantôt éloquent et indigné. En appelant cette « joyeuse histoire » du personnage une « étude de mœurs dédiée à tous ses admirateurs », notre collègue faisait sentir assez clairement ce qu'il pensait au fond des mérites de ce triste héros.

Si cette « joyeuse histoire » est plutôt une œuvre de polémique, bien différent est son mémoire sur les *Institutions charitables en Belgique au moyen âge, jusqu'au commencement du* XVIe *siècle* (1). Alberdingk l'adressa à la classe des lettres de l'Académie de Belgique, en réponse à une question qu'elle avait mise au concours.

Que ce sujet l'ait tenté, quoi de plus naturel? La question de la charité, qui offre un intérêt capital pour la Belgique — la Flandre a toujours brillé par son initiative hardie dans l'organisation progressive de la bienfaisance publique, — se rattache étroitement à l'histoire religieuse de notre pays, aux relations de l'Église avec le pouvoir civil.

Faire l'histoire des principales institutions charitables qui sont nées en Belgique jusqu'au commencement du XVIe siècle, c'était un travail considérable. Alberdingk a dû se livrer à une étude patiente, prudente et scrupuleusement attentive de cette question complexe et difficile. Son livre témoigne d'une vaste érudition et d'un labeur persévérant. On aurait tort de croire qu'il est rédigé dans un ton constamment élogieux et prend les allures d'un panégyrique. Nullement. Sans doute, notre collègue ne manquait pas d'occasions pour célébrer et glorifier les multiples expressions de la charité chrétienne de nos ancêtres. Mais il est historien trop consciencieux pour se laisser séduire par des dehors brillants. Allant au fond des choses, c'est-à-dire ici, recherchant l'origine de ces institutions, que trouve-t-il souvent? Non pas l'esprit de charité, mais l'ambition, l'égoïsme, le calcul intéressé. Jamais il n'a hésité à le dire ouvertement : la vérité avant tout! Jamais il n'a essayé de soustraire à nos yeux le spectacle navrant des misères qu'a engendrées la triste rivalité des pouvoirs civils et religieux pour s'emparer de l'administration de ces fondations.

Bien qu'on ait pu signaler dans ce mémoire un certain embarras dans la marche de l'exposé, qu'on y ait regretté la rareté de vues synthétiques,

(1) *De gestichten van liefdadigheid in België, van Karel den Groote tot aan de* XVIe *eeuw*, Bruxelles, 1883. — Ce mémoire fut également traduit en allemand, Fribourg en Brisgau, 1888.

que parfois la méthode eût dû être plus rigoureuse, il n'en est pas moins vrai qu'il reste un livre précieux qu'on a eu tort de ne pas utiliser davantage. D'ailleurs ces défauts s'expliquent aisement et se justifient en quelque sorte par la complexité du sujet, la diversité et l'abondance des matériaux.

Voilà, Messieurs, un aperçu rapide et bien incolore de l'activité du regretté défunt dans le domaine de l'histoire. Je n'ai pu que dire quelques mots de ses productions les plus marquantes; il faudrait mentionner encore, pour faire ressortir sa compétence reconnue et son savoir étonnant et varié dans ce domaine, une longue suite d'autres publications de moindre importance (1). L'ensemble constitue un monument imposant, qui a fait connaître et apprécier Alberdingk bien au-delà des frontières de notre patrie. En Allemagne surtout il jouissait d'une réputation méritée; on y avait de bonne heure rendu hommage à ses qualités solides d'historien. Aussi a-t-il été en relations suivies avec un grand nombre de savants d'Outre-Rhin, avec les J. Janssen, les Hettinger, les Reichensperger, les Pastor (2), pour ne citer que les noms les plus illustres.

Il faut certes en convenir, on a pu critiquer quelques points de sa méthode d'investigation, amoindrir la valeur de certaines conclusions, reprocher quelquefois un défaut d'ordre et une marche régulière. On a pu dire — et le reproche ne manque pas tout à fait de fondement — qu'il se perdait trop facilement dans les détails, et ne mettait pas toujours suffisamment en relief les résultats auxquels aboutissaient ses recherches. En revanche, s'il s'est toujours évertué à marcher sur les traces de Gfrörer, qui se laissa plus d'une fois séduire par des constructions plus belles que solides, sa nature plus calme et son esprit réfléchi ont mieux su le garder contre le danger des combinaisons audacieuses et des hypothèses trop fragiles. Il a compris que la méthode de divination de son maître et ses hardiesses d'interprétation, bien qu'elles animent

(1) Je me borne à signaler ici son essai sur *Les ducs de Lotharingie et spécialement ceux de Basse-Lotharingie aux* X*e et* XI*e siècles* (Bruxelles, 1893), une de ses dernières productions historiques, et des plus estimées. On trouvera ci-dessous la bibliographie complète des écrits d'Alberdingk; j'y renvoie le lecteur.

(2) Ce dernier, qui a rendu compte, dans différents périodiques allemands, des ouvrages d'Alberdingk, déclare « qu'il l'estime et le vénère comme son maître et qu'il lui doit la plus précieuse stimulation (*die allerwerthvollste Anregung*). »

l'histoire et puissent être fécondes en précieuses découvertes, deviennent cependant dangereuses dès qu'elles ne vont plus de pair avec une extrême prudence.

* * *

Lorsqu'en 1870 Alberdingk vint occuper ici la chaire de littérature néerlandaise, il était tout préparé à cette nouvelle carrière, non seulement par des études personnelles sur cette matière et des travaux antérieurs, mais encore par son enseignement à Maestricht. D'ailleurs, l'histoire des lettres, comme celle des beaux-arts en général, fait partie intégrante de l'histoire de la civilisation ; notre collègue s'en était trop bien rendu compte pour ne pas avoir apporté dès l'abord une attention particulière à cette partie de sa tâche.

Dans la seconde partie de sa carrière scientifique, qui comprend son professorat à Louvain, Alberdingk ne déploya pas une activité moins étonnante, et, si le nombre de ses publications de longue haleine, relatives à l'histoire des lettres néerlandaises, fut moins grand, il écrivit en revanche une quantité considérable d'articles, de brochures, d'essais très divers. Pas un mois ne se passait sans qu'il ne communiquât à l'un des nombreux périodiques auxquels il collaborait, les résultats de ses recherches. Mais ce qui l'occupait avant tout, ce à quoi il dépensait sans mesure, avec un zèle infatigable, toute sa puissance de travail, ce fut le cours qu'il a professé pendant trente-trois ans devant les étudiants de la candidature en philosophie et lettres.

Ai-je besoin de rappeler dans quelles conditions se faisait ce cours pendant les premières années de son enseignement?

Anomalie que nous avons de la peine à comprendre maintenant, la loi qui régissait alors les études supérieures n'avait pas inscrit l'histoire de la littérature néerlandaise parmi les matières de la candidature en philosophie et lettres. Elle imposait à tous les étudiants indistinctement, aux Flamands comme aux autres, l'histoire de la littérature française, et se bornait à permettre de présenter à l'examen la littérature néerlandaise comme branche facultative. L'Université de Louvain — les Flamands s'en souviendront toujours avec reconnaissance, — était la seule qui eût organisé l'enseignement des lettres néerlandaises, la seule qui eût fondé une chaire spéciale à cet effet. Le collègue que nous pleurons en fut le premier titulaire. On sait avec quel éclat, avant lui, David et Willems ont fait un cours sur la même matière ; mais ce n'était là que l'objet secondaire de leur professorat.

Jusqu'en 1876, le cours d'Alberdingk figurait au programme à titre de cours facultatif, et rien d'étonnant qu'il n'eût à ses leçons qu'un nombre restreint d'étudiants. Mais dès que la nouvelle loi permit aux récipiendaires de choisir entre les deux littératures nationales, une nouvelle vie fut imprimée à son cours; ses auditeurs devinrent plus nombreux d'année en année, et ce fut là, pour le professeur, la plus douce récompense de ses efforts.

En 1877, Alberdingk publia son *Spiegel van de Nederlandsche Letteren* (1), le premier fruit de son labeur dans son nouveau champ d'activité. Ce *Spiegel* constitue une histoire générale de la littérature néerlandaise, accompagnée d'une riche anthologie. C'est un livre d'enseignement; l'auteur n'y communique donc que les conclusions de ses études, et s'abstient de toute discussion savante. Ce caractère de l'ouvrage ne l'empêche pourtant pas d'y exposer des théories personnelles, des vues nouvelles; quelques-unes, il est vrai, n'ont pas rallié l'assentiment de tous, mais tous ont rendu hommage à la science, à la méthode, à l'originalité de ce manuel (2).

Le *Spiegel* est un ouvrage d'ensemble. Il fut en quelque sorte complété par une longue série de travaux de moindre envergure sur l'une ou l'autre question spéciale de l'histoire des lettres néerlandaises, comme par exemple, les études sur Vondel (3), sur Conscience (4), sur Bilderdijk (5), sur Rodenbach (6), et maints autres, dont je regrette de ne pouvoir parler davantage.

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, votée en 1890, est venue modifier profondément le programme d'études du doctorat en philosophie et lettres. Elle a opéré un nouveau groupement des matières, elle en a ajouté un grand nombre d'autres. Ces modifications ont eu pour résultat de scinder le doctorat en cinq spécialités déterminées. Presqu'aussitôt l'Université de Louvain compléta son organisation par la création des différents cours de philologie germanique et romane, et

(1) *Spiegel van de Nederlandsche Letteren*, 3 parties, Louvain, 1877.

(2) Il paraît que cet ouvrage n'a pas réalisé l'idéal de son auteur. Alberdingk a toujours compté en publier une nouvelle édition; le remaniement en était déjà assez avancé, quand la mort est venue interrompre ce travail.

(3) Dans la *Revue Générale* de 1887, la *Theologische Quartalschrift* (Tübingen) de 1864-5, la *Gottesminne* de 1903, etc.

(4) *Revue catholique* de 1884.

(5) *Dietsche Warande*, 1891.

(6) *Ibid.*, 1876.

elle confia à Alberdingk deux de ces cours nouveaux : la partie germanique de l'histoire des littératures modernes et l'histoire approfondie de la littérature allemande. A plusieurs reprises notre collègue avait donné, par des publications estimées, la preuve qu'il possédait à fond ces matières. Il apporta à l'accomplissement de cette tâche le zèle et l'ardeur qu'il mettait en tout, et sut prêter à cette partie de son enseignement un cachet très personnel.

* * *

Notre regretté collègue ne s'est pas seulement distingué dans le double domaine de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire littéraire ; ses publications sur l'esthétique et les beaux-arts ne sont ni moins nombreuses ni moins remarquables.

Alberdingk avait un tempérament d'artiste ; il était un admirateur enthousiaste du beau. C'était d'ailleurs chez lui une tradition de famille. Son père était un musicien distingué ; à son foyer, on avait le culte des arts en général, surtout celui de la musique (1). Grâce à ces conditions exceptionnelles, s'est développée de bonne heure chez Alberdingk une sensibilité délicate et une grande sûreté de jugement en matière esthétique. Pendant toute sa vie, il s'est vivement intéressé à toutes les manifestations de l'art, et dans maint écrit il a traité de questions qui s'y rapportaient. Ainsi il s'est acquis, dans cette spécialité, une autorité incontestable. Il n'en était pourtant pas fier, bien qu'il attachât au rôle de critique d'art une importance considérable. Il a souvent exprimé le regret de ne pouvoir enseigner *ex professo* les principes fondamentaux de l'esthétique, le législateur ayant banni la science du beau du temple où il donne si largement accès à toutes les autres. Il devait donc se borner à saisir les occasions qui se présentaient à ses cours pour inculquer à ses élèves quelques préceptes du beau, et il regardait comme son devoir d'exercer, d'épurer et d'élever leurs facultés esthétiques. Aussi se plaçait-il chaque fois à ce point de vue pour juger les œuvres littéraires dont il devait entretenir son auditoire.

Tous ceux qui ont entendu Alberdingk attestent unanimement que l'enthousiasme du professeur donnait à ses leçons une physionomie vivante et pleine d'attrait. Nous avons déjà eu l'accasion de constater que le professorat avait été le rêve de sa jeunesse. Alberdingk était né

(1) Didron aîné a décrit cet intérieur dans les *Annales archéologiques*, 1856, XVI, pp. 94-95.

professeur ; il considérait l'enseignement comme un véritable apostolat. Il a gardé jusqu'au bout cet enthousiasme et — je ne crains pas de le dire, — cette passion d'enseigner. Toujours il a redouté l'heure où, étant admis à l'éméritat, il ne lui aurait plus été donné de monter dans sa chaire. Ce qui l'a affligé le plus pendant les derniers mois de sa vie, c'était de devoir renoncer à se rendre à l'Université, devant ses étudiants auxquels il portait une réelle affection. Quoique miné par la maladie, il nourrissait l'espoir que l'interruption de ses cours ne serait que momentanée ; il se préparait même à les reprendre, quand Dieu rappela à Lui ce fidèle serviteur.

Alberdingk excitait constamment ses élèves au travail personnel. Il estimait peu ceux qui se bornaient à recueillir les paroles du professeur et à les reproduire plus ou moins fidèlement. De là, ses appels pressants, ses exhortations, ses conseils, ses encouragements. Nombreux sont ceux qui ont été accueillis dans sa demeure hospitalière, auxquels il a prodigué les trésors de son immense érudition, auxquels il a ouvert les richesses de sa bibliothèque, dont il a guidé et soutenu les premiers essais. Jamais il n'a manqué de s'intéresser à ceux dont il se sentait compris.

C'était aussi un penseur; alors même qu'on n'admettrait pas toutes ses vues, encore faudrait-il reconnaitre qu'il avait le rare mérite d'exposer sous une forme peu banale des idées à lui et qu'il ne se contentait pas de présenter à ses élèves ce qu'ils auraient pu retrouver dans un manuel quelconque. L'originalité de sa parole ne consistait pas seulement dans le choix des questions qu'il abordait, dans les solutions qu'il défendait, mais aussi dans l'ampleur qu'il savait donner aux sujets traités ; c'était une occasion qu'il ne laissait pas échapper d'étendre l'horizon intellectuel de ses étudiants. Ainsi, il animait ses leçons et leur communiquait ce charme, qui explique et justifie l'enthousiasme de ceux qui ont eu le bonheur d'écouter le maitre dans ses belles années, quand il était en pleine vigueur et dans toute la force de son talent.

Par sa bonté exquise, sa jeunesse de cœur, sa simplicité, sa droiture, sa modestie, notre collègue conquérait aussitôt l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Le trait saillant de son caractère, c'est son dévouement absolu. Ce dévouement ne se manifestait pas seulement par le soin qu'il apportait à la préparation de ses leçons, mais encore par la large part qu'il prenait à toute la vie universitaire.

La société littéraire *Met Tijd en Vlijt* lui doit en grande partie sa prospérité actuelle. Il en fut vice-président depuis 1870 et devint pré-

sident en 1898, après la mort de Willems. Il était le plus fidèle de tous les membres aux réunions. Pendant trente-trois ans il vint chaque semaine s'asseoir parmi les étudiants et s'associer à leurs travaux; il sacrifiait pour cela le repos et les joies du foyer; il abandonnait ses chères études; il continua à le faire malgré son âge avancé et la longue distance qu'il avait à franchir. Et ce qui est peut-être plus admirable encore, il le fit avec la même simplicité que s'il s'agissait de la chose du monde la plus ordinaire et la plus facile.

Il donna une autre preuve de son dévouement et de son ardeur à travailler avec ses étudiants en fondant en 1883, sous le nom de *Constantius Buter*, la Conférence d'histoire de la civilisation au moyen âge en Belgique.

Lorsque fut créée à l'Université la bibliothèque du séminaire de philologie germanique, il l'enrichit spontanément d'une collection importante de revues et d'ouvrages sur l'histoire et la littérature. A cette occasion les étudiants en philologie germanique lui firent une touchante manifestation pour exprimer leur reconnaissance (1). Enfin, il est bien permis de rappeler ici que, pour donner une preuve suprême de son attachement à l'*Alma Mater*, il lui a généreusement légué sa précieuse collection de livres.

Dans bien d'autres circonstances, que le temps ne nous permet pas de relever, s'est montré ce noble trait de son caractère. Ce que l'on n'appréciait pas moins en lui, ce furent sa grande bonté et sa simplicité. Sa bonté, elle se révèle surtout par l'attitude qu'il prend vis-à-vis de ceux qu'il doit combattre. Franc, sincère, il dit toujours ouvertement ce qu'il pense, mais sans jamais vouloir froisser, encore moins humilier ses adversaires. Au contraire, il s'attache à relever leurs mérites et à donner de leurs intentions une interprétation charitable. Sa simplicité, est-il nécessaire de la louer? Alberdingk songeait si peu à briller, à faire valoir ses propres qualités, qu'il a souvent donné le change à ceux qui ne le connaissaient que superficiellement. Ils ne voyaient en lui qu'un vieillard bon, doux, affable, affectueux, sans se douter que, sous ces dehors si simples, se cachait un grand savant et un esprit remarquablement original.

On a dit de lui récemment, et je me plais à le répéter, qu' « aucun

(1) Une autre fête fut organisée en son honneur en 1895, lorsque ses élèves lui offrirent son portrait à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination comme professeur à l'Université catholique.

intérêt intellectuel flamand ne le laissait étranger; il fut parmi les fondateurs du *Davidsfonds,* qu'il présida pendant plusieurs années; et quand son frère, le célèbre Joseph Alberdingk Thijm, mourut en 1889, il transporta en Belgique la revue du défunt, la *Dietsche Warande,* fusionnée comme on sait, depuis 1900, avec le *Belfort* (1). »

Bien que notre collègue n'ait jamais rêvé gloire ni honneurs, qu'il ne songeât qu'à être utile, ses mérites ne restèrent pas longtemps ignorés, et il a été l'objet de plusieurs distinctions, sans les avoir jamais recherchées. Les insignes services qu'il rendit à la religion, pendant son séjour à Maestricht, lui valurent en 1870 la croix de chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand; plus tard, le Roi des Belges le nomma chevalier de son ordre. Lorsque fut fondée, en 1887, l'Académie flamande, le choix d'Alberdingk s'imposait au gouvernement. Il prit une large part aux travaux de cette docte assemblée et en fut directeur pendant l'année 1898.

La *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde* à Leyde, l'*Historisch Genootschap* à Utrecht, et beaucoup d'autres sociétés savantes le comptèrent parmi leurs membres; ses travaux sur l'histoire religieuse lui avaient obtenu l'honneur de siéger dans le conseil de la *Görresgesellschaft.*

Pour compléter cette esquisse, bien pâle, de la vie du collègue que nous pleurons, il me resterait peut-être à parler de l'homme privé. Qu'il me suffise de dire que ce fut un chrétien fervent et modèle. Voué sans relâche à l'accomplissement du devoir, il a donné l'exemple d'une piété profonde et d'une parfaite charité. Ce côté de sa vie, il l'enveloppait du voile d'une impénétrable modestie. Si c'est là, pour nos regards humains, le trait le moins éclatant de cette belle carrière, c'est celui qui, pour nos âmes chrétiennes, adoucit le mieux nos regrets et nous relève le plus puissamment aux immortelles espérances.

(1 *Archives belges*, n° du 25 février 1904.

Bibliographie de P.-P.-M. Alberdingk Thijm.

---

1. *De origine et historia Gothorum aliarumque gentium, per quas Romanum Imperium exstinctum est.* Amsterdam, C. L. van Langenhuysen (Dissertation académique).
2. *Iets over Magnus Aur. Cassiodorus Senator en zijne eeuw.* Amsterdam, C. L. van Langenhuysen, 1857. In-8°, XIX-152 p. et planche.
   — Id. 2e édition, 1857.
3. *H. Willibrordus, Apostel der Nederlanden.* Leuven, C. Fonteyn, 1861. In-8°, X-308 p. (Geschiedenis der kerk in de Nederlanden, I).
   — Traduit en allemand : *Der H. Willibrord, Apostel der Niederlande.* Münster, Theising, 1863. In-8°, VIII-230 p.
4. *Karel de Groote en zijne eeuw* (741-814). Leuven, C. Fonteyn, 1867. In-8°, VII-600 p. et une carte (Geschiedenis der kerk in de Nederlanden, II).
   — Traduit en allemand : *Karl der Grosse und seine Zeit.* Münster, Theising, 1868. In-8°, IV-398 p.
5. *Schets der algemeene Geschiedenis, ten gebruike bij het middelbaar en gymnasiaal onderwijs.* Amsterdam, C. L. van Langenhuysen, 1870. In-8°, XII-325 p.
6. *De geschiedschrijver Gfrörer en zijn werken.* Haarlem, A. van den Heuvel, 1870. In-8°, 78 p. (Katholieke historische brochurenvereeniging n° VIII).
7. *De vroolijke historie van Ph. van Marnix, heer van Ste Aldegonde, en zijne vrienden.* Leuven, C. Fonteyn, 1876. In-8°, VIII-148 p.
   — Traduit en français : *La joyeuse histoire de Ph. de Marnix etc.* Bruxelles, J. Albanel, 1876. In-8°, XI-156 p.
8. *Philipp van Marnix, Herr von St. Aldegonde. Ein Lebensbild aus der Zeit des Abfalls der Niederlande.* Köln, J. P. Bachem, 1882. In-8°, 68 p. (Görres-Gesellschaft, Vereinsschrift für 1882, n° III).
9. *Iets over vroegere vlaamsche kunst en nijverheid.* Leuven, K. Fonteyn, 1876. In-8°, 28 p.
10. *Een blik op de aloude vlaamsche lettervruchten.* Ibid., 12 p.
11. *Spiegel van Nederlandsche Letteren, bijzonder bestemd voor belgische scholen.* Ibid. 1877, 2 vol. : VI-192 et 392 p.

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique *(Mémoires)* :

12. *De Gestichten van Liefdadigheid in België, van Karel den Groote tot aan de* XVIe *eeuw*, Bruxelles, F. Hayez (XLV, 1883). In-4o, 412 p. *Ouvrage couronné par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
— Traduit en allemand : *Geschichte der Wohlthätigkeitsanstalten in Belgien von Karl dem Grossen bis zum* 16. *Jhdt.* In-8o, Freiburg i. B., Herder, 1888, IV-207 p.
13. *Les ducs de Lotharingie aux* Xe *et* XIe *siècles, etc.* Bruxelles, F. Hayez. In-4o (1893 LIII), 34 p.

Académie Royale flamande :

14. *Kalender en gezondheidsregels der* XIIIe *eeuw*. Gand, A. Siffer, 1893, 64 p.
15. *De Faustsage in de Nederlandsche Letteren*. Ibid. 1890, 57 p.
16. *Joseph Alberdingk Thijm. Schets van zijn denken en dichten*. Gand, A. Siffer, 1891, 38 p.
17. *Driejaarlijksche prijskamp der Tooneelletterkunde*. Ibid. 1892, 20 p.
18. *Levensschets van J. W. Brouwers*. Ibid. 1894, 26 p.
19. *Over eenige kalenders der* XIIIe *eeuw*. Ibid. 1892, 6 p.
20. *Lijkreden voor leden der Akademie, verslagen over prijsvragen, wedstrijden, enz., enz.*, 1888-1898.
21. *De Kunst een steun van den troon*, discours prononcé à l'occasion de la visite de S. A. R. le prince Albert de Belgique, le 18 octobre 1896. Ibid. 1897, 15 p.
22. *Levensschets van H. E. Moltzer*. Ibid. 1897, 42 p.
23. *Over Duidelijkheid in de kunst*, discours prononcé à la séance publique annuelle de la dite Académie. Ibid., 1898, 15 p.
24. *Iets over de Middeleeuwen* (Jaarboek der Kon. Vl. Academie, 15 p., 1903).

Annuaire de l'Université catholique de Louvain :

25. *Notice sur feu Emile Nève*. Louvain, Van Linthout, 1890, 4 p.
25bis. *Eloge funèbre de Pierre Willems*. Ibid., 1899, 15 p.

Annuaire Dorcas (Rotterdam, H. Nijgh) :

26. *Een studiebeeld in omtrek*. 1852, 13 p.

La Belgique (Bruxelles, A. Deck) :

27. *Une fête populaire en Allemagne* (X, 1860), 12 p.

Annales du Congrès archéologique et historique de Bruxelles 1891 :

28. *Début des institutions de bienfaisance etc. en Belgique depuis la prédication du christianisme jusqu'au* XIIIe *siècle.* Bruxelles, Goemaere, 1891, 12 p.

Dietsche Warande (jusqu'en 1888 : Amsterdam, C. L. van Langenhuysen; de 1888 à 1900 : Gand, A. Siffer; depuis 1900 : Anvers, L. Buschmann, sous le titre de *Dietsche Warande en Belfort) :*

29. *Gustaaf Adolph* (IX, 1871), 5 p.
30. *Joh. Friedrich Böhmer.* Ibid., 37 p.
31. *Jacoba van Beyeren* (X, 1874), 16 p.
32. *Gedichten ter eere van D. Seghers* (I, 1876), 13 p.
33. *Albrecht Rodenbach.* Ibid., 6 p.
34. *Acta et decreta SS. Conciliorum recentiorum collectio Lacensis*, 1876 et 1881, 5 p.
35. *Eenige trekken uit de geschiedenis der beschaving van België* (II, 1881), 19 p.
36. *Hérodiade* (III, 1882), 15 p.
37. *Ouvrages relatifs à l'histoire de la civilisation moderne* (1886), 19 p.
38. *Hector Berlioz* (II, 1889), 12 p.
39. *Bulletins français* (1888-1890), 24 p.
40. *De Renaissance in Italië* (III, 1890), 19 p.
41. *De Salon van Brussel* (I, 1887-1888), 21 p.
42. *De Parijsche tentoonstelling (kunst) van* 1889 (II, 1889) 23 p.
43. *Bilderdijk* (IV, 1891), 6 p.
44. *Peter Benoit* (II, 1892), 6 p.
45. *Wat is ware Renaissance?* (V, 1892), 6 p.
46. *Schoone Kunst te Brussel* (VI, 1893), 20 p.
47. *De Kunst op de tentoonstelling van Antwerpen* (VII, 1894), 20 p.
48. *Munchiana.* Ibid., 9 p.
49. *Tristan und Isolde.* Ibid., 13 p.
50. *Muziek.* Ibid., 14 p.
51. *Christelijke kunst* (VIII, 1895), 9 p.
52. *Alexander VI en Julius II* (IX), 24 p.
53. *De bouwkunstenaar Cuypers* (X, 1897), 14 p.
54. *Zoroaster* (XI, 1898), 18 p.

Dublin Review (London, Burns & Oates) :

55. *Recent works on the state of Germany in the* 15th *and beginning of the* 16th *century* IIId series, XI, July 1881, 22 p. Ibid. XIII, January 1882, 25 p.).

Encyclopédie théologique (*Kirchenlexicon von Welzer und Welte*, Freiburg, Herder, 1880-1898) :

56. Les articles : Adriaensz, Adrichem, Amandus, Anslo, Bavo, Belgien, Brinckerinck, Cornelius, Duere, Eligius, Fraterherren, Friedrich, Friesland, Gerhard von Zutphen, Gertrud, Gfrörer, Gomaer, Groote, Heinrich von Zutphen, Henten, Ivo, Jansenius, Janssens, Joristen, Lambertus, Landoalt, Leyden, Lodensteyn, Lüttich, Marnix, Middendorp, Niederlande, Oranien, Rythovius, Servatius, Steyaert.

Historisch-politische Blätter (München, *Literarisch-artistische Anstalt)* :

57. *Neuere Geschichtswerke über die fränkische Zeit* (LXVII, 1871), 31 p. Ibid. (LXXXIII, 1879), 23 p.

Maatschappij der Nederl. Letterkunde te Leiden (Leiden, E. J. Brill) :

58. *Levensschets van J. Nolet de Brauwere.* (1889), 10 p.

Messager des Sciences historiques (Gand, Vanderhaeghen) :

59. *La civilisation chrétienne en Belgique* (1875), 33 p.

Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands (de Pick) (Trier, Paulinus-Druckerei) :

60. *Das Geschlecht der ersten Gottfriede von Lotharingen-Brabant und die Vorfahren der H. Adelheid, Aebtissin von Vilich* (III, 1877), 40 p.

Le Muséon (Louvain, Ch. Peeters) :

61. *Le caractère international de l'ancienne littérature flamande* (1884), 18 p.

Revue belge et étrangère (Bruxelles) :

62. *Vazon, évêque de Liége, et son temps* (XIII, 1862), 21 p.

Revue catholique de Louvain (Louvain, Ch. Peeters) :

63. *A. F. Gfrörer* (XIX, 1861), 12 p.
64. *Les Hôpitaux en Belgique au moyen âge* (LIV, 1883), 29 p.
65. *Henri Conscience* (1884), 18 p.

Revue des Revues (Bruxelles, A. Decq) :

66. *Les Fils aînés de l'Eglise* (XII, 1861), 19 p.

Revue Générale (Bruxelles, Société belge de Librairie) :

67. *Le poète Vondel et son œuvre* (1887), 16 p.

Saturday Review (London, Spottiswoode and C°) :

68. *Literature of Belgium and the Netherlands.* 1885 à 1895, 50-60 p.

Studentenalmanak (Amsterdam, Vander Post) :

69. *Louis en Jan* (1855), 48 p.

Lettervruchten van het Genootschap « Met Tijd en Vlijt » (Louvain, Van Linthout) :

70. *Een paar opmerkingen betreffende den toestand der Nederl. Letteren in België omtrent* 1600 (1874), 6 p.
71. *Volkskunst en geleerdenkunst* (1893), 12 p.

Theologische Quartalschrift (Tübingen) :

72. *Der Niederländische Dichter Vondel* (1864-1865), 15 p.

Dietsche Warande en Belfort (Gand, Siffer; plus tard Anvers, Buschmann) :

73. *August Reichensperger. Een volksgezind strijder voor de waarheid in de kunst.* In-8°, Gent, A. Siffer, 1900, avec portrait, 50 p.
74. *Het Oratorium* (1900), 4 p.
75. *Fransche kunst* (1900), 7 p.
76. *Baumgartner's Weltlitteratur.* Ibid. 10 p.
77. *Gietmann's Kunstlehre* (1900-1904), 5 p.

Gottesminne (revue Bénédictine de littérature et d'art, Beuron) :

78. *Joost van den Vondel, ein niederländischer Dichter* (1903), 32 p.

Articles de 2-4 pages dans les revues suivantes :

Allgemeine deutsche Biographie. Leipzig, Duncker & Humblot, 1865.
The Academy. London, 1875, 1876.
Het Belfort. Gand, Siffer, 1885-1895.
Caecilia. La Haye, Nijhoff 1885-1895.
Dietsche Warande. Amsterdam, C. v. Langenhuysen, de 1855-1887 une cinquantaine d'articles.
Id. Gand, Siffer, de 1888 à 1904, articles de 1-3 p., environ 350 p.

De Kunstkronijk. La Haye, K. Fuhri, 1845.
Historisches Jahrbuch der Görresgesellschaft. München, Herder & Co, tous les ans, de 1880 à 1904, plusieurs articles bibliographiques.
Illustrirte Zeitung. Leipzig, Weber, 1882.
De Katholiek. Leiden, Van Leeuwen, de 1870 à 1885.
Der Katholik. Mayence, de 1863 à 1869.
Wiener Literaturblatt. Vienne, 1862.
Litterarischer Handweiser. Münster, Theising, de 1860 à 1880.
Litterarische Rundschau. Freiburg, Herder, de 1875 à 1885.
De School- en Letterbode.
Theologisches Literaturblatt. Bonn, de 1860 à 1870.
Spektator. La Haye, J. A. van den Berg et Utrecht, L. E. Bosch, 1850.
De Vlaamsche School. Anvers, Buschmann, 1873-1874, 1883.
De Wachter. Haarlem, A. van den Heuvel et Utrecht, J. Van Rossum. Sept. 1892 et suiv.

Aperçus dans les Annales des Congrès d'Aix-la-Chapelle (1862), Francfort s. M. (1863), Malines (1863), Wurzbourg (1864), Louvain (1871), Bruges (1884), Gand (1891), Arnhem (1893), Bruges (1893).

Nombreux articles de journaux : *Journal de Bruxelles*, *Le XXe Siècle*, *Kölnische Volkszeitung* (Cologne), *Het Vaderland* (La Haye), *De Tijd* (Amsterdam), *De Maasbode*, *De Amsterdammer* (weekblad), tous consacrés à la littérature et aux beaux-arts.

DISCOURS

prononcé à la mortuaire, au nom de l'Université, par M. le chanoine SENCIE, président du Collège du Pape.

MESSIEURS,

C'est au moment même où l'Université s'apprêtait à célébrer, dans la joie et la prière, sa fête patronale, que nous parvint la triste nouvelle qu'un membre du corps professoral venait de rendre le dernier soupir. Il semble que la divine Providence veuille nous rappeler par ces contrastes de la vie, que les joies sans mélange ne sont pas de ce monde et que, si dans nos vœux et nos prières, il importe de penser aux générations présentes et futures, celles qui appartiennent au passé ont un égal droit à nos souvenirs.

Il restera longtemps gravé dans nos cœurs, le souvenir de l'homme de bien, du maître érudit, du collègue sympathique, de l'ami fidèle et dévoué à qui l'Université rend aujourd'hui le suprême hommage de son estime et de son affectueuse reconnaissance.

Pierre-Paul-Marie Alberdingk Thijm naquit à Amsterdam le 21 octobre 1827. Son père, un grand négociant de la cité, joignait aux qualités requises par sa profession, les vertus d'un chrétien modèle et le tempérament d'un artiste. Il consacrait ses loisirs à l'étude des grands maîtres de l'art musical. C'est lui qui inculqua à ses enfants, tous admirablement doués, cette ardeur au travail, ce goût de la science, ce culte du beau, cet amour de l'Eglise qui devaient faire briller d'un éclat tout particulier le nom qu'il avait lui-même si dignement porté.

Son fils Paul commença les études à l'Athénée de sa ville natale; il les acheva à l'Université d'Utrecht où il obtint le titre de Maître en Sciences Mathématiques et le diplôme de Docteur en Philosophie et Lettres. Bientôt il se distingua par deux publications qui prouvèrent que, même sur le terrain purement littéraire, il aurait pu conquérir une place des plus honorables. Mais son esprit naturellement pondéré et

réfléchi le porta vers l'étude des problèmes plus graves et plus importants de l'histoire. Un premier travail sur *Cassiodore et son siècle,* paru en 1857, fut le signal de cette orientation nouvelle. Un séjour prolongé à Bonn et à Fribourg, et surtout l'influence et l'amitié du grand Gfrörer confirmèrent sa vocation d'historien. Sous la conduite de ce maître illustre, il acquit cette méthode rigoureuse, cette critique sûre qui distinguèrent tous ses ouvrages postérieurs. Bientôt parurent de lui les deux premiers volumes d'une histoire de l'Eglise aux Pays-Bas. Ces volumes intitulés *St-Willebrord, apôtre des Pays-Bas,* et *Charlemagne et son siècle,* furent traduits en allemand et reçurent le meilleur accueil dans le monde scientifique.

En 1864, il fut nommé professeur d'histoire du moyen âge à l'Athénée de Maestricht. Six ans plus tard, il fut appelé à Louvain, pour y enseigner l'histoire de la littérature néerlandaise. Cette promotion redoubla son activité. Il n'abandonna pas les études d'histoire religieuse commencées, mais il travailla plus spécialement désormais dans le domaine de l'histoire littéraire et s'y fit remarquer par des publications nombreuses et hautement appréciées. Son activité s'étendit plus loin encore. Au milieu de ses recherches scientifiques, notre collègue avait conservé le goût, la passion des beaux-arts, surtout de la musique. Tout en suivant pas à pas les progrès de ses sciences préférées, il trouvait le temps d'étudier les œuvres des grands compositeurs des derniers siècles et de se tenir minutieusement au courant du mouvement artistique moderne. Nombreuses sont les revues, nombreux les périodiques, les journaux même, auxquels il communiqua les résultats de ses études et de ses investigations. La grande encyclopédie théologique « Kirchenlexicon » le compta parmi ses collaborateurs les plus actifs et lui-même fut, pendant douze ans, le rédacteur en chef de l'importante revue littéraire et artistique *De Dietsche Warande.*

Sa science éclairée et solide, son érudition aussi étendue que variée ne tardèrent pas à être universellement reconnues. En 1885, l'Académie Royale de Belgique couronna son *Histoire des Hôpitaux en Belgique depuis Charlemagne jusqu'au XVIe siècle.* Plusieurs sociétés savantes s'honorèrent de le recevoir dans leur sein. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie Royale Flamande et il en devint plus tard le directeur. Dès 1870 il fut créé chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand et plus tard le Roi des Belges lui accorda la décoration de l'ordre de Léopold.

Son activité dévorante ne cessa que la veille de sa mort. Aussi long-

temps que la maladie lui laissa quelques forces, il resta sur la brèche, étudiant, cherchant, se tenant au courant des publications nouvelles, préparant par la lecture et la réflexion les sujets qu'il comptait traiter devant ses chers élèves après la guérison. Cette guérison, hélas, ne devait pas s'accomplir, et le 1er février, le travailleur infatigable s'endormit dans le Seigneur.

Ce qui domine la vie entière de Paul Alberdingk Thijm, ce qui explique son œuvre, c'est le souci, l'amour, le culte, dirai-je, de la vérité. Sa carrière d'historien et de critique d'art aussi bien que sa vie chrétienne ne fut qu'un hommage perpétuel rendu à elle.

Le grand professeur qui fut son maître avait jadis sacrifié sa position aux droits de la vérité; il n'avait pas voulu que cette vérité, qui doit être le but de tout travail historique, fût enchaînée, les chaînes fussent-elles forgées par des mains royales. C'est à cette école que, comme historien, notre collègue s'inspira de ces sentiments élevés qui furent le fil conducteur de sa carrière scientifique. De là cette poursuite incessante de l'erreur sous toutes ses formes, de celle qui se plaît à embellir les grandes figures de l'histoire comme de celle qui a assumé la tâche d'obscurcir l'auréole des héros chrétiens ou d'entourer d'une gloire imméritée quelque prophète de mauvais aloi; de là encore cette lutte caractéristique contre certaines formules inexactes, certaines dénominations abusives qui avaient malheureusement pénétré dans le vocabulaire de la science historique et qui étaient de nature à fausser le jugement des jeunes étudiants.

Ce même souci de la sincérité et de la vérité, il le porta sur le terrain artistique. Doué d'une sensibilité exquise, d'un bon goût naturel, qui s'était encore épuré et affiné au contact des grands maîtres de l'art, il avait en matière esthétique un jugement d'une sûreté surprenante. Et jamais aucune considération humaine ne troublait son discernement. Si d'une part il repoussait du sanctuaire artistique les incapables qui voulaient y entrer, dépourvus du talent nécessaire, s'il réduisait à leur juste valeur ceux qui y avaient usurpé une place qui ne leur revenait pas, d'autre part il savait reconnaître le vrai mérite, rendre hommage au talent réel, alors même que ce talent se profanait en sacrifiant aux faux dieux du jour.

Et que dire de sa vie chrétienne? Tous ceux qui ont connu de près le collègue que nous pleurons ont pu admirer sa bonté inépuisable, son dévouement de toutes les heures, sa sérénité parfaite au milieu des épreuves de la vie, son esprit de sacrifice et d'abnégation et toutes

les autres qualités qui ont fait de lui le professeur le plus dévoué, l'époux modèle, le plus tendre des pères, et qui lui ont valu l'attachement inaltérable de sa famille, de ses amis et de ses étudiants.

Toutes les vertus que je viens d'énumérer avaient comme source commune une piété profonde, sincère et complète. Cette piété ne se contentait pas de quelques pratiques routinières, elle embrassait, pénétrait, sanctifiait toutes les pensées, tous les actes de cette vie si laborieuse. Elle trouvait son aliment dans la méditation des livres saints et son expression dans les paroles mêmes de la liturgie catholique.

C'est ainsi, cher collègue et ami regretté, que s'écoula votre existence dans le travail, dans l'accomplissement parfait du devoir, dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

A l'ombre du sanctuaire, qui vous vit si souvent agenouillé dans la prière et la méditation et qui s'ouvrira bientôt pour recevoir, une dernière fois, votre dépouille mortelle, vous avez, comme le saint vieillard Siméon, attendu le moment de voir luire à vos yeux cette vérité éternelle, dont vous aviez recherché et admiré toutes les manifestations ici-bas. Ce moment était arrivé, votre tâche était accomplie, vous pouviez avec sérénité, avec calme, avec joie même dire au Seigneur, en cette veille de la fête de la Purification : « *Nunc dimittis servum tuum, Domine.* » Seigneur, laissez aller votre serviteur.

Votre départ sans doute sera profondément regretté de vos amis; il laissera un vide immense dans l'âme de votre épouse et de votre enfant; mais le souvenir de vos vertus et surtout la certitude que déjà elles ont reçu leur récompense, seront un baume pour leurs cœurs meurtris, une consolation dans leur poignante douleur. Cette certitude, ils peuvent l'avoir sans présomption, ceux qui ont connu la pureté de vos intentions et la sainteté de votre vie. Le rayon lumineux qui, au moment suprême, éclaira et transforma les traits de votre visage, contracté par la souffrance, c'était bien un reflet de la demeure céleste qui s'ouvrait pour vous recevoir.

Phot. Meeus-Verbeke

FERDINAND MOULART

Professeur à la Faculté de Théologie

ÉLOGE FUNÈBRE

de Mgr F.-J. MOULART, prononcé le 12 novembre 1904, en la salle des Promotions, par M. de BAETS, professeur à la Faculté de Théologie, doyen de la Faculté.

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

L'Université, la Faculté de Théologie particulièrement, se préparaient à célébrer la promotion solennelle, lorsque se répandit la funeste rumeur que la mort venait de frapper un des membres les plus vénérés du corps académique.

Mgr Moulart avait quitté la ville universitaire depuis quelques jours à peine, pensant à déposer bientôt complètement les charges du professorat. Il cherchait, avait-il dit à ses intimes, une retraite paisible, pour ne plus songer qu'à se préparer à la mort, tout en faisant encore du bien aux âmes. La Providence en avait disposé autrement. Voulant peut-être nous donner à tous, une fois de plus, ce grand enseignement : *Estote parati,* soyez prêts, car vous ne savez quand la mort vous frappera, Dieu ne voulut point accorder à cette âme d'élite le surplus de préparation qu'elle espérait. Mgr Moulart fut enlevé presque subitement, avant même d'avoir pu prendre pleine possession de sa retraite; et s'il fut prêt, d'une préparation totale et enviable, c'est qu'il le fut à chaque heure d'une vie toute en Dieu.

La tâche m'incombe aujourd'hui de redire ce que fut cet homme bon, ce collègue distingué, ce prêtre modèle. C'est une tâche ardue; et si je suis heureux et fier qu'elle m'incombe, j'ai peur de ne point la remplir comme je le devrais!

Ferdinand-Joseph MOULART naquit à Saint-Sauveur, en Hainaut, le 4 août 1852. Élevé au sein d'une famille où l'on pratiquait, par tradition comme par devoir, les vertus simples et fortes qui attirent les regards de prédilection de Dieu, il sentit bientôt se développer dans son cœur le désir de suivre de plus près le divin Maître, et de travailler pour les âmes.

Ces pieuses velléités de l'enfant furent cause qu'on lui fit faire ses

études d'humanités. Il les fit au Collège de la Compagnie de Jésus à Tournai. A mesure que les années se succédaient, les aspirations supérieures du jeune homme prenaient corps; elles faisaient naitre en lui une application plus grande au travail, en même temps qu'une piété plus intense et plus solide.

Ayant terminé brillamment sa rhétorique, il sollicita et obtint son admission parmi les aspirants au sacerdoce. Reçu au séminaire de Tournai, après avoir fait sa philosophie à Bonne-Espérance, il s'y adonna avec ardeur aux premières études théologiques, en même temps qu'il développait par la méditation et la prière, les fortes vertus dont Dieu avait mis le germe dans son cœur.

Le 19 juillet 1857 fut le jour, pour lui béni entre tous, où il reçut le caractère sacerdotal.

Les qualités du jeune prêtre avaient attiré sur lui l'attention de ses maitres et de son évêque. Celui-ci l'envoya à l'*Alma Mater,* faire des études supérieures de droit canonique.

C'est à ce moment que se caractérise d'une manière plus nette son évolution intellectuelle et morale, et que se dessine graduellement l'homme que nous saluons avec respect sous le nom de Ferdinand Moulart.

Toujours il avait été profondément pieux et doué de solides vertus. Mais sa nature était ardente, pleine d'expansion et d'entrain, de gaité et de joyeux abandon. Un jour, ses amis le virent devenir grave; et à l'un d'eux qui lui en exprimait quelque surprise, il répondit qu'il voulait désormais être un homme recueilli. Il le fut. Ame ardente, devenue calme, paisible et douce par vertu, n'est-ce pas ce qu'on lisait dans tous ses agissements, encore en ces dernières années?

Le regard habituellement baissé, la tête, le buste même portés légèrement en avant, la démarche égale, un peu lente, montraient l'homme habitué à se tenir fortement en bride, à maitriser les impressions et les spontanéités irréfléchies. Mais lorsque un objet excitait l'attention de son intelligence et requerrait l'intervention de sa volonté, lorsque, dans une délibération, il croyait devoir opposer son appréciation à celle d'un préopinant, une coloration plus forte du visage, une fixité particulière de l'œil sous la paupière demi-close, un petit mouvement nerveux de la main faisaient deviner la vivacité d'un naturel, toujours dominé, mais toujours vivant dans toutes les ardeurs d'une force juvénile. Et après avoir entendu avec déférence exposer l'avis qu'il ne partageait point, il exprimait le sien, en un langage chaud, en une forme pleine

de réserve et de charité, sans une parole qui pût blesser, mais sans un silence qui pût diminuer ce qu'il croyait juste et vrai.

Pendant ces mêmes années d'études universitaires, se montra également l'orientation définitive de l'esprit du jeune canoniste. Il avait pris comme sujet de dissertation doctorale : *De Sepultura et cœmeteriis.* Il y traitait, au point de vue historique et juridique, la question de la sépulture chrétienne, exposant et démontrant avec force et solidité la nature religieuse de l'acte par lequel le corps d'un chrétien est confié à la terre, défendant avec vigueur les droits de la religion sur cette cérémonie, les droits de l'Église à posséder des cimetières organisés d'après les exigences de la discipline ecclésiastique, droits que l'État est tenu de respecter.

Cette dissertation, et une brillante soutenance de thèses lui valurent en 1862 le titre de docteur en droit canon.

Devenu, la même année, professeur à cette Université, il publia une longue série d'opuscules et d'articles, presque tous traitant des droits de l'Église et de ses rapports avec l'Etat.

Examen des principales difficultés de la législation civile sur les sépultures.

La question des cimetières en Belgique.

De l'exemption du service militaire accordée aux ministres des cultes et aux étudiants en théologie.

Caractère des traitements payés par l'État aux ministres du culte catholique.

La souveraineté temporelle des Papes.

L'assemblée du clergé de France de 1682.

Le droit de propriété de l'Église.

L'Église et l'État, leurs rapports mutuels.

Le mariage civil.

L'union et la séparation de l'Église et de l'État.

La question des cimetières en Belgique et le projet de conciliation de M. le baron d'Anethan.

Signalons ici un ouvrage plus vaste, un chef d'œuvre en son genre, demeuré sous la modeste forme d'un cours autographié : *Les fabriques d'Église, et l'administration de leurs biens.* C'est une œuvre de science, non moins qu'un manuel pratique, sûr conseiller pour ceux auxquels incombe la gestion de biens d'église. Cet ouvrage a vu sa neuvième édition.

Ces travaux, particulièrement les articles dans lesquels il parlait de

l'Église et l'État, et de leur union ou séparation, furent pour Moulart l'occasion de ses premiers déboires. D'aucuns y relevèrent des propositions qui, prises isolément, pouvaient avoir un sens incorrect. Et il était trop facile, en des articles espacés en une longue série de mois, de négliger, dans l'interprétation des passages peut-être équivoques, les exposés antérieurement faits, clairs et catégoriques. Invité par les Évêques à fournir des explications, l'auteur les fournit, précisa sa pensée en des articles subséquents, et les Évêques se déclarèrent satisfaits.

Serrant toujours de plus près le même ordre de questions, Moulart prépara son magistral ouvrage : *L'Église et l'État, ou les deux puissances, leur origine, leurs rapports, leurs droits et leurs limites.*

Ce livre fut imprimé en 1877, mais ne parut que l'année suivante, à cause des faits que nous dirons. C'était vraiment une œuvre magistrale ! Elle restera pour Moulart un impérissable titre d'honneur, un monument de sa vaste science, de la force et de la justesse de son jugement.

Il expose, dans le livre premier, la nature des deux puissances, toutes deux émanées de Dieu, l'une de Dieu auteur de la grâce, l'autre de Dieu auteur de la nature : il traite de leur constitution, issue de leur finalité et de la volonté divine. Il expose avec une vaste érudition, et résout avec une remarquable sûreté, nombre de graves questions, touchant la forme de gouvernement de l'Église, l'origine du pouvoir politique, son étendue, et l'obligation corrélative des sujets. Enfin il démontre la nécessité de la religion pour et dans l'État, et réfute longuement les doctrines du libéralisme, et du gallicanisme, son frère aîné.

Le deuxième livre est surtout d'un haut intérêt, et celui qui donne à l'ouvrage son caractère et son importance. L'auteur y traite des rapports entre l'Église et l'État. Après avoir mis en lumière la distinction des deux puissances, leur souveraineté respective et l'absolue indépendance du pouvoir spirituel, il examine la question de la subordination du pouvoir temporel à l'Église, subordination qui naît de la subordination des objets des deux pouvoirs. Il résume sa doctrine en cette thèse : « En matière spirituelle le pouvoir civil est directement soumis à l'Église ; en matière politique, il l'est indirectement. » Ce principe étant posé, l'auteur aborde la grave, et alors palpitante question de l'union ou de la séparation des pouvoirs, de la tolérance ou de l'intolérance, la célèbre distinction de la thèse et de l'hypothèse. Son admi-

rable exposé se trouve condensé en ce lumineux passage : « A raison des nécessités sociales et religieuses, le régime de la tolérance, le régime des libertés que l'on appelle modernes, peut légitimement, à titre d'hypothèse, être établi par la constitution de tel ou tel pays. » — « En un mot, comparativement à l'oppression qu'elle a à souffrir de la part des gouvernements hérétiques ou schismatiques, — comparativement aux entraves légales qu'elle rencontre à chaque pas dans l'État paritétiste, — comparativement même au protectorat de certains gouvernements soi-disant catholiques, protectorat qui, en la réduisant au silence et en la privant de ses droits, tend à établir la suprématie du pouvoir civil, — l'Eglise préfère, selon les circonstances, la situation qui lui est faite par l'État indifférent, parce que, dans cette situation, elle jouit constitutionnellement de la liberté de son action. Cependant elle ne peut jamais reconnaître le principe lui-même de l'indifférence politique; elle doit au contraire le condamner toujours, en signaler les dangers, et engager les peuples et leurs souverains à faire entrer dans la société, dans les institutions publiques et dans la pratique du gouvernement, les maximes et la morale évangéliques, autant du moins que le permettent la justice, la charité et la prudence. »

Dans les troisième et quatrième livres, dont les objets sont respectivement les droits propres de chaque puissance et les situations de conflit entre elles, se présentent encore de graves et brûlantes questions, comme celle du droit, pour l'Église, de posséder des biens temporels, celle de l'enseignement, du mariage, celle des concordats. Moulart les traite avec ampleur et défend avec force les droits de l'Eglise et les doctrines catholiques sur ces matières.

Il fallait du courage pour traiter alors ces âpres questions! Notre éminent collègue ne l'ignorait pas : il écrit dans sa préface ces lignes qui font voir tout à la fois qu'il savait à quelles luttes il devait s'attendre, et les sentiments avec lesquels il descendait dans l'arène : « Voulant traiter des rapports des deux Puissances, j'entreprends, je le sais aussi, une tâche bien difficile. Aujourd'hui, non moins qu'au commencement du XVIIe siècle, cette question délicate agite vivement les esprits; et il se rencontre, de part et d'autre, de nos jours comme au temps de S. François de Sales, de ces hommes ardents, qui « ne veulent point qu'on s'arrête hors des extrémités. » Il est donc, plus qu'à aucune autre époque, nécessaire de garder ici la modération et la mesure... Plus que jamais il faut se défier de l'esprit de système... Pour connaître la doctrine de

l'Église, il faut consulter sa tradition, les décisions de ses conciles et les constitutions de ses Papes. C'est à cette doctrine que nous voulons avant tout nous attacher, et nous la rechercherons en dehors de toute préoccupation d'école. »

Ne valait-il pas mieux se taire?

« N'allons-nous pas entamer une question inutile, et nous ranger parmi ces hommes que le saint évêque de Genève appelait « tracassiers et ennemis de la sainte union » ?... Mais comme autre est la raison de taire une vérité, autre la nécessité de la dire, S. François, s'il vivait aujourd'hui, ne jugerait plus, nous en sommes convaincus, que « l'on doit étouffer ces disputes dans le silence ». La controverse est soulevée; elle s'agite, bruyante et passionnée, partout, dans la presse quotidienne et les brochures légères, comme dans les livres sérieux, dans les meetings populaires comme dans les assemblées législatives. Le laïque et le prêtre, le magistrat et le théologien, le ministre en disponibilité et jusqu'à l'homme du peuple, chacun scrute avec une égale ardeur la religion, la politique, l'Église, la société et le redoutable problème de leurs mutuels rapports. Il n'est plus au pouvoir des hommes d'arrêter le mouvement qui pousse les esprits... Certes, en prétendant initier mes lecteurs à ces questions, je ne me dissimule pas les difficultés et les dangers de l'entreprise. Pour me rassurer moi-même, j'ai besoin de penser que le secours de l'Esprit Saint ne manque jamais à ceux qui cherchent la vérité avec un cœur simple et droit. »

Le livre n'avait pas vu le jour, que commençait pour son auteur la seconde période de ses longues épreuves.

J'aborde ici un sujet bien délicat, et à moi aussi la tentation pourrait venir de me taire.

Mais la mémoire d'un homme m'est confiée, et le silence ne serait-il pas une trahison! Je tiens toutefois à préciser la portée de mes paroles, et à dire le seul mobile qui me fasse parler. C'est de mettre en lumière le beau caractère de celui que pleure l'Université, de celui qui lutta avec persévérance et énergie pour des doctrines dans lesquelles il voyait la vérité, gardant toujours dans la lutte l'humble défiance de lui-même, et le chrétien respect de ses adversaires. Si quelqu'un voulait trouver autre chose dans ce que je dirai, je proteste qu'il chercherait dans mes paroles ce qui ne peut s'y trouver, parce que cela ne se trouve ni dans mon esprit ni dans mon cœur!

Profondes furent ses douleurs, poignantes ses angoisses!

Et parmi ces douleurs, celle qui le toucha le plus au vif de son âme, ce fut d'avoir encouru le blâme du Vicaire de Jésus-Christ.

« Oui, je l'avoue, le Pape me blâma, et ce fut une des grandes douleurs de ma vie ! » lisons-nous dans une de ses notes. « On comprend tout ce que j'ai dû éprouver de douleur en voyant l'auguste Pontife trompé sur mon compte en une matière aussi délicate ! » écrit-il à un haut personnage de la Cour Romaine.

Voici ce qui avait provoqué ce blâme pontifical.

Moulart avait sollicité de son Evêque une approbation du livre qu'il se préparait à publier. Le Prélat, après avoir témoigné des sentiments les plus sympathiques pour l'œuvre autant que pour l'auteur, avait déclaré ne pas vouloir assumer la responsabilité de la publication, et avait proposé que le livre fût soumis à l'examen préalable d'une Congrégation romaine.

L'auteur avait accepté cette proposition non seulement avec soumission, mais avec joie, heureux de voir sa pensée corrigée, s'il y avait lieu, par la suprême autorité doctrinale. Interrogé sur ses préférences entre les Congrégations, il avait déclaré choisir celle de l'Index.

Des semaines, des mois s'écoulèrent; aucune réponse ne vint de Rome. Inquiet de ce long silence, et désireux de publier son œuvre, dont l'impression était achevée depuis quelque temps déjà, Moulart fit recommander son affaire à la Congrégation, laquelle ayant répondu n'avoir reçu communication ni du livre, ni d'aucun document y afférent, Moulart envoya lui-même à l'Index l'ouvrage à examiner.

Quelque temps après, en juillet 1877, il recevait communication d'une lettre de la Congrégation, déclarant que celle-ci n'a pas mission de donner l'*Imprimatur* aux livres à publier, mais seulement de juger ceux qui ont vu le jour. Le secrétaire de la Congrégation joignait toutefois à cette déclaration le jugement favorable d'un Théologien.

L'auteur croyait ses épreuves terminées, et se préparait à donner l'essor à son travail, lorsqu'il apprit, à sa grande surprise, que dès l'abord le S. Office avait été saisi de l'affaire. Il s'était, en toute bonne foi, rendu matériellement coupable d'une grave infraction aux règles élémentaires du droit, en déférant à un tribunal une affaire dont était saisie une autre juridiction. Le Pape avait eu connaissance de la chose, et avait exprimé son étonnement de pareils procédés.

Moulart envoya au S. Siége une note explicative, dont il reçut un bienveillant accusé de réception; et tout, à Rome, retomba dans le silence. Mais la suspicion planait sur lui. S'il se taisait, d'autres ne se taisaient point; et bientôt la situation devint intolérable, d'autant plus qu'aux luttes du dehors se joignirent les anxiétés de la conscience — *foris*

pugnae, intus timores. Il se demandait, dans son humilité, s'il ne s'était pas trompé, s'il n'avait pas failli. C'est à Rome, c'est à ses juges que vont ses épanchements : « On a donné le plus grand retentissement en Belgique à des lettres émanées de très haut, dans lesquelles je suis ouvertement accusé de tendances funestes et d'erreurs pernicieuses, d'avoir fait par mes doctrines, et de faire encore, un mal incalculable à la jeunesse universitaire... Ces accusations, si graves en elles-mêmes, sont aggravées encore par les commentaires dont on les accompagne; et je suis dans l'impossibilité de rien dire pour me défendre. Le respect que je dois à mes supérieurs ne le permet pas... On demande ma destitution avec insistance, sans même attendre la décision du S. Siége... Perdre ma place, même dans les circonstances les plus pénibles, je puis me faire à cette idée, car j'y verrais l'expression de la volonté adorable de Dieu. Mais je ne puis supporter la pensée que j'aie fait par mon enseignement tant de mal à l'Université. Ce reproche serait de nature, si Dieu ne me soutenait, à me faire tomber dans le désespoir. Cela serait-il donc vrai? Me serais-je à ce point et si longtemps fait illusion sur ma doctrine? Je supplie le Souverain Pontife, dont j'ai toujours désiré et sollicité le jugement, et dont la voix sera pour moi la voix de Dieu même, je supplie Sa Sainteté de vouloir bien m'instruire. Qu'elle daigne me dire si j'ai commis quelqu'erreur, pour que je puisse immédiatement désabuser ceux que j'aurais trompés! Sinon qu'Elle daigne, dans sa bonté et dans sa justice, rassurer ma conscience alarmée! »

Et dans une autre lettre à Rome : « Il ne me reste plus maintenant qu'à attendre avec la plus grande tranquillité le résultat de l'examen. Quel qu'il soit, je l'accepterai avec un égal respect et avec le plus filial amour, voulant donner jusqu'à mon dernier soupir, à ceux que je tâche de former par la parole, l'exemple de l'obéissance la plus absolue à Notre Mère la Sainte Église. Cette disposition que Dieu met si forte dans mon cœur, restera en tout cas ma consolation, ainsi que la conscience de n'avoir voulu et cherché que le bien et la vérité! »

L'humilité n'avait pas éteint dans son cœur cette belle fierté, ce souci de l'honneur, qui est également une vertu chrétienne. Maintes fois, dans la correspondance de Moulart nous retrouvons le même cri de douleur : « Ce ne sont plus seulement mes doctrines qui sont suspectées, c'est mon honneur, ce bien sacré sur lequel l'Esprit Saint lui-même nous a ordonné de veiller avec soin! » Ailleurs : « Il s'agit de ce qu'il y a de plus cher au monde pour moi, du *bonum nomen,* qui fait l'honneur de ma vie. »

Mais ce que nous cherchons en vain dans cette correspondance, c'est un mot d'aigreur pour ceux qui le combattent et l'accusent.

Voilà l'homme, voilà son cœur; cet homme dont on n'a pas seulement discuté les doctrines, mais dont on a, récemment encore, dépeint le caractère en de flétrissantes couleurs.

Ainsi se passèrent cette douloureuse année 1877 et les premiers mois de l'année suivante. Enfin, au mois de mai 1878 le S. Office répondit en des termes analogues à ceux de l'Index, qu'il ne rentrait point dans ses attributions d'approuver les livres à publier, renvoyant l'ouvrage au jugement de l'Archevêque de Malines. Celui-ci, ayant pris l'avis de cinq théologiens belges et romains, donna l'*Imprimatur*.

C'était une victoire: ce n'était pas la paix; et des années encore se succédèrent pour notre vénéré collègue, pleines de luttes pénibles et de douloureuses hostilités.

Une épine, malgré tout, manquait à sa couronne! une épine à sa couronne d'ici-bas, un joyau à sa couronne de là-haut. Dieu n'a pas voulu que cette épine, que ce joyau, lui manquassent. Vingt-cinq années plus tard, alors qu'il semblait que le temps dût avoir atténué les animosités, un livre parut (je n'en cite ni le titre ni l'auteur), dans lequel il était accusé de n'avoir écrit que pour plaire aux adversaires de l'Église, dans lequel on faisait planer sur lui, sur son caractère, les soupçons les plus injurieux, dans lequel la moins blessante des appréciations était qu'il fut un esprit faux et borné. Cette appréciation vient d'un historien auquel les écrits de Moulart furent assez peu familiers pour qu'il ignorât l'orthographe de son nom. D'aucuns doutent que notre collègue ait vu ce livre. Il l'a vu, et il en a souffert dans les derniers jours de sa vie.

Que dire? sinon que l'on espère pour l'auteur de ces pages regrettables, que, s'il avait connu l'homme qu'il outrage, il ne les aurait pas écrites.

Longues et cruelles furent ses souffrances, mais elles ne furent pas sans consolations.

Déjà lorsque durait encore l'examen de son livre, des voix venues de Rome avaient rendu hommage à diverses reprises à la droiture de ses intentions et à l'élévation de ses sentiments. Il eut, plus tard, la consolation de recevoir des bouches les plus autorisées l'assurance qu'il avait bien agi. Un prince de l'Église lui écrivait : « Vous aimez à citer S. François de Sales; vous faites mieux, vous l'imitez ». Il eut la

joie d'entendre le Souverain Pontife lui dire : « Allez, M. Moulart; recevez une dernière fois la bénédiction du Pape, et retournez à Louvain, tranquille et plein de courage, reprendre vos leçons à l'Université ». Et la bienveillance, traduite en ces paroles, se manifestait plus tard par la collation du titre de Prélat de la Maison pontificale.

Mais il eut surtout la grande et suprême joie de voir que ses labeurs et ses luttes n'avaient pas été stériles. « Je serai si heureux d'avoir souffert, écrivait-il au milieu des épreuves (en août 1877), si la gloire de Dieu sort de là, et le bien des âmes ! Oh ! que ces secousses font du bien ! Comme la pauvre âme plonge plus avant ses racines dans la terre ferme de la foi et de l'abnégation. »

Cette suprême consolation, d'avoir fait du bien, d'avoir fait briller la vérité d'un éclat nouveau pour l'honneur de Dieu et pour le salut des âmes, il l'eut, pleine et entière.

Aussitôt que son livre eût vu le jour, ce fut de toutes parts un concert d'éloges, couvrant de son unisson les récriminations qui encore se faisaient jour. Les revues les plus autorisées, les savants les plus en renom proclamaient à l'envi que Moulart avait traduit en un langage clair et sans équivoque la pensée catholique. Des groupes de savants allemands et hongrois demandèrent à pouvoir traduire l'ouvrage en leurs langues. Bientôt une voix plus puissante, la voix du Vatican, déclara, dans l'échange de vues avec le Gouvernement belge : « La situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que, dans l'état actuel de la société moderne, le système de la liberté établi dans ce pays, est le plus favorable à l'Église. Ce serait aller à l'encontre des vues du S. Siége que d'attaquer ou de blâmer le pacte fondamental belge. Les catholiques doivent y être soumis sans arrière pensée. C'est un pacte; il faut qu'il soit loyalement observé; et puisqu'il a donné aux Belges un demi-siècle de paix, je ne vois pas les raisons pour y apporter des changements, ou même les désirer. » Ne croirait-on pas entendre une page écrite par Moulart.

Ce que déclarait la diplomatie du Vatican, le Pape l'enseigna dans ses lettres doctrinales. Les Encycliques *Immortale Dei* et *Libertas præstantissimum* donnèrent une direction définitive à la pensée catholique en ces matières, et Moulart put écrire dans la préface à sa troisième édition : « Nous le disons avec le sentiment d'un bonheur que nous ne cherchons pas à dissimuler, nous avons trouvé, dans l'accord constaté de nos doctrines avec les augustes enseignements du Vicaire de Jésus-Christ, la plus enviable récompense de notre pieuse docilité.

L'expérience nous aurait appris, si la foi ne nous l'avait d'abord enseigné, que la voie par nous suivie est la voie toujours sûre. »

C'est la gloire de notre regretté et vénéré collègue, d'avoir coordonné en une synthèse superbe l'immuable vérité sur la constitution des deux puissances, et son application sous les contingences des conditions modernes, d'avoir donné la force scientifique à la formule dans laquelle les consciences agitées ont enfin retrouvé la paix.

Et cette gloire rejaillit sur l'Université, qui toujours sera fière d'avoir compté cet homme au nombre de ses professeurs. La *Sicilia cattolica* du 12 septembre 1883 écrivait : « Parlant de l'illustre Université de Louvain, dite l'*Alma Mater*, et en louant l'enseignement, nous exprimions le désir qu'il y eût là aussi une chaire où l'on réfutât les doctrines du libéralisme. Or, nous apprenons avec une immense satisfaction que cet enseignement existe, et que le titulaire en est le chanoine Moulart, homme insigne par sa vie et sa science. Ceci ajoute un titre de gloire nouveau à tous ceux dont peut s'enorgueillir une université qui a tant mérité de la religion! »

Ah! l'*Alma Mater!* Comme Moulart l'a aimée! Son amour pour elle fut, avec sa modestie, une des causes qui lui firent refuser des positions hautement honorables que ses chefs lui offrirent.

Son enseignement était sa constante préoccupation, comme c'était la tâche de sa vie. Il avait le don de se mettre en communication avec ceux qui l'écoutaient. C'était le contact des esprits, le contact des âmes et des cœurs! Sa parole toujours chaude, même quand il traitait les matières les plus arides, enchainait son auditoire, et selon la parole d'un de ses élèves, « il savait rendre intéressantes même les fabriques d'église. »

Son dévoûment à l'Université ne s'arrêtait pas là, et partout où il s'agissait de l'honneur ou de la prospérité de l'*Alma Mater*, il y avait pour lui un objet de sollicitude. C'est ainsi qu'il fit plus que de former des élèves, il forma des professeurs; il en forma, et il en découvrit, qui contribuèrent largement à la prospérité et à l'honneur de l'Université. Je ne puis insister, de peur de blesser la modestie d'une partie de mon auditoire.

Moulart ne fut pas seulement le savant canoniste et le brillant professeur, il fut aussi, il fut avant tout un prêtre pieux, plein d'amour pour le Dieu dont il était le ministre, et pour les âmes, dont son caractère

sacerdotal le constituait le gardien et le guide. Les épreuves lui avaient donné l'occasion de pratiquer bien des vertus. Elles avaient trempé davantage cette âme forte. Elles avaient eu sur lui le salutaire effet de la souffrance sur les cœurs profondément chrétiens, le détachement. Elles avaient fait de lui un saint. C'est comme un saint que le vénérèrent ceux qui ont contemplé son âme de plus près; et il y en avait parmi eux qui étaient connaisseurs en matière de sainteté, pour la posséder eux-mêmes à un degré peu ordinaire.

Nous l'avons entendu s'écrier : « Que ces secousses font du bien! Comme la pauvre âme plonge plus avant ses racines dans la terre ferme de la foi et de l'abnégation. » Il avait compris dans la douleur ce qu'il inculquait avec tant de force à ceux qu'il aimait, en ces paroles qui ont été reproduites sur son souvenir mortuaire : « Quand ces lignes tomberont sous les yeux de ceux que j'ai aimés, j'aurai franchi le seuil de l'éternité et comparu devant Dieu! C'est de là que ma voix leur revient pour leur dire qu'il n'y a au monde qu'un seul bien véritable : aimer Dieu et le servir fidèlement. » Son cœur était détaché de toutes les choses de ce monde; Dieu seul fixait son amour et ses aspirations; et un rêve qu'il caressa, fut de se séparer complètement de tout, pour trouver dans l'amour exclusif de Celui qui seul sait aimer sans défaillance, la paix et le repos : il rêvait le calme austère du cloître. Ce n'était qu'un rêve, jamais il ne put le réaliser. Mais il vivait en moine dans la solitude de sa demeure, aussi fidèle à la règle de vie qu'il s'était prescrite, que si elle lui eût été imposée par l'obéissance.

Il aimait Dieu, et Dieu suffisait à remplir son cœur.

Aussi, comme il savait aimer! Car par une disposition magnifique, Dieu fit ainsi le cœur de l'homme, surtout le cœur surnaturalisé par la grâce, que plus il se détache, plus il sait aimer, plus il s'élève au-dessus des affections qui cherchent une jouissance dans leur objet, plus il aime de cet amour fort, sublime, planant à des hauteurs célestes, de cet amour qui, comme celui de Dieu, consiste tout entier à se donner!

Comme il aima les siens! Ceux d'entre eux qui lui survivent, se plaisent à lui rendre ce témoignage, qu'il fut pour eux une providence ici-bas, et qu'après Dieu, c'est lui qui les a faits ce qu'ils sont! Il les guidait de ses conseils, il les soutenait dans leurs difficultés; et dans leurs souffrances, c'était dans son cœur qu'ils cherchaient et trouvaient toujours l'encouragement, la consolation et la force. Et parmi les rares joies que la Providence départit à cet homme qui a tant souffert, une des plus profondes, fut que parmi les siens Dieu ait daigné en choisir

trois pour être tout à lui, deux dans le sacerdoce, une dans la vie religieuse.

Mais sa puissance d'aimer se révéla surtout dans les sentiments de cette paternité spirituelle, la plus haute participation de la paternité divine, d'où, selon la parole de l'apôtre, toute paternité au ciel et sur terre tire son nom. Un cœur sacerdotal comme le sien eût trouvé sa vie incomplète, s'il n'eût travaillé directement à la sanctification des âmes. Il y travailla; avec quel zèle, avec quelle abnégation! Travail obscur, ignoré du monde; secret, comme sont secrètes les choses des âmes. Seuls ont pu apprécier et révéler ce que ce prêtre saint répandait de sainteté dans autrui, ceux qui ont été l'objet de ses sollicitudes : cette élite de jeunes prêtres, la plus chère espérance du clergé belge, ces religieuses, ces âmes avides de Dieu, qui cherchaient dans sa direction la lumière et l'appui.

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

Au début de ce discours je me disais heureux et fier d'avoir à retracer la belle et grande figure de notre regretté collègue, et j'exprimais la crainte de le faire trop imparfaitement. Ce double sentiment se fait jour en mon âme avec plus de force que jamais.

J'ai conscience d'avoir tracé une trop pâle image de ce que fut cet homme, l'honneur de notre Université. Mais ses traits sont gravés dans vos esprits et dans vos cœurs, et cette image, plus forte et plus belle que celle que j'ai pu esquisser, ne périra point. Moulart vivra dans votre mémoire, il vivra dans la mémoire de tous ceux qui aiment l'Église et leur pays; son nom se trouvera inscrit un jour au titre d'une page de l'histoire.

Cher et vénéré collègue, le temps des luttes, des épreuves, des douleurs est passé pour vous! Du sein de l'éternelle Vérité et de l'Amour substantiel dont vous jouissez face à face, soyez pour l'*Alma Mater* un protecteur; faites-nous comprendre la grande leçon en laquelle vous avez résumé la vie : qu'il n'est qu'un bien véritable : aimer Dieu; — et que souffrir passe, avoir souffert demeure.

JOSEPH MICHA

Professeur à la Faculté des Sciences

NOTICE BIOGRAPHIQUE
de feu M. le Professeur J. MICHA.

Ce n'était pas à moi que devait revenir, selon l'usage, le douloureux honneur de prendre la parole au nom de la Faculté des Sciences le jour des funérailles de J. Micha.

Mais si j'acceptai cette mission, ce fut comme un devoir en même temps qu'une consolation.

En rendant au professeur distingué, que la mort venait de ravir à l'Université, l'hommage des sympathiques et unanimes regrets de ses collègues, je pus y joindre l'hommage personnel de ma reconnaissance respectueuse envers celui qui fut mon maître vénéré, et qui plus tard voulut bien m'honorer de son amitié.

Je tiens à réitérer l'expression de cette reconnaissance au début de ces lignes où j'essaierai d'évoquer la mémoire de mon ancien et regretté maître pour la perpétuer avec celles dont l'Université garde le pieux dépôt.

Lambert-Joseph Micha naquit à Seraing le 21 octobre 1838.

Dès ses plus jeunes années, les sciences exactes furent l'objet de ses études de prédilection. Les concours en mathématiques institués entre les élèves des classes supérieures des établissements de l'État témoignèrent à différentes reprises de ses succès et de son application.

En 1855, il fut admis à l'École des mines de Liége, et après des études particulièrement brillantes et des examens où il conquit les plus hauts grades, il en sortit en 1858 avec le diplôme d'ingénieur mécanicien.

Fils d'un industriel constructeur lui-même, Joseph Micha abordait la carrière des arts mécaniques sous les plus heureux auspices.

Il entra immédiatement aux grands établissements de la Société John Cockerill, à Seraing, auxquels son père se trouvait attaché.

Après un stage de courte durée, il y devint un des collaborateurs les plus appréciés de l'ingénieur en chef, M. le baron Kraft-de la Saulx, qui, reconnaissant son talent, l'associa à ses études et à ses travaux.

Un bel avenir s'ouvrait donc à Seraing devant le jeune ingénieur.

Il y comptait huit années de service actif, lorsque Nosseigneurs les Évêques firent appel à son concours lors de l'organisation des Écoles spéciales d'ingénieurs qu'ils venaient d'annexer à l'Université catholique.

La distinction avec laquelle Joseph Micha avait rempli ses fonctions à Seraing, l'appréciation flatteuse des directeurs de cet important établissement, le désignaient d'une manière toute particulière à l'attention publique. Le choix de Nosseigneurs les Evêques était parfaitement justifié à tous les points de vue, tout autant par la solidité des principes de Micha que par l'étendue de ses connaissances et de ses talents techniques.

La chaire importante de construction des machines ainsi que le cours préalable de description générale des machines lui furent confiés.

Appelé à collaborer à la plus importante des Écoles nouvelles créées à l'Université catholique, devenu l'une des colonnes sur lesquelles reposait l'avenir de ces Écoles spéciales naissantes, J. Micha se dévoua corps et âme à ses fonctions professorales.

Il était alors âgé de 30 ans, époque privilégiée de la vie où l'esprit et le corps sont en pleine possession de leurs forces.

Le cours de description générale des machines, nouveau dans le programme des Écoles spéciales de Belgique, était à créer.

Il mit à accomplir cette tâche, dont on devine les difficultés, toutes les ressources de son esprit synthétique, et, de l'avis général, il y réussit dans une mesure peu ordinaire.

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur ce cours dont les organisateurs de nos Écoles spéciales avaient si bien compris la haute utilité lorsqu'ils l'introduisirent dans les programmes à titre bien distinct, pour en faire la préparation et l'introduction aux deux autres, de mécanique appliquée et de construction des machines, et qui fut l'œuvre bien personnelle de Micha.

Il est logique que l'initiation à la science des machines débute par l'examen de leur composition générale, la compréhension des principes sur lesquels est basé leur fonctionnement, l'étude *raisonnée* de ce fonctionnement lui-même, c'est-à-dire de tous les phénomènes physiques, mécaniques et parfois aussi chimiques, qui l'accompagnent et le caractérisent, — au point de vue purement descriptif, c'est-à-dire sans entrer dans aucune évaluation de grandeur, sans chiffrer l'intensité des phénomènes produits, et sans envisager non plus la question constructive, c'est-à-dire celle de la réalisation pratique des divers organes qui les composent (choix de leur matière constituante, de leurs formes et dimensions, des procédés d'exécution, etc.), — ce complément de l'étude des machines étant alors réservé aux deux autres cours susdits.

Ce fut là, précisément, l'objet du cours de Description, et la sépa-

ration bien tranchée de ce cours d'avec les deux autres (notamment celui de Mécanique appliquée), devait, comme on l'avait compris, présenter pour beaucoup d'élèves un avantage sérieux.

Tous ne sont pas, en effet, également doués pour les branches mathématiques, et plusieurs (pour ne pas dire beaucoup) ne se soumettent qu'à regret à l'intervention des mathématiques dans les cours techniques; ils n'abordent alors qu'avec contrainte, hésitation et peu d'enthousiasme, ceux qui font à cette intervention une part importante, et *a fortiori* ceux — et la Mécanique appliquée est précisément du nombre, — qui reposent sur leur emploi presqu'exclusif. De ceux-là ils ne prennent souvent que le strict nécessaire requis pour satisfaire à leurs obligations d'exercices et d'examens, et se contentent d'une étude superficielle et peu approfondie.

Or si la connaissance approfondie de la partie mathématique de la science des machines n'est pas d'une importance egale pour tous les élèves ingénieurs, et ne doit rester vraiment indispensable que pour les futurs constructeurs, la première connaissance générale des machines telle qu'elle a été définie ci-dessus, est identiquement utile et indispensable à tous quelle que soit la spécialité à laquelle ils présument devoir consacrer plus tard leur activité.

En englobant, comme on le faisait dans certaines écoles, l'enseignement de cette *Description générale* avec celui, soit de la *Mécanique appliquée*, soit de la *Construction* proprement dite, on risquait de faire perdre pour beaucoup le fruit et l'utilité de cette première partie, dont l'accessibilité ne pouvait que pâtir du voisinage des développements mathématiques, ou du mélange avec la question constructive, qui présentent un intérêt très inégal pour les différentes catégories d'élèves.

Une autre raison toute différente, — celle-ci d'ordre scientifique et pédagogique, — justifie de son côté cette séparation tranchée.

L'invention de bien des machines a pris naissance et s'est développée en dehors des théories mathématiques qu'on a établies ensuite et qu'on enseigne aujourd'hui. Il est bon, lorsqu'on en expose les premières notions, de les dégager des théories mathématiques particulières qui n'auraient été faites qu'après coup, et de ne pas lier leur conception, dans l'esprit des élèves, à la connaissance de ces théories qu'ils pourraient croire indispensables à leur invention et inséparables de leur développement, alors qu'elles n'auraient été édifiées que postérieurement, et que plus d'une serait sujette, au cours du temps, à des variations et à des corrections.

Il est bon, au même degré, de séparer leur étude constructive, c'est-à-dire la question de leur réalisation matérielle, de celle de leur conception générale (limitée comme dit ci-avant au seul principe de leur composition et de leur fonctionnement), et ceci afin, à la fois, de pouvoir poser mieux et en toute indépendance, le problème de la construction, et de laisser d'une manière qui ne puisse rester inaperçue pour aucun, la voie grande ouverte, pour ce dernier, à l'éventualité de solutions nouvelles dont la recherche ne doit jamais cesser de préoccuper ceux que passionne le progrès industriel et qui peuvent se consacrer avec succès à son avancement.

Quoiqu'il en soit, le cours de Description générale des machines confié à Micha rendit bien les services qu'on en attendait ; l'expérience prouva que le point de vue auquel s'étaient placés ceux qui l'imaginèrent ne cessa jamais d'être exact, ni l'utilité, par conséquent d'en être réelle et manifeste.

Mais il est juste de constater que si les résultats souhaités furent acquis, c'est grâce à la façon dont Micha comprit et composa ce nouveau cours, dont tout le monde se plut à reconnaître le caractère judicieux et absolument adéquat au but poursuivi.

Tel que Micha l'a conçu, le programme du cours de Description est resté maintenant comme au premier jour aussi heureusement compris et susceptible de répondre à toutes les exigences des progrès de la mécanique pratique.

Rappelons que Micha l'a divisé en deux grandes parties : la première ayant pour but l'étude des moteurs ou machines motrices, et la seconde celle des opérateurs d'usage général dans toutes les industries et tous les travaux indistinctement, — l'étude des machines spéciales propres à chacune des industries particulières devant trouver sa place dans les cours relatifs à ces dernières.

La première partie comprenait l'étude des moteurs de tous systèmes, parmi lesquels les plus importants étaient les moteurs à vapeur, les moteurs hydrauliques et les moteurs à gaz et à air chaud.

Le temps dont Micha disposait ne lui permettait pas de s'étendre beaucoup sur les moteurs hydrauliques, — dont l'importance n'est d'ailleurs que secondaire pour notre pays — et il se réservait surtout, comme il convenait, pour les moteurs à vapeur.

Dès le début, il traita des moteurs à gaz, mais comme ceux-ci n'avaient pas encore acquis l'importance qu'ils présentent actuellement, ils ne furent considérés d'abord que comme *moteurs auxiliaires pour la petite industrie.*

Il ne fut pas donné à Micha de pouvoir suivre, en ces toutes dernières années, l'évolution formidable qui reste encore, par sa rapidité et sa puissance, un sujet d'étonnement, et de faire connaître dans leurs détails importants les grands moteurs actuels, dont la naissance remonte à peine, on le sait, à quelques années. Mais je crois utile de mentionner que les moteurs à gaz pauvre figurèrent, dès leur origine, dans le programme de son cours.

Comme transition entre la première et la seconde partie, Micha consacrait quelques considérations aux trois grands systèmes de transmission de l'énergie à distance : eau sous pression, air comprimé, électricité.

La seconde partie comprenait alors, comme opérateurs d'usage général, l'étude des appareils d'élevage, et celle des pompes.

L'étude des locomotives avait été annexée, dans la première partie, à celle des moteurs.

On le voit, le programme composé par Micha fut, dès l'origine, suffisamment vaste et largement conçu pour pouvoir satisfaire longtemps à toutes les exigences sans nécessiter de remaniements ni d'adjonctions importantes.

Bien des questions (transports de force électriques, — turbo-moteurs à vapeur, — grands moteurs à gaz pauvre, à gaz de hauts-fourneaux, etc.) en sont venues à présenter aujourd'hui, une ampleur qu'elles ne possédaient pas jadis, et à réclamer des développements supérieurs à ce qu'elles pouvaient autrefois exiger. Mais pour ce faire, il n'y a, répétons-le, rien à changer au programme tel que l'a composé Micha, et il suffit de continuer en tenant compte des progrès actuels ce que le maître avait commencé et poursuivi avec tant de bonheur.

Le programme qu'il adopta pour son cours de *Construction* ne se différencia pas de ceux qui étaient alors en usage, et qui, d'ailleurs le sont restés encore presque partout; deux grandes parties : l'une consacrée à la construction des organes de machines d'un usage général, et dénommés « *éléments des machines* », l'autre à celle des organes plus spécialement employés dans les machines à vapeur.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur cette division et ce programme, qui, je viens de le rappeler, sont encore en vigueur dans beaucoup d'écoles. Je ferai remarquer pourtant que dans les Écoles les plus réputées où cette division a été maintenue, la partie générale « *Éléments* » est suivie, non seulement de la construction spéciale des *machines à vapeur*, mais aussi de celle des *moteurs hydrauliques*, des *appareils d'élevage* et des *pompes et compresseurs*, auxquelles on ajoute actuellement celle des *moteurs à gaz*.

Le temps dont Micha disposait, la méthode d'enseignement qu'il avait adoptée, (et qui comportait de nombreux croquis exécutés par le maître au tableau, et dont les élèves devaient prendre note avec le plus grand soin), ainsi que la nécessité — actuellement disparue —, de consacrer tous les deux ans une partie de ses leçons à l'enseignement des notions générales de *Résistance des matériaux,* l'obligeaient à se limiter à la seule construction des moteurs à vapeur, et il ne parvenait même qu'avec peine à épuiser la matière du programme qu'il s'était tracé.

Pour élaborer ce cours de construction, Micha eut à sa disposition, non seulement une science personnelle fort étendue et bien comprise, mais une pratique déjà longue de la plupart des questions se rattachant aux arts de la mécanique industrielle. Aussi, dès l'origine, ce cours se distingua par le caractère d'utilité pratique et d'application qu'il sut lui imprimer à un si haut degré. C'est qu'il avait à sa disposition, pour y puiser largement, un riche trésor de connaissances spéciales, acquises aux établissements de Seraing dans l'exercice de ses fonctions et dans ses relations avec ses collègues plus anciens, ou reçues de son père comme une sorte d'héritage industriel.

Dans les dispositions pratiques qui imprégnaient son enseignement d'une manière continue, il devait attacher une importance considérable aux travaux graphiques des élèves et aux projets qui représentent dans leur éducation technique le travail spontané et l'application objective des principes. Il fut à nos Écoles le premier à organiser ces services pour les dernières années, et il y consacra toujours dans la suite sa plus sérieuse attention.

Dans les premières années de son professorat, malgré le travail absorbant de l'organisation de ses cours, Micha trouva encore le moyen de se livrer à la publication d'études et de travaux justement estimés.

Citons son *Étude sur les supports de forme courbe,* qui fut publiée en août 1877 dans les *Annales du Génie civil* de E. Lacroix, à Paris. Au temps où la Résistance des matériaux n'était pas connue aussi universellement ni enseignée d'une manière aussi approfondie qu'aujourd'hui, et où beaucoup d'ingénieurs et de constructeurs faisaient usage, faute d'une initiation suffisante, de méthodes et de calculs dans bien des cas grossièrement approchés, Micha fit chose utile en exposant d'une manière claire, pratique et accessible à tous, la méthode exacte de calcul de certains supports de forme courbe (tels les volées en col de cygne

des grues Fairbairn) pour lesquels pas mal de constructeurs ne connaissaient que des calculs approchés. Il s'inspira, — comme il l'expose lui-même, — des travaux de Redtenbacher sur la flexion, et établit d'une manière très simple et en sachant éviter toute complication de calculs, que la ligne des fibres neutres avait l'allure d'une *hyperbole infléchie,* ayant l'axe courbe de la pièce pour une de ses assymptotes.

En 1878, il publia sa « *Théorie des poutres continues sur plusieurs appuis* ». Cette théorie était basée sur la méthode due à Clapeyron; mais, comme le dit Micha dans la préface, « la forme simple sous laquelle elle est présentée, ainsi que le système si rationnel adopté pour les notations sont dues à l'éminent ingénieur en chef de la Société J. Cockerill, M. Kraft ». Il faisait suivre cette théorie de « *Considérations sur la théorie des poutres librement posées sur deux appuis* », et de l'*Application des théories précédentes à la construction des poutres droites en treillis, — Calculs des ponts d'Olviopol et du Taschlyck, construit par la Société J. Cockerill.* »

Mentionnons aussi son étude intitulée : « *Sur certaines transformations des formules de flexion, destinées à en faciliter l'application aux constructions métalliques,* » qui parut dans les *Annales de l'Union des Ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Louvain* en 1885. Les transformations dont il s'agit consistaient dans la substitution au rayon d'inertie exact d'une valeur approchée empruntée directement aux dimensions du profil dont il s'agissait de déterminer le moment d'inertie.

Mais il faut croire que ce ne fut là, chez Micha, qu'une sorte de distraction passagère.

Il s'était fait, en effet, une notion toute personnelle des devoirs du professorat universitaire et de leur étendue, et bientôt l'accomplissement strict de ses fonctions en vint à absorber toute son activité et à lui prendre intégralement tout son temps.

Micha fut exclusivement l'homme de ses leçons et de son enseignement. Sous ce rapport il peut être regardé à divers égards comme un modèle. Sans doute, dans cette pléiade d'ingénieurs distingués qui vinrent en 1866 et dans les années qui suivirent mettre au service de nos Écoles spéciales leur science et leur dévouement, il eut des égaux. Je n'en connais pas, parmi mes maîtres d'autrefois, qui lui furent supérieurs.

Ceux qui comme moi ont eu l'avantage d'être les élèves de Micha, alors que quelques années d'enseignement eurent mûri et affirmé son

talent, garderont un inoubliable souvenir de ses leçons. Il savait pour lui-même, et il se donnait consciencieusement la peine, par une préparation assidue, de savoir aussi pour les auditeurs. Il avait au service de sa pénétrante intelligence une élocution correcte, une parole toujours claire et limpide dans sa facile abondance. Plein de verve et d'entrain, il savait, — chose importante évidemment, — entretenir et soutenir l'attention au milieu des développements parfois arides et difficiles comme il s'en rencontre dans des cours de cette nature. D'un dévouement absolu à la jeunesse studieuse, aucune peine ni aucun travail ne lui coûtaient pour acquérir la certitude d'être arrivé jusqu'à l'intelligence de ses auditeurs. Je ne sortirai pas de la vérité en disant qu'à ses leçons il se dépensait tout entier, y mettant tout autant de son cœur que de son intelligence.

Les élèves n'avaient pas tardé à comprendre ce qu'était et ce que faisait Micha en leur faveur. Le dévouement appelle la reconnaissance. Ils manifestèrent celle dont ils étaient animés envers ce maître tout à leur service, en lui décernant son portrait.

La remise solennelle en eut lieu le 26 février 1888.

M. Busschodts, au nom des élèves d'alors, et M. Timmermans, directeur des ateliers de construction de la Meuse, au nom des anciens élèves, se firent en termes excellents et surtout empreints d'un profond caractère de vérité, les interprètes des sentiments de l'assistance nombreuse réunie dans cette circonstance pour rendre hommage aux mérites du professeur de mécanique de Louvain.

A cette distinction de l'ordre académique et en quelque sorte familial, vinrent s'en joindre d'autres attestant l'estime dont jouissait notre collègue dans les régions des pouvoirs officiels. Il fut nommé en 1890 chevalier de l'ordre de Léopold et promu en 1903 au grade d'officier.

Micha était certainement un homme d'un esprit modeste, ennemi du bruit et des démonstrations publiques. Il accepta ces témoignages publics d'honneur officiel avec le sentiment plein de délicatesse, qu'en l'élevant extérieurement dans l'estime publique, ils élevaient à la fois les Écoles spéciales auxquelles il avait voué toute son activité et toutes ses énergies.

Son enseignement, avec le dévouement et la dépense de tout lui-même qu'il y apportait, entraînait à sa suite de grandes fatigues ; les examens de fin d'année venaient habituellement les accroître encore à un moment où le maître aurait eu le plus besoin de repos.

A plusieurs reprises, Micha fut la victime de ce surmenage professionnel. Sa vue et ses organes vocaux eurent à souffrir et le forcèrent à un repos momentané. Mais le repos n'était pas dans les mœurs ni dans les habitudes d'un homme de sa trempe. Après la guérison, on le retrouvait identique à lui-même et plein de la même généreuse ardeur.

Lorsqu'il eut ainsi à lutter avec la maladie, il supporta ses épreuves avec patience et courage, comme d'autres plus cuisantes et plus cruelles, alors que la mort visita son intérieur en lui enlevant, dans des circonstances particulièrement pénibles, la compagne dévouée et aimée de sa vie, et la mère de ses enfants.

Mais il n'est pas de vaillance que des fatigues répétées ne parviennent à épuiser. Celle de notre collègue résista longtemps, plus longtemps même qu'il ne convenait dans son intérêt bien compris. Ce n'est qu'en mai 1903 qu'il renonça aux cours auxquels il était si puissamment attaché. Depuis lors, il sembla n'être plus lui-même et végéta jusqu'au moment où l'attaque subite d'un mal qui ne pardonne pas vint mettre fin à sa pénible existence en l'enlevant à l'affection de sa famille.

Micha avait des convictions profondément chrétiennes ; sa foi fut la lumière et la règle de sa vie, comme elle fut sa consolation dans les jours difficiles.

En possession de cet ensemble de qualités qui rendent le commerce d'un homme agréable et le font rechercher, serviable et bon, irréprochable dans la dignité de sa vie et de ses mœurs, allié à une famille qui s'honore de compter parmi ses membres le premier des recteurs et l'organisateur de l'Université catholique, Micha jouissait au plus haut degré de l'estime sympathique et de la considération générales.

Des hommes comme lui laissent après eux de grands et nobles souvenirs.

Celui de Micha vivra toujours, honoré, respecté et aimé, dans l'histoire de nos Écoles spéciales, dans celle de la Faculté des sciences, et dans celle de l'Université toute entière où il n'a compté que des amis.

Puisse sa famille éplorée, et puissions-nous tous trouver dans cette pensée une consolation et un allègement à la douleur que nous cause sa perte, et croyons-le, dans le sein de Dieu, en possession de la récompense que lui méritèrent ses vertus ici-bas.

P. Daubresse,
professeur à la Faculté des sciences.

L. L. A. A. R. R. le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

JOYEUSE ENTRÉE
de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse ALBERT de Belgique, à Louvain.
Visite des Princes à l'Université.

Le dimanche 8 mai 1904, Louvain était en fête. Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique y faisaient leur joyeuse entrée. Reçus avec un enthousiasme indescriptible, les Princes se rendirent de la gare à l'Hôtel de ville au milieu d'une foule énorme et dont les acclamations ne s'interrompaient point.

Après les réceptions dans notre magnifique maison communale, et une visite à la Collégiale de St-Pierre, leurs Altesses Royales se dirigèrent vers les Halles universitaires. Mgr le Recteur, entouré du Conseil rectoral et du corps professoral, les reçut à leur descente de voiture. Une ovation inoubliable et dont il faut dire qu'elle a dépassé en enthousiasme et en chaleur tout ce que l'on peut imaginer, accueillit les Princes à leur entrée dans notre vieux palais académique. Deux mille étudiants, serrés dans la vaste salle des pas-perdus, devenue trop étroite, saluaient leurs Altesses Royales d'acclamations vibrantes et interminables.

Quand le cortège princier fut arrivé au pied de l'escalier d'honneur, Mgr le Recteur obtint enfin le silence pour présenter aux Princes ses vœux de bienvenue. Il s'est exprimé en ces termes :

« MONSEIGNEUR,
» MADAME,

» La visite dont Vos Altesses Royales nous honorent aujourd'hui rappelle à l'Université de Louvain de grands et précieux souvenirs.

» Mes prédécesseurs eurent tour à tour, ici même, l'honneur d'offrir leurs hommages à vos illustres aïeuls le Roi Léopold I et la Reine Marie-Louise ; à notre Roi bien-aimé S. M. Léopold II et à notre regrettée souveraine S. M. Marie-Henriette ; à vos Augustes parents LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre.

» C'est ici encore, sous ces voûtes séculaires, qu'à une époque mémorable de son histoire, l'ancienne Université acclama, lors de leur joyeuse entrée, deux princes qui vous léguèrent leur popularité en même temps que leurs noms : les archiducs Albert et Isabelle. En passant, tout à l'heure, devant la salle où les nobles souverains, devenus pour un jour étudiants de l'*Alma Mater*, daignèrent assister à une leçon du célèbre Juste Lipse, vous vous souviendrez peut-être, Monseigneur, que vous aussi, vous nous fîtes l'honneur de demander à un de nos maîtres le haut enseignement de la Philosophie. La salle des promotions, toute voisine de l'ancien auditoire de Juste Lipse, rappellera, Madame, à Votre Altesse Royale, qu'il y a deux ans, en procédant à l'inauguration des cours, j'eus le bonheur d'y proclamer Docteur *honoris causa* le savant oculiste, Mgr le Duc Charles-Théodore de Bavière.

» Fière d'un passé dont vous continuez en ce moment les glorieuses traditions, encouragée par le témoignage de haute bienveillance que vous venez lui apporter, l'Université catholique de Louvain s'engage à réaliser vos patriotiques espérances par son dévouement aux intérêts du pays, sa fidélité à nos institutions nationales et son respectueux attachement à notre auguste dynastie.

» Monseigneur, Madame, le jour où la divine Providence vous appellera à régner sur la Belgique, ces deux mille jeunes gens qui vous acclament, à cette heure, avec l'enthousiasme de leurs vingt ans, vous les retrouverez tous rangés autour de votre trône pour en être les plus fermes soutiens et les plus vaillants défenseurs. »

Le Prince a répondu :

« MONSEIGNEUR,
» MESSIEURS,

» La Princesse et moi, nous vous remercions beaucoup de vos aimables paroles et du chaleureux accueil que nous recevons ici ; nous en garderons un souvenir ineffaçable.

» Nous sommes particulièrement heureux de l'occasion qui nous est donnée de rendre visite à votre Université et de saluer dans cet antique édifice votre brillant corps professoral, qui se consacre avec tant de dévouement à former une jeunesse éclairée et patriotique. Ce nous est aussi une grande satisfaction de nous trouver en contact avec cette jeunesse elle-même qui nous témoigne en ce moment une si vive et ardente sympathie.

» Il y a peu d'universités qui peuvent, comme la vôtre, se flatter d'un passé glorieux de près de cinq siècles.

» Depuis 1426, l'Université a donné à la patrie, aux sciences, aux lettres, bien des hommes célèbres qui honorent notre histoire. Charles-Quint y a fait ses études, Adrien VI, Vésale, Juste Lipse et plus récemment encore bien d'autres noms vinrent augmenter la liste déjà longue, d'hommes illustres sortis de vos rangs. Ce passé glorieux est un précieux encouragement pour le présent; il fécondera l'avenir.

» Vous ne reculez devant aucun sacrifice pour vous maintenir à la tête du progrès, pour créer de nouvelles installations répondant aux nécessités des sciences modernes qui comptent chez vous tant d'adeptes éclairés.

» Fidèle à ces belles traditions, consciente de sa haute mission, l'Université trouve le secret de sa force et de sa prospérité en travaillant à faire marcher de pair la vie scientifique et la vie nationale.

» Vous avez rappelé, Monseigneur, que l'Université avait décerné au Duc de Bavière le titre de docteur « honoris causa ». Cette attention nous a vivement touchés; nous y avons vu une nouvelle preuve de la sympathie qu'en toute occasion vous ne manquez pas de témoigner à notre famille. »

Ces discours terminés, et après une courte visite à la Bibliothèque de l'Université, où Leurs Altesses signèrent au Livre d'or, Mgr le Recteur leur présenta les professeurs dans la grande salle des portraits.

L'exquise aménité du Prince, la grâce charmante de la Princesse, ont laissé de la visite de nos Princes à l'Université un souvenir inoubliable.

Le soir, à l'issue du banquet, Leurs Altesses Royales ont été conduites au théâtre, pour assister, du haut du balcon, au défilé du cortège aux lumières. Les nombreuses sociétés d'étudiants y figuraient avec leurs drapeaux qu'entouraient les jeunes gens porteurs de transparents illuminés, de torches, de lanternes vénitiennes. La rue de la Station, remplie par ce long défilé, présentait un aspect féerique. Et quand les étudiants passaient devant les Princes, c'étaient des ovations délirantes. A grande peine, les commissaires faisaient reprendre leur marche à ces groupes dont l'enthousiasme débordant s'attardait dans des acclamations qui ne voulaient pas finir. Vivement émues de ces témoignages du respect, de l'affection, du vivant patriotisme de la jeunesse universitaire, Leurs Altesses Royales n'ont pas voulu quitter Louvain sans charger spécialement le Recteur de l'en remercier en leur nom. L'au-

torité académique a été heureuse de répondre à ce désir si hautement bienveillant de nos Princes, et le lendemain l'avis suivant a été affiché dans tous les établissements universitaires :

« Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique, vivement touchés des manifestations enthousiastes de Messieurs les Étudiants, ont chargé le Recteur de se faire, auprès de la jeunesse universitaire, l'interprète de leurs sentiments de gratitude.

» Le Conseil Rectoral adresse à Messieurs les Étudiants ses chaleureuses félicitations au sujet de leur attitude patriotique.

» Louvain, le 9 mai 1904.

» De la part du Recteur :

» *Le secrétaire,*

» J. Van Biervliet. »

L'Université catholique de Louvain et les fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception.

A Rome.

Le 30 novembre a été inauguré solennellement dans l'église des Douze Apôtres le Congrès mondial tenu à Rome à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. L'Université catholique était représentée dans cette imposante assemblée par son Recteur magnifique, Mgr Hebbelynck, qui, dans la séance inaugurale du Congrès, a prononcé l'allocution suivante :

« Éminences Révérendissimes (1),
» Excellences (2),
» Messeigneurs et Messieurs,

» En prenant le chemin de Rome pour assister aux fêtes de l'Immaculée Conception, je ne m'attendais pas à l'honneur de porter la parole dans cette séance inaugurale. Cet honneur je n'ai pu le décliner : persuadé que le premier devoir des membres d'un Congrès est d'obéir non seulement aux ordres, mais également aux désirs de ceux qui en assument la direction, je me suis empressé d'accéder à la demande de notre très distingué et très dévoué secrétaire général, Mgr Raduci Tedeschi. Je m'estimais heureux en même temps de pouvoir offrir ici, au nom de l'Université de Louvain, un hommage de piété et de respectueuse gratitude à l'auguste Pontife qui a bien voulu associer les Recteurs des Facultés catholiques à l'organisation de nos fêtes jubilaires. Enfin, je me suis souvenu du serment que j'ai prêté, tour à tour, comme

(1) Les cardinaux Vincent Vanutelli, Rampolla del Tindaro, Ferrata et Vives y Tuto, présidents du Comité des fêtes; les cardinaux Aiuti, Casali, Gennari, Mathieu, Martinelli, Nocella, Taliani et Tripepi.

(2) L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, les ministres de Belgique et du Brésil, le comte Multedo représentant l'ambassadeur du Portugal.

docteur, comme professeur, et comme recteur de Louvain. Nos statuts prescrivent, en effet, à nos gradués, à nos maitres et à nos chefs, d'ajouter à leur profession de foi la promesse solennelle de promouvoir de toutes leurs forces le culte de la Sainte-Vierge : *Promitto me, pro viribus, Beatissimae Virginis Mariae, hujus Academiae patronae, cultum et honorem, atque Sedis Apostolicæ auctoritatem et jura semper defensurum !*

» Fidèles à ces engagements, les fils de l'*Alma Mater* ont toujours pris à cœur la glorification de la Reine des Cieux.

» J'ai eu la satisfaction de présenter à la commission du Jubilé un important recueil d'hymnes de St-Ephrem à la Vierge — les premières hymnes mariales de la littérature chrétienne, — publiées pour la première fois dans le texte original par Mgr Lamy, un de nos vétérans de l'Orientalisme.

» Tout récemment, en ouvrant l'année académique, je rappelais avec fierté qu'un de nos anciens professeurs, feu Mgr Malou, mérita d'attirer l'attention du monde catholique, lors du grand événement religieux dont nous célébrons le cinquantième anniversaire. Les discours du savant évêque de Bruges firent sensation dans les assises préliminaires à la définition du dogme, et ses doctes écrits, publiés sur les instances de S. S. Pie IX, furent considérés à juste titre comme le commentaire autorisé de l'acte Pontifical.

» Messieurs, en relevant de ses ruines l'ancienne Université de Louvain, les Évêques de Belgique ont voulu la placer sous la protection spéciale de la Sainte Vierge (1). Voilà pourquoi elle porte dans ses armes les couleurs et le monogramme de Marie. Voilà pourquoi, tous les ans, nous procédons à l'inauguration des cours par la formule consacrée : « Au nom de Nosseigneurs les Évêques, sous les auspices de la Vierge Immaculée... » Voilà pourquoi, encore, à la clôture de l'année académique, après la cérémonie des promotions, nos nouveaux docteurs en théologie, revêtus de leurs insignes, escortés par les hauts dignitaires ecclésiastiques, les autorités universitaires et le corps professoral, se rendent processionnellement à la collégiale de Saint-Pierre

(1) « Ut autem statuta et statuenda quaecumque prospere ac feliciter semper eveniant, oculos manusque nostras levamus ad sanctissimam Virginem Mariam, cujus nomen divinis benedictionibus et gratiis refertum est, et cui tamquam Dominae ac Patronae potentissimae Academiam nostram suppliciter commendamus ». — Décret d'érection de l'Université, 10 juin 1834.

pour y déposer leur offrande, « *nummus aureus et nummus argenteus* », au pied de l'antique statue vénérée sous le vocable de « *Sedes Sapientiae* ». N'est-ce point là, enfin, qu'il faut chercher la raison supérieure de la prospérité croissante de l'Université de Louvain pendant les soixante-dix années de son existence? Oui, je tiens à réitérer cette déclaration, si, malgré les crises politiques et religieuses que la Belgique a traversées, notre *Alma Mater* n'a connu ni recul ni arrêt; si, au contraire, elle a vu ses institutions se développer, son prestige s'accroître, en même temps que le chiffre de sa population, elle le doit assurément au talent et à l'activité de ses maîtres, au sentiment du devoir chez ses étudiants, au soutien généreux des catholiques belges et de l'épiscopat; mais elle en est, par dessus tout, redevable à la puissante intercession de la Vierge bénie qu'elle se plaît à invoquer comme son auguste patronne.

» Et maintenant, afin d'attirer de nouvelles bénédictions sur l'œuvre dont j'ai la charge, qu'il me soit permis de redire la touchante prière que l'Université catholique de Louvain inscrit en lettres d'or à la première page de son *Annuaire* : « Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences... Reine du Ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges... ô très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie. »

A Louvain.

Les fêtes mariales qui ont été célébrées avec tant d'éclat par toute la Belgique, ont été particulièrement suivies avec ferveur par les étudiants de l'Université de Louvain. Après un triduum prêché par le R. P. de Villers, une messe solennelle a été célébrée, le 8 décembre, à 7 1/2 h., par Mgr le Recteur. Toute l'Université y assistait : la communion distribuée pendant la messe, réunit à la Table sainte les professeurs et les étudiants. Un sermon sur l'Eucharistie, prêché par le R. P. de Villers, termina la série de conférences.

Le jour même, M. Léon Spaas, président de la Société Générale des

Étudiants, avait envoyé au Pape un télégramme dans lequel il protestait de l'attachement des étudiants au Saint-Père et s'unissait aux fêtes que l'Eglise tout entière célébrait en ce jour.

Touché de la manifestation si grandiose des étudiants, Mgr le Recteur y répondit en faisant afficher aux valves de l'Université l'adresse suivante :

« Messieurs les Étudiants,

» Pendant le triduum préparatoire au jubilé et spécialement le jour de l'Immaculée Conception, vous avez donné à la Belgique un spectacle sans précédent dans les annales de l'Université. Votre empressement à assister aux conférences, votre participation unanime à la communion générale, ont attesté une fois de plus la sincérité et la fermeté de vos convictions chrétiennes.

» Vivement touché de cette démonstration de votre foi, nous nous faisons un devoir de vous féliciter et de vous remercier.

» Dans un récent voyage à Rome, nous avons été heureux de recueillir des lèvres du Saint-Père le témoignage de sa profonde affection pour l'Université. La manifestation religieuse du 8 décembre ne pouvait manquer de réjouir le cœur de Pie X.

» Il vous en donne un gage précieux dans le télégramme qu'il vient de vous adresser en réponse à l'hommage de votre piété filiale et de votre respectueuse gratitude pour l'accueil fait au représentant de l'Université :

» Le Saint-Père a beaucoup agréé l'hommage des nombreux étudiants de l'Université. Il les remercie vivement. Il les bénit tous très volontiers.

» Cardinal Merry del Val.

» A M. Léon Spaas, président de la Société Générale des Étudiants, Louvain. »

« Cette nouvelle faveur sera une source de bénédictions pour vos études, pour vos personnes et pour l'institution dont vous êtes l'honneur.

» *Le recteur,*

» Ad. Hebbelynck. »

* * *

Au lendemain des fêtes jubilaires le Souverain Pontife a daigné donner à notre Université un nouveau gage de sa haute bienveillance.

Le Recteur a été informé par Son Eminence le Cardinal Merry del Val que le portrait du Saint Père, peint au Vatican par un de nos meilleurs artistes belges, M. Jozef Janssens, est destiné à l'*Alma Mater*. Le Saint Père a voulu par là affirmer l'affectueux intérêt qu'il porte à « ce florissant Institut d'études supérieures », et répondre au sentiment des catholiques belges, heureux de conserver dans leur pays l'œuvre de leur compatriote.

Des témoignages recueillis à Rome même nous permettent d'affirmer que le portrait de M. Janssens a été vivement admiré par le Saint Père et par plusieurs personnalités éminentes du Sacré Collège.

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire 5
Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université . 6
Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit 7
Calendrier 8

Première Partie.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université . . 35
Corps épiscopal de Belgique 36
Personnel de l'Université 37
Collèges et établissements académiques 57
Règlement général de l'Université 69
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 80
Programme des cours de l'année académique 1904-1905 84
Docteurs ad honores 158
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1903-1904 158
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université dans les sessions de 1904 . . 163
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines 196
Institut agronomique 203
École supérieure de Brasserie. 207
École des Sciences commerciales et consulaires 208
Statistique des admissions en théologie et en droit canon 210
Statistique des admissions par les jurys d'examen 212
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 214
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 à 1903-1904 216
Inscriptions par Facultés, prises pendant l'année académique 1903-1904 219

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1903-1904 et répartis d'après leur pays d'origine. 220
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 222
Nécrologe 224

Deuxième Partie.

Conférence d'Économie sociale. 229
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Économie sociale, pendant l'année académique 1903-1904, par l'abbé Paul Michotte, docteur en sciences politiques et sociales 230
Cercle Industriel 234
Rapport sur les travaux du Cercle Industriel, pendant l'année académique 1903-1904, présenté au nom du bureau par M. P. Goffart, vice-président 235
Cercle Mathématique des Étudiants de l'Université catholique de Louvain 241
Rapport sur les travaux du Cercle Mathématique, pendant l'année 1903-1904, présenté par M. Maurice Alliaume, secrétaire. . . 242
Société de Saint-Vincent de Paul 246
Rapport sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul, pendant l'année académique 1903-1904 252
École catholique d'adultes, dirigée par les Étudiants de l'Université catholique 260
Rapport sur les travaux de l'École catholique d'adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1903-1904, présenté au nom du bureau par M. Florent Van Cauwenbergh . . 261
Rechtsgenootschap der Katholieke Hoogeschool van Leuven . . . 263
Verslag over de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap, gedurende het afgeloopen schooljaar 1903-1904, door M. Maurits Thienpont. 264
Vlaamsche Landbouwkring der Katholieke Hoogeschool van Leuven 271
Verslag over de werkzaamheden van den Vlaamschen Landbouwkring, gedurende het schooljaar 1903-1904, door den eerw. heer C. Colpaert, schrijver 272
Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten. . 276

Verslag over de werkzaamheden van de Sociale Studiekring en Sprekersbond, gedurende het schooljaar 1903-1904, door den heer Jozef Vanden Eynde 277

Societas Philologa Lovaniensis 284

Rapport sur les travaux de la Societas Philologa de l'Université catholique, pendant l'année académique 1903-1904, par M. l'abbé Hontoir, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant . . 285

Société philosophique des Étudiants 289

Rapport sur les travaux de la Société Philosophique des Étudiants (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1903-1904, par M. C. Sentroul, secrétaire 290

Société Philosophique. 296

Rapport sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1903-1904, par M. le comte E. de Grünne, secrétaire 297

Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie 302

Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie (Section d'Art chrétien), pendant l'année 1903-1904, présenté par M. l'abbé R. Lemaire 303

Conférence de Philologie romane. 306

Rapport sur les travaux de la Conférence de Philologie romane, pendant l'année 1903-1904, présenté par M. l'abbé V. Desclez, secrétaire sortant 307

Cercle de Chimie et d'Industries agricoles de l'Université catholique de Louvain 312

Rapport sur les travaux du Cercle de Chimie et d'Industries agricoles, pendant l'année académique 1903-1904, par M. l'abbé L. Lamproye, secrétaire. 313

Société Médicale de l'Université catholique de Louvain 316

Rapport sur les travaux de la Société Médicale pendant l'année 1903-1904, fait au nom de la commission directrice par M. Edgar Calicis, secrétaire 317

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine 325

Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1903-1904, présenté par M. C. Hontoir, secrétaire 326

Conférence d'Histoire 338

Rapport sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1903-1904 339

Cercle des Électriciens 347
Rapport sur les travaux du Cercle des Électriciens, par M. G. Broos, secrétaire 348
Taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT . . 353
Verslag over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het schooljaar 1903-1904, door Leo Van Puyvelde, 1en schrijver* 356
Adoration Eucharistique des Étudiants 371
Rapport sur l'Adoration Eucharistique des Étudiants pour l'année 1903-1904 372
Séminaire historique 375
Rapport sur les travaux du Séminaire historique, pendant l'année académique 1903-1904 378
Le Séminaire Américain de Louvain 443

Appendices.

Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 18 octobre 1904, jour de l'ouverture des cours, après la messe du St-Esprit, par Mgr Hebbelynck, Prélat de la Maison de S. S., recteur magnifique de l'Université III
Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine Edm. Reusens XV
Éloge funèbre de P.-P.-M. Alberdingk Thijm, prononcé le 17 mars 1904, en la salle des Promotions, par C.-P.-F. Lecoutere, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres . . XXV
Bibliographie de P.-P.-M. Alberdingk Thijm XLII
Discours prononcé à la mortuaire, au nom de l'Université, par M. le chanoine Sencie, président du Collège du Pape XLVIII
Éloge funèbre de Mgr F.-J. Moulart, prononcé le 12 novembre 1904, en la salle des Promotions, par M. de Baets, professeur à la Faculté de Théologie, doyen de la Faculté LIII
Notice biographique de feu M. le professeur J. Micha LXVII
Joyeuse entrée de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, à Louvain. — Visite des Princes à l'Université. LXXVII
L'Université catholique de Louvain et les fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception . . . . . LXXX[1]

LF
4031
C5A5
t.68-69

Louvain. Université catholique
Annuaire. Jaarboek

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY